U d'/ of Ottawa
39003011093662

A gift of
Associated
Medical Services Inc.
and the
Hannah Institute
for the
History of Medicine

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/despriodesrai00bigo

C. V. Bogel
113A-BIR-288
19

DES

PÉRIODES RAISONNANTES

DE

L'ALIÉNATION MENTALE

DU MÊME AUTEUR :

Recherches sur l'origine de l'asile public d'aliénées de Bordeaux, 1 vol. in-12 de 225 pages avec 2 planches. 1872, Bordeaux, Imprimerie Emile Crugy. (Épuisé.)

Histoire de l'abbaye de Bonneval, 1 volume grand in-8 de 430 pages. Chateaudun, Imprimerie Lecesne. 1876. 10 fr.

Coulommiers. — Typ. Albert PONSOT et P. BRODARD.

DES
PÉRIODES RAISONNANTES
DE
L'ALIÉNATION MENTALE

PAR

LE Dr V. BIGOT

Directeur médecin de l'Asile d'aliénés de Bonneval (Eure-et-Loir),
Ex-médecin en chef de l'asile de Léhon, près Dinan.

Esquirol dixit.

BIBLIOTHÈQUE DES P.P. F. T. SCAINS * PARIS *

Universitas
BIBLIOTHECA
ttaviensis

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
PROVISOIREMENT 8, PLACE DE L'ODÉON
La librairie sera transférée *108, boulevard Saint-Germain*,
le 1er Octobre 1877.

1877

Tous droits réservés.

603445

RC
346
.B54
1877

TABLE DES MATIÈRES

Préface v

Exposé de la question 1

CHAPITRE PREMIER. — Les trois formes lucide, pseudo-lucide et paralucide des périodes raisonnantes de la folie 23

I. Caractères différentiels et communs de ces trois formes 23

II. La manie sans délire doit se confondre dans les périodes raisonnantes dont elle constitue la forme lucide 30

III. Quelques exemples de périodes raisonnantes où l'idée est principalement lésée 43

CHAPITRE DEUXIÈME. — Historique des trois formes de la folie raisonnante 93

Examen des vésanies de Sauvages 116

CHAPITRE TROISIÈME. — Anomalies intellectuelles et morales 141

Anomalies supérieures 146

Anomalies simples 164

Anomalies inférieures. — Instables 168

Anomalies inférieures. — Insuffisants 227

CHAPITRE QUATRIÈME. — Les délires directs des anomalies, ou folies passionnelles 267

Folie passionnelle hypochondriaque 280

Variété dipsomaniaque 284

Folie passionnelle politique 317

— — ambitieuse 328

— — amoureuse 352

— — vengeresse 362

— — du merveilleux 368

Hallucinations passionnelles 378

CHAPITRE CINQUIÈME. — Délires indirects ou obliques des anomalies, ou délires proprement dits..... 381
Délires alcooliques des anormaux..... 385
— épileptiques..... 393
— par imitation..... 398
— simulateurs..... 410
— hystériques généraux..... 419
— puerpéraux..... 464

CHAPITRE SIXIÈME. — Application des trois formes raisonnantes aux périodes transitoires obscures de tous les genres d'aliénation mentale..... 481
Manie sans délire, monomanie instinctive d'Esquirol. — Forme raisonnante lucide..... 484
Forme raisonnante pseudo-lucide..... 493
— — paralucide..... 503
Périodes raisonnantes de la monomanie intellectuelle..... 509
— forme lucide..... 510
— forme pseudo-lucide..... 513
— forme paralucide..... 517
Périodes raisonnantes des délires généraux ; exaltation maniaque ; dépression mélancolique ; manie, lypémanie..... 537
— de la paralysie générale..... 564
— de la démence consécutive des divers genres d'aliénation.... 584
— de la démence idiopathique ou sénile..... 595

CHAPITRE SEPTIÈME. — Conclusion..... 603

ERRATUM.

Page 43, ligne 3, *au lieu de :* En attendant, nous pouvons conclure, etc... ; et que de tout ce qui précède il semble, etc., *lire :* En attendant que nous puissions enfin conclure, etc... ; déjà de ce qui précède, il semble...

PRÉFACE

Le but de ce livre, ainsi que le titre l'indique, est d'étudier les périodes raisonnantes ou obscures de la folie, et rien de plus. Cependant, comme, en raison même de leur obscurité, ces périodes donnent fréquemment matière à des discussions sur la valeur morale des actes commis sous leur influence, il est arrivé que forcément et malgré moi, pour ainsi dire, j'ai dû quelquefois effleurer la question médico-légale à propos des exemples cités. Mais je dois prévenir le lecteur, que le fond du livre est tout spécialement consacré à l'analyse de cet état équivoque qui se trouve aux alentours de la raison, à le rattacher à l'aliénation dont il est toujours une phase quelconque, à lui donner enfin sa véritable place dans la crise nerveuse à laquelle il appartient. Cette étude, en un mot, se propose d'éclairer les périodes incertaines de la folie ; et, si on l'envisage au point de vue médico-légal, elle n'a d'autre pré-

tention que d'être un complément, une sorte d'introduction à l'étude de « la Folie devant les tribunaux » du docteur Legrand du Saulle, par exemple. Je n'ai d'ailleurs pris pour guide que l'expérience ; et, après une longue série d'observations, je n'ai pas été médiocrement heureux de revenir à peu près au point de départ fixé par Esquirol. Le grand aliéniste admettait la folie raisonnante dans quatre genres d'aliénation. Des auteurs distingués ont élargi cette base étroite. Je l'ai supprimée en admettant la folie ou période raisonnante dans toutes les espèces de trouble mental.

Voilà tout le livre.

V. B.

Bonneval, 1er février 1877.

ESSAI

SUR LES PÉRIODES RAISONNANTES

DE

L'ALIÉNATION MENTALE

EXPOSÉ DE LA QUESTION

Existe-t-il une ou deux espèces d'Aliénation mentale que l'on pourrait distinguer nettement des autres, tantôt sous le nom de Folie raisonnante, tantôt sous celui de Manie sans délire?

Ou plutôt cette espèce de folie ne serait-elle qu'une phase morbide incomplète qui appartient à toutes les espèces de folie, et pendant laquelle les aliénés conservent encore assez des facultés les plus saillantes de la raison pour sembler raisonnables?

Question grave, au point de vue de la Médecine; mais plus encore de la jurisprudence, et dont on n'a reconnu l'importance que depuis Pinel et Esquirol.

Maintenant, après trois quarts de siècle d'observations et d'essais de systèmes, chacun peut se rendre compte de la difficulté de classer définitivement cette espèce d'aliénation dont on rencontre chaque jour et sous toutes les formes de nouveaux exemples, sans pouvoir en composer un type ayant ses carac-

tères propres, et ses périodes d'évolution bien tranchées, comme toute entité morbide. En sorte qu'il paraît qu'on en soit réduit à convenir que s'il y a des fous raisonnants, il n'y a pas de folie raisonnante, mais une période ou des périodes raisonnantes de la folie plus ou moins accentuées selon les sujets.

Cette imperfection maniaque a d'ailleurs été connue de tout temps et remarquée, sinon décrite et classée. Dès que l'observation distingua des délires tristes ou gais elle dut aussi reconnaître des délires entiers et des demi-délires. Hippocrate a connu la folie complète et la folie incomplète. S'il a bien dépeint la première il est vrai qu'il n'a fait qu'indiquer la seconde. Cependant nous verrons qu'il a positivement, dans son Traité de la Diète, désigné certains anormaux ou *demi-fous*, c'est ainsi qu'il les nomme, auxquels il recommande un régime particulier, donnant ainsi la preuve de sa profonde sagacité jusque dans une affection alors aussi mal déterminée que l'aliénation mentale. L'étrangeté, la bizarrerie de ces demi-symptômes l'avaient frappé. On trouve, clair-semées dans ses livres, des ébauches d'observations de cette vésanie imparfaite, intermédiaire à la folie et à la raison.

Celse, une seule fois, mais avec une grande précision, décrit ce genre singulier d'aliénés qui s'efforcent de prouver qu'ils ne le sont pas, au moyen de discours plus ou moins raisonnables. Le cas qu'il cite est en rémission d'un accès évident, et comme un type de la Manie sans délire exactement reproduit plus tard par Pinel.

Galien avance que le délire peut respecter le raisonnement, tout en altérant l'imagination et la mémoire, et réciproquement. L'exemple du médecin Théophile raconté par lui, est encore un cas particulier de monomanie à forme raisonnante parfaite; mais il ne le donne pas à ce point de vue.

Les auteurs anciens qui suivent ont également indiqué cette

demi-folie. Mais aucun n'a nommé, distingué, classé la manie sans délire ou la manie raisonnante. Il faut arriver jusqu'à Ettmuller, pour trouver l'expression de Melancholia sine Delirio, ou monomanie sans délire, qu'il applique à un état vésanique conscient; et jusqu'à Pinel pour trouver les noms de folie raisonnante et de manié sans délire.

Cette omission des auteurs s'explique aisément lorsque l'on réfléchit que les fous plus ou moins conscients et raisonnants n'étaient généralement pas considérés comme des malades, mais comme des êtres bizarres, des criminels, des inspirés ou des possédés, selon les temps; que l'observation de cette catégorie d'aliénés était excessivement difficile dans la famille qui méconnaissait leur état, ou dans les prisons dont la rigueur les exaspérait bientôt; et que la création des asiles, qui rassembla les aliénés et permit de les étudier méthodiquement, est une idée moderne.

Tout le monde a pu lire dans un des contes arabes intitulé : le Dormeur éveillé, que vers l'an mille de l'ère chrétienne, il y avait à Bagdad un hôpital de fous, dont la concierge était le médecin dispensateur des remèdes, lesquels consistaient en une application quotidienne de coups de bâton. Voilà, je pense, le premier asile d'aliénés dont il est fait mention dans l'histoire, et c'est un conte. Le deuxième peut-être, succinctement décrit par Cervantès, ne diffère guère de celui des contes arabes. Et le cabanon où Le Tasse demeura sept ans enfoui, lui, le protégé de la famille souveraine alors la plus civilisée du monde, était un adoucissement qui donne une idée de ce que devait être le traitement de l'aliénation mentale, en ce temps relativement proche.

Il y avait pourtant alors, comme aujourd'hui, des fous raisonnants. Que devenaient-ils? Il est trop facile de répondre. Beaucoup de ces demi-aliénés, lorsqu'ils étaient inoffensifs, ou guérissaient chez eux ou y mûrissaient leur folie, jusqu'à la

période de l'évidence. Mais lorsqu'ils étaient dangereux, ils passaient pour criminels et on les traitait en conséquence. Les plus heureux étaient placés dans les maisons de force; de leur cellule au cachot d'une prison quand l'accès délirant arrivait, il n'y avait qu'un pas, et l'on comprend le reste.

Mais quand les aliénés purent être reçus dans un véritable hospice spécial, le grand accès venant à cesser fit place à des périodes rémittente ou terminale plus effacées; et pour peu que celles-ci se prolongeassent, on fut pour ainsi dire forcé de distinguer le caractère dominant de la folie incomplète ou raisonnante, ou sans délire. L'équivoque de la raison ou de la folie, comme on voudra, frappa l'esprit des personnes appelées à vivre côte à côte avec ces malheureux; et la folie sans délire et raisonnante fut connue et dénommée.

Le grand médecin de Bicêtre ne pouvait faillir à cette expérience. Pinel emprunta à Ettmuller la mélancolie ou manie sans délire, et prit en même temps au langage usuel des hôpitaux la dénomination de folie raisonnante, qui désignait alors comme aujourd'hui cette catégorie indéterminée d'aliénés raisonnables en paroles et délirants dans leurs actes qu'ils pouvaient dissimuler ou arranger dans une certaine mesure et à certaines périodes; c'est-à-dire qui s'attardaient indéfiniment dans une période intermédiaire ou de transition.

Depuis que dans son Traité l'éminent auteur consacra ces deux expressions, elles sont restées dans la science et dans le langage des asiles. Elles ont servi de point de départ pour étudier les deux formes maniaques qu'elles peignaient d'une manière si pittoresque et dont au moins l'apparence de raison demeurait comme un signe de ralliement. Mais Pinel, grand classificateur, ne se contenta pas de signaler un symptôme ou plutôt un état aussi particulier. Ayant vu, comme ses devanciers, des fous conscients ou sans délire, il créa pour eux la

Manie sans délire ; ce qui était prendre la partie pour le tout. De même, avec ces aliénés étranges, extravagant en liberté, dissimulant et raisonnant en sa présence, il créa la Folie raisonnante; ce qui était tomber dans le même excès d'induction. Après avoir fait ces divisions sans pouvoir leur donner de limite précise, il resta fort embarrassé de la place à leur donner dans un cadre de nosologie. Néanmoins cet effort d'un aussi grand maître devait entraîner sur ses traces la foule de ses disciples, et ceux qui sont devenus à leur tour de véritables maîtres.

Les aliénistes qui succédèrent à Pinel, l'illustre Esquirol en tête, ne purent se dégager de l'impression reçue qui reposait d'ailleurs sur des faits bien réels et constamment renouvelés sous leurs yeux. Mais les ayant analysés avec plus de persévérance ils furent conduits à rechercher la cause première qui semblait les produire. Comme la sensibilité paraissait plus fortement lésée et l'intelligence relativement intacte dans tous les cas sans délire et raisonnants soumis à leur observation, ils furent amenés à conclure avec une apparence de logique qu'il y avait en somme deux grandes sortes d'aliénation mentale : la morale et l'intellectuelle; tandis qu'en réalité la première est presque toujours la préparation de la seconde, et qu'elles ne forment que deux stades d'une même affection. Cependant par la seule force de la vérité qui se dégage des observations, on voyait par degrés l'ancienne manie sans délire tendre à disparaître, et sous les noms de folie consciente ou lucide, se confondre avec la folie raisonnante. Cette fusion naturelle impliquait justement que ces deux états vésaniques empiétaient l'un sur l'autre. Mais la folie raisonnante n'en devint que mieux une espèce particulière ou une variété d'une espèce de vésanie; chaque aliéniste choisit son type raisonnant et le plaça : qui dans la mélancolie; qui dans le délire de persécution; ou la lypémanie; ou la monomanie; ou l'exaltation

maniaque; ou l'hystérie; ou la folie à double forme; ou la manie des dégénérés. Cette opinion était d'ailleurs soutenue avec d'autant plus de succès que chacun avait raison dans le cas particulier qu'il citait, puisque l'observation fait voir une période raisonnante dans chaque espèce d'aliénation.

Ainsi, d'une part, Trelat et J. Falret, particulièrement frappés de ces concordances raisonnantes dans un grand nombre de cas, les ont signalées, le premier dans un grand nombre d'observations, le second au sein de la société médico-psychologique; mais ils n'ont pas osé peut-être aller jusqu'à la conséquence de leurs doutes qui tendraient à concilier et à réunir tous ces cas particuliers en une folie morale à formes multiples; ce qui n'eût été qu'un retour à la division première d'Esquirol, en l'agrandissant d'une foule de types différents; mais en même temps un grand pas en avant dans la voie qui semble être la véritable.

Le Dr Campagne, au contraire, ne voit dans la folie raisonnante que l'exaltation maniaque d'esprits dégénérés; opinion qui dérive de Morel et qui rallie un grand nombre de partisans; nonobstant d'autres médecins particularistes qui placent la folie raisonnante dans une seule espèce quelconque; telle est la lypémanie raisonneuse du Dr Billod.

Voilà les deux points de vue différents qui se partagent, actuellement, l'attention des médecins. J'y reviendrai bientôt dans le chapitre suivant.

Ce n'est pas sans une crainte sincère que j'essaie à mon tour d'émettre une opinion nouvelle. Mais enfin n'ai-je pas une excuse valable dans le dissentiment de tous ces hommes illustres ou distingués, qui, considérant la question au point de vue d'où Pinel, Esquirol et Pritchard l'avaient décrite, n'ont pu s'accorder entre eux; et qui, en admettant à priori comme base de leur système une folie sans délire, ou affective, ou morale, ont abouti chacun en définitive à une solution différente

et toujours indécise. Je pourrais encore alléguer la grande autorité d'Esquirol lui-même, qui dans son Traité, page 71 du 2e volume, fait subir à sa définition d'abord exclusive de la monomanie affective ou raisonnante, une singulière extension, en l'unissant à quatre genres d'aliénation qu'elle peut, dit-il, compliquer. Encore un peu il allait écrire que la folie raisonnante n'est qu'une période commune à toutes les folies, plus prolongée et plus saillante par conséquent dans certains cas. Mais il passe au lieu d'insister. Les exemples qu'il cite auraient pu lui donner plus de hardiesse.

Et cependant si l'on délaisse complétement les idées préconçues de l'école et qu'on examine l'un après l'autre tous les fous raisonnants possibles, soit dans les asiles, soit dans les cas cités par les auteurs, n'apparaît-il pas clairement, du moins tel est l'objet de cette étude, que la folie raisonnante n'est ni un genre, ni une espèce, mais une variété de la période transitoire de la raison au délire qui se trouve dans tous les genres et dans toutes les espèces d'aliénation mentale, et qui même ne mérite ce nom de variété que lorsque le caractère équivoque se fait remarquer par une trop longue durée qui laisse en second plan la période d'évidence du délire.

Indépendamment de sa durée exceptionnelle, la folie raisonnante ne serait donc que la phase transitoire de tous les genres d'aliénation mentale, étape d'aller et de retour de l'accès qu'on connaîtra plus tard, ou qu'on a déjà pu signaler, étape obligée que traversent, en montant ou en descendant, les aliénés de tous les genres. La seule différence qu'on y remarque n'est-elle pas que certains sujets s'y attardent? ce sont les fous raisonnants et les maniaques sans délire classiques; tandis que les autres la parcourent plus ou moins vivement. D'ailleurs, pendant cette période, les uns et les autres affectent indifféremment une de ces trois formes équivoques qui pendant

un temps variable peuvent faire douter de la folie, et que j'appellerai : lucide; pseudo-lucide, paralucide. La signification de ces termes sera précisée ultérieurement.

Mais avant de passer outre, il convient d'indiquer déjà qu'il arrive souvent que le trouble vésanique ne traverse pas du premier coup la période initiale raisonnante, qu'il reste quelquefois fort longtemps stationnaire, qu'il retourne même en arrière plus d'une fois jusqu'à la guérison; et que ce n'est souvent qu'après plusieurs poussées que la maladie passe de la période incertaine ou raisonnante à la période d'évidence de l'aliénation mentale. En un mot :

La folie raisonnante n'est pas une espèce, mais la phase équivoque, transitoire, commune à toutes les espèces de folies, qui mérite surtout d'être distinguée lorsqu'elle se prolonge au-delà des limites d'une prompte incubation ou d'une prompte terminaison de la période évidemment délirante.

Cette définition implique que la période raisonnante n'est pas égale chez tous les aliénés, n'importe d'ailleurs sous quelle forme équivoque elle se présente et à quel genre d'aliénation mentale elle appartienne. Mais dans quel cas verra-t-on la période raisonnante du début ou de la fin de l'accès confirmé se prolonger assez longtemps pour frapper l'esprit le moins prévenu?

Si la folie raisonnante était seulement la folie morale ou affective de Pritchard et d'Esquirol, la réponse serait facile; et la thèse qui attribue la folie raisonnante à une exaltation maniaque propre à certains dégénérés à sentiments dépravés ou pervertis, répondrait dans la plupart des cas victorieusement à la question. Mais le champ de la folie raisonnante est-il aussi restreint? Nous verrons plus tard qu'il n'en est pas ainsi, quoique à vrai dire les dégénérés, à quelque degré que ce soit, paraissent y occuper une place prépondérante; mais ils sont loin de l'y occuper toute entière, si l'on entend par dégénérés les aliénés

héréditaires qui trahissent leur prédisposition native par un vice sensible de conformation et de caractère.

Sans doute, en général, un sujet primitivement normal devra, en théorie, reprendre plutôt son équilibre, et la période de transition incertaine et raisonnante en être d'autant plus raccourcie; tandis que l'excitation vésanique retentira plus longtemps chez un sujet primitivement anormal, ordinairement bizarre, hystérique, hypocondriaque, emporté, et toujours sous le coup d'une cause ambiante d'exaltation ou de dépression d'apparence équivoque. Mais dans la pratique on voit des sujets qui deviennent aliénés par l'exagération des goûts, des aptitudes, des idées habituelles, et qui étaient parfaitement normaux en apparence comme les paralysés généraux, par exemple, dont les sujets sont communément remarquables par une belle conformation physique et une certaine intelligence. Et d'autres fois, la période initiale raisonnante s'affirme encore par un changement; ce qui n'empêche pas certains malades d'être aussi des raisonnants prolongés.

Je ne sais, mais il me semble que tous les aliénés étant d'ailleurs prédisposés à la folie par l'hérédité, cette période raisonnante ne peut être préjugée tout à fait à son début, en ce qui concerne sa durée et sa forme lucide par le degré d'hérédité de la maladie; mais les faits enseignent que dans tous les genres d'aliénation mentale, quand on voit un fou raisonnant bien tranché et prolongé, on a presque l'assurance de trouver au fond non-seulement l'hérédité, qui est de rigueur, mais une anormalité préalable, simple comme une excentricité pure ou plus accentuée comme une dégénérescence quelconque.

Dans tous les cas, la santé et la raison ne reviendront que par le retour gradué et conséquemment variable en durée des habitudes plus ou moins régulières du sujet.

Voilà donc deux voies différentes, l'exagération ou le chan-

gement des habitudes et des goûts, qui conduisent à un même résultat, la folie morale ou affective, deux genres de sujets bien divers, et qui primitivement pouvaient paraître anormaux ou normaux. On voit que j'insiste sur l'apparence de la normalité préalable qui n'exclue pas la virtualité vésanique plus ou moins latente.

Mais l'expérience démontrera aussi qu'il y a des aliénés raisonnants dont le délire porte sur l'intelligence pure.

Tout ce que l'observation permettrait d'affirmer serait donc que l'on peut arriver à la période incertaine ou raisonnante qui précède la vraie folie, par l'anomalie simple ou plus accentuée, et par la folie morale ou passionnelle qui en est l'exagération ou la perversion vésanique; et par la monomanie intellectuelle, aussi bien que par l'envahissement progressif du délire tendant à se généraliser dans les facultés affectives et mentales. Il faudrait admettre que cette diversité d'origine, d'allure et de lésions des facultés morales ou intellectuelles, produit une diversité correspondante de périodes raisonnantes à physionomies variées, bonnes ou mauvaises, déprimées ou exaltées, instinctives ou idéales. Et quant à la qualité intellectuelle et morale préalable des aliénés raisonnants, on devrait convenir encore, en s'en rapportant exclusivement aux faits, que les sujets avant d'être atteints étaient le plus souvent des anormaux; mais, car il y a toujours des mais dans les maladies nerveuses, qu'on observe aussi des cas où la longueur de la période raisonnante ne peut s'expliquer aucunement par une prédisposition visible et bien sensible.

En d'autres termes, il n'y a que bien peu d'exemples avérés d'aliénation mentale d'emblée et qui n'aient pas été préparés par des symptômes antérieurs physiques et moraux, du moins l'exception est si rare qu'elle n'infirme pas la règle générale que tout délire complet a dû commencer par un délire

incertain ou incomplet. Cette phase ne peut être qu'un état équivoque, intermédiaire à la raison et à la folie, une période raisonnante quelconque dont la durée très-variable est quelquefois très-longue; et l'on ne peut attribuer cette variété de durée qu'à une idiosyncrasie souvent sensible et quelquefois très-obscure du sujet mais réelle, puisque lors des rechutes du malade on aura l'occasion de remarquer la même tendance à raisonner plus longtemps sous une forme ou sous une autre.

Voilà, du moins, ce que j'ai cru voir pendant une étude attentive, suivie durant un grand nombre d'années, et qui fait l'objet de cet essai.

Lorsqu'en 1862, je pris le service médical de l'asile de Léhon, la question de la manie raisonnante était déjà à l'ordre du jour de la médecine aliéniste. Je cherchai, comme tout le monde, la solution de la question pendante; et d'abord je commençai par lire les descriptions de Pinel, d'Esquirol, de Fodéré, de Pritchard, de Forbes Winslow, de Brierre de Boismont, de Baillarger, et les admirables observations de Trelat qui impressionnent le lecteur comme un tableau; plus tard les dégénérescences de Morel; les éloquentes leçons du professeur Lasègue sur le délire de persécution; la pseudo-monomanie de Delasiauve; le traité de la manie raisonnante de Campagne; la Folie devant les Tribunaux du Dr Legrand du Saule, etc. Je ne cite naturellement ici que ceux qui ont le plus spécialement traité la question pendant cette période; et j'ai suivi dès lors, avec l'intérêt qu'elles méritent, les brillantes discussions des médecins aliénistes, dans les annales médico-psychologiques.

Mais, sur une population de plus de 600 aliénés que contenait l'asile de Léhon, les applications de la folie raisonnante classique étaient si rares que je dus y renoncer dans le sens indiqué.

Eh! quoi, tous les fous raisonnants sont-ils immoraux, mé-

chants et malfaisants? n'y en a-t-il pas qui soient parfaitement raisonnants et en même temps indifférents, ou bons, ou dévoués? Et n'y a-t-il à déraisonner chez ces malades que les sentiments et les instincts?

Cependant, qui trouvais-je parmi ces aliénés qui m'embarrassaient si fort lorsque je voulais formuler leur délire et me le prouver à moi-même, tant ils savaient manier le paradoxe ou la dissimulation, ou s'accuser humblement?

Un paralysé général en rémission; qui me cachait si bien son délire que sans le gardien, témoin diurne et nocturne de ses actions, il m'eût trompé.

Un maniaque rémittent; qui nécessitait à tout propos des rapports au parquet et des visites des magistrats qui s'en retournaient quelquefois assez mal édifiés. C'était un négociant excessivement capable; aliéné pour la deuxième fois. Sa rechute avait débuté par des achats insensés sur une vaste échelle; il n'avait d'ailleurs pas d'autres signes de paralysie générale. Au contraire, il était maigre et hargneux comme un hypochondriaque ou une hystérique dégénérée, dans ses intermittences; et absolument illucide et agité dans ses paroxysmes maniaques qui revinrent plusieurs fois pendant un séjour de deux ans à Léhon.

Un lypémaniaque remittent en période mélancolique lucide; qui m'attendrissait réellement par le récit de son impuissance à vouloir marcher, manger, se coucher, même penser et lire, ce qui lui était devenu un ennui et une fatigue. Cet infortuné, ecclésiastique âgé de soixante ans au plus et tombé depuis des années dans cette période mélancolique lucide, avait été d'un dévouement sublime pour ses paroissiens pendant un long apostolat. Il s'était encore distingué par une certaine science des humanités.

Un persécuté rémittent; qui s'occupait couramment toute

une journée au moulin de l'établissement, et s'alitait parfois pour des indispositions étranges, qu'il appelait devant moi des rhumatismes et qu'il attribuait dans sa pensée à l'électricité que ses ennemis imaginaires lui envoyaient de loin. Ce garçon meunier avait 40 ans; il avait travaillé pendant longtemps dans sa famille et chez les étrangers. Il était sujet à des recrudescences pendant lesquelles il me dévoila enfin avec peine toutes ses hallucinations; il y en avait d'impossibles à écrire; et il les cachait, tout en vivant avec elles, pendant ses longues périodes raisonnantes pseudo-lucides ou dissimulées, car il y croyait inébranlablement.

Un lypémane homicide; qui avait vu sa femme lui être infidèle sur le pas de sa boutique, en plein midi; non pas une fois, mais dix peut-être; qui l'avait maintes fois menacée, et enfin blessée; et qui dans la période terminale qui mit trois ans pour atteindre la guérison, dissimulait si bien son délire qu'on ne put jamais prononcer l'interdiction. Cela ne l'empêchait pas de l'avouer à ses heures, quand une excitation légère le faisait sortir de sa réserve; cela n'empêchait pas non plus qu'il ne fît toutes les commissions journalières entre l'asile et la ville. Il avait occupé une position qui demande de l'intelligence et de la volonté; il avait été capitaine dans la marine marchande. Sa taille était moyenne mais d'une force remarquable; la figure colorée était, ainsi que le crâne, tout à fait normale. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y eût en lui aucune influence héréditaire, comme toujours, mais parfaitement latente.

Un dément à projets chimériques plus ou moins plausibles, etc., etc.

Un jeune excentrique anormal, tourmenté d'exacerbations tour à tour tristes ou maniaques; et rémittent, raisonnant, paralucide, vingt jours pour un.

Je ne pouvais, en conscience, faire aucune différence au point

de vue raisonnant, entre ce jeune excentrique, quelque peu dégénéré, type de la folie morale classique d'Esquirol et de Pritchard, de Trélat, de Morel, de Campagne, et les sujets rémittents lucides, ou pseudo-lucides, ou paralucides à délire intellectuel que je viens d'indiquer. Que conclure cependant, sinon ce que j'ai déjà énoncé, et ce que je vais développer dans le cours de cet Essai?

Le lecteur a dû remarquer que parmi ces raisonnants figurait un paralysé général. J'en citerai d'autres; on sait pourtant que la paralysie générale a été classée parmi les folies idiopathiques, et loin des dégénérescences. En effet, s'il est des dégénérés évidents et candidats fatals à l'aliénation mentale, on ne doit pas s'attendre à les trouver dans les paralysés dont la vigueur physique et intellectuelle est ordinairement un signe caractéristique. Cette espèce de sujets est bien plutôt remarquable par une forte stature, des épaules larges, un cou puissant, une tête bien développée. On y rencontrera néanmoins des raisonnants, non-seulement à la période d'augment du délire ambitieux, mais encore dans les rémissions souvent très-longues.

Maintenant, ces aliénés raisonnants étaient-ils au moins tous des héréditaires? Je n'en doute pas, bien que la certitude ne me fût pas permise absolument pour quelques-uns, la famille ne s'étant pas ouverte à cet égard. Mais excepté le jeune dégénéré dont j'ai parlé déjà, et qui avait un corps grêle surmonté d'une tête trop forte, les autres sujets indiqués étaient parfaitement constitués, et l'intelligence normale avait éclairé leurs figures régulières. Quelques-uns avaient rempli des devoirs qui exigent le concours de facultés au moins ordinaires unies à un jugement droit, et ils ne s'étaient arrêtés que tard, à l'âge mûr, dans une carrière honorablement suivie. Et quant au paralysé dont il s'agit, j'affirme tout spécialement qu'il était héréditaire malgré son apparence parfaitement robuste et normale. Il était jeune encore, et avait exercé hono-

rablement sa charge de notaire. Sa mère, grande, bien faite, et droite malgré ses soixante-cinq ans, était plus que singulière ; et de ce côté il y avait eu des aliénés dans la famille.

Cependant, pour continuer ce que j'ai à dire sur ce petit groupe d'aliénés raisonnants qui m'ont servi d'exemples : ouvriers ou bourgeois ; héréditaires reconnus ou probables ; normaux primitifs en apparence, ou dégénérés ; ils étaient tous également des aliénés raisonnants, malgré la diversité de leur aliénation mentale.

J'aurai lieu de revenir ultérieurement sur les Anomalies intellectuelles et morales dans un chapitre particulier ; mais c'est ici le lieu d'effleurer la question de l'influence héréditaire. Il faudrait un volume pour traiter cet important sujet; et je ne dissimulerai pas qu'il n'y a rien à refaire à des travaux tels que ceux des docteurs Prosper Lucas, Morel et Baillarger. Mais à notre point de vue particulier, qu'a-t-on trouvé de décisif ?

La folie est une affection nerveuse héréditaire comme toutes les maladies diathésiques, et transformable comme elles. Certains sujets héritent complétement d'un ascendant direct le même genre de folie ; d'autres, une névrose d'un genre différent et plus au moins vésanique ; quelques-uns demeurent absolument indemnes sauf à transmettre à leurs enfants ou à des descendants collatéraux la virtualité morbide nerveuse, ou spéciale, ou modifiée, qu'ils tenaient de leurs parents eux-mêmes. Ce qui revient à dire que les descendants d'un aliéné sont ou indemnes, ou prédisposés latents, ou anormaux simples, ou dégénérés, selon le caprice ou la force du virus héréditaire qui peut être encore heureusement diminué par le croisement.

Mais en ce qui nous intéresse, je demanderai seulement s'il est un aliéné qui ne puisse être appelé héréditaire, si l'hérédité ne se borne pas à l'ascendance immédiate du père et de

la mère du sujet ; et si, dès lors, le terme d'héréditaire n'est pas exact pour tous les aliénés indistinctement lorsqu'il indique seulement une prédisposition native, sans laquelle l'aliénation mentale n'eût pas apparu, même à la suite d'une grave commotion ou d'une maladie infectieuse comme la fièvre typhoïde ou la syphilis, ou l'intoxication paludéenne prolongée, qui ne lèsent l'intelligence que des sujets prédisposés. Mais au contraire, l'expression d'héréditaire n'est-elle pas fausse en l'appliquant uniquement à la folie des candidats dès longtemps et sensiblement préparés à l'aliénation mentale finale, et qui portent le cachet visible d'une dégénérescence intellectuelle ou morale ; alors qu'il est tant d'héréditaires directs, indirects, collatéraux, intermittents qui n'ont donné aucun signe sensible de dégénérescence, non pas seulement physique comme les rabougris de tout degré, mais encore intellectuelle et morale, avant d'entrer dans les périodes raisonnantes et confirmées de la folie ?

En discutant la valeur des mots lucide, pseudo-lucide et paralucide appliqués aux périodes raisonnantes pour en caractériser la forme, j'aurai l'occasion de présenter quelques exemples d'aliénés raisonnants depuis longtemps. Les uns provenaient certainement de sujets d'une intelligence primitivement normale, au moins en apparence et aux yeux du monde ; les autres, de sujets anormaux quelque peu dégénérés au physique ou au moral. Le lecteur jugera s'il y a quelques différences dans ces périodes équivoques.

Néanmoins, sur les 600 aliénés de l'asile de Léhon alors soumis à mes investigations, tous ceux qui n'étaient pas excités ou déprimés à l'excès, n'étaient pas pour cela raisonnants. Parmi ces déments, ces maniaques, ces lypémaniaques, ces paralysés, à période subaiguë ou chronique et calme, il y avait des délires évidents, des incohérences ouvertes, des idées fixes

qu'il suffisait d'effleurer pour les faire apparaître ; et c'était le plus grand nombre.

Mais tous ceux que je voyais guérir me représentaient dans le cours de cette période terminale les fluctuations raisonnantes ou lucide, ou pseudo-lucide, ou paralucide. Chacun de ces convalescents examiné avec soin apparaissait successivement dans cet état douteux de l'aliéné qui commence à comprendre sa situation mentale, ou qui sait la cacher, ou qui combine à parties égales le délire et la raison sous une forme paradoxale difficile à démêler exactement.

Les uns, en plus grand nombre incontestablement, traversaient plus ou moins vite cette phase raisonnante pour guérir : quelques jours, quelques semaines et quelques mois; d'autres s'y attardaient et avaient même des retours vésaniques. On eût dit la marche en sens inverse de la période initiale qui les avait conduits au délire confirmé. Quelques convalescents demeuraient si longtemps dans cet état indécis, qu'on l'eût pris plutôt pour une période rémittente que terminale, si la guérison n'avait clos cette phase diffuse.

A quoi donc attribuer cette différence dans la marche de la terminaison, si l'hérédité directe ou indirecte et même la dégénérescence ne suffisent pas à l'expliquer entièrement?

Je remarquai même des maniaques et des lypémanes aigus, vraiment aigus, et primitivement fort intelligents, qui raisonnaient, et qui dissimulaient jusqu'aux plus proches limites d'un accès violent, pour délirer ensuite en actions et en discours dès qu'ils ne se sentaient pas surveillés. Un degré de plus leur enlevait cette apparence de raison.

Ces raisonnants aigus n'étaient pas dans ce qu'on appelle l'exaltation maniaque simple; ils avaient, outre leur agitation, des conceptions erronées et ils déraisonnaient dans les discours aussi bien que dans les actes lorsqu'ils se croyaient seuls. Je

n'ai vu d'ailleurs que trois cas à peu près identiques de cette manie expansive ou triste, et je les rapporterai au chapitre sixième comme des exemples du degré de délire aigu que peut supporter encore le raisonnement soutenu par l'attention.

Or, ces trois sujets n'étaient pas certes des dégénérés, mais des héréditaires, au moins deux d'entre eux certainement, anciens négociants très-estimés sur des places commerciales importantes, où l'on en connaissait certaines bizarreries qui peut-être avaient dénoncé les prodromes de quelques accès de manie antérieurs et soigneusement cachés au monde. Du reste, dans les intervalles qui avaient duré plusieurs années, ils avaient si bien repris la gestion de leurs affaires, que l'on n'avait pas deviné la cause réelle de leurs absences. Le troisième était un instituteur, père de famille, et reconnu très-capable : pour lui l'hérédité était obscure.

Il y aurait donc une idiosyncrasie, particulière, personnelle, comme le mot l'indique, en dehors de la cause héréditaire commune à tous les aliénés, qui protégerait la persistance de l'attention et du raisonnement chez certains sujets plus que chez d'autres ; et cette idiosyncrasie pourrait être indépendante du degré d'hérédité aussi bien que du genre de l'aliénation mentale. Néanmoins, comme la folie débute plus rarement par le délire des idées que par le délire des actes et des sentiments qui ouvre presque toujours la marche des symptômes vésaniques; et que les anormaux simples et dégénérés ont pour caractère général non-seulement la faiblesse du jugement, mais aussi l'anomalie morale; il s'ensuit que les troubles des actes et des sentiments s'accentueront plus facilement, mais non exclusivement, chez de tels sujets dont une simple exagération, excitation ou dépression vésanique aura déjà fait des demi-aliénés moraux, avant de troubler l'intelligence.

Mais il y a encore les périodes raisonnantes de la folie intel-

lectuelle, et ici l'explication de la prédisposition morale défectueuse ne fournit aucune explication sérieuse. On ne peut rien constater, sinon que la plupart des folies intellectuelles partielles ou générales qui se distinguent par des périodes raisonnantes très-prolongées, appartiennent à des sujets anormaux ou avérés ou seulement probables.

Il est temps de laisser les affirmations ou les doutes, et d'arriver franchement à discuter les faits. Voici le plan que je me propose de suivre :

Chapitre premier. — Établir la valeur des termes : lucide ; pseudo-lucide ; paralucide ; appliqués aux trois formes invariables des périodes raisonnantes de la folie morale ou intellectuelle. Indiquer sommairement par la discussion et quelques exemples à l'appui, que les aliénés raisonnants à quelques sujets qu'ils appartiennent, et qu'ils aient été préalablement normaux en apparence, ou anormaux simples ou plus accentués, se trouvent toujours dans une période d'augment ou de déclin d'une espèce d'aliénation mentale quelconque ; et que cette période ne peut se présenter que sous une des trois formes ci-dessus énoncées.

Chapitre II. — Rechercher la trace de ces trois formes raisonnantes dans les auteurs anciens jusqu'à Sauvages ; analyser sa classification des Vésanies, où l'on trouve le premier essai d'une division basée sur la nature de la lésion nerveuse et son action sur la raison.

Chapitre III. — Coup d'œil sur les anomalies intellectuelles et morales, depuis celles qui sont propres aux esprits supérieurs jusqu'à celles qui trahissent la dégénérescence de sujets insuffisamment doués : ceux-ci, lorsqu'ils sont dénués à un

degré quelconque, mais sensible, peuvent être seuls déclarés vraiment dégénérés. L'anomalie est l'amorce de la voie qui conduit directement ou indirectement à l'aliénation mentale.

Chapitre IV. — Distinction entre les folies passionnelles, ou délires en ligne droite des anomalies simples et dégénérées, et les délires indirects qui en dévient, ou qui s'y ajoutent. Les folies passionnelles sont presque toujours l'exagération vésanique des penchants des anormaux simples et dégénérés, et, tant qu'elles demeurent dans cette voie directe, elles sont à l'état de période raisonnante initiale ou terminale, ou rémittente, d'un accès délirant qui peut devenir complet. La forme en est le plus souvent paralucide, c'est-à-dire paradoxale; plus rarement lucide ou bien dissimulée.

Chapitre V. — Les délires indirects ou obliques des anormaux simples et des dégénérés, autrement les délires proprement dits, ont aussi leurs périodes raisonnantes. Dès qu'ils ont dépassé cette phase, ils sont d'ailleurs semblables aux délires ordinaires des autres sujets plus ou moins normaux en apparence; ou plutôt ces différents troubles, quel que soit leur caractère primordial, concourent à ce tout qui constitue l'aliénation mentale complète, et dans lequel les symptômes vésaniques du commencement se fondent en s'effaçant de plus en plus.

Chapitre VI. — Application du système des trois formes raisonnantes à tous les genres d'aliénation mentale des auteurs classiques, sans distinction d'anomalies ou de normalités préalables. On verra que presque toujours, sinon toujours, les périodes raisonnantes prolongées appartiennent à des sujets anormaux d'un degré quelconque.

Enfin CHAPITRE VII. — Conclusion.

Autant que possible, dans le cours de cette longue controverse, j'entremêlerai à mes observations celles des auteurs classiques, Esquirol et Pinel, et celles que l'on trouve dans les recueils de procès, tels que les gazettes de tribunaux. Cette dernière indication prouve mieux qu'un long discours l'importance du sujet ; bien que le but de ce livre ne soit pas de traiter la question médico-légale de la folie, mais seulement d'éclairer les cas de folie obscure, qui peuvent avoir besoin de cette expertise. J'ajouterai que souvent, et surtout en ce qui concerne la dernière source d'information, j'ai changé les dates et les noms pour un motif facile à comprendre.

Presque toutes les observations inédites, qui ont été rédigées à Léhon et à Bonneval, m'appartiennent ; quelques-unes de celles de Bordeaux ont été recueillies sur les notes de feu M. Bazin, professeur estimé dans le midi de la France, qui a été pendant quinze ans médecin en chef de l'asile des femmes aliénées de cette ville. Mais j'ai aussi placé dans l'un ou l'autre asile bien des sujets traités ailleurs. Je ne puis que garantir la sincérité des faits.

CHAPITRE PREMIER

LES TROIS FORMES : LUCIDE, PSEUDO-LUCIDE, PARALUCIDE

I

Caractères différentiels et communs des trois formes lucide, pseudo-lucide, paralucide, des périodes raisonnantes de l'aliénation mentale.

Qu'elles représentent une phase intermédiaire, initiale, ou rémittente, ou terminale du délire, ces périodes se montrent invariablement sous trois apparences spécieuses de la raison assez distinctes pour pouvoir être séparées, malgré un signe principal commun de raisonnement qui les groupe et tend à les confondre.

Dans la première forme, ou lucide, l'aliéné a la conscience plus ou moins nette de la conception morbide qui le sollicite et l'entraîne ; et s'il la cache, on peut l'ignorer jusqu'à ce qu'elle se révèle par un acte ; mais s'il l'avoue, on hésite à croire aliéné celui qui paraît si bien se juger lui-même.

Dans la deuxième forme, ou pseudo-lucide, le malade ne se refuse plus à l'idée délirante ; il l'accepte, mais il comprend

qu'il a intérêt à la cacher. Ses actes, quand on les découvre, en désaccord avec ses propos sensés, font hésiter entre la raison et la folie. Il dissimule d'autant mieux parfois qu'il n'a gardé qu'un souvenir confus des actes incriminés, et qu'il les nie d'ailleurs énergiquement, ou les arrange au gré de son intérêt. Le pseudo-lucide *paraît* seulement avoir conscience de sa folie.

Dans la troisième forme, ou paralucide, l'aliéné n'a pas conscience de son délire et ne cherche guère à le dissimuler, à moins qu'il n'aperçoive que sa production obstinée lui suscite des ennuis, auquel cas il sait les pallier. Mais sa conception délirante, même étant connue, a pour caractère particulier de laisser indécis le jugement de l'auditeur sur sa valeur rationnelle.

A cette forme paralucide, ainsi nommée parce que l'aliéné côtoie sans cesse la raison, on pourrait appliquer par excellence le terme de paradoxale; comme on pourrait appeler dissimulée la forme pseudo-lucide; et consciente la forme lucide; si l'apparence paradoxale ne s'étendait pas sur toutes, bien qu'à des degrés divers; si la dissimulation ne leur était pas commune quelquefois selon la circonstance; et si la conscience plus ou moins fugitive de leur état mental n'apparaissait pas par instant aux fous raisonnants de ces trois formes.

On pourrait être encore tenté d'ajouter à ces trois variations de la période ou folie raisonnante, la simulation du délire; mais ce n'est là qu'une sorte de dissimulation ou de pseudo-lucidité pour masquer l'état réel de l'aliéné raisonnant. On comprend qu'alors l'aliéné qui simule, doive se trouver dans une des trois formes raisonnantes et qu'il n'agit que dans son intérêt ou selon le caprice de son délire, autrement on n'aurait affaire qu'à un sujet raisonnable et simulateur.

Ainsi donc, que l'aliéné ait conscience ou non, l'état raisonnant nécessite une certaine conservation du raisonnement et de l'attention, qui comporte dans les trois cas assez de jugement :

Soit pour apprécier le délire,

Soit pour le dissimuler,

Soit pour le faire accepter.

Cet état, évidemment incomplet, d'aliénation mentale ne peut exister qu'aux alentours de l'aliénation certaine et confirmée; et comme ni la dissimulation, ni la conscience du sujet ne sont absolument nécessaires pour que la folie puisse ressembler à la raison jusqu'à plus ample examen, tandis que les facultés de l'attention et du syllogisme sont pour cela indispensables, il s'en suit que le raisonnement constitue le signe principal et commun de ces trois formes, et qu'il a pu servir justement, en général, à caractériser les périodes équivoques de la folie.

Ces formes persistent souvent dans leur spécialité. C'est même à leur durée variable et parfois très-longue que sont dues et l'observation de la manie sans délire et de la folie raisonnante, et la méprise qui en a fait deux espèces particulières d'aliénation consciente ou lucide, et raisonnante ou dissimulée. Elles sont souvent aussi fort rapides. On les voit non moins souvent alterner sur le même sujet, selon l'intensité délirante et l'intérêt du moment. L'hystérie, qui résume toutes les folies, résume aussi dans un laps de temps quelquefois fort court, les trois formes de la période raisonnante et la période d'évidence de l'accès. Cependant, si l'on s'en rapportait aux observations de Pinel et d'Esquirol, la manie sans délire ou forme lucide passerait plus rapidement que la folie raisonnante ou forme pseudo-lucide, et surtout que certaines monomanies paradoxales et paralucides.

L'examen des malades est ici tout à fait d'accord avec les exemples qu'ils ont cités. La raison seule indique d'ailleurs que la période consciente qui ouvre souvent la carrière des accidents vésaniques doit faire bientôt place aux symptômes

qui lui succéderont en aggravant l'état du malade, suivant la marche ascendante de toutes les maladies.

Il y a cependant des aliénations qui semblent *nouées*, selon une expression vulgaire, et dont le délire évident a peine à sortir. L'excitation maniaque, dans le genre expansif, et la mélancolie raisonnante dans le genre dépressif, composent pendant longtemps, pendant des années, tout le trouble mental conscient ou non.

On trouve aussi dans certaines monomanies, des idées fixes absurdes, interminables. Si l'on suivait de près ces périodes transitoires qui paraissent ainsi s'immobiliser, on reconnaîtrait pourtant qu'il y a de temps en temps des exacerbations tout à fait délirantes, qui en sont la période d'évidence fugitive, mais néanmoins réelle. C'est après une suite de ces retours de délire rapides, que la démence arrive et paraît terminer d'emblée la période raisonnante. Mais ces cas sont rares, même dans les modèles cités par les auteurs, comme ils sont rares dans la nature. Les fous raisonnants donnés comme exemples, ont été ou deviennent tôt ou tard des fous évidents, pendant un temps variable.

D'ailleurs, ces trois formes lucide, pseudo-lucide et para-lucide, véritable effort de la raison qui lutte contre le délire, n'existent pas seulement dans la période incertaine ou raisonnante dont elles composent le fond à proprement parler ; on les retrouve encore dans la folie confirmée et chronique, quoique singulièrement amoindries, et comme un dernier vestige de la conscience humaine : on en verra des exemples.

Dans la période incertaine, elles sont toujours à la surface ; dans la période d'évidence elles se cachent au second plan, où Leuret, réveillant l'attention, allait les chercher et changeait ainsi pour quelques instants en fous raisonnants, certains aliénés chroniques déjà voués à la démence.

En effet, on peut avancer hardiment que presque tous les aliénés évidents placés sous une certaine influence et pendant un temps variable, sont capables de dissimuler peu ou beaucoup de leur délire habituel. Excepté les déments du dernier degré, privés de tout ressort, ou les maniaques au milieu de leur accès aigu, et quelques paralytiques avancés, presque tous les aliénés en un mot, lorsqu'ils sont pris en faute, s'excusent et cherchent des prétextes plus ou moins plausibles. On dirait que réveillée en sursaut à la faveur d'une émotion subite, la conscience, ou l'attention jette un rapide éclair sur ces intelligences obscurcies. — N'est-ce pas d'ailleurs, pour le dire en passant, cette faculté persistante dans le plus grand nombre des cas de folie confirmée et même incurable qui justifie les moyens disciplinaires employés pour maintenir l'ordre des asiles. Autrement, de quel droit ordonnerait-on une affusion d'eau froide, si légère qu'elle soit, une privation, une réprimande à un être *absolument* privé d'attention et de réflexion. C'est la responsabilité, assurément parfois bien imparfaite, que l'on suppose encore, qui est le levier de toute direction médicale et du traitement moral des aliénés.

Mais cette faculté d'attention est bien inégale : elle persiste en raison inverse de l'intensité du délire. Ainsi, lorsqu'on s'adresse à un maniaque aigu, on ne parvient qu'avec peine et au prix d'un effort brusque, à suspendre la conception qui l'absorbe. Pour percer ce mur d'isolement, il faut imprimer une vibration forte à sa pensée ; et moyennant ce procédé employé dans un sens agréable ou pénible, on verra que presque toujours on évoque un moment de réflexion, de raison pure ou relative. La durée et l'éclat de cet éclair sont proportionnels au degré de sensibilité du *substratum* mental et à la force déployée pour l'en faire jaillir. Mais le malade retombera plus ou moins vite dans l'état précédent.

On a vu, quand le feu menace un asile, et c'est un fait connu de tous les médecins aliénistes, qu'il n'y a presque plus de fous tant que dure l'émotion immédiate causée par l'incendie.

On pourrait multiplier les exemples; prenons le suivant remarquable à tous égards : un jeune homme X., âgé d'environ 20 ans, ex-collégien de seconde, était maintenu par sa famille à l'asile de Léhon depuis quatre ans, pour cause d'hallucinations et de délire permanent, diminué seulement par des rémissions peu marquées. Ce malade était rebelle, en dehors de ses courtes et rares rémissions, à tout effort pour fixer son attention. Il répondait quelques mots inachevés, sans suite, aux questions les plus pressantes. Il avait pris de l'embonpoint; ses traits étaient grossis; son mutisme presque absolu, à l'exception de rares moments de colère sans motif. La démence était enfin imminente et de fait elle ne tarda pas bien longtemps à paraître. Cependant chaque année, lors de la visite de sa famille qui résidait fort loin et affectionnait beaucoup ce fils unique, il semblait tout à coup sortir d'un rêve. Il s'informait de ses parents absents et présents, souriait, répondait juste aux questions qui n'avaient pas rapport à son état mental qu'il paraissait surtout désireux de vouloir cacher. Si l'on venait alors à lui reprocher certaines mauvaises habitudes, il rougissait, promettant bien de s'en corriger et en tout cas savait dissimuler, atténuer au moins et excuser ses idées délirantes. Ce réveil durait une demi-heure, une heure peut-être; ensuite la maladie reprenait son cours accoutumé, et rien ne pouvait plus l'en détourner. — Cet intervalle était-il une intermittence? Le malade ignorait ou cachait ses hallucinations. Était-ce un état lucide? il n'avait pas conscience. Un état paralucide? Interrogé sur son délire qui ne comportait pas d'équivoque, il ne pouvait ou n'osait répondre. — Cette courte période de rémission se présentait dans la forme pseudo-lucide. En

effet, il niait alors son délire, et se comportait pendant quelque temps comme un malade raisonnant qui dissimule son état, mais il n'était pas nécessaire d'insister longtemps pour l'y ramener. J'assistais à la quatrième et dernière visite annuelle; la famille désolée interrogeait le malade avec plus d'instance que jamais. Déjà engraissé et tombé dans la démence, il sentit encore l'aiguillon des souvenirs et des sentiments effectifs, mais ce fut bientôt passé : quelques instants après, il était complétement absent au milieu de sa famille.

Ce cas, eu égard à la situation mentale du sujet, est assez remarquable. Mais une impression qui manque rarement son effet sur les aliénés confirmés, et même déjà voisins de la démence, c'est celle que produit, pendant les premières heures, la séquestration dans un asile, ou le changement de lieux, de personnes, d'habitudes, inséparables d'un voyage. Cependant, les romanciers ont exploité le moment de la séquestration dans un sens absolument opposé à la réalité. Au lieu de plonger le malade, ou, selon quelques auteurs trop légers, la victime, dans un transport de fureur qui ressemble à la folie, on voit souvent, au contraire, des aliénés exaltés redevenir soudain aussi calmes que possible; et assez raisonnants pour embarrasser l'observateur immédiat. Les exemples foisonnent dans la mémoire des médecins aliénistes ; il est inutile d'en citer.

Mais l'émotion a bientôt épuisé son effet, et le délire recommence. C'est l'occasion de dire un mot en passant du traitement par la peur qu'employaient les anciens et même nos aînés plus éclairés, tels que Willis, etc.; on précipitait un maniaque ou un mélancolique dans un bassin d'eau profonde. Il se croyait perdu; on le repêchait; et l'émotion le rendait lucide un moment, et pire ensuite. Erreur qui procédait d'une erreur sur la cause de la maladie que les anciens jugeaient une maladie de l'esprit produite par une révolution de bile,

une émotion perturbatrice, etc.; tandis que l'aliénation mentale, tout le monde le sait maintenant, est un résultat longtemps préparé.

Une émotion moins poignante évoque encore journellement l'attention de certains aliénés parfaitement délirants. Je veux parler des interrogatoires judiciaires pour une interdiction, une enquête. Il n'est pas un médecin aliéniste qui n'ait été témoin d'une intermittence fugitive, sous l'influence de l'émotion du malade; et cette émotion, qui réveille l'attention, met le sujet assez bien sur ses gardes pour qu'il nie ce qu'on lui reproche. L'un d'eux me disait après un interrogatoire infructueux : Il faudrait que je fusse fou pour leur avouer tout ce qui me passe dans l'esprit! C'était bien alors un raisonnant pseudo-lucide, il avait été jadis un délirant homicide. Mais en voilà assez sur un sujet aussi peu contestable.

II

La manie sans délire doit se confondre dans la folie ou période raisonnante, dont elle constitue la forme lucide.

Dans ce système, basé sur l'examen des faits, si la folie raisonnante n'existe pas comme espèce, la manie sans délire ne mérite pas davantage cette distinction; son nom surtout doit être écarté comme un jeu de mots propre à troubler le jugement du public sur le sens qu'on attache à l'aliénation mentale.

La manie sans délire de Pinel et de Pritchard, adoptée par Esquirol (etc.), serait une lésion de la volonté opprimée par un désordre instinctif, une impulsion morbide, le jugement étant demeuré sain; en sorte que le maniaque sans délire aurait nettement conscience de l'impulsion à laquelle il obéit, puisqu'il ne délire même pas, selon l'énoncé de la manie sans délire.

La folie raisonnante serait une lésion des instincts et des affections, une folie morale, avec une conservation du raisonnement suffisante pour masquer le délire, malgré la fausseté du jugement.

Ne semble-t-il pas tout d'abord qu'au lieu d'être séparés en deux genres, ces deux troubles vésaniques devaient être réunis comme deux variétés progressives d'un état de folie encore incertaine, mais réelle ; car, que ce soit la volonté, l'intelligence ou la sensibilité qui soit malade, il y a perversion d'une des trois grandes facultés de l'âme, par conséquent, l'exercice de la raison est devenu incomplet et impossible.

Quand la prétendue manie sans délire agit dans le sens du délire, elle nécessite, comme la folie appelée raisonnante, un jugement et une volonté également affaiblis et lésés, soit pour assister, soit pour aider à des actes insensés. Cette manie n'est donc pas tout à fait sans délire.

Quand, au contraire, l'idée ou l'impulsion délirante obéit et se soumet à l'ascendant du jugement et de la volonté, il n'y a pas encore de folie ni d'irresponsabilité : mais simplement des velléités morbides. La manie n'existe donc pas plus que le délire, si le mot de manie exprime un trouble mental plus fort que la raison.

Ainsi, lorsqu'il vient à se manifester par des actes ou des discours, ou des écrits insensés, le délire existe; et dès lors il y a vraiment aliénation mentale, irresponsabilité. Mais si le jugement persiste, il faut bien admettre qu'il est incomplet comme la volonté, autrement il y aurait faute et non folie dans l'acte commis.

Combien y a-t-il de névrosiques vraiment sans délire? Il n'est pas de médecin qui n'ait été consulté par des malades qui se jugeaient très-bien et n'obéissaient pas à leurs étranges impulsions. Est-ce que ces malades sont des aliénés? Plus tard,

avec le temps peut-être; mais heureusement, à ce degré purement nerveux et anormal, rien n'est encore moins certain.

La prétendue manie sans délire ne saurait donc indiquer que cette période indécise où la raison combat et reste victorieuse. Elle constituerait cet état flottant, véritable incubation vésanique qui subit des variations allant de la raison au délire toujours exclusivement. C'est quelque chose de moins encore que la pseudo-monomanie de M. Delasiauve, début conscient et insoumis de la folie. Et qu'est-ce qu'une aliénation mentale qui ne change pas même les habitudes de la vie?

Mais, et ceci est important, si le terme de manie sans délire doit être rejeté comme vide de sens lorsqu'on l'applique aux cas réellement aliénés cités par Ettmuller, Pinel, Fodéré, Esquirol, Pritchard, etc., dont les sujets accomplissaient des actes insensés, il n'en désigne pas moins, en dehors de la folie irresponsable, un état bien réel et qui se présente constamment au début et dans le cours de la période progressive. Un pas au-delà de la pseudo-manie ou de la vésanie prodromique si l'on peut s'exprimer ainsi, et le délire, quel qu'il soit, triste ou gai, affectif ou instinctif, ou intellectuel, se produit non sans combat de la conscience émoussée et de la volonté vaincue.

Le premier accès ou paroxysme de toute aliénation est presque toujours passager et suivi d'une période de rémission, pendant laquelle la conscience reconnaît nettement et condamne ce qui vient d'avoir lieu, précisément comme dans la phase précédente d'incubation ou de pseudo-monomanie. Mais alors cette prétendue manie sans délire, qui vient de délirer, n'est-elle pas aussi une folie raisonnante au premier chef, c'est-à-dire capable de se justifier, de se comprendre et au besoin de se dissimuler? Faudra-t-il donc créer autant d'espèces maniaques que d'intensités diverses de la folie incertaine, depuis sa naissance jusqu'à sa terminaison?

D'où l'on peut déjà inférer qu'il est peu rationnel de limiter et de classer comme un genre spécial un état mental aussi indécis, qui change d'aspect selon l'heure à laquelle on l'étudie, selon le point de vue sous lequel on l'envisage, et qui n'a qu'un caractère éminemment fugace, celui de se connaître sans pouvoir se dominer.

Mais s'il n'y a pas plus de manie sans délire que de folie raisonnante comme il y a des lypémanies, des monomanies, il existe au moins assurément un état morbide incertain qui constitue la phase la plus intéressante de l'aliénation mentale, puisque, selon la signification du mot, cet état réunit deux éléments qui paraissent inconciliables, le délire et la raison. Et puisqu'il y a des aliénés qui ressemblent à de certains moments à des gens plus ou moins raisonnables, rien ne saurait mieux indiquer, sans prétendre les circonscrire et les immobiliser dans telle ou telle classe, que cette expression usuelle de folie raisonnante, qu'il conviendrait néanmoins de modifier par l'énoncé plus exact de période raisonnante de telle ou telle forme, que l'on distinguera encore suivant l'espèce de l'aliénation mentale à laquelle cette période se rattache. Exemple :

Période raisonnante initiale (ou rémittente, ou terminale) et lucide (ou pseudo-lucide ou paralucide) d'une lypémanie, etc.

Ramenée à ce terme précis, la folie raisonnante ne laisse plus dans l'esprit cette incrédulité qui a fait dire à M. Griesinger, que les médecins aliénistes devraient bien bannir ce mot de leur vocabulaire, et, ajoutait-il, aussi de leur nomenclature. En effet, dès qu'il indique seulement une phase obscure de la folie, précédant ou suivant un délire évident, quelconque, on comprend aussitôt sans recourir à une longue périphrase explicative, le genre d'affection mentale du malade et son degré de lésion intellectuelle et morale.

On arrive en fixant ainsi la dose d'action du délire sur la

raison, à faire disparaître ce qu'a d'étrange encore le terme générique de folie raisonnante, qui a toujours eu le privilége d'étonner les esprits non familiarisés avec les maladies mentales. Car, ce sont surtout les personnes étrangères à cette étude qui sont appelées à en juger dans les jurys ou devant les tribunaux : et les médecins savent qu'elles ne comprennent bien qu'une folie complète, s'imaginant volontiers qu'il existe une ligne bien tranchée entre la raison et la folie. Comme si le précepte de Linnée, *natura non facit saltum*, n'était pas un axiome : et comme si ce qui est vrai dans le monde physique ne l'était pas aussi dans le monde moral. Il est seulement plus difficile de l'apercevoir. Il faut donc désigner clairement cette période transitoire, et nous croyons qu'ainsi modifié le nom convient bien à l'état qu'il prétend indiquer.

Il n'est personne d'ailleurs qui, se donnant la peine de réfléchir sur les points de contact de la raison et du délire, n'ait senti qu'il y avait un champ commun où ces deux états doivent se combattre avant de se confondre insensiblement dans la folie confirmée. La ligne tranchée que l'on suppose, s'efface alors dans un vague indéfini. C'est le domaine transitoire et changeant de la période raisonnante. On ne concevrait pas bien que l'intelligence pût franchir sans s'y arrêter cet espace pour s'élancer tout d'un coup dans le chaos de l'insanité. Mais par une inconséquence familière à l'esprit humain, si l'on accuse volontiers une infirmité physique afin d'y porter remède, lorsqu'il s'agit d'une infirmité intellectuelle on la dissimule jusqu'à la dernière extrémité, soit qu'on la méconnaisse, soit qu'on ait une certaine honte de la découvrir, ou qu'on ait intérêt à la cacher. L'affection mentale doit donc presque toujours, pour être connue, se trahir elle-même. La grande époque transitoire se dérobe : la folie n'apparaît qu'en pleine évidence.

Cependant, pourquoi ce doute et cette obscurité? C'est que

dans un grand nombre de cas, le trouble, commençant par les facultés morales et respectant en apparence l'intelligence, le malade est longtemps encore en possession de raisonner. Cette discordance du sentiment et des actes d'une part, et de l'intellect d'autre part, qui ouvre le plus souvent la scène des troubles vésaniques, avait particulièrement frappé Esquirol : et c'est sur ce terrain exclusivement moral qu'il étudia les périodes raisonnantes.

On sait qu'il divisa les lésions de la sensibilité en deux parties : la monomanie instinctive ou sans délire, et la monomanie affective ou raisonnante ; distinction qui tendait à reconnaître, malgré son idée préconçue de les classer en espèces, que la manie sans délire et la manie raisonnante n'étaient que deux stades d'augment de l'aliénation mentale, deux périodes préparatoires d'un délire complet.

« Les signes de la monomanie raisonnante, dit-il, sont le changement, la perversion des habitudes, du caractère, des affections. »

Rien au delà ? C'est la folie morale de Pritchard. Il suffisait qu'Esquirol étendît la lésion à certaines facultés intellectuelles pour nous donner lui-même une description complète. Mais ce génie modeste hésite à secouer le joug du système du médecin anglais, disciple lui-même de Pinel, comme ceux qui le suivront n'ont pu jeter le sien. Cependant peut-on admettre que les stades, qu'il décrit aussitôt après, arrivent par degrés jusqu'à la folie confirmée et même jusqu'à la démence, sans léser profondément l'intellect ? Il ajoute en effet :

« La monomanie raisonnante a une marche aiguë ou chronique.

« On distingue trois périodes : Dans la première le caractère « et les habitudes sont changés ; dans la seconde les affections « sont perverties ; enfin dans la troisième l'exaltation maniaque

« se manifeste, ou bien la dégradation des facultés plus ou « moins rapide conduit le maniaque à la démence. »

Donc, selon Esquirol, il n'y a jamais de délire évident dans toutes ou entre toutes ces périodes.

La première période désigne clairement sa monomanie sans délire instinctive. Voilà, par conséquent, un même individu qui sera successivement atteint de trois espèces d'aliénation mentale bien distinctes : la monomanie instinctive ou sans délire ; la folie affective ou raisonnante ; et la folie évidente intellectuelle quelconque qui suivra. Et la démence, qui vraisemblablement terminera la scène, sera comme une quatrième espèce dont souffrira le même sujet ; puisque dès la troisième période les malades ne seront plus raisonnants, d'après Esquirol lui-même, leur délire ayant gagné jusqu'à l'intelligence.

Au contraire cette définition descriptive serait absolument exacte s'il était permis à la lésion instinctive ou affective de s'augmenter encore d'un trouble intellectuel raisonnant ou équivoque ; et si ces lésions incomplètes, morales ou intellectuelles, étaient données comme les périodes initiales d'un délire confirmé. Mais telle quelle, elle est imparfaite. Cette lacune ne devait pas échapper à l'éminent observateur lorsqu'aussitôt il continue par cette considération finale qui, le mettant d'accord avec les faits, le met en désaccord avec lui-même :

« Cette monomanie est intermittente ; elle est sujette aux récidives ; elle se *complique* avec la lypémanie, l'hypochondrie, l'hystérie, surtout avec la paralysie. »

En somme, Esquirol fait de la manie sans délire une monomanie instinctive ; de la folie raisonnante, une monomanie affective ; et ces deux monomanies raisonnantes peuvent, en certains cas, compliquer les quatre espèces d'aliénation mentale ci-dessus désignées.

Maintenant qu'on lise l'une après l'autre les observations

d'Esquirol et de Pritchard sur la monomanie raisonnante ou morale, que verra-t-on? Primo : des aliénés dont la manie s'accuse naturellement par la perversion ou par le changement des habitudes et des affections (comment pourrait-il en être autrement?), et dont le trouble ne devient complet qu'après un nombre variable de rechutes instinctives et affectives.

Secundo : des aliénés en plus petit nombre dont la monomanie initiale n'a pas de fin. La période d'évidence et du trouble complet manque, et l'observation laisse les sujets à moitié route de la maladie. On ne sait pas ce qui en advint plus tard, mais on s'en doute. Tous ces malades raisonnants finiront par atteindre la folie confirmée.

Tertio : des monomanes dont la période initiale affecte longtemps les sentiments, se connaît, se dompte et puis cède à des paroxysmes de courte durée qui sont de vrais accès complets, puisque pendant cette recrudescence du délire l'aliéné ne se connaît plus et se révèle tout entier. Mais la période évidente passe vite et fait place à une rémission transitoire et raisonnante de longue durée, jusqu'à un nouvel accès.

Voilà donc la marche de la prétendue monomanie raisonnante ou affective d'Esquirol, telle qu'il la représente dans ses observations et telle qu'elle est en effet dans la réalité des choses, simplement réduite au rôle de période raisonnante initiale ou rémittente de plusieurs espèces, période transitoire qui parfois absorbe la presque totalité du temps d'observation de la maladie, et masque assez le délire évident parfois peu durable pour donner à l'affection mentale le caractère dominant de l'équivoque.

Mais, en quoi cet état raisonnant diffère-t-il de la période transitoire de la folie ordinaire ?

Voyez ce qui suit ; c'est encore Esquirol qui décrit l'invasion de la manie franchement aïguë :

« La manie éclate rarement tout à coup ; presque toujours quelques signes plus ou moins apparents l'ont précédée ; ces signes échappent souvent à l'attention des parents, des amis des malades. L'invasion de la manie est progressive et graduelle, on n'observe d'abord que des irrégularités passagères dans les affections, dans la conduite de celui que les premiers symptômes de cette maladie fatiguent. Le maniaque est d'abord triste ou gai, actif ou paresseux, indifférent ou empressé ; il devient impatient, irritable, colère ; bientôt il néglige sa famille, délaisse ses affaires, son ménage, déserte sa maison et se livre à des actions d'autant plus affligeantes qu'elles contrastent davantage avec sa manière de vivre ordinaire ; à des alternatives de délire et de raison, de calme et d'agitation succèdent des actes plus irréguliers, plus extravagants, plus contraires au bien-être, aux intérêts du malade. Les alarmes, les conseils contrarient, agacent et font arriver le malade au plus haut degré de la manie. »

On peut comparer tous ces symptômes initiaux à ceux qui distinguent les maniaques raisonnants d'Esquirol, et l'on verra sans peine qu'ils sont absolument les mêmes. En sorte qu'on est contraint de se dire qu'en somme la monomanie raisonnante d'Esquirol n'est que la période initiale de la manie, décrite par lui-même.

Mais la même comparaison donnera le même résultat pour les commencements de la lypémanie et des autres vésanies, si magistralement tracés dans son traité. L'auteur avait bien des motifs de compliquer la lypémanie, l'hystérie, l'hypochondrie et la paralysie des caractères équivoques de la folie raisonnante.

C'est, comme on le voit, approcher bien près du système que nous croyons absolument d'accord avec les faits dont s'inspirait Esquirol ; et si au lieu de voir une *complication* dans le caractère raisonnant il ne l'avait signalé qu'à titre de symptôme, tantôt

durable et tantôt passager des périodes initiales et terminales de l'aliénation, nous estimons qu'il eût ouvert dès lors la véritable voie. En effet, ces maladies mentales qu'il énumère ne comprennent-elles pas les plus importants délires, où l'entendement se fausse d'une lésion du sens moral et réciproquement? Que peut alors signifier cet alliage de la monomanie raisonnante avec ces types vésaniques, sinon, qu'à une certaine époque du début, ou de la fin, ou de la rémission de ces affections mentales, le maître avait reconnu une période raisonnante; c'est-à-dire cet état incomplet de l'aliénation qui suppose encore une certaine conscience du sujet, ou qui comporte le pouvoir de dissimuler ses pensées délirantes, ou qui admet une confusion possible du délire avec la raison.

Car ces trois formes ou expressions de la folie incertaine sont toujours reconnaissables dans les observations des monomaniaques raisonnants d'Esquirol, comme elles se trouvent d'ailleurs au fond de toute période raisonnante ; attendu que l'incertitude du délire ne peut revêtir que ces trois aspects.

Esquirol avait donc, en observant les maniaques raisonnants, remarqué que leur signe dominant se rencontrait dans quatre espèces de vésanies à une certaine période persistante ou passagère ; et, en observant l'évolution des autres espèces, telles que la manie, par exemple, il y avait noté les caractères de la folie raisonnante, qui n'était aussi alors qu'une période transitoire, avant ou après l'accès.

Mais nous sommes encore obligés de nous séparer d'Esquirol sur le fond même du sujet. Les trois stades qu'il donne à sa monomanie raisonnante ou affective nous semblent immobilisés dans un cadre trop régulier, où il prétend n'admettre que des symptômes vésaniques moraux qui viendraient s'y placer méthodiquement et l'un après l'autre. Les désordres affectifs et psychiques sont plus mêlés ; rien ne s'oppose à ce que les

idées ne subissent un commencement de lésion en même temps que les affections et que les habitudes. Bien souvent des impulsions morbides, des illusions, des hallucinations peu caractérisées, des craintes sans motif, accompagnent ou précèdent la dépravation des sentiments. Que ce soit par un sentiment ou par une idée pure que le trouble commence, le jugement peut dans le principe en repousser les incitations morbides, ou les atténuer en les expliquant à sa manière ou les dissimuler par crainte ou autrement.

Aussi bien, en recherchant la faculté lésée des monomaniaques raisonnants d'Esquirol et de ses disciples, on verrait que l'affectivité reste parfois relativement indemne, tandis que l'idée est malade, sans cependant arriver au point de troubler complétement le raisonnement. Un des types les plus remarquables d'Esquirol, Mlle F., tempérament sanguin, d'un caractère gai, d'une humeur douce, n'a rien de perverti, mais elle souffre de l'exaltation morbide d'une idée pure : l'Équité. Un jour, à 18 ans, sans cause connue, elle est saisie de l'inquiétude qu'elle pourrait, sans le vouloir, emporter dans les poches de son tablier quelque objet appartenant à sa tante. Plus tard, elle met un temps infini à terminer ses comptes et ses factures, craignant de commettre une erreur au préjudice de quelqu'un. Le mal augmente ou diminue, alternant entre de longs accès raisonnants et des accès de délire évident très-courts. En un mot, c'est un modèle de longues périodes équivoques et de courtes périodes d'évidence. Mais ce scrupule est-il une lésion de la sensibilité ? ne procède-t-il pas de l'idée pure la plus noble innée au cœur humain ? Et quand cette jeune femme recommençait incessamment des comptes sans doute très-simples, n'avait-elle pas quelque faculté du raisonnement, l'attention par exemple, assez profondément lésée ?

On dirait en lisant la Folie lucide de Trelat, que cet auteur

a repris et perfectionné à sa manière, le système entrevu par Esquirol. Ses fous lucides n'appartiennent pas seulement à quatre, ils pourraient appartenir à tous les genres d'aliénation. Et de plus il les donne tous comme des demi-aliénés dangereux, méchants, immoraux. Il s'en glisse pourtant un certain nombre dont l'imagination plus particulièrement lésée fournit à l'observateur les meilleurs traits de ses inimitables tableaux, et quelques-uns de ses sujets sont très-bienveillants pour leur famille et n'en sont pas moins lucides. Mais j'ai déjà dit que Trelat a respecté l'hésitation du maître et qu'il a craint de tirer les conséquences qui ressortent de ses exemples.

Il est vrai encore que l'on rencontre plusieurs cas cités dans son brillant recueil, qui ne méritent aucunement d'y figurer à titre de folie lucide, expression qui doit équivaloir à la folie consciente. La différence d'aspects sous lesquels se montre la période raisonnante, dont la forme lucide ne représente qu'un des côtés, dut influer sans doute sur le défaut de conclusions. Autrement, il aurait vu que chacun de ces terribles fous raisonnants n'était qu'à la période initiale de l'aliénation mentale évidente quelconque, qui termine le temps de l'équivoque, et dont sa plume fait revivre les navrantes péripéties.

Plus déterminé à conclure, le docteur Campagne, dans son Traité de la manie raisonnante, rétrécit par degrés, au moyen d'exclusions savamment déduites, le champ de cette espèce illusoire d'aliénation mentale. Il procède du docteur Morel, et la sélection naturelle qui produit la manie raisonnante ne serait qu'une fatale conjonction de dégénérescences propices. Tous les raisonnants qu'il décrit sont égoïstes, méchants, envieux. Esquirol a montré qu'il y en avait de bons, ne fût-ce que par l'exemple de Mlle F., déjà cité. Les maniaques raisonnants du docteur Campagne ont tous manifesté dès la puberté une certaine insuffisance de leur intelligence. Il en infère que ces

malades avant l'accès étaient de simples idiots partiels; et qu'étant excités ils sont devenus des maniaques particuliers, raisonnants. Il limite à cette sorte de sujets cette sorte de délire auquel il réserve absolument le nom de *manie raisonnante;* ce qui tend, après tout, à classer une nouvelle espèce distincte des autres vésanies. Mais il suffit de voir la fin de chacun de ces états équivoques pour reconnaître encore que ce n'était là qu'une phase initiale ou rémittente, plus ou moins prolongée, d'une aliénation mentale quelconque, qui avait frappé des caractères égoïstes, méchants, comme il aurait pu atteindre des caractères expansifs et bienveillants.

Ajouterai-je que l'on trouve parmi les observations des docteurs Trélat et Campagne rapportées comme des types, des cas où le délire raisonnant affecte aussi bien l'intelligence que le sens moral? circonstance qui n'empêchait aucunement l'équivoque de se produire.

Après avoir cité ces deux auteurs qui représentent aujourd'hui, quoique différemment, l'idée particulariste de la période raisonnante, sous le nom qu'ils ont bien voulu lui donner, il conviendrait d'examiner au moins rapidement l'opinion de ceux qui l'ont placée dans une espèce de folie déjà connue. Cela nous emporterait trop loin; mon but est de discuter les faits et non les opinions. Il suffit de dire que leur système dans chaque cas cité nous semble absolument justifié et qu'ils n'ont eu qu'un tort à nos yeux, celui de restraindre à la seule espèce d'aliénation mentale qu'ils ont choisie, un état raisonnant à durée variable que chacun d'eux a rencontré également dans toute autre espèce.

Nous en donnerons sur l'heure et pour preuve, cinq ou six observations de différentes périodes équivoques du délire religieux, forme qui n'a été que très-rarement décrite, si elle l'a été, dans les exemples raisonnants des auteurs : un plus grand

nombre de faits chargeraient inutilement cette discussion préliminaire.

En attendant, nous pouvons déjà conclure, que la folie raisonnante a été donnée injustement comme une espèce à part, lorsque par la force des choses, la description, contraire à la définition, présentait les faits sous les aspects les plus divers et toujours comme une étape de la folie; et que de tout ce qui précède il semble, à n'en pouvoir douter, que la manie sans délire n'est qu'une forme de la folie raisonnante.

III

Exemples de périodes raisonnantes d'aliénation mentale où l'idée pure est principalement lésée.

Je pense que tout médecin aliéniste, en consultant ses notes, pourrait offrir un certain nombre de cas analogues et assurément aussi équivoques que ceux que je vais citer comme des modèles du genre. J'ai recueilli ceux-ci à l'asile de Léhon, dirigé et servi par des Frères de l'Ordre de Saint-Jean de Dieu. En raison de son personnel administratif et de surveillance, cette maison reçoit un grand nombre de pensionnaires du clergé dont le délire tout naturellement affecte surtout le caractère religieux. J'ai pu, pendant les six années que j'eus l'honneur de diriger le service médical de ce bel établissement, me convaincre que la monomanie et les délires religieux n'échappaient pas à la loi commune de la période raisonnante, et que celle-ci, comme dans les autres genres, y revêtait selon les circonstances les aspects lucide, pseudo-lucide ou paralucide, en attendant la période d'évidence plus ou moins rapprochée.

1re Observation : *Rémission raisonnante pseudo-lucide d'une monomanie religieuse.*

Sous ce titre, qui dit exactement ce que je veux indiquer, je

vais donner aussi vivement que possible l'histoire mentale d'un jeune homme qui n'avait d'ailleurs aucun des caractères qui trahissent la dégénérescence physique ou morale. Le corps était grand et bien fait, la tête bien conformée, le front développé, l'intelligence très-ouverte. On ne connaissait (disait-on) aucun cas de folie dans ses parents les plus proches.

L. sortait d'une maison de Jésuites où son instruction n'avait pu lui valoir, malgré sa bonne conduite, que le rang de frère coadjuteur. Son délire religieux, contenu depuis quelques mois dans les bornes d'une piété exaltée, avait pu d'abord en imposer sur sa vraie valeur aux personnes éclairées avec lesquelles il vivait. Mais la période d'évidence éclata. Il fallut le faire séquestrer. Un an après son arrivée à Léhon, l'exaltation avait bien diminué, mais les idées délirantes persistaient, tout en lui permettant de dissimuler avec soin. Alors il écrivit au ministre de l'Intérieur cette lettre que je ferai suivre du rapport médical qu'elle provoqua naturellement :

1er Septembre 1862.

« Monsieur le Ministre,

« Connaissant votre sollicitude à aller jusqu'au-devant même des abus, je viens faire part à Votre Excellence d'un fameux et dont je suis victime depuis le 29 juillet 1861 de la part du révérend père M. X... Provincial des Jésuites de la Province de Paris. J'ai été six ans frère coadjuteur dans l'ordre des Jésuites. J'étais en leur maison de la rue de Sèvres à Paris, quand j'ai parlé au père X... d'événements futurs. Ce religieux a aussitôt pris des mesures pour m'enfermer dans une maison de fous à Léhon près Dinan (Côtes-du-Nord). Voyant que je recevais un tel outrage, d'un homme qui devait me traiter avec plus d'humanité, j'ai renoncé à l'ordre des Jésuites il y a un an.

« Voyant, qu'il y a un an passé du 29 juillet dernier que je suis incarcéré et que le père X... et le supérieur de cette maison ne semblent pas disposés à me remettre en liberté et qu'ils vont même jusqu'à nier à mes père et mère le droit de me réclamer, j'en réfère à qui de droit et proteste devant Votre Excellence contre ce despotisme et demande qu'il me soit rendu justice d'après les lois de l'Empire.

« Si la liberté a régné en France, c'est certainement sous le régime actuel, comment donc n'en jouirais-je pas? Je n'ai jamais démérité devant l'État ni devant la société et pourtant je suis un proscrit dans ma propre patrie.

« Dans l'espoir que vous daignerez, monsieur le ministre, m'honorer d'une réponse, j'ai l'honneur d'être de Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur. J. M. L. »

Je répondis à une demande d'explication :

Le sieur L., âgé de 23 ans, né à P... dans le Morbihan, est entré à l'asile de Léhon le 29 juillet 1861 à la demande de M. l'abbé C. Le certificat d'aliénation mentale signé A. B., docteur en médecine, spécifiait une monomanie raisonnante avec tendance au suicide. La suite n'a pas justifié jusqu'aujourd'hui ces craintes de suicide : mais le caractère de folie raisonnante est trop certain, comme vous le verrez en poursuivant la lecture de ce rapport.

D'après ce que je sais des antécédents de ce jeune malade, il entra chez les Jésuites à Paris, il y a quelques années, et il s'y fit sans doute remarquer par sa bonne conduite, puisqu'il y fut nommé frère coadjuteur. Vinrent les affaires de Rome qui exaltèrent son esprit jusqu'au délire. Il prétendit alors avoir des communications avec la sainte Vierge qui lui apparaissait pour l'avertir des événements politiques et religieux. Il eut des visions. Napoléon III, Pie IX lui parlèrent souvent.

Il reçut d'en haut l'ordre de se rendre à Rome pour demander au Saint-Père le pouvoir d'absoudre l'Empereur, bien qu'il n'eût d'ailleurs aucune qualité pour cela, n'étant pas prêtre. Déjà ses supérieurs doutaient de sa raison ; cette dernière prétention leur dessilla les yeux et un médecin fut appelé qui déclara que L. était aliéné et qu'il était grand temps de l'envoyer dans une maison de santé. Le malade rapporte lui-même que le médecin lui ordonna de laisser de côté ses rêveries politiques ou religieuses, et qu'il deviendrait tout à fait fou s'il continuait de s'y abandonner. Enfin il lui conseilla des soins spéciaux, des affusions froides sur la tête, etc. Ce traitement ne suffit pas, et avec le certificat du docteur A. B. il entra à l'asile le 29 juillet 1861, en qualité de pensionnaire aux frais de ses supérieurs.

C'est l'occasion de dire un mot de cette pension que ses chefs spirituels veulent bien payer pour lui ; ils y consentent pour le présent et pour l'avenir jusqu'à guérison ; mais ils ont dit aux parents, que leur fils tourmentait pour sortir : Vous êtes libres de retirer votre fils non guéri, malgré l'avis du médecin. Mais alors ne comptez pas sur nous pour de nouveaux sacrifices. Or le père et la mère de L., l'ayant visité au mois d'août dernier (1862), ont jugé à propos de le laisser à l'asile, mais ils ont eu la faiblesse, en causant avec lui, d'attribuer la prolongation du traitement infligé à leur fils, aux ordres de ses supérieurs. C'est en vain, quelques jours après et de retour chez eux, qu'ils lui écrivirent qu'ils avaient reconnu la nécessité de son séjour à l'asile et l'engagèrent à se résigner pour guérir plus vite. L., qui déjà accusait ses supérieurs d'injustice, crut à une vengeance et, depuis ce temps, cette idée erronée s'est encore jointe à son délire.

L. entra donc à l'asile de Léhon, le 29 juillet 1861 ; quinze jours après, le médecin en chef, feu M. Bodinier, écrivait à

son sujet le certificat réglementaire. Je copie textuellement : Le sieur L. Jean-Marie est atteint d'aliénation mentale (monomanie religieuse) caractérisée par des visions et révélations de la part de la sainte Vierge et de Dieu, relatives à l'impiété et aux persécutions religieuses dirigées contre le Saint-Père et l'Église.

La temporisation unie à l'isolement, les bains tièdes et d'autres moyens aussi doux furent inutilement employés jusqu'en novembre 1861. M. Piedvache, médecin adjoint de l'asile, remplaçant provisoirement M. Bodinier, décédé en octobre de la même année, entreprit la cure active de ce malade. Il parvint par la simple affusion froide et le traitement moral à forcer L. à retracter ses prétentions d'inspiré et à condamner ses visions comme le fait d'un cerveau troublé. Bref, depuis le 15 novembre 1861, il avoua qu'il n'avait plus de révélations. Mais malgré ses dénégations temporaires, on peut croire qu'il n'a pas cessé un instant d'y ajouter foi.

En janvier 1862, je pris le service médical de l'asile, et je pus suivre l'état mental de L. Voici mes notes, extraites du registre de la loi.

1862. Janvier. — Par le traitement moral et l'affusion froide cessée depuis deux mois, L. a renié ses visions et les a prises pour un effet de la maladie. Il en convient en tremblant et pendant ce désaveu ses yeux sont baissés vers la terre, ses joues pâlissent et rougissent, ses lèvres tremblent comme sous un blasphème.

Février. — Même état. L. s'occupe à la maison avec activité. On lui parle de le renvoyer prochainement, lorsqu'il écrit à son père provincial une lettre, deux lettres pleines de hauteur et de superbe, s'imaginant que son supérieur le fait rester à l'asile malgré le médecin et le directeur. On attend, et alors L. qui s'excite par moments m'avoue au mois de mars qu'il n'a renié ses visions que pour la forme et pour éviter l'eau ; qu'il

est certain de tout ce qu'il a vu précédemment. Mais qu'a-t-il vu? C'est ce qu'il ne veut pas dire. Il est certain d'ailleurs de partir à un jour fixé. *On viendra le chercher.*

Avril. — Même obstination à se taire. Mai. — Idem. On l'occupe toujours.

Août. — Pressé de questions et malgré qu'il proteste qu'on n'en saura rien, il laisse comprendre qu'il a vu depuis trois ans passer devant lui, la sainte Vierge, le Pape, l'Empereur, qu'il les a vus causer ensemble. De grands malheurs se préparent, qu'il est destiné à prévenir quand on le fera sortir; s'apercevant qu'il cause plus qu'il n'avait dit, il se tait obstinément de nouveau. D'ailleurs il lit les journaux et les nouvelles politiques avec acharnement. Je pense devoir lui défendre cette lecture; il s'incline en victime résignée. Sur tout autre sujet il raisonne bien.

Là en était notre malade, quand je reçus la demande d'un rapport concernant son état mental. Je retournai donc auprès de lui pour tâcher encore une fois d'avoir le secret de son idée fixe. Prévenu, il m'attendait, il resta impénétrable. « Je ne saurais rien; il ne dirait plus rien; il en avait trop dit. » Puis s'exaltant, il menaçait la maison, le médecin, les autorités de la ville qui souffraient son injuste séquestration, d'une vengeance éclatante, quand il sortirait... Alors que les temps *seront venus* et ils ne doivent pas tarder; ce sont ses paroles.

Le soir du même jour, je l'interrogeai encore, cette fois j'étais avec le sous-prieur de l'asile, le frère Anselme, dont le caractère si sympathique pouvait m'aider à ouvrir son âme. Ni raisonnement, ni douces paroles, ni pitié réelle inspirée par son état, rien ne parvint à l'amollir. J'en ai trop dit déjà, répétait-il, et c'est pour cela qu'on me retient. Alors il parla de ses parents, de sa captivité forcée contre laquelle ils réclament inutilement et, montant jusqu'au dernier degré de la colère :

« Oh, disait-il, refuser un fils à sa mère, à son père, qui meurent de chagrin de le perdre, horreur, vengeance sur vous. »

Je vous rendrai à eux. — Le pourriez-vous, répondit-il; les jésuites vous commandent, vous leur obéissez. Mais tout finira bientôt. Et passant au sujet de ses révélations qu'il cache avec tant de soin, il ajouta ces mots que j'ai retracés immédiatement :

« Quand la révolution finira, quand le schisme et les persé-
« cutions contre l'Église finiront? moi seul le sais! De quel
« droit discutez-vous avec moi? Êtes-vous compétent en matière
« religieuse? Vous êtes un matérialiste, un médecin, et je ne
« suis pas un médecin, et je ne suis pas malade. Oui, j'ai vu
« l'Empereur, le Pape et la sainte Vierge, mais non avec les
« yeux! Est-ce que Dieu ne peut pas faire de moi ce qui lui
« plaît? Vous niez sa toute-puissance. Pourquoi m'a-t-il
« créé? etc. »

Voilà tout ce que je sais de son délire, partiel à la vérité mais réel. Tous mes efforts pour compléter cette observation de la monomanie religieuse dont L. m'offrait un si parfait exemple ont échoué; car L. est aussi un maniaque raisonnant comme le disait le docteur A. B. C'est au point que si ce malade, sain d'esprit en apparence sur tout autre point que celui de son idée fixe, avait pu dissimuler tout à fait ses visions, il me serait impossible de préciser en quoi il est aliéné. Mais sa conviction et ses hallucinations sont si fortes qu'il en oublie même le seul moyen de se faire accorder la sortie qu'il désire tant. Je crois qu'à peine sorti de l'asile, il essaiera de mettre à exécution ses projets; c'est-à-dire obéir aux voix célestes qui lui recommandent d'accomplir sa mission indéterminée auprès de l'Empereur et du Saint-Père. On a vu qu'il se croit destiné à mettre un terme à la révolution. Comment?

En conséquence, je conclus que L. est atteint de cette forme d'aliénation mentale connue sous le nom de monomanie religieuse, avec des hallucinations de l'ouïe ou des visions. Son mutisme presque absolu sur ce point m'empêche de spécifier lesquelles des deux. Je pense encore, attendu l'exaltation de son délire, que ce malade est dangereux pour la société.

2e Observation : *Période initiale raisonnante lucide de monomanie religieuse.*

Le sujet de cette observation est un jeune curé des environs de Paris. Rien n'annonçait, au premier abord, le trouble de son intelligence quand il se présenta à mon examen lors de son entrée absolument volontaire à l'asile de Léhon, où il venait chercher une guérison que malheureusement je ne pus lui procurer. Et certes, on n'eût trouvé dans cet ecclésiastique de belle stature, à l'air jeune, au visage modeste et affligé par la conscience de son état qu'il hésitait à révéler, aucun des signes extérieurs de dégénérescence qu'on voudrait attribuer invariablement aux raisonnants. D'ailleurs je copie textuellement les notes du registre légal.

A., 36 ans, curé de G..., entré à l'asile de Léhon le 20 mai 1862, sorti non guéri, le 2 novembre 1864.

Certificat d'entrée : Je soussigné, docteur-médecin, certifie que M. A. est atteint d'aliénation mentale (monomanie religieuse). En conséquence il est urgent que ce malade soit placé dans une maison spéciale pour y être traité (Dinan, le 20 mai 1862). Piquet.

Certificat de quinzaine : Le sieur A. est atteint d'aliénation mentale caractérisée par une exaltation religieuse singulière : il se croit l'Antechrist; il en voit partout les signes, dans ses hallucinations et dans les objets les plus indifférents. Il convient de son état de maladie mentale; il est venu lui-même à

l'asile pour s'y faire traiter (hallucinations). Léhon, le 4 janvier 1862.

Notes mensuelles : 1862. Illusions de la vue et hallucinations de l'ouïe. — Juin. Le malade raisonne parfaitement sur son état. Il reconnaît ses erreurs ou du moins il semble les reconnaître. Il dit qu'il a vu sur certains visages de ses paroissiens des signes d'acquiescement à ses désirs religieux, qui de la part de ces personnes peu dévotes l'ont étonné. Ainsi, ayant besoin de réparer l'église de la commune, ses paroissiens peu religieux allaient au-devant de ses desseins en lui offrant des secours, et alors il s'est cru une influence extraordinaire.

Les événements politiques du jour lui ont aussi inspiré des idées particulières. On lui aurait dit en plaisantant qu'il pourrait être aussi bien pape que Pie IX. Tout est possible à Dieu, dit-il, et il l'a cru. Bien plus, le Pape est mort, ses cardinaux cachent sa mort, comment l'a-t-il appris? il est impossible d'avoir là-dessus une réponse nette. Il croyait aussi qu'il était Maximin, le berger des Alpes. Enfin il aurait enfanté dans un rêve l'Antechrist qui est lui-même. Mais il n'est pas sûr qu'il le soit ou son père. Toutes ces idées, il faut à moitié les deviner, avec le secours de renseignements extérieurs donnés par son vicaire-général et le médecin de son pays; celui-ci même atteste que le malade cache assez bien ses idées délirantes pour qu'une personne étrangère ne s'en doute pas.

Juillet. — Même état d'incertitude entre la folie et la raison. Efforts visibles du malade pour chercher un appui dans le gouffre d'idées où il se sent rouler. C'est le terme dont il se sert. Je ne sais où m'attacher, dit-il. Il sait bien que ses prétentions sont vaines, mais *tout est possible* à Dieu. Je l'ai vu deux fois la tête entre les mains ne pas vouloir répondre, soupirer hautement et puis crier : Je suis fou, mon Dieu, je suis fou! ou bien avec violence : Maurice est un menteur! Il est remar-

quable comme la peau du malade est froide dans ses accès.

Je veux pour l'exercer à coordonner ses pensées le forcer de me répondre par écrit sur les prétentions qu'il cachait dans son cœur. Mille difficultés; il élude toujours la réponse directe.

Août. — Après une série d'affusions froides et de pilules drastiques, il répond fort convenablement. Mais s'il raisonne bien, ses actes sont d'un insensé, il cherche chaque jour à fuir; convient toujours d'obéir à ce qu'on lui recommande, et l'instant d'après agit autrement. Du reste, il est le jouet des illusions de la vue les plus étranges. Il croit dans chaque visiteur à l'asile reconnaître un ami qui vient le chercher; on l'en dissuade, mais difficilement. Il écrit une lettre à sa sœur qu'il croit être à Dinan parce que des signes le lui ont dit. Quels signes? Une date trouvée dans une lettre précédente. Il écrit une lettre à la très-sainte Trinité avec l'adresse au ciel, qu'il place sous un chandelier; cette invocation est d'un style remarquable.

En somme, M. A., jouet d'illusions et d'hallucinations, convient de toutes ses erreurs dans la conversation et livré à lui-même s'y abandonne. Mais il sait les dissimuler à l'occasion. C'est à cette même époque où il écrivait à la sainte Vierge, qu'il adresse à un ami la lettre suivante où l'on verra qu'il colore très-bien le motif qui le fait séjourner dans l'asile. Un autre sentiment l'animait aussi, l'inquiétude sur le sort spirituel de ses ouailles dont il s'informe auprès du maire de sa commune.

Hospice des frères de Saint-Jean-de-Dieu, à Dinan-sur-la-Rance; 15 août 1862.

Monsieur le maire, mon voyage n'a pas été aussi heureux que je le pensais d'abord, je suis tombé malade en route et n'ayant plus beaucoup d'argent j'ai jugé convenable d'entrer

chez les religieux de Saint-Jean-de-Dieu, où moyennant beaucoup de bains j'ai recouvré une parfaite santé. Cependant je ne pars pas encore aujourd'hui. C'est pourquoi je vous écris, si mon retour devait être encore retardé de quelques jours, que vous vouliez bien avoir la bonté de veiller à ce que mon presbytère soit disposé pour le jour de mon arrivée, et surtout que personne ne dérange rien aux différents objets qui m'appartiennent. Cette longue absence de ma paroisse m'a beaucoup peiné d'autant plus qu'elle a été entièrement contre mon intention. J'ai eu l'espoir que M. le curé de P..., dont du reste je n'ai plus de nouvelles, a pourvu au service dominical de la paroisse. Agréez, M. le maire, l'expression de mes sentiments distingués. Votre serviteur, V. A.

Il est naturel que son goût inconstant change à l'égard de son séjour. Il veut donc quitter l'asile où la veille il se plaisait, comme l'indique cette seconde lettre écrite, quelques jours après la précédente, à un ami employé au chemin de fer du Nord. La signature est à remarquer et montre l'indécision de son délire auquel il croit et ne croit pas, selon le moment.

Hospice de Saint-Léhon des frères de Saint-Jean-de-Dieu,
Dinan-sur-la-Rance.

Mon cher Monsieur, il y a bientôt quatre mois que je n'ai reçu de vos nouvelles et vous savez qu'en ma qualité de reclus et d'inclus je dois être très-désireux de connaître les nouvelles du dehors; ici je ne vois que le billard, les arbustes de la cour, des fous âgés et le réfectoire où je descends trois fois par jour. Ce n'est pas très-divertissant (il oubliait un parc magnifique et des promenades dans la campagne). C'est pourquoi j'ai un très-vif désir de lever le campement. J'ai écrit à mes parents, ils ne m'ont pas répondu, du moins à ce que j'ai vu.

J'espère que vous au moins vous m'écrirez et qu'en qualité d'ami dévoué, vous ferez plus, vous viendrez me chercher. Je vous indemniserai de vos frais de voyage. Vous avez l'avantage d'avoir la voie ferrée à votre disposition.

En attendant le plaisir de vous voir et de partir avec vous, j'aime à me dire votre tout dévoué et affectionné en N.-S. — A., curé, archiprêtre, pape, roi et rien.

Septembre. — M. A. joint aux illusions de la vue la croyance d'avoir existé déjà plusieurs fois, et notamment d'être à l'asile pour la deuxième fois.

Décembre. — Il engraisse, le délire s'affirme de plus en plus.

1863. — Le délire augmente; M. A. se croit Dieu. — Décembre. Toujours illucide et souvent agité.

1864. — Même délire; pas de trace de paralysie générale. — Novembre. Retiré dans le même état, beaucoup plus grave qu'au commencement.

3e Observation : *Rémission raisonnante alternativement pseudo-lucide et paralucide de monomanie religieuse.*

Les documents qui suivent pourraient offrir, comme un type du fou raisonnant paralucide, le sujet paradoxal de cette troisième observation, qui était ce qu'on appelle dans les asiles un réclameur émérite. Son raisonnement spécieux avait d'ailleurs intéressé à son sort bien des visiteurs plus ou moins éclairés, qui n'avaient pas pour le juger des renseignements suffisants.

Je commence par un rapport adressé au préfet, répondant à une demande d'explications conséquence naturelle des nombreuses lettres du malade :

M. l'abbé B., ex-missionnaire en Amérique et en Cochinchine, entré à l'asile de Léhon le 10 juillet 1857, avec un certi-

ficat de M. le docteur Pinault, de Rennes, attestant une monomanie religieuse, est né à X..., le 13 février 1794. Il a déjà été plusieurs fois traité pour cause d'aliénation mentale, notamment à Rouen en 1846, où il y resta une année. La cause première des troubles de sa raison parait avoir été une insolation subie aux pays chauds.

C'est un homme de petite taille, assez replet, très-vigoureux malgré ses 68 ans; son air est fort intelligent et respectable, sa démarche fière, son regard dominateur : tout fait en lui sentir le prophète, l'homme inspiré de Dieu. Telle est aussi sa prétention.

M. B. est persuadé : 1° que les enfants morts sans baptême ne sont pas damnés; 2° que Dieu crée à chaque instant de nouveaux mondes; 3° que le calendrier des saints actuel est défectueux. Il en connaît un meilleur, recruté parmi des contemporains choisis par lui.

Sans examiner jusqu'à quel point ces propositions sont raisonnables, j'ajouterai : 4° M. B. se dit inspiré de Dieu pour révéler et répandre d'autres vérités qu'il ne peut me dire. Dieu lui a parlé; pour preuve il défie l'Être suprême de l'exterminer s'il ment. Il a pour ce défi une formule terrible qu'il prononce avec emphase; il vit encore, donc il dit vrai.

Dieu l'a choisi. Le signe éclatant de cette élection parut au ciel en 1826, à Migné, sous la forme d'une croix. Il lui avait été promis dès 1824, lors de son départ pour les missions étrangères, et pendant une visite au juge de paix de son pays natal. Il raconte, dans un petit récit manuscrit de sa vie, qu'il demanda alors à ce magistrat s'il n'entendait pas un ange qui l'assurait que deux ans plus tard on verrait une croix brillante dans le ciel, pour sa propre glorification. Et son interlocuteur entendit l'ange.

Quoi qu'il en soit, M. B. partit pour l'Indo-Chine où il resta jusqu'en 1836. Il est difficile d'obtenir de lui quelques détails

précis sur ce temps de sa vie. Une telle prétention l'exaspère; de quel droit l'interroger ? fouiller sa conscience? où est la loi qui me le permet?... Je lui représente en vain que j'agis dans son intérêt. Il me répond parfois des injures grossières pour un prophète. Cependant, il avoue dans une partie de son manuscrit, qu'il a sans doute oubliée, qu'il eut une fièvre cérébrale en Indo-Chine, à la suite de laquelle il aurait eu l'esprit troublé; il l'a écrit positivement.

C'est alors, en 1836, qu'il eut sans doute ces délires rétrospectifs, ces visions, ces hallucinations de l'ouïe qui entretenaient son esprit dans sa prétendue mission réformatrice. Il entendit d'après son propre aveu, — tout en refusant aujourd'hui de se prononcer nettement sur la valeur mentale de cette révélation, — il entendit que Dieu lui ordonnait de se sacrer pape sous le nom de Grégoire XVII; ce qu'il fit avec un simple signe de croix sur le front.

Bien ou mal guéri, du Tonkin il part pour l'Amérique où il chercha bientôt à faire reconnaître sa nouvelle dignité; il n'y trouva pas que des incrédules. Ses supérieurs le rappelèrent en France, et il y revint faire des miracles et prêcher sur les places publiques. C'est alors qu'il écrivit plusieurs petites brochures. J'en ai une en ma possession de 15 à 20 pages, intitulée Timon-Timon, où éclate la plus bizarre dissonance d'idées. C'est une suite d'affirmations disparates, d'inspirations très-violentes, se terminant par la fameuse formule : Je défie Dieu de m'exterminer, si je suis un imposteur. Or, vous voyez que j'existe encore et que je suis un élu de Dieu. Il annonce aussi de nouvelles croix lumineuses qui prouveront sa mission sur la terre : une à Paris, en 1855, une autre à Rennes, en 1857, qui doit paraître sur la place du Palais, à 8 heures du matin. Ces croix ne paraissent pas ; miracle encore plus grand ! qui prouve qu'il est pape, impeccable, envoyé de Dieu.

Tels sont, en abrégé, les renseignements que l'on peut recueillir dans les écrits nombreux de M. B. Ils sont d'ailleurs singulièrement semblables, copiés l'un sur l'autre ; l'auteur se répète et tourne dans les mêmes phrases et les mêmes idées fixes.

Depuis son entrée à l'asile de Léhon, M. B. a fatigué les médecins et les visiteurs de ses plaintes, de ses lettres et de ses doctrines. Naturellement il regarde sa réclusion comme une épreuve dont il doit sortir victorieux. Alors..... Mais il ne peut dire ce qui arrivera. C'est un secret entre Dieu et lui. Il a eu cependant une grave mortification lors de son entrée. Il avait prédit qu'à l'Évangile, lorsqu'il dirait la messe, une croix brillante illuminerait l'église. Personne ne vit la croix.

Il y a quelques jours, le 26 juin dernier, voulant donner à son sujet des renseignements précis et nouveaux, j'ai interrogé M. B. Je lui ai parlé de ses manuscrits; mais il était en défiance et n'a pas voulu convenir que ce fût sérieux. Après une conversation d'un quart d'heure où la réserve et la sagesse même de M. B. commençaient à me surprendre, eu égard à de précédents entretiens, j'ai par hasard rappelé, parmi tous ses prétendus miracles, celui de la croix de Migné. A peine avais-je prononcé ce mot, que toute prudence l'abandonna. L'inspiré, comme fatigué d'une aussi longue contrainte, éclata, et je vis comme autrefois, ses paroles dépasser en violence ses écrits les plus déraisonnables.

Le 27 juin, nous avons causé ensemble de ses parents, pauvres cultivateurs qu'il paraît aimer beaucoup; véritablement il avait à ce sujet une expression parfaite, ce qui est assez rare chez les aliénés dont les facultés affectives sont souvent perverties. Mais comme je réprimandais un de ses voisins qui se croit l'Antechrist : Il a tort, me dit tout bas M. B.; moi, oh! c'est différent! C'est bien à moi que Dieu accorda la croix de Migné. Enfin, le 28, après une assez longue conversa-

tion sur ce sujet où il apportait une nouvelle prudence, je le priai de me désigner parmi ses camarades ceux qu'il croyait raisonnables, et injustement retenus à l'asile. Il m'a désigné quatre aliénés ou déments avérés qu'il a distingués parce qu'il leur raconte et qu'ils paraissent écouter le récit de ses inspirations.

Il est évident, après cela, que M. B. n'est pas ce qu'on peut appeler un aliéné dangereux. Mais j'estime néanmoins qu'il ne serait pas prudent de le mettre en liberté, parce que le premier usage qu'il en ferait serait d'aller partout prêcher sa doctrine, non pas avec les ménagements d'un simple dissident, mais avec tout l'appareil ridicule et scandaleux que comporte son exaltation. Plusieurs fois déjà on a essayé avant son entrée à Léhon, de le rendre à lui-même sur sa promesse de se tenir tranquille. Vaine promesse. Il n'a pu s'empêcher d'obéir à ses hallucinations et de provoquer de véritables scandales, en ajournant à jour fixe la population au spectacle de ses miracles toujours promis, toujours manqués, comme celui de l'asile.

En conséquence, je conclus que M. l'abbé B. est atteint d'aliénation mentale, caractérisée par une monomanie religieuse, et qu'il ne pourrait être rendu à la liberté sans nuire à l'ordre public.

— On a vu le sujet de ce rapport sous un côté pseudo-lucide ou dissimulant, alors qu'il se sentait surveillé et menacé de ne pas obtenir sa liberté ; mais le plus souvent il est calme et défend sa doctrine, enfantée par d'évidentes hallucinations morbides, avec l'apparence d'un simple hérétique qui expose ses élucubrations plus ou moins paradoxales. Une lettre qu'écrivit M. B. au ministre des cultes quelques mois après mon rapport, lettre *confidentielle* et qu'il me chargea cependant d'envoyer à son adresse, va nous le faire voir dans cette phase purement dogmatique et paralucide ou paradoxale.

Lettre confidentielle à Son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice.

Hospice de Léhon, près Dinan (Côtes-du-Nord), le 24 décembre 1862.

M. le ministre, daignez lire attentivement et avec bienveillance, cette lettre qui vous paraîtra très-importante, même de la plus grande importance, quand vous l'aurez lue. Elle n'est pas de nature à vous faire de la peine, monsieur le ministre, car vous aimez la vérité et la justice.

C'est après avoir fait pendant 25 ans les réflexions les plus sérieuses et les plus profondes, depuis l'âge de 44 ans (j'en ai maintenant près de 69); oui, c'est après de telles réflexions que j'ai osé croire que j'avais ignoré jusqu'à l'âge de 44 ans plusieurs vérités, les plus simples, les plus élémentaires et les plus importantes en matière de religion, monsieur le ministre, tel est l'aveu que vous fait une conscience bien éclairée et pleine de bonne foi.

Je suis un prêtre du diocèse de X. Ordonné prêtre en 1818, j'en partis en 1824, et je fus missionnaire dans le Tonquin et ensuite dans le Michigan. Je revins en France en 1836; j'ai habité Paris 10 ans. Depuis mon retour en France, j'ai eu différentes occupations, mais je me suis surtout occupé de l'étude de la religion, et particulièrement des matières controversées entre les catholiques et les protestants. Dans ces études, je ne fus pas longtemps sans voir clairement que ces *diables* de protestants que nous traitons si souvent d'hérétiques, avaient du bon; ne nous accusons donc pas si facilement de mauvaise foi les uns les autres!... Monsieur le ministre, veuillez bien continuer de m'entendre avec bienveillance; c'est un frère longtemps égaré qui veut parler avec douceur et charité à une multitude innombrable de frères égarés, qui ne soupçonnent même pas qu'ils ont été capables de s'égarer. Il faut leur prouver qu'ils sont égarés.

Ici, je m'adresse à tous les chrétiens qui croient que le sacrement de baptême est absolument nécessaire au salut des petits enfants. Vous croyez que les petits enfants morts avant l'âge et l'usage de raison nécessaires pour pécher, ne peuvent pas être vraiment sauvés, être admis dans le royaume des cieux, s'ils n'ont pas reçu le sacrement de baptême ; mais pourquoi tant de rigueur de la part du Créateur, du Sauveur, envers tant de petits enfants morts sans avoir pu être baptisés? Chers chrétiens, vous répondez que c'est uniquement à cause du péché originel commis par Adam et Ève, et transmis à leur postérité. Mais Dieu n'est-il donc pas capable, et n'a-t-il pas la bonne volonté de pardonner par lui-même, sans baptême d'eau, le péché originel, grave dans Adam et Ève qui le commirent, mais infiniment petit ou plutôt nul, quant à la coulpe, pour leur postérité, pour tous les petits enfants, puisqu'il a été commis sans leur consentement personnel ? Dieu n'a-t-il pas assez de puissance et de bonté pour pardonner le péché originel de tous les petits enfants morts sans baptême? oui, sans doute ; donc tous les petits enfants rachetés par Jésus-Christ sont admis (les non baptisés comme les baptisés) dans le royaume des cieux ; et ils ne sont pas, comme on l'enseigne, rejetés de Dieu pour toute l'éternité, *comme éternels enfants du diable.*

Est-ce que Jésus-Christ n'est qu'un petit Sauveur, qui n'est même pas capable de se sauver, et d'admettre dans le paradis céleste les petits enfants morts sans baptême? De quoi Dieu, de quoi Jésus-Christ est-il donc capable, s'il n'est pas capable de pardonner le péché originel à tous les petits enfants, dont aucun ne l'a commis et n'a pu le commettre ? En vérité, l'autorité qui enseigne que les petits enfants morts sans baptême ne seront jamais admis dans le royaume des cieux, prouve très-bien par cette doctrine même qu'elle n'est pas infaillible.

Il est une autre doctrine bien plus horrible, mais infiniment

fausse. Depuis 25 ans, je me suis très-souvent posé cette question : Est-il possible qu'il y ait un Être éternel, qui n'ayant jamais besoin d'aucune créature quelconque, ait eu l'éternelle intention de créer une multitude innombrable d'êtres, pour mettre les uns dans un lieu de délices ineffables et éternelles, et les autres (les coupables) dans un feu infiniment éternel (peine du sens), et ajouter à l'horrible supplice de ce feu, un autre supplice qui est, dit-on, au moins dix mille fois plus grand que l'autre? c'est la peine du dam. Non, un tel être est impossible. Non, non, sans aucun doute.

L'existence d'un tel être est absolument impossible. Car, si Dieu était tel, il serait le plus méchant de tous les êtres ; il serait infiniment méchant. Donc, le mot *éternel* et autres mots équivalents, appliqués dans les Saintes Écritures aux supplices réservés aux pécheurs, ne doivent pas être pris dans le sens absolu, mais doivent s'entendre d'une éternité relative, car ce dernier sens est le seul conforme à la bonté, à la justice et à la sagesse de Dieu. Le langage des Saintes Écritures est souvent un langage figuré, métaphysique, divinement énergique; il ne faut pas toujours le prendre à la lettre, et jamais dans un sens contraire aux divins attributs. Entre Dieu qui fait le malheur infiniment éternel de ses créatures, et un Dieu qui se borne à les punir par des châtiments terribles, mais d'une éternité relative et improprement dite, il y a une différence infinie. Hélas ! hélas ! il y en a beaucoup qui disent que Dieu ne serait pas infiniment parfait, s'il ne tenait pas ses créatures coupables dans le feu pendant toute l'éternité, et s'il n'ajoutait pas à ce supplice la peine du dam qui est, comme on l'enseigne, au moins dix mille fois plus grande que l'horrible supplice d'un feu infiniment éternel ; voilà la doctrine infiniment désespérante qui est enseignée !... Est-il rien de plus horrible et de plus faux qu'une telle doctrine ?

Quand on appelle tous les jours, la ville de Rome, la ville éternelle, quel sens donne-t-on à ce mot? Endurer le supplice du feu seulement pendant 5 minutes, paraît une éternité à celui qui l'endure !...

Monsieur le ministre de la justice, en voilà assez sur cette matière. Quelques hommes ont voulu me faire passer pour fou, quoiqu'il soit évident que je ne le suis pas. Ayant habité Paris pendant 10 ans, n'ayant pas habité mon propre département depuis plus de 33 ans, je vous demande, monsieur le ministre, à être transféré à Paris, à la maison d'aliénés de Bicêtre, pour y être examiné par des médecins habiles et par de bons théologiens. Je suis un homme très-paisible, je ne souhaite que du bien à nos semblables ; mais je veux de la justice et je veux ma liberté. Je ne puis vouloir imposer mes convictions religieuses à qui que ce soit. En matière politique, j'admets la souveraineté de la nation. Si je suis coupable, si j'ai violé les lois, que l'on me juge, que l'on me fasse paraître devant les tribunaux. Mais si je suis vraiment aliéné, je demande qu'on le prouve. Voilà ce que je demande à monsieur le ministre de la justice.

Lorsque je vins à R. en 1857, Mgr l'évêque consentit à me donner une pension prise sur les fonds diocésains, et à me donner parfaite liberté d'aller en jouir chez les Trappistes, à Briquebec (Manche). Mais moi, je préférai venir chez les frères de Saint-Jean-de-Dieu, à l'hospice de Léhon, près Dinan. J'ai fait annoncer et déclarer il y a longtemps à Mgr que je renonçais à la pension qu'il m'accordait, et que ne pouvant plus admettre consciencieusement plusieurs articles de foi de la doctrine de l'Église catholique romaine, je cessais par là même d'être catholique romain, et d'être sujet de Mgr l'évêque de X. J'ai déclaré que je ne rentrerais dans le sein de l'Église catholique romaine, que lorsque cette Église reconnaîtrait qu'elle n'est

pas infaillible, et que tous les petits enfants rachetés par Jésus-Christ, quoique morts sans baptême, sont nécessairement admis dans le ciel pour toute l'éternité, dans ce beau royaume conquis et mérité pour eux par leur bon Sauveur. Voilà ce que j'ai à dire à tous les chrétiens.

Voici ce que j'ai à dire à tous les médecins et à tous les chirurgiens. Permettez-moi, monsieur le Ministre, de leur adresser quelques mots. Messieurs les docteurs, vous connaissez la loi française; vous savez que par suite d'une conquête précieuse des temps modernes, cette loi respecte la liberté de penser, la liberté de conscience, veut la liberté des cultes.

Messieurs,

Je puis être athée; cela ne vous regarde pas.

Je puis être musulman;

Je puis être philosophe déiste;

Je puis être juif de religion;

Je puis être chrétien, je puis être catholique romain, catholique anglican, chrétien protestant. Tout cela, messieurs les médecins et chirurgiens, ne vous regarde pas; mêlez-vous seulement de ce qui vous regarde. Vous n'êtes pas des juges compétents pour les matières religieuses, spirituelles et mystiques.

La lâcheté est trop commune dans ce monde-ci. Je connais bien des hommes qui craignent beaucoup une controverse religieuse, surtout une controverse publique sur le sort éternel des petits enfants morts sans baptême et sur l'infinie éternité des peines.

J'ai confiance en vous, monsieur le Ministre de la justice; je sais que vous ne pouvez pas vous dispenser légitimement et légalement de répondre à ma lettre, si M. le directeur de

l'hospice où je suis a soin de remplir son devoir en vous l'envoyant. Ici, tous vont savoir que j'ai écrit une lettre à Son Excellence monsieur le Ministre de la justice pour obtenir justice. Tous ici sauront si M. le directeur de l'hospice veut la justice ou ne la veut pas, s'il craint d'envoyer ma lettre à monsieur le ministre de la justice, ou s'il ne le craint pas.

Monsieur le ministre,

Je compte, nous comptons ici sur votre réponse, sur votre justice, si vous recevez cette lettre. Comptez sur ma profonde reconnaissance pour ce que vous ferez pour moi.

Je suis avec une haute considération et un profond respect, monsieur le ministre, de votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur. — J. B. prêtre, ancien missionnaire dans le Tonkin et le Michigan.

Je ferai seulement observer que M. B. prêtre schismatique en appelait toujours au Pape et à des évêques catholiques. Contradiction évidente, qui prouvait encore le trouble de sa raison.

Les trois sujets de ces observations sont-ils des aliénés raisonnants? Oui. Sont-ils des dégénérés? non. Ont-ils des instincts, des sentiments mauvais? non. L'amour de l'humanité remplit leur cœur et trouble leur esprit. Mais étaient-ils préalablement des anormaux simples? cela est très-probable.

On peut donc être un maniaque raisonnant sans être, à quelque degré que ce soit, un imbécile partiel, un produit malheureux d'une sélection dégénérée.

Mais, en revanche, un sujet dégénéré peut être un aliéné ordinaire, à phase transitoire raisonnante plus ou moins rapide. Précisément je viens de renvoyer, guérie, de l'asile de Bonneval, une jeune fille atteinte de monomanie religieuse de la même

nature que les précédentes, et dont le tempérament névrosique, la santé chétive, l'hérédité fâcheuse ne font pas l'ombre d'un doute. La période raisonnante a été particulièrement rapide à son entrée; elle n'a duré que trois ou quatre jours sous l'impression de la séquestration. Mais lorsqu'après une période de délire évident, la période rémittente ou terminale raisonnante a reparu, le sujet est resté près d'une année dans cet état équivoque qui s'est enfin terminé graduellement par une guérison.

4e Observation : *Rémissions raisonnantes, lucide et pseudo-lucide de monomanie religieuse.*

L. B., âgée de 30 ans, native de..... profession de domestique, entrée à l'asile de Bonneval le 24 octobre 1874; sait lire et écrire correctement.

Le certificat de 24 heures constate que la nommée L. B. est atteinte d'aliénation mentale, caractérisée par un délire religieux, des visions, des craintes de catastrophes et de châtiments célestes mérités par la longue et croissante perversion des hommes. Elle a été réglée à 15 ans sans difficulté, dit-elle, ce qui n'est pas exact; et son aspect n'est pas normal. Les yeux ne sont pas tout à fait symétriques : la tête est moyenne, et la physionomie a quelque chose d'hystérique.

Cependant B. est la première à convenir, dans les jours qui suivent son entrée, qu'elle a eu et qu'elle a encore des visions, mais qu'elle n'y croit plus, que c'est impossible.

Mais, bientôt après, le délire reprend le dessus et alors elle m'avoue peu à peu qu'en 1870, elle a certainement aperçu une croix et des étoiles brillantes dans les nuages. Elle reconnaît ici des personnes absentes, etc. On voit qu'elle cherche à dissimuler et qu'elle ne peut y réussir. Elle a toujours été mal réglée, et quand elle eut sa vision de 1870, elle ne l'était plus depuis quatre mois. Alors elle avait été obligée de quitter la

maison où elle servait, et pour ce motif était venue chez des parents à la campagne. Son sommeil alors était presque nul; et, comme elle se levait souvent la nuit, elle aperçut des étoiles très-brillantes et Jésus-Christ sur les nuages. Son esprit, exalté par une religion mal entendue, et dévoyé par des prédications qu'elle ne comprenait pas, était alors affecté de scrupules exagérés, de craintes puériles. Cependant, comme elle était humiliée de passer aux yeux de ses parents pour une folle, elle ne leur révéla ce qu'elle avait vu qu'assez tard dans la journée du lendemain. Au premier mot qu'elle en dit à sa tante, dans le jardin, celle-ci lui répondit qu'elle allait dire encore des folies et elle se tut. L'accès guérit dans la famille : le délire fut évident, mais assez court pour ne pas nécessiter la séquestration.

Revenue à la santé, L. B. se rendit en service dans une maison bourgeoise de C. Il y a quelques semaines, comme elle était encore mal réglée, ses idées lui revinrent; elle se souvint de sa vision et en parla à son confesseur qui, dit-elle, ne dit ni oui ni non. Mais ses excentricités obligèrent de prendre un parti, et on la dirigea sur l'asile de Bonneval. Son délire était devenu si tyrannique qu'elle passait tout son temps à l'église au lieu de travailler et qu'elle interpellait quelquefois des ecclésiastiques qui ne la connaissaient pas, en leur donnant le nom d'un prédicateur mort depuis longtemps. Lorsqu'on voulut la faire s'expliquer, elle cria qu'elle avait des visions; que les temps étaient proches; que le règne du juste allait venir; que les impies seraient punis.

La plupart des circonstances qui précèdent m'ont été avouées par elle, alors qu'elle n'était plus lucide et ne se cachait plus. Car, au commencement, on a vu qu'elle avait une idée assez nette de sa situation : mais cette période décroissante tantôt lucide, tantôt pseudo-lucide, selon l'impression du moment, fit rapidement place à une période illucide ou de folie évidente.

Des renseignements ultérieurs et certains de sa famille m'ont appris, d'autre part, qu'elle avait eu des convulsions dentaires dans son enfance, qu'elle était sujette, à l'âge de dix à douze ans, à des migraines et à des insomnies et qu'alors elle se frappait la tête contre le bois de son lit et contre la muraille Il y a eu des aliénés dans sa famille du côté maternel. Elle-même a toujours été singulière, mais bonne et très-pieuse, et d'ailleurs intelligente.

Un mois après son entrée, le délire diminue d'intensité. Je l'interroge en vain sur ses visions; elle nie énergiquement, non pas d'en avoir eu, mais d'y ajouter foi. Il ne faut plus penser à cela, dit-elle. Mais les personnes qui vivent avec elle ne lui inspirent pas toujours la même réserve. Elle leur raconte avec mystère, non-seulement ce qu'elle a vu, mais encore ce que cela signifie : l'avénement des bons et la punition des méchants.

Les mois suivants, le délire paraît faire place insensiblement à une appréciation de plus en plus voisine de la réalité. Elle semble quelquefois comprendre qu'elle a été malade; d'autres fois, elle se retranche dans le silence et la résignation; elle se croit une élue. Cependant elle travaille assidûment, elle est bien réglée, sa santé physique est bien améliorée; et après plus d'une année d'alternatives, de lucidité et de pseudo-lucidité, elle sort guérie, paraissant regretter ses illusions.

On remarquera que cette fille était, depuis son enfance, nerveuse, névralgique, à demi-rachitique; plus tard fantasque, mal réglée; d'un caractère religieux allant jusqu'à l'enthousiasme mystique, et finalement au délire. Elle avait enfin le type du dégénéré qui s'accorde encore avec une intelligence éveillée, mais mal pondérée; et de fait elle n'avait rien de l'imbécillité qu'un défaut d'équilibre des facultés. Cependant,

sa folie passionnelle religieuse, et plus tard son délire religieux, n'ont-ils pas présenté les traits équivoques ou raisonnants des exemples précédents, tirés de sujets sur la physionomie physique et morale desquels il était impossible de trouver rien qui parût sensiblement appartenir à la dégénérescence physique ou intellectuelle, avant l'apparition de la maladie mentale ?

5e Observation : *Délire religieux. Hallucinations de l'ouïe et de la vue. Périodes lucide , pseudo-lucide, paralucide ; période d'état. Retour aux périodes pseudo et paralucide.*

Gervais, frère trappiste, 34 ans, ancien maréchal-ferrant : est de petite taille, sa figure est insymétrique; le crâne est bien développé. Au total, l'apparence d'un bossu sans bosse, mais certes il ne manque pas d'intelligence s'il manque de jugement.

Il entra à l'asile de Léhon, le 22 novembre 1862, avec le certificat médical qui suit : Le soussigné certifie que le nommé Gervais est atteint d'aliénation mentale caractérisée par un délire des grandeurs. Il prétend entendre des voix intérieures qui lui disent qu'il doit être le supérieur de la Trappe de X. ; ses écrits, ses paroles depuis plusieurs années concordent en ce sens. Il est donc urgent qu'il soit enfermé dans une maison d'aliénés pour y être traité. — A X., 22 novembre 1862.

Le certificat de quinzaine constate des conceptions délirantes relatives à un même objet, qui est la communication directe avec Dieu, dont le malade reçoit des ordres contraires à la vérité et à l'évidence.

Ce malade, simple frère convers chez les trappistes de X., sans éducation sacerdotale et sans instruction suffisante pour y arriver, — il sait à peine un peu d'orthographe, — prétend qu'il doit remplacer son supérieur. Depuis huit ans (il l'a écrit souvent, car il écrit beaucoup sur ce sujet) il presse ses prieurs successifs de lui céder leur place. Le sens commun, l'évidence,

la lumière, il nie tout ; et tout en convenant qu'il est singulier dans sa prétention, il y persiste avec l'acharnement imperturbable d'un aliéné à qui Dieu a parlé, et qui doit, avant tout, obéir à Dieu. Il repousse l'investigation médicale sur ces questions mystiques qui ne regardent pas un médecin, mais le Pape ou au moins un comité d'évêques.

1863. Janvier. — Il écrit lettres sur lettres, et, comme à la Trappe, occupe tout le monde de ses prétentions d'ailleurs convenablement et gravement présentées. Il raisonne avec infiniment d'adresse, et, pour vaincre les incrédules, les raisons ne lui manquent pas ; son style est clair, bien lié, d'un tour noble, sans emphase ; il y règne un ton convaincu et une grande logique ; il n'y manque qu'une base raisonnable. Dans un siècle moins positif il est évident que Gervais serait simplement un inspiré. Cependant il s'occupe à brouetter du sable et ne s'étonne pas de ce détail. Il avoue bien sans aucune espèce de honte qu'il est fils de forgeron et qu'il forgeait lui-même à la Trappe.

Février. — On l'occupe à la pharmacie quelques jours. Il est à remarquer que ce religieux à visage d'ascète ne veut pas communier ici, ni ailleurs, hors de la Trappe dont il est le supérieur élu par Dieu.

Décembre. — Il a patienté toute l'année ; mais à la fin il devient cependant plus pressant pour regagner son abbaye. Il dit que le temps qu'il devait passer à l'asile et qu'il avait prévu comme un temps d'épreuve, est fini, et qu'il faut qu'il parte. Lorsque j'essaie de le dissuader de ses idées, il répond avec dignité que ces choses ne sont pas de ma compétence.

A propos de ce temps d'épreuve auquel il fait allusion, voici l'explication de son délire, tel que j'ai pu l'apprendre avec infiniment de peine et après de nombreuses conversations. Il allait souvent prier le soir à la chapelle du couvent de la

Trappe ; il eut d'abord des idées vagues de sa grandeur future, indiquée par des signes extérieurs sans signification pour d'autres que pour lui. Il fut étonné, d'abord, et même incrédule ; il repoussa ces suggestions, qui peu à peu le dominèrent. Il entendit des voix, et lorsqu'il était déjà depuis longtemps convaincu de la vérité de ses illusions, il alla trouver le prieur et lui dit nettement : que, bien que ce fût contre l'ordre des Trappistes, lui, frère convers, était désigné par Dieu pour le remplacer. Celui-ci voulut le raisonner et le calmer. Mais il recommençait toujours ses avertissements ; et dès que son service était fini, il allait à la porte du prieur attendre et se montrer, comme l'envoyé choisi, élu par Dieu lui-même, pour lui succéder.

1864. Mai. — Il me demande solennellement sa sortie et refuse de répondre à mes questions : je suis laïque.

Novembre. — Ennuyé d'attendre, il s'adresse de nouveau à moi, mais à la première question il s'éloigne ; il travaille maintenant à la cuisine avec ardeur.

Décembre. — Il m'écrit lettre sur lettre ; il prétend n'avoir jamais été fou, mais avoir fait des folies volontaires dont il était le maître ; en conséquence il pense pouvoir rentrer à la Trappe. Je lui réponds qu'il a tort de refuser de reconnaître qu'il a été malade, parce que jusqu'à ce qu'il ait reconnu que ses extases et ses idées de grandeur étaient le fait d'un esprit troublé, je ne peux le considérer comme guéri. Cependant il ne veut absolument pas sortir d'ici, sans mon certificat de guérison complète. Comme on le voit, il argumente volontiers et sait dissimuler. Voilà où nous en sommes.

Mais la lecture d'une de ses lettres à cette époque donnerait mieux encore l'idée de ce singulier monomaniaque raisonnant. J'ai corrigé quelques fautes d'orthographe et respecté le style absolument.

« De tous ces raisonnements, Monsieur le Docteur, voici celui par où je termine, celui après lequel il ne me reste plus rien à vous dire.

« Je viens donc au point fondamental de la question, qui est que ce qui constitue ce que l'on appelle en moi folie est purement volontaire et dépend absolument de mon libre arbitre. Pour mettre cette vérité dans tout son jour, voici une supposition :

« Je veux que l'on me soumette à l'examen de dix ou vingt médecins, si l'on veut.

« Or, je dis et tiens pour certain qu'il ne dépend que de moi pour que tous unanimement certifient qu'il n'y a en moi aucune atteinte de folie ; je dis qu'il ne dépendra que de moi, de leur prouver le contraire, en ce qu'il me suffira non pas d'employer le mensonge, mais simplement de me dissimuler.

« Car n'ayant aucune connaissance du sujet qui fait ma prétendue folie (cela doit être supposé), je garderai à cet égard un silence exact, en sorte qu'il sera question de toute autre chose, et, malgré mon peu d'esprit, je me flatte qu'ils ne remarqueront pas en moi la moindre démence.

« A cela, Monsieur le Docteur, vous répondrez que cela est très-probable ; mais, ajouterez-vous, voici le déficit : c'est que vous vous êtes déguisé, vous avez manqué de sincérité en ne vous faisant pas connaître ; en sorte que le mal n'en existe pas moins pour cela. Soit, je suis le premier à en convenir ; mais c'est aussi là le cas de voir clairement que le mal n'existe pas dans mon cerveau, mais seulement dans ma volonté. En effet, n'est-il pas évident que celui qui est véritablement aliéné, qui a véritablement le cerveau attaqué, ne saurait se déguiser ? Je veux même que son mal ne soit qu'à un faible degré d'intensité ; dès lors qu'il existe il a beau

faire, son mal le trahira infailliblement par un endroit ou par l'autre. S'il en était autrement, j'ose croire que sur les six cents malades qu'il y a dans cette maison, dans quinze jours il n'en resterait pas la moitié.

« Oui, encore une fois, mon mal est dans ma volonté ; je ne suis pas dans sa dépendance, mais, au contraire, il est dans la mienne. Ce n'est point lui qui me captive ici puisque je peux à mon gré l'ensevelir de manière qu'on ne puisse le découvrir. Il suffit pour cela que je me dissimule, si je traite avec des personnes qui l'ignorent ; et que j'use d'un léger mensonge si ce sont des personnes qui ont connaissance de ma maladie. Cependant je préfère plutôt demeurer encore ici dix ans que de me servir de ces moyens pour me procurer ma liberté.

« Je crois que, toutes ces raisons jointes aux précédentes, il il n'y a personne tant soit peu éclairé qui ne me donne gain de cause. Cependant, il faut en revenir à cette maxime si familière : que chacun fasse son métier et les vaches seront bien gardées. Donc, Monsieur le Docteur, j'exige maintenant de votre part une décision sur mon état, qui soit aussi consciencieuse que si vous deviez paraître devant Dieu quelques heures après ; je ne vous demande rien autre chose. Je désire que vous le fassiez par écrit, comme je l'ai dit précédemment ; que cet écrit soit remis entre les mains du R. P. Prieur, lequel ensuite me fera part de ce qu'il contient. Je suis de votre personne, monsieur, le tout dévoué. — Gervais. »

1865. — Idem, jusqu'en août ; il travaille toujours à la cuisine, ne veut pas communier, sinon à la Trappe ; pas d'autre trace de délire. Août, accès d'exaltation. Sans qu'on l'interroge il déclare qu'il ira trouver Pie IX auquel il appartient seul de décider sur son état. Sa parole est brève, rapide, abondante ; ses

gestes parfois menaçants; la face est congestionnée; il déclame; ne dort plus. Mais il refuse encore quelquefois, même en cet état, de répondre à aucune de mes questions : je suis laïque. D'autres fois il déraisonne absolument.

Octobre. — Son exaltation maniaque a cessé au commencement du mois; il écrit et me remet une histoire de ses épreuves pour arriver au rang d'abbé de la Trappe; il se tait cependant dans cet écrit sur ses hallucinations, ou n'en parle qu'en glissant. Il s'étend davantage sur les doutes de la communauté à l'égard de sa prétendue révélation. On y voit clairement qu'il se croit *divinement inspiré*. Il écrit au pape une relation de plusieurs feuilles sur le même sujet. Il entre à la fin du mois à l'infirmerie pour une jaunisse légère qui succède à cette période d'exaltation.

1866. — Même délire partiel, ambitieux, religieux, et calme.

1867. — Pas de changement.

J'ignore ce qu'est devenu Gervais. Je sais seulement qu'il est retourné à la Trappe, amélioré, ou guéri.

Mais, dira-t-on, les observations précitées ont été rédigées d'après un système préconçu, dont l'auteur a peut-être à son insu appliqué les formules. Je répondrai à cette objection par l'observation suivante d'un cas équivalent dans l'échelle morale du sujet. Cette observation sera double : c'est-à-dire, qu'embrassant près de trois années de notes sur le même malade, elle a été rédigée par deux médecins étrangers l'un à l'autre, et se succédant à l'asile de Léhon.

Dans la première partie, on verra les remarques sur la marche des diverses phases de la maladie mentale, état aigu du délire, décroissance, convalescence, et rechute, etc., consignées par un médecin aliéniste très-expérimenté, qui ne songe pas à faire ressortir les trois formes raisonnantes : il dit simplement ce qu'il voit. Dans la seconde partie, le même malade

soumis à mon observation est décrit d'après mon système. Le lecteur jugera si les périodes d'augment et de déclin du délire, reproduites à deux points de vue différents, ne méritent pas également le nom de raisonnantes, sous quelque forme qu'elles existent chez le même malade.

D'ailleurs, ainsi que le sujet de la précédente observation, celui-ci appartient à un certain degré des dégénérés, mais on verra qu'il méritait d'être classé dans la folie circulaire, ce qui a permis de bien noter les périodes initiales ou rémittentes de ses accès tantôt gais, tantôt mélancoliques.

Avant et après la période aiguë du délire maniaque tout à fait évident, l'exaltation offrait un modèle parfait de l'exaltation maniaque propre à ces malades qui constituent la manie raisonnante du docteur Campagne; et quand les périodes de déclin succédaient à un accès de lypémanie aiguë, elles formaient une contre-partie morale à dose délirante équivalente mais triste. En sorte que dans ces phases transitoires le malade était un lypémane raisonnant, aussi bien qu'il était naguère un maniaque raisonnant.

Cette observation seule tendrait encore à prouver qu'un anormal simple, ou un excentrique, et même un insuffisant, peut délirer complétement comme un autre aliéné; qu'il est raisonnant comme un autre aliéné; et qu'il retourne, en pleine intermittence, à son état antérieur d'insuffisance ou d'excentricité, comme un autre aliéné qui, étant guéri, revient simplement à la raison. Mais rien ne vaut le détail d'un fait. Voici donc les notes rédigées de deux manières et relatives à la marche d'une seule affection mentale : on en tirera les conséquences.

6e Observation : *Anormal Insuffisant; lypémanie et manie alternantes; périodes raisonnantes sous les trois formes lucide, pseudo-lucide et paralucide.*

M. R., fils de cultivateurs bretons aisés, est âgé maintenant de 35 ans environ (1864). Taille moyenne, admirablement bien prise, modèle de statuaire. Il est gaucher; la tête et le crâne sont de moyenne dimension. Mais depuis son enfance on a remarqué une grande indiscipline dans la famille et à l'école; une humeur fantasque, querelleuse, excessivement jalouse, dissimulée et sensible à l'excès. Un amour-propre immense. Il se croit capable de tout réformer dans la maison paternelle, où il n'a jamais pu s'occuper d'une manière tant soit peu suivie. Il ne prise que l'agriculture ; mais il faut qu'il laboure un champ à sa façon, ou bien il ne veut rien faire, et on est obligé de le laisser agir. Il ne veut pas payer les domestiques, parce que l'agriculture n'a pas besoin d'argent. Qu'est-ce que l'argent? Est-ce qu'on mange de l'argent? Et, conséquent avec son principe, il prodigue ce qu'il peut en avoir, dans certains moments d'exaltation passagère. Mais la plupart du temps il est très-économe. Du reste, toujours jaloux, surtout d'un frère cadet plus intelligent que lui, il cherche sans cesse querelle à ses parents, il les injurie lorsqu'ils ne veulent pas le laisser exploiter leurs terres à sa convenance; et, quand on l'exaspère, il ne se possède plus. Bref, absolument insociable avec sa famille; parfois aimable avec les étrangers qui le trouvent original et amusant. Il ne s'enivre pas : mais un verre de vin l'excite.

Au collége, il n'a pu dès son enfance se plier aux règlements, ni fixer son attention pour apprendre. En sorte qu'avec une intelligence même très-prompte, il n'a pu qu'ébaucher son instruction. Il a cependant appris l'orthographe, après plusieurs années d'école et de collége.

Il était dans cet état propre aux Anormaux Instables et Excentriques dont je ferai l'objet d'un article spécial au chapitre des anomalies intellectuelles, quand une catastrophe frappa le

pays : une inondation ; ensuite il éprouva des revers, des partages de famille. A partir de ces ennuis accumulés l'exaltation exagéra son caractère ; il se crut plus que jamais lésé, sacrifié ; et sur ces entrefaites il eut occasion d'arrêter un voleur. Depuis lors il fut assailli de craintes. Son humeur fantasque devint mélancolique ou exaltée alternativement. Au café, il frappa un ami pour une parole insignifiante, le délire fit explosion et il entra avec le certificat suivant à l'asile de Léhon, alors confié aux soins médicaux de mon honorable prédécesseur.

1re *Entrée.* — Le soussigné, docteur en médecine de la faculté de Paris, médecin de l'hôpital civil et militaire, médecin des épidémies, membre du conseil d'hygiène, certifie que M. R., âgé de 30 ans, domicilié à X., est atteint de folie furieuse et qu'il y a lieu, vu les excès auxquels il s'est livré hier mercredi en plein marché dans la ville de D., et ce matin encore en ma présence en son domicile, de le faire transporter le plus tôt possible dans une maison d'aliénés. En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit. — Le 20 avril 1860.

Le certificat de 24 heures après l'entrée du malade à l'asile de Léhon, atteste que le nommé R. est en proie à des troubles intellectuels intenses caractérisés par des idées sans suite, des cris presque continus, des mouvements désordonnés et des propulsions à frapper et à détruire. L'excitation incessante et dangereuse que présente cet aliéné ne légitime que trop bien son internement dans un asile consacré au traitement des aliénés. — Le 23 avril 1860.

Certificat de quinzaine : Le sieur R., admis pour cause de folie maniaque (délire aigu), est moins bruyant et moins désordonné qu'au moment de son admission à l'asile, mais il n'a encore qu'une conscience imparfaite des circonstances dans lesquelles il se trouve, il a l'air effaré d'un homme réveillé

brusquement d'un profond sommeil, et tient encore par moments des discours incohérents. A maintenir.

Notes mensuelles. — 25 Juin 1860. Lypémanie aiguë au moment de l'admission. Le malade est moins effrayé, moins craintif. Son intelligence est comme endormie : il n'a point encore recouvré ni le pouvoir de fixer son attention sur un sujet sérieux, ni le goût au travail.

6 Juillet. — Manque de suite dans les idées, se plaint de tout, n'est content de rien. Ne veut se livrer à aucun travail et prétend qu'on lui refuse de s'occuper. Santé générale bonne.

24 Août. — Calme, docile, reprenant du goût au travail, convalescent en un mot, et devant sous peu arriver à la guérison.

29 Août. — Sorti guéri.

2e *Entrée.* — Copie du certificat délivré par le médecin à l'appui de la demande d'admission : Le soussigné, docteur en médecine, médecin titulaire de l'hôpital de D., certifie que le sieur R., âgé de 30 ans, a fait un premier séjour à l'asile d'aliénés de Léhon, du 22 avril 1860 au 29 août, pour cause de lypémanie. A la suite de contrariétés domestiques il est retombé malade le 3 septembre dernier. Cet individu est atteint de folie mélancolique avec idées de persécution même de la part des éléments atmosphériques. L'agitation de ce malade est telle qu'elle réclame impérieusement un nouvel internement dans un asile. — 7 septembre 1860.

Certificat délivré par le médecin de l'asile dans les 24 heures : Le sieur R. est atteint de lypémanie avec hallucinations. Ce malade, à la suite de chagrins ou de contrariétés de famille, a été ressaisi brusquement de troubles intellectuels. J'estime qu'il doit rester à l'asile. — Le 8 septembre.

Certificat délivré par le même 15 jours après : Le sieur R. est atteint de délire des persécutions avec prostration générale.

Il y a donc lieu de maintenir ce malade à l'asile. — Le 22 septembre.

Notes mensuelles. — 1860. 20 Octobre. Rémission incomplète de la mélancolie. Ce jeune homme est calme, docile et mange bien. Mais il est apathique, endormi.

5 Novembre. — Excitation lypémaniaque des plus intenses. Le malade a peur de tout et de tous; il crie la nuit; il mange à peine et contraint.

20 Novembre. — Plus calme.

14 Décembre. — Santé physique aussi bonne que possible. M. R. sort d'une période de tristesse maladive fort grande. Il gémissait constamment, voyait tout en noir, se croyait entouré d'ennemis.

1861. 15 Janvier. — Lypémanie; en tout temps dépression intellectuelle. Sort d'une excitation lypémaniaque pendant laquelle il voyait tout en noir, ne voulait plus manger, nous accusait de le persécuter nuit et jour.

7 Février. — Période de rémission. — 1er Mars. Face vultueuse, œil sombre, inquiet. Le malade n'a pas de goût au travail. Imminence d'un accès d'agitation.

4 Avril. — A eu une période d'agitation au commencement de mars, de quatre jours. Au commencement de ce mois, nouvel accès ayant été moins caractérisé et moins long.

25 Mai. — Nouvelle période d'agitation lypémaniaque, s'inquiète dès qu'on l'aborde ou qu'on lui parle.

9 Juin. — Moins agité, mais sans initiative. Religiosité.

20 Juillet. — Lypémanie; en tout temps dépression intellectuelle. N'est plus agité; on l'occupe à quelques écritures.

10 Août. — Dépression intellectuelle moins grande depuis que j'occupe ce malade dans mon bureau à quelques copies. Santé générale bonne.

13 Août. — Explosion d'une nouvelle période d'agitation lypémaniaque : céphalalgie, face vultueuse, air stupide, effrayé : le malade voit des ennemis partout.

20 Septembre. — Lypémaniaque. Plus calme.

18 Octobre. — Aucun changement. Il se promène dans la maison; joue du cor; fait de la tapisserie; mélancolique et calme.

10 Novembre. — Idem.

1862. 7 Janvier. — Pour dissiper sa tristesse et essayer sa volonté je l'envoie en visite passer quelques jours chez un ami à la campagne. Il se comporte bien; mais il ne désire pas rentrer chez lui, ce qui prouve un esprit encore malade ou très-indifférent à l'égard de sa famille.

1er Février. — État toujours assez satisfaisant; on l'occupe, sur sa demande, au bureau de l'Économat.

Mars. — Même état. Il est ce qu'il était autrefois : sensible, nerveux, pas de délire. Sorti guéri, le 23.

3e *Entrée.* — Je pris le service de l'asile de Léhon en 1862. J'avais eu occasion de voir M. R. pendant sa convalescence et sa guérison que je signai. Je ne fus pas très-étonné de le voir un jour de juillet suivant venir visiter l'asile. C'était à l'époque d'une grande fête religieuse à Saint-Brieuc, à laquelle il avait assisté. Il en racontait tous les détails avec une dévotion exaltée tout à fait caractéristique. Lui qui était si timide lors de sa convalescence, était exubérant de joie et de hardiesse. Il pérorait, s'attendrissait, et ne sortait pas de la maison des employés qu'il visitait et régalait de ses récits. La face était vultueuse, l'œil trouble et brillant, les gestes brusques, le verbe haut, rapide ; une écume fine au coin des lèvres. Ce n'était pas l'excitation alcoolique ; il buvait peu. Mais il s'exaltait, en parlant, de plus en plus. Il voyait tout en beau ; mais surtout la religion, le culte, les processions, les chants. En

somme, il ne disait rien qui fût absolument faux, mais tout ce qu'il disait et faisait était évidemment excessif et déplacé.

Un mois après, je reçus la visite de ses parents qui ne pouvaient plus y tenir. Il menaçait de les frapper, de les tuer, disant qu'il avait de la peine à se retenir. Il voulait épouser telle jeune fille aujourd'hui, une autre le lendemain. Et toujours des pérégrinations d'un endroit à l'autre. Quelques imbéciles compagnons de ses dépenses prétendaient qu'il était parfaitement raisonnable ; je crois même qu'un médecin avait refusé de rédiger un certificat. Enfin il rentra, par surprise, à l'asile une troisième fois, et c'est l'observation faite pendant cette rechute à genre maniaque que je vais donner à la suite des autres. Cette manie, d'ailleurs, ne tarda pas à céder la place à une autre rechute lypémaniaque ou plutôt mélancolique.

Copie du certificat délivré par le médecin à l'appui de la demande d'admission : Nous certifions avoir visité le sieur R., âgé de 32 ans, demeurant à X., et avoir constaté qu'il est atteint d'aliénation mentale caractérisée surtout par de l'agitation, des accès de fureur et des actes de violence. En conséquence, nous estimons que cet homme est dangereux pour ceux qui l'entourent; qu'il est nécessaire de le faire admettre dans un asile d'aliénés. — Le 17 septembre 1862.

Certificat de 24 heures : Le sieur R. est atteint d'aliénation mentale, caractérisée par une exaltation maniaque que la moindre contradiction motive, des idées de persécution, des rancunes absurdes, des actes de méchanceté, des menaces contre sa famille et surtout sa mère; des dépenses exagérées, inaccoutumées; des idées de mariage sans suite. Enfin un état morbide de l'intelligence et des affections qui suffit pour le rendre irresponsable de ses actions, et qui n'est sans doute que le prélude d'un accès de manie aiguë dont l'échéance est plus ou moins prochaine. — Léhon, le 26 septembre.

Notes mensuelles. — 1862. 11 Novembre. M. R. va mieux ; il est plus calme et raisonne; mais il ne comprend pas encore pourquoi on l'a mis ici. Il réclame avec instance et par-dessus tout son cor et son violon.

8 Décembre. — Il écrit à son frère une lettre fort sensée d'un bout à l'autre. Ses préventions contre sa famille semblent se dissiper insensiblement; son caractère instable tend à reprendre de l'équilibre.

16 Décembre. — Deux lettres à ses parents. On y voit combien son esprit est mal équilibré, ne comprenant pas sa position, en attribuant l'ennui à ses parents, et ne sentant pas son incapacité actuelle de retourner dans le monde et de s'y occuper régulièrement. Comme il a beaucoup d'amour-propre il souffre de cette séquestration indispensable. Cependant il est bon qu'il écrive souvent : cela lui déchargera le cœur. Mais il lui faut aussi de bonnes paroles. En somme, entré dans une exaltation maniaque, il est présentement dans une période décroissante à forme paradoxale : Il est plus capable que tout le monde.

30 Décembre. — M. R. va mieux. Sa sensibilité demeure encore un peu vive, mais les sentiments pour sa famille reviennent à un état normal. Il travaille avec un zèle intermittent à mon bureau ; il faut le surveiller, l'encourager, le gronder comme un écolier. Il cherche continuellement noise à un camarade raisonnable et plus âgé. Parfois il s'emporte comme un fou pour rien : pour une pincette qu'il ne veut pas qu'on touche; pour le feu qu'il prétend être seul capable de faire, etc. Il demande ensuite qu'on me cache ses emportements maniaques et recommence dès que je suis absent. Il est dangereux dans ces moments-là.

1863. 9 Mars. — L'excitation est diminuée ; il ne reste qu'une grande susceptibilité, impossible à soumettre en sa famille.

20 Avril. — Même travail d'écriture. Mais ces distractions

deviennent inutiles : sa figure s'assombrit ; d'excitable il devient apathique, presque muet ; il ne fait plus rien.

20 Mai. — Il devient trop difficile : il insulte tout le monde ; à l'entendre tout le monde a tort et l'agace. Il est impossible de le convaincre : quelques affusions froides qui l'humilient beaucoup, car il est d'un amour-propre maladif, apaisent son humeur acariâtre et semblent le calmer ; mais il est très-dissimulé. Il est la terreur de son quartier par ses taquineries mauvaises et ses emportements.

20 Juillet. — Il est entré ici avec une grande exaltation maniaque qu'une grande amélioration à caractère expansif a suivie ; ensuite, ce malade est devenu mélancolique. Il ne s'explique avec personne et ne fait plus rien ; mais il ne déraisonne pas, sinon lorsqu'un emportement lui fait dire des niaiseries violentes sur l'inutilité de l'argent, et ses capacités agricoles méconnues, etc.

1er Août. — Retombé dans sa période mélancolique, M. R. ne mangeait plus ; dormait mal ; maigrissait ; voyait tout en noir. Il a accepté avec défiance les remèdes nécessaires. Depuis une quinzaine, il est revenu à une période de calme. Sa santé est bonne maintenant.

16 Septembre. — M. R. est revenu enfin de la période de tristesse qui avait succédé elle-même à une période d'excitation. Entre ces deux états différents, il y avait eu un long intervalle d'un esprit à peu près raisonnable, quoique facilement irritable, changeant, brusque et poli tour à tour. Il paraît être aujourd'hui dans une nouvelle rémission qui peut durer un temps indéfini. Notons cette différence que la première succédant à de l'agitation, était elle-même excitable ; tandis que celle-ci, succédant à de la mélancolie, a conservé une teinte générale de cette tristesse. C'est ainsi que ses lettres à ses parents et à ses amis sont maintenant empreintes d'un grand dégoût de la vie qu'il

exprime avec une certaine exaltation qui n'est pas tout à fait sans motif et d'une manière quelquefois touchante. Il a le sentiment parfois très-exact de sa position; mais de son incapacité intellectuelle, j'en doute.

12 Novembre. — Caractère, le même; très-impressionnable. Quand je cause avec lui, il me paraît seulement un peu singulier : mais je sais qu'avec ses commensaux, lorsqu'il ne se gêne plus, c'est des conversations sans liaison, des raisonnements absolument erronés, des emportements soudains, des rancunes sans motif; avec tout cela poli, doux, serviable, quand cela lui plaît ou qu'il le juge utile. On croirait, à ne voir M. R. qu'en passant, que tout ce qui précède est affaire de caractère, de bonne ou mauvaise volonté. Il en peut être ainsi, jusqu'à un certain point, dans la période actuelle; ses sensations ou ses idées sont modérées; il peut les masquer par convenance ou par nécessité; mais auparavant, il y a quelques mois, dans ses périodes d'exaltation ou de mélancolie décroissante, il était certainement dominé par une tristesse invincible, ou par l'excitation de ses sensations qu'il ne pouvait apprécier.

Ainsi ses inégalités de conduite, de sentiments, ne doivent être attribuées qu'à sa maladie, basée sur un caractère primitivement anormal; et cette maladie elle-même, diverse dans ses manifestations, est tantôt gaie et tantôt triste; et dans les intervalles de ces accès si tranchés, il y a des périodes modérées, si modérées que l'on est tenté de croire à une guérison. Il guérit en effet, quelques mois après.

— Mais je termine ces notes trop étendues par le résumé suivant qui conduit le malade à son état habituel de raison instable.

1864. Janvier. — J'avais remarqué souvent sur le visage de M. R., de nombreuses pellicules, surtout autour du nez. Il me répondait n'avoir jamais eu de maladies dartreuses, ni autre,

seulement d'une heure. Néanmoins je lui ai fait poser un séton. Il a pris cette prescription médicale, expliquée à diverses reprises, pour une punition, ou une humiliation, malgré toutes mes complaisances passées et présentes. C'est ainsi que, par exception, je lui ai permis de s'abonner personnellement à un grand journal : cette curiosité indiquait d'ailleurs de sa part un changement d'humeur. Il est devenu moins triste. Mais il ne parle jamais de retourner chez ses parents, qu'il accuse toujours de le croire incapable de gouverner une exploitation agricole ; il a les mêmes idées sur le mépris de l'argent, etc., et la même jalousie qu'il réussit à grand'peine à étouffer. Mais il est impossible de l'attacher à un travail de jardinage; ce qu'il peut faire, à bâtons rompus, c'est de la tapisserie, singulière occupation pour un amant exclusif de la nature. Il voudrait par-dessus tout travailler encore aux bureaux, où son caractère insociable l'a rendu impossible, et son instabilité difficile même à surveiller. Cependant je ne doute pas de la bonté de ses intentions : seulement il n'est pas maître de ses sensations, lorsqu'il peut même les apprécier, ce qui n'est pas le cas en général.

Quoi qu'il en soit, depuis quatre ou cinq mois sa mélancolie est entrée dans une période de rémission évidente et traversée d'intervalles assez gais. Il n'est ni triste, ni excité de lui-même, comme autrefois. Mais il s'attriste ou s'excite à la moindre occasion, et cela non pas comme un homme ordinaire qu'une assurance ou une consolation ranime, mais comme un aliéné que rien ne persuade, tant il reste impressionnable. Il est encore si jaloux, qu'il se plaint toujours d'être sacrifié, ou brimé. Et alors, comment le renvoyer, dans cet état qui paraît raisonnable à la surface, et qui n'est que raisonnant plus ou moins lucide?

Cet état ne saurait mieux être compris que par la lecture de cette lettre, écrite le 10 avril, au milieu de la phase indéter-

minée dont je viens d'essayer l'esquisse. Le malade était triste au moment de l'écrire : j'avais dû le réprimander à trop bon droit, pour plusieurs de ses emportements maniaques dont sa jalousie absurde était la cause; et enfin on lui avait passé un séton.

Léhon, le 10 avril 1864.

« Papa et maman, je viens vous donner de mes nouvelles, pensant bien vous faire plaisir en vous témoignant que, si je veux être indifférent à tout, mon cœur est toujours celui d'un fils aimant ses père et mère. Il est vrai que j'ai eu le malheur de n'avoir pas bien su m'attirer votre attachement; mais enfin si cela dépend soit de mon fâcheux caractère, soit de la manière dont vous avez toujours eu opinion de moi, que cela vous soit pardonné, en pensant que jamais le ressentiment ne peut donner la satisfaction de l'âme.

Pour vous donner des nouvelles toutes fraîches, je veux vous dire que je subis, de ce moment-ci, un traitement qui doit m'épurer la cervelle, me rendre un caractère tout neuf. En effet, en endurant l'aigreur de la souffrance, lorsque cela sera passé, si je ne deviens pas insensible en recevant les humiliations, les injures, etc., dont on est en butte parfois dans la vie, je me trouverai trop heureux de ne pas avoir à endurer pire encore. J'ai passé sur le cou, un séton qui ne me fait pas relever la tête fièrement, je vous l'assure... Me voir traiter de malade au moment où je me sentais le mieux portant! Combien je me trouve, depuis le commencement de nos malheurs, rapetisser de plus en plus. Oh! faut-il me voir ainsi : sans volonté, sans ambition, sans attachement à qui ou quoi que ce soit. A mon âge, mon père vivait dans toute la force du mot; moi, il faut que je vive pour m'occuper à quoi?... à soutenir mon existence

pour apprécier dans tout son développement : la souffrance! si je ne veux pas dire la misère humaine (il faut que j'en aie du goût au métier!). Que cela soit une consolation pour papa dans ses douleurs, de savoir qu'il faut souffrir dans cette vie, pour une meilleure. Voilà mon plus grand souhait pour vous. En toute humilité, pardon encore de toutes mes fautes, chers parents. Votre fils qui vous aime. » — R.

Six semaines après, le malade est toujours dans le même état irritable, jaloux, disputeur; raisonnant tantôt lucide, comme dans la lettre ci-dessus; tantôt paralucide comme aujourd'hui. Ainsi, je lui ai retiré le séton qui me semblait ne pas produire d'effet et qui le contrariait beaucoup, et je l'engage vivement à travailler, pour guérir et sortir; ce qu'il ne semble pas désirer. Il me répond qu'il n'a jamais été malade depuis sa dernière entrée; qu'on l'a renfermé injustement; et sur toutes questions il me répond par les paradoxes irréductibles, communs aux raisonnants raisonneurs.

Telle est la lettre qu'il m'adressa à cette époque : Je lui avais ordonné de s'occuper un peu au jardinage afin de le guérir vite et de le renvoyer chez lui, car je ne voulais pas le conserver ainsi éternellement. Il était rentré au pensionnat après quelques semaines de punition à la deuxième division. Il n'avait plus de séton, on l'avait changé de place à table pour n'être plus auprès des personnes raisonnables d'ailleurs et très-patientes qu'il a prises en grippe; il était assuré de sortir s'il voulait s'occuper un peu; bref, je lui avais ôté soigneusement tout sujet de plainte, de gêne, d'ennui.

21 Mai 1864.

« Monsieur le Docteur, après avoir passé six semaines consécutives à la 2e division, sous le prétexte, que vous m'avez dit

en me faisant quitter ce quartier, que j'avais rendu malheureux mes compagnons d'infortune, ah! monsieur, permettez-moi de vous faire part de ma réflexion là-dessus.

Je tourne votre phrase pour vous dire que c'est moi qui aurais motif de me plaindre.

J'y ai été placé, dans ce malheureux pensionnat, comme vous le savez, bien avant de vous connaître. Eh bien, monsieur, je n'y éprouvais pas cette répugnance que m'ont suggérée vos pensionnaires, ou plutôt le tout composant en général le pensionnat d'aujourd'hui. D'abord le père C. n'était pas gâteux; le petit P. m'était indifférent. J'éprouvais presque du plaisir à donner mon bras à cet infortuné capitaine B. pour le promener. Vous devez penser de la manière que m'a recommandé votre prédécesseur, que je puis dire que j'avais su conquérir son estime. A cette époque, si je ne jouissais pas de la liberté entière, qui pour moi n'existe pas, je possédais une certaine indépendance dans l'établissement, qui me faisait honneur. Je travaillais aux bureaux presque avec goût; travail que je ne dois guère aimer : faire des copies d'Economat! mais enfin j'y étais, je me tenais au courant.

Oh! oui, à cette époque, sous votre direction, il aurait fallu que je sois pétri d'ingratitude, si je ne vous avais pas été reconnaissant des bontés, des égards que vous aviez pour moi.

Certainement qu'à ce moment M. le surveillant ne se serait pas permis de me dire des choses... de me faire des menaces de ses rapports qui n'ont motif d'être. Je me conduis de mon mieux à table; je n'ai jamais gaspillé une miette de pain. J'avais ma place attitrée : le gardien sait combien j'y tenais (presque autant qu'à celle de la chapelle) — elle m'est retirée par M. G.! A ce qu'il paraît que c'est vous qui le voulez ainsi; que votre volonté soit faite. N'est-ce pas, cela ne mérite pas dire? — Dame! je suis tellement vexé de toutes manières, que je suis

malheureusement sûr de n'être pas bien compris par vous, mon cher monsieur. Quand je pense que c'est à vous que j'écris ! Je continue : dame oui, croyez-vous que c'est agréable pour moi d'être obligé de m'entendre dire par M. le surveillant (à l'orgueil démesuré — et il se dit Français — je crois que c'est l'orgueilleux Allemand personnifié ; il est comme ça, ce n'est pas sa faute; il a une qualité : celle de vouloir paraître bon), que vous ne vouliez pas que j'assiste au salut; mais je ne l'avais nullement chargé de demander cela. On vous a fait cette requête; mais pourquoi? est-ce que je ne puis la faire moi-même? Mais certainement non; en la faisant, vis-à-vis moi-même je trouverais avoir tort — je suis libre de ma conscience — libre à vous de m'en empêcher. Vous m'accordez la faveur qui m'est agréable, je vous en remercie mille fois, mon cher monsieur.

Vous ne voyez point dans tout cela motif pour que je sois si vexé; pourtant en voilà encore : quand M. B. vient me dire (oh ! pour cela, de la meilleure manière possible) que vous ne vouliez pas me voir galoper comme je le fais habituellement. — Comment, vous me prenez pour un mauvais galopin ! — Eh bien, monsieur, sans doute qu'ici mon ange tutélaire veille sur moi, car jamais, je le pense, je n'aurai à me reprocher aucunement d'avoir manqué à mon devoir; partout où je vais, j'y vais en tout honneur.

Certainement que c'est un moment agréable pour moi d'aller, par exemple, porter mes journaux à M. B. Il m'est très-aimable; je serais simple de chercher à m'éviter ce petit instant de distraction.

Mais je crois comprendre pourquoi vous me resserrez le frein. — D'abord en m'envoyant jardiner, vous pensez sans doute que quand je serai fatigué de planter des haricots, ou bien de désherber des carottes, etc., je viendrai vous dire :

Oh! monsieur, que je serais heureux d'aller rejoindre mes bons parents, d'être pour eux une consolation dans leur vieillesse, etc. (en un mot, style D. — mais pas le mien).

Oh! il m'en faudrait des sétons, des douches, des bains, toute la bricole, quoi! pour que je demande cela.

Mes parents m'ont trompé pour me remettre ici. — Je ne les tromperai pas, moi; je suis indifférent à tout intérêt, je veux y rester.

Vous voulez me guérir; mais de quoi, mon cher médecin? Je n'ai pas plus confiance en vous qu'en tout autre pour cela. L'émotion du voleur que j'ai arrêté est pour bien peu de chose dans l'affaire.

J'ai le cœur aigri de tant de misères; je me sens, et je crois me connaître, irascible de plus en plus; malheureusement oui.

La vie du monde m'est insupportable, quand je pense que j'y ai été si mal compris — 35 ans, et n'avoir jamais rien fait... — usé cet homme — et c'est moi... Que puis-je désirer? Rien.

L'on sait combien j'aime l'enfant de ma sœur; j'en suis privé depuis deux ans bientôt — (un enfant oublie vite) — l'on ne tient donc pas qu'il pense à moi? — Pauvre chéri! il ne connaîtra jamais les caresses de sa mère, morte à la fleur de l'âge..... Il sera peut-être privé de la meilleure affection — oui — la mienne : que cela soit la punition de mes fautes.

Mon cœur déborde, que cela soit l'atténuation de la hardiesse que je prends de venir vous communiquer l'expression des sentiments que vous prie d'agréer, mon cher monsieur, votre très-humble et tout dévoué serviteur. Signé : R. — N'est-ce pas que je suis gâté! Arrivera ce qui arrivera, mais cela me fait du bien de vous le dire. R. »

On dirait que cette lettre lui a dégonflé le cœur; le lendemain, il m'a demandé d'aller travailler au jardin.

1er Juin. — Il travaille avec assez d'ardeur; paraît satisfai ; ne dit de mal de personne et paraît entrer dans une série de bienveillance. J'espère que comme les autres fois, ces fluctuations morbides vont finir par se fondre insensiblement dans son caractère anormal primitif et que l'on pourra tenter une quatrième sortie. — Août. Sorti calme et bienveillant, mais toujours instable et fort impressionnable.

Où est la différence raisonnante entre les sujets qui précèdent et celui-ci, toujours prêt à des recrudescences d'emportements maniaques ou de mélancolies misanthropiques? Il constitue, à de certaines phases, le prototype du maniaque raisonnant, et l'on trouverait à d'autres périodes raisonnantes les caractères de la mélancolie sans délire, du délire de persécution, de la lypémanie raisonnante, etc., toutes variétés qui ont été données comme des modèles exclusifs de la folie raisonnante. Mais, ou bien les mots ne signifient plus ce qu'ils veulent dire, ou bien il faudra reconnaître dans les périodes d'augment et de déclin du délire de ce sujet et de ceux qui font l'objet des observations précédentes, si différents qu'ils soient entre eux de caractère et d'aptitudes, une même apparence équivoque et raisonnante, tantôt sous la forme lucide, tantôt sous la forme dissimulée ou pseudo-lucide, tantôt simplement sous la forme paralucide ou paradoxale.

Nous retrouverons plus tard les mêmes caractères équivoques plus ou moins nettement relevés dans les extraits des auteurs classiques qui sont relatifs à l'aliénation partielle ou générale, et d'ailleurs écrits sans aucun souci particulier de rechercher la folie ou période raisonnante. Nous donnerons ces extraits comme une preuve inconsciente que la période raisonnante existe dans tous les genres de folies.

Mais déjà l'on peut dire que ces périodes se prolongeant indistinctement chez les sujets cités, les uns évidemment anor-

maux simples ou dégénérés et les autres normaux, du moins en apparence, ces aliénés raisonnants se trouvaient toujours dans une période transitoire; et que s'ils demeuraient plus longtemps que d'autres dans cette période équivoque, cela tient à ce *nescio quid vesanum*, dont la cause primitive se trouve dans une disposition anormale souvent patente, quelquefois latente, comme le démontre la différence d'existence intellectuelle de ces aliénés à une époque antérieure à leur folie.

Quoi qu'il en soit, avant de poursuivre la démonstration de l'existence de la période raisonnante dans tous les genres d'aliénation mentale et d'étudier spécialement les anomalies intellectuelles et morales, terrain fécond des périodes raisonnantes, accentuées et interminables qui ont principalement fixé l'attention des auteurs modernes, nous allons rechercher s'il n'y aurait pas dans les anciens des traces de ces périodes équivoques, sans préoccupation de normalités ou d'anormalités intellectuelles.

Celles-ci n'ont pas été pourtant inconnues à Hippocrate, comme on le verra dans un passage de son traité de la Diète, déjà indiqué; et, en fait, on sentira toujours sous les exemples d'aliénations plus ou moins équivoques empruntés à ces maîtres de l'antiquité, un substratum d'anomalie préalable.

CHAPITRE II

HISTORIQUE DES TROIS FORMES DE LA FOLIE RAISONNANTE.

Si la folie raisonnante a existé de tous temps, puisqu'elle n'est qu'une période transitoire parfois même très-longue de la raison à la folie et *vice versa*, les auteurs les plus anciens qui ont écrit sur l'aliénation mentale ont dû la voir, et sinon la décrire au moins l'indiquer.

Mais on sait comme les sciences d'observation perdirent du terrain depuis le IIe siècle de l'ère chrétienne jusqu'à Descartes et Bacon. Déjà au temps de Galien les disputes de l'école avaient remplacé l'expérience hippocratique. Les Arabes l'étouffèrent de plus en plus sous les broussailles du surnaturalisme et de la métaphysique appliquée à la médecine. L'aliénation mentale au moyen-âge reparut comme un roman éclos dans l'imagination d'Avicennes.

Bien plus tard, l'anatomiste Bonnet posa enfin une solide assise au milieu de ces rêves; mais qui croirait que l'auteur du Sepulchretum admettait la possession démoniaque, lorsque le

protomédecin d'un pape, Paul Zacchias, la rejetait presque dans le même temps!

Cependant, avec l'esprit d'investigation que réveillait la Renaissance, une affection aussi grave que la folie ne pouvait manquer d'être à son tour scrupuleusement étudiée. Les contemporains de Bonnet, et ses émules, Plater et Ettmuller avaient retrouvé enfin la voie; mais la science avait tant de mal à se débarrasser de la bile, des humeurs et des nouveautés des alchimistes, etc., qu'on peut dire que Sauvages, au milieu du dernier siècle, essaya le premier de décrire et de classer les prodrômes et les symptômes équivoques de l'aliénation mentale.

Bien souvent sous le nom de Vésanies il confondit ces symptômes initiaux avec de simples bizarreries, ou avec des anomalies tantôt purement physiques et tantôt morales et même avec de vrais délires. Mais enfin il a vu que la folie n'arrive pas d'emblée; et qu'elle est précédée d'une foule de troubles déraisonnables allant même jusqu'au délire exclusivement. D'ailleurs il ne donne pas le nom d'Anomalies à ces aberrations sensitives et affectives qui réagissent peu ou beaucoup sur la raison. Il réserve ce nom pour des accidents nerveux de même nature, *prioribus affines*, qu'il lui serait difficile d'en distinguer. Je renverrai sur ce point le lecteur à l'auteur pour ne pas trop citer. Je dirai seulement qu'il a une seule fois, à propos des délires, indiqué positivement la folie lucide; et que, d'après ce passage que je donnerai à la fin de l'analyse qui le concerne, il refuse au délire de se connaître. C'eût été admettre implicitement qu'il y a des vésanies (lisez folies) qui sont conscientes. Tel n'est pas son but ni sa pensée. C'est plutôt la lésion physique qu'il recherche; la lésion morale ne fait que suivre subsidiairement, mais il n'en gradue pas moins la perversion des instincts, des sen-

timents et de l'intelligence, depuis l'hallucination pure d'un sens jusqu'au délire évident de l'intelligence et de la raison.

C'est à ce titre que j'ai cru devoir lui donner une grande place dans cet essai qui poursuit le même but d'éclairer la transition de la raison à la folie, par une autre méthode.

Maintenant, si aux auteurs déjà nommés, j'ajoute Celse, j'aurai bientôt malheureusement épuisé la source de mes informations rétrospectives. Ma bibliothèque n'est pas riche. Mais encore dans les recherches trop rapides que j'ai pu faire ailleurs, je n'ai rien trouvé qui intéressât directement l'objet de cette étude. Je n'y ai rencontré que des descriptions servilement copiées de génération en génération médicale; les mêmes mots, les mêmes exemples, les mêmes monomanes qui se croyaient de verre, qui avaient avalé un crapaud, etc. La moisson raisonnante en somme m'a semblé fort pauvre dans cette longue investigation, pour un motif ou pour un autre. Les cas incomplets et rares que je citerai sont jetés comme au hasard dans les anciens auteurs; et cette absence de parti pris me semble aussi conclure en faveur des périodes raisonnantes. Peut-être aurais-je été plus heureux en lisant le chapitre *De præsumptionibus alienationis mentis*, de Jæger, cité par Fodéré dans son Traité du Délire, et que je n'ai pu me procurer.

I

Hippocrate.

Hippocrate avait suffisamment indiqué certains états vésaniques intermédiaires ou équivoques pour donner à ses successeurs le moyen de les reconnaître et le désir de les mieux préciser. Mais les lieux propices à l'observation, les asiles leur manquaient. C'est dit.

On sait que plusieurs auteurs ont écrit sous le nom d'Hippocrate et même que les traités hippocratiques ne sont pas de la même école. Si cette opinion avait besoin d'être démontrée, la lecture des passages relatifs à la folie qui sont épars dans la collection, fournirait en sa faveur un des meilleurs arguments. On y voit au moins deux théories bien distinctes sur l'aliénation mentale, sur son origine, et notamment sur la folie épileptique, que l'un des auteurs attribue à l'influence divine, et l'autre simplement à un vice cérébral.

Quant aux causes prédisposantes, la folie est produite, selon le premier, par une inégale proportion de l'eau et du feu qui nourrit l'esprit ; selon le second, elle est due au transport au cerveau de la bile ou de la pituite.

L'auteur du traité hippocratique de la Diète, qui attribue le trouble mental à l'inégale proportion de l'eau et du feu, gradue avec assez de soin l'intensité du vice cérébral et ne se contente pas de diviser la folie en générale et partielle, *mania* et *melancolia;* il sépare ou plutôt il indique même certains états intermédiaires de la raison de l'aliénation mentale confirmée.

L'inégale proportion des deux éléments fondamentaux était déjà pour le vieil observateur l'objet d'une médication préventive destinée à combattre les fâcheuses dispositions qui se manifestaient par diverses faiblesses d'esprit, quand c'était l'eau qui l'emportait; et il appelle ces sujets, *desipientes*, *attoniti*, *stupidi*. — Presque toute la seconde partie du premier livre de la Diète est employée à prévenir une aggravation de cet état déprimant déjà vésanique, ou de l'état excitable qui lui correspond dans le même ordre d'idées, ainsi qu'on le verra.

L'eau et le feu, dit-il, étant le principe de l'esprit, lorsqu'il y a trop de feu la manie ou la frénésie menacent le sujet ; et quand c'est l'eau qui domine, c'est la mélancolie. Mais quels

sujets ? de vrais anormaux, simples ou dégénérés, qu'il traite par un régime approprié aux idées de son temps, sans cacher qu'il ne pourra jamais changer un homme colère en doux, un dissimulé en simple, un méchant en bénévole ; parce que, dit-il, il n'est pas possible de transformer tout à fait la nature qui garde son secret.

Ainsi, quand l'eau domine sur le feu et que le régime n'y pourvoit pas, les faibles et les pesants d'esprit deviennent victimes d'une affection mentale (insania) encore plus lourde et plus triste. Alors ils pleurent sans être menacés, ils craignent ce qui n'est pas à craindre, et s'affectent de choses qui ne les touchent en rien ; ils ressentent enfin des effets inconnus aux personnes raisonnables. — N'est-ce pas la mélancolie simple qui marche graduellement à la lypémanie ?

Quand c'est le feu qui domine, pourvu qu'il se porte bien par le sujet, le sujet résiste et son esprit reste encore sain, ailleurs. Il perçoit seulement trop vivement les choses extérieures, et son attention se fixe trop aisément à un objet dont il est difficile de la distraire. Mais si la proportion du feu l'emporte encore plus, l'esprit devient inquiet, il survient des songes : et on appelle ces hommes des *demi-aliénés*, littéralement *sub-furiosi*. Car l'état présent touche de bien près à la folie-insaniæ valdè propinqua. — En effet, ils délirent à la plus légère excitation, dans les plaisirs ou par l'abus de la bonne chère. Alors arrive la *mania* confirmée. C'est toujours Hippocrate que je cite.

Or ces *sub-furiosi* ne sont-ils pas des anormaux primitifs qui deviennent des aliénés à la période initiale et que l'auteur considère comme n'étant déjà plus en possession de leur raison ?

L'auteur du Ve livre des Epidémies, du petit traité De virginum morbis, et de l'épilepsie, à laquelle il refuse la légitimité de son nom, morbus sacer, attribue la folie au transport de la bile noire ou de la pituite au cerveau. Il distingue en maints

endroits plusieurs classes d'aliénation, la mélancolie; la manie; l'hypochondrie, qu'il intitule : Cura, morbus difficilis; la démence sénile; la catalepsie, qu'il appelle Rigor; toutes formes de trouble mental dont il trouve la cause dans un vice du cerveau, interprète et organe de l'intelligence.

Mais il n'a garde de négliger, comme on l'a vu, ces états singuliers et bizarres qui se placent tout naturellement dans les anomalies morbides, entre la raison et la folie, et qu'il semble considérer comme des aliénations à une période initiale ou rémittente, sans dire le mot précisément : pourtant c'était bien sa pensée ou celle de ses commentateurs, ainsi qu'il résulte d'un fragment de lettre sur la folie, que nous citerons plus loin.

Tel était le cas de Nicanor qui ne pouvait se rendre sans crainte à un banquet, de peur de la joueuse de flûte, lorsqu'il était déjà nuit. Dès les premières notes, il éprouvait alors un trouble extraordinaire, et il ne pouvait plus se soutenir. Mais, s'il était encore jour, il ne sentait rien ; et cet état lui dura longtemps.

Damoclès, compagnon de Nicanor, croyait dans les mêmes circonstances qu'il devenait aveugle et paralysé. Il n'osait plus traverser un pont, un lieu escarpé, ni même un ruisseau de la rue si peu profond qu'il fût, de peur d'y tomber. Il marchait dans le fossé aussi longtemps qu'il le pouvait suivre.

On croirait peut-être que ce résultat étrange provenait de libations trop généreuses, mais l'auteur du Ve livre des Epidémies était un observateur trop sagace pour commettre une telle méprise; et d'ailleurs il a soin de noter que Nicanor éprouvait ces effets singuliers en route pour le banquet et que Damoclès l'accompagnait.

Voici du même auteur une folie circulaire décrite en quelques mots, à la même page :

Parménisque souffrait d'abord de grandes tristesses et d'un

grand désir de s'ôter la vie ; et ensuite il devenait joyeux par intervalles.

Un jour, étant à Olynthe, pendant l'autonme, il se coucha, sans voix, et avec un tel besoin de repos que s'il s'efforçait de parler et qu'il commençât à dire un mot, aussitôt il demeurait absolument muet. Son sommeil ressemblait à la veille, il était agité, mais en silence, anxieux, et portant souvent ses mains à sa poitrine comme s'il y eût souffert. Le reste du temps, il reposait sur le dos. Il n'avait jamais de fièvre et il respirait à l'ordinaire. Il dit plus tard qu'il avait bien reconnu tous ceux qui entraient. Quand on lui présentait à boire, soit le jour, soit la nuit, il refusait ; et puis il s'emparait d'un vase et en buvait toute l'eau ; son urine était jumenteuse. Il guérit le 14e jour de cet accès. — N'est-ce pas une folie circulaire, à trois actes, dont nous trouverons l'équivalent dans Ettmuller, et sur laquelle l'observateur sagace n'a pas manqué de noter la période lucide de son malade?

Voici un cas de catalepsie plus obscur, au point qui nous intéresse : Eumèle de Larisse avait les membres, les mains et les maxillaires rigides ; pas de délire. — Il ne pouvait ni étendre ni fléchir les membres, ni écarter les mâchoires, si une autre personne ne l'y aidait. Il ne souffrait point, ne mangeait qu'une bouillie et ne buvait que de l'eau. Le vingtième jour, étant assis, il se heurta en se levant la tête contre une pierre et tomba aveuglé par un vertige, puis se relevant il fut guéri, et tous les accidents disparurent, excepté une certaine pesanteur des membres qui lui resta longtemps après un sommeil agité. Il avait alors douze ou treize ans ; et la maladie avait duré trois ou quatre mois.

La description suivante n'est-elle pas celle de l'hystéromanie suicide où l'on retrouve les formes raisonnantes lucide et paralucide? Après avoir décrit comment se produit le délire hysté-

rique (De virginum morbis) et donné les symptômes initiaux : la constriction de la gorge, l'anxiété, la mélancolie : Le délire produit encore des choses plus terribles, dit l'auteur ; il pousse ces jeunes filles à s'étrangler, à se précipiter, lors même que tout leur sourit dans la vie. Mais quelquefois encore, sans qu'il y ait aucune épouvante, ni spectre, ni fantôme, elles appellent la mort comme un bien, comme une volupté. — Hippocrate conseille le mariage à ces malades qui guérissent dès qu'elles ont conçu. Il remarque que la plupart d'entre elles sont stériles, ce qui a été confirmé par l'expérience et remis en lumière par les auteurs modernes, lorsqu'ils ont découvert les dégénérescences.

Le fragment de lettre ou de traité sur la folie intitulée : Hippocratis Coi de Insania scriptum, prouve encore clairement que les exemples de Nicanor, de Damoclès et de Parménisque ont été donnés au livre V des Epidémies comme des cas de folie et non de simples anomalies, et sont par conséquent à son avis des cas de folie incomplète. Je cite ce passage concluant, s'il est d'Hippocrate.

.... « Mais lorsque le sang, refluant du cerveau, s'est de nouveau dispersé dans les veines, les fous s'apaisent. Ainsi, dans le Ve livre des Épidémies, j'ai noté un de ces malades auquel advinrent tour à tour la privation de la voix, l'imbécillité, de fréquents délires et des intermittences. Et un autre, qui la nuit, en route pour un festin, était saisi de crainte aux premières notes de la joueuse de flûte ; et qui, le jour, n'éprouvait rien de semblable, » etc. Maintenant, de quelle époque est cette lettre peut-être inventée ? Je l'ignore ; mais elle est en tout cas fort ancienne ; et la période rémittente ou terminale y est clairement décrite.

La vie d'Hippocrate prouve d'ailleurs qu'il s'était fait une réputation particulière dans le traitement de la folie. Soranus, qui

écrivit la seule et courte notice qui nous reste sur l'existence de ce grand médecin, a cru devoir dans les deux pages qu'il lui consacre, mettre en évidence deux exemples de la science mentale reconnue du maître. Ces deux exemples sont bien différents l'un de l'autre ; et cependant ils ont également un certain air de folie raisonnante qu'il est intéressant de faire ressortir.

Soranus dit textuellement : Hippocrate était en un si grand honneur en Grèce que le roi Perdiccas de Macédoine, que l'on croyait languir de consomption, le fit appeler publiquement. Hippocrate y étant allé avec le médecin Euryphon, qui était plus âgé que lui, reconnut à des signes certains que c'était l'esprit du roi qui était malade. Perdiccas dépérissait d'amour pour Phyla, une des concubines de son père mort depuis peu de temps ; et Hippocrate s'en aperçut au changement de visage du roi quand elle paraissait devant lui. C'est ainsi qu'ayant découvert la maladie il conserva la vie de Perdiccas.

Quelle était cette folie, sinon une érotomanie à forme lucide ou pseudo-lucide ? Le malade en était arrivé à ce point de dépérissement qu'il semblait mourir de phthisie-tabe laborare et il cachait assez bien la cause de son mal pour en imposer aux médecins de la cour, qui étaient bien loin de soupçonner que leur client était un fou raisonnant.

Le second exemple est encore plus intéressant ; mais dans un sens tout à fait opposé. Hippocrate, après une telle cure qui ne manqua pas de faire du bruit, fut mandé par les Abdéritains pour soigner le plus illustre de leurs concitoyens, qui leur semblait atteint d'aliénation mentale.

Soranus raconte le fait en deux mots : Il fut appelé aussi par la ville d'Abdère pour guérir Démocrite de la folie et purger la ville de la peste.

Or il se trouva que Démocrite fut salué par Hippocrate, à la suite de cette enquête, comme le plus sage des hommes. Mais

il n'est pas moins vrai, s'il fallait en croire l'auteur plus ou moins apocryphe des lettres attribuées à Hippocrate, que le philosophe d'Abdère, qui riait de tout, était au moins très-singulier, et aussi bizarre dans son genre qu'Héraclite qui pleurait à propos de tout. L'histoire a même rapporté jusqu'à nous que ce Démocrite, si méprisant des vanités humaines, finit par commettre l'inconséquence digne d'un Vésanique de se suicider, dès qu'il crut reconnaître qu'en vieillissant, ses facultés s'affaiblissaient. Ce qui était bien une monomanie suicide pour le moins, attendu qu'un dément sénile perd la volonté avec l'intelligence.

Si la correspondance d'Hippocrate et de Démocrite est fausse, elle est au moins fort vieille, et donne les idées de la médecine hippocratique sur la folie et la meilleure manière de l'observer. On y trouve un exemple d'expertise, comment dirai-je? médico-légale, qui a été absolument oublié par les médecins des temps qui suivirent. C'est à ce titre qu'il paraît à propos d'en citer ici des extraits dont la dernière lettre attribuée à Démocrite sera comme une conclusion naturelle. Mais ici j'ouvre une parenthèse. Quand j'écrivais ces pages, j'ignorais que Morel eût fait la même remarque à ce sujet. Cette concordance, si honorable pour moi, ne peut que m'encourager à reproduire une opinion que je livre d'ailleurs comme elle était.

Venez vite voir si Démocrite n'est pas privé de raison, écrivent les Abdéritains. Il oublie tout et lui-même le premier ; il veille nuit et jour, et rit de toutes choses grandes et petites. Quand un époux conduit l'épouse, quand un marchand fait son négoce, un orateur dit un discours, un électeur cherche un emploi, ou que tout autre citoyen tombe malade, souffre, ou meurt, il rit indifféremment. Cependant il s'occupe à scruter les sciences mystérieuses et à écrire sur ce sujet. Il dit que l'air est rempli de fantômes; il écoute attentivement la voix des oiseaux ; et souvent la nuit il chante seul comme un chanteur

de cantilènes. Hélas! comme l'excès du bien peut engendrer le mal! Autant Démocrite était arrivé vite à la plus haute sagesse, autant il est aujourd'hui en péril de tomber dans l'hébétude et la stupidité, tandis que le vulgaire de la ville, qui n'a pas reçu d'éducation, a conservé le sens commun. En sorte que ceux qui ont toujours été dénués de sagesse sont aujourd'hui plus sages que lui et peuvent juger sa maladie... Et ainsi de suite dans deux ou trois épîtres subséquentes.

On devine à la lecture de toutes ces lettres d'Hippocrate à Damagètes, à Philopœmen, que ce roman de la consultation mentale d'un grand philosophe dut énormément amuser la docte antiquité. L'épître à Damagètes fournit à l'auteur l'occasion d'exposer les idées de Démocrite, et de développer la satire du monde contenue dans sa doctrine.

L'illustre médecin expert alla donc voir le patient qu'il trouva occupé à disséquer des animaux, dans les entrailles desquels il cherchait précisément le siége et les causes de la folie, c'est-à-dire le foie et la bile. La retraite de Démocrite était admirablement choisie, si l'on en juge par cette description d'un paysage comme on n'en trouve guère dans les anciens, et qui rappelle le début du plus beau des dialogues de Platon.

Je m'avançai vers son habitation, non loin de la ville, au bas d'une colline ombragée de grands et sombres peupliers, où l'on apercevait le modeste logis du philosophe. Il était lui-même alors sous un épais platane, en habit flottant et, comme on dirait vulgairement, en manches de chemise, couché plutôt qu'assis sur un siége de pierre; mais pâle, amaigri, la barbe inculte. A sa droite, murmurait un filet d'eau qui descendait de la colline où je crus distinguer une petite chapelle consacrée aux nymphes et de toutes parts entourée de pampres verts. Il lisait un livre précieusement orné,

qui reposait sur ses genoux; d'autres livres gisaient épars à l'entour, ainsi que des membres d'animaux disséqués. Parfois il se couchait par terre pour écrire, d'autres fois il se reposait, ou plutôt, retiré en lui-même, il méditait. Ensuite il se promenait, inspectait les viscères des animaux et venait se rasseoir. Et les Abdéritains qui se tenaient avec moi en observation étaient si attristés de ce spectacle, qu'ils étaient tout près de pleurer. Voilà la vie de Démocrite, me disaient-ils; voilà comme il perd l'esprit, et ne sait plus ce qu'il veut, ni ce qu'il fait. Et l'un d'eux, voulant sans doute me démontrer plus clairement sa propre folie, se mit à pleurer comme une femme qui aurait perdu son fils. Quand Démocrite entendit cela, il se mit à éclater de rire, et, cessant d'écrire, il se frappa souvent la tête.

Cependant, ayant laissé les Abdéritains, Hippocrate s'approcha de Démocrite, et le trouva positivement dans un moment où il écrivait comme sous l'inspiration d'un Dieu. J'attendais, dit-il, qu'il s'arrêtât, lorsqu'ayant levé les yeux vers moi : Salut, étranger, me dit-il; et lorsqu'il m'eut demandé mon nom : Hippocrate! je connais la grandeur des Asclépiades et ta renommée dans l'art glorieux de la médecine. Que viens-tu faire ici? Mais repose-toi d'abord, sur ce siége agréable que tu vois tout couvert de feuilles et plus doux que les trônes enviés de la fortune. — Mais toi, ô Démocrite, sur quoi donc écris-tu? — Sur la folie, me répondit-il, après un court moment de silence.

Et sur ce sujet l'idée favorite du philosophe reprenant le dessus, voilà Démocrite qui, « après avoir en quelques mots » expliqué qu'il cherche la nature et le siége de la bile, principe de la folie, commence l'exposé de sa doctrine : Tous les hommes délirent à la recherche de biens fugitifs et changeants. On pourrait résumer sa philosophie par cette exclamation du sage : Vanité des vanités, tout est vanité. Pourtant, je citerai la con-

clusion que tira Démocrite de cette expédition singulière : Si tu m'avais pourtant traité comme un aliéné et fait boire l'ellébore, tu aurais changé ma science en folie et l'on eût reproché à ton art d'être la cause de ma démence. Car l'ellébore, donné à un homme sain, a la propriété d'obscurcir son esprit, tandis qu'il guérit celui d'un homme malade. Aussi pensé-je que si tu ne m'avais pas surpris tout d'abord écrivant, mais au contraire tantôt couché, tantôt promenant tour à tour, et me parlant à moi-même, ou fâché ou riant de mes propres pensées, et, sans faire attention aux paroles de mes familiers, plongé dans mes réflexions, bien certainement tu aurais pu décider d'après le seul jugement de tes yeux, que tu avais devant toi une image de la folie. Il convient donc que le médecin ne juge pas légèrement cette affection, mais à fond ; qu'il recherche les accords et les dissonances de l'esprit ; qu'il s'enquière du principe de la maladie, de son milieu, de sa fin ; qu'il distingue les différences qui tiennent à l'âge du sujet, à l'époque de l'année et le tempérament particulier du corps. Alors il trouvera facilement le mal. Je m'en remets d'ailleurs au traité que tu as écrit toi-même sur la folie.

Ne croirait-on pas, à voir cette méthode de diagnostic de l'aliénation mentale tracée il y a peut-être deux mille ans, mais rédigée certainement longtemps après, entendre M. Jules Falret discuter le meilleur moyen de distinguer la folie et proposer son fameux *criterium*, qui consiste à étudier les symptômes physiques et psychiques du malade avant et depuis l'invasion de l'affection mentale ?

Le conseil était si excellent, qu'on ne pouvait rien trouver de mieux que de le suivre. Mais les théories du Galénisme devaient bientôt remplacer l'observation hippocratique. Et quant au cas d'expertise médicale dont il s'agit, ne voit-on pas qu'il se présentait nettement sous la forme paralucide ou

paradoxale? Démocrite n'était pas aliéné; mais sa conduite et ses discours différaient en tout de ceux de ses concitoyens. Il eût pu être encore aliéné paralucide dans un autre sens; c'est-à-dire, en exagérant jusqu'à l'absurdité les croyances ou les préjugés de son époque; on l'aurait alors cru raisonnable. Quoi qu'il en soit, si cette lettre n'est pas une satyre de la routine de l'esprit humain, elle y ressemble prodigieusement.

II

Celse.

Si le chapitre qu'a écrit Celse sur l'aliénation mentale est court, il est au moins presque absolument consacré à la décrire et à la traiter, ce que ne feront guère les auteurs qui suivront, plus enclins à développer leurs théories qu'à consigner les fruits de l'expérience.

Celse décrit la phrénitis, l'hallucination pure, la manie et la mélancolie.

La phrénitis ou méningite, ou causus des Grecs, est cependant confondue souvent par lui avec la manie et la lypémanie à diverses périodes. N'est-ce pas à ces dernières affections purement vésaniques, qu'appartient ce prétendu phrénétique qui se remplit la tête d'idées vaines et chimériques, quoiqu'il conserve sa raison? et celui qui emploie les ruses les plus habiles et sait montrer tout le bon sens possible pour saisir l'occasion de venir à bout des mauvais desseins qu'il se propose et qui ne se décèlent seulement que par les effets? et celui qu'il recommande de lier malgré ses assurances d'avoir recouvré sa raison afin qu'on le délie? car, dit l'auteur, on ne doit point se laisser toucher de compassion, tel bon sens qu'un fou puisse mon-

trer dans ses discours; c'est une ruse que sa folie même lui suggère.

N'est-ce pas là des exemples de manie, à des périodes lucides et pseudo-lucides?

Il confond encore la méningite et la lypémanie, à une période raisonnante, rémittente quelconque, lorsqu'il ajoute sur le même sujet : Il est des phrénétiques dont il faut bannir les vaines terreurs; comme on fit dans la phrénésie d'un homme fort riche qui avait peur de mourir de faim et auquel on annonçait de fausses successions.

N'est-ce pas un mélancolique paralucide?

Il en est, continue-t-il, dont il faut réprimer l'audace et qu'on est même obligé de battre pour arriver à les calmer. Il faut arrêter les rires insensés des uns, par des réprimandes et des menaces; chasser les tristesses de l'esprit des autres par la musique et le bruit des cymbales. On doit cependant se prêter plus souvent à leurs idées qu'on ne doit y résister; et il faut tâcher de ramener petit à petit, et non pas tout à coup, leur esprit de la folie à la raison. Il est alors à propos d'exciter leur attention; ainsi quelquefois, si c'est un homme de lettres par exemple, on lui lira quelque ouvrage correctement, si cela lui fait plaisir; ou bien on le lira mal si cela le choque, le malade étant obligé de réfléchir pour corriger. On force même ces sortes de malades à réciter par cœur, s'ils se souviennent de quelque chose. On en a vu qui ne voulaient point manger et qu'on a guéris de cette folie, en les mettant au milieu de gens qui étaient à table.

Tous ces signes se rapportent évidemment à des maniaques et à des lypémaniaques, confondus avec les phrénétiques, dont la maladie ne se fût certainement pas prêtée à toutes ces variétés de traitement moral.

Tels sont aussi, à plus juste titre, les sujets de la deuxième

classe des folies de l'auteur. C'est la mélancolie. Cette folie, dit-il, consiste dans une tristesse qui paraît dépendre de l'atrabile... On doit chercher à bannir la crainte de l'esprit du malade, lui donner toutes sortes de bonnes espérances, l'amuser par des contes et les jeux qui lui faisaient le plus de plaisir lorsqu'il était en santé, louer ses ouvrages s'il en a fait quelques-uns, et les lui mettre devant les yeux ; lui reprocher doucement sa tristesse qui n'est point fondée.

La troisième espèce de folie est, selon Celse, de deux genres, et en effet les deux états sont bien différents. Dans le premier, le malade délire, il a l'esprit aliéné. Dans le second, le malade est trompé par de vains fantômes, mais il n'a pas l'esprit aliéné : telle était, dit-il, la folie d'Ajax et d'Oreste au dire des poètes.

Il convient de regretter ici qu'un esprit aussi observateur n'ait pas cité des exemples tirés de son expérience ; en suivant son idée, il nous eût fourni une ample moisson de périodes raisonnantes. Mais ce fut pendant si longtemps la mode de faire preuve d'érudition classique, en recueillant les contes banals des poètes ou des historiens fabuleux, au lieu de faits qu'on était à même de contrôler journellement.

Du reste, cette troisième espèce ne diffère que bien peu de la seconde espèce de folie et de la première variété de la phrénésie des Grecs, précédemment décrite. Elle est triste ou gaie, comme elle est lucide ou aliénée, malheureusement il ne tire de son propre fonds que des exemples de la folie aliénée.

Comme on le voit, Celse, tout en essayant une division exacte des divers genres d'aliénation mentale, les confondait volontiers ; mais il distinguait au moins les vrais délires et les demi-délires des malades atteints déjà de folie et dont l'esprit n'était pas encore tout à fait aliéné. Ensuite, et c'est où il faut arriver, la description qu'il donne de certains phrénétiques,

ressemble tellement à celle des aliénés ordinaires, qu'on peut, avec toute raison, admettre que ce qu'il dit des phrénétiques rusés ou dissimulés, s'appliquait à des aliénés maniaques ou lypémaniaques raisonnants, pseudo-lucides, paralucides, ou lucides; c'est-à-dire à la période initiale ou rémittente de l'aliénation mentale qu'il décrit.

III

Galien. — Avicennes.

Mais voici Galien qui viendra tout brouiller avec ses systèmes, ses idées spéculatives, ses théories sur la fièvre, la bile dont il établit et décrit quatre espèces, et l'influence du septum transversum dont il fait le siége de la folie aussi bien que le cerveau. L'imagination prend la place de l'observation ; et pourtant il est impossible de méconnaître dans cette influence du diaphragme l'effet reflex du sympathique sur le cerveau. On ne trouve, dans Galien, qu'un cas de folie raisonnante, si l'on peut appliquer ce nom à la monomanie de ce médecin Théophile qui raisonnait parfaitement sur tout, excepté sur un point évidemment absurde.

Galien cite encore un exemple de manie étrange, mais naturellement emprunté aux temps héroïques, qui lui sert à démontrer les trois facultés dont se compose la raison humaine, et qui est, comme le précédent, un cas de folie raisonnante. Mais, au lieu d'observer les symptômes comme Celse, il fait de la métaphysique, et, pour comprendre sa pensée, il faut se reporter à la philosophie de Platon et d'Aristote. L'âme humaine est une trinité composée de trois âmes qui résident dans les trois principaux viscères.

Le cerveau a l'intelligence, le cœur a l'énergie, le foie a

l'appétit; autrement dit, l'âme spirituelle siége dans le cerveau. l'âme sensible ou la volonté dans le cœur, l'âme appétitive ou instinctive dans le foie. Platon comparait le gouvernement d'un état à la synergie de ces trois grandes facultés : l'un commande, l'autre agit, l'autre travaille et nourrit. Or Médée, dit Galien, avait, selon Euripide, les trois viscères très-grands. L'appétitif ou instinctif, à cause de son amour immense pour Jason; le cœur, par sa fureur contre ses enfants; le cerveau, à cause de sa raison qui combattit longtemps et son amour et sa fureur.

On est libre d'y voir l'image de la folie consciente qui finit par céder à ses penchants morbides. Mais Galien, professeur des quatre biles et des quatre intempéries, du sec et de l'humide, du chaud et du froid, était un sceptique; et, selon lui, ni le poëte Euripide, ni son maître Chrysippes, ni Hippocrate le premier des médecins, ni Platon le prince des philosophes, n'ont jamais pu démontrer ce qu'ils enseignaient. Galien avait cependant dans sa famille un exemple de folie ou manie furieuse, sans délire, qu'il était à même de bien connaître. Sa mère avait des emportements maniaques tels qu'elle battait ses esclaves jusqu'à la mort; et qu'elle inspira même à son fils la terreur et la haine par sa cruauté folle. Elle était digne de figurer dans la manie sans délire de Pinel!

Cette division de la folie en trois éléments ou plutôt en trois facultés dont l'action commune et saine constitue l'âme humaine et qui correspond à la division classique d'Aristote et de Platon : Intelligence, volonté, sensibilité, n'en est pas moins restée le point de départ de la pathologie mentale. Aucun médecin ne manquera plus d'énumérer les facultés maîtresses de la raison humaine afin de mieux discerner la lésion de la totalité ou de la partie. Mais on chercherait en vain, dans ces descriptions qualitatives des troubles de l'esprit, une intention

de mesurer la quantité du délire ou la conscience persistante du sujet. Il faut aller jusqu'à Plater et Ettmuller, pour en trouver l'idée seulement; et jusqu'à Sauvages, dont nous analyserons bientôt la division des vésanies, pour voir préciser enfin et mesurer les troubles des trois facultés; à savoir : les hallucinations, espèce de délire des sens; les morosités, délire des sentiments; et enfin les délires proprement dits qui affectent la raison pure.

Avicennes, le plus remarquable de tous les médecins du moyen âge et le plus comparable à Galien qu'il arrange à la mode de son temps, n'avança pas d'un pas la question qui nous intéresse. Ce qui tient à ce que l'auteur, comme ses contemporains et comme son illustre maître, fait peu de description d'après nature; en sorte que les quelques pages de Celse en disent plus sur la folie que les discours médico-philosophiques de Galien et les traités d'Avicennes. Celui-ci même ne passe aucun des genres connus de la folie et déjà esquissés par Hippocrate; il en décrit d'imaginaires.

Cependant Avicennes a fait une description nette et bien accentuée des trois formes de trouble cérébral les plus distinctes et qui servent maintenant de bases à tout traité méthodique sur la matière. Il a reconnu que l'esprit pouvait être affecté par le trouble des facultés, par leur faiblesse, par leur destruction. N'est-ce pas la folie proprement dite, l'imbécillité, la démence? mais rien de la folie ou période raisonnante.

IV

Plater et Ettmuller.

Enfin, voici Plater et Ettmuller qui inaugurent une nouvelle méthode dans l'étude de l'aliénation mentale. On sent que ces

médecins ne parlent plus de mémoire et ne copient pas des livres; mais qu'ils observent la nature. Sans doute les théories galéniques et les systèmes des Alchimistes influèrent sur leurs idées. Mais l'anatomie a fait des progrès; le système nerveux commence à être connu; et surtout les asiles d'aliénés, si imparfaits qu'ils soient, fournissent des sujets à leur sagacité. Ils écrivent au XVIIe siècle, lorsque déjà l'Espagnol Jean-de-Dieu a fondé l'hospitalisation de l'aliénation mentale; et ils participent au mouvement scientifique dont Bacon et Descartes vont tracer la méthode expérimentale.

Ettmuller a observé et décrit la folie circulaire. Tome I, page 108, consectarium, il dit positivement : Quoique à l'ordinaire les mélancoliques aient le délire triste, cependant tous les délires, si variables d'aspect qu'ils soient, peuvent avoir la même origine. Ainsi, quelquefois la mélancolie se change en rire ou en fureur, et on l'appelle alors manie. Ce n'est cependant qu'une même maladie, cela est évident, puisque ces états divers se changent l'un dans l'autre; interdum permutantur.

Un autre médecin, contemporain d'Ettmuller, observait que la folie d'un mélancolique, qui dura plusieurs mois, se divisa chaque mois en trois parts bien distinctes. Dans la première, le malade était triste, rêveur; dans la seconde, toujours occupé de la chasse; dans la troisième, toujours gai et se plaisant à chanter et à jouer des instruments. Et l'auteur conclut que la mélancolie et la manie ont la même origine et peuvent se confondre.

Mais Ettmuller connaissait aussi la folie sans délire et tenta de la décrire. Il prononça le mot : *melancholia sine delirio*, ce que ne fera pas Lorry, qui écrivit un traité sur la mélancolie plus d'un siècle plus tard. Voici sa description, page 865 : « Autre chose est la mélancholie ou d'être mélancholique ; Stephanus distingue très-bien ces différences d'état; et en effet il

y a affection mélancholique ou mélancholie quand le sujet devient tout à fait triste et morose, s'éloigne avec horreur des objets qui lui étaient agréables, qu'il s'irrite facilement, sans motif; si rien ne lui plaît, s'il est triste et rêveur sans cause externe; quand de temps en temps il est effrayé; quand sans cause il ressent des angoisses et se considère comme menacé d'accident grave et qu'il est assailli de pensées similaires.

Mais ensuite, lorsque l'illusion, la vision vient s'ajouter à cet état : *Postmodum vero ubi talibus subjectis supervenit tandem phantasma, constituit delirium et dat delirantem ex melancholia,* dès que les craintes revêtent une forme visible ou autrement, le délire mélancolique est constitué et donne un délirant à la mélancolie. Comme si toute autre était l'affection mélancolique, et le délire qui s'ajoute (superveniens) à cette affection.

Nous l'avons vu en nous-même, dit-il encore, quand par un sombre jour d'hiver, l'aspect triste et nuageux d'un ciel humide nous rend mélancolique, anxieux et triste; nous sentons un poids inexplicable, nous nous irritons facilement. Cet état est évidemment produit par une cause extérieure, un changement de l'atmosphère et constitue comme une sorte d'affection mélancolique naturelle, dont les vrais mélancoliques ressentent une imitation, mais par une cause interne, morbide; affection à laquelle s'ajoute un délire mélancolique varié dans ses objets, et dont les *phantasmata* et les symptômes varient comme eux. Il est, en effet, bien différent d'être amoureux ou érotomane, joyeux ou furieux, mélancolique désespéré ou simplement timoré.

Cette *melancholia sine delirio* est d'habitude simplement appelée trouble d'esprit (perturbatio mentis) par les praticiens, et les exemples en sont assez fréquents, où la droite raison subsiste encore sans délire; *sine delirio constat.* »

Tout ce qui précède n'est que la période paralucide, lorsque

le délire sans qu'il se cache, a besoin d'être étudié soigneusement pour être reconnu. Le délire existe, mais comme un sud-délire; soit qu'il se manifeste par une exagération du caractère habituel qui le masque, soit que ses actes, malgré qu'ils soient inaccoutumés, n'aient pas ce caractère tranché.

Mais où commence le délire confirmé? Cette limite a toujours été malaisée à préciser nettement, clairement.

Ettmuller en a donné la preuve comme tout le monde, aussitôt que l'intensité du délire ou sa forme étrange ne frappe pas les yeux. C'est ainsi que, tome II, page 308, il donne un exemple de cette mélancolie *sine delirio*, si l'on entend delirium comme la forme hallucinatoire ou l'idée fixe qui trouble la raison, ce qu'il appelle enfin le *phantasma superveniens*. Et cependant malgré la ressemblance tout à fait frappante du cas cité avec la description qui précède, de la *melancholia sine delirio*, il range la femme qui fait le sujet de l'observation suivante parmi les mélancoliques délirants. Ce qui est manquer de conséquence, attendu que l'*affectus melancholicus* ou la *melancholia* n'a pas encore trouvé sa forme déterminée, le phantasma. Mais ce qui prouve en même temps combien quelquefois est délicate, quoique réelle, la séparation qu'il fait, et qui existe, entre la mélancolie maladive simple ou sans délire, et celle qui a trouvé enfin sa vision. Voici l'exemple.

Délire mélancolique, hypochondriaque. — Une femme d'âge moyen, d'ailleurs saine et féconde, ordinairement bien réglée, était depuis quelques mois affligée de palpitations, à ses époques et sans cause connue. Elle était plus triste aussi qu'à l'ordinaire, soupirait sans savoir pourquoi, recherchait la solitude et fuyait sa compagnie habituelle. Examinée de très-près, elle confesse ne rien souffrir dans la tête qu'une obnubilation, comme une demi-ivresse. Le sommeil manque, ou bien si elle commence à dormir un peu, elle est assaillie de songes atroces

et se lève la nuit; pendant le jour elle se plaint aussi d'être poursuivie de craintes, de scrupules sans motif. L'appétit est médiocre, entre temps nul; pas de soif, constipation, pouls véhément, lent, rare et large tour à tour. Quelquefois elle devient plus gaie que de coutume, rit et donne à ses servantes des cadeaux de prix. Si son mari la gronde à ce sujet, elle s'afflige et pleure au point qu'on peut à peine la consoler. Ensuite elle redevient un peu mieux, mais sous l'influence de la nouvelle et de la pleine lune, son affection s'aggrave de nouveau. L'urine est terne et très-pâle.

Diagnostic. — Cette affection est un délire mélancolique, et il peut être désigné plus spécialement du nom d'hypochondriaque à cause des symptômes gastriques et des palpitations.

Eh bien, n'est-ce pas comme l'observation probante et mise à l'appui de la description de la *melancholia sine delirio* d'Ettmuller, qui retracerait ici même tous les symptômes mélancoliques réunis sur le même sujet, mais auquel manque entièrement le *phantasma superveniens in talibus subjectis*, qui constitue, selon lui, le *délire?* Il dénomme le cas, delirium melancholicum; et il a raison contre sa définition. Car il est évident que, malgré l'absence du phantasma, il y a bien réellement délire, peur sans motif, gaîté sans motif, tristesse sans motif, générosité sans motif; délire dont la forme est encore mal déterminée, changeant, variable, mais réel.

Mais Ettmuller nous donne ensuite l'exemple d'une mélancolie sans délire, malgré l'existence du phantasma, et il l'appelle ainsi par cette considération sans doute que la raison subsiste encore et résiste à l'idée fixe et délirante évidemment. A cet effet, il emprunte à Plater cet exemple, souvent reproduit depuis, d'une mère qui souffre de l'envie irrésistible d'égorger son enfant qu'elle adore. Il l'appelle *melancholia sine delirio;* à cause de la conservation de la conscience du sujet. Mais l'idée

n'est-elle pas moins délirante au premier chef? Seulement c'est un délire lucide, et c'est la manie sans délire de Pinel, ni plus ni moins.

V

Sauvages.

Vers le milieu du dernier siècle, Sauvages, préoccupé de toutes ces bizarreries nerveuses ou délirantes, essaya de décrire et même de classer, sous le nom de Vésanies, les symptômes multiples de ces affections, qui réagissent sur le cerveau et l'intelligence. Je n'ai trouvé nulle part aucun extrait de sa classification spéciale : et je pense qu'il est à propos ici de remplir cette lacune, puisque sa méthode distingue surtout la nature et l'origine des délires, et cherche à faire comprendre comment, une partie de l'intellect étant malade et une autre demeurée saine, le jeu des facultés n'est pas toujours entravé au point d'empêcher le malade d'agir raisonnablement et avec une apparence de raison. J'estime d'ailleurs qu'il est inutile d'assurer le lecteur que je poursuivrai cet examen analytique dans un sens tout autre que le plaisir de critiquer les idées d'un auteur aussi remarquable que Sauvages. Mais on verra aisément qu'en discutant les Vésanies, j'étudie non-seulement les périodes intermédiaires, obscures et raisonnantes de la folie, mais encore les anomalies les plus fréquentes qui y préparent le sujet.

Sauvages composa sa classification bien plus en vue du trouble nerveux et fonctionnel propre à chaque organe qu'en vue du trouble psychique qui en résultait. C'est pourquoi le trouble du cerveau lui-même, c'est-à-dire la folie pure ou le délire intellectuel qui en est la conséquence, n'est pour lui qu'une des

trois espèces des Vésanies qu'il a décrites. Néanmoins il existe tant de connexités entre les troubles des deux premières espèces, et ceux de la raison, qu'il côtoie à chaque instant et verse même dans le délire qu'il a voulu en séparer, ou tout au moins dans la période incertaine qui y conduit ou en revient.

Son étude de la perversion de chacun des sens peut être considérée comme un guide à travers les lésions sensitives, affectives ou intellectuelles, et n'est pas à dédaigner lorsqu'il s'agit d'éclairer les périodes raisonnantes de la folie.

Ce qui frappe tout d'abord dans la classification de Sauvages, c'est le soin rigoureux qu'il a pris de distinguer les désordres vésaniques, selon les idées de l'école philosophique, en lésions de la sensibilité, de la volonté, de l'intelligence; souvenir d'Aristote et de Galien.

Cette méthode qui tend à diviser l'intellect entre trois parties distinctes qui seraient susceptibles d'être affectées séparément, si délicate et si contestable qu'elle soit, n'a pas moins facilité l'étude sérieuse et réfléchie de l'aliénation. Elle a contribué à faire la part du délire et de la raison, à mesurer la quantité de la lésion, et à différencier entre elles les maladies de certaines facultés.

C'est évidemment de Sauvages que procèdent Pinel, Esquirol et Pritchard qui ont créé ou développé la folie morale, laquelle suppose la conservation des facultés du raisonnement et de l'attention.

Ainsi, d'après Sauvages, il y a trois espèces de vésanies:

Les hallucinations, qui sont des erreurs des sens;

Les morosités, des erreurs des sentiments, qui oppriment la volonté;

Les délires, des erreurs de l'intelligence et du jugement.

Les hallucinations sont pures ou compliquées de lésion du jugement; il en est de même pour les morosités. Et quand les

morosités ou les hallucinations se compliquent d'une lésion du jugement, on arrive à la troisième vésanie, qui est le délire : mais on pressent déjà la dépendance réciproque de toutes ces lésions dont l'une peut prédominer, mais ne va pas sans une autre.

Hallucinations : *Sensations fausses ou imaginaires.* — Les hallucinations seraient d'après Sauvages des lésions ou dépravations de l'imagination qui représente à notre esprit les choses déjà connues par nos sens, soit présentes, soit passées, soit futures, et par le moyen de la mémoire ou de la *prévision.*

Elles proviennent : 1° de la lésion d'un organe dont la fonction procure alors des images ou des perceptions fausses, 2° de l'absence d'*attention* pour bien juger des circonstances, absence qui est le résultat d'une défaillance des organes, comme dans le sommeil; ou d'une attraction absorbante et limitée, comme dans l'idée fixe. — Voilà pour l'hallucination simple.

Mais l'hallucination reconnaît encore une autre cause qui influe sur sa gravité : Celle qui provient, dit Sauvages, d'une lésion cérébrale s'accompagne alors de délire, parce que le redressement des erreurs ne peut se faire avec le secours d'un cerveau malade. *Vulgo consentiunt medici vertiginosos et suffusos minime delirare, qui tantùm hallucinantur; ast delirant melancholici, maniaci, phrenetici*, etc. (page 175, t. II). — C'est l'hallucination délirante et cela change du tout au tout l'économie de sa division des Vésanies.

En conséquence il range parmi les *deliria* les hallucinations qui proviennent ou sont accompagnées de vices cérébraux ; et par la même raison il admet des hallucinations *sans délire* (mais sans se servir de cette expression), c'est-à-dire qui proviennent de troubles des sens encore étrangers au cerveau et peu influents sur la raison (minimè délirant) ou qui ne font que commencer à la troubler.

Cette doctrine, pour être exposée d'une façon un peu diffuse, sans doute parce que son esprit, en faisant cette classification, ne visait pas l'important sujet qui nous occupe, à savoir la mesure d'action du délire sur la raison, n'est pas moins excessivement remarquable. Mais Sauvages est moins heureux dans le détail des hallucinations. C'est que sous ce nom générique, il décrit les illusions et les hallucinations des modernes, sous des noms différents, et ensuite qu'il range au nombre des hallucinations pures des affections dont la cause existe dans un trouble du cerveau.

Le *Vertige* est une hallucination de la vue par laquelle les objets sont vus autrement qu'ils ne sont. Or, c'est une illusion.

La *Suffusion* est une hallucination de la vue qui représente des objets qui ne sont pas, tels que des brouillards, des mouches volantes, des métamorphoses des objets ou des personnes, etc. Mais déjà ces effets ne sont pas d'une égale valeur; le dernier touche au délire; tandis que la lésion de l'organe de la vue peut réagir sur le centre nerveux plus ou moins profondément, mais aussi sans provoquer le délire. Ainsi le vertige hystérique d'une jeune femme qui ne pouvait entrer dans une église vide sans subir au moins une chute, et qui en était beaucoup moins souvent affectée dans une église fréquentée; une autre qui voyait que les pavés se changeaient en coton et s'enfonçaient sous ses pas, et, de peur d'une chute, n'osait avancer. Sauvages n'admet pour ces cas aucun délire : *hallucinatus, vertiginosus, non verè delirat; sensûs est error fugax qui pendet à solo vitio organorum externorum, quique ibipso judicio et reflexione salvis facilè corrigitur.* Mais si ces vertiges effrayants entravent les fonctions essentielles de la vie, le malade n'est-il pas sur la voie d'une folie sans délire? Il y a donc bien des réserves à faire. Je citerai dans le chapitre sixième un aliéné

qui pendant longtemps n'osait plus sortir seul en plein jour, sinon dans la foule. Les exemples de ces anomalies abondent : elles ne résident pas dans l'œil; elles peuvent rester stationnaires pendant toute la vie, ou s'aggraver en progressant dans la période initiale d'une véritable aliénation mentale.

Une variété est la suffusion colorante. Valsalva eut occasion d'observer un homme qui avait continuellement devant les yeux des palais superbement décorés. Sauvages attribue cette vision à une lésion de la rétine colorée avec dilatation de la pupille; d'où résultait sur les objets imaginaires le rayonnement d'une lumière irisée, comme au travers d'un prisme triangulaire. — Cela n'explique rien.

La diplopie est une hallucination par laquelle on voit un objet double ou triple ou plus encore répété. — Cette diplopie a beaucoup d'analogie avec le vertigo, et comme la suffusion elle est une illusion.

Le *Sirigmus* est une hallucination de l'ouïe qui fait entendre des sons qui ne viennent pas de l'oreille; ou qui en viennent, et dont le principe est erroné. — Les uns, imaginaires complétement; les autres réels, mais erronés. Sauvages confond encore ici les hallucinations et les illusions; et qui ne sait que c'est par des perceptions erronées que commencent souvent les délires?

L'*Hypochondriasie*. Cette cinquième variété des hallucinations est moins fondée, si l'on s'en tient à la définition de l'auteur que l'hallucination est une erreur fugace des sens à laquelle le malade sait remédier par un jugement sain; ce qui est bien éloigné du cas présent. L'hypochondrie, dit Sauvages, est une maladie chronique dans laquelle le malade s'imagine être en danger de mort, pour des palpitations, des hoquets, des borborygmes et autres maux légers sans principe évident. On reconnaît un hypochondriaque à la description qu'il fait de

maux de diverses natures, sans aucun lien entre eux, que la seule description du malade révèle à l'esprit du médecin, description d'ailleurs faite avec un soin scrupuleux, minutieux, et dans les termes de l'art; à l'exagération de ces maux à peine incommodes qu'il faut combattre par mille remèdes souvent changés; à la fatigue qu'il impose aux médecins rassasiés de ses plaintes; à son anxiété sur son état présent et futur quoiqu'il soit de bon appétit et robuste, et qu'il jouisse de toutes ses facultés, excepté toutefois en ce qui concerne sa seule maladie. L'hypochondrie est une *hallucination de l'esprit* portée sur la santé du corps.

N'y a-t-il pas ici une réelle contradiction de l'auteur, qui range néanmoins l'hypochondrie parmi les hallucinations pures? Car enfin cette hallucination de l'esprit ne suppose-t-elle pas un défaut de jugement de la part du malade qui ne juge plus sainement la valeur des lésions secondaires des organes atteints? Ces organes atteints sont situés en dehors du cerveau; mais la croyance invincible et morbide à des maux exagérés, imaginaires, accuse bientôt en augmentant ce *vitium cerebri* qui constitue, selon Sauvages, la condition essentielle du *Delirium*.

Et cette contradiction n'est-elle pas, pour ainsi dire, mise en lumière par Sauvages lorsqu'il dit quelques lignes plus bas : Cette affection est exempte de danger par elle-même, mais comme elle est opiniâtre et qu'il n'y a pas beaucoup d'aide à espérer, l'esprit lui-même devient malade, et son erreur même crée et favorise encore la maladie, et sa thérapeutique exige également des soins pour l'âme et pour le corps. Du reste, la nature double de l'âme permet deux moyens de distraire l'attention de l'objet de l'hallucination présente : 1° des discours philosophiques, des remontrances, etc., 2° des soins absorbants étrangers à l'hallucination, comme ceux d'un procès; ou des istractions comme et surtout l'équitation. — On comprend

très-bien qu'il s'agit ici de l'hallucination de deuxième origine de Sauvages, celle qui provient de l'attention distraite des circonstances ambiantes par une idée fixe; mais la lésion des sens est presque nulle ici dans la plupart des cas, et cependant la pensée est alarmée, et l'intelligence commence à être lésée elle-même, ne fût-ce qu'en un point. C'est une monomanie hypochondriaque paralucide.

Le *Somnambulisme* est une hallucination dans laquelle ceux qui dorment se croient éveillés, s'acquittent de tous les devoirs de ceux qui veillent et s'exposent ainsi à divers dangers. Alors, bien que toutes les sensations extérieures soient engourdies, l'imagination est très-vivace, et le somnambule opère tous les mouvements volontaires comme dans la veille.

Quoi qu'il en soit de cette théorie du somnambulisme, il est bien certain, encore plus que pour l'hypochondrie, que le malade en ce cas *ne pense pas* être éveillé (putat se vigilare, page 205). Il n'a aucune conscience de son état. Il rêve tout endormi, et s'il se lève et agit c'est que son rêve est plus intense. Mais ce n'est toujours qu'un rêve auquel la raison et la volonté n'ont aucune part, mais seulement la mémoire.

Bien moins encore est une hallucination pure, le somnambulisme cataleptique qui précède ou termine un accès de cette névrose, et dont Sauvages fait une variété. L'introduction de celle-ci dans la classe des hallucinations nécessite son aveu de la ressemblance de cette affection avec une catalepsie délirante. C'est tout dire.

Morosités. — D'après ses descriptions, Sauvages entend par morosité la perversion des sentiments, unie à l'oppression de la volonté; mais il dit textuellement : — La morosité est la dépravation de la volonté et la non-volonté.

Définition singulière de la lésion des organes de la sensibilité que l'on pourrait nommer délire des sens et des sentiments, et

qu'Esquirol appellera plus tard la monomanie instinctive et affective. Sauvages l'explique comme il suit :

« Le morose ressemble à celui qui ne sait pas distinguer le bien du mal ; vouloir le bien et éloigner le mal ; ne pas préférer un moindre mal à un mal plus grand, comme l'amputation d'un bras à une maladie qui compromet l'existence. Les biens sensibles sont des biens produits par les sens, comme le plaisir d'assouvir sa faim, de se livrer à l'amour. Ces plaisirs nous sont accordés pour la conservation de l'espèce : mais ceux qui en font le but de leur existence, sont appelés gourmands, libidineux, etc. Ces erreurs, quoiqu'elles ne nuisent pas à proprement parler à la santé, ne sont pas moins des erreurs morales ; non certes pas encore des morosités qui réclament le secours de la science, mais des erreurs qui cependant conduisent à plusieurs maladies.

« Comme les hallucinations, les morosités ont un double principe : l'un procède de vices corporels, l'autre est une erreur de l'esprit. Ainsi le satyriasis a pour cause une âcreté de la semence, et une trop grande sensibilité des nerfs afférents. Mais l'âcreté de la semence peut dépendre de l'abus de stimulants, et l'irritabilité des nerfs génitaux peut dépendre d'idées lascives et de fantômes souvent représentés à l'esprit. Cette affection peut donc provenir de deux causes diverses, morales et matérielles ; son traitement réclame des secours de l'un et de l'autre genre.

« Certaines morosités sont produites par des impressions trop vives ; d'autres par des émotions déprimantes et tristes ; les unes procèdent d'une suractivité nerveuse, les autres d'une inertie qui permet l'évaporation des fluides nerveux. Les antécédents indiquent à quelle catégorie appartient la morosité. Mais, quelles qu'elles soient, les morosités préparent les faiblesses du jugement et conduisent ou tendent à conduire au

délire (*hinc animi mobilitas, judicii levitas, ad delirium proclivitas*, p. 210).

— Autrement dit, la morosité est la folie morale qui précède, comme une période d'incubation, la folie intellectuelle ou le vrai délire. Je citerai, avec des remarques succinctes, les principales morosités de Sauvages, ainsi que j'ai fait pour les hallucinations.

Le *Pica* est l'aversion des aliments habituels, combinée avec l'appétit d'objets inaccoutumés et même insalubres pour les personnes en bonne santé.

Deux symptômes principaux constituent le pica : l'aversion, l'appétence. Le premier, appelé cacositia, apositia, cibi fastidium, lorsqu'il est seul, se rapproche de l'anorexie ; mais plus souvent il s'accompagne d'appétences inusitées; conséquence presque nécessaire du dégoût des aliments ordinaires.

Sauvages rapporte ces cas vulgaires : Une femme qui, étant enceinte, ne mangeait que du pain grillé; une autre qui se levait la nuit pour manger 10 sardines crues; d'autres qui ne se nourrissent pendant 9 mois que de citrons, etc. Il a entendu dire que quelques-unes avaient arraché avec les dents de la chair d'un homme vivant. Les *scatophages* ne manquent pas, témoin une jeune fille qui, lorsqu'on lui refusait ce qu'elle voulait (oleto denegato), était prise d'angoisse et ressentait des élancements au cœur.

Voyez, dit-il, un exemple semblable dans Ettmuller. Mais, outre ces appétits dépravés, le dégoût des aliments ordinaires s'explique parce qu'ils déplaisent au palais et à l'estomac; ils ont mauvais goût parce que l'âcreté de la salive est pervertie, dans laquelle sont mêlées les molécules alimentaires avant d'humecter les papilles de la langue. Ce mélange produit un goût désagréable qui agit encore sur la muqueuse stomachale, laquelle à la vérité ne goûte pas, mais jouit d'un certain tact

et d'une sensibilité obtuse qui supportent mal l'action d'aliments mêlés à une salive irritante et viciée. De là l'aversion de l'organe de la digestion et de l'organe du goût. Alors l'homme repousse les aliments vulgaires et en cherche d'inaccoutumés; une sorte d'instinct le porte à essayer du sel, de la terre, des poissons salés, de limons, jusqu'à ce qu'il trouve une nourriture et une boisson agréables.

Sauvages décrit plusieurs variétés de Pica :

Le *Pica infantile,* qui ne nous intéresse pas.

Le *Pica des chlorotiques* ou pâles couleurs ; habituel aux jeunes filles pubères mal réglées, qui s'accompagne de tristesse et d'amour de la solitude. Le fer et autres préparations martiales, la purgation des saburres, guérissent cette maladie, etc.

Sauvages admet l'opinion d'Ettmuller qui attribue le pica infantile à la rétrocession d'une affection squammeuse de la peau. Mais il ne sait à quoi attribuer le pica de la chlorose. Et à propos de cette dépravation du goût chez les chlorotiques, il ajoute, pour bien préciser que le pica-morositas indique seulement une lésion de l'organe digestif, cette singulière explication : Mais nous renvoyons à la folie (melancholia) les morosités qui ne se repaissent pas seulement d'aliments dépravés, mais encore de singularités de la vue et de l'odorat et qui se complaisent, par exemple, à compter les carreaux de vitres des croisées, les degrés d'une échelle, les poutres d'un plancher, ou à respirer l'odeur de la poussière des chambres que l'on balaie.

Pourquoi cette distinction ? — La morosité qui gît dans le goût est le fait d'une dépravation du sens du goût ; et l'occupation de compter et recompter les fleurs d'un papier de tapisserie ou les carreaux d'une fenêtre est bien plutôt l'effet d'une distraction absorbante ou d'une aberration de l'imagi-

nation que d'une lésion du nerf optique ; mais la volupté de respirer des balayures ne réside-t-elle pas dans une dépravation du nerf olfactif ? Il faut ici se reporter à ce que Sauvages dit en commençant : *Ut hallucinationum ita et morositatum duplex est pricipium ; alterum quodam corporeum vitium, alterum verus animi ipsius error.* Cette dernière erreur, à ses yeux, seule constitue le délire : les morosités comme les hallucinations ne sont pas des délires, mais des lésions des sens avec ou sans trouble cérébral ; les morosités qui proviennent d'un trouble cérébral appartiennent seules aux délires. Or, Sauvages suppose que le plaisir que prennent certains chlorotiques à respirer de mauvaises odeurs, etc., provient d'un vice cérébral et il range cet état au compte des folies. Déjà cette confusion, à propos de simples bizarreries du goût ou de l'imagination, prouve combien est délicate cette division absolue des Vésanies en trois sections qui ont la prétention de ne pas chevaucher l'une sur l'autre, dans le livre ou la théorie, et qui ne peuvent y manquer dans l'observation de l'auteur lui-même.

Il est inutile de remarquer que dans tous ces cas l'intelligence est à peine lésée en même temps que l'organe sensitif.

Je ferai observer aussi que ces deux espèces de pica ne ressemblent en rien à des lésions de la volonté qui pourtant définissent, d'après Sauvages, la Morosité, *Morositas voluntatis aut noluntatis depravatio.* Il est évident que jusqu'ici le pica (infantile ou chlorotique) est une dépravation du sens du goût et que la volonté n'y est pour rien en tant que faculté lesée. Mais la variété suivante rentre d'autant mieux dans sa définition qu'elle s'éloigne plus des deux premières.

Le *Pica Malacia :* envie des femmes grosses ; que les Latins appelaient Mollities, *effeminatio ;* les Grecs, Malacie ; les Français, enfants gâtés (sic), sans tenir compte de l'âge et du sexe ; est l'habitude d'incliner malgré la raison intacte à tous nos desirs.

Il y aurait là une réelle lésion de la volonté ; Sauvages le dit lui-même. Cette espèce de Pica procède d'un vice même de l'esprit : cependant on a pu remarquer, comme on le voit par le titre même, que l'origine en est bien diverse, la lésion volontaire aussi.

Ces cupidités, dit-il, existent non-seulement à l'égard d'aliments absurdes mais de beaucoup d'autres objets. Un enfant de Montpellier atteint gravement de malacie, languissait, gémissait, refusait toute nourriture, et s'épuisait en prières pour obtenir de manger le perroquet du voisin. Sa mère l'achète, le lui sert rôti, mais l'enfant éclate en sanglots, disant qu'il voulait l'entendre chanter. — Telle est la malacie, dit l'auteur. Le lecteur en jugera sans doute différemment.

Mais tout autre était la maladie de cette femme qui brûlait du désir de manger le bras d'un pêcheur au point d'obliger son mari de demander à ce pêcheur que sa femme satisfît sa passion par deux morsures, et qui voulut bien guérir par ce singulier remède, sa maladie qu'aucun médecin n'avait pu soulager.

L'auteur ne dit pas que cette femme fût grosse. Mais en voici des exemples, cités d'après Sennert : Pendant que la grossesse prédispose à cette maladie, deux autres causes peuvent la provoquer. La première est le vice de la salive infectée par la semence virile, ou par la suppression des règles dans la chlorose. La seconde est morale. De jeunes épousées, déjà gâtées par leurs parents, le sont encore tellement par leur mari et toute la famille dans l'attente avide d'un enfant, qu'elles se persuadent que tout leur est permis, et que non contentes de repousser les aliments ordinaires pour la première cause (vice de la salive), elles abandonnent leur esprit à la recherche continuelle de nouveaux caprices et les veulent satisfaire, si absurdes qu'ils soient. Cette cupidité est si

grande qu'il est passé en proverbe de ne rien refuser à une femme enceinte, sous peine de voir apparaître des marques de l'objet désiré sur l'enfant. Et c'est chose étonnante que ces femmes ne soient pas malades de l'usage d'aliments si bizarres et souvent nuisibles. Le pica des femmes grosses diffère des autres en ce que : 1° elles ne mangent que des aliments inaccoutumés, mais non absurdes ; 2° qu'elles désirent tantôt ceci, tantôt cela ; 3° qu'elles ne sont jamais malades de ces aliments.

Le *Pica des scorbutiques*, comme celui des enfants et des chlorotiques, correspond à un état particulier du sang et dans ce cas demande des acides qui atteignent justement la cause.

L'auteur se demande si le pica qui guérit si sûrement la maladie qui l'engendre est lui-même une maladie vésanique ; évidemment non. Il est encore moins une lésion de la volonté car on pourrait le nommer Pica providentiel.

Ce n'est donc pas une Morosité.

Le *Pica volontaire*. Celui-ci rentre pleinement aussi dans la variété des chlorotiques dès qu'il mérite le nom de Pica, et n'a rien jusque-là de vésanique; qu'on en juge :

Le pica volontaire est celui de quelques jeunes filles de la campagne qui se laissent persuader que rien n'est plus apte à leur blanchir le teint que de manger du charbon, de la poussière, du salpêtre, etc., d'où provient une langueur de l'estomac, des obstructions, l'aménorrhée, et petit à petit l'habitude et la nécessité de dévorer des objets plus sordides encore.

C'est ici, en effet, seulement que commence le pica, quand l'habitude volontaire devient entraînement involontaire : jusque-là le pica prétendu n'est qu'un effet voulu et jusqu'à un certain point raisonnable de pure coquetterie. Du reste Sauvages a bien compris la gradation lorsqu'il ajoute sans aucune interruption : Une jeune fille m'a avoué qu'elle se délectait à manger la croûte des murailles des latrines ; et c'est le pica

scatophage de Van Helmont. Il cite aussi quelques exemples manifestes de ce pica scatophage et d'autres qui se rattachent clairement au pica des chlorotiques, dans lesquels la volonté n'a aucune part.

Le *Pica simulé* des bateleurs qui feignent de manger en public des aliments impossibles, pierres, étoupes enflammées, etc.

Ce n'est pas une maladie.

En résumé, le Pica de Sauvages, comme tous les Picas, est une dépravation du goût et non de la volonté. La volonté ne peut être intéressée que dans le cas de certaines personnes mal élevées, dont les désirs importuns n'ont pas été corrigés : hormis ceux-là, les autres picas, même celui des jeunes femmes enceintes, ne sont qu'un appétit involontaire et morbide.

Sauvages en fait 6 variétés qui se réduisent à deux : 1° Pica des chlorotiques, 2° des femmes enceintes ; le pica infantile se fondant naturellement dans le premier ; le simulé, le volontaire et les autres n'existant pas, à proprement parler, en tant que maladie. Mais il y a un pica réel et pourtant oublié dans cette classe : le pica des hystériques, dont quelques exemples paraissent avoir été semés par l'auteur dans les autres variétés.

II. La *Boulimie*, faim bovine, faim canine.

La boulimie est une faim disproportionnée avec les forces digestives habituelles de l'estomac.

D'après Sauvages, la quantité journalière d'aliments, solides et liquides, est calculée en santé sur la 25e partie du poids du corps, dont la moitié s'en va en urine, et l'autre en transpiration, excepté la 20e partie du tout qui passe dans les fèces. A Montpellier les jeunes gens mangeaient environ 72 onces, soit 46 au dîner, 26 au souper. La moitié solide, la moitié liquide.

Sauvages énumère six variétés de Boulimie qui n'ont rien de bien connexe avec la folie.

La sixième seule, dont il emprunte la description succincte à

Willis, paraît se rattacher à une lésion cérébrale symptomatique. C'est la Boulimie convulsive.

Boulimia convulsorum. Elle fut observée pendant l'épidémie de Brandebourg de 1741, où l'on vit les malades dans le paroxysme des convulsions et tourmentés d'une faim canine telle que, privés de leurs mains, ils arrachaient à la terre avec leur bouche les aliments herbacés qu'ils pouvaient saisir. On avait noté les mêmes symptômes dans une autre épidémie convulsive, rapportée par Buddœus, et enfin dans une *éclampsie à forme typhoïde* décrite par Sennert en 1597.

III. La *Polydipsie* est l'appétit immodéré de boire. Sauvages passe avec raison la polydipsie fébrile, hydropique, dysentérique, diabétique, bilieuse, éphidrosique; mais il ne dit rien non plus de la polydipsie alcoolique qui est une affection nerveuse vésanique au premier chef.

IV. L'*Antipathie* est l'aversion pour certains objets, souvent native, et telle parfois que le goût, l'odorat, la vue, le tact, le son, procurent des lypothymies excessivement graves, des vomissements, des spasmes, etc. Ces aversions sont motivées ou non, et celles-ci procèdent d'une idiosyncrasie particulière.

V. La *Nostalgie*, simple ou compliquée, se rattache à la folie des sentiments, des passions, mais aucun des traits donnés par Sauvages ne suppose la folie, et seulement de vraies bizarreries des sens ou une faiblesse du caractère.

VI. La *Panophobie :* quatre variétés.

La première est causée chez les enfants par des helminthes. La 2e, la panophobia hysterica, est un symptôme vésanique sans doute, mais qui se réduit à des craintes exagérées du tonnerre, d'un bruit inopiné, et qui se traduit par des palpitations fugaces, de la pâleur et des lypothymies. La 4e, panophobia à rabie, dérive directement du virus rabique.

On chercherait inutilement dans ces morosités une dépra-

vation des sens se rattachant à une lésion de la volonté. Tout le système nerveux est malade et la volonté suit, mais ce n'est là qu'une préparation vésanique, en tant que prodrôme de la folie.

La 3e, Panophobia phrontis, ou Terreur panique, est seule idiopathique. Mais est-ce bien encore une morosité ? les malades sont inquiets, fuient la lumière, ont peur de tout, se plaignent de choses terrifiantes, des morts, des fantômes. Cela ressemble à la Lypémanie, une folie confirmée, ou initiale au moins.

VII. Le *Satyriasis* est une maladie propre aux hommes dont le principal symptôme est un désir effréné du plaisir vénérien. Sauvages le divise en aigu et en chronique. La description du Satyriasis aigu qu'il donne d'après Arétée est conforme à la peinture des classiques anciens, et a été rarement observée par les modernes. Cet état aigu qui, selon Arétée, dure 7 jours, a pour caractère une excitation fébrile, et l'appétit insatiable du plaisir vénérien ; il peut se terminer ou par la mort ou par de fortes évacuations.

D'après sa description, le malade ne paraît pas avoir conscience de sa position. Les parties sexuelles sont enflammées. Il est à supposer que le satyriasis aigu est symptomatique de l'empoisonnement par les cantharides dont Sauvages ne parle cependant pas. Cette affection est aussi triste que repoussante, car le malade succombe au huitième jour. La forme chronique existe très-rarement. Le patient est entraîné *malgré lui* à satisfaire des désirs vénériens qui sont cependant *une souffrance*. Il y a dans cette variété rare une sorte de délire instinctif avec conscience, ou de monomanie instinctive sans délire, dont Sauvages ne dit rien.

VIII. La *Nymphomanie* est le satyriasis des femmes. Elle diffère de l'Érotomanie ou folie amoureuse par l'audace et l'impudicité du sujet.

Dans le satyriasis, Sauvages a suivi la description d'Arétée et de Duchêne, et ne paraît pas avoir soupçonné l'influence de la volonté, dont la lésion cependant constituerait, selon sa définition, les morosités. Dans la nymphomanie, il suit l'esprit plus clair de Sennert qui judicieusement a remarqué divers degrés de nymphomanie, comme cela doit être aussi pour le satyriasis.

1° Nymphomania salacitas, ou amoureuse.

Les jeunes filles y sont exposées à l'âge de la puberté. La maladie commence par une excitation joyeuse, inaccoutumée; des provocations aux galants; des yeux attendris; et, lorsqu'elles gardent trop rigoureusement la maison, une grande tristesse. Mais il y a, dit Sauvages, des jeunes filles qui luttent contre ces excitations et qui s'indignent en supportant ces singulières souffrances morales. Il cite le fait suivant à l'appui: J'ai connu une jeune fille qui s'accusait, aux pieds de son confesseur vieux et prudent, de cette calamité ; et qui depuis deux ans était sujette à ces ardeurs honteuses, tout en conservant la volonté d'un esprit chaste

N'est-ce pas la nymphomanie lucide? et la volonté n'est-elle pas ici dominante, contrairement à ce que devrait être toute morosité ?

2° Nymphomania furibunda. C'est un autre degré, dit Sauvages, de cette affection, dans lequel toute pudeur est bannie et où la nymphomane sollicite tous les hommes, découvre ses parties sexuelles et injurie en paroles ou en actions ceux qui lui refusent leurs caresses.

La volonté est ici impuissante et si ce n'est pas un délire évident, c'est bien au moins la folie paralucide, où *l'acte délirant paraît se confondre avec la passion*. Mais nous allons voir la folie nymphomaniaque à forme pseudo-lucide.

Si cette calamité afflige des personnes étroitement surveillées,

poursuit l'auteur, l'accumulation de leur chagrin refoulé et de la cause longtemps cachée de leur mal les affecte si profondément qu'elles arrivent à simuler le tarentisme, ou la démonomanie, ou qu'elles extravaguent au point de se faire envoyer à la campagne, et inventent mille stratagèmes pour satisfaire leurs désirs ou finissent par se pendre.

Qui ne voit là une description de la folie dissimulée qui sait se cacher assez bien pour tromper et arriver à ses fins délirantes? la fin du tableau rappelle celui d'Hippocrate, *De virginum morbis.*

Cependant Sauvages, après avoir cité l'exemple suivant d'une femme qui, atteinte de cette maladie, en guérissait dès qu'elle avait conçu, et qui, dès qu'elle restait un an ou deux sans concevoir, devenait furieuse avec délire, agitation etc., Sauvages, dis-je, ajoute : « Je ne range pourtant pas cette vésanie parmi les délires, parce que le délire n'est pas le principal symptôme : mais l'ardeur vénérienne. »

Mais cette ardeur elle-même n'est-elle pas un symptôme vésanique? Comment expliquer autrement que par une excitation morbide cet appétit sexuel soudain, inaccoutumé, et cet oubli intermittent de la pudeur dans une âme chaste? Le chapitre intitulé : Satyres et Nymphomanes de la Folie lucide, de Trélat, ne laisse aucun doute sur cette gradation d'intensité du délire génésiaque comme de tout autre délire.

IX. Le *Tarentisme* est cette maladie étrange dont le principal symptôme est le désir inextinguible de sauter, de danser et d'entendre la musique, auquel la piqûre de la tarentule est complétement étrangère, comme on sait.

Le simulé s'observe chez les hystériques et les chlorotiques, et, d'après Sauvages, il guérit ces malades de la chlorose et de l'hystérie : — tandis que c'est alors qu'elles souffrent le plus de leur affection.

D'autres sont de vrais délires apaisés par la musique ; aussi les nomme-t-il des musicomanies.

D'autres enfin sont des cas d'épidémies hystéromoniaques que l'imitation inspire et qu'il renvoie lui-même à la *melancholia saltans*. Mais, dans toutes ces variétés, la volonté et la conscience paraissent lésées, d'après les cas cités.

X. L'*hydrophobie* est une maladie dont le principal symptôme est une aversion incroyable des boissons : 1° La canine, par morsures ; Sauvages l'a décrite fidèlement et cette période de délire conscient ou lucide qui l'accompagne. — 2° La spontanée, qui vient à la suite de fièvres, doubles, tierces, citée par Hippocrate ; mais ce n'est plus la rage, et seulement l'hydrophobie qui est une épiphénomène de certaines névroses et n'a pas lieu d'être regardée comme une affection vésanique.

— En réalité et en résumé : les morosités de Sauvages sont un pas en avant vers les délires. Si les hallucinés ne délirent pas et sont, d'après l'auteur, censés connaître les erreurs de leurs sens, les moroses ne les reconnaissent pas. Ils ne distinguent pas ce qui est bien de ce qui est mal, et obéissent aux appétits dépravés ou erronés que leur procure la lésion des sentiments ou des goûts, et auxquels leur volonté n'a ni la force ni le désir de résister.

Telle est en substance l'opinion de Sauvages, malgré de nombreuses contradictions. Ces contradictions naissent de sa définition qui prétend que les morosités distinctes du délire procèdent de deux principes : 1° lésions matérielles ; 2° lésions morales ; c'est-à-dire de lésions des sens que la volonté ne rectifie pas ; de lésions de la volonté que les sens aggravent ensuite.

C'est encore le cas de répéter ce que nous avons dit en commençant l'analyse des vésanies de Sauvages : qu'il confond sous ce titre les anomalies morales qui n'influencent pas la conduite

du sujet; celles qui l'influencent; et enfin celles qui pervertissent sa raison même. En sorte que, négligeant ces gradations très-importantes et qui sont plus sensibles certainement que des nuances, il place dans une même division nosologique, des bizarreries, des folies morales et de vrais délires; ce qu'il avait la prétention de séparer plus nettement.

Ainsi le Pica des chlorotiques, des femmes enceintes, naît d'un état morbide de l'organe digestif, d'une acrimonie de la salive, d'un défaut dans la crase des humeurs, et la volonté s'y incline. Mais qu'au lieu d'aliments mal sains ce soient des impressions singulières de la rétine ou du nerf olfactif, aussitôt Sauvages n'admet plus la morosité, mais la folie (page 213, t. II) : *Ad melancholiam vero dimittimus morositates illarum, quæ non alimentis sed singularibus visûs et odoratûs objectis delectantur, ut numerandis vitrorum quadratis tabulatorum tigillis, scalæ gradibus, et odorando pulveri qui verrendo cubicula spargitur.* Il est inutile d'insister. Ces appétits bizarres sont de vraies névroses ou de pures anomalies, mais sans délire aucun; tandis qu'il range parmi les morosités certaines folies véritables, par le seul motif que le symptôme saillant procède d'une appétence morbide des sens qui entrent dans le cadre de sa classification.

Ainsi la musicomanie, variété de son Tarentisme, est un délire maniaque qui se distingue par le chant et le goût de la musique.

Ainsi, à côté de la Boulimie ordinaire, il place la *Boulimia convulsorum*, où les malades atteints par une sorte d'épidémie hystérique vont ensemble brouter l'herbe des champs et les immondices ; véritable lycanthropie. Idem, pour sa panophobie dans la variété *phrontis* qui est une vraie lypémanie.

Dans tous ces cas la volonté ne paraît aucunement consultée, mais dans le satyriasis chronique qu'il dépeint d'après Du-

chêne et dans la nymphomanie d'après Sennert, cette faculté apparaît enfin pour combattre, et l'auteur nous donne, moitié conscient moitié sans le vouloir et par la force seule de la vérité descriptive, les trois degrés lucide, pseudo-lucide, paralucide de l'aliénation mentale.

Délires. — Sauvages rappelle d'abord que les Hallucinés et les Moroses peuvent corriger les erreurs de leurs sens, et conséquemment ne doivent pas être confondus avec les délirants dont le cerveau est lésé en tout ou en partie, et auxquels il n'est plus possible de reconnaître l'erreur ou de la combattre s'ils la reconnaissent. *Nec proinde ipsis possibile est suum errorem agnoscere : nec agnitum emendare.*

Cette phrase est la seule, dans le chapitre des Vésanies, où l'on trouve une trace précise de la folie sans délire et consciente d'elle-même : ce qui aurait lieu d'étonner si à tant d'érudition l'auteur eût joint l'observation directe des aliénés. Mais sa classification savante emprunte un peu trop ses exemples aux auteurs, pas assez peut-être à son expérience propre. Cependant Plater et Ettmuller sont, à chaque instant, cités, et nous avons vu que ces deux maîtres n'avaient pas ignoré la folie sans délire.

La division des délires de Sauvages n'en est pas moins fort remarquable. Il commence par écarter ceux qui sont symptomatiques des fièvres; puis il indique en passant les délires fugitifs, paraphrosines ou faux délires, qui accompagnent l'ingestion de certains excitants, transition naturelle pour arriver aux troubles idiopathiques de l'esprit. Il reconnaît ensuite des troubles partiels et généraux. Ceux-ci sont les maniaques, dont tout l'encéphale est affecté et qui jugent mal et se trompent sur les objets les plus divers; les mélancoliques sont ceux dont le cerveau vicié seulement dans une partie n'occasionne qu'un délire sur un ou deux points, le reste du jugement demeurant intact : lisez monomaniaques.

Il ne définit pas le délire. Il répète l'expression de Boërhawe : une conception d'idées qui ne correspond pas aux objets extérieurs, mais à une disposition intérieure du cerveau; et celle de Pitcairn, beaucoup plus précise : un rêve dans la veille.

Sauvages décrit ainsi le côté pathologique du délire : L'hallucination est une erreur qui ne provient pas d'un vice cérébral, mais d'une dépravation des organes externes, comme dans le vertige, la suffusion; et cette erreur diffère de la morosité, telle que le Pica ou le Satyriasis, en ce qu'elle n'entraîne pas avec elle un appétit ou une aversion remarquable et fixe.

En sorte qu'il est évident que la seule différence des hallucinations et des morosités de Sauvages se trouve dans le plus ou moins d'extériorité des organes lésés. Les yeux voient mal, c'est une hallucination. L'estomac a des goûts étranges, c'est une morosité. Mais l'intelligence et le cerveau sont indemnes, ou à peu près.

Quant au délire : Il vient, dit-il, d'un état vicié du cerveau, et ce n'est que dans la suite que l'hallucination et la morosité s'ajoutent au délire et à la lésion cérébrale. Cela est contredit par les faits qui démontrent souvent le contraire.

1er Délire. *Paraphrosine;* qui comprend de faux délires ou des quasi-délires produits par des causes étrangères au vice propre du cerveau. Ce délire est fugace, quelquefois fébrile et diffère de la manie, de la mélancolie et autres affections mentales continues, non moins que de la phrénitis, de la synoque, du typhus qu'il accompagne souvent, mais comme une partie diffère du tout.

A. Paraphrosine temulenta. Produite par les narcotiques, les poisons, les liqueurs fermentées.

L'ivresse du vin, de la bière, de l'alcool, qui développe les penchants du caractère jusqu'au délire.

Les poisons; le datura, commun en Occident, a fourni son

poison à des bandes de voleurs : plusieurs victimes moururent ; d'autres eurent des accès de folie. Le bourreau d'Aix, en ayant pris, dansa toute une nuit dans le cimetière. Une sorcière (Canidia) fut condamnée à mort pour avoir livré à la prostitution des jeunes filles qui avaient pris de ces semences.

La Jusquiame noire ; resserrement de la gorge, voix éteinte, dysurie, amaurose, rire inepte, céphalalgies, débilités, vagabondages.

Le Solanum hortense, l'Opium, la Belladone, la Ciguë qui insensibilise les ânes au point qu'on les écorche endormis.

La Canabis indica ; remarquable par les hallucinations qu'elle procure.

B. Paraphrosine fébrile. Délire fébrile. Dans les fièvres aiguës, surtout la synoque, le typhus, la tierce, etc., où l'impulsion du cœur s'augmente, et quand le sang se heurtant aux angles des artères du cerveau y produit un infarctus. — On retrouve dans Hippocrate cette théorie du délire. — Très-souvent le délire accompagne les paroxysmes des fièvres rémittentes et intermittentes et cesse avec eux ; on l'observe fréquemment dans l'ardeur des fièvres continues et quelquefois il persévère longtemps.

Comme on le voit, ce délire fébrile n'est aucunement vésanique, pas plus que le délire des alcools, des poisons, quand ces excitants agissent seuls.

C. Paraphrosine *à pathemate* : c'est-à-dire venant d'une émotion pénible et profonde. Charles VI, exposé à une insolation et craignant un danger subit, tombe dans un délire furieux.

Cet état n'est un vrai délire vésanique que s'il persiste après la frayeur et la fièvre de l'insolation.

Mais la parité existe-t-elle entre cette émotion, cause toute morale qui dérive de la crainte d'un danger, et la privation de vin ou d'opium que Sauvages range aussi parmi les délires *à pathemate*. Il y a ici plus qu'une émotion et une souffrance,

mais un état particulier du système nerveux qui s'est habitué à certains stimulants et qui délire par une débilité acquise, comme les alcooliques chroniques.

D. Paraphrosine puerperarum. Le délire puerpéral est un symptôme hystérique ou le prodrome d'une apoplexie. — Mais l'expérience démontre qu'il peut dégénérer en une vraie aliénation mentale.

E. Paraphrosine hysterica. Son nom indique suffisamment et la cause et les circonstances.

2e Délire. L'*amentia;* où Sauvages réunit la démence et l'imbécillité native.

3e Délire. La *mélancolie* ou *monomanie* de toutes formes : Erotomanie; délire religieux; hypochondriaque ; joyeux; avec stupeur (M. attonita) ; Errante ; dansante ; Zoanthropique ; des Scythes ou efféminée ; Enthousiaste; Démoniaque; même la Simulée.

4e Délire. Enfin la *manie;* qui a la même signification qu'aujourd'hui. Elle est continue ou intermittente. Sauvages lui assigne les mêmes causes qu'à la monomanie ou melancholia.

Mais tous les délires, partiels ou généraux, procédant d'un vice du cerveau, le raisonnement (rationatio) ou le jugement qui réside dans le cerveau, ne peut plus corriger les erreurs des sens, comme les morosités et les hallucinations peuvent encore le faire, puisque les sens lésés et cités n'ont pas leur siége dans le cerveau. *Morosi sensu communi minimè destituuntur ; bona et mala sensitiva non solum percipiunt, sed, et quædam præ aliis impensè appetunt, et prosequuntur ; atque in hoc errant quod organorum extra cerebrum positorum vitio seducti sunt, etc. Interea ex eo solo inter deliros non numerantur, quia sedes animi scilicet cerebri medulla, non vitiata est ; adeoque ipsis cupiditatibus morbosis resistere possunt, ac ratione quâ pollent, ac libertate quâ fruuntur, errorem suum corrigere poti sunt : verùm deliri*

cerebrum habent læsum tùm in toto, tùm in parte, nec proinde ipsis possibile est suum errorem agnoscere, nec agnitum emendare.

Les moroses sont encore peu privés de raison ou de sens commun ; mais les délirants ne peuvent reconnaître leur erreur, ou l'ayant reconnue ne peuvent la corriger et l'amender. Voilà donc tout le bagage raisonnant de Sauvages, écrit et pensé dans le sens étroit qui nous occupe.

Mais le célèbre professeur de Montpellier est surtout intéressant par la description de ses vésanies graduées s'élevant, comme je l'ai dit, du désordre des sens jusqu'à celui de la raison. Il ne parvient que rarement à séparer nettement l'anomalie vésanique morale du délire intellectuel vrai ; ce qu'il en dit s'appliquerait surtout, tantôt aux anomalies simples, compatibles avec la raison complète, tantôt aux anomalies plus accentuées des dégénérés des modernes, lesquelles vont, sous une influence favorable externe ou interne, se développer jusqu'à l'absurde ; ce qui est bien notre folie morale ou passionnelle, état raisonnant des auteurs, et prélude d'un délire évident.

Or, nous avons dit que nous commencerions l'étude plus intime de la folie raisonnante, par celle des anomalies simples ou dégénérées qui paraissent y disposer. L'examen analytique des Vésanies de Sauvages nous y a conduit tout naturellement.

CHAPITRE III

ANOMALIES INTELLECTUELLES ET MORALES.

I

C'est ainsi que, naturellement et presque à mon insu, j'aborde les anomalies intellectuelles et morales, point de départ de la folie ou période raisonnante prolongée. Il semble, en effet, que les anormaux étant des sujets plus enclins aux bizarreries bonnes ou mauvaises, il suffise d'une excitation et d'une exagération de leur caractère particulier, pour donner à ces bizarreries l'apparence de la folie. Tandis que le sujet régulièrement doué et bien pondéré dans ses facultés, en apparence, a besoin de quelque chose de plus que l'exaltation de ses goûts et de ses idées habituelles pour sembler être, aux yeux de ses familiers, dans un état de raison équivoque. On attribuera tout d'abord ses exagérations vésaniques à toute autre cause qu'aux prodrômes de la maladie mentale. Il faut qu'il change et qu'il commence positivement à délirer hors de ses habitudes d'agir et de penser pour être justement apprécié.

L'anomalie, généralement parlant, paraît être en rapport

avec la raison comme la folie raisonnante avec le délire. Et de même que tous les aliénés, à de certaines phases, ont des moments plus ou moins lucides ou pseudo-lucides, de même la raison la plus solide a des moments de bizarreries passagères, mais rien que passagères; autrement, l'accident fugace deviendrait une habitude anormale.

Vous êtes-vous quelquefois laissé aller à compter en rêvant les fleurs d'une tenture ou d'un papier peint? ce n'est rien qu'une distraction qui peut aller jusqu'à l'agacement dans un moment de fièvre. Ensuite, figurez-vous un homme qui ne saurait entrer dans un appartement sans être sollicité d'en compter et recompter les fleurs et qui pourrait cependant vaquer à son occupation. Le premier cas sera un accident, le second une anomalie.

Mais que cette personne devienne incapable de penser à autre chose que de faire le compte de ces fleurs qui l'absorbent, qui poursuivent son attention, et annihilent complétement sa volonté. Ce ne sera plus là une anomalie compatible avec la liberté d'action du plus grand et du plus modeste intellect. C'est déjà plus que la morosité de Sauvages, une folie passionnelle. Et si l'hallucination lui représente en tous lieux les mêmes objets, c'est le délire sensorial qui ne sera pas seul, soyez-en certain, et qui ne restera pas stationnaire comme pourrait le faire encore quelque folie passionnelle par exception.

Il y a donc des différences importantes à noter sur le degré des anomalies intellectuelles et morales, sans parler de leur tendance bonne ou mauvaise.

La division qui s'offre d'abord à l'esprit est celle qui gradue l'intensité d'action de l'anomalie sur le jugement. Comme il y a des anomalies physiques qui n'empêchent pas la fonction d'un membre et qui quelquefois la fortifient, il y en a d'autres qui lui sont indifférentes; d'autres qui l'amoindrissent, et d'autres

qui l'annihilent. Cette comparaison s'applique exactement aux anomalies intellectuelles qui feront le sujet de cette étude.

La quantité des anomalies intellectuelles et morales est infinie, on en compterait autant qu'il y a de caractères. Les recueils de singularités en prêtent au moins une à chaque personnage un peu célèbre, ce qui prouve bien déjà qu'il y a des anomalies de tout genre et de tout degré intellectuel. Ce n'est pas de celles-là qu'il s'agit spécialement ici, quoique l'histoire ait pu glorifier même des grands hommes qui n'étaient pas indemnes d'une influence absolument vésanique. Certes, J.-J. Rousseau fut un homme de génie dans toute l'acception du mot. Mais il n'en souffrait pas moins, comme un simple mortel et certains dégénérés, d'une anomalie morale native quelquefois bien étrange, pour ne pas dire plus, ce fils d'un père si peu affectionné et qui le fut encore moins pour ses propres enfants; cet écolier compromettant de Mlle Lambercier. Il n'est pas même décent de rappeler ici toutes ces pensées vésaniques anormales qui l'indignaient plus tard et lui faisaient croire qu'il y avait deux hommes en lui? En vérité, c'était un esprit supérieur atteint d'anomalies inférieures.

Par contre, on observe aussi parfois des anomalies si différentes, qu'elles s'allient assez bien avec le génie de l'individu, pour ne pas lui nuire et même pour paraître l'aider.

Il y a donc encore, en dehors de l'intensité d'action sur le jugement, deux grandes catégories d'anomalies bien tranchées, qui correspondent à des facultés de l'âme et aux sentiments les plus divers. Les unes sont véritablement plus nobles, les autres plus grossières. Et ce serait une erreur de croire que les premières se bornent toujours aux intelligences d'élite, et les secondes aux pauvres d'esprit.

Les grandes pensées viennent du cœur, a dit Vauvenargues; et les grandes passions aussi, même les anormales qui ne sont

qu'une exagération remarquable de ces passions et de ces pensées.

En revanche, certaines passions, certains appétits et les anomalies qui en dérivent, viennent du ventre, de l'instinct personnel, de l'égoïsme exagéré qui rapporte tout à sa seule satisfaction.

Les unes et les autres peuvent avoir un point de contact commun à leur origine, puisqu'elles sont dans l'humanité, et que l'exagération et la perversion peuvent modifier en sens contraire un sentiment et le défigurer. Si j'osais faire une comparaison, je dirais même qu'elles se touchent, comme l'endroit et le revers d'une médaille ; ou comme l'estomac est voisin du cœur, à travers le diaphragme.

Et bien plus, les grandes passions ne sont pas exclusives d'un petit entendement. Qui n'a vu de ces intelligences courtes se sacrifier à une idée sublime ! Comptez les plus braves sur le champ de bataille et dans les épidémies, et mesurez leur dévouement à leur esprit.

Expérimentez la démonstration contraire : voyez combien de bassesse, d'égoïsme, de lâcheté dans certains hommes prétendus illustres. Les grands cerveaux n'accompagnent pas toujours les grands cœurs. Mais on n'est grand qu'avec cette équation.

Si, des sentiments et des passions, nous descendons aux aptitudes pour les arts, les sciences, nous trouvons encore ce défaut de parallélisme. Les goûts innés de la musique, de la poésie, de la peinture, enfin de tous les arts peuvent s'allier avec des défaillances du jugement à tous les degrés, et d'ailleurs briller, ou se flétrir dans un rapide avortement. Tel enfant précoce devient un imbécile à douze ans ; tel imbécile est toute sa vie un musicomane ; et tel homme de génie artistique manque de bon sens ou de patriotisme.

Mais cette matière demanderait un développement considé-

rable pour dégager seulement la question ; il suffit d'en indiquer les variétés d'aspect. Mon but est de rechercher seulement les rapports de l'anomalie simple ou dégénérée avec la folie. Et puisque nous envisageons surtout la question au point de vue étroit de l'aliénation mentale, et des dégénérescences plus ou moins sensibles ou cachées qui y prédisposent, il est assez naturel de diviser les anomalies selon le degré d'intelligence des sujets affectés, et leur influence sur la raison.

M'arrêtant donc à la surface des choses, je ferai simplement trois parts de toutes les irrégularités intellectuelles et morales :

1° Celles qui sont propres aux grands hommes et que j'appelerai anomalies supérieures, parce qu'elles font partie intégrante de leur caractère, et qu'au lieu de nuire à leurs desseins elles ont semblé les y aider.

2° Celles qui sont propres au commun des hommes et n'entravent pas l'exercice de leurs facultés dans les circonstances ordinaires. C'est la prédisposition latente ou modérée qui attend l'effort des causes déterminantes. Tous les aliénés, préalablement anormaux simples ou normaux en apparence aux yeux du monde, ont pris naissance dans cette catégorie qui n'offre aucun intérêt avant l'explosion accidentelle du virus vésanique héréditaire.

3° Les anomalies qui compliquent, ou constituent par elles-mêmes, une diminution de l'intelligence du sujet, peu ou beaucoup dégénéré.

J'ai nommé les premières, supérieures; j'appelerai les secondes, des anomalies simples; et les troisièmes, qui sont purement vésaniques, des anomalies inférieures : sans me dissimuler d'ailleurs qu'au point de vue moral et du bien ou du mal absolu, on pourrait y trouver bien des mélanges, comme je l'ai dit précédemment. Mais il n'est pas de division parfaite; et celle-ci me paraît la plus commode.

Comme on doit s'y attendre, il s'agit surtout ici des anomalies inférieures, et j'y reviendrai spécialement après un coup d'œil rapide jeté sur les autres.

Ces trois classes d'anomalies procèdent-elles d'une même influence nerveuse, morbide, héréditaire, et directe ou collatérale? Je ne sais. Mais si l'on peut appliquer le terme de dégénérescences aux anomalies des esprits inférieurs ou seulement vulgaires, il est plus difficile de donner ce nom à celles qui s'identifient avec ces esprits supérieurs, distingués du commun des hommes, et que le Dr Voisin définit des êtres nés extraordinairement.

Anomalies supérieures.

Quelques médecins philosophes ont prétendu que l'intelligence qui dominait les voies communes était au même titre que l'imbécillité une sorte de monstruosité morale; comme il y a des monstres physiques par excès et par arrêt de développement, sans doute. A ce compte, tout ce qu'il y a eu de grand, d'extraordinaire, de précurseur dans les temps écoulés, aurait été entaché de vésanie; ce qui est, il me semble, contraire au sens attaché au mot délire qui signifie sortir du sillon tracé. Le génie n'en sort pas : il ne quitte pas la raison commune : il va plutôt au-dessus et en avant, ce qui est bien différent. Autrement la vulgarité, condamnée à l'immobilité du dieu indien absorbé dans sa contemplation ombilicale pendant la durée des siècles, serait seule dépositaire de la raison pure ; et s'il en eût été toujours ainsi, c'est une conséquence obligée, nous habiterions encore les villages lacustres ou les grottes de nos ancêtres.

D'ailleurs, à quel étalon mesurer la raison de ces esprits extraordinaires ? où est la raison humaine absolue ? Est-ce une vérité tangible, bien établie; ou plutôt une fiction métaphy-

sique, à l'instar de l'axe de la terre, par exemple, que l'on peut démontrer et qu'on n'a jamais vu ?

Disons simplement que la raison consiste dans le fonctionnement harmonique du nombre des facultés intellectuelles et morales indispensable à l'individu pour vivre en société. Admettons simplement que la foule possède cette somme moyenne dont la résultante est presque toujours en définitive une appréciation impersonnelle assez exacte de l'antagonisme inné des passions et du devoir social. L'accord parfait dans un individu constituerait la raison type : comme le désaccord habituel et complet constitue l'idiotisme. Mais on conçoit qu'il existe dans la foule des hommes une multitude de degrés intermédiaires.

La stricte équité devrait donc mesurer la responsabilité au jugement de l'individu : problème encore presque insoluble dans les cas tant soit peu délicats.

Cependant on ne peut nier que s'il est des esprits faibles, dépourvus de certaines qualités ou facultés nécessaires au sens commun, il en est qui non-seulement les ont toutes, mais encore pour quelques-unes avec une surabondance qu'on pourrait nommer une pléthore intellectuelle. Il peut arriver, et il arrive aussi qu'il se mêle quelquefois à ce développement exagéré de l'intelligence, des inégalités, des irrégularités, des anomalies. Il se produit alors, aussi bien que pour les sujets mal doués, d'apparentes dissonances; et l'on est ainsi autorisé à dire que les uns et les autres s'éloignent de la ligne commune, n'ayant d'ailleurs d'autre analogie que cette marche en sens inverse et vers deux pôles opposés, le génie et l'idiotisme.

Dans le même ordre d'idées, il est encore bien vrai que si l'on étudie les actes disparates de quelques-uns de ces hommes tout à fait remarquables, on y rencontre des signes d'anomalie intellectuelle qui confinent à la folie, ce qui ne veut pas dire

que ces hommes eurent du génie parce qu'ils étaient sur les confins de l'aliénation : ils en eurent quand même. Cela même est si vrai que l'on a vu les esprits les plus éclatants franchir définitivement ces limites et perdre dès lors momentanément ou pour toujours la valeur supérieure qui les emportait au-dessus ou en avant de leur siècle. La grande passion qui les poussait, le haut jugement qui les guidait, furent trahis par des organes imparfaits. Il n'y avait pas, comment dirai-je, parallélisme entre l'âme et le système nerveux; l'organe trop tendu finit par se rompre. Tel fut Louis XI, un roi de génie, certes ; mais ce petit-fils de l'aliéné Charles VI, et fils du mélancolique Charles VII, était superstitieux à l'excès et jusqu'au ridicule, même pour son époque : ce qui ne l'empêcha pas de fonder l'unité française. Quelles réflexions n'éveille pas le spectacle de ce grand politique, usé, paralysé, lorsqu'à la fin de sa courte carrière on le voit recevoir l'hommage du dernier des grands feudataires rebelles ! Entre ce corps débile et cet esprit indomptable, l'équilibre ne s'était-il pas brisé à la longue ? Mais avant d'en arriver là !

Par contre, on trouvera dans les fastes de l'histoire plusieurs de ces hauts esprits en tout genre, qui exercèrent une influence considérable sur leur époque, et dont les facultés paraissent avoir été complétement indemnes d'aucune anomalie, pendant la poursuite du but désiré.

En dehors de tout système, il faut donc simplement admettre que les passions, placées au fond du cœur humain par une divine prévoyance, sont des instruments au service des idées, et que l'intelligence et la volonté en mesurent et dirigent l'emploi. Si les idées et les passions sont bien équilibrées, si elles sont d'accord avec leur temps et si elles se développent bien selon le milieu ambiant, on les considère comme normales ; car chaque époque a son cercle de vues et de sentiments que

l'on pourrait appeler les modes de l'esprit. Mais la surface doit changer indéfiniment, le fond restant le même : et c'est aux esprits supérieurs qu'échoit la grande et laborieuse tâche d'entraîner en avant, dans la voie indéfiniment ouverte, les générations humaines comme un troupeau plus ou moins docile. Or ces intelligences exceptionnelles, qui semblent tout d'abord rompre avec les idées reçues, ne font qu'en développer une ou la créer sous une apparence encore inconnue et nouvelle pour la foule au fond de laquelle elle germait depuis longtemps peut-être, incomprise et mal définie. Soyez sûr que leur intensité d'action se mesure à l'humanité du but poursuivi. Les uns sont mus par des sentiments exagérés mais généraux qu'ils réveillent en les communiquant au monde; les autres sont emportés par des sentiments plus personnels, des vues plus étroites, que leur brillante intelligence essaie en vain de généraliser, si leur application comporte nécessairement une conclusion ou fausse ou avortée. Les premiers travaillent pour les peuples, sans le savoir peut-être; les seconds, pour eux-mêmes, et ils ne font pas faire un pas au genre humain. Les uns et les autres se tiennent au-dessus du niveau commun : mais les premiers planant sur les sommets, pareils à des aigles dont l'œil puissant embrasse l'ensemble et le détail des choses; les seconds touchant la terre, géants peut-être, mais dépourvus d'ailes pour s'élever, et condamnés à ne voir qu'un côté de l'humanité.

On conçoit que des intelligences supérieures, normales ou anormales et d'une puissance si diverse sur les hommes et dans les âges, se divisent naturellement suivant les causes et les effets en deux grandes catégories. On pourrait les nommer les Humanitaires et les Isolés.

II

Mais les Humanitaires n'ont pas tous la même virtualité. Les uns semblent créer autant qu'un homme peut créer : c'est une figure. Les autres élargissent les idées reçues en les perfectionnant. Les premiers, clair-semés dans les siècles, et sacrés par la postérité du nom de génies, comme s'ils étaient vraiment des esprits intermédiaires aux hommes et aux dieux, donneraient un mouvement initial aux sciences, aux arts, aux idées, à la politique, à la civilisation. Tels sont : Homère, Moïse, Socrate, Alexandre, César, Charlemagne, Duguesclin, Villon, Jeanne d'Arc, Louis XI, Jean de Dieu, Guttemberg, Christophe Colomb, Raphaël, Newton, Corneille et Skakespeare, Pierre-le-Grand, Fulton, Bichat, Napoléon, et à leur tête, perdus dans la nuit des temps, les inventeurs inconnus du blé, du vin, du cuivre et du fer. Leur intelligence exceptionnelle sut trouver et ouvrir la voie des idées, et y fixa son empreinte comme un pont pour un progrès nouveau.

Immédiatement après et souvent confondus avec les premiers, viennent les grands hommes qui ont illustré leur siècle à des degrés et à des titres divers : Platon, Annibal, Scipion, Octave, Marc-Aurèle, Constantin, Saint-Louis, Henri IV, Vincent de Paule, Richelieu, Michel-Ange, Charles-Quint, Turenne, etc. Je laisse à chacun le droit d'intervertir la place, selon son sentiment. Mais cependant, après un instant de réflexion, on voit que cette distinction des esprits supérieurs humanitaires en deux degrés dont les titulaires se touchent de près ou de loin, n'est pas arbitraire, et qu'elle repose au moins sur la cause intellectuelle et sur l'effet produit. On peut les caractériser et les séparer d'un mot : les uns semblaient devancer leur temps et les autres le suivre.

Les premiers n'étaient-ils pas des initiateurs, du moins en apparence, car quelle influence pouvaient-ils exercer si leur action se fût dépensée contre le courant des idées de leur époque. Les seconds, soit que leur intellect n'eût pas une telle ampleur, soit que les temps ne fussent pas préparés pour un nouvel essor, n'étaient que des imitateurs ou des perfectionneurs, qu'on me passe le mot. Ils n'ont pas créé, ils n'ont pas initié, mais ils ont illustré les idées reçues à la clarté de leur brillante personnalité. Saint Louis ne créa pas l'enthousiasme chrétien des croisades ; il le subit au moins autant qu'il le développa. Mais Alexandre, échauffant le patriotisme et l'ambition des Macédoniens, leur ouvrit une nouvelle carrière ; et tout en comblant de gloire et de butin ses compatriotes avides, il détruisit l'empire menaçant des Perses, y tailla pour ses successeurs un groupe d'états nouveaux, et changea pour longtemps les mœurs et la carte des trois quarts du monde connu.

Luther est à Moïse ce que Platon est à Socrate ; Octave continue Jules César ; Charles-Quint imite Charlemagne ; Louis XIV perfectionne la politique de Louis XI, poursuivie par Henri IV et Richelieu ; Virgile imite Homère ; Annibal, Scipion, Turenne, Duguay-Trouin, n'ont rien inventé malgré leur talent ou leur génie ; mais Duguesclin, au moyen-âge, retrouve par intuition la stratégie des grands capitaines.

Dans un autre ordre d'idées, Racine perfectionne Corneille en l'imitant ; et personne, en Angleterre, n'a perfectionné Shakespeare. Enfin, tous les hommes qui ont agrandi une idée sans paraître la créer eux-mêmes, sont des perfectionneurs et comme tels ont exercé sur leur siècle une influence considérable.

Cependant, malgré la différence du résultat connu, les initiateurs et les grands imitateurs ont en commun ce qui caractérise les esprits supérieurs normaux, à savoir : la certitude

du jugement, la constance indispensable à leurs desseins, et une somme exceptionnelle de facultés. Et, comme après tout, il est impossible de peser le génie, je confesse qu'il est très-hasardeux de formuler nettement la séparation de ces deux catégories supérieures de l'intelligence humaine, et que les circonstances, le point de vue personnel de chacun, peuvent faire incliner à mettre tel grand homme à la première ou à la seconde place. Mais la grande ligne reste.

La séparation des humanitaires et des isolés est beaucoup plus nette. L'intelligence de ceux-ci, si brillante qu'elle fût, n'éclairait qu'un point très-circonscrit de l'humanité; et ils étaient surtout remarquables par des idées égoïstes ou intempestives qui ne trouvaient pas d'écho durable dans la foule. Doués d'immenses appétits, ou de hautes visées, ils ne peuvent réussir à cause même du but illogique qu'ils poursuivent. On songe, en voyant leurs efforts vains et déréglés, au corbeau qui veut comme l'aigle dérober un bélier. En un mot, il y a disproportion entre leurs facultés et leurs entreprises.

Ainsi que les humanitaires, dont ils sont la dégradation ou la parodie, les isolés laissent apercevoir deux catégories encore assez différentes.

La premiere comprend les hommes très-intelligents et très-énergiques à la recherche d'un but social, ou personnel caché sous une apparence d'intérêt général, mais inopportun ou impossible, ce qui dénote tout d'abord un jugement défectueux.

La seconde comprend ces talents qui peuvent concevoir un grand projet purement personnel, mais qui n'y apportent aucune suite. En sorte que les premiers manquent de jugement, et les seconds non-seulement de jugement, mais de suite dans les idées. Ce qui fait qu'avec les plus brillantes qualités et les talents les plus reconnus, soit dans les arts, soit dans la politique, la guerre, etc., ces hommes richement doués

n'aboutissent à rien de stable et peuvent devenir même de grands criminels. Ils ne laissent après eux qu'un souvenir quelconque. On pourrait nommer les premiers des utopistes, les seconds des inconséquents. Et les uns et les autres fournissent aux esprits supérieurs le plus grand nombre d'anomalies.

Pyrrhus était un utopiste dans son genre, un aventurier couronné, qui tenta mal à propos de recommencer Alexandre. Il était sans doute un bon capitaine; mais il manqua de jugement à ce point de lancer son peuple qui ne s'en souciait pas, contre Rome déjà si puissante et dont il semblait ignorer la force. Pas un des termes du calcul ambitieux qu'il avait dû faire avant de commencer cette entreprise ne fut justifié par l'événement.

Et Démétrius Poliorcète, un des plus illustres déclassés de l'antiquité, qui fatigua la Grèce et l'Asie-Mineure de ses victoires stériles, parce qu'il n'avait pas une idée qui correspondît justement à la situation et à son époque. Et César Borgia, si fin, si politique, si cruel, qui ne comprenait pas que sa tâche était impossible, eu égard à ses moyens précaires et aux sentiments du peuple qu'il voulait former. Qu'on le compare à Louis XI, accomplissant vers la même époque ce que Borgia tentait en vain.

Tel fut encore de nos jours Fourier, dont le système savamment déduit et agencé manque par la base, aussi bien que le célèbre traité du *Prince* de Machiavel, dans un genre opposé. Celui-ci manque de morale et l'autre d'application. Mais que dire d'Adam Smith, le saint Pierre du mormonisme?

Ce n'est pourtant ni la persévérance, ni l'intelligence, qui firent défaut à ces hommes grands à leur manière. Aussi les utopistes peuvent manquer de jugement; ils ne sont pas moins remarquables par la ténacité dans leurs desseins. Et d'ailleurs, ils n'ont jamais chômé d'encouragement et de nombreux disciples dont ils flattaient les passions particulières.

Mais la deuxième et dernière catégorie des esprits supérieurs isolés, se distingue encore par une inconséquence de conduite qui rend inutiles les efforts les plus vigoureux appliqués à leurs conceptions hardies ; ils ne peuvent suivre un dessein qu'ils pourraient atteindre avec leurs qualités ; et s'ils l'atteignent, ils en sont comme accablés dans le présent et dans la postérité.

Tels furent Coriolan, Alcibiade, Brutus et Cassius, le connétable de Bourbon, le baron Trenk, le comte de Bonneval, et tant d'autres que je pourrais nommer, dont les projets manquèrent par des fautes de jugement, de conséquence ou de moralité.

Et comme les meilleures qualités intellectuelles peuvent être employées dans le sens le plus égoïste et le plus faux, lorsqu'un jugement droit n'en dirige pas l'action, certains grands criminels qui n'avaient pour but que d'assouvir leurs appétits, se rangent naturellement dans cette catégorie des isolés inconséquents. Tels furent Fontenelle, le partisan qui ravagea la Bretagne sous la ligue ; Mandrin, qui tint tête à des régiments du roi ; et jusqu'à Fieschi, dont le procès a révélé les plus solides qualités et l'inconstance intelligente au service d'un jugement faux. C'est la fausseté de leur jugement qui leur fit prendre le chemin le plus court (et le plus immoral) afin d'atteindre au but que la plupart des hommes n'atteignent jamais au prix des travaux les plus persévérants.

J'ai nommé Fieschi. Voici comment le baron Baude, ancien préfet de police, qui l'avait beaucoup connu, le dépeignit lors de son triste procès, où il déposa dans ces termes :

« J'ai vu peu d'hommes plus adroits, plus astucieux, plus dissimulés ; je n'en connais aucun d'une égale intrépidité. La tête de cet homme est mal ordonnée. S'il s'était trouvé dans des circonstances heureuses, s'il avait été environné de gens qui eussent sa confiance et qui l'eussent dirigé, il aurait fait de

grandes choses. Mais il était également propre au mal. Ainsi, il m'a souvent remercié de la confiance que je lui avais témoignée. Sa reconnaissance avait quelque chose de sauvage. J'ai eu avec lui de nombreuses conversations. Il est sensible à l'amitié ; il a de l'esprit, une grande idée de ses facultés intellectuelles ; une grande force de raison et de résolution ; il est profondément ulcéré contre la société. Quant à moi, je suis persuadé qu'il a un profond dédain pour tous les partis, et qu'avec ses dispositions aventureuses et ce mépris profond de la vie qu'il possède au suprême degré, ce qu'il aurait cherché avant tout c'est un grand bouleversement, assuré qu'il était de se tirer d'affaire à son avantage. »

On sera peut-être moins étonné, après avoir lu ce portrait qui semble emprunté à Salluste ou à Tacite, de voir placés parmi les esprits supérieurs de tels hommes qui ont mérité l'indignation universelle. Et d'ailleurs, si l'on veut y réfléchir un moment, on comprendra qu'il n'y a qu'une différence de qualité entre ces déclassés populaires émérites et ces patriciens plus élevés par l'éducation qui trahirent leur pays, leur honneur et leur morale même ; car Brutus et Cassius affectaient de se poser en sectaires du Portique. Négligez la différence du but qui ne préjuge aucunement l'énergie intellectuelle, et vous trouverez la même ardeur, la même supériorité dans les moyens employés, et la même inconséquence dans la conduite et les sentiments. Eh ! vraiment, est-il donc plus noble, même en politique, de tuer son bienfaiteur, fût-il César, qu'un roi que l'on ne connaît pas ?

En résumé : les esprits supérieurs se diviseraient en deux catégories :

Les humanitaires, où se trouvent les initiateurs qui sont les hommes de génie, et les perfectionneurs qui sont les grands hommes ;

Les Isolés, qui comprennent les utopistes et les inconséquents.

III

Maintenant, nous apprécierons plus aisément peut-être la valeur des irrégularités morales qui peuvent se produire dans ces puissantes organisations.

En effet, que doit-il advenir de ces intelligences aux prises avec leurs propres passions et celles de leurs contemporains, lorsqu'elles subissent l'effort constant des idées dominantes qui les absorbent? Ou bien l'intelligence se mouvra facilement dans de larges organes : c'est le génie longtemps normal de César, de Napoléon, de Charlemagne; ou bien elle fatiguera jusqu'à la surexcitation des organes disproportionnés : c'est le génie anormal d'Alexandre, de Socrate, de Jeanne d'Arc; ou bien les rapports intellectuels et organiques se briseront pendant un temps variable : c'est le génie plus la folie de Mahomet, du Tasse, de Charles-Quint, de J.-J. Rousseau.

Le génie anormal, qui se rapproche le plus de la folie raisonnante, est celui qui nous intéresse le plus spécialement. D'ailleurs il n'a souvent de l'aliénation mentale que l'apparence; et tant que les phénomènes nerveux qui le caractérisent ne se développeront pas au point de faire dévier le jugement du but raisonnable poursuivi, on ne peut l'appeler autrement qu'une anomalie intellectuelle. Car l'état qu'il représente existe bien au-dessus ou à côté de la ligne du sens commun, mais il ne lui est pas opposé comme un délire ou une folie passionnelle qui devient absurde.

Il y a donc une distinction fort importante à établir parmi les anomalies que l'on relève dans ces esprits supérieurs qui ont fixé l'attention. C'est que les unes ont trait directement, uni-

quement au grand but, et ne le combattent pas, tandis que les autres lui sont étrangères.

Les phénomènes nerveux anormaux directs des esprits supérieurs sont comme une conséquence extrême mais encore logique de l'intensité d'efforts accumulés sur un même point de l'intellect et qui en suractive les facultés au profit d'une idée fixe, sans détruire le jugement; autrement l'idéologue deviendrait un monomaniaque.

Alexandre nous offre le premier degré de cette anomalie en sens direct de la passion dominante, poussée jusqu'à l'exaltation quasi-morbide. Né avec l'amour immodéré de la gloire, un tempérament impétueux et un orgueil insatiable, il n'a qu'un but, qu'une idée; et tous ses efforts, ses vertus et ses défauts y tendent uniquement. Lorsqu'on lit son histoire, on demeure frappé de cette activité surhumaine qu'explique peut-être l'hérédité maternelle. Cependant les excès d'une fortune incroyable, toujours tentée et toujours assouvie, lui font renier même son illustre origine et la paternité d'un roi comme Philippe. Il se croit par moment le fils de Jupiter; et l'ivresse du vin, ajoutée à celle de constants triomphes, exalte ce noble esprit au point qu'il s'adonne à de véritables fureurs vésaniques. Sa vanité, pour peu qu'on y touche, va jusqu'à sacrifier plus d'un ami éprouvé. Ses courtisans, pleins de stupeur, le virent, dans une nuit de débauche, poursuivre de portique en portique et le fer à la main, son compagnon Clitus qu'il immola dans son délire.

Mais l'absorption du génie dans l'idée fixe peut aller beaucoup plus loin encore sans nuire à son exécution.

C'est ainsi que Socrate, toujours préoccupé de l'influence divine sur les destinées humaines, avait fini par entendre distinctement la voix d'un démon intermédiaire qu'il admettait *à priori*. L'initiateur, à son insu, dictait lui-même ces réponses

parfois sublimes et toujours d'accord avec sa doctrine monothéiste, dont la morale nous paraît aujourd'hui non seulement raisonnable mais conforme aux idées de notre temps sur les rapports des êtres créés avec le Créateur. On ne pourrait logiquement taxer de folie cette exaltation *en ligne droite*, toujours conséquente avec ses prémisses et avec la raison. Mais on s'explique parfaitement, au contraire, que les organes des sens toujours surexcités par une idée, amplifiaient leurs fonctions jusqu'au delà de leurs limites ordinaires et normales.

De même, Jeanne d'Arc, élevée au milieu des horreurs d'une invasion séculaire, sentit ses rares facultés s'exalter devant un tel spectacle. Sa puberté se développe dans les invocations à la Vierge et dans le dévouement au roi qui semblait alors personnifier la France ; les fonctions physiques languissent au profit de l'activité cérébrale. A force d'implorer le secours céleste, celui-ci lui apparaît selon les idées du temps. Elle l'entend, elle le voit ; et, comme Socrate, elle écoute religieusement les réponses que lui suggère son propre génie. La mission qu'on lui impose répond exactement aux aspirations de son ardent patriotisme : délivrer Orléans, couronner le roi à Reims. Alors, comme elle l'avait sans doute entendu dire, la France serait sauvée. Ces deux grands faits accomplis, la grande illuminée sent que sa tâche est faite ; elle-même l'annonce. Il ne lui reste plus que l'esprit énergique, étonnant encore, que son procès a révélé ; esprit simple comme son temps dont elle n'a fait qu'appliquer la foi robuste à l'idée de Patrie qu'elle fit connaître et aimer.

Les phénomènes anormaux *indirects* peuvent être aussi, on le conçoit, la pure conséquence d'une tension trop longtemps maintenue des facultés, ou la suite d'une prédisposition fâcheuse et native, comme on le vit pour Charles-Quint, par exemple,

quelque temps avant qu'il devînt un pur lypémaniaque. Mais comme ces phénomènes agissent en dehors de l'idée poursuivie, loin de lui profiter, ils l'entravent et ne sauraient, dans tous les cas, lui être indifférents ; et l'anomalie peut devenir folie : ce n'est plus qu'une question de temps et d'intensité morbide.

César, dont les vastes desseins avaient surexcité le système nerveux jusqu'à l'épuisement, se trouva, lorsqu'il n'était pas encore au seuil de la vieillesse, trop faible pour soutenir l'éclat ou le fardeau de son étonnante et laborieuse fortune. Lui, jusque-là si ferme et dont la conduite, d'ailleurs assez peu morale, donnerait difficilement prise à la critique d'un ambitieux, prend soudain en dégoût l'humanité, ses grandeurs, ses vices, et ses vanités qui l'ont si bien servi. Il méprise la vie dès qu'il n'a plus l'excitation du péril et de la gloire pour soutenir son âme. César devient mélancolique ; et c'est à l'incurable ennui qu'on attribue l'indifférence avec laquelle il accueillit la mort, la désirant peut-être inattendue et prompte, comme il le disait encore en soupant chez Lépide, la veille du jour fatal. L'historien des 12 Empereurs n'a-t-il pas écrit textuellement : « Il était d'un tempérament robuste ; néanmoins, dans les derniers temps de sa vie, il fut sujet à des syncopes subites et à des terreurs qui le suivaient au milieu du conseil. Il eut aussi deux attaques d'épilepsie dans l'exercice de ses fonctions. Quelques-uns des siens ont soupçonné qu'il ne se souciait pas de vivre plus longtemps, et qu'il était indifférent sur sa mauvaise santé. On veut que ce soit le motif qui lui fit négliger les présages funestes et les avertissements de ses amis. Enfin, on convient assez généralement que sa mort fut à peu près telle qu'il l'avait désirée. » Avec ces indications concises mais caractéristiques, plus d'un médecin aliéniste serait fort tenté de désigner par un nom spécial l'affection vésanique dont souffrait le tout-puissant

dictateur ; et l'on sent naître la pensée qu'en vivant plus longtemps tranquille possesseur d'un pouvoir incontesté, le vainqueur des Gaules et des guerres civiles fût peut-être mort aliéné.

Cette comparaison d'anomalies si différentes dans leur résultat suffirait à établir la réalité de notre division, en *directes*, qui se concilient pleinement avec le but cherché et la raison ; et en *indirectes*, qui peuvent, sans opprimer tout à fait la raison, toujours la compromettre : les unes étant dans le courant des idées poursuivies par leur auteur et reçues par son siècle ou près de l'être ; les autres étant en dehors et pouvant être aussi bien communes aux esprits supérieurs qu'aux médiocres et aux dégénérés. Après cette distinction, il semble qu'on attribue plus justement à chacune de ces hautes intelligences et la part de la folie qui est étrangère aux idées propres à leur mission et la part du génie, même anormal, qui n'est que l'amplification de ces idées poussées jusqu'à dépasser les limites dernières de la raison.

En se plaçant au même point de vue, les grands inventeurs, les grands poètes, les grands artistes, les grands capitaines qui n'eurent sur leur époque qu'une influence moins immédiate, offriraient souvent peut-être à l'observateur une somme de remarques similaires, si leur vie était mieux connue ; et alors on y retrouverait toujours la grande division dont il vient d'être question. Ainsi Duguay-Trouin, enthousiaste comme un ascète, à force de chercher la flotte ennemie dans l'obscurité de la nuit, croyait l'apercevoir quelques heures avant son arrivée dans ses eaux, et l'annonçait à ses officiers beaucoup plus sérieusement que le grand inventeur de l'Amérique qui découvrait tous les soirs à l'horizon le nouveau continent pour donner du cœur à son équipage découragé. Le grand Scipion croyait peut-être fermement à la protection particulière des dieux et communiquait

cette croyance à son armée; bien différent de Sertorius qui abusait la sienne en se faisant suivre d'une chèvre blanche, singulière Égérie, à laquelle il demandait ses plans de campagne.

Tout au contraire, Pascal était distrait au sein des abstractions mathématiques, par la vue d'un gouffre qui n'avait aucun rapport avec le but de ses méditations. Et l'on dit que Paracelse, tout absorbé qu'il fût dans ses recherches sur l'alchimie et le grand œuvre, se persuadait qu'un démon demeurait sous la garde de son épée. En quoi ces illusions servaient-elles l'idée ou le génie de ces grands hommes?

Il serait inutile de prolonger l'examen différentiel de ces anomalies pour ainsi dire inhérentes à l'esprit humain trop constamment tendu par des conceptions qui le surmènent. Le nombre en est d'ailleurs si considérable qu'on en a fait des recueils.

Cependant, avant d'aborder les anomalies des esprits ordinairement doués, et les anomalies inférieures qui confinent plus spécialement aux périodes initiales raisonnantes, je dirai quelques mots sur la folie plus ou moins obscure de quelques hommes remarquables et que j'ai indiquée précédemment : ce sera un moyen de rentrer pleinement dans le sujet de cet essai.

IV

Il arrive donc quelquefois que l'anomalie supérieure dégénère et tourne à la vésanie pure; soit qu'elle suive le courant de l'idée cherchée, soit qu'elle en sorte. Ce n'est plus de bizarreries, d'étrangetés vulgairement nommées manies, qu'il s'agit alors, mais d'accès de folies plus ou moins évidentes. Bref, ces phénomènes nerveux morbides ont pris assez d'intensité et de

persistance pour modifier jusqu'à l'absurde, l'existence et le génie ou le talent du patient.

On comprend bien qu'alors l'aliénation mentale ne respectera pas plus ces puissantes intelligences que les plus humbles. Mais afin de mieux préciser le passage de la simple anomalie intellectuelle au délire confirmé, il semble utile de présenter la folie dans les deux courants directs ou indirects que nous avons indiqués relativement au caractère de la personne.

N'est-ce pas en dehors du cours des passions hautaines de toute leur vie que l'on a vu la folie poindre dans la mélancolie de César, et se confirmer dans le délire hypochondriaque de Charles-Quint?

N'était-ce pas encore en dehors de ses idées déjà partagées par un peuple de sectaires, que Mahomet s'égarait en des conceptions déraisonnables, suscitées par le délire épileptique, et que sa raison politique s'employait ensuite à faire disparaître, même en sacrifiant ses meilleurs amis? Car, plus terrible cent fois qu'un empereur romain, ce chamelier visionnaire n'hésitait pas à tuer un témoin indiscret.

Mais Rousseau souffrit réellement de la sensibilité qui fait la force de ses écrits; et Le Tasse fut complétement aliéné de son amour toujours renaissant et toujours rebuté pour Eléonore d'Est, qui pourtant inspira et soutint son génie.

Si les grands hommes succombent parfois sous la véhémence des passions avec lesquelles ils entraînent leur siècle, on se figure aisément que cette excitation, en se repercutant au sein des foules, y fera de nombreuses victimes. On a vu et l'on verra toujours à ces époques de transition, de réelles épidémies nerveuses gagner les esprits préparés par une impressionnabilité native ou acquise. La fièvre de l'or et de la politique peut nous rendre l'image des grands entraînements religieux du moyen-âge qui dégénéraient en monomanie pour un certain nombre

de disciples peu éclairés, très-excitables, et, comme tels, incapables de s'arrêter sur la voie glissante de l'enthousiasme. Les hallucinations, lorsqu'elles ne troublaient pas absolument l'existence de l'individu, n'étaient tout au plus qu'une anomalie directe et d'intensité variable, si l'on tient compte des croyances de l'époque. Mais ces troupes de possédés et de lycanthropes qui fuyaient leurs foyers pour aller paître l'herbe des champs et remplir la nuit de leurs hurlements, n'étaient pas autre chose que des maniaques délirants dont l'esprit et les sens avaient dépassé les limites mêmes de la plus large superstition. Les convulsionnaires de Saint-Médard interprétaient certainement à faux les mérites du vénérable abbé Pâris et constituaient de véritables aliénés, comme les possédés de Loudun au XVIIe siècle, et les modernes démonomaniaques de Morzine.

C'est ainsi qu'on a vu de nos jours les disciples ignorants et mal doués intellectuellement, mais d'autant plus passionnés, de certaines réformes sociales qu'ils ne comprennent pas, pousser jusqu'à la démence les préceptes du maître qui flattaient leurs appétits.

Le chef pourrait être rangé, pour ses innovations hardies mais au moins logiques en apparence, dans la classe des initiateurs anormaux, et beaucoup plus justement dans celle des utopistes; mais de pareils disciples ne doivent-ils pas être classés dans la catégorie des anormaux vulgaires ou même inférieurs, et pour leur impuissance à comprendre qui procède d'une faiblesse intellectuelle, et pour leur facilité à sortir des limites du sens commun de tous les temps ? Nous y reviendrons lors des folies passionnelles propres aux dégénérés.

Cependant, de tout ce qui précède que résulte-t-il relativement à la folie raisonnante?

Les véritables anomalies supérieures nous sont apparues

comme de simples exagérations des passions en ligne droite, produites par une suractivité de la pensée et du cerveau, son organe visible, qui n'ont pu conserver une énergie parallèle. Celles en ligne indirecte, qui s'éloignent absolument du but élevé ou seulement des habitudes du sujet, sont communes à tous les esprits, et comme telles ne mériteraient plus, à proprement parler, le nom d'anomalies supérieures; elles sont simplement vésaniques au même titre et à tous les degrés de l'échelle intellectuelle. Quant aux aliénations des intelligences supérieures qui peuvent être la suite de ces efforts constants ou déréglés, elles ne semblent pas plus que la généralité des anomalies intellectuelles et morales, différer des cas applicables chaque jour au commun des hommes.

Si l'on pouvait étudier les détails des crises délirantes de ces hautes intelligences on y verrait aussi bien des stades lucides, pseudo-lucides, paralucides. C'est ainsi que Mahomet, au début de ses visions épileptiques, était si peu certain de leur valeur surnaturelle qu'il les cachait soigneusement; et nous savons comment il dérobait à ses intimes les accès pendant lesquels il beuglait, dit l'histoire, comme un jeune chameau. La folie lypémaniaque du Tasse, autant qu'on peut juger sur les récits de ses contemporains, débuta et rechuta aussi avec les symptômes raisonnants. Mais il est inutile de prolonger des suppositions qui ne prouvent rien.

Anomalies simples.

Entre le talent ou le génie et la faiblesse intellectuelle, il y a l'intelligence ordinaire et assez bien pondérée au moins, si elle n'a pas d'autres qualités essentielles, pour résister à de véritables bizarreries de caractère.

C'est à cette classe d'anormaux simples, que rien ne distingue dans la vie commune, sinon de pures excentricités souvent peu appréciables, qu'il convient de rapporter la plupart des aliénés dont l'hérédité n'est pas apparente et permet de dire qu'ils étaient préalablement normaux, en apparence. La cause déterminante, on le conçoit, sera plus longue à se faire sentir que lorsqu'il s'agit d'anormaux accentués : il faudra, par exemple, des maladies graves qui retentissent jusqu'au cerveau et y laissent une trace; ou des influences morales excitantes ou déprimantes longtemps continuées. Ces causes pourront agir aussi en sens direct, comme toutes les anomalies passionnelles, longtemps avant de troubler le raisonnement jusqu'à l'évidence. Elles pourront dévier des habitudes du sujet, jusqu'à la contradiction flagrante. Mais dans les deux cas, exagération ou perversion morbides des anomalies plus ou moins obscures du sujet qui sont comme l'amorce de la période initiale de la folie, le contraste de la raison passée et de l'état présent sera toujours plus facile à découvrir que pour les sujets moins doués et déjà dégénérés dont il sera question dans le chapitre suivant.

Les anormaux simples partagent avec les anormaux plus accentués ou dégénérés la population des asiles. Ayant plus de ressort intellectuel, ils fournissent une plus grande proportion de guérisons, et celles-ci sont naturellement plus solides, pourvu que la cause déterminante n'existe plus.

Les anormaux simples agissent utilement et librement dans la vie civile et peuvent demeurer longtemps, toujours indemnes, jusqu'à ce qu'une catastrophe, une maladie profonde et infectieuse, une débilité prolongée, développe le virus vésanique en pesant sur leur intelligence d'un poids qu'ils ne peuvent surmonter, selon l'expression usuelle. C'est, comme on le voit, la généralité des aliénés bien doués préalablement qui rentre

dans cette classe des anomalies simples. Il y aurait donc lieu de passer outre et d'aborder les anomalies des sujets inférieurs ou déjà dégénérés, si une lacune dans les exemples à l'appui ne courait risque d'obscurcir la démonstration poursuivie dans cet essai. Je donnerai donc deux courts récits d'anomalies simples allant jusqu'à la folie complète, l'une en sens direct et l'autre en sens indirect des habitudes anormales du sujet.

— J'ai connu un maître mécanicien aussi habile qu'estimé dans son industrie, où il avait su se créer une honnête aisance. Il était héréditaire. Cette prédisposition vésanique ne se faisait connaître, à la longue, que par une sensibilité mélancolique, un goût très-prononcé pour les arts, un patriotisme ardent. La relation d'un beau trait le touchait jusqu'aux larmes. Les malheurs de la guerre de 1870 et les désastres de toute sorte qui suivirent l'affectèrent profondément et graduellement. D'abord il ne fut touché que de l'infortune générale; il en délirait. Ensuite, il prit en dégoût la vie, la famille et tout ce qu'il aimait auparavant. Enfin de la mélancolie il tomba dans la lypémanie confirmée, et termina brusquement par un suicide. Il s'était vu longtemps descendre dans l'abîme.

Voici un cas contraire : Un percepteur d'une commune très-étendue était connu par sa gaîté intarissable. Il était même très-léger dans ses distractions multipliées; mais jamais, en aucune façon, ses devoirs professionnels n'en avaient souffert. L'invasion allemande arriva. Il se sauva avec sa famille. Mais la crainte pour sa caisse, pour ses livres, pour sa maison, pour son pays, le poursuit et le frappe si fort qu'il change tout à fait. Il devient triste, mélancolique, il ne veut plus sortir ni se lever; il a peur de tout et ne dort plus. Le travail de quelques heures par jour lui devient de plus en plus lourd. Il finit par faire des oublis ou des errata par fatigue ou par paresse, qu'il

corrige du reste de ses propres deniers. Enfin, il se plaint nuit et jour, et gémit sur son sort. Il ne peut plus se retenir. Cette mélancolie a duré deux ans. Pendant longtemps il avait pu la cacher aux étrangers et à ses chefs. Il sortit même deux fois de l'asile, non guéri, mais ayant su assez bien dissimuler ses conceptions erronées pour sembler l'être.

Voilà donc deux anormaux simples, intelligents, capables, ayant rempli toute leur vie leurs engagements, et qui deviennent aliénés l'un en ligne droite, et l'autre en sens inverse de leur caractère habituel.

Toutes les observations d'aliénés préalablement normaux en apparence, mais anormaux simples en réalité, pourraient offrir des exemples analogues dans les deux sens. L'analyse des périodes initiales démontrerait même, ainsi que nous le verrons en étudiant les délires prétendus propres aux dégénérés, qu'un délire équivoque en sens direct peut servir et sert toujours en effet de base, lorsqu'il se prolonge, à un délire indirect ou obscur ou évident. Les folies héréditaires données comme types par Morel, nous en fourniraient elles-mêmes des exemples.

En ce qui concerne les anomalies simples elles sont innombrables. Il suffit de prendre une qualité, une faculté, un sentiment et de l'exagérer en bien ou en mal jusqu'à l'excentricité, c'est-à-dire jusqu'à le faire sortir du cercle ordinaire des sentiments habituels. La qualité morale, d'après la division adoptée, n'importe pas; l'anomalie peut être bonne ou mauvaise. Il suffit, pour qu'elle soit simple, qu'elle soit maintenue dans les bornes sociales par une intelligence et une volonté habituellement bien pondérées, et qui exigent, pour sortir de leur équilibre, des efforts multipliés.

Au contraire, les dégénérés qui suivent, vraiment dégénérés, quoiqu'à des degrés divers, déraillent à la première occasion.

Anomalies intellectuelles et morales inférieures.

§ 1er. — Instables.

I

L'imbécillité, ou faiblesse d'esprit, à quelque degré que ce soit, est la démence de l'enfance, comme la démence est l'imbécillité de la vieillesse. Et comme ces deux états ont des degrés divers et correspondants de faiblesse intellectuelle, on comprend que l'imbécillité, résultat d'une affection ou d'une prédisposition cérébrale obscure qui arrête le développement des facultés intellectuelles et morales, puisse dans un grand nombre de cas en imposer sur sa vraie valeur vésanique. Comme il y a des demi-déments, il y a des demi-imbéciles ; et ces degrés ont été soigneusement séparés par les auteurs.

Entre autres médecins aliénistes, Morel s'est occupé de classer, en les graduant, ces dégénérescences. Il a même cru reconnaître et il a décrit comme étant d'une nature toute spéciale et uniquement raisonnante, l'aliénation mentale qui pouvait les compliquer en les aggravant jusqu'au délire évident : ce qui paraît être une méprise ou une superfétation; car les imbéciles incomplets ou complets ont les mêmes formes d'aliénation que les autres hommes ; et les observations de l'auteur lui-même le prouvent. J'y reviendrai plus loin.

Cependant Morel a divisé les héréditaires disposés manifestement à la folie ou dégénérés, en quatre classes. Les excentriques entrent dans la première. Cette expression, je l'avoue, me paraît impropre à désigner une dégénérescence, fût-ce la première. Aussi l'éminent aliéniste a-t-il placé dans cette classe un grand nombre de sujets qui, intellectuellement parlant, valaient bien moins que des caractères purement excentriques, et qui certai-

nement souffraient d'une dégénérescence plus réelle. Je renvoie donc les excentriques purs aux anomalies simples; et je placerai en tête des dégénérés, ou anormaux inférieurs, ces sujets dont la tare vésanique native influence déjà en tout temps la conduite, sans l'empêcher encore d'être assez correcte pour vivre en société.

J'appellerai ces premiers dégénérés des Instables, ou des Inconséquents. Voici pourquoi.

Immédiatement au-dessous du niveau commun de l'intelligence, accompagnée ou non d'anomalies quelconques, le premier caractère de la faiblesse qui s'offre à l'analyse n'est-il pas cette instabilité de la volonté, qui est l'expression fatale de la disproportion des facultés intellectuelles et morales? Cette anarchie produit l'effet d'une félure dans l'ensemble que constitue la raison. Le faisceau des qualités nécessaires à la vie sociale est toujours prêt à se délier, non par la surabondance de certaines qualités, comme dans les anomalies supérieures, ni sous les chocs répétés d'une cause déterminante grave, comme dans les anomalies simples des intelligences ordinaires; mais par l'impuissance ou la défaillance d'une ou de plusieurs des parties qui composent la totalité intellectuelle et morale, c'est-à-dire le sens commun. En effet, possédant inégales toutes les facultés, l'Instable, nécessairement inconséquent avec lui-même, peut atteindre à force d'attention au niveau normal; mais, par lassitude et surtout par ce défaut d'équilibre qui existe entre les sensations et l'intellect, le jugement se fausse à la première occasion et la volonté suit. La conscience très-nette n'existe guère dans l'individu lui-même, mais à côté de lui, dans l'éducation qui le garde et l'éclaire. L'entendement est assez developpé pour comprendre les devoirs qu'on lui dicte, pour en sentir la nécessité, et même la justice; mais le jugement qui s'exerce avec des éléments inégaux et disparates a bientôt sous l'in-

fluence passionnelle oublié ou méconnu la leçon. Les penchants l'emportent et l'équilibre est rompu au premier choc. Les fautes de ces esprits incomplets ressemblent aux infractions de la conscience normale : il est même difficile, en les voyant à la surface, d'en juger autrement. Elles sont en réalité de véritables infirmités psychiques dont la cause matérielle réside dans un appareil nerveux incomplet, inégal et mal pondéré.

L'instable n'est pas encore un monomane ni même un fou passionnel. La folie passionnelle exige une certaine constance dans le sens de sa passion ; l'instable n'a pas même cette base. Le fou passionnel, au contraire, a trouvé son lest dans le penchant qu'il subit jusqu'à déraisonner. L'instable ne déraisonne pas ; ses actes seuls sont souvent déraisonnables, et son jugement est faussé par poussées intermittentes.

En un mot l'état des instables n'exclut, *à priori*, aucune des facultés intellectuelles et morales : mais la quantité ou l'énergie de résistance font seules défaut. A quoi servent la mémoire, le sentiment des arts et la sensibilité la plus exquise, si le sens moral pèche à chaque instant dans l'action ; et si la conscience cède toujours aux excitations ambiantes ? Tout le monde a connu de ces intelligences anormales sans équilibre, emportées le plus souvent par leurs passions et qui ont donné l'idée de créer une aliénation nouvelle, la folie passionnelle, vers laquelle ils descendent fatalement, en attendant la folie confirmée.

Il peut arriver que cette imperfection psychique ou morale soit le reliquat funeste d'une affection cérébrale de l'enfance, ou sympathique d'une phlegmasie comme la fièvre typhoïde, etc. ; mais elle existe souvent à titre d'anomalie presque naturelle ; et dans ces cas plus fréquents elle procède d'une influence héréditaire qui se manifeste dès le premier âge par des con-

vulsions, des spasmes, des emportements, des inaptitudes évidentes, ou des aptitudes spéciales avortées.

La puberté survient sans développer parallèlement les facultés intellectuelles et morales; et alors des inégalités choquantes apparaissent et persistent. Comme un membre faible a peu de muscles, le crâne de l'instable est généralement étroit ou du moins plus étroit que la moyenne. Ce qui ne veut pas dire que le cerveau soit l'intelligence, mais l'instrument de l'intelligence, et qu'en cette qualité il doit être au moins dans un certain rapport de quantité avec la fonction qu'il est appelé à remplir. Cependant il est des imbéciles avérés avec un large cerveau ; et l'on dit que Napoléon Ier avait un crâne de dimension très-normale mais ordinaire.

On ne peut mieux figurer l'anomalie intellectuelle des sujets de ce premier degré de la dégénérescence intellectuelle ou morale, qu'en la comparant à un corps inégal, bien développé en certains points, défectueux en d'autres. Aussi, voyez agir ces organismes imparfaits ! Inhabiles à suivre la voie commune où leurs actes sont marqués au coin de l'inconséquence, les Instables diffèrent des autres hommes quoi qu'ils fassent et quoiqu'ils puissent leur ressembler de prime abord. S'ils possèdent les facultés nécessaires à la logique du discours, ils manquent de réflexion et de logique soutenue ; ils appliquent leurs facultés au service de leurs penchants ou plutôt leurs penchants et leurs idées fausses asservissent leurs facultés, et ils commettent avec l'apparence du parfait raisonnement les actes les plus déraisonnables, au moment où l'on attendait d'eux un tout autre résultat. En sorte qu'ils semblent inconséquents avec eux-mêmes. C'est pour le même motif que suffisamment doués pour atteindre à certaines positions sociales qui demandent encore quelque étude, ils ne peuvent y demeurer avec constance. Bons, intelligents, vicieux, opiniâtres, changeants,

suivant le cas ou leur caractère ; ils vivent par soubresaut. C'est à ces existences décousues qu'on appliquait autrefois la détention des maisons de force et des bastilles, et qu'une législation plus libérale impose aujourd'hui la tutelle des conseils judiciaires. Mais ces déraillements en dehors ou au-delà des habitudes de l'Instable ne se font jamais sans l'excitation d'une cause déterminante, interne ou externe si fragile qu'elle soit.

L'Instable du sexe féminin est généralement entaché d'hystérie. Il est au moins excentrique, léger ou mélancolique chez l'homme. Voyez ces lignes de Georget, qui caractérisent le caractère dit hystérique, dans ses périodes critiques, évidemment.

« Cependant ces sujets sont presque tous nerveux ; mobiles, très-susceptibles, faciles à s'inquiéter, timides, ou maniaques, ou trop hardis, impatients, irascibles, opiniâtres, leurs sens sont irritables ; une lumière trop vive, certains sons, l'atmosphère chargée d'électricité, les occupations un peu sérieuses les fatiguent ; la plupart sont mélancoliques ou légers et riant trop facilement, etc. »

Ne dirait-on pas que l'auteur résume tous ces caractères instables à quelque névrose qu'ils appartiennent, au moment où leur état habituel va faire place à une crise vésanique?

II

En effet, ce premier degré des anomalies inférieures n'offre souvent et pendant longtemps d'autre symptôme de sa faiblesse d'esprit que cette versatilité qui se traduit par quelques actes illogiques. L'intelligence n'est pas amoindrie comme dans la demi-imbécillité, la lésion porte souvent sur la sensibilité, sur les passions, sur la volonté. Mais comme ces anormaux dérivent en général de parents affectés eux-mêmes de

maladies nerveuses, vésaniques ou non, il n'est pas rare de trouver aussi cette instabilité toujours éveillée par une vive impressionnabilité, que rend encore plus sensible l'existence connue d'une véritable névrose, telle que l'épilepsie, la chorée, l'hystérie simple, ou des penchants trop accusés comme l'alcoolisme, ou l'érotisme. Dès lors, aussitôt que l'instabilité s'exagère par une excitation directe quelconque, elle ne tarde pas à revêtir une apparence vésanique équivoque. C'est affaire d'intensité du choc excitateur sur le vice organique.

Dans les cas saillants, le doute n'est pas permis ; on rattache aisément l'effet à la cause. Mais dans les cas obscurs, même des névroses précitées, comme dans l'épilepsie larvée qui ne se traduit chez les dégénérés que par une impulsion passagère dont le caractère est loin d'être toujours défini ; dans l'hystérie bornée à des spasmes périodiques ; dans les congestions cérébrales fugaces qui excitent ou dépriment un sujet instable sans motif apparent ; et dans cette exaltation sombre ou gaie que leur procure l'alcool longtemps encore après l'ivresse parce que l'excitation cérébrale ne se calme pas aussitôt chez de pareils sujets ; où trouver la cause sinon dans une infirmité native qu'une existence décousue révèle seule et qu'une influence héréditaire aide seule à caractériser? Or, c'est à ce point d'excitation ou de dépression morbide où le doute est toujours permis au premier moment entre la cause et l'effet, relativement surtout au degré de responsabilité du sujet, qu'il convient de fixer surtout son attention sur les Instables placés au premier degré des anomalies inférieures. Car lorsque rien ne les excitait, ils ressemblaient assez au commun des hommes.

On a longtemps discuté sur cette irresponsabilité; les annales médico-psychologiques, spécialement des années 1869 et 1870, sont remplies de ces débats intéressants. La solution la plus équitable ne serait-elle pas de considérer ces criminels

douteux, lorsqu'ils sont reconnus pour des anormaux avérés, et ceux à plus forte raison qui appartiennent à d'autres dégénérescences plus accentuées, comme des criminels peut-être irresponsables en certains cas, mais néanmoins répréhensibles et que l'on condamnerait comme des coupables ordinaires? Seulement, la réclusion limitée par les tribunaux aurait lieu dans un asile d'aliénés spécial.

Il y aurait encore un point très-important à traiter, et qui touche non plus à la responsabilité, mais à la culpabilité du sujet, laissée au sentiment des jurys. Cette institution a, pour ainsi dire, été créée à côté des juges chargés d'appliquer purement la loi, pour interpréter et peser la valeur morale de l'acte répréhensible. Les passions qui emportent les Instables et les dégénérés sont capables de tant de nuances ! Le mobile peut être le même et différer de valeur selon les circonstances; le résultat être semblable, et le mobile si changeant !

Le meurtrier, qui frappe au nom de la patrie et sur un champ de bataille, est justement honoré. Il est tout excusé, s'il agit sur un grand chemin dans le cas de légitime défense. Il est encore excusable s'il frappe un adultère ; et presque intéressant, si c'est un rival amoureux. On lui accordera même des circonstances atténuantes s'il a fait couler le sang d'une maîtresse absolument rebelle. On dirait enfin que l'assassinat par amour n'exclut pas toute estime dans ses exemples les plus sauvages, et c'est ici le cas de dire que le pavillon couvre la marchandise. Mais opposez à ces causes de violences, le vol, l'ivrognerie, l'ignoble satyriasis, la vengeance pure et l'envie sans motif avouable ; vous aurez beau, l'analyse à la main, venir expliquer que le coupable, malheureusement et fatalement doué, n'était pas en possession du sens commun aux autres hommes, et comme tel est incapable de vivre en société. S'il n'a pas donné des signes évidents de folie, comme son cas n'est

par aventure aucunement sympathique, il portera la peine de sa faute ni plus ni moins qu'un responsable ordinaire.

Certes, je ne me dissimule pas ce qu'a de difficile la question posée, dans le temps actuel et pendant longtemps encore. Mais quand on songe qu'il n'y a pas deux siècles que l'on brûlait tout vifs, en France, des sorciers accusés et convaincus de maléfice, on peut bien espérer que l'avenir saura enfin distinguer un coupable d'esprit commun d'un dégénéré inoffensif en temps ordinaire, chez lequel une excitation fatale détermine une explosion vésanique.

III

Une source d'erreur de diagnostic, au début, sera longtemps aussi la marche de la forme initiale raisonnante de ces accès vésaniques. Un grand nombre, le plus grand nombre peut-être, des anormaux simples et des anormaux dégénérés instables ou plus accentués, commence à délirer par l'exagération de ses penchants ou de ses idées habituelles. C'est, comme pour les anomalies supérieures, un délire en ligne droite, par excitation ou par dépression du caractère primitif, lequel persiste encore longtemps avant d'arriver à ce degré maniaque ou mélancolique qui finit par fixer l'attention. Telle est la folie passionnelle de certains monomanes, aventuriers, vagabonds, avares, érotiques, mélancoliques, joueurs effrénés, alcooliques, mégalomanes, inventeurs impossibles, kleptomanes, incendiaires, assassins, qui obéissent à des penchants natifs et morbides, devenus irrésistibles par des excitations intermittentes ou prolongées internes ou externes. Agissant dans le sens de leurs idées connues, ces vésaniques paraissent seulement alors ridicules ou terribles, selon la portée de leurs actes, lorsqu'ils

sont déjà sur la voie de la folie confirmée, que d'ailleurs ils n'atteignent pas quelquefois de longtemps.

Il n'est donc pas étonnant que de pareils sujets qui durent, les premiers, frapper l'observateur, aient servi de type à la folie raisonnante. Mais on voit bien déjà que ce type de la folie ou période raisonnante en ligne droite empruntée aux dégénérés raisonnants n'est pas unique et qu'il se rencontre dans toutes les formes d'aliénation mentale lorsqu'elles débutent, ce qui est le plus ordinaire, par l'exagération des penchants et des idées habituelles jusqu'à l'absurde.

Cependant les périodes initiales qui s'accusent par des changements de caractère ne sauraient-elles être raisonnantes, même dans la catégorie des dégénérés ? Si l'on s'en rapporte à Morel et aux auteurs qui ont suivi sa doctrine, la folie raisonnante ne serait jamais qu'une exagération directe de penchants déjà mauvais. Et pourtant, par une contradiction qu'impose la vérité et l'observation, si Morel ne donne pas d'exemples de manie raisonnante qui s'accusent par des changements, il cite à l'appui de sa définition elle-même cette description succincte de la folie morale, empruntée à Prittchard, et ainsi conçue : Les désordres résultant en général de la folie ne s'étendent pas seulement à l'exercice des facultés intellectuelles. Le caractère moral est plus souvent affecté, et c'est toujours dans la sphère des sentiments que le mal débute. Il faut étudier les lésions dans les changements brusques et les perversions arrivées dans les habitudes de l'individu, dans sa conduite, dans l'exercice enfin de ses facultés qui sont particulièrement sous l'empire de la puissance affective et morale de l'intelligence.

Il y a donc aussi pour les anormaux inférieurs comme pour ceux d'un ordre plus élevé, deux manières de sortir du sens commun : la première, en ligne droite des habitudes du sujet; la deuxième, en ligne indirecte; et toutes les deux

peuvent prêter à l'équivoque qui constitue les périodes raisonnantes. Mais on conçoit que la première soit la plus difficile à reconnaître. Ainsi un sujet orgueilleux jusqu'à l'absurde traversera toutes les gradations de sa folie avant de se croire roi; et l'on peut hésiter longtemps sur l'insanité de son jugement. D'autre part, une jeune mère entend parler d'infanticide, et bientôt par degrés, elle est poursuivie de l'idée de plus en plus dominante de tuer son nourrisson : elle se raidit; elle dissimule ou elle avoue; l'impulsion morbide augmente enfin jusqu'au délire entier. Dans les deux cas, n'est-ce pas toujours la période initiale de la folie, plus ou moins longue, lucide ou pseudo-lucide ou paradoxale, mais équivoque et raisonnante ?

IV

Je traiterai ultérieurement les folies passionnelles ou en ligne droite des habitudes du sujet. Pour le moment, il est question de savoir comment se comportent les anormaux lorsqu'ils deviennent aliénés, et si la période initiale et l'accès confirmé diffèrent chez eux au point de mériter uniquement le titre de maniaques raisonnants.

Si la folie, survenant aux anormaux, ou héréditaires de Morel, est souvent mais non toujours dissemblable de celle des aliénés ordinaires, ce ne saurait être que par la longueur des périodes initiales répétées, qui peut durer pendant des années avec des intermittences entrecoupées de paroxysmes.

Ainsi l'exemple choisi, le cas typique de M. Aimé P. que donne l'auteur, à la page 545 de son Traité des maladies mentales, sous ce titre : Observation d'un individu atteint de folie héréditaire, parvenu à un âge avancé, et dont l'existence fut une suite non interrompue d'excentricités et d'actes délirants, désignés sous le nom de monomanies; cet exemple, dis-je, est

purement celui d'un instable ou même d'un insuffisant, à esprit faible, à passions effrénées, que l'orgueil vésanique emporte pendant plusieurs années d'excès en excès, et d'accès en accès maniaques fugaces, jusqu'à un délire confirmé et définitif qui lui persuade qu'il est un prince dépouillé de sa couronne. Ce n'est plus la passion vésanique seulement qui est en évidence. La lésion s'étend à la sensibilité, à l'intelligence, à la volonté; toutes ou presque toutes les facultés sont atteintes, dans la revue qu'en passe l'auteur. Qu'y-a-t-il donc de particulier dans le cas de ce monomane, sinon la longueur de la période initiale ou plutôt la fréquence et la multiplicité des périodes initiales raisonnantes et des accès d'évidence qui marquent le *summum* de chaque crise jusqu'à la dernière qui ne change plus. Les prodrômes de la folie paralytique pourraient offrir des scènes semblables et seulement plus courtes, mais durant encore parfois plus d'une année.

On lira, quelques pages plus loin, des observations analogues dont les sujets, héréditaires aussi, et victimes d'entraînements vésaniques, parfois dominés par une période d'état ou de délire évident, offrent pendant ces périodes prodromiques les mêmes symptômes et n'en diffèrent seulement ensuite que par la guérison, ou du moins une intermittence assez franche et assez longue pour ressembler à l'ancien état habituel du sujet.

Les aliénés héréditaires ont donc des accès complets avec la période d'état, ainsi que les autres malades. Ils peuvent, comme eux, guérir momentanément ou pour longtemps. Mais les anormaux sont plus que d'autres sujets à des périodes prodromiques remarquablement longues; et si Morel s'était borné à noter ce caractère, il aurait absolument raison dans la plupart des cas. Tandis qu'adoptant la mégalomanie de M. Aimé P. comme un type de folie héréditaire, il me semble attribuer à

la fin de l'affection mentale ou à sa totalité, les accidents qui en ont seulement singularisé le long début.

La seconde observation de l'auteur (page 552), relative au même point de diagnostic différentiel de la folie héréditaire, nous présente un autre aliéné mégalomane longtemps pur excentrique qui, après une vie fort accidentée, se croit possesseur de millions imaginaires, et ne veut pas sortir de l'asile avant qu'on les lui ait restitués. Du reste, intelligent, capable de correspondre avec Lamartine, Béranger, Hugo, et auteur lui-même de poésies remarquables. Si le premier était un dégénéré déplorable pendant la période initiale de sa folie, celui-ci avait des instincts plus relevés; et il ressemble par la persistance de son délire monomaniaque, raisonnant à l'ordinaire, et évident par accès, à ce bon missionnaire, apôtre d'une religion nouvelle dont j'ai donné l'observation dans le premier chapitre de cet essai, et qui n'avait pas davantage la physionomie d'un dégénéré.

Voilà donc deux folies dites héréditaires, et à longues périodes raisonnantes, qui sont bien dissemblables par l'intelligence et la moralité des individus, malgré que l'auteur les mette sur la même ligne, et les donne comme un type de la folie morale de Prittchard et de la manie raisonnante de Pinel. Certes, elles sont bien raisonnantes à leur début, mais comme le peuvent être toutes les formes d'aliénation mentale. Et lorsqu'elles arrivent après bien des alternatives à l'accès confirmé, il est bien difficile de les distinguer de monomanes ordinaires.

V

L'anomalie inférieure du premier degré, comme celle des degrés suivants et quelle que soit la cause qui la rejette occasionnellement hors de son équilibre instable, ou l'ébranlement

passionnel, ou l'excentricité des idées, ou la congestion cérébrale fugace et renouvelée sous la dépendance d'attaques hystériques, épileptiques, simples, légères, larvées; l'anomalie inférieure est donc prédisposée à parcourir le plus souvent toutes les phases de la folie. C'est une question de temps ou d'occasion pour les uns, de régime pour les autres. Il est tel instable plus ou moins bien gardé à vue qui mènera jusqu'à la démence précoce une existence morale décousue, à excitations ou dépressions sensibles intermittentes, et entre temps raisonnable à peu près comme tout le monde. Malheur à celui qui peut librement s'abandonner à sa nature anormale! La folie n'est pas loin. Mais, pour l'instant, il ne s'agit encore que de l'anomalie exagérée sous une influence quelconque et qui peut s'allier tant bien que mal avec la vie publique jusqu'au moment d'explosion de la crise. Nous allons en donner des exemples empruntés aux asiles et aux tribunaux.

Les manifestations de la dégénérescence instable qu'ils présentent pourront être difficilement attribuées à toute autre cause qu'au faussement natif et tyrannique de leurs penchants; et l'on devra convenir que même ce premier degré d'anomalie inférieure, dès qu'il se développe, paraît déjà bien se rapprocher des périodes initiales raisonnantes de l'aliénation.

7e Observation : *Instable; aptitude pour la musique, goûts romanesques; mauvaises habitudes; emportements maniaques, érotisme; finalement exaltation maniaque et accès de manie fugaces.*

Comme l'indique déjà le titre, le sujet de cette observation a parcouru toutes les phases de l'instabilité jusqu'à la manie aiguë; mais il y a mis plus d'une année, et ce n'est que dans le paroxysme d'un accès qu'il a été soumis à mon examen.

Lorsqu'il entra à l'asile de Léhon en 18... ce jeune homme

était âgé de 22 ans ; il avait montré beaucoup de goût pour le dessin et particulièrement pour la musique ; il avait même un certain talent sur le piano. Cependant il n'avait terminé qu'avec beaucoup de peine ses humanités, non par faute d'intelligence, mais de constance. Il était d'un caractère fort intermittent. D'ailleurs, taille petite, bien prise ; tête forte, front bombé : hérédité directe.

Dans sa famille il a montré par séries de l'insoumission, de la violence ; il maltraitait ses serviteurs ; crevait des chevaux à courir à fond de train, dans les champs, quand ses lubies le prenaient. D'ailleurs susceptible de bons sentiments, quand on savait le prendre, selon son expression ; et romanesque, au point qu'il finit par devenir érotomane. Il faisait la cour à la fin ouvertement à une jeune dame qu'il s'obstinait à ne pas croire mariée. Cet état, avec des alternatives de calme et de recrudescence, dura bien dix-huit mois ; alors il était devenu irritable jusqu'à la fureur ; à la moindre observation ou pour rien , il s'enfermait chez lui , recommençait à courir les champs, et menaçait de battre ses parents. Peut-être les a-t-il battus ; car on redoutait bien son retour.

Il était dans cette véritable exaltation maniaque quand il entra à l'asile. Les huit premiers jours, il me fut impossible de trouver en lui autre chose qu'une rancune contre ses parents et une grande exagération de sa personnalité, surtout de sa force physique ; ce qui était parfaitement ridicule. Du reste, pas de délire, et presque pas d'excitation. Je connus par une autre personne la persistance de ses mauvaises habitudes. La seconde semaine il s'excita davantage. Il s'observait en ma présence, mais dans la journée il prenait des courses effrénées à travers la cour ; il avait des accès de rire inextinguible et saccadé. Si je survenais, il s'arrêtait ; bientôt, il dissimula moins. Mais excepté deux ou trois accès de manie aiguë franche qui durèrent deux ou trois jours

chacun, il passa dix-huit mois dans cette exaltation maniaque, intermittente, irrégulière, raisonnante, pseudo-lucide. Il sortit guéri.

8e Observation : *Instable. Instincts immoraux, vésaniques, alternant avec des excès de religiosité. Etat chronique ou congénial formant le substratum d'accès érotiques et maniaques, fréquents et fugaces; en sorte que le caractère instable du sujet paraît se confondre avec des rémissions raisonnantes lucides et paralucides.*

La religion qui met un frein si puissant aux passions n'est pas même capable de prémunir certains instables contre leurs entraînements, quand une excitation intercurrente, intime ou étrangère les emporte. Celui-ci n'a fait que tomber d'un excès dans un autre : tantôt ascétique, tantôt indifférent et souvent pire ; ne pouvant s'arrêter à aucun parti, ni dans le bien ni dans le mal, et tour à tour sollicité par ses passions et sa conscience. Il est évident pour moi qui l'ai soigné pendant plusieurs années qu'un pareil sujet, malgré toutes les apparences extérieures de l'homme normal, était non-seulement un dégénéré, mais encore un aliéné véritable dès que ses penchants funestes l'agitaient; que dans les rémissions prolongées où j'eus le loisir de l'étudier il ne discernait pas bien clairement le danger et la honte de ses déportements effrénés; et qu'il manquait non pas précisément de jugement mais d'énergie morale, malgré l'éducation la plus capable de lui en donner, dans les intermittences de ses accès.

Il est vrai que lorsqu'il me parut dans cet état déchu, ce malheureux approchait de cinquante ans; et qu'il avait subi déjà un grand nombre de crises qui n'avaient pas manqué d'affaiblir son intelligence.

M. T., pensionnaire à l'asile de Léhon, avait étudié pour être prêtre, jusqu'à 25 ans. Sa taille est élevée, bien prise. Le crâne

est bien développé ; la face un peu comprimée latéralement ; on y remarque une congestion sanguine presque continue, sans fièvre, car la main ne sent aucune chaleur anormale. Cependant, malgré l'apparence de la santé, il souffre depuis longtemps d'une demi-surdité. Et comme il faut, pour qu'un instable développe ses idées fausses jusqu'à l'absurde, qu'une excitation quelconque exagère ces fâcheuses prédispositions, on est tenté de croire que cette congestion céphalique persistante était la cause toujours prête de ses débordements maniaques. M. T. n'avait d'ailleurs, à ma connaissance, aucune complication nerveuse grave; mais il est certain qu'il était héréditaire du côté maternel, et qu'une de ses sœurs s'était noyée jeune encore dans un accès de mélancolie. Des renseignements sûrs prouvent encore que le malade n'a pas été exempt dès sa jeunesse de certains symptômes de dégénérescence qui expliquent une suite presque ininterrompue d'excentricités coupables.

Il allait être ordonné prêtre, lorsqu'il y a plus de vingt ans ayant hérité de sa mère, il courut à Paris, à l'insu de sa famille, et, bientôt entraîné par de mauvais exemples et ses mauvais penchants, y commit entre cent autres immoralités des escroqueries, des vols de confiance. Il voyagea ensuite en Allemagne, en Italie, en Amérique, tantôt repentant et calme, tantôt scandaleux, et poursuivi par la justice. Il semait partout de nouvelles fautes, de nouveaux crimes contre la pudeur. A un retour en France, dans une de ses intermittences de repentir, il va chercher un refuge à la Trappe qu'il édifie par ses macérations, et d'où on le chasse deux fois de suite pour de nouveaux scandales contre la probité et les mœurs.

Toujours par suite de cette même inconséquense morbide, au lieu de se faire oublier dans ces retraites, c'est alors qu'il appelle du fond d'une autre abbaye l'attention sur lui ; qu'il importune les ministres de placets ; pourquoi ? pour obtenir

une place ; à quel titre? son dévouement au gouvernement! Mais à cette époque on vit en effet se développer en lui une véritable passion politique gouvernementale bien singulière par son exaltation, et plus encore par ses changements fréquents d'opinion sans nul autre motif que sa versatilité.

De chute en chute, abandonné de tous, arrivé au dernier degré de démoralisation, il parvient à retrouver un abri ; mais là, comme ailleurs, il lasse la patience et la charité des religieux qui le chassent, doutant enfin de sa raison. Et c'est de ce refuge qu'il partit pour être interné à l'asile de Léhon sur la demande de son père et d'ailleurs avec son propre consentement. Il avait 45 ans.

Le certificat de 24 heures est ainsi conçu : Aliénation mentale, caractérisée par de l'incohérence dans les idées, une intelligence affaiblie, une immoralité singulière qui ne laisse pas à M. T. la liberté de ses actions, et qui déborde dans ses discours orduriers et révoltants.

Je prie de remarquer les termes de ce certificat : l'incohérence, qui prouve l'atteinte profonde de l'intelligence ; le désordre des actes, qui prouve l'oppression de la volonté et de l'attention ; et ce débordement de discours orduriers, révoltants, qui témoigne d'une folie morale portée à son comble. Comme on le voit le désordre est complet et le délire est général.

Le mois suivant, M. T., plus calme, était déjà retombé dans sa dévotion et ses remords sans mesure. Cependant, lorsqu'après deux ou trois ans de repos, de régime, de repentir, il fut assez bien pour sortir, sa famille, avant de recevoir un membre aussi scandaleux, voulut savoir ce qu'il était devenu moralement. Je rédigeai le rapport suivant, écrit à une époque où je n'avais aucune idée préconçue sur les anomalies et les périodes raisonnantes.

Ayant donc rappelé le passé du sujet, je continuais ainsi : « J'ai entendu quelquefois mettre en doute son irresponsabilité

à l'époque de son entrée à l'asile, et dans les temps qui ont suivi. C'est que M. T. appartient à cette classe d'aliénés raisonnants qui n'offrent pendant longtemps aucun symptôme aigu et frappant de la folie. S'il a parfois souffert d'accès bien caractérisés comme celui qui venait de nécessiter sa séquestration, ces accès n'ont eu probablement qu'une durée rapide. En effet cette exaltation qui animait M. T. et lui donnait l'effronterie morbide de se vanter des actes immoraux qu'on lui reprochait, s'apaisa dans l'espace de quelques semaines sous l'influence d'un régime calmant et de la solitude.

« On sait que les fous héréditaires ont souvent cette physionomie spécieuse quand leur accès d'évidence est fugace et ne présente plus à son déclin qu'un caractère équivoque.

« Quelques-uns de ces malheureux, comme dans le cas qui nous intéresse, se signalent par des instincts pervers, un caractère instable, des habitudes mauvaises, un usage réfléchi du mensonge. Pour eux les liens de famille sont presque nuls, l'égoïsme et la jalousie les affaiblissent encore. Un jugement intermittent, une volonté faible, des passions plus fortes, les placent presque toujours à côté de la vérité. Mettez l'un d'eux à la place de M. T., au lieu de se faire oublier, il se hâtera de se faire connaître, de réclamer très-haut contre l'injustice de sa réclusion, la cruauté de ses parents, etc. C'est aussi ce que M. T. s'est hâté de faire. Un homme raisonnable, un vrai coupable eût-il agi ainsi?

« Deux mois après son entrée, le nouveau pensionnaire écrivait au Procureur Impérial à Dinan, au Ministère de la Justice, etc. Je trouve au secrétariat de l'asile, parmi une foule d'autres, la copie d'une lettre de M. T. à son père écrite à cette époque; véritable chef-d'œuvre d'adresse pour attendrir un cœur paternel, d'humilité filiale ou d'hypocrisie; il est impossible tout d'abord de ne pas croire au repentir de ce mal-

heureux si résigné, qui s'avoue justement puni des fautes de sa jeunesse; mais bientôt arrivent des plaintes amères et une liste chimérique d'injustices et de passe-droits qu'il voit commettre en faveur des camarades qui paient la même pension; il insiste sur l'impossibilité où il est de se livrer à la méditation, à la prière, par la faute des Frères de Saint-Jean-de-Dieu qui gardent les malades. Est-ce seulement vraisemblable? Et dans le même temps, interrogé sur ses fautes par le médecin de l'asile, il répondait aux questions les plus scabreuses dictées par la nécessité, avec le calme le plus tranquille, le plus étrange de la part d'un ancien aspirant au sacerdoce.

« Voici encore à son dossier un billet adressé quelques mois après, à M. le sous-préfet, auquel il demande un entretien particulier pour une révélation; le billet se termine par ces mots textuels : « cette nouvelle preuve de bonté de votre part sera « pour moi un bienfait qui, en répandant la joie et la consola- « tion dans ma pauvre âme abîmée par tant et de si cuisants « chagrins, augmentera encore le nombre de celles que le « devoir et la reconnaissance portent à bénir votre nom. »

« On sent que la révélation a trait à son injuste séquestration. Pour la faire cesser, il désire confier au sous-préfet, qui ne le demande pas, le secret de ses erreurs; pourtant, s'il avait sa raison, il est coupable, et ses erreurs deviennent des crimes. Mais il est évident qu'il est aveugle sur ce point et que son esprit n'a pas toujours la notion exacte du bien et du mal.

« Au mois de mai suivant le Procureur Impérial demande un rapport à l'ancien médecin en chef de l'asile pour répondre aux réclamations de M. T. Je le transcris ici d'autant plus volontiers qu'il traduit fidèlement l'état de longue rémission pendant laquelle j'ai connu le malade, sauf le premier paragraphe qui rappelle les symptômes de folie évidente notés aux premiers jours de la séquestration.

« Le médecin en chef de l'asile de Léhon, soussigné, déclare « que le nommé T. admis audit asile le 16 juillet 1858 en qua- « lité d'aliéné (état préalablement constaté par un docteur- « médecin), est atteint d'aliénation mentale qui se traduit par « un cynisme éhonté dans la relation qu'il fait à qui veut l'en- « tendre de toutes les abominations en fait de débauche et de « rapports infâmes, ainsi que des escroqueries qu'il a com- « mises.

« Par un incurable esprit de versatilité qui le porte à de- « mander à chaque instant des conseils sur sa position pré- « sente et future, à y déférer, à en connaître la justesse, puis « à se conduire presque immédiatement dans un sens tout à « fait opposé, ce malade est absolument incapable de suivre un « avis pour peu qu'il contrarie sa manière de voir, ses projets « et ses désirs du moment. L'empire qu'ont sur lui ses passions « l'en empêche. Il a tellement l'habitude du mensonge qu'il « travestit à sa manière et à son avantage tout ce qu'on lui dit.

« Au reste il a dépouillé tout sentiment d'honneur et de « prudence ; et la crainte de l'avenir le plus funeste ne saurait « mettre un frein à ses penchants vicieux. En effet entraîné « par des passions qu'il n'a pas su réprimer dès l'abord, il s'en « est laissé dominer et il est maintenant tyrannisé par elles au « point qu'elles ne lui laissent plus son libre arbitre. C'est « pourquoi je conclus à ce que les actes qu'il commettrait sous « l'empire de ses passions, quelque scandaleux et dangereux « qu'ils fussent pour la morale publique, ne sauraient lui être « imputés à crime, attendu qu'ils seraient commis en dehors « de la volonté.

« Si l'on joint aux considérations qui précèdent une puérile « obséquiosité, une foule de petites actions qui annoncent au « plus haut point le défaut de jugement et de convenance, on « demeurera convaincu que cet individu ne peut absolument

« pas être rendu à la société sans danger pour elle. — 16 mai « 1859. »

« Eh bien, au fond, M. T. n'a pas changé. S'il est moins cynique en ses propos, s'il proteste hautement de son repentir, il donne néanmoins aujourd'hui comme autrefois, des preuves irrécusables de ses mauvais penchants. Chacun ici connaît ses tentatives de rapports scandaleux avec deux aliénés, et ses conversations intimes avec un jeune dément qui ne le comprend même pas, et avec un jeune domestique peu intelligent et contrefait, encore imberbe. Voilà ce dont j'ai pu être témoin ; qui sait le reste ? Cependant, il est d'une assiduité exagérée aux offices religieux, aux prières. Son habitude extérieure est aussi humble que possible. Il ne parle que de religion et de pélerinage ; il pleure sur les persécutions du Saint-Père ; le nom de Rome est toujours à sa bouche. Ainsi la manie des voyages le reprenant avec la liberté, c'est là qu'il veut d'abord aller ; il se jettera aux pieds de Pie IX, etc., etc. Toujours cette inconscience de lui-même ! mais aussi n'est-ce pas cette preuve constante de la débilité de son jugement et de sa volonté qui change en pitié le dégoût que ferait naître cette hypocrisie. Car je ne sais si tout cet étalage de repentir et de bons sentiments n'est pas une de ces dissimulations machiavéliques propres aux maniaques raisonnants, chez qui l'attention veille encore sur des facultés morbides.

« Je me suis donc souvent demandé si M. T. était sincère dans ce repentir. Pour répondre à cette question, importante au point de vue médico-psychologique, j'en pose une seconde : A-t-il conscience exacte de ses fautes ? Et je ne le crois pas. Car si cela était, s'abstenant enfin, au lieu de recommencer à courir le monde, il ne se préoccuperait que de retrouver en liberté un modeste refuge, ainsi qu'il convient à son âge, à sa fortune très-modique, à sa demi-surdité et à ses erreurs pas-

sées. D'ailleurs il ne faudrait pas croire à une tension énergique de sa volonté pour quitter l'asile. Ce malheureux n'est fidèle qu'à la mobilité de ses idées et de ses penchants. Depuis six mois que la mort de son père l'a laissé libre de sa fortune il a manifesté dix fois, cent fois, le désir de sortir et de rester. On le laisse absolument maître d'agir comme il lui plaira; mais si un reste de raison lui dit qu'il est ici dans un port, son humeur instable l'attire au loin.

« Dans les petites choses, même absence de volonté; voilà une semaine qu'il remet sans nul motif un voyage à Saint-Malo pour se faire panser d'un cor, afin d'être plus alerte en son grand voyage à Rome; ce détail, pris au hasard, peint bien son caractère; à qui n'a-t-il pas demandé conseil en cette affaire?

« Je n'ai qu'un mot à dire sur sa famille. Dans l'éventualité du prochain départ de M. T., elle n'a fait d'autre démarche que d'écrire à l'asile qu'elle regrettait cette sortie, et ne s'y opposerait pas. Je termine par ces conclusions qui semblent ressortir de tout ce qui précède.

« A son entrée, M. T. était atteint d'un accès de manie érotique aiguë qui a fait place après quelques semaines à un état lucide, mais instable, et cette prétendue lucidité démontre une certaine débilité de l'intelligence et surtout de la volonté. Quant au sens moral, j'estime que l'état présent reflète l'état passé de de M. T. avant son accès aigu; et que moins encore qu'autrefois il n'aurait assez de jugement et de volonté pour apprécier la moralité de ses actes. On peut nommer son état mental, lorsque l'excitation morbide intermittente ou passionnelle est encore modérée, une espèce de folie morale raisonnante sous l'influence de laquelle, par entraînement, par imitation, ou toute autre cause interne, il a commis les actes déréglés et immoraux qui lui sont imputés. Il est enfin arrivé à la limite de la démence, etc. »

Telle était mon appréciation, sauf la rédaction qui diffère en certains points, il y a une quinzaine d'années, sur le cas de M. T. Au fond, je n'ai pas changé d'opinion. Mais si j'avais encore à formuler un avis, je diagnostiquerais une anomalie instable, immorale, transformée en folie passionnelle qui a laissé, après plusieurs recrudescences poussées jusqu'au délire confirmé, un commencement de ramollissement cérébral.

M. T. consentit enfin à se retirer dans une maison de santé libre.

9e Observation : *Instable. Exaltations passagères et longues rémissions lucides succédant à une manie furieuse.* — La guérison laisse un esprit bizarre qui semble être habituel au sujet.

M. S. est un frère trappiste, âgé de 50 ans, très-fortement constitué, à tête normale, et le reste à l'avenant.

Après une vie agitée d'excès bons et mauvais, mais excentriques plutôt qu'immoraux et qui n'ont jamais effleuré son honorabilité, il a passé de longues années à l'abbaye de X. Il y fut sujet à des exaltations passagères dans les idées ; peu à peu elles devinrent plus prolongées, plus intenses, et portées jusqu'à la fureur. On n'a signalé aucune névrose concomitante ou préexistante ; mais le médecin qui rédigea le certificat d'entrée n'a pas négligé de noter que, dans l'intervalle de ces accès aigus, l'intelligence et les idées habituelles du sujet subissaient d'étranges aberrations, qu'il reconnaissait lui-même dans la conversation. Le médecin concluait que l'état mental de M. S. devenait un danger pour la sécurité de ses semblables. — 22 août 1860.

Quand le sieur S. entra à l'asile de Léhon le 25 septembre suivant, il était lucide, comprenait ou du moins semblait comprendre sa situation et se présentait en véritable volontaire. Les notes mensuelles n'eurent à relever que des violences ab-

surdes, des inconséquences et des bizarreries dont la plus saillante était son refus de sortir, par une sorte d'esprit d'expiation ou par indifférence. Il avait un air austère ; il observait le silence, travaillait comme à la Trappe, et même pour un médecin avait l'air d'un homme tout à fait à son affaire ou d'un brave homme occupé de son salut.

Notes mensuelles : 1861. — On a remarqué avec surprise de la part de M. S. de fréquents accès de colère presque sans aucun motif et pourtant sans délire ; une grande bizarrerie de caractère. Ainsi, souffrant d'une forte diarrhée qui nécessite des soins particuliers, surtout au mois de février dont la froidure l'empêche, dit-il, de dormir dans sa cellule sans cheminée et située sous les toits, il refuse absolument et sans motif d'aller à l'infirmerie. Il passe son temps à faire des lettres pour les autres malades, à surveiller les dortoirs. Il est si violent parfois dans ses fonctions, qu'un jour un malade fumant au dortoir malgré son ordre, il se précipita sur lui et le frappa fortement d'un coup de clef au front. On fut obligé d'intervenir. Ce n'est que plusieurs heures après, le lendemain, qu'il parut comprendre l'insanité de sa conduite et la regretter. On insiste inutilement à cette occasion pour savoir s'il avait eu des attaques épileptiques, et si quelqu'un dans sa famille avait souffert de cette affection ou d'une autre maladie nerveuse.

1862. — De l'examen de l'année précédente, il appert que M. S., malgré ses antécédents d'excitation intermittente et malgré son caractère difficile, bizarre, emporté, n'a donné aucun signe évident d'aliénation mentale ; mais il ne voulait pas sortir. Il attendait trop facilement ; autant ici qu'ailleurs. — Septembre. A son premier désir de quitter Léhon, il sort, paraissant guéri même de son excentricité. Sa conduite est devenue tout à fait régulière. Cependant, malgré qu'il me soit difficile d'en donner des raisons précises, je crains que M. S. ne puisse

suivre convenablement la règle de la Trappe où il retourne. Enfin, il n'est pas présentement ce qu'on appelle un aliéné.

J'ai appris plus tard que dans la voiture publique qui l'emmenait il se fit remarquer de tous les voyageurs par la volubilité de sa conversation, une certaine brusquerie de manières et même quelques extravagances peu compatibles avec le but de son voyage. J'attribue cette exaltation à l'émotion inséparable de son changement de vie, du changement de milieu. J'ignore ce qu'il devint ensuite : mais cette excitation du voyage n'est-elle pas caractéristique !

— Maintenant, je crois utile, pour mieux faire comprendre non pas seulement l'utilité de ces observations, mais aussi leur physionomie toute particulière, de mêler ces exemples pris dans les asiles à des exemples qui se présentent journellement dans la vie commune, où l'on voit pendant leurs accès vésaniques, souvent fort courts et presque toujours incompris, les sujets anormaux agir en toute liberté. Je suivrai désormais, autant que possible, cette méthode dont j'ai parlé dans l'exposition.

Ainsi le sujet suivant était évidemment un caractère anormal, et probablement un simple instable, puisqu'il était capable d'exercer une profession. Mais faute de détails, l'exemple est obscur ; et je l'ai choisi exprès pour démontrer combien est indispensable un examen médical en de pareilles circonstances.

Instable, accès de fureur homicide. Excitation alcoolique. (*Gazette des Tribunaux.*)

Le sieur Philippe S..., boucher et cabaretier au village de B..., en Moravie, était certainement un caractère indécis et un esprit faible ; qu'on en juge.

Ledit S., père de trois enfants, exploitait une boucherie, et malheureusement aussi un cabaret, circonstance qui devait le forcer à boire plus que de raison. Il supportait si patiemment les

plus mauvais traitements de la part de sa femme qui le soupçonnait d'entretenir des relations coupables avec sa servante, qu'il se laissait battre sans merci et devant les voisins.

Le drame horrible qui suivit n'a pourtant pas été atténué par le caractère anormal du coupable, ni expliqué par l'ivresse; mais comment le comprendre autrement?

Le 11 septembre 1850, vers six heures du soir, au moment où Philippe rentrait à la maison, sa femme, dans un accès de jalousie, courut au-devant de lui et lui cingla le visage avec une cravache. Le mari, exaspéré, ne dit rien, mais il conçut le projet de tuer sa femme dans la soirée même. A cet effet, il se coucha de meilleure heure qu'à l'ordinaire. Vers minuit, il se glissa dans la chambre voisine où couchait sa femme, et, voyant qu'elle était profondément endormie, il se rendit dans sa boutique et y prit une hache et l'un de ses couteaux dont il se servait pour dépecer la viande. Ainsi armé, il retourna auprès du lit de sa femme et lui porta à tour de bras un coup de hache vers la tête : elle se leva en sursaut et cria au secours.

Philippe s'aperçut que le coup, au lieu d'atteindre sa femme, avait atteint et tué la plus jeune de ses enfants : Sophie, âgée de huit mois, qui couchait à côté de sa mère, dans le même lit. Aussitôt, il frappa sa femme avec le couteau, à plusieurs endroits du corps, et lui fit notamment une longue incision au ventre, qui fit sortir les entrailles et détermina la mort.

Désespéré d'avoir tué l'un de ses enfants, il courut égorger aussi les deux autres, Anne, âgée de six ans, et Marie, âgée de trois ans.

Après la perpétration de ces quatre assassinats, il demeura frappé de stupeur.

Lorsqu'il revint à lui, il résolut de se suicider; mais avant de commettre cet acte de vengeance contre lui-même, il prépara une large couche de paille, où il déposa les quatre corps,

qu'ensuite il aspergea d'eau bénite. Il aurait voulu les entourer de cierges bénis; mais ne pouvant pas en trouver, il alluma et plaça à côté de chaque cadavre une simple chandelle.

Alors il se mit en devoir de se frapper au cœur avec son couteau; mais, au moment où il levait le bras pour s'exécuter, l'idée lui vint qu'en se soustrayant à la justice des hommes, il s'exposerait peut-être à la damnation éternelle. Il prit un crucifix, l'attacha sur sa poitrine nue, et se rendit à pied à B. où il se dénonça lui-même au procureur de l'État.

Philippe déclara et répéta dans tous ses interrogatoires les faits que l'on vient de lire, et il en fit de nouveau une relation circonstanciée devant la cour d'assises où il comparut sous l'accusation d'avoir commis avec préméditation et guet-apens le crime de meurtre sur les personnes de sa femme et de ses trois enfants.

Mais c'est en vain que son défenseur s'efforça de persuader au jury que, selon toutes les apparences, le meurtrier n'avait jamais été tout à fait sain d'esprit. Le jury rapporta un verdict de culpabilité, et la cour le condamna à être pendu jusqu'à ce que mort s'en suivît.

Philippe refusa de se pourvoir en cassation contre cet arrêt. Les circonstances qui précèdent et accompagnent le crime tendraient pourtant à prouver que le coupable fut entraîné par un furieux mouvement irrésistible, comparable à un acte de folie. On n'a relevé en lui avant le crime qu'un caractère évidemment faible, que le ressentiment d'une injure, cent fois subie et pardonnée, emporta une fois dans le sens de la fureur.

Instable à caractère hystérique. Type romanesque. (*Gazette des Tribunaux.*)

Une enquête ouverte par suite de la déclaration d'une dame domiciliée dans le quartier Saint-Antoine, qui affirmait avoir été victime d'un vol et d'une tentative d'assassinat entourés de

circonstances mystérieuses et romanesques, eut pour résultat de faire constater les faits suivants.

Les époux B..., fermiers aux environs de Paris, étaient venus s'établir, depuis quelques mois, après avoir résilié le bail de leur ferme, dans un petit appartement au quatrième étage, dépendant d'une maison située dans une rue du quartier Saint-Antoine.

Un jour, un lundi, le sieur B..., qui était jeune encore ainsi que sa femme, et qui s'occupait de spéculation, partit de Paris pour un département voisin. Il ne revint que le lendemain mardi à une heure avancée de la soirée, et trouva sa femme seule dans l'appartement.

Or voici, après la déclaration faite par la dame B..., ce même mardi, à quatre heures après midi, ce qui se serait passé durant son absence.

Le lundi soir, ennuyée de se trouver seule, la dame B... était descendue dans la loge du concierge; elle y était restée à causer jusqu'à neuf heures, et seulement alors était montée se coucher.

Elle lisait dans son lit à la clarté d'une lampe, lorsque, vers onze heures et demie, elle crut entendre le craquement de la persienne que l'on brisait ainsi qu'un carreau de la fenêtre du salon, voisin de la chambre à coucher. Se jetant aussitôt à bas du lit, elle se précipita dans cette pièce; mais elle s'y trouva en présence d'un individu qui lui sauta à la gorge en lui disant : « C'est de l'argent qu'il nous faut ! »

Pleine de force et de jeunesse, l'ex-fermière, sans se laisser intimider, et sans appeler au secours, essaya de résister à son agresseur; mais bientôt un second individu entra comme le premier par la fenêtre, lui bâillonna la bouche avec un mouchoir, la jeta sur un canapé d'abord, puis sur son lit, ou après lui avoir lié étroitement les mains et les jambes avec des

cordes, il lui recouvrit le visage d'un édredon et se plaça sur elle en pesant de tout son poids pour l'étouffer.

Un sinistre dialogue s'engagea alors entre eux. Tue-la ! dit celui qui, laissant le soin de la contenir à son acolyte, faisait la visite des meubles ; saigne-la ; il n'y a que les morts qui ne parlent pas ! Sans doute, répondit l'autre. Mais le sang laisse trop de traces ; j'aime mieux l'étouffer.

350 francs qui se trouvaient dans le secrétaire, ainsi que 50 francs placés sur la cheminée, furent pris par les malfaiteurs, qui disparurent ensuite par la voie aérienne qui leur avait donné accès pour entrer.

D'après la déclaration de la dame B... elle serait restée accablée sur son lit jusqu'au lendemain, neuf heures du matin, moment où elle aurait délié les cordes qui la garottaient.

Une fois libre, elle eût pu sans doute appeler au secours, prévenir les voisins, faire une déclaration à la justice. Néanmoins elle demeura au lit, et ce ne fut que vers quatre heures qu'une dame L..., son amie, étant venue la voir, elle lui raconta ce qui lui était arrivé la veille.

Surprise du silence que gardait la dame B... sur un fait si grave, la dame L..., en sortant de chez elle, se rendit chez le commissaire de police, qu'elle avertit et qui s'empressa de se rendre près d'elle pour recevoir sa déclaration, dont ce qui précède est le résumé.

Depuis lors, une double enquête a été ouverte par les soins du Préfet de police et par le parquet. Il a été constaté que, pour arriver à la fenêtre du salon, il eût fallu marcher sur un chenal de plomb de vingt à vingt-cinq centimètres seulement de largeur, qui n'eût pas manqué de fléchir sous le poids de deux hommes, et les eût précipités du cinquième étage sur le pavé de la rue. Cet étroit chenal ne portait aucune trace, et

en supposant qu'on l'eût suivi, on n'y eût pas trouvé de point d'appui suffisant pour fracturer le volet.

L'enquête a établi que, ni aux bras, ni aux jambes, il n'existait aucune trace de compression; en outre, le sieur B... a reconnu les cordes avec lesquelles sa femme aurait été liée pour lui appartenir, et s'être trouvées depuis son arrivée à Paris en sa possession.

Le mouchoir qui aurait servi de bâillon, et que les malfaiteurs, dans leur fuite, auraient abandonné sur le théâtre de leur crime, ne paraît pas avoir été noué.

La dame B... qui persistait cependant dans sa déclaration malgré les impossibilités que nous venons de signaler, ne put donner qu'un signalement très-vague d'un seul des deux malfaiteurs qui l'auraient assaillie. Le sac qui avait contenu les 350 francs fut retrouvé dans la chambre à coucher même. Personne dans le voisinage n'avait rien vu ni entendu ; et même un jeune artiste, le sieur A..., qui demeurait au-dessus de la chambre à coucher de la dame B... et qui rentra vers onze heures et demie (précisément au moment du crime) dans sa mansarde, d'où l'on entendait tout ce qui se faisait et se disait au-dessous, n'avait rien remarqué de ce qui se serait passé.

Madame B... était donc une *arrangeuse*, selon l'expression de Leuret. Elle avait composé une fable assez vraisemblable pour en imposer de prime-abord aux personnes crédules. A-t-elle été hallucinée? a-t-elle inventé? dans le premier cas, c'est bien une folie raisonnante paralucide. Si elle a inventé son histoire, c'est une instable à caractère hystérique qui refait par imitation une petite scène de roman, à laquelle peut-être elle finira par croire, comme ces demi-aliénés qui simulent un délire; et qui, d'aliénés raisonnants *très-lucides*, deviennent complétement illucides; ou comme ces faux épileptiques qui deviennent épileptiques. Cette dame B...

était pour le moins une instable hystérique et romanesque.

L'excitation cérébrale intermittente propre à ces instables... hystériques a fourni tant de traits, que la matière serait inépuisable. Je me contenterai de citer à la hâte deux faits que j'ai pu observer. Une paysanne des environs de Dinan s'était mise en tête de se faire passer pour sorcière. C'était un moyen de gagner de l'argent sans travailler. Elle était d'ailleurs intelligente, mais le moyen dont elle se servit ne peut être imputé qu'à une organisation toute particulière. Elle imagina d'avaler du frai de grenouille en train d'éclore, et de le vomir en présence de témoins qui, voyant sortir des têtards de son estomac, répandirent bientôt le bruit qu'elle engendrait des grenouilles. C'était ce qu'elle voulait. On vint la voir, elle fit des recettes abondantes et ce métier excentrique et lucratif aurait duré longtemps si elle n'avait défié l'investigation de la médecine. Le médecin de l'hôpital lui proposa d'y entrer en observation; et, passé le deuxième jour, comme elle n'avait plus de frai à sa disposition, elle ne rendit plus de batracien.

Une autre femme, aimant à s'enivrer, et fort connue dans la ville, était sujette à des attaques hystéro-épileptiques vraies ou supposées. Ce qu'il y avait de remarquable, c'est qu'elle pouvait retenir ou avancer ses accès. Lorsque l'époque était arrivée, elle quittait son domicile et allait tomber à la porte des personnes réputées pour leur charité. Son état nerveux intermittent durait quelques jours, avec des accès assez bien simulés; rien n'y manquait, excepté l'écume à la bouche. Mais lorsqu'elle avait obtenu des soins et de l'argent, elle regagnait sa maison. Jamais il ne lui arrivait d'avoir d'attaques en un lieu qui n'aurait pas eu de témoins secourables et généreux. La fraude finit par s'éventer; et les attaques disparurent ou diminuèrent au point qu'on ne la revit plus s'y abandonner.

La paresse, l'alcoolisme et l'inconduite étaient la caractéris-

tique de ces instables hystériques peu intéressantes. Mais celle dont l'observation suit était plus délicate et plus dangereuse.

10e Observation : *Instable; Calomniatrice. Caractère hystéro-épileptique à excitations vésaniques paralucides.*

S'il est un degré de folie raisonnante presque insaisissable et qui se peut confondre avec une simple anomalie inférieure, c'est assurément lorsque les habitudes, les idées fausses du malade se rapprochent tellement des petits vices inhérents à la nature humaine qu'on ne peut presque pas faire la part de la méchanceté et de l'aliénation. On rencontre surtout ce degré fuyant dans la période équivoque paralucide de la folie épileptique, particulière à certains sujets qui semblent arrêtés sur la limite de la guérison. Cet état intermédiaire se prolonge parfois au-delà de la patience de toutes les personnes que leur profession met en contact habituel et forcé avec cette catégorie de malades ; que faire alors? le docteur Campagne émet l'avis que la menace d'un châtiment, proportionné sans doute à la responsabilité du maniaque raisonnant, ne fait qu'exaspérer ses mauvais penchants. Le cas suivant prouverait qu'il est bon quelquefois d'essayer.

Il y avait, en 1866, à l'asile de Saint-Venant, une demoiselle d'environ 35 ans, de taille petite, grasse, le teint apoplectique, et atteinte depuis plusieurs années d'épilepsie. Ses manières étaient remarquablement douces, son air tenait également du caractère que l'on attribue aux hystériques et aux épileptiques. L'hérédité maternelle directe était connue.

Mlle X. avait été institutrice, tantôt religieuse et tantôt laïque ; les antécédents de sa famille la recommandaient vivement à l'intérêt de tout le monde; mais son affection et aussi sa mobilité nerveuse avaient fait qu'elle n'était restée nulle part; elle dut interrompre d'abord sa profession, elle finit par

donner quelques signes de trouble mental. On la fit entrer volontairement dans l'asile comme dans un lieu de refuge où elle paraissait se plaire ou se déplaire, au gré de ses incitations morbides.

Les accès épileptiques revenaient, lors de son entrée, tous les mois et plusieurs fois à l'époque menstruelle. Des hémorrhagies utérines abondantes compliquaient ce triste état, auquel s'ajoutait un peu d'hébétude pendant les quelques jours qui succédaient. Peu à peu la santé se rétablit. Les accès simples ne revinrent que tous les deux ou trois mois, mais à partir de cet heureux changement physique, le caractère le plus singulier se développa, l'esprit étant sans doute influencé par la rareté des attaques. Mlle X. agissait d'ailleurs ostensiblement comme une personne tout à fait raisonnable. Elle donnait des leçons de lecture aux malades avec beaucoup de zèle, ou bien elle travaillait à la lingerie de l'établissement. Mais alors ce quartier devint un foyer de commérages, de calomnies, d'ailleurs si soigneusement ourdies, qu'on ne se fût pas douté de leur provenance, si toujours on n'eût rencontré Mlle X. aux écoutes ou sur les pas de tout le monde. C'était comme une ombre.

Mlle X. était pourtant exceptionnellement bien traitée ; elle sortait souvent chez des personnes de sa connaissance très-respectables. Elle reconnaissait ces égards par des compliments, des cadeaux tels que pelotes, nœuds de ruban, billets à la fête des sœurs et des employés. C'était une suite de procédés parfaits. Cependant la discorde durait toujours et augmentait comme un feu savamment attisé dans tout l'asile et même hors l'asile : car on était persuadé dans la ville, depuis quelque temps, que l'on battait les malades comme à plaisir. Mlle X. écrivait beaucoup de lettres pour les autres malades à leurs parents, et quelquefois il s'y glissait des phrases singulières,

mais non pas au point de vue rationnel. En général, ces lettres qui pouvaient être lues par l'administration, retentissaient aussi de louanges aux médecins, aux sœurs, au directeur, à tout le monde. Cependant, un jour, le directeur en reçut une bien différente, signée d'un nom inconnu; l'écriture était à dessein peu lisible; elle venait de la ville. Or cette lettre était de Mlle X. malgré ses dénégations. L'écriture n'était pas si bien déguisée qu'on ne la reconnût. Nous allons la reproduire comme un chef-d'œuvre du caractère calomniateur de certains épileptiques raisonnants.

En effet, cette fille qui semblait si raisonnable et si pleine de gratitude, n'avait pas même conscience de ce qu'elle voyait tous les jours autour d'elle, ou bien elle calomniait à plaisir. Elle cachait, en tout cas, l'expression sincère de ses sentiments; pourquoi? parce qu'elle avait assez de lucidité pour comprendre son dénûment absolu, et qu'elle craignait d'être renvoyée de l'asile, comme elle l'avait été d'autres maisons. Mais elle était bien loin de comprendre la fausseté de ses appréciations. Voici la lettre :

26 juin 1868.

« Monsieur, des demandes réitérées m'obligent à prendre enfin la liberté de vous écrire directement à vous, Monsieur le directeur, plutôt que de m'adresser à d'autres. Étant directeur, et sur les lieux, vous pouvez remédier à ce dont il s'agit. C'est d'une personne très-timorée que je tiens les renseignements que je viens vous donner; bien d'autres disent la même chose. Je crois que vous serez satisfait, monsieur, de connaître ce que l'on dit de l'établissement que vous dirigez. Il se passe une infinité de choses à votre insu; et à celui du zélé et si digne et dévoué médecin en chef dont déjà, depuis si longtemps, nous apprécions les capacités et les bontés pour ses malades.

« Les malades guéris qui sortent de cet asile répètent et publient des choses qui ne sont que trop réelles, mais que vous ignorez; ce sont des personnes dignes de foi, qui ont parcouru les diverses divisions et qui n'étaient pas assez malades pour ne pouvoir se rendre compte.

« L'énumération serait trop longue de tout ce qu'il faudrait dire : par quelques petits détails vous jugerez du reste, et qu'enfin cela peut porter tort à vous comme à la maison, connaissant l'établissement de longue date, et aussi son bon et digne médecin. Enfin, sachant que vous êtes bon, je suis peiné de tout ce que j'entends, et je prends le parti de vous prévenir.

« Voici donc quelques plaintes majeures : les filles infirmières maltraitent les malades, surtout celles qui sont presque perdues, qu'elles croient imbéciles, et elles se trompent. Ainsi une charmante et jeune demoiselle qui n'est restée qu'un mois, et qui aurait pu sortir au bout de huit jours, assure avoir reçu un soufflet d'une fille, d'une telle force qu'elle en vit vingt-cinq chandelles, c'est son expression. Elle n'avait fait aucune résistance, ni parlé; elle pense qu'elle n'allait pas assez vite à se vêtir; l'on n'a eu à lui faire aucun reproche pendant son séjour dans l'asile, et bien d'autres en disent de même. Dans toutes les divisions, aux dames de première classe comme de dernière, tout est pareil. Les sœurs mêmes disent : Donnez un soufflet si elles vous en donnent un, et je vous assure que les filles profitent de cette latitude. L'on se plaint aussi que les filles tutoyent les malades et que certaines, recevant des cadeaux de certains parents, soignent plus ou moins les malades. Il y a, dans la seconde division, des pauvres malades qui restent jusqu'à trois semaines sans être peignées. Je tiens de source certaine tous ces détails.

« L'on se plaint considérablement de la nourriture. Votre

économe est très-économe : la nourriture est à peine suffisante, on n'en donne qu'une très-faible portion, comme pour un enfant ; il n'y a pas assez. Les aliments seraient bons, mais ils sont si mal apprêtés que l'on en laisse la moitié. Comment peut-on mêler de la morue avec des pommes de terre en sauce, des sardines avec du riz, et on mêle tout dans les assiettes.

« Jamais de changement un jour plus que l'autre, l'on se plaint de la boisson, qui est presque tout eau, malgré que vous donniez la même quantité de vin. Si l'on se plaint au médecin, pendant trois ou quatre jours on le met convenablement, mais alors l'on ne donne que la moitié d'un verre. Les malades pensionnaires de haute classe se plaignent beaucoup de cette nourriture, et qu'il n'y a jamais de réserve pour celles qui n'aiment pas telle ou telle chose; et alors elles mangent leur pain sec. L'on se plaint avec juste raison que l'on ne fait pas assez de distinction, que les pensionnaires sont mêlées, et les unes mieux regardées que les autres.

« A ce sujet, permettez-moi de vous prévenir que vous avez une nommée M. qui a dit à qui l'a voulu entendre, chose qui se sait dehors et qui finira par s'ébruiter, que son avocat a été payé mille francs pour la faire passer pour folle, que son oncle... frère de sa mère, étant maire de son endroit, a fait changer des papiers; c'est-à-dire passer le bien et tout ce qu'ils peuvent avoir sur la tête de la mère, afin de ne pas payer de dommages et intérêts.

« Cette fille sait parfaitement jouer son rôle de folle. Car elle ne maigrit ni ne change; et comment, à peine le pied sur le seuil d'une porte, peut-elle devenir malade et guérir, sitôt revenue là où elle désire être, chez vous ? Tout se sait, et je crois que vous serez satisfait, monsieur, de ces quelques détails. Croyez aussi que la surveillance se fait fort mal, et que l'infir-

merie même est souvent seule, que les filles veilleuses dorment plus qu'elles ne veillent, et qu'il leur serait difficile quelquefois de dire le moment ou l'heure où est morte telle ou telle malade; elles disent à peu près. Je ne veux pas vous citer ces circonstances, ce serait trop long. L'on se plaint que, contre tout ce que recommande le médecin, le pain est très-rassis; même pour les malades de l'infirmerie l'on n'a pas de pain blanc.

« L'on recommande aux malades de ne pas vous parler ni au médecin, leur faisant croire qu'elles auront la douche.

« Je termine; monsieur, veuillez m'excuser, mais croyez que ce n'est qu'un faible aperçu de tout ce dont on parle.

P. S. « Les malades se plaignent surtout qu'on les fait beaucoup travailler sans les payer, ce qui se fait dans d'autres établissements, et qu'il y a des femmes qui sont là depuis 15 à 20 ans qui ne voient jamais leurs parents et qui n'ont jamais eu un centime à leur disposition, ce qui est bien pénible pour ces pauvres personnes. »

Naturellement Mlle X. nia être l'auteur de cette singulière épître où l'on retrouvait par endroits son écriture pure. Mais devant la menace d'un renvoi qu'elle craignait alors par-dessus tout, s'il arrivait une seconde lettre, la correspondance anonyme cessa.

11e Observation : *Instable. Fausses spéculations sans suite, entraînements vésaniques et intermittents à de nouvelles aventures, produisant entre temps plusieurs accès maniaques fugaces, et se terminant par la démence.*

Voici un cas qui peut donner une idée de la manière dont finissent les instables dégénérés, lorsqu'une crise d'aliénation mentale manifeste ne met pas fin prématurement à l'apprécia-

tion incertaine des entraînements bons ou mauvais et souvent funestes de ces malheureux.

M. X. avait été à même de recevoir une éducation excellente ; mais il fit de mauvaises études et se lança, après des voyages sans but déterminé, dans l'agriculture pour laquelle il n'était nullement préparé. D'entreprise en entreprise, il s'est ruiné et a compromis sa famille. Toutes ses tentatives avaient le cachet de l'inconséquence, sans manquer positivement d'autres qualités pour réussir, que de l'ordre, un jugement sain et la persévérance.

M. X. est de taille moyenne : bien fait; la tête forte, le visage légèrement congestionné; 50 ans.

Il entra à l'asile de Léhon, le 1er octobre 1860, après une chute de voiture sur la tête, qui détermina un accès de fièvre chaude ou de monomanie vagabonde. Voici le certificat qui fut dressé quelque temps après par le médecin de la famille, homme tout à fait honorable et compétent.

Certificat d'entrée. — Le soussigné certifie que M. X. est atteint d'une perversion des facultés caractérisée paru défaut d'ordre, d'économie dans l'administration de ses affaires, qui l'a conduit à dissiper sa fortune, ne doutant jamais du succès, ayant soin d'éviter tout conseil et de cacher toujours ses démarches à sa famille. Il a fait, il y a quelques mois, une chute de voiture à la suite de laquelle il resta douze jours sans connaissance, et son état habituel s'est aggravé encore sous l'influence de la commotion cérébrale qu'il en a ressentie. M. X. est incapable d'aucun travail physique ou moral qui exige un peu d'application et de persévérance. Parfois taciturne, morose, d'autres fois agité ; parfois immobile ; il a perdu la mémoire des choses récentes, mais il se souvient des choses passées depuis longtemps. Dans cet état, ne pouvant se diriger, je regarde comme urgent qu'il soit renfermé dans un asile d'aliénés, dans son intérêt et celui de la société. 21 septembre.

Notes mensuelles du médecin de l'asile. — 1860. Novembre. Soumis à notre observation depuis l'époque de son admission jusqu'à ce jour 27 novembre, nous n'avons aperçu chez ce monsieur aucun signe de délire ni de désordre dans ses actions qui puisse nous faire croire à une aliénation mentale; et sans révoquer en doute la probité bien connue du docteur X., il nous semblerait de prime abord que son certificat n'est pas le résultat de l'observation de ce malade, mais bien l'expression des renseignements donnés par des intermédiaires. Même en acceptant les fausses spéculations de M. X., sa dissimulation envers sa famille, et la ruine qui a englouti tout son avoir, on peut se demander s'il est aujourd'hui aliéné. En conséquence et jusqu'à plus ample informé, je pense que la place de M. X. n'est pas dans nos asiles d'aliénés.

Décembre. — Il résulte de renseignements plus précis et d'un examen prolongé et scrupuleux des actes de M. X. qu'il manque en effet de jugement, et d'esprit de conduite, qu'il se croit capable de choses dont, pour nous, son incapacité est prouvée ; qu'il n'a point de fixité dans les idées, qu'il ne sait à quoi s'arrêter, et que c'est par suite de cette circonstance qu'il est arrivé progressivement à se nuire à lui-même et à sa famille. C'est ainsi qu'avant d'être à l'asile, ayant tout perdu par son incurie et sa versatilité, il s'enfuit sans aucune ressource dans la campagne, mendiant, allant au hasard, ne se réclamant de personne et moins encore de sa famille que de tout autre. Quand on le retrouva, plusieurs semaines après, il était égaré, n'avait aucune conscience de sa situation. Mais à peine remis, son esprit d'aventures, sans suite, se ralluma et il voulut recommencer de nouvelles entreprises, tantôt dans l'agriculture, tantôt dans des affaires qu'il avait ignorées jusque-là. Sa famille ne lui demandait que de rester tranquille auprès d'elle, sans pouvoir arrêter cette véritable monomanie pour la satisfac-

tion de laquelle il était d'ailleurs dénué de toute ressource.

1861. — Au mois de mai, après avoir lu les annonces du journal de la localité, M. X. a demandé au directeur la permission d'aller à Dinan, acheter une étude de notaire qui, selon lui, était à vendre et qui, en réalité, ne l'était pas. La veille il avait écrit à un aliéné avéré qui s'était évadé, de lui trouver une place en Angleterre ; il ne sait pas un mot d'anglais. Du reste, pendant toute l'année, il n'a *fait absolument rien*, que de lire des annonces d'emploi.

1862. — Janvier, idem. — Février. Je suis assailli de lettres pour son père, sa mère, ses amis, le président et pour moi-même. Style emphatique et correct ; explosion de plaintes exagérées ; continuelles redites. — Mars. M. X., sur ma demande, m'a écrit son histoire en quelques pages. Il a un goût décidé, des aptitudes supérieures pour l'agriculture (et c'est l'agriculture en effet qui l'a ruiné ; trois fois il a été obligé de changer de ferme, avec des résultats désastreux). Il parle encore volontiers de ses voyages en Amérique pour faire fortune, mais de son voyage et de son arrestation en Bretagne il n'écrit rien ; et il m'en donne une mauvaise explication. On dirait qu'il a lui-même oublié ces derniers faits. Il vante toujours ses talents, et crie à l'injustice, à la vengeance de ses parents. — Août. M. X. me remet une lettre pour un anonyme qui demande dans les journaux un homme capable de gérer ses biens. Un autre jour, il désire aller passer les jours de Noël dans sa famille et me demande un congé ; il reviendra à terme fixé ; on sent qu'il ne comprend pas pourquoi il est ici ; voici la lettre :

« Les Bas-Foins, 26 octobre. Monsieur le docteur, permettez-moi de vous écrire une fois encore au sujet de mon départ et ne me faites pas comme la dernière fois que vous eûtes le triste courage de me laisser sans réponse aucune (je lui avais certainement toujours répondu). Permettez-moi, cependant, mon-

sieur, de vous dire que mon voyage ne dépendait que de vous, qu'il ne dépend encore que de vous seul, car le révérend père tient beaucoup à avoir votre avis. Je désire ardemment aller passer trois jours à N. à la Toussaint, et pour cela il faut que je parte mardi sans faute. Je ne suis point maladroit comme la dernière fois ; je vous écris en même temps qu'au père supérieur. Exaucez-moi donc, je vous en supplie; exaucez-moi.

« N'oubliez pas que mon départ ne dépend que de vous seul.

« J'ai bien des affaires à N. J'ai une nombreuse famille à visiter et je désire me rappeler à leur souvenir car je suis ici cruellement abandonné. Pitié pour moi, je vous en supplie, pitié, je vous en conjure! Ah! ne m'abandonnez pas, soyez pour moi comme votre prédécesseur, que je regrette amèrement, que je pleurerai tant que je serai ici, car il m'a dit bien des fois : Mon cher monsieur, je vous plains, mais je ne puis rien pour vous; vous n'êtes point ici à votre place, mais patience, cela passera ; courage!

« Voilà ses dires. Exaucez-moi, vous aussi, je vous en supplie, ou il m'arrivera ce qui m'est déjà arrivé, et je le regrette, de vous traiter de tyran et bourreau. Pitié pour moi, je vous en supplie, pitié, pitié pour moi! Votre dévoué serviteur, X. »

Est-il nécessaire de rappeler que mon ancien collègue avait bientôt jugé ce malheureux, et de dire qu'il confondait les temps, inconsciemment d'ailleurs; car la démence consécutive était arrivée. Toutes les lettres étaient absolument identiques. Quelques mois après, il ne pouvait plus dire en quel mois il vivait. Cette longue existence, sans direction, sans équilibre, se termina dans un ramollissement cérébral à l'époque de la maturité de l'esprit.

Instable Humanitaire. (*Gazette des Tribunaux.*)

L'influence émouvante et perturbatrice de certaines utopies sociales ne doit pas non plus manquer de produire des effets

désastreux sur ces volontés vacillantes. Nous avons fait allusion lors des esprits supérieurs anormaux, à ces disciples insuffisament doués qui poussent jusqu'à l'absurde les innovations aventureuses de leurs maîtres que l'on pourrait appeler de faux précurseurs. Comme la cause est intimement fausse, l'effet doit l'être aussi, et même déplorable lorsqu'il agit sur des esprits faibles, aspirant avec ardeur ces doctrines étranges du socialisme qui promettent la vie aisée sans peine et sans travail. On a vu des familles réaliser leur petite fortune et se précipiter dans la plus profonde détresse sur la foi de promesses décevantes qui ne supportaient pas une minute d'examen. L'Arcadie de Cabet est encore dans toutes les mémoires. La doctrine de Saint-Simon n'a-t-elle pas eu des adeptes très-intelligents, mais seulement à l'époque des illusions de leur jeunesse; et d'autant plus intelligents qu'ils restèrent moins longtemps fidèles à la doctrine? Il a même été de mode dans ces derniers temps de signaler à l'attention publique ceux qui, échappés heureusement au naufrage, avaient repris du cœur et fait brillamment leur chemin dans le monde. Qu'est-ce que cela prouve; sinon qu'il faut que jeunesse se passe? Mais on n'a pas retenu les noms de tous ceux, en plus grand nombre, dont l'esprit ou la volonté faible ne put réparer ces erreurs de vingt ans.

L'Instable J. B. entre autres, si célèbre par ses excentricités, est resté dans l'esprit des contemporains comme un bon type de ces inconséquents. Le procès, dont l'extrait suit, nous le montre à la fin de sa vie, et fait voir à quel point son incurable apostolat était devenu peu sincère. Ce n'était plus un enthousiaste, un fou passionnel, un monomane humanitaire, comme il avait peut-être été dans sa jeunesse. Il était tombé au rang de déclassé émérite et excentrique, comme un instable avéré qu'il était.

Ce singulier missionnaire ayant été arrêté à Paris pour cause

de mendicité, d'injures et de coups donnés, fut acquitté pour insuffisance de preuves et non d'esprit, quoiqu'on eût aussi bien pu le faire, malgré ses vives réparties, pour cause d'absence de sens moral et de sens commun. Je laisse la parole au rédacteur.

J. B. paraît avoir cinquante ans ; il est de taille moyenne et porte une longue barbe, sans doute pour se donner un rapprochement de plus avec les apôtres dont il prétend continuer le rôle. Il se présente avec politesse devant le Tribunal ; on voit qu'il cherche à se maintenir calme et convenable ; mais l'inquiétude de son regard, ses gestes vifs et brusques, sa parole brève, dénotent une exubérante activité d'esprit.

M. le président, après l'avoir interrogé sur ses noms, lui demande quel est son état.

Le prévenu : J'en ai eu plusieurs.

D. Je ne vous demande pas si vous avez eu un ou plusieurs états, je vous demande si actuellement vous en avez un, si vous l'exercez, si vous en vivez.

R. J'ai été pharmacien ; j'ai été fabricant de papier. Vous me demandez ce que je suis aujourd'hui : je suis apôtre, voilà mon état ; apôtre de l'humanité.

D. Où demeurez-vous?

R. Dans un hôtel garni, rue des Quatre-Vents.

D. Où êtes-vous né?

R. A Landernau.

D. Dites la date précise de votre naissance.

R. C'est en 1800, le 24 juin, je crois, le jour de la saint Jean, et je m'appelle Jean.

Le président : Vous êtes prévenu de deux délits, mendicité dans les maisons, et coups volontaires. Nous allons entendre les témoins.

Le prévenu : Très-volontiers.

Le premier témoin appelé est le sieur Henri, propriétaire du café où s'est passé la scène délictueuse.

Il dépose ainsi : Monsieur s'est présenté plusieurs fois dans mon établissement, malgré le désir que je lui avais manifesté qu'il n'y revînt plus. Il importunait certaines personnes, d'autres l'accueillaient avec plus de bienveillance ; malgré ma défense, il revint dans la soirée du 9 février. J'allai droit à lui pour lui renouveler mon invitation, mais il se hâta de faire servir un petit verre ; je ne me crus pas en droit de le lui refuser. Il demanda aussi un encrier et écrivit pendant quelque temps. Je m'étonnais de sa tranquillité ; mais bientôt, pendant que je faisais une partie à une table assez éloignée de la sienne, je m'aperçus qu'il s'adressait à plusieurs personnes en leur présentant des papiers dont je ne sais pas le contenu. Il se dirigea ensuite vers une autre table, et comme je voulus l'empêcher, il me dit, en s'emportant, que je n'en avais pas le droit, que ma maison était publique, que je n'étais pas plus chez moi que lui. Alors je donnai l'ordre d'aller chercher la garde ; j'espérais que cette menace le calmerait, je ne savais pas à qui j'avais affaire et que les conséquences iraient si loin.

Le président : Vous a-t-il porté des coups ? l'avez-vous vu demander de l'argent ; n'avez-vous questionné personne sur la quotité de ces dons et leur motif ?

R. Je n'y attachais pas d'importance ; on m'a dit que c'était un fou.

Le substitut : Que cet homme soit fou, ou ne le soit pas, cela ne doit pas vous empêcher de dire la vérité. Vous ne dites pas tout ; vous vous êtes exprimé tout autrement dans l'instruction.

Le témoin : Il est vrai que sa main m'a touché ; son poing est arrivé jusqu'à ma poitrine, mais mollement ; il ne m'a pas fait de mal.

Le substitut : Sur cette question, voici ce que vous avez répondu dans l'instruction : Je le menaçai de la garde ; il devint furieux, voulut s'élancer sur moi et me porta même un coup de poing qui fut paré par un jeune homme. Ce fut alors que je le fis arrêter; cet homme, ajoutiez-vous, ne vit que de ce qu'il se procure à l'aide de pareilles démarches dans les établissements publics de Paris ; on le regarde comme un fou, et lui-même se qualifie dans ses écrits de fou mendiant.

Le président : Vous voyez qu'il y a loin de là aux réponses embarrassées que vous nous faites aujourd'hui ; persistez-vous dans ces dernières ?

Le témoin : Oui, monsieur le président ; je ne l'ai pris que pour un fou, un fou mendiant.

Le second témoin entendu est un étudiant en médecine ; il dépose :

J'étais au café. M. J. B. s'est approché de ma table et m'a dit qu'il s'occupait de réunir des souscriptions pour la publication de ses ouvrages. Je lui donnai vingt sous. Il me demanda mon adresse pour, disait-il, m'envoyer les livraisons. C'est alors que le maître du café voulut renvoyer M. J. B. qui s'emporta ; et j'intervins pour empêcher les choses d'aller plus loin. Je n'ai pas vu que M. Henri ait été frappé.

Le président : Ne considérez-vous pas ce que vous donniez plutôt comme une aumône que comme une souscription ?

Le témoin : Oui, Monsieur le président, pour moi, c'était un secours donné à un homme malheureux.

Le substitut : Vous ne comptiez pas sur ses livraisons ?

Le témoin : J'y comptais peu, je l'avoue.

Le président : Il n'y a plus de témoin à entendre ? (Au prévenu). Deux faits à votre charge sont révélés dans l'instruction : Vous auriez mendié dans l'intérieur des maisons et vous auriez frappé le sieur Henri. Nous avons à vous interroger d'abord

sur le premier délit. Il paraît que vous aviez l'habitude d'aller soit dans l'établissement d'Henri, soit dans d'autres du même genre, et d'y demander des secours.

Le prévenu (d'abord d'une voix très-calme) : Voici ma position. Mieux que moi, vous comprenez les conditions dans lesquelles se trouve l'humanité. Longtemps j'ai cherché les voies dans lesquelles je devais marcher pour apporter ma part d'homme à la masse des hommes; longtemps j'ai erré dans les ténèbres; mais un jour la lumière a brillé en moi. (S'animant.) J'ai compris que le révélateur des destinées futures était apparu, en connaissant Fourier, Charles Fourier, le géant des géants, le messie des messies !

Le président : Arrivez au fait.

Le prévenu : Oh ! je vais aller très-vite, je ne procède jamais autrement, c'est mon habitude, je ne vous demande pas trois minutes d'attention. Dès ce jour, dis-je, je compris qu'il y avait un Dieu, je compris qu'il y avait une voie providentielle; j'étudiai pendant vingt ans les œuvres du maître; pendant vingt ans je méditai; et la lumière devenant de jour en jour plus vive pour moi, je n'eus plus de doute. Je pus voir et contempler la vérité dans toute sa grandeur, dans toute sa magnificence et je me posai apôtre. (S'animant de plus en plus.) Je comprenais les devoirs qu'entraîne ce titre. Pour le conquérir dignement, après avoir dépensé ma fortune, mes veilles, ma verve, ma poésie... car je suis un poëte, sans que vous vous en doutiez... il se trouve des moments où j'ai besoin de 50 francs pour sauver le monde. J'ai eu beaucoup plus de souscriptions que vous ne pensez.

Le président : Nous en savons assez sur cela.

Le prévenu : Quelques mots encore, je vous prie; je serai bref, c'est mon habitude d'aller vite. Voici la brochure à laquelle on a souscrit. (Le prévenu montre un petit recueil ayant pour titre : La solution des solutions). J'avais besoin de 300 francs pour

faire cette publication, je n'en ai recueilli que 80 de mes souscripteurs; mais je voulais qu'elle parût et elle a paru. Qu'ai-je voulu faire? J'ai voulu sauver le monde; on pataugera tant que l'on voudra, j'ai trouvé la solution, la voie dans laquelle il faut marcher!

Maintenant entrons dans le feu. J'aborde la question : j'avais ce jour-là un rendez-vous, et j'entrai dans le café. Précédemment j'y étais allé quatre fois; et toujours, cela est vrai, j'y avais été mal accueilli par le propriétaire. Je me mis à une table où je travaillai pendant une heure à mon manuscrit. Ce propriétaire vint à moi et me dit : Que faites-vous ici, apôtre ? Je vais, lui dis-je, publier un manuscrit pour sauver le genre humain. Le monsieur qui a déposé tout à l'heure et que je ne connais pas, a cru, dit-il, me faire l'aumône : il n'en a que plus de mérite. Je cherchais un souscripteur, et j'ai trouvé un bienfaiteur... C'est grand, c'est beau!

Le président : Quittez ces hautes régions, nous avons bien à faire ici-bas.

Le prévenu, gracieusement : Bien volontiers. Quand j'entrai dans ce café, je n'avais pas envie de faire des souscriptions; mais, entraîné par ces messieurs qui, par le charme de leur langage attrayant, me firent oublier ma résolution, je me laissai aller à mon inspiration apostolique. M. Henri me dit alors... passez-moi le mot, me dit : « Fichez-moi le camp! » Je trouvai l'apostrophe un peu dure pour un consommateur, car j'avais demandé un petit verre.

Le président : Vous auriez peut-être mieux fait d'employer le prix de cette consommation à contribuer à la publication de votre ouvrage.

Le prévenu, s'inclinant avec des gestes fort gracieux : Ah! très-joli! je comprends : je pourrais répondre, mais je ne dirai pas le mot.

Le président : On vous a engagé à sortir du café, et vous vous êtes écrié. Vous avez fait du bruit.

Le prévenu : Oui, le maître du café est venu me dire de sortir, mais d'un ton auquel je ne suis pas accoutumé et qu'un homme honorable ne doit jamais accepter, je lui ai répondu : Oui, je vais sortir, si vous trouvez une formule honnête pour m'y engager; mais si vous n'en trouvez pas, si vous êtes brutal, insolent, j'aime mieux sortir glorieusement au milieu des soldats, et afficher ainsi votre peu de courtoisie. Je suis ainsi fait, que j'aime mieux braver.

Le président : C'est bien, c'est bien! en voilà assez sur ce sujet. Il y a un autre fait qui vous est imputé; on vous reproche d'avoir porté un coup au maître du café.

Le prévenu, avec emphase : C'est impossible!

Le président : C'est là un des chefs de la prévention.

Le prévenu : La prévention s'est égarée. Un coup, un coup porté à un homme, à mon semblable, c'est un acte contraire à tous mes principes. Depuis l'âge de sept ans, époque où, gamin, je me battais avec les gamins, je n'ai frappé personne, et Dieu me fasse la grâce de continuer à me retenir la main quand la colère fera bouillir mon sang.

Le président : Cependant vos antécédents sont contraires à ce que vous déclarez en ce moment. Vous avez été condamné en 1830 à six jours de prison.

Le prévenu : Tant mieux!

Le président : Pour coups.

Le prévenu, vivement : Jamais!

Le président : Les notes du sommier judiciaire le disent.

Le prévenu : Tant pis pour les notes.

Le président : Vous avez été condamné aussi à six jours de prison pour vente d'imprimés sur la voie publique sans autorisation.

Le prévenu : Oh! parfait, très-bien! très-exact, cette condamnation je la reconnais, j'aime à la reconnaître ! Souffrir pour l'instruction des hommes, de mes frères : c'est mon rôle, c'est ma tâche, c'est ma croix; je l'accepte, et je saurai la porter.

Le président : L'affaire est suffisamment expliquée; la parole est au ministère public.

Le substitut, sur les deux chefs de la prévention, s'en est rapporté à la prudence du tribunal, qui, les faits n'étant pas suffisamment établis, a renvoyé l'apôtre des fins de la poursuite.

Instable ; entraînements coupables, désespoir, tentative de suicide. Gazette des tribunaux.)

Il y a quelques jours, le commissaire de police de la section de X... était appelé à constater qu'un nommé S... avait tenté de se suicider, par la vapeur du charbon, dans une petite chambre qu'il occupait au cinquième étage d'une maison du quartier des Lombards.

Les locataires de cette maison dont l'attention avait été éveillée par l'odeur du charbon, s'étaient empressés de pénétrer auprès de S... il était étendu inanimé sur son lit. On s'empressa de lui prodiguer des soins, et il ne tarda pas à revenir à la vie. Sur la cheminée, le commissaire de police trouva la lettre suivante :

« Je suis jeune, j'appartiens à une bonne famille, mais entraîné par de mauvais penchants, je suis devenu la honte de mes parents. Ennemi du travail, j'ai fréquenté les mauvais lieux; je me suis lié avec des voleurs, j'ai participé à leurs crimes; mais le remords m'accable, et, avant d'être flétri par la justice des hommes, je veux me débarrasser de cette vie qui me fait horreur et qui est pour mon pauvre père un sujet d'éternels chagrins. »

Vivement pressé par le magistrat, S... avoua qu'il était affilié

à une bande de malfaiteurs de la plus dangereuse espèce. « Et, s'écria-t-il, puisqu'on m'a sauvé de la mort, je veux vivre pour la punition de ceux qui m'ont poussé au crime! »

Voleur, ou dénonciateur, suivant l'entraînement du moment; n'est-ce pas un esprit anormal et inconséquent?

Instables, érotico-mystiques. (*Gazette des tribunaux.*)

Le sujet principal de cette observation, utopiste ou fripon, est un anormal, autrefois quelque peu aliéné. Il s'est fait depuis passer pour prophète, et mêle à ses fourberies des simagrées pseudo-religieuses qui rassemblent des disciples instables en flattant leurs passions les moins avouables. En lisant ce procès qui découvrit un coin du voile, on croit relire le chapitre de Tite-Live sur l'étrange association des Bacchanales qui déshonora les plus grands noms de la république romaine.

Mais ici, au lieu de patriciens de Rome, les prosélytes sont des artisans, des ouvrières, et deux ou trois personnes d'une profession libérale. Quant à l'apôtre, qui s'intitule tantôt Dieu, tantôt plus modestement prophète Elie, il est bien regrettable, au point de vue médico-psychologique, de ne pas le voir paraître au milieu de ses dupes ou de ses complices. Il a fait toute espèce de métiers; il a été condamné comme escroc plusieurs fois; et même il a passé quelques semaines dans un asile pour cause d'exaltation maniaque. Malheureusement il brille par son absence dans le procès, on ne le connaît que par les dépositions de ses adeptes. Il est impossible d'imaginer des détails plus excentriques, des faits d'immoralité plus grande s'ils étaient bien prouvés. Mais les témoins et acteurs opposent les dénégations les plus énergiques aux questions qui leur sont posées sur le fond même du débat; à savoir si leur société n'était pas tout simplement un rendez-vous de débauche générale sous l'apparence d'une réunion de prétendus sectaires. Voici un résumé du procès.

Il s'agit d'une association dite la secte des *Béguins*, ou des disciples de Digonnet, dont la justice, à diverses reprises, avait déjà signalé les insanités pseudo-mystiques. On verra par les détails de l'interrogatoire tout ce qu'il a fallu de faiblesse d'esprit, de confiance plus qu'aveugle, pour donner à un demi-aliéné l'ascendant qu'il sut prendre sur les fidèles de son église.

La cour avait à juger douze prévenus qui auraient fait partie de cette association. Dans l'origine, la prévention comprenait trente personnes. La chambre du conseil mit hors de cause onze mineurs, enfants que leurs parents fanatisés faisaient assister aux séances dont la nature va être révélée. La chambre d'accusation, allant plus loin, mit hors de débat sept autres prévenus, parce qu'il n'était pas établi qu'il y eût eu de leur part acte de volonté libre en assistant à ces séances; c'étaient des femmes amenées là par leurs maris, des filles conduites par leurs mères.

Les douze prévenus sont des ouvriers, des rentiers; on compte 5 femmes, dont la plus jeune a 35 ans, les autres de 40 à 55 ans. Les hommes sont du même âge à peu près. Ils sont venus à l'audience sans avocats, et déclarent qu'ils n'ont besoin de personne pour faire triompher la vérité. Pour plus de sûreté, cependant, et afin de se conformer au vœu de la loi, le président désigne d'office plusieurs des avocats présents.

Les béguins et les béguines ont un costume, ou du moins des insignes qui les distinguent. Toutes les femmes portent un bonnet (un béguin) sur lequel est placée une torsade de crêpe rouge, autour de laquelle sont enroulées de petites bandes de dentelle blanche. Cette torsade va d'une oreille à l'autre en passant sur le sommet du bonnet. Les hommes ont le haut de la tête ceint d'un ruban noir étroit.

Sur la table des pièces à conviction, on voit un panier rempli de livres, sans doute les bréviaires de l'association, et de tor-

sades semblables à celles que les prévenus portent sur leurs bonnets, que l'on retrouve encore sur plusieurs autres têtes féminines dans le public attiré par ces débats. Quelques spectateurs ont aussi leur ruban sacramentel autour de la tête.

A côté de ce panier sont trois mauvaises gravures représentant le Dieu de la secte, c'est le portrait de Digonnet, du prophète Elie, avec cette exergue en capitales :

DIGONNET, BON DIEU DES BÉGUINS.

Les prévenus placés, on donne lecture de l'arrêt dont voici le principal.

Au mois de juin 1850, une femme a dénoncé à l'autorité judiciaire l'existence d'une association dont les membres se qualifient de béguins et reconnaissent pour chef suprême un repris de justice, nommé Digonnet. Elle se plaignait de ce que, contre son gré, mais du consentement de son mari, ses deux filles avaient été soustraites à sa surveillance et confiées à des filles ou femmes de moralité suspecte, habitant la commune de X. Elle signalait le nommé Étienne comme le fondateur ou le chef de réunions très-fréquentes que les affiliés tenaient à Paris. Une descente de justice eut lieu à l'adresse indiquée, où demeure le nommé Étienne, avec sa mère; et l'on y constata dans un local au deuxième étage, la présence de trente individus portant tous sur la tête un signe distinctif de leur affiliation, et présidés par Étienne.

Il fut établi par l'instruction, autant que par les aveux des inculpés, que cette réunion fortuite n'était point un fait isolé; et qu'au contraire, depuis un temps plus ou moins long, les béguins se réunissaient ainsi chaque jour de la semaine, à l'exception des mercredis et vendredis. Si l'on doit les en croire, ces réunions n'avaient d'autre but que celui de faire

des lectures pieuses, de chanter des psaumes, de prier et de s'éclairer sur les principes de ce qu'ils appellent leur religion ; tandis que, s'il fallait s'en rapporter à la voix publique, les actes les plus scandaleux, les plus impudiques, se seraient passés dans ces réunions et en auraient fait craindre la contagion pour les jeunes gens du quartier.

Interrogatoire des prévenus. — Le président : Étienne, levez-vous. Vous avez été arrêté dans une maison dite des Béguins. Y avait-il eu d'autres réunions de ce genre antérieurement à celle-là ?

R. Oui, monsieur, il y a longtemps que notre culte existe.

D. Êtes-vous autorisés à vous réunir ainsi ?

R. Nous n'avons pas besoin d'être autorisés.

D. C'est ce qu'il s'agira d'examiner. Quel était le but de ces réunions ?

R. C'était l'exercice de notre culte.

D. Qu'est-ce que ce culte ?

R. Il consiste à lire la Bible, la parole de Dieu, et à faire des prières et des bonnes œuvres.

D. Un culte n'est valablement pratique que lorsqu'il est autorisé. Ne connaissez-vous pas un certain Digonnet comme directeur suprême de votre culte ?

R. Oui, nous le reconnaissons comme prophète.

D. Est-ce que vous ne savez pas que votre prophète Digonnet est un repris de justice?

R. Il ne l'était pas quand il nous a donné ses lois.

D. Sous quel nom de prophète le connaissez-vous ?

R. C'est pour nous le prophète Elie.

D. Pourquoi a-t-il pris ce nom ?

Le prévenu ne répond pas.

Une voix dans l'auditoire : Parce qu'il a été instruit par la terre !

Le président : Vous savez qu'on a judiciairement constaté

contre lui un acte d'immoralité révoltante qui aurait dû vous mettre en défiance sur la sainteté de la mission qu'il se donne; il recevait deux femmes dans son lit.

Le prévenu : Ces faits se sont passés loin de nous, à X.; nous n'avons pas eu à les apprécier.

D. Vous savez quelles sont ses idées et ses prescriptions sur le mariage : Vous savez qu'il défend tout rapport entre les époux. Qu'entendez-vous par là? Est-ce que cela ne vous paraît pas un dogme qui abolit le mariage?

R. Il ne proscrit pas le mariage, seulement il le sanctifie en défendant les rapports entre époux.

D. Ne les défend-il pas aussi hors du mariage?

R. Oui, monsieur.

D. Eh bien, indépendamment du fait dont je viens de vous parler, et qui prouve qu'il ne pratique pas pour son compte personnel les principes qu'il prêche aux autres, est-ce que vous ne savez pas qu'on lui envoyait de Paris, à X., des jeunes filles de seize à dix-sept ans, ce qui prouverait qu'il n'observait aucunement l'abstinence dont vous parlez? Il paraît même qu'il en serait résulté certains accidents pour les jeunes filles. Enfin, vous savez que la justice a été saisie de tous ces faits par la plainte d'une mère dont les filles avaient été envoyées, malgré elles, à votre prophète.

R. Les faits ont été dénaturés. Il s'agissait, à l'égard de ces jeunes filles, d'un acte de charité. Elles étaient ici sans ressources et on les a envoyées à des personnes charitables qui voulaient bien se charger de pourvoir à leurs besoins; c'étaient des personnes très-respectables. Au reste, c'est une affaire qui m'est tout à fait étrangère.

D. Ne savez-vous pas qu'on faisait des processions la nuit, dans les bois, et que tous ceux qui y assistaient étaient en état de nudité?

R. Tout cela, monsieur le président, est complétement faux. Il n'y a jamais eu de procession dans les bois. Par le mot procession nous entendions nos réunions. Tout s'y passait honnêtement, religieusement. Il faudrait être de la dernière dépravation pour se livrer aux actes que vous dites.

D. Vos réunions n'avaient-elles pas lieu le soir ?

R. Oui, monsieur le président.

D. A un moment donné n'éteignait-on pas les lumières ?

R. Non, monsieur le président. Pour avoir plus de recueillement, on entourait seulement les lampes de quelques livres. C'est un fait innocent et puéril qui a été interprété de la manière la plus déplorable.

D. Il paraît cependant qu'il se passait alors des faits de l'immoralité la plus révoltante. En éteignant les lumières, ne criait-on pas : A bas la pudeur !

R. Non, monsieur le président.

D. Prenez garde ! Je précise, ne criait-on pas : A bas la pudeur !

R. Oui, monsieur le président, on criait cela. C'était un mot qu'on nous ordonnait de prononcer.

D. Et ce cri était poussé précisément au moment où l'on éteignait la lumière.

R. Oui, monsieur le président, mais vous savez, dans toutes les religions, il y a des mots qui ne signifient rien.

D. Ce que vous dites là est un horrible blasphème.

R. Mais, monsieur le président, il nous était recommandé d'être honnêtes, pudiques, moraux.

D. Voilà de ces contradictions que nous ne comprenons pas. Comment ! on vous prescrit de prononcer les paroles que nous venons de rappeler, et l'on vous impose en même temps la moralité et la pratique de toutes les vertus sociales !

L'avocat général rappelle en quelques mots les principes de

la secte des *Multipliants*, dont il fait ressortir les analogies avec ceux de la secte des béguins.

Le président : Sous quel nom vous désignez-vous ?

Le prévenu : Nous n'avons pas de nom. C'est le monde qui nous a nommés comme il a voulu. Nous ne nous appelons pas plus les béguins que les multipliants.

L'avocat général : Vous faites remonter l'origine de votre secte bien plus haut que Digonnet ?

Le prévenu : Ah ! monsieur, elle existait bien longtemps avant lui.

Le président : Vous reconnaissez que vous n'étiez pas autorisés ?

R. Oui, monsieur.

D. Contre vous, personnellement, il y a des présomptions particulières que vous étiez le chef de l'association ?

R. Je ne suis pas plus le chef qu'un autre ; j'étais un simple sectaire.

D. Sectaire, soit. Mais vous étiez aussi le trésorier de l'association ?

R. Oh ! pas précisément.

D. N'étiez-vous pas aussi le gardien des insignes de la société et des habits de Digonnet ?

R. Oui, par le fait de notre loi nous regardions ces effets comme sacrés, et nous les conservions comme des reliques.

L'avocat général : Vous n'exercez pas la profession d'architecte.

Le prévenu : Non, depuis 1848.

D. Vous viviez chez la dame L., votre co-prévenue ?

R. Je suis son pensionnaire.

D. N'avez-vous pas envoyé de l'argent à Digonnet ?

R. Oui, monsieur.

D. Qu'est-ce qui vous a fait croire à Digonnet ?

R. C'est qu'il a prédit la maladie des pommes de terre.

Le président : Et vous, prévenu R..., convenez-vous avoir fait partie de cette société ?

R. Oui, monsieur, j'y allais toutes les fois que je pouvais. C'est ma religion d'enfance. Nous attendions un prophète, et nous avons reconnu Digonnet comme tel.

L'avocat général : Avez-vous dit que, depuis Digonnet, vous ne reconnaissiez plus le mariage?

R. Oui, monsieur.

Le président : Avez-vous vu Digonnet?

Le prévenu : Oui, deux fois.

Le président : Prévenu, vous avez envoyé vos enfants à Digonnet?

R. Oui, monsieur, deux de mes filles.

D. Quelles sont vos croyances ?

R. Je reconnais Digonnet pour notre prophète, et même comme Dieu.

Le président : Et vous, femme C., vous faites aussi partie de la société ?

La femme C. : Je suis béguine depuis mon enfance. Je crois que Digonnet est un prophète.

Le président : B., vous faites aussi partie de cette société ?

R. B... : Oui, monsieur le président.

D. Qu'est-ce que ce ruban qui vous ceint le front ?

R. C'est un signe de notre religion.

Le président : Et vous, demoiselle C., depuis quand faites-vous partie de cette secte ?

La fille C. : Depuis mon enfance, et j'ai cinquante-cinq ans. Nous attendions depuis longtemps Digonnet. Nous avons cru en lui, parce qu'il nous a prédit des événements fort remarquables : La République et la maladie des pommes de terre.

D. Où se réunissait-on ?

R. Rue de l'Orillon.

Le président : Femme L., vous faites aussi partie de cette société ?

La femme L... : Oui, monsieur le président.

D. Qu'est-ce que ce ruban que je vois sur vos bonnets ?

R. C'est le signe de la protection de Dieu. Ce n'est pas un insigne.

Le président : R., vous appartenez aussi à cette secte ?

R. Oui, monsieur, je ne sais pas lire, et j'étais content d'entendre parler de Dieu.

D. Vous avez vu Digonnet ?

R. Oui, monsieur, à Paris. C'est un homme comme moi, avec cette différence qu'il a l'esprit de Dieu, et j'étais bien charmé d'entendre par sa bouche la parole de Dieu.

D. C'était vous qui vous occupiez de la lampe ?

R. Je faisais un peu de tout ; je balayais... d'amitié.

L'avocat général : C'est vous qui avez fait connaître que Digonnet prohibait toutes relations entre mari et femme ?

R. Oui, monsieur, et aussi entre filles et garçons.

Le président : Femme P., vous faisiez aussi partie de la société ?

R. De la réunion seulement.

D. Qu'est-ce que vous faisiez là ?

R. Des lectures, des prières et des processions.

D. Reconnaissez-vous qu'après la procession on criait : A bas la pudeur ?

R. Oui, mais je croyais que ça voulait dire : « Vive la lumière ! vive Dieu ! » et que ça nous vengerait des calomnies qu'on répandait contre nous.

D. Et remarquez que des femmes qui crient cela méritent bien ce qu'on dit d'elles. Vous reconnaissez Digonnet comme Dieu ?

R. Oui, monsieur.

D. Et comme prophète ?

R. C'est la même chose.

D. Vous savez qu'on a envoyé des jeunes filles de seize et dix-sept ans à Digonnet?

R. Nous sommes ici pour notre propre cause; s'il y a là-bas une injustice, qu'on juge ce qui s'est passé.

D. Et vous, femme B., vous faisiez partie de cette société ?

R. J'y suis née.

D. Et Digonnet, que fait-il?

R. Il est rempli de l'esprit de Dieu.

D. Vous a-t-il inspiré ses idées sur le mariage?

R. Je suis demoiselle, ça ne me regarde pas.

Le président : C., comment s'appelle votre société?

C. La réunion des béguins.

D. Quel en est le chef?

R. Digonnet; c'est le bon Dieu des béguins.

D. Vous croyez en lui?

R. Du fond de mon cœur.

D. Qui vous a fait croire en lui?

R. C'est Dieu qui m'a inspiré cette foi.

D. Vous connaissiez ses idées sur les rapports entre personnes mariées?

R. Il recommande l'abstinence.

D. Aussi pour les jeunes gens?

R. Oui, monsieur.

Ces étranges disciples furent condamnés à 25 francs d'amende pour réunion illégale. On trouvera quelques-uns d'entre eux bien naïfs pour des Instables; mais les autres se défendent trop bien pour être entachés d'imbécillité, même élémentaire.

§ 2. — Insuffisants.

Après les Instables ou Inconséquents dont la volonté est débile, viennent les Insuffisants dont le jugement ne peut saisir et suivre exactement les rapports d'idées qui constituent le devoir social. On les a nommés aussi des demi-imbéciles ou des simples d'esprit, pour exprimer cet état intermédiaire entre l'instabilité qui manque plutôt de volonté que de jugement et l'imbécillité proprement dite qui ne manque pas seulement de volonté et de jugement mais encore d'une intelligence ordinaire des choses.

Les Insuffisants, simples d'esprit ou demi-imbéciles, ne sont donc pas capables de vivre en pleine connaissance de cause par leurs propres moyens. Ils peuvent avoir des facultés brillantes mais isolées par la faiblesse notoire du jugement qui doit les apprécier et en former un faisceau agissant sous l'impulsion de la volonté. Dès que celle-ci se manifeste dans un cas un peu compliqué et qui exige de la réflexion ou certaines concessions de la passion au devoir, il se produit une discordance intellectuelle et morale; et l'on voit dégénérer en habitude native la faiblesse intermittente des Instables.

Mais, plus bas encore sont les faibles d'esprit ou imbéciles, qui, comme le mot l'indique, ont la rareté de l'intelligence que ne peut racheter l'éclat passager d'une aptitude toujours stérile; et leur caractéristique est de ne pouvoir comprendre ce qu'on enseigne à leur intelligence.

Il me semble qu'en appuyant ainsi sur la qualité des facultés lésées, on distingue, on sépare mieux cette vésanie native croissante qui descend de l'Instabilité à l'Insuffisance, à l'Imbécillité, à l'Idiotisme. Les deux premiers degrés sont des excentricités aggravées en dernier lieu de lacunes dans le

domaine moral et le jugement; les deux derniers degrés ont attaqué le tuf de l'entendement lui-même et c'est le commencement de l'annihilation intellectuelle qui s'éteint définitivement dans l'idiotie et le crétinisme.

Mais descendues à ces deux derniers degrés de faiblesse d'esprit trop visibles pour toutes les personnes sensées qui examinent l'Imbécillité, ces deux catégories de dégénérés doivent être écartées de cette étude qui a pour but spécial d'éclairer précisément les cas douteux.

Les Insuffisants sont mêlés à la vie commune et y tiennent encore une place inférieure, à la condition d'une tutelle qui juge pour eux. Mais si les Instables, emportés par leurs penchants ou des entraînements extérieurs, peuvent déplorer sincèrement les écarts qu'on leur reproche, les Insuffisants ne peuvent guère que se courber sous une volonté supérieure, très-indécis d'ailleurs sur la légitimité de cette volonté. Et quant aux imbéciles, quoi qu'ils disent, ils ne comprennent jamais, s'ils font semblant de comprendre pour un motif quelconque de plaisir ou de crainte.

Autrefois, les fous de cour, d'après ce qu'on en sait par les mémoires, auraient participé de ces trois catégories d'anormalités. Je ne dirai rien de l'imbécile pur qui ne put jamais que jouer le rôle d'un bouffon passif. Mais des Instables et des Insuffisants ont rempli si bien l'emploi de satiriques et de bouffons, que l'histoire n'a pas même dédaigné de conserver leurs noms. La différence du genre était sans doute mesurée à leur intelligence. Les premiers se moquaient de tout le monde, à tort et à travers; on se moquait des autres.

S'il m'était permis de faire une comparaison, je dirais que les Instables sont les bacheliers des dégénérés; et que les Insuffisants n'ont pu aller au-delà des notions primaires; ou bien encore, que les Instables sont capables d'apprendre et même

d'exercer sans beaucoup de suite un métier; et que les insuffisants n'y peuvent arriver, changeants et découragés à moitié route.

L'habitude du corps correspond souvent à cette défectuosité intellectuelle. D'abord il n'est pas rare que de pareils sujets soient ou chétifs, ou mal faits, ou bègues, ou atteints de strabisme, frappés enfin d'un commencement d'abâtardissement physique. La tête, notamment, est remarquable par son volume plus petit qu'à l'état précédent et surtout qu'à l'état normal. Mais là, comme ailleurs, il y a de nombreuses exceptions.

Les penchants des Insuffisants, lorsqu'ils sont livrés à eux-mêmes, les entraînent pour ainsi dire sans contre-poids; si c'est vers le bien, tant mieux; si c'est vers le mal tant pis. On ne pourrait les en rendre entièrement responsables, malgré l'apparence de syllogisme qu'ils conservent encore dans le discours. Ils ont agi, parce que tel mobile qui leur paraît légitime, étant fort naturel, les a poussés. La conscience, insuffisamment éclairée par des facultés inégales, n'a pu leur enseigner d'elle-même à s'arrêter à ce point que le commun des hommes appelle le droit. Ils agissent comme des enfants, et sont à la merci des événements et des sollicitations de leurs penchants.

Quelques-uns ne sont que des victimes toujours prêtes, d'autres, des vaniteux qui ne mesurent pas leurs moyens au but incertain qu'ils poursuivent; d'autres ont de mauvais instincts que la crainte ou le calme intermittent de leurs sens, ou une éducation religieuse très-forte maintient dans le devoir.

Mais quand la passion parle, la crainte, le désir, la vanité, et trop souvent aussi l'envie de mal faire ; quand surtout l'excitation alcoolique développe jusqu'à la frénésie ces virtualités engourdies, nul homme n'est plus à craindre que l'insuffisant. Il est vrai qu'ensuite on peut, au moyen d'une enquête sur

l'état antérieur du sujet, s'assurer de sa faiblesse intellectuelle native plus aisément que s'il s'agissait d'un simple Instable.

Tous les Insuffisants ne sont pas dangereux, comme on a trop de tendance à le dire en généralisant un grand nombre de faits malheureux de cette espèce. Leur infirmité peut se manifester par des erreurs absolument inoffensives, ou qui ne nuisent qu'à leur auteur. Nous citerons des exemples divers, mais avant de donner ceux que j'ai recueillis en dehors des livres spéciaux, j'en citerai trois empruntés aux Études cliniques du Dr Morel et qu'il a maintenus dans son traité de médecine mentale. Ils me paraissent d'une valeur raisonnable bien différente. Cela seul prouverait combien il est difficile de limiter deux nuances intellectuelles. La première de ces trois observations concerne évidemment une intelligence bien inférieure à la simplesse d'esprit; mais les réflexions qu'y a jointes l'auteur appartiennent à l'insuffisance et complètent parfaitement ce que j'en ai dit; si ce n'est que le premier sujet est un imbécile pur, et les deux autres des Insuffisants. Les voici textuellement.

Trois exemples de simples d'esprit du Dr Morel.

« 1° Charlot...., simple d'esprit, ne sachant ni lire ni écrire; possède quelques bonnes qualités singulièrement obscurcies par ses mauvais instincts, vaniteux, menteur, glouton, érotique, voleur.

« Charlot est le doyen de nos simples d'esprit; il est âgé de 58 ans, et il compte 38 années de séjour à l'asile de Maréville. Tout ce que nous savons sur ses antécédents, c'est qu'il n'a jamais pu apprendre à lire ni à écrire. Placé de bonne heure chez un fabricant de cordes, il était occupé à tourner la roue; mais, indocile, capricieux et fantasque comme les pauvres d'esprit de son espèce, il quitta cette position et se mit à courir les villages des environs, mangeant et buvant où il trouvait

quelque chose, et payant son écot avec sa jovialité et sa bonne humeur.

« On comprend facilement qu'avec des dispositions pareilles, il devait se trouver souvent excité outre mesure par le vin qu'on lui faisait boire pour activer ses tendances à la bouffonnerie. Les simples d'esprit de cette espèce ayant d'ailleurs le sens moral peu développé, se croient tout permis, surtout avec les femmes. Ils sont parfois impudiques et lascifs au-delà de toute expression. Ces mauvais instincts qui prédominaient chez ce simple le firent renfermer à Maréville ; il y est, avons-nous dit, depuis 38 ans, et cette existence si longue peut se résumer à peu près dans ses actes de tous les jours appliqués aux mille petits travaux des asiles. Il y exerça tour à tour les fonctions de commissionnaire, marmiton, balayeur et porte-croix dans les enterrements. Ses boutades, son humeur capricieuse, ses tendances bachiques et érotiques ne permettaient pas de le conserver longtemps dans les mêmes fonctions, et, malgré l'air de bonhomie qui respire dans sa figure, il n'a cessé de tromper continuellement la confiance de ses chefs. Il est menteur, rapporteur, indocile, et se plaint toujours. Il a tous les défauts des enfants mal élevés, et si le milieu favorable dans lequel il a été placé a contribué à modifier ses mauvais instincts, et à bonifier son état intellectuel et moral, il ne faut pas se faire illusion sur la possibilité d'une amélioration plus grande. La perfectibilité n'est malheureusement pas le partage des infirmes de cette espèce, et l'on doit s'estimer bien heureux quand on peut par le travail, l'ordre et la discipline établis dans un asile, les maintenir à un certain point de moralité.

« Les individus comme Charlot ne manquent jamais de laisser de leurs personnes une impression favorable aux étrangers qu'ils voient pour la première fois. La présence de ces derniers

les fait redoubler d'activité au travail ; ils sont empressés autour d'eux, cherchent à fixer leur attention et à mériter leurs éloges. Quand on voit Charlot, dans ces circonstances, se donner un mouvement extraordinaire, quand on le voit surtout à la chapelle, recueilli autant qu'il peut l'être, disant avec volubilité des prières dont il ne comprend pas le sens, on pourrait croire que la sphère de ses sentiments est plus développée que celle de son intelligence. Mais il n'en est rien, la vanité et l'intérêt sont les mobiles de ses actions. Pour en donner une idée, qu'on nous permette de citer un fait.

« Charlot est porte-croix dans les enterrements ; sa vanité est satisfaite d'abord par la nature de ses fonctions qui lui donnent le pas dans un convoi funèbre ; mais il reçoit en outre une augmentation de tabac à fumer. Eh bien, la simple perspective d'une passion à satisfaire le fait bondir de joie quand il entend la cloche des enterrements ; que dis-je ? on pourrait l'accuser de pousser les choses jusqu'à l'atrocité s'il n'était pas un malheureux simple d'esprit plus digne de pitié que de colère. Sait-il, par exemple, qu'un malade est près de succomber à l'infirmerie, il ne cesse alors de rôder dans les environs pour calculer les minutes de l'agonie. S'il trouve moyen de se glisser derrière les infirmiers, il entre ; et plus d'une fois on l'a chassé du lit des malheureux agonisants auxquels il reprochait de ne pas mourir assez vite.

« Sa figure ridée, son front fuyant en arrière, ses oreilles mal implantées, son dos voûté, sa démarche incertaine et vacillante, tout enfin dans sa personne, jusqu'à sa parole chevrotante, nous donne le type de ces simples comme il y en a presque dans tous les villages. La moindre sensation déride ses traits et le fait rire. *Quand il a ses intermittences de mauvaise humeur maniaque, ses yeux, ordinairement rouges, deviennent malades et chassieux.* Il est d'un tempérament lym-

phatique, sa constitution semble épuisée, et cependant les fonctions physiologiques se font bien chez lui ; il a un appétit insatiable, et jamais je ne l'ai vu alité pour une maladie tant soit peu sérieuse. »

J'ai souligné à dessein le changement qu'opère dans les habitudes de ce sujet inférieur, la poussée vésanique maniaque qui se greffe sur sa débilité native ordinaire et se traduit alors par des signes physiques. Tant il est vrai que les anormaux sont fatalement sujets à délirer encore, sous l'influence d'une excitation interne ou externe.

Les deux sujets dont les observations suivent, plus relevés dans l'échelle intellectuelle, sont de véritables types d'insuffisants, et non des simples d'esprit. Le premier n'avait jamais pu apprendre un état ; les deux autres l'avaient à peu près fait tant bien que mal. Le lecteur jugera.

2° « Hector H... âgé de 32 ans, enfant naturel, aptitudes particulières pour certains arts mécaniques et libéraux. Orgueil excessif, accès intermittents de manie, susceptible d'amélioration.

« Hector est un enfant de Paris, dont la petite stature, la figure ingrate et l'intelligence bornée, font un contraste frappant avec les prétentions exagérées qui viennent périodiquement troubler le calme de son existence. Il prétend connaître son père ; mais ceci est un secret, dit-il, qui ne sera révélé que lorsque ses talents lui auront donné le droit de revendiquer les bénéfices de la famille. Sorti de la maison des orphelins de Paris, il trouva, prétend-il, dans son propre génie, les ressources nécessaires à son existence. Employé comme ouvrier mécanicien, il aurait excité, toujours d'après son dire, la jalousie de ses patrons par les perfectionnements qu'il apportait en tous ses travaux ; mais la vérité est, que la patience de ceux qui l'occupaient finissait par se lasser en présence de ses excessives

prétentions, de son incroyable orgueil, et d'un entêtement dont certaines intelligences bornées nous donnent de si fréquents exemples.

« Doué, comme quelques simples d'esprit, d'une assez grande puissance d'imagination, Hector copie exactement un dessin, mais lorsqu'il veut puiser ses inspirations dans son prétendu génie, il tombe dans le grotesque, et ses productions sont de véritables caricatures. Nous lui reconnaissons cependant des aptitudes, un certain esprit inventif, mais ce même esprit est incapable d'être dirigé d'un manière continue vers le but utile, et de subir les règles auxquelles on voudrait l'assujettir.

« Un jour, il entreprend le plan de Maréville, à vol d'oiseau, on l'encourage dans son idée, on lui confie les instruments nécessaires à son projet ; il a d'heureuses inspirations, mais tout en félicitant, je me hasarde à lui donner quelques conseils. Alors c'est est fait de son plan, je cherche évidemment à le contrarier, et il n'achève pas son ouvrage. Dans une autre circonstance, j'essaie de lui apprendre à lire, et, après quelques tentatives encourageantes, il jette le livre, prétendant que je veux abuser de sa simplicité, qu'il n'a que faire de lecture, qu'il en sait autant et plus que le premier venu ; d'ailleurs, à quoi bon faire de lui un homme de science, n'est-il pas bâtard proscrit par la société, paria, incapable d'occuper jamais aucun emploi, imbécile en un mot, puisqu'on le traite comme tel ? Puis, par un revirement soudain, il se drappe dans sa vanité, se croise les bras, et se frappant le front comme l'infortuné Chénier dont il n'est que la caricature misérable, il dit : « Et cependant il y a quelque chose là. Je le sens... » Mais ce quelque chose n'est chez les simples d'esprit, qu'une excessive vanité, entée sur une incroyable mobilité d'esprit. Ils commencent avec ardeur une foule de choses qu'ils abandonnent de même ; ils ont, sous ce rapport, les plus grandes ressemblances avec les

enfants et les maniaques dont ils adoptent parfois le caractère emporté. Il en est même qui peuvent devenir dangereux lorsque, contrariés outre mesure, excités par la plaisanterie ou la boisson, ils quittent leur rôle inoffensif pour devenir des êtres agressifs. *Disons ici, pour achever de peindre Hector, qu'il a parfois des accès maniaques; ils surgissent après de courtes incubations de mélancolie lorsque, pensant à ce qu'il est et à ce qu'il aurait pu être,* au point de vue de ses prétentions, il considère d'un côté l'asile et de l'autre ce monde si brillant, où il a même joué un certain rôle comme figurant au théâtre des funambules. Ses désirs ardents ouvrent à son imagination les portes de l'asile; il ne désespère pas de rentrer dans la vie commune pour y remplir les fonctions de bon père de famille, de bon époux, etc. »

J'ai souligné la même remarque très-importante dans la pratique, à savoir les excitations vésaniques qui surgissent, après de courtes incubations mélancoliques, chez cet Insuffisant et en altèrent le caractère anormal jusqu'à la folie entée sur sa demi-imbécillité.

« 3° Paul G... est un individu de 35 ans dont l'existence tout entière s'est consumée à faire des projets et à ne réussir dans aucun. Simple ouvrier chapelier, il aurait prospéré dans cette profession, si certaines dispositions artistiques n'étaient venues le lancer dans une carrière où son intelligence peu développée ne pouvait que lui préparer des naufrages.

« Doué d'une figure assez heureuse, de certaines aptitudes musicales, il est d'un autre côté complétement incapable d'apprécier les intérêts matériels de l'existence. C'est sous ce rapport un simple d'esprit dans toute l'acception du mot; aussi, malgré son excellente conduite, malgré toutes les qualités que je ne puis assez faire valoir, Paul G... a-t-il toujours été malheureux dans ses entreprises. Rien n'égale la mobilité de son caractère;

il a commencé une foule de choses qu'il a presque aussitôt abandonnées.

« Nous le retrouvons dans le cours de son existence tantôt à Amiens, puis à Lyon, puis à Genève, aujourd'hui ouvrier chapelier, demain à Paris, au Conservatoire de musique, où il dépense un petit héritage de 3,000 francs pour perfectionner un talent destiné, dit-il, à lui ouvrir les portes de l'Opéra ; mais il ne peut jamais arriver qu'à remplir des rôles de figurants dans les théâtres de la banlieue. Bientôt la misère vint lui faire sentir ses rigueurs, et n'ayant plus ni feu, ni lieu, il est arrêté comme vagabond et amené à Bicêtre. Placé dans ce nouveau milieu, la mobilité de son esprit est dorénavant fixée et dirigée vers un but utile. Il nous apparaît là avec toutes ses bonnes qualités et acquiert à juste titre l'estime et l'amitié de ses chefs. Doux de caractère et humble de cœur, il ne vit que pour rendre service, s'occuper et s'utiliser. Tout ce qu'il fait est dicté par le zèle et le dévouement. Il semble ne vivre que dans un but, celui de faire plaisir aux autres. Passez à Paul G... sa prétention ambitieuse d'avoir une belle voix de ténor et vous en ferez ce que vous voudrez. Il est aussi heureux aujourd'hui d'être un des élèves distingués de l'école de musique de Maréville que s'il avait l'espoir d'un début à l'Opéra. Je ne crois pas que cet individu, dont l'intelligence est certainement bien bornée, nourrisse dans son âme aucun mauvais sentiment. Il ne connaît ni la haine qui bouleverse les cœurs, ni l'envie et la jalousie qui les ruinent. Combien de prétendus grands hommes que ronge la jalousie et que l'envie dévore pourraient en dire autant? Et n'est-il pas triste de penser que l'activité intellectuelle de certains individus ne trouve son aliment que dans l'excitation des mauvaises passions, des tendances des instincts que l'on n'ose s'avouer! Aussi, lorsque la folie éclate dans des circonstances pareilles, ce triste événement n'étonne-t-il que

ceux qui n'ont pas étudié les mystères du cœur humain.

« Paul G... est aujourd'hui ce qu'il sera toute sa vie, un être simple, mais bon, pour lequel l'asile est le seul refuge où il puisse goûter le calme et le repos et trouver un but d'activité raisonnable. »

— J'ai déjà indiqué que Charlot qui figure au premier rang, serait mieux placé au dernier, en suivant notre division. Son aspect, son langage en font plutôt un imbécile qu'un insuffisant. D'autres observations de l'auteur inscrites au même chapitre seraient encore susceptibles d'être rangées dans la catégorie inférieure, à cause non plus même de la rareté du sens moral et de la volonté, mais de l'intelligence, ce qui est le propre de l'imbécillité.

Mais, outre qu'il est difficile de délimiter sûrement ces nuances, nous trouvons dans ces exemples, décrits par un auteur si remarquable et tout à fait étranger à notre système, les traits encore effacés des caractères distinctifs que nous n'avons cessé d'attribuer à tous les troubles d'esprit équivoques, qu'ils soient acquis ou natifs. En effet, Charlot n'est-il pas un faible d'esprit pseudo-lucide qui sait cacher ses mauvais penchants, dont cependant il ne viendra à l'idée de personne de le rendre responsable? Hector H. n'a-t-il pas conscience de son infirmité intellectuelle, lorsqu'il se rebute enfin de ses efforts stériles? Paul C., qui s'est usé à faire des projets sans suite et qui se croit jusqu'au dernier moment dans la voie du succès, n'est-il pas un insuffisant paradoxal?

12e Observation : *Imbécillité bienveillante.* Puisque j'emprunte à Morel un cas d'imbécillité méchante, odieuse même dans certaines circonstances, je veux, malgré que cette catégorie de dégénérés ne rentre pas dans mon cadre, donner comme pendant un exemple d'imbécillité bienveillante en tout et toujours.

Le sujet, bien différent des précédents, est une pauvre femme qui se défie toujours de sa faiblesse intellectuelle et pèche surtout par l'irrésolution qui est la suite de cette défiance perpétuelle. Avec cette disposition toute spéciale, il est évident que la surveillance de la famille lui suffirait : mais elle est seule au monde, et l'asile est son seule refuge.

Seconde, la bonne Seconde, comme on l'appelle à l'asile de Bordeaux, âgée d'environ 50 ans, offre en effet un type de la variété bienveillante. Elle sert d'aide au concierge, et passe la journée à faire des commissions dans les quartiers; malheureuse d'un mot non pas dur, mais distrait, qu'on lui donne en passant; transportée de bonheur si on lui adresse une parole amicale; serviable en tous points, ne songeant qu'au moyen d'être utile et agréable, se plaignant de ne pouvoir faire plus. Du reste s'acquittant exactement des commissions qu'on lui confie; mais incapable d'initiative. Sa conversation est naturellement assez bornée; mais elle peut répondre à toutes les questions concernant son service. Elle ne pense jamais à sortir, et n'a qu'un petit défaut, un grand amour des friandises.

En somme, la pauvre femme est toujours à côté de la vérité, ne voyant des choses qu'une surface limitée qu'elle assombrit ou égaie selon l'impression du moment, incapable d'avoir un jugement juste ; comme ces paralucides qui travestissent tout ce qui les intéresse selon leurs passions ou leurs conceptions erronées. Elle vit dans un continuel paradoxe.

— Voici un exemple frappant d'insuffisance compliquée de penchants alcooliques, que je lis dans le journal le *Droit*. Les faits divers des gazettes sont remplis d'histoires semblables; et je reproduis celle-ci presque textuellement. Il est remarquable, comme le précédent, par la bienveillance du sujet lorsqu'il n'est plus livré à ses penchants.

Un vagabond condamné 36 *fois.*

C'est un type vraiment curieux et original que celui de Godefroy, vétéran des prisons, qui comparaît pour la trente-sixième fois, — je dis trente-sixième — devant le tribunal correctionnel. Ce singulier personnage est né le 23 février 1814, et depuis qu'en 1841 une première condamnation a été prononcée contre lui par la cour d'assises de Douai, il semble qu'il ne puisse vivre à l'air libre et que l'atmosphère d'une prison soit indispensable à son existence.

On ne saurait voir en lui un incorrigible, c'est bien plutôt un amateur. Prisonnier modèle, il mène dans les maisons d'arrêt une conduite irréprochable, il rend même des services comme comptable et comme prévôt de chambrée, et, à l'expiration de sa peine, il sort toujours avec un pécule assez rond.

Mais à peine a-t-il respiré l'air de la liberté, qu'il se grise, qu'il dépense follement en quelques jours ce qu'il a acquis en plusieurs mois, et qu'il revient demander au commissaire de police la faveur d'une nouvelle incarcération.

Et en effet, sur ses trente-six condamnations Godefroy en a subi trente-deux pour rupture de ban, et quatre seulement pour un faux et pour des vols de peu d'importance, c'est-à-dire que la peine accessoire de la surveillance prononcée en 1845 par le tribunal de Rouen, a conduit insensiblement le triste délinquant dont nous nous occupons à se créer ce genre de vie exceptionnel. De rupture de ban en rupture de ban, il en est arrivé au chiffre respectable de deux cent soixante-huit mois et vingt-cinq jours, soit vingt-deux ans et cinq mois d'emprisonnement, réalisés de 1841 à 1875. N'est-ce pas là un fait douloureux et de nature à faire regretter l'abrogation du décret de 1851 ?

Ne vaudrait-il pas mieux envoyer dans nos colonies ces dé-

classés qui coûtent fort cher à l'État et que la prison ne corrige jamais?

Peut-être ce malheureux Godefroy que la surveillance de la haute police a, dans le principe, empêché de trouver un emploi, fût-il devenu un homme laborieux et utile à Cayenne ou dans la Nouvelle-Calédonie. Il travaille volontiers dans la prison, il n'est ni méchant ni paresseux, et ses bonnes qualités eussent peut-être triomphé de ses mauvais penchants dans nos possessions d'outre-mer.

Quoi qu'il en soit, poursuivi encore une fois pour rupture de ban, il déclare au tribunal que s'il vit sans cesse en prison, c'est que, frappé de la surveillance, il n'a pu trouver de travail, et que découragé, il s'est résigné à vivre en prison.

Le président : Mais vous savez que vous êtes en état de récidive, et que la peine qui vous menace peut être élevée jusqu'à 10 ans de prison?

Le prévenu : Je le sais, monsieur le président. Mais j'ai déjà 62 ans, et dix ans ça serait trop ; je mourrais avant la fin. Cinq ans c'est assez.

Godefroy ayant ainsi fixé consciencieusement le chiffre de sa dette, le tribunal le condamne à cinq années d'emprisonnement. C'est la plus forte peine qui lui ait été infligée. Mais il faut croire qu'elle formera le couronnement d'une carrière si bien remplie.

— A mon tour, je dirai que ce vagabond incorrigible, et cependant relativement intéressant par ses bonnes qualités, manquait de volonté et d'énergie puisqu'il ne pouvait travailler régulièrement qu'étant contraint; et de jugement et de sens moral puisqu'il ne comprenait pas la honte qui résultait d'une aussi incurable paresse. C'était donc bien un Insuffisant.

13e Observation : *Insuffisant. Impulsions errantes, à forme*

pseudo-lucide. Surdi-mutité simulée, symptôme d'une excitation anormale.

Voici un exemple qui ne fait guère honneur à ma perspicacité. Il s'agit d'un jeune homme de 22 ans, du fond de la campagne, à figure éveillée, tête petite, corps maigre, et d'une bonne santé. Son père, forgeron, le battait comme plâtre quand il était ivre, dit-il. C'est peut-être une excuse, ou un mensonge, pour expliquer qu'un jour il quitta la maison paternelle et alla mendier. Il faisait le sourd-muet, et quand on ne lui donnait pas, il menaçait; il a même battu légèrement des femmes et des enfants. Bref il passait pour un loup-garou.

Il fut arrêté. Il ne répondait à rien, ni par signes, ni autrement; on l'envoya à l'asile de Léhon, avec un certificat de deux médecins, certainement très-expérimentés, et j'y fus pris aussi. C'est après deux évasions qu'il parla dans un moment de frayeur. Son esprit parut alors celui d'un insuffisant; et l'on apprit plus tard qu'il n'avait jamais pu en effet apprendre grand'-chose, et que son père était un excentrique ivrogne et mauvais.

D'où je conclus, mais après coup, que cet insuffisant, sous l'influence peut-être d'une poussée vésanique ou de l'émotion causée par une forte correction paternelle, avait été pris d'une impulsion errante; mais sa grossière nature se révélait par sa conduite hargneuse avec les malades, plus que craintive avec ses gardiens et le médecin, et son isolement un peu sauvage.

La lettre d'avis du parquet qui annonçait l'entrée du vagabond à l'asile s'exprimait ainsi : J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêt de ce jour, j'ai ordonné la séquestration d'office à l'asile de Léhon d'un idiot inconnu, âgé d'environ 20 ans, sourd-muet, arrêté à Dinan en état de vagabondage; et au sujet duquel le juge d'instruction près le tribunal de cette ville, vient de rendre une ordonnance de non-lieu. Les médecins ont constaté l'aliénation de cet individu.

Voici maintenant le certificat médical : Nous soussignés, nous sommes transportés à deux reprises différentes à la maison d'arrêt de cette ville pour constater l'état mental d'un sourd-muet prévenu de vagabondage; l'examen de cet individu nous a présenté beaucoup de difficultés : il n'est pas facile, en effet, de juger du degré d'intelligence d'un homme qui ne sait ni lire ni écrire et avec lequel on ne peut converser même par la méthode des signes. Abandonné à lui-même, il n'a pu s'élever aux abstractions des objets dont les individualités ne frappent aucun des sens, telles que les notions du devoir; et nous pensons avec les médecins qui ont fait une étude spéciale de ces infortunés, qu'il n'est pas responsable de ses actions et qu'il doit être assimilé à l'idiot. Les faits à la charge de ce sourd-muet prouvent qu'il est dangereux pour la société; d'un autre côté les infirmités dont il est atteint le mettant en plusieurs circonstances dans l'impossibilité de veiller à sa sûreté personnelle, il est urgent de le séquestrer. — 11 mars 1863.

Après quelque temps d'observation je rédigeai le certificat de quinzaine qui suit : J'ai examiné avec soin ce jeune homme sourd-muet dont le nom et l'origine sont inconnus, et qu'on a nommé Gabriel. Il paraît âgé de 20 ans; sa taille est un peu au-dessous de la moyenne; sa figure est presque imberbe; ses yeux intelligents; sa dextérité, sa bonne volonté préviennent en sa faveur; quand on lui parle il répond par signes, comme les sourds-muets. Ces signes me paraissent incomplets. Quand on lui demande par écrit son nom, il semble avec le doigt reconnaître les lettres. Jamais il n'en a désigné deux à la fois. Quand on lui offre une plume, il la met de suite dans la position usitée et très-bien; il s'en sert facilement, il cherche à imiter les lettres, et forme péniblement des jambages inégaux et sur une ligne droite. On y distingue des rudiments de lettres, de chiffres, un zéro, un deux, un huit; il en sait au

moins la valeur et la donne assez exactement sur ses doigts; il connaît les monnaies. J'ajouterai qu'à l'infirmerie de l'asile où je l'étudie tous les jours, on est très-satisfait de son zèle. D'où je crois pouvoir conclure : 1° Que cet inconnu est sourd-muet, mais non pas aliéné proprement dit. 2° Qu'on peut le considérer comme faible d'esprit, à cause de son infirmité. 3° Qu'il est probable qu'il a reçu un commencement d'instruction, que cette instruction à peine ébauchée n'a pas développé les facultés intellectuelles et morales qui paraissent en germe dans l'esprit de cet inconnu, par insuffisance ou autrement. 4° Enfin, qu'il serait à désirer qu'il fût instruit dans une maison de sourds-muets où l'éducation cultiverait ses facultés morales, presque restreintes à l'état d'instinct, et qu'on pourrait peut-être ajouter ainsi un membre utile à la société.

Observations mensuelles. — 1863, avril. Malgré certaines vivacités vis-à-vis d'autres malades qui l'impatientent, on ne peut guère dire que ce jeune homme soit un aliéné.

Juillet. — Il voit les campagnes couvertes de moissons, il fait signe qu'on lui rende ses habits, son peu d'argent et qu'on lui permette de retourner travailler aux champs ; refusé, il s'évade.

Ramené le lendemain, il est fort en colère et menace de frapper ceux qui le retiennent : cela ne prouve pas encore à mon avis qu'il soit bien réellement un aliéné. Son esprit tout à fait inculte a peine à comprendre qu'on le garde parce qu'on ne sait où l'envoyer. En effet on n'a pu découvrir son domicile. L'autorité d'ailleurs n'a rien décidé.

Août. — Il reprend son train de vie à l'infirmerie, il travaille volontiers et se rend utile. — Septembre, idem, etc.

1864. — Même état docile, actif, excessivement irritable avec les malades, craintif avec les frères et le médecin, jusqu'en avril où, ennuyé de demander sa sortie avec force signes, il s'évade, Poursuivi par des paysans, et peut-être battu par eux, il se jette

à leurs genoux et leur crie : Grâce ! De retour à l'asile il raconte son histoire : son père très-brutal le maltraitait; il prit le parti de se sauver et, rencontrant un monsieur qui lui conseilla de faire le muet, il le fit et trompa ainsi les médecins de la prison de Dinan, les frères et le médecin de l'asile. Il me dit qu'il s'était essayé à écrire avec un jeune frère qui allait à l'école, mais qu'il savait à peine former ses lettres. Cette particularité, plus ou moins exacte telle qu'il l'a racontée, explique cependant comment il tenait sa plume d'une certaine façon. — 15 mai. Après un examen prolongé, il a été renvoyé de l'asile, guéri de son idée excentrique, ou n'ayant jamais été malade; mais ne comprenant guère la moralité de son équipée.

Les exemples suivants sont terribles. Je les ai empruntés à la Gazette des Tribunaux, numéros des 13, 19, 25 octobre d'une même année. La production, dans une même quinzaine, de trois cas presque semblables, — car on verra facilement la corrélation qui existe entre eux, — me semble le meilleur argument que puisse trouver la science de l'aliénation mentale en faveur ou contre les dégénérés.

J'aurais pu en citer beaucoup d'autres, mais outre qu'il faut se borner, j'ai choisi avec intention trois sujets d'âges divers, pour mieux démontrer que ce qui manque à l'insuffisant intéresse déjà l'intelligence et le jugement autant et plus que la volonté. Mais comment avoir un sens moral, actif et raisonné, sans en comprendre la nécessité?

Gazette des Tribunaux. Assassinat commis par un enfant de dix ans avec préméditation.

Pour se venger d'être *appelé voleur de sifflet*, ce criminel précoce entraîne avec ruse un autre enfant de six ans, l'assomme et le noie. Il n'a pas le moindre remords; l'insuffisance de son moral est entière. On connaissait déjà de lui des instincts per-

vers, divers vols, etc. Est-ce vice naturel, ou mauvaise éducation, ou tous les deux?

L'extrême jeunesse, le défaut de discernement et la perversion constatée ont poussé cet enfant à l'assassinat pour venger une injure insignifiante. On dirait un éclair de délire, qui fait explosion dans un tempérament de colère! Le compte-rendu est muet sur la santé nerveuse du coupable; pas de névrose épileptique ou autre. Cependant, après le crime, il dort bien et n'éprouve aucun regret; comme un criminel endurci, ce qui n'est pas le cas; ou comme un aliéné transitoire, avec lequel il a le plus de rapport.

Gazette des Tribunaux. (*Département de la Gironde.*)

Un drame terrible a ensanglanté dimanche dernier le village de C. Le nommé S... enfant de seize ans, avait toujours montré, dès sa plus tendre jeunesse, les instincts les plus pervers. S... eut le malheur de perdre son père il y a six mois, et dès lors il fut impossible de le dompter. Cette fois, il a tué un de ses camarades d'un coup de fusil, parce qu'il n'avait pas voulu s'arrêter devant lui, à la parole et sans nul autre motif. Il se retire ensuite fort tranquillement à la maison. Il y a encore ici plus qu'absence de discernement; il y a aussi perversion ou insuffisance morale; soit acquise par une mauvaise éducation, soit innée, soit pour les deux motifs.

Mais, dira-t-on, ce sont des enfants dont le sens moral et le jugement n'avaient pas acquis leur développement. Sans doute; mais tous les enfants ont-ils cette cruauté soudaine ou réfléchie? Ils étaient donc anormaux, et comme tels soumis à des passions violentes que la volonté ne pouvait réprimer; que le jugement incomplet n'appréciait pas à leur valeur; et c'est le type de l'Insuffisance : c'est-à-dire une diminution visible du sens moral qui s'immobilisera plus tard par un arrêt fatal de développement dans l'âge adulte.

Le troisième exemple qui suit en est la preuve.

Gazette des tribunaux. Meurtre commis par un amant rebuté sur sa maîtresse, et tentative de suicide.

Étienne F. appartient à une famille de cultivateurs; il est petit, maigre, sobre. Toute sa personne a un aspect sombre et sauvage; il vit dans les bois; on dit qu'il a tenté deux fois, dans un accès de fureur, d'assassiner sa mère, et menacé de mort un créancier. Enfin, refusé par une jeune fille, il la tue et veut, par continuation de sa brutalité, se tuer ensuite; on l'a condamné à perpétuité.

Est-ce un cas de folie passionnelle? Non. Cet homme avait déjà failli tuer sa mère. Violent, privé de sens moral et d'intelligence suffisante, il devait pousser jusqu'au meurtre tout ressentiment assez fort pour exciter ses affreux penchants; comme l'alcool aurait pu faire, à défaut de colère, si cet insuffisant avait eu l'habitude de s'enivrer.

Il a aimé, et se voyant rebuté, il a poussé la rancune jusqu'au meurtre. Mais telle est l'impression plus ou moins sympathique qu'éveille toujours un sentiment d'amour même criminel, que la cour d'assises n'a pas refusé d'admettre des circonstances atténuantes. Je cite ce cas comme l'extrême limite où puisse atteindre l'insuffisance sans être une folie évidente. Car le caractère de F... était aussi anormal qu'atroce, et il est resté tel jusque dans sa façon d'aimer.

Le sujet de l'observation suivante fera mieux comprendre la différence qui existe entre l'Insuffisance et l'Instabilité, dans la perpétration d'un crime.

Gazette des tribunaux. Instable. Caractère faible; Amour maternel exagéré. Emportement maniaque homicide.

Reine R... était mariée à F... depuis onze ans; ils avaient un enfant et vivaient en parfaite intelligence. F... devait cependant mourir des suites d'une blessure faite de la main de sa femme;

les égarements politiques de l'un, et de la part de l'autre des sentiments bons en eux-mêmes, mais surexcités outre mesure par les circonstances et sans nul doute mal réglés par un jugement défectueux, amenèrent ce cruel résultat.

Au mois de juillet 18 , F..., attiré comme tant d'autres par les meneurs socialistes, s'était fait affilier aux sociétés secrètes. Il n'avait rien dit à sa femme, qui non-seulement ignorait son affiliation, mais encore, s'il faut l'en croire, ce que c'était que les socialistes.

Un jour, elle apprit par sa sœur que F... faisait partie de leur société : elle en fut très-affectée, et le soir en parla à son mari, qui lui répondit simplement qu'elle se trompait : il n'y eut alors entre eux aucune discussion. Le lendemain, ayant eu occasion d'aller laver à la fontaine, Reine... y rencontra plusieurs autres femmes. La conversation tomba sur les socialistes. On parla du serment qu'ils prêtaient, et par lequel ils s'engageaient à abandonner leurs femmes et leurs enfants, à renoncer à leurs pères et mères, etc. ; une des femmes ajouta, en s'adressant à Reine... : « Mais ton mari est socialiste aussi, il fait partie de la société, il t'abandonnera, toi et ton enfant. »

Cette révélation, qui confirmait ce que lui avait dit sa sœur, affligea vivement cette femme d'un esprit vraiment simple ; elle répondit à peine et se mit à pleurer. Son mari vint à la fontaine ; retenue par la présence des autres femmes, elle ne lui fit aucun reproche ; elle lui parla seulement avec plus de froideur qu'à l'ordinaire.

Dans la soirée, vers six heures, F..., qui était allé au bois, rentra pour souper ; il se mit à manger la soupe, et ce faisant, il caressait son enfant. « A ce moment, dit Reine.., le serment qu'il avait fait me revint à la mémoire, et je ne pus m'empêcher de dire à notre enfant : Ne caresse pas ton père, dis-lui plutôt des sottises, car il veut t'abandonner et moi

aussi. » F... voulut nier; sa femme insista : « Tu veux, s'écria-t-elle, nous abandonner pour les rouges; tu as prêté serment de tout sacrifier pour eux, ta femme, ton père et ta mère! »

F... alors avoua. « Eh bien, oui, dit-il, c'est vrai; j'ai juré sur ma conscience de tout sacrifier pour la cause du peuple. Je quitterai ma femme et mon enfant, je renoncerai à mon père et à ma mère. » Cependant Reine aurait voulu douter encore. « Aurais-tu fait, reprit-elle, une chose semblable? Malheureux, répète-le, as-tu fait cela? — Oui, oui, répondit F...; j'ai juré sur ma conscience de tout quitter au premier appel; je te laisserai, toi et ton enfant. » Et comme si ce n'eût pas été assez, il ajouta : « Pendant que j'irai en tuer d'autres, il viendra peut-être ici des gens qui vous tueront. »

N'est-il pas évident que F... se jouait de la crédulité de sa femme? Cependant elle avait alors son couteau à la main; éperdue, elle s'écria : « Eh bien! puisqu'il en est ainsi, ma vie et la tienne ne sont rien. » Et en même temps elle porta à son mari un coup de couteau dans la cuisse gauche. « C'est alors, a-t-elle dit, que j'ai frappé mon malheureux camarade, qui a crié : Ah! la jambe; la jambe! »

Ce coup porté dans un moment de désespoir, volontairement sans doute, mais sans volonté réfléchie, et surtout sans intention de donner la mort, la fit cependant veuve. Le couteau avait atteint une artère; une hémorrhagie s'en suivit, et le malheureux F... expira tout aussitôt, laissant à sa femme des regrets et des remords.

Certes, cette infortunée était une quasi-imbécile dont les compagnes se moquaient au lavoir; elle n'était pas au moins responsable comme une intelligence ordinaire, mais, après cinq minutes de délibération, le jury revint avec une réponse négative sur toutes les questions; et l'accusée fut rendue à la liberté, après une touchante admonestation de M. le pré-

sident. Quoi qu'il en soit, cette criminelle Instable avait un long repentir inconnu aux Insuffisants.

Insuffisant à instincts brutaux : Exacerbations vésaniques irrégulières d'emportements maniaques. (*Gazette des tribunaux.*)

Le sujet en question est bien certainement un insuffisant, un dégénéré, et aussi un héréditaire naturellement. De temps à autre il est sujet à des emportements vraiment maniaques, puisque rien ou presque rien ne les justifie; et ces emportements doivent coïncider avec des phases vésaniques méconnues. C'est un candidat toujours prêt pour la folie, que l'opinion publique avait elle-même dénoncé; on ne l'appelait que le fou! Comme un enfant pervers qui tue un petit camarade, pour un oui ou pour un non, cet homme fait, resté enfant par l'insuffisance intellectuelle et morale, tire à coups de fusil sur un voisin pour la possession d'une simple pierre dont il a envie; et lorsque l'amour excite ses instincts de vengeance, on dirait un imbécile méchant, enivré d'absinthe. Il a dû finir dans la démence, ou quelque délire aigu. Voici le résumé du long récit du procès, relatif aux faits pour lesquels l'anormal fut jugé.

Le village de Roquet, dit le narrateur, vient enfin d'être délivré d'un individu qui, depuis de longues années, pesait sur ses habitants. Là, dans l'espace de vingt-cinq ans, un seul homme a pu se rendre coupable de quatre tentatives d'assassinat ou de parricide, sans que l'autorité compétente en ait été instruite, sans que les victimes aient osé porter plainte. Il n'a fallu rien moins qu'un audacieux homicide commis en plein jour, au milieu d'une population tout entière, pour que justice fût faite.

Jouissait-il de ses facultés intellectuelles, celui que l'on désignait sous le nom de fou de Roquet? La défense l'a énergiquement nié.

N'est-ce au contraire qu'un misérable altéré de sang, un

cœur perpétuellement enivré de vengeance, mais comprenant la portée de ses actes et enhardi chaque jour par l'impunité?

Sa physionomie est en effet indéfinissable : son front fuyant et déprimé, ses grosses lèvres, ses mâchoires avancées, dénotent en lui des appétits sanguinaires, des instincts lubriques; et cependant il se rencontre aussi sur cette figure une sorte de placidité stupide et hébétée.

Aux interpellations d'usage, il répond se nommer François, être âgé de quarante ans, cultivateur propriétaire, né et domicilié à Roquet.

Le greffier donne ensuite lecture de l'acte d'accusation. Cette pièce est ainsi conçue :

Le 17 juin, entre six et sept heures du matin, un honnête cultivateur de Roquet, Pierre Charière, tombait mortellement blessé d'un coup de feu volontairement tiré sur lui, par l'un des hommes les plus méchants et les plus redoutés de la commune, l'accusé François. Le crime était commis, avec une audace inouïe, dans une des rues du village, presque au milieu d'un rassemblement; et tels furent, sur le moment, la stupéfaction et l'effroi de cette population, que l'assassin put tranquillement rentrer chez lui, y déposer son arme et quitter immédiatement Roquet pour se rendre à Bordeaux.

Arrêté dans la journée et ramené par la justice près du cadavre de sa victime, François, sans la moindre émotion, n'hésite pas à la reconnaître et à s'avouer coupable, mais il n'éprouve aucun remords et dit aux gendarmes chargés de le conduire en prison : « Charière m'a cherché, il m'a trouvé, tant pis pour lui. » Ce n'était qu'un odieux mensonge; pour se servir de son langage, Charière ne l'avait point cherché.

La cause de cette lutte homicide se trouve tout entière dans l'étude de l'affreuse perversité, du redoutable caractère et des mauvais antécédents de l'accusé; tandis que l'intérêt le plus

sympathique s'attache à la mémoire et à la fatale destinée du malheureux Charière, payant de sa vie une action généreuse. L'instruction, sur les éléments les plus sûrs et les plus complets, met à la charge de François les plus basses et les plus dangereuses passions : irascible, violent, débauché, déloyal et jaloux, cet homme accuse incessamment des rancunes atroces, implacables; c'est un sauvage enivré perpétuellement de vengeance, toujours appuyé sur son fusil, mais sans courage, sans la moindre grandeur; les sentiments les plus vulgaires, les premiers instincts de la nature lui sont inconnus, ou ne l'arrêtent pas.

Un jour, il y a de cela vingt ans, il poursuit son père, armé de son fusil; le père s'enferme dans une chambre de la maison, l'accusé va enfoncer la porte et commettre peut-être un parricide, lorsque le garde champêtre, accouru aux cris d'alarme, le saisit à l'improviste à bras-le-corps, le désarme, jette le fusil à l'un des spectateurs, qui décharge l'arme dans la rue en tirant en l'air. Pour l'accusé, la vie des hommes est sans prix, malheur à celui qui encourt sa colère.

Il y a quinze ans, pour quelques paroles un peu vives échangées à l'occasion d'une prise d'eau, entre le père de l'accusé et le sieur Grand, l'accusé va guetter ce dernier dans un pré, se cache pour l'attendre derrière un arbre, décharge à bout portant sur lui un pistolet chargé et amorcé, et ne lui donne point la mort que parce que l'arme rate et trahit ainsi sa volonté.

Il y a dix ans, un nommé Jean, usant du droit le plus respectable et le plus légitime, s'oppose à l'extraction d'une pierre placée dans sa propriété ; cette pierre était nécessaire à l'accusé. Celui-ci, irrité du refus du propriétaire, va chercher son fusil, revient sur les lieux, et dit à Jean, en le couchant en joue : « Si je te manque du premier coup, je ne te manquerai pas du second. » Jean n'a que le temps de se mettre à couvert

derrière un sieur Roux, présent à la scène, assez lié avec l'agresseur, et le tient embrassé jusqu'à ce qu'il puisse se cacher derrière un gros arbre. L'accusé lâche alors sur lui, l'une après l'autre, la détente du fusil, les deux amorces brûlent, mais les coups ne partent pas. Plainte fut immédiatement portée au maire de Roquet. Mais, sur les pressantes excuses du père de l'accusé, sur sa promesse formelle que son fils quitterait le chef-lieu de la commune, la plainte fut retirée.

Il y a quatre ans, François fut condamné enfin par le tribunal correctionnel de Bordeaux, sur la déposition véridique du sieur Jacques, à 66 francs d'amende pour avoir tiré sur des pigeons. Quelques jours après sa condamnation, l'accusé attendait, armé de son fusil, le témoin; c'était le soir ; Jacques rentrait chez lui, en compagnie de sa femme : « Ote-toi de là, dit-il à cette dernière, c'est à ton mari que j'en veux. » La femme poussa son mari devant elle et le fit entrer dans sa maison.

A la même époque, des discussions s'élevèrent entre le sieur Joseph et l'accusé, pour l'irrigation d'un pré. « Tu ne feras pas de moi ce que tu fais de ma femme, lui dit Joseph; un homme en vaut un autre; je suis ici avant toi, et tu ne prendras l'eau qu'après que mon pré aura bu. » François répondit : « Tu es plus fort que moi, mais je vais chercher mon fusil. » Et il partit en courant, revint avec son arme ; et comme en le voyant arriver Joseph avait quitté la place, l'accusé s'informait auprès de toutes les personnes qu'il rencontrait, du chemin que l'autre avait pris.

En 18..., l'accusé qui se pique de politique, rencontre les sieurs L... et F... sur le chemin de Bordeaux. Y a-t-il, demanda-t-il au témoin, quelque chose de nouveau en politique? « Si mon parti triomphe, il faudra pendre et guillotiner tous ces blancs. — Eh ! que diriez-vous, répondit F... en riant, si, en attendant, moi qui suis plus fort que vous et qui suis blanc, je vous pendais tout de suite? » Et se tournant vers L..., il lui dit en pre-

nant François par le bras : « As-tu une corde, que nous pendions ce rouge! » François se débarrasse, et lui assène un coup de pique-bœuf. F... répond par un coup de poing sur la figure de l'accusé, qui s'éloigne en jurant et disant qu'il va chercher son fusil. Il revint, en effet, porteur de son fusil, et attendit en vain F... qui s'était rendu à Roquet par un autre chemin.

Cette longue suite d'actions essentiellement répréhensibles, très-certainement connues de l'autorité municipale, mais restées impoursuivies par la plus déplorable faiblesse, avait fait croire à l'accusé qu'il pouvait impunément se livrer à la violence la plus effrénée.

Cependant le 21 août 18..., la cour d'assises le condamna à trois mois d'emprisonnement pour une morsure faite cette fois à la main gauche de M. l'adjoint de la commune de Roquet; mais cette répression légère fit peu d'impression sur son esprit; en sortant de prison, après avoir subi sa peine, il dit à M. l'adjoint : « Vous n'avez pas longtemps à vivre. » Il se trompait; sa première victime devait être Pierre Charière.

Après ces tristes révélations des antécédents, après l'examen de ces pages de la vie de François, qui doit servir de préface au récit du crime qui lui est imputé, faut-il s'étonner du drame sanglant du 17 juin dernier à Roquet ?

Nous avons vu l'accusé, rancunier, inexorable, sans respect pour son père, sans pitié pour la vie de ceux qui l'irritaient; nous allons le voir débauché, déloyal, jaloux et assassin. Il avait gardé longtemps à son service Anne, femme du sieur Labbé, et avait entretenu avec elle, durant leur co-habitation, des relations coupables.

Il y a 18 mois environ, s'étant aperçu de la grossesse de cette fille, il l'avait mariée à son vigneron, Labbé, honnête ouvrier, mais sans la moindre intelligence et plein de confiance en l'accusé; cinq mois après leur union, les époux avaient un

enfant. François s'établit en maître chez eux; il y allait tous les jours à toute heure; le mari n'avait aucun soupçon.

Anne, sa femme, avait chez elle une sœur, Marie, à qui un nommé Jules faisait la cour et de fréquentes visites. François crut remarquer quelques familiarités singulières entre Anne et ce Jules. Il devint jaloux et fit de grands mais inutiles efforts pour inspirer ce sentiment au mari. Voyant que celui-ci abdiquait tous ses droits, il se chargea de les faire valoir.

Au mois d'août de l'année dernière, après avoir fait chez Labbé un repas avec des provisions apportées par lui, en compagnie de ce dernier, de la sœur d'Anne et de son rival Jules, il sortit avec Labbé, qui, n'ayant qu'un lit dans sa maison, l'abandonna à sa femme et à sa belle-sœur, et alla coucher dans sa grange.

François avait remarqué que Jules était resté dans la maison; il y revient, armé d'un hoyau, se fait ouvrir par force et passe la nuit près d'Anne qu'il surprend, presque déshabillée; bien décidé, dit-il, à frapper de son hoyau, s'il s'était passé entre Anne et Jules quelque chose qui lui eût déplu.

Ces scènes de jalousie, ces excitations à la désunion du ménage, n'avaient qu'un but, l'expulsion de Jules, qui ne tarda pas à épouser celle qu'il courtisait, et par conséquent à venir plus intimement encore chez son beau-frère.

Cependant, la présence de Jules chez Labbé son beau-frère avait jeté François dans la dernière exaspération. Il accablait des plus grossières injures, et des accusations les plus explicites, son ancienne maîtresse Anne, en présence de son mari.

Un matin du mois de Juin, entre 4 et 5 heures, il arrive, ne trouve que les deux sœurs, encore couchées, leur adresse de nouvelles injures, les force à se lever, sort, et revient de nouveau, sur les six heures; des injures il passe aux actes de violence, saisit à la poitrine la femme de Jules et menace de

la jeter par la fenêtre. Anne, effrayée, appelle à leur secours l'adjoint de la commune et le malheureux Charière qui passaient dans la rue. A peine ces deux hommes avaient-ils mis le pied sur le seuil de la maison que l'accusé est devant eux. « A quoi penses-tu donc, lui dit l'adjoint, d'aller battre chez elles ces femmes? — Labbé, répond François, est dupe de sa belle-sœur, qui le ruine; je veux la mettre à la porte. — Cela ne te regarde pas, laisse-les faire, » répliqua l'adjoint.

En ce moment, Anne descend, et dit à l'accusé : « Mèle-toi de tes affaires, et va-t'en! »

François répond par des voies de fait; on s'interpose; la discussion n'en continue pas moins avec les injures et les coups. Alors il renverse cette femme sur le pavé de la rue. « Tu ne la tueras peut-être pas en notre présence? » s'écrient les deux témoins. En même temps, l'un d'eux repousse l'accusé avec le manche d'une faulx qu'il tenait à la main, et celui-ci s'éloigne sans rien dire et se rend à sa grange, distante d'environ 30 mètres. Il revient au bout de quelques minutes, et dit à l'adjoint : « Tu te souviendras que tu m'as donné un coup de faulx et tu me le paieras; » en même temps, il montre au sieur Beau, arrivé sur les lieux, sa main à laquelle le témoin n'aperçut ni coup ni blessure. » Pourquoi, lui dit Charière, allais-tu battre ces femmes chez elles? — Que veux-tu, faux témoin, mendiant? répartit François, faisant ainsi allusion à un procès assez ancien déjà, et dans lequel Charière avait véridiquement déposé contre lui. — Comment! brigand, répond Charière, parce que je te demande pourquoi tu vas battre ces femmes chez elles, tu m'appelles faux témoin. » En même temps, il prend une pierre et la lui jette sans l'atteindre. François retourne en courant à sa grange; Charière le suit armé d'une pierre et lui crie : « Sors donc! » Le témoin Beau, pour éviter une rixe, appelle Charière qui revient près de la maison. Mais François

sort tout à coup de sa grange, armé de son fusil double, et dit, en s'avançant sur Charière : « Viens donc maintenant, avec ta pierre que je te f... un coup de fusil ! — C'est parce que tu as un fusil que tu parles ainsi, répond Charière ; mais tu n'aurais pas le cœur de tirer ; tiens ! tire, si tu as du cœur ! » Charière et l'accusé n'étaient plus qu'à dix ou douze pas l'un de l'autre ; il tenait en joue son fusil. Beau s'élance au milieu d'eux, et s'écrie : « J'espère bien que tu ne vas pas tirer sur moi ! » Trois minutes s'écoulent, sans que le fusil de l'accusé se baisse. « Il a mauvais air, dit Beau à Charière, allons-nous-en. » A peine s'est-il éloigné de quelques pas, que le coup part, Charière est atteint en pleine poitrine, pousse quelques gémissements étouffés, s'affaisse sur lui-même, et meurt entre les bras de ceux qui le portaient sur son lit. Le rapport des médecins constate qu'il avait dix-huit blessures à la face, au côté gauche du cou et à la partie supérieure de la poitrine ; que le fusil était chargé avec du plomb de gros calibre, et que la mort est l'effet du coup de feu qui l'a frappé.

Le président procède ensuite à l'interrogatoire de l'accusé.

Les détails obscènes dans lesquels l'accusé est entré ne nous permettent pas d'en faire même une analyse succincte.

Enfin le concierge de la maison d'arrêt de Bordeaux a raconté que François, à la réception de son acte d'accusation, avait montré une fureur telle que ses co-détenus avaient prié les gardiens de lui enlever un couteau qu'il s'était procuré en cachette.

Ses parents avaient fait assigner 15 témoins justificatifs, sans consulter probablement personne, car ces temoins, loin d'innocenter l'accusé, ont, au contraire, révélé de nouveaux faits à sa charge.

Toutefois, il résulte d'une manière certaine des témoignages produits de part et d'autre que depuis longtemps cet homme

s'était fait remarquer par l'excentricité de sa conduite. Il était devenu le jouet des enfants; le marché de la R... qu'il fréquentait souvent, avait été témoin de nombreuses scènes regrettables dans lesquelles les enfants lançaient à l'accusé des mottes de terre, de la boue, des immondices, en l'appelant le fou de Roquet! Il fuyait alors et n'osait répondre à ces odieux traitements.

Ses propriétés étaient gérées d'une manière déplorable. Il laissait pendant toute l'année le vin et le marc confondus dans ses cuves, et jetait par-dessus, au temps de la récolte, la vendange de l'année suivante. Aussi, depuis vingt-cinq ans, n'avait-il pas vendu un seul litre de vin. Il semait deux ou trois mois après les autres et laissait la plupart de ses champs en jachères.

Il engraissait des animaux domestiques et les laissait maigrir pour les engraisser ensuite une seconde fois, etc., etc.

N'est-ce pas là, dit le défenseur, une preuve incontestable que François ne jouissait pas de ses facultés intellectuelles?

Le procès-verbal du maire de Roquet constate encore que l'accusé était considéré comme étant en démence; mais la circonstance que ce magistrat était son cousin-germain, devait faire accepter ses dires avec une certaine réserve.

Le garde champêtre, rappelé à la fin de l'audience, a du reste déclaré que, s'il y avait eu parmi les ascendants maternels de François quelques cas d'aliénation mentale, ses ascendants paternels avaient toujours appartenu à la première qualité des gens de Roquet.

Après les plaidoiries et le résumé du président, les jurés rapportèrent, au bout d'une demi-heure, un verdict qui déclarait François coupable d'avoir, dans la matinée du 17 juin, commis un homicide volontaire sur la personne de Pierre Charrière, mais sans préméditation, et avec des circonstances atténuantes en faveur de l'accusé.

François fut, conformément aux conclusions du ministère public, condamné à vingt ans de travaux forcés. Aurait-il mieux été dans un asile d'aliénés spécial? En un mot, cet homme, dont j'ai raconté compendieusement la longue histoire, était-il sain d'esprit, ou seulement doué d'une intelligence insuffisante pour comprendre le bien et le mal? Ne semble-t-il pas même par moment plutôt un imbécile qu'un insuffisant?

Tous les cas qui précèdent paraissent bien, à n'en pouvoir douter, des exagérations directes d'un caractère anormal, excepté celui du boucher Philippe, qui tua sa femme et ses enfants dans un accès de fureur absolument étranger au cours de ses idées et de ses penchants habituels. J'ai attribué cet acte insolite à l'intoxication alcoolique probable; il est important d'appuyer cette opinion par des exemples équivalents, quant à la cause première et quant à l'effet qui n'est pas en rapport direct d'idée avec elle.

On sait que les émotions internes, comme le jeu, l'amour, la jalousie, l'ambition, etc., lorsqu'elles sont poussées à l'excès, épuisent la volonté; et que le moindre obstacle peut les irriter jusqu'au crime, jusqu'à la folie.

Que sera-ce, quand l'alcoolisme, qui corrode le cerveau comme l'acide sulfurique dissout l'acier, aura enfin d'excitations en dépressions répétées, détendu tous les ressorts moraux d'un homme quelque peu instable peut-être ou déjà insuffisant! Un sujet, même ordinairement doué, deviendra par le seul fait longtemps continué de ces causes dissolvantes, un anormal artificiellement préparé, pourvu qu'il ait en lui quelque prédisposition vésanique.

Nous étudierons, au chapitre suivant des folies passionnelles, les effets de la folie passionnelle alcoolique. Il suffit pour le moment de donner un aperçu des anomalies perverties en

opposition aux anomalies exagérées; et c'est aux buveurs invétérés que nous emprunterons les trois exemples suivants, reproduits aussi succinctement que possible. Les sujets sont d'abord difficiles à classer. Était-ce seulement des anormaux simples, ou des instables? Il n'importe : mais il est évident, et par leurs actes inattendus et par leurs penchants habituels, qu'ils n'étaient plus tout à fait sains d'esprit au moment de l'action : je ne dis pas aliénés.

Ainsi donc, entre autres faits concordants à cette opinion des anomalies directes ou indirectes, se révélant soudain comme une explosion de folie transitoire, on trouvera dans la *Gazette des Tribunaux*, celui-ci qui est lamentable :

Un carabinier à cheval, très-brave soldat et prévôt d'armes de son régiment, avait pris l'habitude de boire et de s'enivrer presque tous les jours. En cet état il était bruyant, violent et causait du scandale; mais il était si bon à jeun que l'on était aussi peu sévère que possible. Cependant, il fallut le punir de la salle de police. Le matin de sa mise en liberté, le malheureux prend sa carabine et tue à bout portant son capitaine, qui l'avait puni si légèrement après tant d'avertissements. Le coup fait, il parut insensible. Le lendemain il se réveilla en pleine conscience et déplora si amèrement son crime qu'il toucha tout le monde. Il mourut d'ailleurs bravement en témoignant de la justice de sa peine et de son repentir. On peut dire qu'il avait été aussi surpris de son action maudite que ceux qui l'avaient vu commettre. Mais il était naturellement violent. Cet acte anormal est donc direct.

J'allais oublier de mentionner qu'après sa condamnation, qui ne se fit pas attendre, comme on pense, puisqu'il fut jugé militairement, le carabinier fut en proie à des accès de délire nerveux, je ne dis pas mental. Il avait comme des crises de nerfs, des spasmes, des cris, des promenades enragées dans

son étroit cachot. Il tombait ensuite dans une grande prostration. Je note ces alternatives extrêmes comme un effet du nervosisme produit par l'abus de l'alcool. Je ne discute aucunement la culpabilité, je cherche l'explication de l'impulsion homicide qu'a pu faire naître aussi bien qu'une autre, moins dangereuse mais non moins fatale, l'énervement alcoolique d'un homme réputé bon, malgré son caractère, par ceux qui le connaissaient.

Il serait difficile pourtant d'admettre que le malheureux n'eût primitivement rien d'anormal. L'ivrognerie, la simple ivrognerie ne bouleverse pas ainsi toute la personnalité d'un sujet ordinairement doué.

Voici un autre exemple de ces impulsions misérables chez les alcooliques. Malheureusement on en ferait des volumes. Un épicier, très-calme et très-inoffensif d'ailleurs, mais adonné aux liqueurs fortes, rencontre, entre deux ivresses, la jeune enfant de son voisin et ami, et tente d'abuser de sa faiblesse inconsciente. Il la voyait tous les jours; jamais pareille idée n'avait traversé son cerveau. Le silence eût caché son crime; sa conscience révoltée le porta au suicide. Le sujet était certainement un alcoolique, mais était-il seulement un anormal instable ? il faisait bien ses affaires et n'avait qu'un défaut, l'ivrognerie. Cet exemple en tout cas, d'après les témoignages, était une déviation du caractère connu du coupable ; un acte anormal indirect.

Je laisse au lecteur le soin de classer l'exemple suivant.

Insuffisant, alcoolique habituel : dépression de la volonté, ressentiment homicide pour une légère offense. (*Gazette des Tribunaux.*)

Un scieur de long, ivrogne d'habitude, instable ou insuffisant de nature, à instincts grossiers, paresseux, rancunier et méchant, est souffleté dans une dispute de cabaret par son compagnon de chantier et de bordées. Huit jours après il avait encore sur le cœur cette insulte bien légère pour lui, et sans cesser de fréquenter son ami, un jour à l'heure de la sieste, il

lui tranche la tête devant témoins. C'est un scélérat sans doute, mais aussi probablement un anormal, natif et aggravé encore par l'alcoolisme. Voici le détail des faits.

Les deux amis étaient allés, dès cinq heures et demie du matin, s'attabler à une auberge, dans le faubourg de Vienne. Ils y restèrent jusqu'à onze heures. De là, ils se rendirent chez un autre aubergiste, et continuèrent leurs libations quotidiennes.

A une heure, ils arrivèrent au chantier, sans que la plus légère discussion se fût élevée entre eux. Ils se trouvaient bien sous l'influence de la boisson, mais sans paraître ivres.

La chaleur était pesante; Paul, la future victime, se coucha sur le gazon, la face contre terre, la tête couverte de sa casquette, le front appuyé sur les deux bras, la jambe gauche sur la jambe droite. A deux mètres à droite, le maître du chantier était occupé à affuter sa grande scie et lui tournait le dos. A la même distance sur la gauche, deux ouvriers débitaient une pièce de bois, l'un sur la chèvre, tournant également le dos au dormeur; l'autre en dessous, regardant de son côté. Pierre, le meurtrier, allait et venait dans ce cercle, causant parfois avec le patron.

« Nous allons nous coucher, lui dit-il; allez donc en faire autant. »

Celui-ci, bien entendu, continua son travail. Il était une heure vingt minutes.

Pierre revint auprès de son camarade qui reposait profondément, et prenant une longue et lourde hache d'équarrissage, qu'il avait aiguisée avec soin, il la brandit de toute la longueur de ses bras au-dessus de la tête du malheureux.

— Qui est-ce qui me donne cent sous, que je lui coupe la tête? demanda-t-il.

Au même instant un coup sourd retentit, et Pierre dit : Ça y est! Il avait abattu la hache.

Comme la tête était relevée par un bras du dormeur, la hache tomba sur le crâne, traversa la cervelle. La mort fut instantanée.

Le patron et ses ouvriers, tout d'abord frappés de stupeur, se jetèrent sur l'assassin qui n'essaya pas de résister, et l'amenèrent au commissariat de police où il subit un premier interrogatoire, après lequel on le conduisit à la maison d'arrêt. Cette brute ne parut pas même éprouver d'émotion ni de repentir; il s'expliquait d'ailleurs nettement, se bornant à dire qu'il voulait plaisanter, et qu'il n'avait pas l'intention de tuer son camarade. Le pauvre Paul était âgé de quarante ans et père de cinq enfants. Quant au meurtrier, il avait 36 ans. Ses antécédents étaient déplorables. Adonné à la paresse et à l'ivrognerie, il avait abandonné sa femme, la laissant avec trois petits enfants. Et tout récemment, à la suite de sa querelle avec son ami intime, on l'avait entendu dire qu'il se vengerait, qu'il lui abattrait un bras ou une jambe. Il lui a abattu la tête.

Je voudrais terminer par un cas moins horrible et qui rentrât dans la nature des faiblesses intellectuelles que l'on rencontre le plus souvent. Tel est l'objet de l'exemple suivant. On y démêlera déjà peut-être un commencement de délire de persécution mal systématisé encore, mais la folie vraie est encore loin. Le sujet obéit surtout à son caractère inconstant, décousu, devenu défiant par des échecs nombreux et inévitables; il cède enfin aux suggestions d'un esprit insuffisant pour se conduire seul dans la société.

Insuffisant à excitations paralucides diverses. Demande à fin d'interdiction. (*Gazette des Tribunaux.*)

M. poursuit l'interdiction du sieur Alphonse, son neveu. Il expose que, dès son enfance, ce dernier a donné des signes d'une sorte d'idiotisme, qui ne lui a permis que les études les moins satisfaisantes dans les résultats. Devenu homme, Alphonse n'a

pas développé plus utilement son intelligence ; il s'est abandonné à toutes ses manies. Placé dans un magasin de bonneterie, il n'aurait pu hausser la capacité de son esprit à connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse. A peine savait-il, d'après le demandeur, confectionner les paquets les plus simples. Obligé de renoncer à cette profession, Alphonse s'est appliqué à se procurer des pianos et un orgue à grands frais, à y chercher des moyens de perfectionnement, et, pour cet objet, à les démonter, et par conséquent à en perdre le prix. Après les pianos et l'orgue, il a tourmenté son imagination par des déménagements fréquents. Il a acheté successivement des réveils-matin pour combattre sa disposition au sommeil ; il a fait perfectionner notamment un de ces instruments, de manière que des balles étaient lancées sur lui et le réveillaient en sursaut ; il s'est avisé de composer un Dictionnaire, malgré sa profonde ignorance. Pour se soustraire à des ennemis imaginaires, qui étaient toujours, suivant lui, ses voisins, il changeait si souvent de logis, qu'il n'était jamais que campé en quelque sorte, et de manière à ne pouvoir recevoir ses parents. Il se couvrait de vêtements de femme, de camisoles, de jupons ; il avait à la fois plusieurs bonnets de coton. L'hiver, il était vêtu légèrement et l'été chaudement. Il avait toujours cinq ou six montres en or dans sa chambre ; il tenait du bouillon dans trois ou quatre tasses, etc. On lui reprochait encore, ce qui est beaucoup moins précis sur l'état de sa raison, d'avoir perdu 30,000 francs sur son capital, qui lui produisait dans l'origine 8000 francs de rente. Enfin, il a formé un projet de mariage avec une femme de conduite équivoque et les conditions de cette union seraient des plus excentriques.

Tels sont, en résumé, les faits articulés à l'appui de la demande en interdiction ; et déjà un jugement, motivé sur l'état habituel de démence, a prononcé cette interdiction. Mais

l'interdit a interjeté appel, et son avocat s'attache à le justifier de tous les griefs suscités contre lui. « Moins heureux que son frère, dit-il, qui est devenu licencié en droit, M. Alphonse n'a pas réussi dans ses études : mais on a attendu dix-huit ans avant de s'apercevoir qu'il eût besoin d'un tuteur pour administrer sa personne et ses biens. C'est qu'en effet, ses actions ne manifestent en lui aucune déraison. » Et l'avocat continue ainsi :

« Jamais M. Alphonse n'eut plus d'un piano; jamais il n'a démonté l'orgue dont il a fait l'acquisition. Il n'a eu en vingt ans que huit logements différents, et, avec 6,000 francs de rente, il ne mettait à son loyer que 5 à 600 francs par an; ces déménagements tenaient aux inconvénients de la fumée, du bruit des voisins; il lui est seulement arrivé d'avoir en ville une petite chambre, indépendamment de son habitation personnelle, et cela pour être agréable à une personne dont il payait le loyer; mais il s'est agi de 170 fr. et pendant six mois seulement.

« M. Alphonse aime à s'instruire; il ne veut pas dormir trop longtemps; et pour ce faire il se sert d'un réveil-matin, mais sans l'accessoire des appareils à balles dont on a parlé; car ce fait, comme tous les autres, est imaginé par son frère, qui cherche à le rendre ridicule. C'est dans cette même vue d'instruction, qu'il a, non pas composé un Dictionnaire, mais tenu note des mots dont il faisait la découverte, et qu'il rattachait à leurs dérivés. C'est ainsi, comme il l'a dit, qu'après le mot lait, il ajoutait les mots lactifère, laitance, etc., et tout cela est le fait d'un homme en possession de sa raison. Il en a donné une preuve, en évitant de se loger de façon à être obligé de recevoir des parents qui le persécutent.

« Les critiques que l'on fait de sa manière de se vêtir sont un tissu d'exagérations. Jamais il n'a porté d'habits de femme; seulement il a, pendant l'hiver, mis autour de ses jambes, dans

son lit, pour être plus chaudement, une sorte de jupon, qui n'était pas même un accoutrement féminin.

« Ses deux montres sont placées, l'une près de son bureau, l'autre sur la cheminée; il évite ainsi de se déranger pour voir l'heure; il vit très-sobrement; il aime surtout le bouillon, et se sert pour le garder de plusieurs tasses, parce qu'il n'a pas de vase plus grand.

« A l'égard de ses prodigalités prétendues, elles le laissent pourtant maître encore de 5 à 6,000 fr. de rentes; il n'a eu d'autre tort que d'outre-passer de 2,000 fr. par an son revenu depuis quelques années. Ainsi pourrait-on tout au plus lui nommer un conseil judiciaire, et il ne fait pas d'objections sur ce point. »

Malgré ce plaidoyer, la cour a confirmé le jugement, en motivant sa décision, non sur la démence, mais sur l'état habituel de demi-imbécillité de l'interdit : c'est bien jugé. Quelle eût été sa responsabilité dans un crime : vol, viol, incendie, meurtre? très-partielle évidemment. Eût-on pu l'absoudre tout à fait? non plus.

Je terminerai ici ces esquisses d'anomalies inférieures, me bornant, comme je l'ai dit, seulement aux deux premiers degrés qui peuvent donner seuls matière à douter de la rectitude du jugement. Je rappellerai encore, afin qu'on ne se méprenne pas sur ma pensée, que les instables et les insuffisants, ayant deux manières d'être bien différentes, la naturelle qui est leur habitude, et l'autre, directe ou indirecte, qui vient par saccades sous l'impulsion des causes déterminantes les plus diverses : ce n'est que de ce dernier état déjà diversement vésanique qu'il a été plus souvent question dans les exemples cités. L'intermittence habituelle n'offre qu'un caractère plus ou moins faible que la raison d'autrui domine heureusement dans la plupart

des cas ; et ces Anormaux, restés inoffensifs, n'ont pas d'histoire.

Mais quand la bride est lâchée et que, pour un motif quelconque, les excitations se renouvellent et se tiennent, l'exagération des défauts natifs devient elle-même une seconde habitude, l'entraînement va jusqu'à l'exaltation; l'impulsion passionnelle devient irrésistible; et la tyrannie des penchants ou des idées fixes constitue une sorte de délire partiel qu'on a nommé la monomanie ou la folie passionnelle, dont nous allons examiner les variétés.

CHAPITRE IV

DÉLIRES DIRECTS DES ANOMALIES, OU FOLIES PASSIONNELLES.

Voilà donc le terrain propice à l'aliénation mentale tout préparé, à savoir : une individualité nativement affectée d'anomalies intellectuelles et morales toujours prêtes à s'exagérer ou à se pervertir sous l'influence d'une cause déterminante, physique ou passionnelle, et d'une intensité diverse. Sans doute les exemples donnés précédemment étaient quelquefois outrés par des accidents vésaniques plus aigus que de pures bizarreries. On y trouve de temps en temps des accès de délire véritable qui éclatent sur l'habitude du caractère anormal. Mais ces accès ont dû néanmoins être reproduits, afin de ne pas interrompre l'observation, et ensuite de mieux faire sentir l'importance des prédispositions vésaniques du sujet. Le fond était toujours l'anomalie préparatoire à l'aliénation mentale.

La cause déterminante reste à examiner dans ses effets. Elle peut être assez légère et suffire pourtant à entraîner l'anormal Instable; quelquefois une occasion suffit à l'Insuffisant et surtout à l'Imbécile plus accentué ; tandis que les simples

anormaux exigent l'effort longtemps continué des passions actives ou passives sur le grain vésanique qui reposait en eux à l'état plus ou moins latent.

Ceci montre déjà que la cause déterminante n'est pas une, mais au contraire fort dissemblable selon les cas. Cependant il ne saurait être ici question d'énumérer toutes les causes occasionnelles de la folie. Je me contenterai de renvoyer le lecteur au dernier Traité des maladies mentales de Morel, qui est tout entier écrit et basé sur cet objet. On peut toujours les réduire à deux espèces, les unes morales, les autres somatiques, et réagissant mutuellement l'une sur l'autre et sur le sujet.

Il resterait encore à rattacher toutes ces irrégularités intellectuelles et morales, latentes ou sensibles, à quelques névroses principales auxquelles correspondraient certains types d'anomalies. Mais il faut avouer qu'ici l'on marche en plein terrain conjectural, surtout en ce qui concerne les anomalies morales pures, instinctives et affectives. Ainsi, l'on convient généralement que l'épilepsie, l'hystérie et l'hypocondrie seraient comme les points de départ de presque toutes les irrégularités natives passionnelles. Or, il est peu probable que les éléments vésaniques, hypocondriaque, hystérique, épileptique, résident dans la substance même du cerveau, puisque les manifestations physiques et affectives de ces névroses n'attaquent pas les facultés intellectuelles au début, et ne les altèrent qu'avec le temps, après une longue suite d'excitations. On serait donc conduit d'après certains symptômes physiologiques à placer le siége de ces névroses, qui peuvent devenir morales et troubler même l'intelligence, dans le prolongement de la moelle et principalement dans ses annexes de la vie organique. En suivant cette donnée, on admettrait que le cerveau demeurant l'organe sensible de l'intellect, les irradiations vésaniques de la moelle épinière et surtout du grand sympathique qui communiquent

ensemble comme une vaste chaîne électrique, agiraient par effet réflexe sur ce centre nerveux, en troubleraient l'exercice régulier, et secondairement les facultés. Mais dans quels ganglions, espèces de cerveaux limités, placer l'hystérie, l'hypocondrie, l'épilepsie, triple source du nombre infini d'anomalies qui en dérivent?

Si l'on jette un coup d'œil sur le système du grand sympathique, on y distingue surtout trois grands plexus principaux qui semblent présider à la vie animale des organes contenus dans les trois grandes cavités du tronc, la poitrine, l'abdomen, le bassin. Le premier est le plexus cardiaque qui régularise l'action des poumons et du cœur, et reçoit ou renvoie des filets nerveux mixtes jusqu'à la base du cerveau le long des artères carotides.

Que d'organes soumis à l'action de ce seul centre nerveux, déjà si divers, à commencer par le cerveau lui-même ! Et lorsque l'on considère que la circulation du sang active ou diminue les fonctions cérébrales, ne se rappelle-t-on pas de loin et malgré soi la théorie des trois âmes d'Aristote et de Galien, dont la sensitive, c'est-à-dire l'énergie et la volonté, réside dans le cœur?

Le second est le plexus solaire ou épigastrique dont les ganglions et les rameaux se distribuent principalement à l'estomac, au foie, à la rate, et en règlent les fonctions.

Le troisième est le plexus hypogastrique, partagé entre les organes génito-urinaires.

Ces deux derniers plexus seraient alors le cerveau de l'âme appétitive, disséminé en ganglions depuis le diaphragme jusqu'au fond du bassin; et l'on admettrait qu'une irritation morbide de ces centres nerveux organiques ne se réfléchirait pas sur le cerveau crânien, organe de l'âme intellectuelle, sans y apporter un trouble proportionnel à l'irritation et à la santé des deux parties.

Mais si l'on s'accorde à croire que les anomalies purement intellectuelles, caractérisées par l'exagération ou la diminution des facultés pensantes, correspondent à une exagération ou à une diminution de certains lobes cérébraux, le problème est encore assez obscur pour ne mériter que le nom d'une savante hypothèse, justifiée par quelques remarques concordantes. Que sera-ce alors, au point de vue de l'action sur le moral du sujet, si l'on tente d'expliquer le rôle de cette quantité de ganglions disséminés des deux côtés du rachis, dont on soupçonne l'utilité générale! Cependant, eu égard aux organes qu'ils servent, et à leurs relations anastomotiques médiates avec le cerveau, l'état de santé de ces centres de la vie animale ne peut être absolument indifférent à l'intelligence. N'est-ce pas leur rapport réciproque et forcé dont on a dès longtemps deviné les effets, qui a donné naissance à cet aphorisme philosophique : *mens sana in corpore sano ?*

Faudrait-il donc placer dans ces trois grands plexus le siége des grandes anomalies physiologiques affectives et instinctives, et partant morales; et attribuer, par exemple, celles qui sont actives, violentes, au plexus cardiaque, et, par une suite d'analogies difficiles à préciser, au vice épileptique, qui admettrait d'ailleurs toutes les nuances de la suractivité circulatoire cérébrale depuis la colère jusqu'à la sidération congestive ou apoplectique? Dans le même ordre d'idées, devra-t-on attribuer l'hypocondrie à un état anormal du plexus solaire, qui gouverne les organes digestifs dont souffrent les mélancoliques; et au plexus hypogastrique les troubles génitaux des deux sexes, surtout de la femme; tout en faisant remarquer encore la connexité qui existe souvent entre les troubles moraux et fonctionnels de ces deux plexus?

Je le répète : ceci est trop conjectural, si l'on entend fixer le siége nerveux des trois grandes névroses primordiales, espèce

de trépied fondamental vésanique des anomalies instinctives et affectives. Mais si l'on se borne à signaler les effets, on les verra souvent chevaucher l'un sur l'autre et se confondre, quelle que soit la névrose qui sera le point de départ des troubles moraux. C'est ainsi que j'ai présentement dans mon service une jeune femme primitivement épileptique simple, devenue hystéromane et dipsomane, sans cesser d'être principalement épileptique; et dont les attaques convulsives paraissent au contraire développer de plus en plus ces autres manifestations vésaniques sous une forme impulsive irrésistible.

Cette femme est naturellement héréditaire, malgré les dénégations de ses parents; mais non en ligne directe. Son cousin germain, du côté paternel, est un aliéné alcoolique complet. Pour elle, on remarque seulement dans son habitude extérieure une légère insymétrie de la face. Du reste, la figure est assez belle; l'œil intelligent; la taille mince et droite. On n'a pas vu, dit-on, de convulsions dans l'enfance; les règles vinrent en temps ordinaire. Mais vers l'âge de seize ans, le sujet se trouvant dans une période menstruelle, éprouva une forte frayeur motivée par un danger réel qui dura même plusieurs heures. Quelques jours après, elle eut une attaque d'épilepsie, qui se représenta tous les deux ou trois mois, surtout aux époques menstruelles. Peu à peu, on s'aperçut qu'à l'approche de ses crises elle buvait de l'eau-de-vie en cachette, volant de l'argent pour en acheter, et qu'elle laissait trop voir des penchants sexuels assez accentués pour que ses parents se crussent obligés de la marier au plus vite. Étant mariée, rien ne changea; au contraire. Elle continua d'avoir des attaques de plus en plus fréquentes, de s'enivrer durant cette période, et puis elle se livra aux domestiques de la maison. Dans l'intervalle des attaques épileptiques et des accès impulsifs qui l'accompagnaient, elle était raisonnable, tout en se croyant persécutée.

Cette femme a vingt ans aujourd'hui. Elle est entrée volontairement à l'asile il y a un mois, dans une intermittence de raison et de sobriété ; et voici ce qu'on a remarqué. Le deuxième jour, une violente attaque, dont elle n'a pas eu conscience, l'a précipitée la tête la première sur la dernière marche de l'escalier. Le lendemain, à la visite, elle accuse les infirmières de l'avoir jetée à terre par traîtrise et blessée au visage. Elle s'exalte alors de plus en plus ; tout le monde lui en veut ; elle menace de se venger et est prête à frapper. On lui administre vingt gouttes de teinture de digitale qui la calment bientôt et pendant quelques jours. Au bout d'une quinzaine, étant fort tranquille, quoique récriminant souvent contre tout le monde, elle est prise, un samedi, immédiatement après le déjeuner, d'une envie irrésistible de boire du vin. Elle prie et supplie tant la sœur que celle-ci lui en donne quelques cuillerées, qui la satisfont sur-le-champ. « Elle éprouvait, disait-elle, une défaillance à l'estomac. Donnez-moi du vin, répétait-elle, j'en ai besoin ; donnez-m'en bien vite. » Elle ne déraisonnait en aucune façon. Le dimanche, même besoin, à quatre reprises ; mêmes anxiétés ; mêmes défaillances. On lui accordait deux cuillerées de vin à chaque fois ; elle était calmée aussitôt. Cependant vers le soir, elle parut troublée, sans délirer positivement ; mais elle ne répondait pas nettement aux questions ; elle était sub-agitée ; se levait, marchait, s'asseyait sans but ; ou bien restait hébétée dans l'inaction et l'inattention. Elle souffrait à l'estomac. Le lundi, elle eut une attaque après la visite. Je l'avais trouvée lourde mais encore raisonnable ; elle se sentait faible et demandait du vin, du thé, du café. On remarqua après l'attaque une légère agitation. Il y en eut deux autres, à midi, et à trois heures. Dans l'intervalle de ces crises elle demanda encore du vin. Mais la dernière attaque étant passée, la malade n'éprouva plus aucune envie de stimulant.

Voilà donc une épileptique hypochondriaque et dipsomane bien avérée. Je ne dirai rien de l'hystéromanie, qui ne s'est pas développée à cause du lieu où se passaient les crises, et peut-être aussi à cause de la sobriété forcée du sujet. Mais il ne faut pas oublier de noter que, pendant toute la durée de ces accès dipsomaniaques, l'haleine était fétide et la langue chargée comme on le voit dans un embarras gastrique, symptômes secondaires qui disparurent avec le principal.

Laissant donc de côté le siége anatomique des anomalies inférieures, comme chose infiniment obscure ou hypothétique, il convient de se borner seulement à remarquer que tous les anormaux sont héréditaires à quelque degré; et que, simples ou dégénérés, de près ou de loin, ils ont quelque point de contact avec les trois névroses mélancolique, hystérique, épileptique. Encore faudrait-il étendre à ce dernier type certains tempéraments congestifs qui s'exaltent aisément, sous le choc soudain d'une circulation trop énergique.

II

Cependant, le virus vésanique de tous les degrés, et qu'il soit intellectuel, moral ou purement instinctif, étant déposé dans l'individu, peut y rester à l'état d'anomalie pendant toute l'existence du sujet. Mais sous une influence favorable et mesurée à sa nature, il fera explosion par un développement spontané, ou dont la cause immédiate autre que la prédisposition héréditaire est obscure ou inconnue : par imitation; par des impressions morales diverses, généralement dépressives; ou par des causes physiques, telles que les travaux excessifs, le paludisme, la misère, qui appauvrissent le sang; des rétrocessions de maladies constitutionnelles, telles que la goutte, des

névralgies, des affections dartreuses ou accidentelles comme la ménopause, la puberté, l'état puerpéral, l'infection syphilitique; et enfin l'alcoolisme qui développe encore, comme un poison, l'effet des causes déterminantes, lorsqu'il n'est pas lui-même une expression de l'anomalie hypochondriaque du sujet.

Tous ces motifs ont été longuement exposés par Morel, et il suffit d'y renvoyer le lecteur comme je l'ai fait déjà relativement aux causes prédisposantes. Il s'agit surtout dans cette étude d'examiner les périodes à formes raisonnantes ou intermédiaires de l'aliénation mentale. Or, lorsqu'on envisage l'évolution morbide des anomalies vers la folie, on trouve qu'elle présente deux façons de délirer bien diverses, qui correspondent d'ailleurs aux anomalies directes ou indirectes que nous connaissons.

Les délires en ligne droite des habitudes du sujet ressemblent tellement à des exagérations que je les nommerai des folies passionnelles, pour les distinguer des délires contraires à ces habitudes que j'appellerai simplement des délires. La nature de l'acte, d'ailleurs, est indifférente. Il est des délires très-légers et des folies passionnelles très-graves. Un Insuffisant alcoolique, sous l'empire de l'accès dipsomaniaque et de l'alcool, vole et tue pour continuer de boire, c'est-à-dire contenter un penchant anormal qui lui est habituel; c'est un délire en ligne droite de ses penchants, une folie passionnelle. Une jeune fille hystérique érotomane a soudain des goûts bizarres, inaccoutumés, répugnants; elle devient scatophage: c'est un délire, un vrai délire des sens qui sort de la folie passionnelle dont elle souffre. Je reviendrai bientôt sur cette distinction importante. Mais il importe déjà, pour préciser, de dire que la folie passionnelle a toujours le caractère raisonnant, tandis que le délire peut être raisonnant dans sa période d'incubation, ou à certaine époque intermédiaire, mais tend toujours à l'évidence de l'absurdité, dès qu'il est connu.

La folie passionnelle est donc cette transformation vésanique qui exagère l'anomalie habituelle jusqu'aux limites du délire pur, et qui a fait presque tous les frais des exemples en ligne droite de la Folie morale de Pritchard; des monomanies instinctive et affective d'Esquirol; des fous raisonnants de Morel, au chapitre des dégénérescences, etc...

Mais, à ce propos, il est encore ici de nombreuses exceptions. On voit des monomanes passionnels avares ou buveurs, par exemple, qui n'ont aucun signe de dégénérescence physique ou intellectuelle, sinon l'anomalie dont ils sont affectés. Il y a donc à faire la même réserve pour les folies passionnelles que pour les folies ou périodes raisonnantes, en ce qui concerne la nature du sujet. Les fous passionnels, en attendant qu'ils deviennent de purs délirants, ne sont pas plus que les raisonnants des dégénérés nécessaires, ou des héréditaires dans le sens que donne à ce mot le Dr Morel. Il en est certainement un grand nombre, mais sans autre différence que l'imbécile avéré, véritable dégénéré, peut dans une occasion favorable lâcher la bride à ses penchants par faute d'intelligence aussi bien que sous l'influence d'une poussée vésanique. L'excitation morbide fait un fou passionnel et délirant, d'un imbécile, tout aussi bien que d'un insuffisant, d'un instable ou d'un anormal simple, sauf à rendre à chacun son état primitif lorsque le trouble intercurrent aura cessé. Quant aux aliénés raisonnants ou évidents, passionnels ou délirants, monomanes ou polymanes, qui étaient précédemment tout à fait indemnes d'une influence vésanique héréditaire, directe ou collatérale, et qui ne présentaient pas une anomalie quelconque, intellectuelle ou morale, véritable amorce où s'attache la folie, il faut avouer qu'on n'en connaît pas.

En un mot : la folie passionnelle n'est plus cet état simplement anormal de l'instabilité et de l'insuffisance qui se laisse

seulement entraîner à ses propres penchants ou au courant des idées ou des passions du moment ; état dans lequel l'individu conserve, après tout, les attributs principaux de la raison qui s'allient tant bien que mal avec une certaine faiblesse ou fausseté du jugement. Dans la folie passionnelle le jugement est non-seulement faussé au point de vue social, il est évidemment fasciné par une idée fixe, un penchant irrésistible, et déraisonnable dans les actes sinon dans les paroles. La passion vésanique domine tout, et va jusqu'au bout de ses aspirations. Le vagabond devient un monomane errant; le débauché devient un satyre ; l'avare devient son propre bourreau ; le prodigue se change en mégalomane ; le buveur en ivrogne, s'il n'était pas déjà dipsomane ; le collectionneur en kleptomane ; l'enthousiaste en piétiste ; l'érotique ne recule pas devant l'assassinat, etc.

La folie passionnelle est d'ailleurs raisonnante au premier chef. Le sujet a toujours des motifs plausibles à donner, motifs vrais ou paraissant tels. Car cette phase morbide qui attaque le jugement, respecte encore le raisonnement et peut justement être comparée à la période initiale de l'aliénation mentale, dont elle est une première étape, sous la forme paralucide ou paradoxale, dans le plus grand nombre de cas.

III

La folie passionnelle donne aux anormaux inférieurs la fixité qui leur manquait le plus souvent. Alors, une de leurs idées fausses se systématise lentement et ils en poussent les conséquences jusqu'à l'absurde ou jusqu'au crime. Cet état dure quelquefois longtemps, et quelquefois il n'est que l'acheminement à un trouble général ; car si la folie passionnelle est la monomanie qui s'explique le plus aisément de la part des

esprits anormaux simples et des dégénérés, elle ne suffit pas toujours à en épuiser la virtualité délirante. Loin de là. Mais lorsque, par exception, l'aliénation mentale évidente ne vient pas accentuer outre mesure le délire passionnel et partiel du sujet, la démence parfois termine aussi la scène. Le ramollissement cérébral succède à cette série de congestions limitées, et l'affaiblissement intellectuel manifeste en est la conséquence. Reste à savoir si, dans ces poussées vésaniques irrégulières, un observateur n'eût pas diagnostiqué toujours des accès d'évidence si fugaces qu'ils soient.

La même gradation s'observe dans l'hypochondrie, l'hystéricisme, l'épilepsie, dont l'influence vésanique se fait sentir inégalement sur l'esprit du sujet, selon l'intensité des attaques, ou plutôt selon une marche mystérieuse de la prédisposition nerveuse.

L'hypochondriaque avéré peut avoir, outre ses appétits morbides, des gastralgies douloureuses qui empoisonnent son existence et influent sur ses sentiments, ses relations, sa vie. Il est sans cesse absorbé dans l'étude de ses maux, poursuivi de ses craintes exagérées, attiré même vers le suicide. Ce n'est encore à ce point qu'un fou passionnel mélancolique.

Mais que par une transformation de sa névrose il devienne sujet à des terreurs étrangères à son état habituel, ou à des hallucinations absolument imaginaires d'un sens qui s'y rapportent ; ce sera un délire à côté de ses sensations habituelles, et pour peu qu'il y ajoute foi, il règlera sa vie sur ces sensations erronées et le voilà à la merci d'une influence interne ou externe qui modifiera, changera le cours de ses idées. D'autres conceptions encore plus fausses, puisqu'elles résident dans sa pure imagination et non dans une sensation, ou des penchants, ou des idées seulement exagérés jusqu'à l'absurdité, vont lui dérober jusqu'à la réalité de ses souffrances et lui en créer

d'absolument controuvées. Le voilà lypémane, s'il ne devient pas maniaque et violent de déprimé qu'il était. Le mélancolique hypochondriaque qui en arrive à ne plus vouloir manger, parce que des sensations nouvelles ou des hallucinations lui persuadent qu'il ne rend plus d'excréments, n'est plus un mélancolique mais un délirant avéré, qu'il raisonne ses sensations ou qu'il ne les raisonne pas ; qu'il les cache ou qu'il les étale en cherchant à les démontrer.

De même le mélancolique qui désire mourir et se croit damné pour des motifs futiles est encore un fou passionnel ; mais dès que ses scrupules sont purement imaginaires ou le résultat d'hallucinations, il devient délirant. *Phantasma superveniens dat ex melancholiâ delirantem*, a dit Ettmuller. Enfin l'anomalie hypochondriaque peut bien être le substratum de l'affection nouvelle du délire ; mais celui-ci se sépare absolument de la réalité même la plus exagérée.

L'hystérique a des spasmes, des boules, des paralysies partielles, des migraines, des goûts bizarres ; le caractère suit surtout les fluctuations menstruelles. Le sujet, à certaines recrudescences, devient irritable, changeant, dissimulé ; les penchants se développent par intermittence ; les goûts nobles chez les unes, les goûts dépravés chez les autres, et que Sauvages a nommés des morosités. On pourrait les appeler les troubles hystéro-gastralgiques. Ils se bornent souvent à l'excitation ou à l'exagération de tendances et de goûts natifs, soumis spécialement à ces deux importants organes que le grand sympathique est chargé de régulariser. Et si l'irritation morbide de l'estomac et de l'utérus réagit violemment sur la moëlle épinière, elle y détermine des paralysies spécifiques ; sur le cerveau, des bizarreries innombrables, infiniformes, des idées romanesques ou des appétits moins relevés, l'amour du merveilleux, ou l'érotomanie et même l'hystéromanie sen-

suelle ; c'est-à-dire autant de manifestations sympathiques de l'hystéricisme poussé jusqu'à la folie passionnelle.

Mais, au delà ou à côté de ces vésanies directes, lorsque les troubles cérébraux tendront à sortir du cercle hystérique, on n'aura plus affaire à la folie passionnelle. Alors, avec l'excitation du cerveau, qu'elle vienne du grand centre nerveux abdominal et coïncide avec une époque menstruelle, ou qu'elle ait été préparée et entretenue par des habitudes et des idées exagérées, on verra se développer un vrai délire ayant sa source première dans un nervosisme hystérique, et pourtant devenu comme étranger par ses conceptions et ses actes à la passion ou à la complexion hystérique.

Ainsi, une anormale hystérique, à l'époque de ses règles ou même dans l'intervalle, présente des penchants singuliers ; son caractère est inquiet; elle éprouve des frayeurs nerveuses, elle est ultra-sensible, pleure et rit facilement; ou s'exalte jusqu'à la limite de la folie pour la moindre contrariété, se met à écrire des lettres anonymes odieuses, à une rivale, ou à boire des liqueurs fortes ; ou bien prenant la vie en dégoût, pour un désir contrarié, elle tente souvent même sans vouloir réussir, de se laisser périr de faim ; menace de se noyer ; se cache pour manger; ou bien, l'organe sexuel la sollicitant plus directement à son insu, elle ne rêve que romans, aventures, amours extraordinaires, etc. Voilà un sujet sur la voie de l'aliénation mentale et, si une hygiène heureuse ne l'arrête pas, bien près d'atteindre à la folie passionnelle.

Mais qu'à l'époque menstruelle, ou dans le temps d'une puberté difficile, ou d'une ménopause douloureuse, une femme anormale soit saisie d'un désir insurmontable de brûler, voler, de tuer, de voyager, etc., si ces actions n'ont rien de commun avec les passions habituelles du sujet, n'est-ce pas un délire étranger par ses manifestations à la passion, au vice, au tem-

pérament hystérique, bien qu'il en dérive? Aussi rangerons-nous ces impulsions morbides insolites parmi les délires des anormaux, sous le nom de délire hystérique incendiaire, ou kleptomaniaque, ou homicide, selon la tendance principalement connue.

L'épileptique a des convulsions effrayantes, ou modérées, ou de simples vertiges. Le caractère de ces malades est bien connu ; il peut, comme l'hystérique, se borner à des excentricités ; l'exagération absurde des idées et des penchants peut aller jusqu'à la folie passionnelle. Celle-ci peut être terrible. Mais on la distinguera toujours du délire épileptique par cette réflexion que la folie passionnelle obéit à une passion, à un mobile connu, si puéril, si faux qu'il soit. Tandis que le délire épileptique, comme les autres, alcoolique, hystérique, hypochondriaque, obéit à des motifs absolument imaginaires. Il est seulement plus particulièrement dangereux, en certains cas, par la soudaineté de ses impulsions qui ne laissent aucun souvenir après elles.

IV

Il est temps de donner des exemples de folies passionnelles. Je commencerai par l'espèce hypochondriaque, à laquelle je rattacherai certaines variétés, telles que la mélancolie, le suicide, l'alcoolisme, le vagabondage, les frayeurs, etc.

A l'article des anomalies simples, supérieures et inférieures, j'ai indiqué la quantité innombrable de singularités qui peuvent s'allier à une intelligence quelconque sans en entraver l'exercice par le seul fait de son existence ; et je viens de dire qu'il fallait une excitation morbide, interne ou externe, pour en développer jusqu'à la folie les ressorts intermittents.

Mais qui peut dire aussi combien il y a de genres, de varié-

tés, de qualités de folies passionnelles, depuis la répugnance exagérée pour une chose jusqu'au désir exagéré pour une autre; répugnance et désir inoffensifs, indifférents, ou nuisibles et terribles, et qui en définitive s'imposent à l'existence et l'entravent; autrement ce ne seraient que de simples irrégularités. Ainsi, par exemple, je citerai de Napoléon la singulière manie de compter les fenêtres par couples quand il passait dans la rue. Cette manie n'absorbait pas sans doute beaucoup son esprit organisateur et symétrique; mais s'il n'avait pu s'y arracher, adieu son génie. Ce qui n'était qu'une légère bizarrerie ou un tic, devenait une morosité, pour parler comme Sauvages; c'est-à-dire une folie passionnelle, une oppression vésanique de la volonté par un penchant, une idée fixe, une habitude absurde et tyrannique. Je pourrais encore citer un grand nombre d'exemples tirés des observations si intéressantes de Baillarger, de Legrand du Saulle, de Trélat, de J. Falret, etc. Mais les longs extraits des vésanies de Sauvages suffisent à montrer que chaque sens, chaque appétit, chaque sentiment, peut en posséder à lui seul une foule. Et d'ailleurs je me suis imposé la tâche de ne donner autant que possible que le fruit de mes propres recherches, au risque d'être moins heureux.

V

Voici donc une observation de monomane hypochondriaque, à longues rémissions lucides, qu'un accès aigu de délire maniaque vient interrompre quelquefois sous l'influence d'une émotion plus forte que d'habitude; l'instinct ou le sens lésé est ici celui de la conservation. Le malade était ce qu'on pourrait appeler un héréditaire direct puisqu'il avait reçu le germe funeste d'une mère aliénée; il n'en représentait pas moins un

des plus beaux types d'homme que l'on pût voir. D'ailleurs intelligent, instruit et poli comme un vrai gentilhomme qu'il était. Il avait servi comme officier dans la cavalerie de la garde royale, où il était connu pour une timidité sauvage, incompréhensible, qui eut les conséquences suivantes.

14e Observation : *Folie passionnelle hypochondriaque de l'instinct de la conservation.*

M. X., propriétaire, 58 ans, demeurant à C... entra à Léhon le 21 février 1862, et sortit non guéri en mai. Son certificat d'entrée portait que M. X... était depuis longtemps atteint d'aliénation mentale, et que depuis quelques jours il s'abandonnait à des accès de violence tels qu'il y avait danger pour les personnes qui l'entouraient.

Notes mensuelles. Mars. — Grand, l'air noble, la figure triste, les réponses brèves et ironiques, des plaintes incessantes sur sa séquestration; M. X. dit qu'on l'a trompé. Et en effet, M. X... ne pouvant rester seul, sa femme l'a conduit de C... ici, comme au bout d'un fil, et malgré lui, seulement parce qu'il ne pouvait se résoudre à rester seul. L'hérédité maternelle est certaine : sa vie de garnison a été autrefois très-intermittente, excentrique. Il donna sa démission en 1830. Dès cette époque il était devenu par degrés bizarre, irascible; il alla vivre sur ses terres, voulut les faire valoir et ne put suivre cette idée, étant paresseux, irrésolu à l'excès. Cette irrésolution en arriva au point qu'il faisait atteler et ne quittait pas l'appartement, sans aucun motif plausible de ce changement d'humeur. Il aimait l'équitation et y avait ainsi presque renoncé. On sut enfin qu'il ne pouvait s'éloigner de la maison : aussitôt qu'il perdait le toit de vue, il pâlissait, et tremblait de se trouver seul dans la campagne. Cela ne rappelle-t-il pas le cas de ce Nicanor, cité par Hippocrate, qui ne pouvait entendre

la nuit jouer de la flûte dans un festin, sans trembler? Peu à peu, cet ancien officier de cavalerie renonça à son cheval. Il aimait, au contraire, à se mêler à la foule parce qu'il y avait plus de chance d'être secouru.

Cependant si M. X. recherche la solitude, c'est avec une autre personne; je le prie de m'expliquer cette condition : il en rougit, il sait qu'elle est ridicule; c'est un mouvement qu'il ne peut surmonter. Il me raconte lui-même que sa femme ayant un jour voulu par méchanceté le laisser seul pendant quelques heures, il fut pris d'un accès de colère si violente qu'il brisa tout ce qui se trouvait dans la chambre. Lorsqu'elle revint, ce furent des pleurs et des prières de ne plus le laisser seul; il s'était mis en colère d'être abandonné ainsi, disait-il. Et, de fait, il avait eu un véritable accès de fureur maniaque.

A l'asile, dès le premier mois, M. X. a usé la patience de deux gardiens; son exigence est insupportable et tyrannique; il ne peut rester seul un instant, ni jour ni nuit; se plaint constamment de tout, des égards qui lui manquent, de la promenade qu'on lui impose, de la société des pensionnaires qu'on lui recommande. « Ce sont des aliénés, dit-il, dont les cris, les gestes, l'air, me font peur et m'agitent. Je suis malade, mais pas comme eux; on n'entend rien à sa maladie; il n'y a rien à faire, il a déjà été traité inutilement. » — D'ailleurs, est-il malade? C'est un état nerveux, du chagrin — on a mal agi avec lui — sa femme le persécute — il n'y a pas de mal qu'il ne dise pour la noircir.

Enfin, on le force à se promener, on essaie de le faire rester seul peu à peu. Mais voilà qu'en avril, tout à coup, la vue du cimetière situé en face, au loin, lui devient pénible, affreuse : il veut qu'on le change de chambre. On lui en offre à choisir, et, après s'être plaint qu'on lui refusait cette satisfaction, il n'en veut aucune; il paraît préférer souffrir et se plaindre.

État meilleur cependant; je cause avec lui familièrement; mais je sens bien qu'il se défie de moi; ses phrases de compliments sont toujours ambiguës : « On verra si je suis aussi bon que je parais. » Il joue au billard, se promène tout en se plaignant; le sommeil est assez bon, l'appétit passable; il prend une physionomie plus pleine et reposée; il en convient. Mais, des difficultés d'intérêt le font retirer; et alors, il ne veut plus retourner chez lui. M. X. moitié crainte des prétendues persécutions de sa femme, moitié reconnaissance, pleure en partant; on est obligé de l'arracher de force. En résumé, état amélioré.

VI

Variété dipsomaniaque.

L'appétit morbide pour les liqueurs fortes est souvent une manifestation du tempérament hypochondriaque. J'ai dit précédemment que l'alcoolisme agissait bien différemment, suivant le sujet : ou bien il pousse une habitude jusqu'à dégénérer en abrutissement ou en folie; ou bien, n'arrivant que par accès intermittents, à époques plus ou moins régulières, il développe tous les instincts bons ou mauvais avec une impulsion irrésistible, avant d'arriver au délire permanent et à la démence. Telle est la dipsomanie, plus rare que l'ivrognerie.

On est à même de constater journellement ces deux formes d'alcoolisme; mais on peut aussi remarquer une différence bien sensible dans les effets vésaniques produits sur le sujet. Tantôt, l'ivresse développe les penchants normaux ou anormaux préexistants; tantôt elle en fait naître de nouveaux. C'est encore l'alcoolisme en ligne directe et indirecte, passionnel ou délirant. Ainsi, tel anormal, en état d'ivresse, éprouvera non-seulement un dé-

lire passionnel de ses habitudes, mais encore des hallucinations de la vue et de l'ouïe, ou des convulsions allant jusqu'à l'épilepsie. On serait autorisé à comparer ces accidents fugaces à un accès de delirium tremens aigu. Certes, on peut dire alors qu'à la folie alcoolique un délire s'est ajouté, qui n'a de commun avec l'alcoolisme que la cause. Mais qu'un anormal à caractère impulsif, érotique, ou vagabond, ou voleur, ou colère, ou mélancolique, ou hystérique, ou épileptique, joigne à ces dispositions vésaniques un appétit morbide pour l'alcool, et vienne à s'enivrer, il est trop aisé de comprendre que les anomalies désignées ne feront que s'accroître sous l'influence d'un excitant qui développera d'autant plus ces penchants qu'il affaiblira le jugement du sujet. L'alcool, excitant étranger introduit dans l'économie, produit alors l'effet d'une congestion cérébrale, d'une méningite passagère, d'une fièvre puerpérale, etc. Il y a peut-être des dipsomanes plus heureux qui boivent pour boire, et qui épuisent dans l'ivresse l'anomalie simple ou dégénérée dont ils sont atteints. Mais une anomalie est rarement unique, puisqu'elle est l'indice d'une faiblesse organique; et un penchant anormal qui s'exagère en exagère aisément un autre qui le touche, surtout lorsque l'esprit d'un sujet insuffisant sera la seule sauvegarde et le seul frein de ses mauvaises passions.

Un symptôme singulier, qui semble se présenter au moins assez souvent et qui pourrait, en certains cas, servir à caractériser les délires directs ou passionnels des délires proprement dits ou indirects, c'est la perte ou la conservation de la mémoire des actes commis pendant la folie alcoolique. On a remarqué, en effet, que les actes accomplis sous cette influence et qui sortent tout à fait des habitudes anormales et des impulsions du sujet, se sont passés souvent sans laisser aucune trace dans la mémoire. Ce fait est commun chez les personnes en état d'ivresse accidentelle profonde et témoignerait, quoi qu'on en

dise, d'une irresponsabilité complète, si l'ivresse avait été involontaire ou imprévue.

On retrouve cet oubli dans l'ivresse vésanique, précisément dans les cas où l'intoxication alcoolique a été si forte qu'elle a, non pas développé des penchants, mais en a fait, pour ainsi dire, naître de nouveaux. En sorte que l'on serait tenté de donner la mémoire comme un moyen de diagnostic différentiel des délires directs et des délires indirects de la vésanie alcoolique. J'en donnerai une observation au chapitre des délires.

Maintenant se figure-t-on bien l'effet terrible et prolongé que doit produire sur une organisation dégénérée, à esprit faible, à penchants nativement vicieux et incoercibles, l'ingestion d'une dose considérable d'alcool qui exagèrera jusqu'au crime l'action de pareils éléments! L'ivresse ne peut pas plus alors se comparer à l'ivrognerie ordinaire que le délire à la simple exaltation. Témoin l'exemple suivant.

15e Observation : *Insuffisant. Folie passionnelle alcoolique intermittente, ou dipsomanie, avec penchant au vol; à forme paralucide.*

Le sujet de cette observation, L..., est un insuffisant, avec un penchant périodique à l'alcoolisme. La rareté du sens moral le rend en tout temps dangereux pour la société. Ses accès dipsomaniaques se révélèrent dès la puberté; et pour obéir à son penchant intermittent il ne reculait pas dès ce temps devant le vol et les menaces contre son père. Comme on le voit, l'individu lui-même n'est pas bien intéressant : mais le cas morbide l'est beaucoup lorsqu'on saura que cet insuffisant, à peine âgé de 28 ans, avait déjà passé plusieurs années dans des maisons de correction et dans un asile d'aliénés; et que se trouvant un soir sous une influence alcoolique, si peu apparente qu'elle ne fut pas même admise comme excuse, il essaya

de tuer deux personnes dans la même nuit pour les voler et s'enivrer avec le produit de son vol. — L'une de ses victimes était son cousin. Il n'en voulait d'ailleurs qu'à son argent. J'affirme que je l'ai vu deux jours avant le crime, à demi-ivre d'alcool : et mon opinion fut que l'excitation de l'ivresse devait se prosonger plusieurs jours sur un sujet aussi anormal qui, sans aucun doute, n'avait pas négligé de continuer à boire, ne fût-ce que pour s'entretenir.

Comme ce cas est difficile à limiter exactement entre la folie passionnelle alcoolique et le délire né de l'alcoolisme, je le donnerai avec le plus de développement possible. Voici donc :

1° D'abord le compte rendu du procès, avec le principal de l'acte d'accusation, rédigé très-nettement par le juge d'instruction de la ville de B., chargé de l'affaire ;

2° Le résumé des notes tenues sur l'état mental du sujet, pendant un séjour de deux années à l'asile d'aliénés de Lehon, avant le crime commis dans le mois qui suivit sa sortie ;

3° Le rapport que je fis sur le même objet, avant le jugement, et qui n'a pas été lu, l'instruction s'étant contentée de mon simple témoignage. Mais j'ai pour ainsi dire récité le dit rapport aux assises de la ville de B., où le crime fut jugé.

« *Tentatives d'homicide et soustractions frauduleuses. Renvoi de cassation.* — Il existe près de la gare, dans un lieu isolé, une maison bâtie au milieu d'un enclos, et occupée ordinairement par une veuve, madame V. Celle-ci avait occupé à différents travaux un nommé L., ouvrier carrier, célibataire, n'ayant aucunes charges de famille, et faisant cependant des dettes. Il avait eu plusieurs fois maille à partir avec la justice, et il avait même été déjà condamné pour vol. L. savait que la dame V. était veuve et passait pour riche.

« Le 9 décembre 1864, vers six heures et demie du soir, il

s'introduisait dans le jardin en escaladant un mur qui donne sur une rue déserte. Par un hasard heureux, Mme V. n'était pas seule, mais elle était absente alors du corps de logis principal de sa maison.

« Le voleur pénétra donc facilement dans la chambre à coucher, s'empara d'une montre placée sur une cheminée, et s'enfuit immédiatement après, à la faveur de la nuit.

« Le lendemain, le même individu s'en allait, vers six heures du matin, à son travail, porteur d'une massette en fer qui lui sert à casser le caillou. Il aperçut un messager attelant ses chevaux et s'apprêtant à sortir de l'auberge.

« L. connaît cet homme, il sait qu'il va prendre la route de Saint-Brieuc; il l'y devance, et, chemin faisant, il prend soin de couper, pour le raccourcir, le manche de sa massette, afin de la manier plus facilement ou de la dissimuler sous ses vêtements. Vers sept heures, l'aurore commençait à poindre, le messager arrive au point où le voleur l'attend. L. l'aborde; on cause, on parle de la route à faire et des affaires de l'un et de l'autre; puis, à un certain moment, et tout en cheminant tranquillement, L. demande l'heure qu'il est. Le messager ne se défie pas, il tire sa montre. L. se recule un peu en arrière et lui porte sur la joue gauche un coup de sa massette.

« Le charretier chancelle, mais ne tombe pas. Il pousse un cri, menace son agresseur; l'attelage s'arrête, et L., pris de peur, s'enfuit dans un champ d'ajoncs.

« Le soir de ce même jour, L. veut commettre un nouveau vol; mais, cette fois-ci, un vol qui lui rapporte. A huit heures, il est à la gare, où un nommé H., fermier, âgé de vingt-cinq ans, descendait d'un train arrivant de Rennes : c'est le cousin de L. On s'aborde, on cause, on traverse la ville ensemble; H. paie à son compagnon un verre d'eau-de-vie; il ouvre son porte-monnaie, qui contient des billets de banque et de l'argent; puis,

on se sépare, et H., qui se rend chez ses parents, à quelques kilomètres seulement, prend aussitôt la route de Saint-Brieuc, celle-là même que le messager a prise aussi le matin.

« Au bout d'un certain temps, H. arrive à destination ; il entre chez M. X., cause longtemps avec lui, prolonge la veillée jusqu'à deux heures du matin, et enfin il reprend sa route du retour.

« A peine a-t-il parcouru 400 mètres, au milieu de l'obscurité de la nuit, qu'il se heurte presque à un homme, dont il n'a pu soupçonner la présence, qu'il n'a pas vu, qu'il n'a pas même entendu marcher. Cet homme est L. ; il a suivi son parent à distance, et il l'a vu entrer chez X. ; il a attendu sa sortie, depuis dix heures du soir jusqu'à deux heures du matin. Il a défait ses chaussures, et s'est hâté de s'éloigner en courant pour attendre H. sur la route.

« Celui-ci, singulièrement surpris, cherche à s'éloigner ; la peur le prend, il veut rebrousser ; cependant il jette un coup d'œil sur le piéton nocturne, qui vient de surgir sur ses pas comme par enchantement.

« L. déguise sa personnalité, il a la tête couverte d'un mouchoir ou d'une blouse, il simule l'ivresse, et prend soin d'expliquer sa présence en disant qu'il a bu un coup de trop, et s'est attardé.

« Il déguise sa voix. H. ne le reconnaît pas ; mais, pour plus de sûreté, il se dispose à prendre un chemin de traverse ; au moment où il passe devant L., celui-ci lui assène sur la tête deux violents coups de la massette de fer avec laquelle il a, le matin, attaqué le messager. Il l'abat sur le sol. Une lutte s'engage à terre. H. crie, appelle au secours ; L. frappe d'une main, et, de l'autre, cherche à bâillonner H. Enfin, H. parvient, après de nombreux efforts, à s'arracher des mains de son agresseur. L'accusé le poursuit pendant un certain temps : on ne sait qui

des deux arrivera le plus vite. Cependant on approche de la maison de M. X., et, ici, L. s'enfuit.

« L. a, depuis, avoué sa culpabilité ; mais une question grave est surgie pendant l'instruction. »

On l'a interrogé d'abord sur son identité; il a répondu qu'il se nommait L., journalier ; puis, comme il avait été enfermé dans une maison d'aliénés, on s'est demandé quel pouvait être son état mental au moment des faits. Sur ce dernier point, la fin de l'acte d'accusation s'exprime ainsi :

« L'accusé, désigné par ses deux victimes, ne pouvait pas songer à nier sa culpabilité. Il l'a avouée jusque dans les moindres détails. Il a déclaré à diverses reprises qu'il lui fallait de l'argent à tout prix, et qu'il serait allé jusqu'à l'assassinat pour s'en procurer. D'un autre côté, si graves que soient ces faits, ils ne répondent que trop aux déplorables antécédents judiciaires de L., et ils n'ont d'autre motif apparent que tous les faits ordinaires de la même nature. A ne considérer que les constatations et les résultats de la procédure suivie contre l'accusé, il semble que son intelligence et sa volonté aient été aussi éclairées et aussi libres pour concevoir et préparer les crimes qui lui sont imputés, que sa résolution a été ferme pour les commettre. Cependant, l'information a révélé dans l'existence de L. un fait dont la portée pouvait être, selon les circonstances, non-seulement d'atténuer mais de faire disparaître le caractère criminel des actes qu'il a commis. Par suite de ses habitudes d'ivresse, il a été atteint, à une certaine époque de sa vie, d'aliénation mentale, et placé dans l'asile des aliénés de Léhon. Entré dans cet asile le 6 juin 1861, il n'en est sorti que le 14 juillet 1864, après seulement que le médecin en chef de cet établissement a pu affirmer sa guérison. Il restait donc à rechercher, après les aveux de l'accusé, si, au moment où il a accompli les faits dont il se déclare l'auteur,

il n'avait point perdu de nouveau l'usage de sa raison, et si ces faits ne sont point les conséquences fatales d'un trouble intellectuel plutôt que l'effet d'une intention criminelle dans le sens rationnel et légal de ce mot. Cette recherche a été confiée par les magistrats à des hommes de l'art.

« Le médecin-aliéniste de l'asile des aliénés de Léhon a revendiqué l'accusé comme un de ses clients les plus dangereux, et déclaré qu'étant dipsomane, c'est-à-dire fatalement poussé à boire, exposé après avoir bu à une sorte d'ivresse, qu'il appelle une ivresse à longue portée, de nature à faire perdre pendant plusieurs jours toute notion du juste et de l'injuste, cet homme appartient de droit à la médecine mentale et a plutôt besoin d'être traité que d'être jugé ; au contraire, deux médecins également savants et honorables de la ville ont affirmé que L. est en possession de son intelligence et qu'il doit être regardé comme responsable de ses actes. Les magistrats, quoique touchés du désaccord de cette dernière appréciation avec le jugement porté par le médecin de l'asile de Léhon sur l'état mental de L. sorti guéri de cet asile, ont voulu néanmoins confier de nouveau à des maîtres dans la science médicale l'examen de l'accusé ; cet examen n'a fait que confirmer et fortifier l'opinion des médecins du tribunal. Comme ces derniers, les médecins de Paris n'hésitent pas à affirmer qu'au moment où il a commis les deux tentatives d'assassinat dont il est inculpé, L. n'était point atteint d'aliénation mentale. » Le journal qui a reproduit l'acte d'accusation poursuit ainsi :

« Dans son interrogatoire, L. répond, avec une grande netteté, aux questions que lui fait M. le Président. MM. les médecins-aliénistes sont entendus ensuite ; ils disent, chacun en ce qui le concerne, comment ils apprécient la situation mentale de L. *Celui-ci paraît craindre, plus que quoi que ce soit, de*

retourner dans un asile ; il est le premier à dire qu'il a toute sa raison. Cependant on ne peut s'empêcher, en le regardant, de trouver dans sa physionomie quelque chose d'étrange : il est maigre, long, son œil est vague, et sa moustache noire et fournie fait ombre sur une bouche sans expression. »

« Quoi qu'il en soit, le jury ayant la conviction de sa culpabilité, et l'état de folie de l'accusé étant loin d'être prouvé, il est condamné, avec circonstances atténuantes, à dix ans de travaux forcés et vingt ans de surveillance. » J'ai souligné à dessein cette remarque du rédacteur, qui prouve à quel point L. manquait de sens moral, et même d'intelligence, lorsqu'il se réclamait comme raisonnable et préférait la honte d'une prison à la simple séquestration dans un asile où il avait joui d'une grande liberté relative. Assurément cet homme était un insuffisant qui ne discernait pas du tout, même à l'état habituel, le bien du mal.

Mais avant de passer outre, il est nécessaire de noter quelques lacunes dans le compte-rendu précédent.

D'abord, lorsque le sieur H., cousin de l'inculpé, le lâcha la nuit sur la route et se retira dans la maison de M. X. jusqu'à deux heures du matin, c'est qu'il avait aperçu quelque chose d'insolite dans les manières de son compagnon, avec lequel il venait de boire à la gare. Il connaissait, d'ailleurs, sa mauvaise réputation et ses penchants dangereux sous l'influence alcoolique.

Ensuite, un des médecins experts de Paris, illustre dans la science, et qui avait examiné L., déclara au jury que lors de son examen il n'avait pas constaté d'aliénation mentale, mais qu'après tout cela ne prouvait en rien qu'il n'eût pas été aliéné ; pas plus qu'après un accès de goutte, on ne peut affirmer qu'il y a eu ou qu'il n'y a pas eu de goutte auparavant ; et qu'enfin cet homme qui, accusé d'un crime si grave, non-seulement

avouait si ingénuement ce qu'on lui demandait mais allait encore au-delà, lui semblait bien n'être pas un homme comme un autre, et manquer de sens moral. Il aurait pu s'étonner aussi qu'on n'eût pas demandé un rapport sur l'état mental de L. au médecin de l'asile qui l'avait soigné et observé pendant deux ans; et qu'on se fût contenté de sa déposition comme d'un simple témoin.

Je ferai encore remarquer que le nommé L., qualifié d'ouvrier carrier dans l'acte d'accusation, était sellier de profession; mais jamais son caractère inconstant et son esprit insuffisant, malgré une certaine habileté de main, ne lui avaient permis de bien apprendre cet état et de l'exercer. En sorte qu'il faisait tous les métiers d'un journalier, excepté celui qu'il avait été à même d'apprendre.

Maintenant, voici les notes médicales les plus importantes sur l'état moral de L. pendant un séjour de plus de deux années à l'asile d'aliénés, d'où il sortit guéri d'une suite d'accès mélancoliques, quelques semaines avant son double attentat.

Six mois environ avant que je prisse le service médical de Léhon, l'aliéné L. avait été séquestré pour des actes de violence commis pendant un accès de manie aiguë. La cause immédiate qui, de notoriété publique, était l'alcoolisme, n'est pas donnée dans le certificat d'entrée; mais l'aliénation mentale, telle qu'elle est décrite, ne laisse rien à désirer; et quelques jours ensuite, quand l'exaltation du sujet eut fait place au calme, le médecin de l'asile qui m'avait précédé constata d'emblée une insuffisance intellectuelle et morale.

Voici les pièces à l'appui.

Certificat d'entrée. — Nous, soussigné, médecin aux rapports judiciaires de... Certifions qu'en vertu d'un réquisitoire de M. le substitut, nous avons visité le nommé L., ouvrier sellier, âgé de 25 ans, détenu à la maison d'arrêt, inculpé de tentative

d'assassinat et paraissant atteint d'aliénation mentale. Nous avons reconnu que cet homme, sujet à des hallucinations, présente une notable altération des facultés affectives, que le sentiment moral est chez lui perverti; que l'aversion maîtrise sa volonté, qu'il est atteint de monomanie homicide : En conséquence nous estimons que cet homme, dangereux pour la sûreté publique, doit être renfermé dans une maison d'aliénés. — Ce 31 mai 1861.

Certificat de 24 heures. — Le médecin de l'asile de Léhon certifie que le nommé L. présente l'incertitude des souvenirs et l'inconscience de la valeur morale de certains actes qui caractérisent la folie vraie ou simulée. Il y a donc lieu, suivant lui, de l'observer attentivement dans un asile d'aliénés. — 7 juin 1861.

Certificat de quinzaine. — Le soussigné certifie que le nommé L. est *frappé d'insuffisance intellectuelle et morale.* Cet homme est incapable de distinguer le bien d'avec le mal, l'injuste d'avec le juste, et il porte aux prêtres une haine qu'il ne peut expliquer par un grief sérieux. Il ne parle que de s'évader pour aller en tuer quelques-uns. Je le fais surveiller comme le plus dangereux de mes malades et j'estime que cette surveillance est nécessaire pour la sécurité de l'ordre publique. A maintenir.

6 Juillet. — Imbécillité. Manque de sens moral. En veut beaucoup aux prêtres, parce que, ayant volé chez l'un d'eux, il a été condamné. Rêve de tuer un prêtre quand il sera sorti.

6 Août. Septembre, idem. 15 Octobre. — Faible d'esprit, calme et laborieux à l'asile, etc.

Janvier 1862. — Je pris alors le service et voici mes notes. — L. est tranquille et laborieux pendant quelques semaines, puis son caractère s'assombrit, ses yeux restent baissés, il devient comme un imbécile; il cherche alors à s'évader. C'est dans ces époques de trouble qu'il a pu commettre tous les faits qu'on

lui reproche et pour lesquels il a été puni, puis séquestré à l'asile. Cette période dure à l'asile environ une semaine. Il est actuellement tranquille et s'occupe à des travaux de jardinage.

Février. — L. s'occupe assidûment depuis quelque temps, mais il est à craindre que cet état ne persévère pas. Il est malheureusement sujet à des accès de mélancolie qui se reproduisent de mois en mois, et pendant ce temps, il cherche à s'évader, il obéit à des impulsions désordonnées qui le rendent dangereux.

Mars. — La santé de L. se maintient bonne depuis six semaines.

La crainte d'une rechute qui a déjà eu lieu plusieurs fois empêche de demander sa sortie.

Avril. — Même état amélioré. Mais soudain son caractère s'est assombri, et le 25 il s'évade.

Juin. — Ramené le 3. Il était dans une ferme où il s'occupait; on l'a mis aux agités; et le 12, on l'a envoyé au travail. Il promet de ne plus s'évader; il a été assez tranquille toujours à l'asile, mais il est fort dangereux en liberté, et j'hésite à le renvoyer d'après son dossier.

Novembre. — L. est dans un état de santé parfaite depuis 3 mois, mais je n'ose pas demander sa sortie, sachant la cause qui l'a fait entrer à l'asile.

Décembre. — Sorti en promenade, L., qui faisait fonction de gardien provisoire, a bu un peu de vin. A son retour *accès de folie furieuse* pendant la soirée; la nuit, tentative de se précipiter par la fenêtre, ne connaissant plus personne; — le lendemain, vomissements abondants. Il est brisé, comme honteux.

Janvier 1863. — L. est un bon travailleur, mais dès qu'il a bu il est fou dangereux.

Avril. — Chaque fois qu'il a pu boire, il est devenu dangereux, comme cela arriva il y a trois mois environ. Je l'emploie

à la ferme. Je lui ai donné quelque pécule; il paraît satisfait.

Le 9 juillet, — il s'évade. 11 Juillet, Lettre à M. le Préfet :

« J'ai l'honneur de vous informer que le sieur L. s'est évadé le 9 courant vers 5 heures du soir. Son père habite à trois lieues d'ici. Depuis longtemps, il était calme, travaillait bien, mais il ne pouvait boire sans devenir excité, menaçant, aliéné. — Cette infirmité m'avait fait jusqu'ici hésiter à demander sa sortie.

« Il est probable qu'il va travailler à la moisson et que toutes les recherches seront inutiles. Et, vu son état de santé amélioré depuis plusieurs mois, je vous prie de lui accorder sa sortie de l'asile à titre de guérison. »

Ces notes furent soumises à l'instruction et aux experts, et voici enfin le rapport que j'écrivis pour m'éclairer moi-même, et que je récitai à peu de choses près devant le jury, n'ayant pas été invité à le joindre à ces notes.

Rapport sur l'état mental de L. — L. est né le 14 mai 1836. Il avait donc 28 ans au moment du crime qui lui est reproché. Sa mère, de laquelle il tient une faiblesse congénitale de l'intelligence, mourut jeune et n'a pas laissé d'impression vivace dans le pays. Je n'ai pu rencontrer son père ni ses sœurs pour m'informer des antécédents de l'accusé ; j'ai eu recours à des voisins très-honorables, qui m'ont d'abord appris que les sœurs de L. n'avaient pas un caractère indemne de nervosisme hystérique très-prononcé ; mais qu'elles avaient été bien élevées et très-religieusement. Je n'insisterai pas sur ce point particulier.

L. a toujours passé pour un garçon bizarre et *sujet à des accès de folie dangereuse*. Il est petit de taille, brun, maigre ; la figure sournoise; la tête petite et le front fuyant. *Il ne s'enivrait jamais :* mais il buvait par accès et alors il devenait méchant, menaçait son père pour avoir de l'argent, lui en pre-

nant de force pour aller boire. Il avait cependant appris à lire et à écrire. On l'avait mis en apprentissage chez un sellier. Mais il faut dire qu'il savait toute espèce de petits métiers, excepté celui-là. Il est habile de corps et rusé. Il ne lui manque que le sens commun ou le sens moral. Telle est, en résumé, l'opinion des personnes qui l'ont le mieux connu.

En somme, L. et ses sœurs, mais lui surtout, passaient dans le pays pour des gens *lunés*. Et je retrouverai plus tard, corroborée par le jugement de l'autorité administrative, cette expression populaire à l'égard de L., lorsqu'il fut envoyé à l'asile comme aliéné confirmé.

Vers l'âge de 16 ans, entre autres nombreux méfaits pour aller boire, il vola la montre du curé, dont il avait été naguère enfant de chœur. Il fut ensuite incarcéré deux ou trois fois, la dernière à Poissy, pendant trois ans. Il revenait dans sa petite ville recommencer ses débordements intermittents, redouté de tout le monde.

En 1861, après une dernière mise en liberté, il allait répétant partout qu'il n'avait d'autre désir que de retourner en prison ; pour cela il voulait tuer quelqu'un, n'importe qui. Dans ce dessein, ou plutôt par une sotte bravade, il se rend peut-être après avoir bu à l'église voisine de T., dont il ne connaît le prêtre que de vue, pour avoir déposé contre lui lors du vol de la montre chez le curé. Il avait un pistolet, *non chargé*, qu'il montre à quelques personnes : on a peur, on l'arrête, et quelques jours après, le 16 juin 1861, il est envoyé à l'asile avec le certificat, qu'on a lu, du médecin aux rapports du tribunal depuis plus de 20 ans, qui constate un accès d'aliénation mentale furieuse, caractérisée par des hallucinations, des menaces, des violences. Des renseignements ultérieurs ont attribué cet accès de délire furieux à un véritable *delirium tremens*. Or L. n'avait alors que 25 ans. Il avait passé plusieurs années en

prison, où il n'avait pu satisfaire son appétit pour la boisson. L'intoxication alcoolique n'avait donc pas été le résultat d'un long abus, mais d'un tempérament particulier.

D'autre part, la feuille de renseignements qui accompagnait le certificat médical dit positivement qu'il n'y avait pas d'aliénés dans la famille de L. Je prouverai le contraire. Mais, et ceci confirme bien l'opinion des personnes qui considéraient L. comme un homme *luné*, à la question de savoir depuis combien de temps le malade est aliéné, la feuille répond en toutes lettres : depuis cinq ans environ. Ensuite, à la seconde question, si c'est la première fois qu'il est aliéné, la même feuille répond encore : Le sieur L. fils a été plusieurs fois atteint de folie.

Il est évident que ces appréciations ont trait aux divers accès de brutalité inexplicable que le malade avait commis, et qui avaient motivé les répressions de la justice. On ne dit pas non plus qu'il fût adonné à l'ivresse, mais L. a bien souvent avoué et dit qu'il ne savait plus ce qu'il faisait à l'église de T., alors qu'étant à l'asile, il n'avait plus rien à craindre des suites de cette folie.

L'accès d'aliénation mentale fut ensuite confirmé par le médecin de l'asile, qui quelque temps après, quand l'agitation fut passée, reconnut un manque de sens moral et la demi-imbécillité. En cette période d'apaisement, les prêtres étaient particulièrement l'objet des menaces de L. Il en voulait aussi et surtout à son père ; ou plutôt ses sentiments affectifs, toujours peu développés, étaient alors si pervertis qu'il détestait son père, et il l'avait menacé souvent de lui faire un mauvais parti. Cette dépravation des sentiments paraît avoir été habituelle chez lui, et a d'ailleurs été accusée nettement par la lettre d'une sœur du malade que celui-ci affectionnait exceptionnellement. Elle s'affligeait de le voir chercher à s'évader

parce qu'elle craignait pour son père. En effet, elle l'avait visité en septembre 1862, quinze mois après son entrée à l'asile, et ne lui ayant pas encore trouvé des sentiments convenables à cet égard elle était remplie de craintes.

Quoi qu'il en soit, on le voyait, durant l'accès qui motiva d'abord sa sèquestration, seul dans les coins de la cour, ou devant des poteaux, parler des heures entières. La crise dura deux semaines et fit place à des accès mélancoliques de plus en plus courts, espacés de mois en mois, de trois mois en trois mois et diminuant d'intensité. Alors le malade tombait dans une tristesse noire et méditait surtout de se venger des prêtres, sans dire bien pourquoi. On dut aussi le placer en surveillance spéciale, parce qu'il voulait se détruire, étant dégoûté de la vie.

En janvier 1862, je venais de prendre le service; on plantait des arbres. Je demandai pourquoi si tard; le surveillant me répondit que le malade qui l'aidait dans ce travail, *était retombé depuis quelques semaines dans ses noirs*, et qu'il n'y avait plus rien à en faire jusqu'à la fin de l'accès. — Je le vis alors pour la première fois. Son aspect triste, sombre, dépourvu de franchise, me frappa; il ne pouvait me fixer un instant. A mes questions, il répondait à peine et ne délirait pas; il s'excusait d'ailleurs et niait sa haine contre le clergé. L'accès finissait. Depuis, je l'ai toujours vu servir avec zèle et même avec intelligence, dans les intervalles de plus en plus longs de ses accès mélancoliques; on avait en son habileté de main la plus grande confiance. Seulement, de temps en temps, retour de sa mélancolie, avec les mêmes signes de tristesse et d'apathie. Il éprouvait alors quelques symptômes d'embarras gastrique; il ne mangeait plus; et il était tourmenté du désir de boire. — Il lui en fallait absolument, c'est l'expression du surveillant. Comme il rendait une foule de petits services, et

recevait quelque argent, il avait toujours des sous, avec lesquels il priait, suppliait, tourmentait les gardiens de lui acheter du vin ou d'autres boissons. Ceci est un fait assuré par ceux qui le gardaient.

L. s'évada deux fois et revint *de lui-même :* mais le 25 mai 1862 il s'évada pour de bon et l'on fut obligé de l'aller chercher à la campagne dans une ferme, non loin de l'asile. On avait remarqué qu'il était mélancolique depuis plusieurs jours; on sut qu'il avait bu le jour de l'évasion. Et précisément, un peu avant, pour lui donner du cœur, je lui avais proposé de vivre à l'asile en gardien supplémentaire, ce qui avait semblé lui plaire : on verra bientôt le contraire.

Cependant, avec le temps, ses accès véritables avaient disparu : il n'y avait plus que la crainte que m'inspirait et qu'inspirait à tout le monde sa liberté. Je lui faisais toujours espérer de le prendre à l'asile comme gardien auxiliaire, avec un petit pécule, mais sans lui rendre toute sa liberté; « car, lui disais-je, vous ne pouvez sans le plus grand danger retourner dans le monde, au moins d'ici à quelque temps. Vous boirez, et avec vos instincts malheureux vous commettrez encore quelque chose de mal. » Il en convenait et me remerciait avec reconnaissance. J'ai su depuis que son contentement et sa reconnaissance n'étaient qu'apparents. Il paraît qu'il craignait comme le feu que je le gardasse, fût-ce en qualité de gardien. Il ne comprenait pas la nécessité pour lui d'une tutelle, si bienveillante qu'elle fût. Et il faut remarquer que ses deux dernières évasions eurent lieu justement après des assurances de le garder à l'asile dont il feignait d'être si heureux.

Quelques jours après, le 30 novembre, il but à la promenade ; mais il ne paraissait pas ivre, quand dans la nuit il fut pris d'un accès de *delirium tremens* ou de délire alcoolique aigu, comme on voudra l'appeler. Ce fut une nuit affreuse.

Des visions; des épouvantes; des précipices; il voulait fuir par la fenêtre; se tuer, etc. Le lendemain, il n'avait pas recouvré sa lucidité : il fut hébété quelques jours. Il fallut une semaine pour le retirer de l'égarement où cet accès l'avait laissé.

Depuis ce moment la surveillance la plus rigoureuse fut recommandée et il n'eut pas lieu de boire, au moins assez pour déterminer un accès. Il aimait à être seul, se livrait à la pêche tout le temps qui lui était laissé; travaillait un peu à tout; et l'on pouvait remarquer des alternatives de sauvagerie assez fréquentes, sans aller jusqu'à troubler sa raison comme autrefois.

Tout le printemps de 1864 se passa bien. Je vis avec satisfaction qu'il ne donnait plus lieu à aucune réprimande et c'est alors que je repris l'idée de l'employer. Donc, vers la fin de juin, je lui proposai de nouveau de le garder, comme autrefois je le lui avais promis, en qualité d'auxiliaire, et, toujours en lui expliquant la crainte véritable que sa liberté m'inspirait, quoique je me visse à peu près obligé de la lui accorder. Comme l'année précédente, il en convint, me remercia; et dès le 9 juillet, il s'évada. Cette fois encore, il avait bu avec des ouvriers du dehors qui travaillaient dans les champs voisins des nôtres. On le chercha deux jours. Il n'était pas chez lui, non par crainte d'être ramené; il savait et disait que je le considérais comme guéri, et ne demandais pas mieux que de le renvoyer définitivement; mais sa famille en avait peur comme tout le monde.

Après hésitation, je proposai sa sortie au préfet qui l'accorda quelques jours après.

Quel usage immédiat a-t-il fait de sa liberté?

Dès le lendemain, ou le surlendemain, il était appelé au parquet, pour le vol d'un rasoir. Il avoua qu'il sortait de l'asile; *mais il se réclama comme guéri;* un autre aurait pu

faire le fou. Pour moi, j'avoue que ce début me causa beaucoup d'appréhension. Il ne retourna pas chez ses parents, et vécut de métiers de rencontre.

Un mois après son évasion et sa guérison, il vint me voir, et rapporter un pantalon qu'il avait sur lui en fuyant. Il était avec une de ses sœurs et son mari. Sa tenue était parfaite, sa conduite exemplaire. Il jurait de ne plus jamais boire de spiritueux, car, disait-il, il voyait bien qu'il serait perdu.

Mais peu de temps après, un mois peut-être, il revint me voir. C'était, dit-il, une visite de reconnaissance. Il me jurait qu'il suivait mes préceptes; il m'annonçait qu'il allait se marier : et il était ivre, non pas de cette ivresse des ivrognes qu'on remarque de prime abord. Son œil était brillant, humide, ses paroles un peu lourdes, ses sentiments affectifs exagérés pour moi et ceux qui l'avaient soigné ; il répétait souvent qu'il ne boirait plus, car il savait où cela le conduirait ; qu'il ne boirait plus qu'un petit verre, un verre de vin à midi; etc. Il ne s'en allait pas, lui qui était si timide ordinairement.

En partant, il causa avec le secrétaire de la direction, avec l'interne et avec le surveillant qui reconnurent cet état de demi-ébriété où ils l'avaient peut-être vu plus souvent que moi.

Je n'insisterai pas sur les tristes pressentiments que cette visite fit naître, mais ils furent peut-être dépassés : deux jours après, j'appris l'événement qui amenait le malheureux en cour d'assises pour un double assassinat.

L. avait encore volé quelques jours auparavant, et il y avait mis sa ruse habituelle qui fit croire que cet homme possédait toute sa raison. Il est vrai aussi qu'il n'a pas même cherché à nier les crimes qui le faisaient arrêter ; qu'il ne chercha pas à s'excuser ; et qu'il manifesta l'ardent désir d'en finir avec la

vie comme il avait déjà fait à l'asile, deux ou trois ans auparavant.

Enfin, quelques semaines après le crime, je fus appelé comme simple témoin, devant le juge d'instruction; mon avis fut, qu'après avoir observé L. pendant deux ans à l'asile, non-seulem'ent je l'avais reconnu aliéné, comme mon prédécesseur et le médecin aux rapports de la ville; mais que je considérais le nommé L. comme un esprit dégénéré, incapable de se conduire avant ou après l'accès d'aliénation évidente qui l'avait conduit à l'asile le 6 juin 1861, quelle qu'en fût la cause; qui, d'ailleurs, avait évidemment un appétit morbide pour l'alcool.

Mon honorable prédécesseur a diagnostiqué une imbécillité, l'état habituel intellectuel et moral du sujet, et il a eu raison : qu'on y ajoute l'excitation alcoolique, et ses affreux instincts se développeront irrésistiblement sous une forme vésanique quelconque.

En effet, j'élimine l'accès de folie évidente de l'entrée et les rechutes de plus en plus diminuées qui suivirent : que trouvons-nous? un esprit insuffisant, sujet à des tristesses sans motifs, qui arrivent à des intervalles irréguliers, et où domine alors un appétit véhément pour les boissons fermentées; et de temps en temps une période d'apathie véritablement morbide. C'est le fait de l'observation des personnes qui l'entouraient constamment. Dans les intervalles de plus en plus prolongés, il est actif, mais il manque d'initiative; et il n'a jamais su son métier de sellier comme un ouvrier le doit savoir. En tout cas, il ne peut l'exercer.

Quels étaient ses sentiments envers sa famille?

La lettre de la sœur qu'il préfère ne laisse aucun doute sur leur dépravation : ses voisins affirment qu'il en fut toujours ainsi, depuis son enfance.

Comment se comportait-il avant d'entrer à l'asile en 1861?

comme un aliéné, comme un homme bizarre, incompréhensible, à boutades terribles contre son père, contre ses voisins, contre tout le monde. Mais seulement par boutades, par intervalles, par intermittences. Il était *luné ;* il suivait les changements de la lune ; ce n'est pas une opinion à la légère, recueillie chez des personnes complaisantes : les renseignements officiels constatent que depuis cinq ans le malade qu'on envoyait à l'asile était aliéné. Il ne l'était pas comme alors, autrement on n'eût pas attendu cinq ans pour le séquestrer ; mais toutes ces extravagances inexplicables ou terribles persuadaient à tout le monde qu'on avait affaire à un homme qui ne jouissait pas de toute sa raison ; d'autant plus aisément qu'il n'était pas le seul de sa famille dans cet état nerveux.

Maintenant, buvait-il, s'enivrait-il ? Les personnes qui l'ont connu — je ne parle pas de sa famille que je n'ai pu visiter — les personnes qui l'ont connu disent qu'il n'était jamais ivre. On en a vu un exemple lors de la visite qu'il me fit la veille de son crime. On sait que ce sont toujours des hommes à type nerveux dégénéré qui subissent d'une façon particulière l'influence de l'alcool. Les auteurs sont d'accord sur l'appétence particulière que certains d'entre eux ont pour les liqueurs fermentées. Je citerai à peine Trélat, qui a donné des exemples de dipsomanie ou monomanie de boire, affection mentale propre aux dégénérés, qu'il ne faut pas confondre avec l'habitude de s'enivrer.

En ce qui concerne notre sujet, nous avons vu que cette envie d'alcool n'arrivait que par poussées à forme mélancolique. Et quant à la manière de la supporter, elle variait depuis l'excitation qui le portait à s'évader jusqu'au délire aigu. J'affirme — et les personnes qui l'ont vu l'affirmeront comme moi — que L., *deux jours avant celui* de sa double tentative d'assassinat, était sous l'influence de l'alcool, non

pas au point de manifester extérieurement un état d'ivresse, mais certainement assez pour se trahir aux yeux des personnes qui le connaissaient. Et comme il partit en exprimant le désir formel de continuer de boire encore un peu, j'estime, si l'on a égard à sa nature exceptionnelle, qu'il a dû être quelque temps sous l'influence alcoolique qu'il avait l'intention de prolonger par d'autres petits verres. C'est ce que, dans ma déposition, à tort ou à raison, j'ai appelé une ivresse à longue portée, à portée assurément plus longue que chez un sujet ordinaire qui s'enivrerait simplement par l'effet de la fatigue et de ces libations.

L'absurdité choquante des paroles et des actes n'est pas nécessaire pour constituer un délire qui n'est pas moins réel lorsque l'on considère les circonstances dans lesquelles il agit. Ainsi je n'irai pas chercher ailleurs que dans la famille de L. un exemple de délire alcoolique évident à mes yeux, et qui paraît une simple bizarrerie aux personnes qui en sont témoins tous les jours.

Un de ses cousins par alliance (il n'y a pas même entre eux de consanguinité) était employé dans une administration qui dut le remercier après un grand nombre d'écarts semblables à celui-ci. Le sujet devenait triste par accès, s'enfermait chez lui, et buvait seul. Au bout d'un ou deux jours, il quittait la maison, et s'en allait faire une promenade à pied dans les départements voisins, sans aucun souci de son administration. Je l'ai vu dans une de ces pérégrinations dont j'ignorais les circonstances, et je puis dire, avec témoins à l'appui, qu'après une demi-heure de conversation avec lui, j'étais fort embarrassé pour savoir si j'avais affaire à un demi-aliéné ou à un homme à moitié ivre. Il ne chancelait pas, ne bégayait pas, ne délirait pas en paroles, mais pleinement dans ses actions, qui n'étaient pas d'accord avec sa situation.

Ceci me conduit à traiter la question d'hérédité. La feuille de renseignements déclare qu'il n'y a pas d'aliénés dans la famille de L. Cependant, lorsqu'il était à l'asile, j'appris qu'il avait une cousine hystéro-épileptique et imbécile; je recherchai la filiation et voici ce que je trouvai : un spécimen terrible de l'influence héréditaire, un véritable virus phrénopathique se répercutant au loin et, malgré le croisement, persistant à la troisième génération, incomplet dans une branche, complet dans une autre. Je commence par dire que le rameau de la famille L. fut le moins maltraité : qu'était donc l'autre? Les voici d'ailleurs reproduits succinctement tous les deux pour mieux en faire ressortir l'énergie différente.

Le point de départ vésanique connu des deux rameaux se rattache à un ancêtre commun nommé G., aliéné paralytique. Or l'aïeule maternelle de L... était une des sœurs de ce fou paralytique. Elle eut une fille qui mourut après avoir engendré une fille unique, née de son mariage avec un cousin mort aliéné. Cette fille fut la mère de L... Elle mourut très-jeune aussi, laissant un fils et trois filles qui furent élevées dans des orphelinats. J'ai dit qu'ils furent tous bizarres, et L... plus que les autres. Cependant, eu égard à la force du virus névropathique qu'il tenait de son ancêtre, on pourrait le considérer comme heureux, si les sentiments plus spécialement lésés dans sa nature n'avaient causé le crime qui lui est imputé et tant de délits.

Il fallut que son grand-père et son père fussent d'un sang bien riche pour neutraliser, même au point où nous le voyons, un héritage aussi terrible que celui que léguait son aïeule G. à lui et à ses sœurs.

En effet : le frère de l'aïeule, nommé P. G., mourut fou, paralysé, mais seulement après avoir épousé V. N. De ce mariage naquirent Caroline G., qui mourut folle; et deux fils, qui

furent fous. Mais Caroline G. avait épousé un sieur P. G.; et il en résulta une fille, Marie G., qui est folle comme sa mère, comme ses oncles, comme son grand-père. La folie est même arrivée chez elle au dernier degré de l'hérédité : c'est elle dont j'ai parlé, et qui est imbécile, épileptique et hystéromaniaque.

L'influence héréditaire et la dégénérescence ne peuvent donc être mises en doute, lorsque l'on considère et le caractère primordial de L. et sa réputation de fou dangereux longtemps avant d'être séquestré à l'asile, sans que l'on pût alors le taxer cependant d'aliéné; pourquoi? parce que, à peine ses excitations maniaques avaient-elles fixé l'attention, qu'elles s'évanouissaient pour reparaître à des intervalles irréguliers, inattendus. Cette irrégularité dans les accès, cette diversité dans les sensations, a suspendu cinq ans le jugement du public sur le véritable état mental du sujet. Tantôt on le croyait aliéné; tantôt *luné*.

Mais est-il rien de plus inconstant que le système nerveux, malgré qu'on ait pu citer ce cas où un alcoolique commit 14 incendies successivement dans 14 accès de délire? Et, pour le dire en passant, cet alcoolique devait se cacher avec bien de l'habileté pour perpétrer 14 incendies à des temps inégaux, sans être découvert avant le dernier. Quel médecin ne citerait plusieurs faits analogues, trouvés dans son observation ou dans les livres? Il y a longtemps que l'on sait que la ruse n'exclut pas la folie. Cependant, n'avons-nous pas vu L. atteint de *delirium tremens* à la suite d'une libation qui ne l'avait pas enivré en apparence? d'autres fois, atteint de monomanie d'évasion qu'il regrettait après? et d'autres fois, peut-être, car un médecin d'asile ne connaît pas tout, ses accès de gaieté et d'activité tranchant sur sa mélancolie habituelle, ne provenaient-ils pas de petits excès habilement cachés? La congestion cérébrale

déterminée par l'alcoolisme ne produit donc pas toujours les mêmes effets sur le même sujet.

Enfin, longtemps après l'accès de folie évidente qui l'avait fait séquestrer à l'asile, je ferai remarquer sa manière d'être insolite, quand je ne savais pas en vérité si je devais laisser partir cet homme, qui ne parlait jamais de son père et qui nourrissait encore des sentiments d'aversion pour sa famille, laquelle d'ailleurs redoutait jusqu'à la terreur ses changements et ses brutalités sans motif.

Tous ces signes, rapprochés de l'influence héréditaire, ne disent-ils pas que L. est un insuffisant, d'esprit borné et d'instincts mauvais, un de ces anormaux incomplets, candidats à la folie que le docteur Morel a nommés des dégénérés à juste titre ?

Candidat à la folie ! Il a été souvent jusqu'à l'aliénation. Et quant à ses intervalles lucides, il est évident qu'alors il manque de jugement, des sentiments affectifs les plus naturels et de la volonté, sans lesquels un homme est le jouet de toutes les passions. Qu'est-ce donc, quand l'alcool a dissipé l'ombre du sens moral que l'éducation a cherché vainement à lui faire comprendre !

En résumé : L. n'était pas responsable, à l'époque du crime qu'il a commis, parce que, eu égard à sa nature anormale et dépravée par suite d'une influence héréditaire, il y avait trop peu de temps — sept mois à peine — que sous l'impression alcoolique il avait été atteint d'un accès de délire aigu, pour qu'on pût affirmer que la même cause ne reproduirait pas des effets vésaniques, si divers qu'ils fussent. J'exprime ici le regret sincère de l'avoir rendu trop tôt à la liberté. Mais pouvais-je prévoir que son délire brutal le pousserait jusqu'à l'assassinat ? »

Ce triste client fut condamné, mais au minimum de la peine.

Maintenant, on peut se convaincre en lisant ces longs débats, combien il est parfois difficile de distinguer si l'acte commis sous l'influence de l'ivresse est un délire, ou une folie passionnelle, ou même un simple entraînement coupable.

Dans ces cas obscurs l'étude approfondie du caractère du sujet est de première nécessité; et encore quelquefois il paraît que le résultat de l'investigation laisse le jugement indécis, surtout celui des personnes qui n'ont pas connu le sujet. Ainsi l'insuffisant dipsomaniaque dont il s'agit convenait sans doute, lorsqu'on l'en priait ou qu'on le lui ordonnait, qu'il avait eu tort de tenter l'assassinat pour voler et boire ensuite avec le produit de son vol; mais il n'était pas aussi persuadé de l'immoralité de son action. Il en racontait les détails avec une étrange complaisance, sans réticence et sans excuse; il allait au-delà de ce qu'on lui demandait, surtout en ce qui concerne ses sentiments au moment du crime. Il voulait, disait-il carrément, de l'argent pour boire et il aurait tué pour arriver à son but. Lorsqu'il faisait ces aveux, il était depuis quelques jours absolument privé d'alcool; il les répétait encore après plusieurs mois de détention, pendant lesquels il n'avait pas eu même l'occasion de boire un verre de vin. En sorte qu'on pouvait déjà, d'après cette pauvreté manifeste de jugement, d'esprit et de sentiments, diagnostiquer un insuffisant accompli. Lorsqu'il avait commis le crime, il était sous l'influence de libations alcooliques continuées : mais l'aurait-il commis à jeun? Je ne le crois pas, parce que pendant deux ans et demi qu'il a passés à l'asile de Léhon, il n'a jamais éprouvé par intervalle que des tristesses périodiques et des agitations alcooliques rares à cause de la surveillance. S'était-il enivré pour commettre le crime, pour se donner du cœur, comme on dit? Non, puisqu'il était déjà alcoolisé l'avant-veille, et qu'il avait continué de boire peu ou beaucoup le jour du crime, assez au moins pour entretenir

son état d'excitation alcoolique. Il avait donc agi sous l'empire de cette excitation : mais était-il le maître de ne pas boire à de certains moments? Non, puisqu'il était dipsomane, et un dipsomane d'une sensibilité nerveuse exagérée à ce point qu'un seul excès alcoolique pouvait développer des accidents nerveux délirants, identiques à ceux du *delirium tremens*, qui sont habituellement le résultat d'excès souvent et longtemps répétés.

L'alcoolisme vésanique intermittent et impulsif du dégénéré me paraît donc ici la cause indiscutable du crime. Mais, étant grisé par l'alcool, a-t-il assassiné pour continuer de boire? ou parce que l'instinct du meurtre s'est soudain éveillé en lui et l'a poussé au vol et au meurtre tant qu'il a été sous l'influence de l'alcool? Dans la première solution, le sujet serait un fou passionnel alcoolique, alors fou d'alcool, comme un sujet ordinaire eût été ivre, et allant jusqu'au crime pour satisfaire un instinct morbide. Dans la seconde, ce serait un délire homicide, enté sur la dipsomanie. Mais je penche pour la première. En effet, ne l'a-t-on pas vu, dès l'âge de 15 à 18 ans, voler de force, menacer et même frapper son père pour aller satisfaire son penchant? Le vol chez le curé qui provoqua sa première condamnation n'avait pas d'autre mobile. L. serait donc un dipsomane, qui lorsqu'il est alcoolisé, révèle ses instincts les plus dangereux. Il faut absolument en délivrer la société. Mais était-il un coupable ordinaire? Je ne le crois pas.

Folie passionnelle alcoolique incendiaire, consciente. (*Gazette des tribunaux*).

Voici un cas d'absence de sens moral, mais d'une qualité bien différente, malgré une ressemblance superficielle. L'un n'hésite pas, ayant bu, à tuer pour voler et boire; celui-ci incendie avant d'avoir bu pour avoir occasion de boire aussi. Il est, certes, difficile de pousser plus loin l'abaissement des

sentiments, tout en conservant assez d'intelligence pour comprendre la responsabilité de ses actes, ce dont L. était incapable.

Depuis plusieurs mois le département de... était désolé par de nombreux incendies qui, tous, paraissaient devoir être attribués à la malveillance. Aux assises de novembre 1852, le nommé Grégoire, âgé de 35 ans, tisseur à... fut accusé d'être l'auteur de cinq sinistres, qui, dans un court espace de temps, avaient éclaté dans sa commune, et, de plus, d'avoir exercé des violences envers son père.

Ce qui était remarquable, c'est que Grégoire n'avait contre les incendiés aucun sentiment d'animosité; il avait même avec quelques-uns d'entre eux des relations de parenté et d'intimité. Les débats ont établi que la gourmandise seule l'avait porté à commettre ces crimes. En même temps que tisseur, Grégoire était sonneur de cloches; en cette qualité il avait la charge d'annoncer les incendies, et c'était alors pour lui une occasion de boire.

En revenant, l'aubergiste du village, ayant rencontré Grégoire, lui demanda s'il s'était battu avec un chat; et comme celui-ci lui répondit que c'était en travaillant au feu qu'il s'était fait des égratignures au visage, il lui répliqua : « Est-ce qu'il vous serait arrivé quelquefois de travailler au feu? »

Cette observation, d'après le témoin, aurait fait baisser les yeux à l'accusé qui ne travaillait jamais dans les incendies et n'y trouvait que l'occasion de boire et de manger, lorsqu'il avait sonné la cloche d'alarme. Ce même jour, Grégoire, qui contemplait les ravages occasionnés par le feu, ayant montré à une voisine l'endroit où il avait commencé, celle-ci ne put s'empêcher de lui dire : « Si vous étiez resté chez vous, vous n'auriez pas su où le feu avait été mis. » On le soupçonnait dès lors de n'avoir pas été étranger à cet incendie, non plus qu'aux précédents; c'était surtout la pensée du cabaretier et de sa

femme, qui se rappelaient que chaque incendie avait éclaté une demi-heure environ après que Grégoire était sorti de leur maison et sur la route même qu'il avait dû parcourir pour rentrer chez lui; circonstance qui, chaque fois, les avait portés à lui dire : « Vous avez dû voir le feu, ou du moins vous avez dû le sentir? »

Le desservant de la commune lui reprocha d'avoir plusieurs fois volé dans son église une partie du produit des quêtes et des offrandes qu'il avait entre les mains. Des voisins avaient reconnu pour leur appartenir des crochets en fer qu'il avait enlevés de chez eux, et que l'on retrouva plus tard enterrés dans le jardin de son père. Celui-ci, enfin, vieillard plus qu'octogénaire, était depuis longtemps en butte à ses brutalités, qui, maintes fois, l'avaient contraint à réclamer l'intervention de l'autorité. « Il s'enivrait souvent, dit-il, et dans cet état il est tant à craindre que, pour ma tranquillité, je désire ne plus le revoir! Il faut qu'il m'ait bien fait souffrir pour que je puisse former un tel vœu! » Plusieurs témoins déposèrent, en effet, avoir vu à différentes reprises, depuis quelques années, l'accusé battre son père et le traîner par les cheveux. Or si l'on recherche d'ailleurs le motif qui a pu inciter Grégoire à commettre les attentats qui, du mois de novembre au mois d'avril, avaient jeté l'épouvante et la ruine dans sa commune, on le trouve seulement dans ces paroles étranges du maire : « *Je crois qu'il n'agissait ainsi que pour avoir l'occasion de boire.* »

Pendant l'instruction, l'accusé, mis en prison, envoya à son frère, plusieurs lettres, écrites partie en écriture ordinaire, partie en chiffres. Je citerai la troisième seulement.

« Pour remettre à M., instituteur à...

« Je profite du retour de Jean-Marie pour vous donner de mes nouvelles et vous faire savoir que je suis encore en prison. Je crois que je ne passerai qu'aux assises d'hiver. Je vous dirai

que j'ai encore été à l'interrogatoire le 2 du présent. Le juge d'instruction m'a dit que depuis que je n'étais plus à B... il n'y avait plus de feu. Allez à B.., dire ceci à papa, et si vous voulez me sauver, la chose est facile. Dites-lui qu'il n'a qu'à (en chiffres) mettre le feu à la maison d'Ambroise, et de le faire savoir de suite au procureur de la République, cela me fera beaucoup de bien ; car ensuite vous pourrez dire que ce n'est pas moi. C'est pour vous comme pour moi. Il y a déjà plusieurs fois que je demande un gilet à manches et l'on ne m'en apporte pas ; je suis cependant sans gilet. J'espère cette fois en avoir un. Le chemin est très-facile pour me sauver en faisant ce que je vous marque sur la présente. »

Il expliquait cette singulière demande, en disant que pendant son incarcération plusieurs individus avaient été arrêtés comme étant soupçonnés d'être les auteurs d'incendies qui avaient éclaté dans une autre commune ; que les incendies ayant continué pendant leur détention, ils avaient été relâchés, et qu'il espérait être mis lui-même immédiatement en liberté si de nouveaux incendies éclataient à B. pendant son absence.

L'avocat de l'accusé dut reconnaître qu'en présence des débats il n'y avait pas de discussion possible sur l'existence du crime. Mais il demanda au jury le bénéfice des circonstances atténuantes. « L'accusé, dit-il, n'est pas un de ces hommes qui ont recours à l'incendie pour arriver au désordre et au pillage, il ne fait point partie de ces bandes incendiaires qui ont désolé nos contrées et qu'il faut frapper impitoyablement. C'est un malheureux abruti par la boisson, qui, pour assouvir son ignoble passion, ne reculait pas devant des crimes dont il ne comprenait pas la portée ; ce qu'il faut, c'est l'empêcher de nuire. Le but sera atteint en le condamnant et en lui accordant le bénéfice des circonstances atténuantes. »

Le jury, après une courte délibération, rendit un verdict affirmatif sur toutes les questions, mais mitigé par les circonstances atténuantes. Grégoire fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Quant à l'état mental du sujet, il semble évident qu'il était la proie d'une véritable passion pour l'alcool, acquise par l'habitude, mais seulement par l'habitude. On ne trouve nulle part même l'indice d'une impulsion morbide irrésistible à boire de l'alcool; on ne voit pas même que ce malheureux fût déjà ivre quand il allait mettre le feu; ce crime était le prétexte et non l'effet de sa passion crapuleuse. Comparez encore la ruse grossière et entêtée dont il se défend, avec la franchise hébétée, inconsciente du sujet de l'observation précédente. Il est vrai, sans doute, qu'on a peine à croire qu'un tel monstre, si dissimulé qu'il fût, jouît de la somme de facultés intellectuelles et morales qui constitue la responsabilité absolue; mais il eût été plus difficile encore d'admettre qu'il fût irresponsable, et comme tel rendu à la société. En un mot, Grégoire était un ivrogne à mauvais instincts, mais non un dipsomane.

Folie passionnelle alcoolique persécutrice paralucide, période rémittente d'un ou plusieurs accès de delirium tremens. Lettres menaçantes adressées à l'un des trois juges d'Angleterre. (*Gazette des Tribunaux.*) — Thomas... ancien sous-sommelier de la buvette du Temple, où les membres du barreau ont coutume de se faire servir des rafraîchissements, a été amené devant M. Henry, magistrat du bureau de police de Bow-Street. Il est accusé d'avoir envoyé des lettres menaçantes à sir John, lord chief-justice, c'est-à-dire grand juge ou premier président de la cour des plaids-communs. L'inculpé est un homme maigre, d'une taille élancée, ayant les yeux hagards; il est vêtu d'un habit noir dans le plus mauvais état.

Lord John, après avoir prêté serment, déposa en ces termes :

« J'étais, en 184., trésorier des avocats au Temple, et Thomas était attaché au service de la buvette ; il fut renvoyé pour cause d'ivrognerie. Cet homme, m'attribuant sa disgrâce, m'a depuis écrit plusieurs lettres remplies d'invectives et de menaces ; je les ai toutes détruites à l'exception de la dernière, qui est du 20 janvier. Je l'ai placée sur le bureau.

Thomas : Et les autres! les autres! ce sont les premières qu'il serait curieux de voir, et non pas la dernière!

Lord John : Cette lettre ressemble aux précédentes et à celles que le prisonnier a osé adresser à milady, au premier ministre, et à plusieurs membres du parlement.

Thomas : Montrez donc ces lettres, si vous l'osez; mais vous ne l'osez pas, car elles éclairciraient tous les faits.

Le greffier donne lecture de la lettre déposée et qui est conçue à peu près ainsi : « Milord, vous êtes bien fier depuis qu'on vous donne le titre de Votre Seigneurie, au lieu de vous nommer sir John ou monsieur John tout court, comme par le passé. Langue de vipère, serpent caché sous l'herbe, misérable calomniateur, tu ne mangeras pas longtemps ce pain si mal acquis. A défaut de tes collègues, qui ne valent pas mieux que toi, et qui prendraient ton parti, je saurai me faire justice moi-même. Je serai pendu pour cela, mais j'ai des fils qui me vengeront. Adieu, vieille bête; en attendant que je te traite comme tu le mérites.

« J'ai l'honneur d'être votre serviteur. THOMAS. »

Le témoin ajoute qu'il reconnaît très-bien dans cette lettre l'écriture du prisonnier.

Thomas : Je demande à milord s'il avait le droit de me faire perdre ma place?

M. Henry : Le droit me semble incontestable; mais au surplus cela ne fait rien à la question.

Thomas : Non-seulement le trésorier n'avait pas le droit de

me destituer, mais il m'a envoyé par un subordonné son insolent message. Il m'a chassé pour donner ma place à une de ses créatures.

Lord John : Je n'ai rien pris sur moi; j'ai consulté toutes les personnes composant l'association, elles ont été unanimes. En sa qualité de sous-sommelier, il devait dire les grâces à la fin du repas, et il prononçait presque toujours la prière du rituel d'une manière qui faisait rire tous les assistants, parce qu'il était complétement ivre.

Thomas : Il est vrai qu'une fois au lieu de dire : Nous te remercions, ô mon Dieu, de tes bontés, j'ai dit : de tes beautés. C'est ce qui a prêté à rire à ces messieurs; ils ont dit que j'étais ivre, je ne l'étais pas plus que ces messieurs. Les causes de l'inimitié du trésorier m'ont été révélées par une lettre d'un personnage d'un haut rang, et que par cette raison je ne veux pas lire en public. Elle prouverait que sir John a fait tout ce qui était en lui pour m'empêcher d'avoir une autre place.

Lord John : Je viens de regarder la signature de cette lettre. Celui qui l'a écrite m'est inconnu. Je sais seulement qu'il a des relations avec un des hauts dignitaires de l'Église anglicane. Je ne pense pas que cette lettre établisse que j'ai cherché à faire le moindre tort au prisonnier. Je lui ai retiré sa place parce que c'était mon devoir.

Thomas : J'aurais désiré que sir John m'eût rendu justice comme on la doit d'homme à homme, je n'ose pas dire comme un gentilhomme. (Rires bruyants dans l'auditoire.)

M. Henry : Je ne souffrirai pas des apostrophes aussi inconvenantes.

Lord John : Dans une première lettre, le détenu me demandait une indemnité de 800 livres sterling, ses prétentions se sont élevées jusqu'à 1,000 livres sterling. (25,000 fr.)

En ce moment l'accusé arrive par degré au dernier paroxysme

de la fureur. On craint qu'il ne s'élance par-dessus la barre, et ne se porte à un attentat contre la personne du témoin. Les assistants le retiennent par les basques de son habit; il tombe livré à d'affreuses convulsions et semble éprouver un accès de *delirium tremens*.

Le magistrat termine en condamnant Thomas... à fournir deux cautions de 50 livres sterling chacune, et une caution personnelle de 100 livres sterling (5000 fr.). A défaut de cautionnement, il gardera la prison.

Quoi qu'il en soit, le sujet de cette folie passionnelle alcoolique qui paraît due à une habitude vicieuse, est toujours sur les limites du délire, malgré son apparence de méchanceté responsable. Ses réclamations paraissent avoir un semblant de logique à la surface; il est paralucide, et, au fond, déraisonnable. Mais est-il ivrogne ou dipsomane ? on n'en sait rien.

VII

Folie passionnelle politique.

J'ai, au chapitre des anomalies, indiqué déjà que les excitations politiques pouvaient exalter les idées jusqu'aux approches du délire, et même jusqu'à l'aliénation mentale confirmée, comme toutes les passions entées sur un esprit anormal. C'est du premier degré qu'il s'agit maintenant, c'est-à-dire d'une période initiale raisonnante.

Instable. — Folie passionnelle politique homicide, lucide. (*Gazette des Tribunaux.*)

Au mois de juillet 18., vers deux heures après midi, le colonel X., aide-de-camp du président de la République, sortait en voiture de la cour de l'Élysée, lorsqu'un jeune homme, dont les soldats de garde et les agents de service aux abords de

l'entrée sur la rue du Faubourg-Saint-Honoré, avaient déjà remarqué la présence et l'état d'anxiété, s'avanca précipitamment vers la voiture dans laquelle il plongea ses regards, tandis que sa main droite, enfoncée dans la poche de côté de son vêtement, paraissait y chercher un objet caché. Voyant que le président ne se trouvait pas dans la voiture, ainsi que le lui avait fait présumer la livrée du cocher et du domestique, il se rejeta vivement en arrière, et, gagnant le trottoir, parut vouloir se diriger vers la rue Miromesnil.

Mais ses démarches suspectes avaient été observées, et un agent se disposait à lui barrer le passage, lorsque, de lui-même, marchant droit à lui, il l'aborde en lui adressant ces paroles : « Vous êtes de service ici, n'est-ce pas? Eh bien, arrêtez-moi! Voilà deux fois que je manque mon coup, il faut en finir. J'étais venu ici pour assassiner le président; j'attends depuis midi; le sort, apparemment, ne veut pas que mon dessein s'accomplisse, car lorsque tout à l'heure une voiture est sortie, j'avais armé mon pistolet, j'allais faire feu, quand j'ai vu que c'était une autre personne qui s'y trouvait. »

Ces paroles étaient prononcées d'une voix brève, saccadée et qui décelait une extrême agitation. L'agent, pour se convaincre qu'il n'avait pas affaire à un fou, palpa, extérieurement d'abord, la place du paletot que le jeune homme avait indiquée du geste en disant qu'il avait armé son pistolet. Il y sentit, en effet, la présence d'une arme dont il s'empara, et qui était un pistolet de calibre, chargé à balle, amorcé de sa capsule et armé.

Conduit aussitôt devant le commissaire de police de la section de la présidence, le jeune homme ainsi arrêté déclara se nommer Georges, être âgé de 17 ans, et compositeur typographe de profession.

Interrogé sur les motifs qui avaient pu le porter à concevoir

la pensée d'un attentat qu'il avouait avoir été sur le point de commettre, il répondit, avec beaucoup de calme cette fois, que depuis quelque temps il avait beaucoup réfléchi à ce projet, et qu'il avait eu des rêves qui lui démontraient que sa destinée le poussait fatalement à attenter à la vie du président; qu'en différentes occasions cependant, il avait remarqué que la vie du président paraissait être protégée contre lui par quelque influence plus puissante que sa volonté; que ce qui s'était passé aujourd'hui, à deux reprises différentes, lorsque croyant le voir sortir de l'Élysée, il avait reconnu que les voitures étaient occupées par d'autres personnes, lui avait prouvé que ce qu'il croyait dans sa destinée ne devait pas s'accomplir, et qu'il s'était décidé alors à se rendre volontairement.

Il déclara ensuite que c'était dans la boutique d'un armurier L. qu'il avait fait charger à balle son pistolet, la veille au soir. Pour ce qui est de ses opinions politiques, il dit que, bien qu'âgé seulement de dix-sept ans, il avait été, après les événements de février, un des auditeurs assidus des clubs connus pour être les plus exaltés, qu'il nomma. Depuis lors, il avait continué à faire sa lecture habituelle des feuilles les plus excitantes. Il affirma n'avoir fait part à qui que ce soit du projet d'assassinat qu'il avait formé, assertion que confirmèrent d'ailleurs les déclarations des ouvriers de l'imprimerie où il travaillait, et où l'on remarquait que, manquant souvent sa journée, et n'ayant par conséquent d'ordinaire qu'une très-faible somme à recevoir les jours de paie, il avait cependant toujours de l'argent en sa possession, et se livrait à des dépenses dont on ne pouvait s'expliquer la source.

Les antécédents de ce jeune homme étaient, du reste, des plus défavorables. Appartenant à d'honnêtes parents, il avait, dès l'âge le plus tendre, noué de honteuses liaisons avec des

rôdeurs de barrière et des filles du dernier étage. Quelques mois auparavant, on l'avait condamné à deux mois de prison pour s'être livré à une scène de violences obscènes et de menaces, au passage Jouffroy, où il passait armé d'une paire de pistolets. Il résista au gardien du passage et au sergent de ville qui le conduisirent au poste.

Georges fut donc alors arrêté une première fois. On se demande si cet adolescent, criminel contre les mœurs au milieu d'un passage, en plein jour, jouissait bien de ses facultés mentales. Et de fait, en voyant son attitude lors de sa première comparution devant la justice, il est peut-être permis d'en douter. Car voici quel fut alors son système de défense :

« Depuis longtemps, dit-il, j'étais le bouffon de l'atelier dans « lequel je travaillais ; on était sans cesse après moi ; j'en étais « à être dégoûté de la vie, et j'avais loué deux pistolets pour me « brûler la cervelle. Prêt à mettre à exécution mon projet de « suicide, un pistolet sur la tempe, et l'autre dans la bouche, « le courage m'a manqué. Les plaisanteries dont je suis l'objet « ayant continué, j'ai loué de nouveau deux pistolets pour en « finir, et, pour me donner du courage, je me suis grisé. Je « me rendais dans un établissement de bains pour me brûler « la cervelle quand, surexcité par les liqueurs, je me suis livré « aux actes qui ont motivé mon arrestation. »

N'est-il pas vraisemblable que ce jeune apprenti est un mauvais sujet qui, né avec une organisation très-impressionnable, se laissait aller à toutes les excitations qui l'entouraient : politique, vols, ivresse, luxure, et il n'a guère que 17 ans! Pour ce qui concerne son délire de persécution qui le porte à se suicider, et, corollaire de cette sorte de délire, à attenter à la vie des autres, il n'a encore que des velléités, des poussées maladives dont il est parfois dominé ; son délire est encore à la période d'incubation ; l'idée fixe est encore inconstante ; il hésite

comme un imitateur de meurtre politique et de suicide encore mal exercé; sa conscience et son courage répugnent encore à l'accomplissement de ses élucubrations; mais il est évidemment malade, c'est la forme lucide; le malade voit l'abîme où il est entraîné et résiste en cédant, ou cède en résistant alternativement, selon l'énergie de la raison et de la folie.

Voyez comme il explique une première condamnation. Il était depuis longtemps le bouffon de l'atelier, il était dégoûté de la vie; il avait loué deux pistolets pour en finir, mais il n'avait pas osé; quelques jours après il loue encore une arme, s'excite en buvant, et il allait au bain pour se suicider, quand, dans un passage, il s'était livré aux actes obscènes et aux violences qui ont motivé sa première arrestation. On dirait alors un hypochondriaque hystérique.

En somme, c'était un instable, à tête faible et fort exaltée, d'une imagination maladive, inspirée par de funestes passions et par les idées révolutionnaires qui l'entouraient et l'entraînaient contre sa volonté même. Aussi déclare-t-il à l'agent qui l'arrête et aux médecins qui l'interrogent, qu'il accomplissait à regret son crime, mais qu'il obéissait cependant à sa destinée. Il n'était pas encore arrivé à la forme pseudo-lucide ou paralucide, où l'illusion, le fantôme de l'idée fixe a fait corps avec l'intelligence du sujet.

Folie passionnelle politique, parricide, pseudo-lucide. (*Gazette des Tribunaux.*)

Le 7 novembre 18., une prise d'armes devait avoir lieu à X. Elle fut comprimée; mais un crime horrible devait apprendre le lendemain aux habitants consternés que, si la guerre civile n'avait pas éclaté, l'un des conjurés n'avait pas craint de répandre le sang de sa mère.

Voici le portrait de l'accusé. Il est gravé de la petite vérole, il louche de l'œil gauche, son front est déprimé. L'aspect de

sa physionomie excite déjà un sentiment de défaveur contre lui.

Aux questions du président, l'accusé répond qu'il se nomme R... âgé de 27 ans, matelassier; et il entend la lecture du procès-verbal qui suit :

Le 7 novembre, à sept heures du matin, le procureur de la République fut informé qu'un crime venait d'être commis sur la personne de la veuve R., matelassière; il se rendit près d'elle et rédigea le procès-verbal.

Nous l'avons trouvée couchée dans son lit. Elle était dans un état horrible. Nous l'avons engagée à dire toute la vérité, mais elle n'a pu lever la main, vu sa faiblesse extrême.

D. Qui vous a mise dans la triste situation où vous vous trouvez, et qui vous a fait les blessures qui existent sur vous?

R. D'une voix mourante : Hélas! c'est mon garçon!

D. L'avez-vous provoqué par de mauvais traitements ou des menaces?

R. Oh! non. Je ne lui avais rien fait, rien dit. Rentré hier fort tard, il paraissait agité, et il s'assit sur une chaise; je l'engageai à aller se coucher; il est sorti ce matin avant le jour, puis il est rentré à une heure que je ne puis préciser. Je lui demandai pourquoi il sortait si matin; je lui dis qu'il se rendrait malade, et je lui demandai où il avait été; il me répondit qu'il avait été se promener au champ de Mars. Je m'approchai de lui pour lui faire prendre une infusion; il se leva et me porta un premier coup à la tête avec un instrument tranchant dont je ne puis préciser la forme, mais qui ressemblait à un stylet. Ce coup a été suivi d'un grand nombre d'autres.

D. Après avoir reçu le premier coup à la tête, porté par votre fils, n'avez-vous pas poussé des cris et cherché à fuir, et vous a-t-il frappée de nouveau ?

R. J'ai poussé un cri et j'ai cherché à gagner l'escalier pour fuir; mais alors il m'a frappée de plusieurs coups de couteau

aux cuisses et aux jambes. En me débattant, j'ai tombé au bas de l'escalier.

D. Votre fils vous a-t-il frappée encore au bas de l'escalier ?

R. Il m'a poussée au bas de l'escalier. J'étais étourdie par les blessures, et ne sais pas s'il n'en a pas porté d'autres.

D. Vous m'avez bien dit la vérité. Dieu est témoin de ce que vous dites, et vous ne devez rien nous cacher.

R. Oui, monsieur.

D. Êtes-vous bien sûre que votre fils vous ait porté plusieurs coups au bas de l'escalier?

R. Oui, monsieur, c'est au bas qu'il m'a fait tout cela.

D. Quels propos vous a tenus votre fils avant le crime? Vous a-t-il dit, comme on assure qu'il l'a répété à un agent de police lors de son arrestation, que vous l'aviez vendu et dénoncé à la police?

R. Oui, monsieur, il m'a reproché de l'avoir vendu et dénoncé. Mais il ne m'a pas indiqué le mot de police. Je lui ai répondu que j'étais incapable de dénoncer qui que ce soit, et surtout mon fils; il a répliqué que je l'avais vendu.

La lecture de toutes les pièces étant achevée, le président demande à l'accusé de faire connaître ses moyens de justification.

D. N'avez-vous pas fait partie d'une société secrète? Qui vous a initié à cette société?

R. Oui, j'ai fait partie de la société dite Jeune Montagne. Elle avait pour objet le maintien de la constitution. C'est X. qui a été mon initiateur.

D. N'étiez-vous pas parmi les chefs de l'insurrection qui devait éclater le 7 novembre au matin ?

R. Je devais agir comme soldat.

D. Le même jour, n'avez-vous pas commis un meurtre sur la personne de votre mère ?

R. Oui, monsieur.

D. Ne l'avez-vous pas frappée avec préméditation?

R. Non.

D. Ce qui le prouve, c'est que vous êtes allé prendre un couteau, que vous l'avez caché sous vos draps, et que vous avez frappé froidement votre mère.

R. Je l'ignore.

D. Qui vous a poussé à cette action?

R. Un dérangement du cerveau.

D. Mais ce qui atteste votre préméditation, ce sont les propos que vous avez tenus après votre arrestation?

R. Je l'ignore.

D. N'avez-vous pas dit : Je suis content, ma mère est une coquine; si c'était à refaire, je le referais. Je suis heureux d'avoir accompli mon dessein, dussé-je mourir sur l'échafaud ! L'avez-vous dit?

R. C'est possible.

D. Parlez plus haut, et expliquez-vous d'une manière catégorique. Quand on a commis une action aussi abominable que celle qui vous est imputée, quand on s'est souillé du sang de sa mère, qu'on l'a frappée de treize coups de couteau, et qu'on a eu le cynisme épouvantable de proclamer son crime, en regrettant qu'il ne fût pas consommé, on doit avoir le courage, au jour de la justice, de s'exprimer d'une manière nette et précise.

R. J'étais en délire.

D. Oui, c'est l'excuse de tous les grands scélérats. Quand ils ont commis quelque forfait atroce, ils en rejettent la responsabilité sur la monomanie. Le conseil appréciera ce que vaut un pareil système de justification en présence du plus grand des crimes. Votre moralité est des plus détestables. Vous passez pour un ivrogne, un débauché?

R. C'est inexact.

Il est procédé à l'audition des témoins.

Ferdinand, agent de police : Lorsque R. a été arrêté, il a dit : « *Maintenant j'ai accompli mon dessein, je ne l'ai pas manquée; ma mère est une canaille, elle s'entend avec la police.* » Dans un autre moment il disait : « *Elle voulait me faire prendre un breuvage empoisonné.* » Nous le conduisîmes en prison. Dans le trajet, il ne cessait de dire qu'il était content d'avoir accompli son projet, dût-il monter sur l'échafaud.

D. Quelle était la réputation de R. ?

R. Ivrogne, débauché, perdu de mœurs.

La veuve Marie, ménagère, dépose : Je suis une de celles qui ont administré les premiers soins à la veuve R. Je lui demandai ce qui avait pu porter son fils à commettre un pareil crime, elle me répondit : « Il a tiré son couteau de dessous ses vêtements, au moment même où j'étais entrée dans sa chambre pour lui faire prendre une infusion. » En portant le premier coup, il dit : « Ah! te voilà, coquine!... tu m'apportes une infusion. Eh bien! je te veux détruire; tu m'as vendu comme la viande à la boucherie. » *Je n'ai pas vu qu'il fût exalté. Il agissait au contraire en tout avec un grand sang-froid.*

Un sieur Pierre dépose : Le 7 novembre au matin, passant devant la maison R., je vis une femme étendue dans l'escalier. Je cherchai à la secourir; mais le fils nous vint dessus à coups de couteau; il paraissait furieux. Je cherchais une arme quelconque, un bâton, pour protéger la veuve R... contre les coups de son fils.

« J'aurais voulu saisir le meurtrier, mais l'allée était trop étroite, elle ne permettait pas l'usage des mouvements. Je me suis aperçu que la veuve R., en roulant dans l'escalier, avait eu ses jupons retroussés, et son fils lui portait des coups de couteau au sein, aux cuisses et autres parties du corps. Je me souvins qu'il dit à sa mère, au moment où je m'emparai de lui.

ces mots : « C'est toi, misérable, qui est la cause que le complot a avorté. »

L'avocat plaidant pour R. soutient que celui-ci n'a agi que par un sentiment de fanatisme. Il y avait peut-être davantage.

Le conseil reconnut coupable R., à l'unanimité, sur les questions de société secrète et de parricide, et le condamna à la peine des parricides. On n'a pas même songé à appeler un médecin ; ce qui est fort regrettable. Ne trouve-t-on pas dans ce cas quelque chose d'obscur qui méritait au moins d'être élucidé? Que voulait dire cette phrase : Elle voulait (ma mère) me donner un breuvage empoisonné? etc..

Folie passionnelle politique partageuse ; paralucide. (*Gazette des Tribunaux.*)

Vers 1849, le sieur L..., propriétaire, en rentrant chez lui après une absence de quelques heures, trouvait sur sa cheminée la lettre suivante, dont nous conservons l'orthographe :

Mon chère mettre, depuit que je suis au mondes ou plustôt depuis que je résone, jé reconnu que la vie n'est pas égalle pour tous le monde. Les hommes ont abusé de ce que Dieu avait fait égalle pour tous. Par quelles étranges coïncidence de singulière circonstance estes vous comme tant d'autres, comblé des faveurres de la fortunes. Quavez-vous fait pour ça de plus que moi et du grand nombre de misérables dont auquel je fais parti ? Avez-vous une plus forte doze d'intelligence que moi ? non-je le ni... un instan le vent de la liberté et de la fraternité avait soufflé sur la France, ille y alait avoire égallité pourre tous, mais non, des sauvages ont empêché le progrès, les choses sont resté dans le même état... Misère, toujours misère pour le prolétaire.

Lorsque je suis entré à votre servisse, j'ai courbé la taite; j'avais faim ; j'ai rabessé ma dignité d'homme libre, je me suis

fait votre valet; mais je n'en conservais pas moin au font du cœur la pansé de m'afranchirre un jour de cette servitude, de cet esclavage abusif, de cette exploitation de l'homme honteuse pour moi, honteuse pour vous.

Vous comprendrez, je l'espère, la logique de mon raizonement, et tout naturellement vous en viendrez à adopter la conclusion suivante, à savoir : que celui qui a de trop doit à celui qui n'as pas. Orre comme je sait que vouzavé le sut perflu je profite que vous n'iêtes pas pour prandre les 1500 francs dont votre secrétaire renferme et m'en aller avec. Je peut m'établire avec et ganier honetement ma vie parre un petit commerce, comprenez bien.

Bien d'autre dirait que c'est un vol, mais les principes de la raison dise que c'est légalle; je ne vous fait pas torre, vous avez de trot, maintenant écoutez et retenez. Un jour viendra où le plus riche aura besoin du plus povre. Ce jourre là n'est pas éloigné. J'ai de l'affluence en certain lieu, au sein de ceuse qui ne tarderont pas a être les vainquerre.

Au jour du régleman des comptes ceuse la seront bon pourre leur frère, ma parole près d'eux est une sauve garde.

Si vous me tourmanté par une plinte qui serait écouté, car vous êtes riche, je vous désigne à mais frères et tot ou tard vengeance!! si au contraire vous vous considéré comme m'ayan obligé, vous n'orez rien à craindre, quoi qu'il arrive.

Salut et fraternité, D...

Après la lecture de cette lettre, M. L... constatait que son secrétaire avait été ouvert à l'aide d'effraction et qu'on lui avait soustrait une somme de 1500 francs.

Redoutant peu la vengeance dont il était menacé, il porta contre son infidèle domestique une plainte qui fut transmise à qui de droit. Les agents mis à la recherche de D... l'arrêtè-

rent dans un quartier de l'hôtel-de-ville. Il avait encore en sa possession la presque totalité de la somme dérobée. Il fut mis à la disposition du procureur de la République.

VIII

Folie passionnelle ambitieuse.

Folie passionnelle ambitieuse paralucide. (*Gazette des Tribunaux.*)

Un journal du matin ayant annoncé qu'un nommé Charles devait comparaître devant le tribunal de Bow-Street pour avoir menacé d'assassinat lord William, premier ministre, une foule immense se pressait dans l'auditoire et au dehors, afin de considérer le prisonnier.

L'inculpé, qui est un jeune homme de mauvaise mine, et dont les traits sont flétris par la débauche, a été amené un peu après midi, sous la garde de deux officiers de police. L'avoué de la Trésorerie et des employés supérieurs de l'administration étaient présents.

Le greffier en chef a déclaré à M. Henry, magistrat tenant l'audience, que le prisonnier était prévenu d'avoir envoyé une lettre menaçante à lord William.

M. Henry, magistrat : Prisonnier, ne vous nommez-vous pas Charles?

R. C'est la vérité.

Le magistrat : Voulez-vous qu'on donne lecture de la lettre qui fait l'objet des poursuites?

L'avoué de la Trésorerie : Je pense qu'il est nécessaire d'en lire seulement un passage.

Charles : Je refuse le débat si on ne lit qu'une portion de ma lettre; je demande qu'on la lise toute entière.

Le magistrat : Si vous le désirez, on en donnera lecture

dans son entier. Où demeurez-vous et quelle est votre profession?

R. Je demeure à Londres, et je suis joaillier de mon état.

M. Arthur William, neveu et secrétaire intime du plaignant, s'approche du ministre et lui dit : « J'ai reçu cette lettre le 31 janvier dernier avec son enveloppe, au bureau de la Trésorerie dans Downing street. La suscription porte : « A lord William, dans les bureaux de la Trésorerie et partout ailleurs. Affaire particulière et importante. » Au pied de la lettre, je trouve l'indication : « A lord William. » Je ne connais pas l'écriture du prévenu.

Charles : Je reconnais être l'auteur de cette lettre.

Il est donné lecture de cette lettre diffuse, remplie d'incohérences, et dont voici la substance :

« Milord, je suis, ainsi que le directeur et astronome en chef de l'observatoire royal, le premier ingénieur du siècle, et l'inventeur d'un pont tubulaire d'après un nouveau système, sans parler d'une foule de découvertes merveilleuses dont une seule pourrait assurer la gloire et la fortune d'un homme. N'étant malheureusement point assez riche pour mettre mes idées à exécution, je me suis adressé à Votre Seigneurie, sous les auspices du susdit directeur de l'observatoire de Greenwich. Ce grand astronome m'avait leurré de belles promesses, et vous ne m'avez pas moins mystifié. Dans la situation où je me trouve, et après avoir épuisé toutes mes ressources pour des découvertes aussi utiles que glorieuses pour mon pays, que dis-je? utiles et glorieuses pour tout l'univers, il ne me reste plus qu'à me faire justice moi-même. Ce ne serait pas assez pour ma vengeance de vous avoir poché un œil et meurtri le nez, j'aurai donc recours à un autre moyen. Si j'en crois les calculs de M. Golden, une demi-once de poudre et une livre de plomb forment une puissance à laquelle la dureté de votre crâne ne résistera pas.

« Je suis, en attendant l'occasion de satisfaire mon juste ressentiment, Charles. »

Le magistrat, à M. Arthur William : En lisant de pareilles menaces, avez-vous conçu la crainte de quelque danger personnel pour le ministre?

Le témoin : Très-certainement.

Charles : Pourquoi lord John n'est-il pas ici? J'aurais une ou deux questions à lui adresser.

M. Henry : Il suffit que M. Arthur William, secrétaire particulier de Sa Seigneurie, nous déclare qu'après avoir lu cette lettre il a conçu la crainte d'un attentat contre sa vie.

Charles : Il y a quinze jours que la lettre a été reçue : pourquoi ne m'a-t-on pas arrêté plus tôt?

M. Arthur William : Parce que cette lettre a été envoyée au bureau central des commissaires de police, qui ont dû la transmettre à l'avoué de la Trésorerie. Voilà les seuls motifs du retard.

L'inspecteur de police Field dépose après avoir prêté serment : J'ai arrêté le prisonnier vers minuit, en lui en faisant connaître le motif. Il n'a pas nié qu'il fût l'auteur de la lettre ; sa femme, qui était présente, est tombée évanouie en s'écriant : « Oh! mon pauvre Charles. »

Le magistrat : Charles, avez-vous quelque chose à répondre?

Charles : Je reconnais que ma lettre a été écrite un peu précipitamment ; je voulais seulement qu'elle fût publiée par la voie de la presse après avoir été lue à l'audience. J'ai à me plaindre d'avoir été cruellement mystifié (humbugged) par l'astronome en chef de l'observatoire et par lord William. Je n'avais intention de faire aucun mal au premier ministre ; je voulais seulement me moquer de lord William, et je désirais que le public se moquât de lui en apprenant qu'il avait eu peur pour si peu de chose... Je vous demande, par exemple,

s'il est possible de charger un pistolet avec une demi-once de poudre et une livre de plomb. Tout ce que je désirais, c'était que ma lettre fût rendue publique.

Le magistrat : Vous n'atteignez nullement votre but par une menace d'assassinat. Vous êtes dévoré, sans doute, de l'ardeur de la publicité. Mais il ne vous est point permis d'y arriver par des menaces contre les premiers fonctionnaires de l'État. L'impunité d'un pareil délit pourrait encourager d'autres personnes à vous imiter. Vous fournirez donc pour vous-même une caution de cent livres sterling et deux cautions étrangères pour une pareille somme pour votre bonne conduite pendant une année. A défaut de réalisation de ce cautionnement dans quarante-huit heures, vous subirez douze mois d'emprisonnement.

Et l'on conduisit sur-le-champ à la geôle cet amant immodéré, passionnel de la publicité; mais il est à supposer qu'il était plus près d'un asile d'aliénés que du panthéon.

Instable vaniteux et mélancolique ; Folie passionnelle ambitieuse. (*Gazette des Tribunaux.*)

On pourrait admettre que le sujet de l'exemple suivant, après avoir été longtemps un instable ou un excentrique de plus en plus exagéré, était arrivé au seuil de la folie de persécution, lorsqu'il commit le grave délit qui l'a fait comparaître devant les tribunaux anglais pour outrage et coups portés à la reine.

Sa santé périclitait depuis une ou deux années, lorsqu'il commença à se plaindre d'être remarqué et honni dans les rues de Dublin, séjour du régiment de cavalerie où il était officier. Mais on n'a relevé que cette idée absolument vésanique; ses autres actes, si excentriques qu'ils soient, ont pu être d'un original sans être opposés à ses devoirs qu'il remplissait exactement. Sa vanité maladive ne l'a-t-elle pas en fin de compte porté à chercher dans un acte retentissant une

compensation à son obscurité imméritée? Érostrate et Empédocle ont fait encore plus de bruit, sinon pire, et dans le but poursuivi par les moyens que l'on sait, qui n'attribue à ces vaniteux quelque chose qui frise la folie?

Les débats du présent procès dont l'instruction a été fort courte, trop courte, se sont ouverts dans l'ancienne salle d'Old-Bailey. L'accusé Robert, âgé de trente ans, désigné dans les actes de la procédure comme rentier, est amené à la barre par le concierge de Newgate. Il est fort bien mis et assisté de deux avocats :

Le greffier lit l'acte d'accusation d'où il résulte que Robert est inculpé d'avoir frappé volontairement et malicieusement la reine avec une canne. On lui demande s'il se reconnaît coupable ou non coupable. Robert répond d'une voix forte : non coupable!

Le colonel G., écuyer de la reine, dépose : Jeudi soir 27 juin, Sa Majesté se rendit à l'hôtel du duc de Cambridge, afin de s'informer en personne de l'état du noble duc dont nous déplorons maintenant la perte. Lorsqu'elle remonta dans sa calèche découverte, il y avait beaucoup de foule assemblée. La voiture marchait lentement. Je vis tout à coup un homme bien mis s'élancer vers la voiture, et frapper la reine avec une canne qu'il tenait à la main. Il fut arrêté sur-le-champ par un des hommes au service de la reine et mis entre les mains des gardes de police. Dès que la reine fut de retour à son palais, sir James Clarck, médecin de Sa Majesté, pansa la blessure légère qu'elle avait reçue; j'ai vu quelques gouttes de sang qui avaient pénétré à travers l'appareil.

Un sergent des laquais de la reine déclare que c'est lui qui a arrêté l'accusé; il reconnaît la petite canne avec laquelle il a frappé Sa Majesté, et qui est de l'espèce qu'on appelle canne à perdrix (partridge cane).

Un sergent de police dit que le prisonnier, amené à la station de police, déclara sans difficulté qu'il se nommait Robert, ancien lieutenant de cavalerie. Il donna aussi son adresse, et pendant l'interrogatoire des témoins, il les pressa de déclarer que ce n'était point à la tête, mais sur le chapeau de la reine qu'il avait porté un coup de canne.

Sir James Clark, médecin, dépose ainsi : J'ai été appelé au palais, entre huit et neuf heures du soir. Ayant examiné le front de la reine, je trouvai une enflure considérable à l'angle extérieur du sourcil droit et une petite incision.

M. C., l'un des conseillers de Robert : Je ne nierai point que l'accusé soit l'auteur de l'action qu'on lui impute; toute la défense se bornera à prouver que l'accusé n'était pas sain d'esprit, et qu'on ne peut lui infliger aucune peine. Tel est le sens des dépositions que la cour va entendre.

Le colonel V. : J'étais colonel du régiment à l'époque où M. Robert y servait comme lieutenant. Dès les premiers jours de son arrivée au régiment, j'ai remarqué quelque chose d'étrange dans sa conduite. Il se faisait couper les cheveux très-courts, en sorte que sa tête paraissait rasée. *Du reste, il faisait très-bien son service.* Il avait trois chevaux et un chien de Terre-Neuve. Un jour les chevaux et le chien de Terre-Neuve furent mordus par un chien enragé appartenant à un autre officier, et l'on fut obligé de tuer ces quatre animaux. M. Robert en conçut un vif déplaisir, cependant il fut irrité des démarches que son père faisait auprès du duc de Wellington pour faire rembourser par le propriétaire du chien le prix de ses chevaux morts. Il disait que sa famille n'aurait pas dû s'occuper de cette bagatelle. Dès cette époque, il évita toute société ; il faisait seul de longues promenades à pied, car il ne remplaça que par un seul cheval les trois qu'il avait perdus, et encore il ne le montait que pour faire le service militaire. Il a plusieurs fois

consulté le médecin du régiment sur sa santé, qui déclinait visiblement. Deux mois après, il quitta le corps et vendit sa commission de lieutenant.

Deux capitaines et d'autres officiers et sous-officiers et un trompette du régiment, déposent de la situation morale de l'accusé, que l'on regardait comme un original et un maniaque.

M. Robert, père : L'accusé est mon fils. J'ai été fort étonné de le voir arriver un soir chez moi, après avoir quitté, sans congé, son régiment en garnison à Dublin. Il me répondit que les habitants de Dublin ne cessaient de l'injurier et de le poursuivre dans les rues, et que, lassé de ces outrages, il s'était embarqué de propos délibéré sur un bâtiment en destination pour Liverpool; de là, il s'était rendu à Londres et s'était logé dans un hôtel garni. Je n'ai pas voulu le garder chez moi; il est retourné à Londres. J'ai appris ensuite qu'il avait vendu, sans mon aveu, et sans me consulter, sa commission de lieutenant. Toutes dettes payées, il devait lui rester 1,200 livres sterling (30,000 francs). Cependant il me fit demander de l'argent peu de temps après, par des personnes qui se prétendaient ses créanciers. J'allai le voir à Londres, je le trouvai tellement changé que je crus devoir consulter le docteur Conolly, célèbre médecin aliéniste. Le malheureux événement du 27 juin n'a pas permis d'entreprendre le traitement curatif conseillé par le docteur.

Edmond, cocher de cabriolet : Depuis le mois de novembre de l'année dernière, j'ai l'habitude de conduire l'accusé dans ma voiture. Il me faisait faire de longues courses hors de Londres. Arrivé dans la campagne, il descendait de cabriolet, se promenait à pied dans les bois les plus fourrés et me donnait rendez-vous toujours dans le même endroit, auprès un étang. Je l'ai trouvé quelquefois immobile au bord de

l'eau qu'il semblait considérer avec attention; il remontait ensuite dans ma voiture sans rien dire. J'ai cru, d'après cela, que son esprit était dérangé. L'hiver ne l'empêchait pas de faire ses promenades accoutumées; quelque temps qu'il fît, pluie, grêle, tempête ou neige, il descendait de voiture dès qu'il arrivait auprès du bois; il se promenait à pied dans les bois et remontait dans ma voiture ayant des vêtements trempés par la pluie. Il me payait toujours, non en écus, mais avec des schellings qu'il me présentait toujours avec la tête de la reine en dessus. Cette affectation m'a beaucoup étonné. Ces promenades ont duré dix-huit mois; il les a cessées tout à coup; je suppose qu'il n'avait plus assez d'argent pour me payer mes courses.

M. James, chirurgien : L'an dernier, la sœur de l'accusé venait fréquemment voir ma famille; elle m'a présenté son frère. Je n'ai pas tardé à m'apercevoir qu'il n'avait pas le jugement sain. Il étendait les bras et roulait les yeux d'une manière extraordinaire. J'ai eu plusieurs fois des conversations avec lui; rien dans ses propos n'annonçait la démence; il parlait fort sensément, il n'y avait de bizarrerie que dans sa manière de parler, ses regards et ses gestes. Un jour je lui conseillai de compléter son éducation, afin de se mettre en état d'obtenir quelque emploi civil, puisqu'il avait renoncé à la carrière des armes. Il me répondit qu'il n'y avait point en Angleterre d'homme assez savant pour lui apprendre quelque chose. Je fus tellement surpris de cette assertion que je crus devoir avertir son père de la nécessité de surveiller son fils.

L'inspecteur de police dit : Rencontrant assez souvent le prisonnier dans la rue, j'ai été frappé de la manière extraordinaire dont il se comportait; il avait toujours à la main une canne qu'il brandissait, quelquefois en avant et en arrière,

comme il eût fait avec un espadon. Ne sachant pas son nom, je l'appelais dans la conversation avec mes voisins : le monsieur d'estoc et de taille.

Les docteurs Conolly et Munro, assignés à la requête des conseils de l'accusé, ont dit qu'il ne leur avait point paru sain d'esprit.

Robert, à qui la cour n'avait droit d'adresser aucune question, a gardé, pendant tous les débats, un profond silence.

L'attorney-général, dans sa réplique, a dit que les faits résultant de la contre-enquête prouvaient bien une sorte d'originalité et de bizarrerie de caractère, mais nullement la folie qui seule pouvait affranchir de la responsabilité d'une action criminelle.

Le président a résumé ainsi les débats :

« Si le prévenu, dit-il, en d'autres temps et dans des circonstances données, a pu être en proie à quelques égarements de la raison, il n'en résulte pas nécessairement que pour cette fois il n'a pas agi avec discernement. Le jury n'a pas à se préoccuper d'autres considérations que de celles-ci :

« Le prévenu était-il, lorsqu'il a agi, dans une disposition d'esprit telle qu'elle l'empêchait de discerner si ce qu'il faisait était bien ou mal, juste ou injuste? Si le jury a la conviction qu'il ne savait pas ce qu'il faisait, il doit l'acquitter; si, au contraire, le jury, tout en reconnaissant dans le prévenu un homme excentrique (qui aurait dû être déjà mis en traitement) pense qu'il a agi avec discernement, il doit le condamner. »

A trois heures vingt minutes de l'après-midi, le jury est entré en délibération; à sept heures du soir, il n'était pas encore revenu dans la salle d'audience. Cependant, le prévenu se tenait très-digne et très-insouciant, debout, les mains derrière le dos, et le buste raide dans son habit bleu boutonné jusqu'au menton. On avait aussi remarqué que, quand son

défenseur parlait pour lui, sa physionomie ne trahissait aucune émotion : il ne semblait faire alors aucune attention aux paroles de son défenseur et regardait toutes les personnes présentes à l'audience.

Enfin le jury prononça un verdict de culpabilité.

L'allocution du Président est un chef-d'œuvre de logique dans sa concise clarté : il reconnaît Robert presque aliéné et il n'hésite pas à mettre le jury sur la voie.

C'était bien le cas d'appliquer le fameux *to be, or not to be*, mais tout en admettant que Robert est à moitié fou, on le condamne à sept années de déportation dans la pensée d'éloigner un original dangereux.

Instable ou insuffisant? Intelligence précoce, folie passionnelle intermittente de faire fortune, s'arrêtant à la période initiale paralucide de l'aliénation mentale. (*Gazette des Tribunaux.*)

L'influence héréditaire paraît excessivement probable dans les cas précédents. Il est impossible de mettre en doute la prédisposition native dans le suivant. C'est bien au moins un instable à facultés brillantes dès son enfance, mais sans équilibre, et bientôt sans jugement. Du reste on verra clairement dans cette histoire singulière, comment la période initiale d'un délire quelconque apparaît et disparaît tour à tour, avant d'arriver au délire évident; et comment cette période initiale peut revêtir l'apparence d'un goût ou d'une passion exagérée.

Un sieur Léon, commerçant à Paris, avait inondé la place de demandes de marchandises, en joignant à chaque lettre un mandat de 100 francs payable dans un mois. Tout lui était bon : lames d'étain; oranges; cages d'oiseaux; biberons Darbo; bouteilles; etc. Il s'adressait à tous les négociants qui se trouvaient sous sa main dans l'almanach des adresses, et sollicitait d'eux des expéditions de marchandises.

Un jour, la police mise en éveil et prévenue que des produits

de natures les plus diverses arrivaient à chaque instant pour lui, fit une descente à son domicile, et dans une chambre au deuxième étage, décorée du nom pompeux de magasin, constata la présence des objets les plus disparates : pâtés de foie gras, fromages, hochets d'enfant, fruits secs, mercerie. Tout était pêle-mêle, confondu comme dans un immense bazar ; une saisie fut immédiatement pratiquée et le sieur Léon mis en état d'arrestation.

Le même jour, on apprit que chaque courrier apportait une quantité considérable de lettres venant de la province, toutes à son adresse ; et un paquet en contenant près de trois cents fut remis au parquet par le directeur des postes. Depuis un mois que durait cet étrange commerce, il n'acceptait que les lettres affranchies et repoussait toutes les autres.

L'enquête révéla les faits les plus singuliers. Dans l'espace de six semaines, Léon avait groupé autour de lui un personnel de plus de dix commis, et il demandait chaque jour, dans les journaux, des aides actifs et à la parole facile.

D'après ses révélations, on sut qu'il avait constamment des copistes, travaillant sans relâche nuit et jour à une active correspondance qui, dans ce laps de temps, ne s'était pas élevée à moins de trois mille lettres; que l'on copiait l'almanach du commerce à tort à travers, demandant à chacun pour 100 francs de marchandises, en échange desquelles Léon envoyait son propre billet à un mois; que bien peu s'étaient laissé prendre à ces propositions sans demander au préalable des renseignements, toujours défavorables, mais que néanmoins environ soixante marchands avaient expédié sur la foi de ce billet.

L'enquête révéla encore ce fait que, deux mois auparavant, il était commis à 600 francs dans une maison de commerce, et qu'il avait commencé ce qu'il appelait ses affaires avec une somme de 150 francs seulement.

Dans cet état de choses, et après une longue et volumineuse instruction, il fut renvoyé devant le tribunal correctionnel, sous la prévention d'escroquerie et de banqueroute simple.

De nombreux témoins, appelés par le ministère public et par la défense, viennent les premiers constater les faits reproduits plus haut, les seconds déposer de faits qui semblent attacher à chacun des actes de Léon un caractère de folie et d'aberration mentale. Et c'est à ce dernier point de vue qu'a été présentée la défense par un avocat certainement aussi disert que bien éclairé sur la question. Voici un extrait de son éloquente plaidoirie :

« Depuis plus de douze ans (et il en a vingt-deux à peine), Léon poursuit constamment la fortune; il l'entrevoit devant lui, la cherche par tous les moyens et brise les ressorts d'une imagination ardente pour atteindre ce fantôme. Cette fatale monomanie a rendu son éducation impossible; colléges, séminaires, établissements privés et religieux, la famille a fait usage de tout, et huit fois la fuite l'a arraché à ses études. Né en 1830, à quatre ans il était un prodige; à six, il savait par cœur tous les contes dont on berce les enfants. Par sa mémoire, il étonnait ses professeurs, et M. l'abbé R. l'appelait son petit historien. Fêté, admiré, il se crut un petit personnage et en conçut un orgueil et un amour-propre qui depuis ont marqué chaque phase de sa vie. En août 1841, il s'échappa de sa pension à la recherche d'une fée bienfaisante : rencontré sur une grande route par un ami de son père, il est reconduit et sévèrement puni. Un mois après il recommence, avec quelques économies achète des plumes et des crayons, et va courant la campagne de village en village. En mars 1842, il s'enfuit à B. qu'habitait son frère : arrêté par le maire, il expose ses idées, surprend ceux qui l'entendent par l'esprit et la vivacité

de ses reparties, et promet, après quelques heures d'incarcération, de ne plus jamais quitter sa famille.

« Mais la nature l'emporte, et trois mois après il disparaît de nouveau. Recueilli par un vénérable ecclésiastique qui l'arrache à la misère, il demeure cinq mois auprès de lui, fait sa première communion et semble renaître à une existence nouvelle. Néanmoins ses idées de fortune semblent se faire jour à chaque instant, et il faut lire dans la correspondance du prêtre à M. Léon père, quelles sont les inquiétudes qu'il manifeste sur ce caractère bizarre que rien ne peut fixer, sur cette nature exceptionnelle pour laquelle le repos semble un supplice. Dès lors, déjà on prédisait à son père les douleurs dont plus tard il devait abreuver sa vie.

« Rentré en pension, on devait le croire guéri. Mais en 1844, plus coupable qu'il ne l'avait jamais été, sans songer aux inquiétudes et aux angoisses de sa mère, il s'échappe pendant une nuit, emmenant avec lui son jeune frère, âgé de huit ans. Ils achètent quelques menus objets de mercerie, et, suivant les grandes routes, couchent dans les granges, vivent de privations , se livrant de concert au commerce de porteballes. Dans le village où déjà il avait passé six mois, Léon est reconnu, et tous deux renvoyés sur l'impériale d'une diligence à leurs parents désolés.

« Je ne finirais pas s'il fallait tout raconter. En juillet 1845, il écrit une lettre à son père où il expose qu'il ne peut résister à la voix qui l'appelle, et le supplie de lui permettre de faire sa fortune (textuel). Il part, et cette fois, dans l'espoir de le guérir, on l'abandonne à son malheureux sort. Pendant six mois, il parcourt une partie des départements de l'Ouest, succombant sous une charge au-dessus de ses forces, vendant chapelets, livres de prières, etc., ne mangeant que du pain, ainsi qu'il l'écrit lui-même; il espère toujours prospérer : mais enfin ses

forces sont à bout, et brisé, hâve, pouvant à peine se soutenir, il est trop heureux, comme l'enfant prodigue, de voir se rouvrir devant lui les portes de la maison paternelle.

« Cette rude leçon devait lui servir; sa famille accueillit cette pensée avec joie. Il abandonne des études devenues désormais impossibles, et entre dans une maison de commerce. Quelques mois se passent sans incident nouveau; cependant, poussé toujours en avant par une activité dévorante, tout en faisant la place, il vend, achète pour son compte, et répand même des prospectus à profusion.

« Bientôt ses idées prennent un autre cours. En juillet 1847, il veut s'engager dans l'artillerie. Repoussé par le colonel, il se fait admettre comme commis dans l'administration des tabacs. Cinq mois s'écoulent, et, profitant de la foire qui venait de s'ouvrir, il ouvre boutique; puis en janvier 1848, il disparaît de nouveau, marche de ville en ville, offrant des marchandises impossibles et mourant de faim.

« Un jour, ne sachant plus que faire, il imagine de se faire passer pour mort, afin de juger de l'affection de ses parents. Il écrit ses folies à un de ses camarades : il ajoute qu'il va proposer à un grand écrivain de Paris de lui vendre l'histoire de sa vie 1,000 francs, dit-il, ce n'est pas trop; je passerai à la postérité, et tu y viendras avec moi.

« A la fin de 1848, il s'engage dans un régiment de ligne se trouvant à une extrémité de la France. En 1849, il demande à son père de l'argent, et dans l'espace de cinq jours écrit trois lettres, s'étonnant de ne pas recevoir de réponse. La dernière est un véritable acte d'aliénation mentale. « Vous me refusez quelques sous? dit-il; eh bien, je me fais fort, moi, six mois après ma libération, de vous envoyer une douzaine de mille francs pour vous dédommager de mon éducation. Apprenez aussi que tous les moyens me seront bons pour faire du métal

blanc et j'en aurai, quand il me faudrait être chef de brigands dans les gorges de la Hongrie. Signé Léon, dit le fou. » Huit jours après, il écrit de nouveau à son père que le lendemain il doit approcher de la sainte table avec huit de ses camarades qu'il était parvenu à convertir et que les révérends pères jésuites, enchantés de son zèle, veulent après son congé le faire entrer dans l'ordre.

« De pareils actes peuvent-ils émaner que d'un cerveau malade? Ce n'est pas tout, et la suite va vous montrer à quelles aberrations étranges l'entraîne cette fatale passion que nous appellerions volontiers *auri sacra fames*.

« Libéré du service, en 1850, son père le place dans une maison de commerce. Occupé le jour, il se livre pendant la nuit à une correspondance fiévreuse, et se fait adresser des journaux de tous pays. Il se présente même chez un imprimeur pour obtenir 5000 exemplaires d'une circulaire dans laquelle il demandait quelques numéros aux journaux les plus divers : on le refuse pour cause d'absurdité.

« Une idée bizarre lui traverse l'esprit, et aussitôt il se met à l'œuvre. Il écrit une lettre circulaire à tous les souverains de l'Europe, par laquelle il leur demande un prêt d'argent pour la satisfaction de ses plus douces espérances. On a cherché depuis à lui démontrer combien était grande sa folie; il ne répond que par ces mots : « qu'il trouve sa démarche très-naturelle. »

« Un jour il se présente à l'intendance militaire, voulant, dit-il, être reçu parmi les infirmiers militaires. Repoussé, le lendemain il reprend la plume, et écrit partout et toujours. Bientôt on vit dans l'*International* un article ainsi conçu :

« Mariages. — Les femmes sexagénaires, septuagénaires, octogénaires, et les plus bossues, bancales, difformes, laides, borgnes, sourdes, etc., qui ont des écus et qui désirent se

marier, peuvent s'adresser à moi, sous les lettres A. B. C. D. (franco). Signalement : Agé de 22 ans, taille 1 mètre 660 milli., visage ovale, teint frais, front bas, nez moyen, bouche moyenne, menton pointu, cheveux noirs, sourcils noirs, barbe naissante.

« Dans le courant du mois parvient à l'adresse sus-indiquée une lettre de Madrid, signée Nicolasa Guardia. La dite dame disait avoir 64 ans, quatre maisons à Madrid, châteaux, prés, bois, chevaux, etc., elle offrait tout cela avec sa main à l'aimable inconnu. Léon, ivre de joie, court avec cette lettre auprès de ses parents, la leur montre avec orgueil, croyant sa fortune faite. Sans perdre de temps, il demande des renseignements à l'ambassadeur de France à Madrid, répond dans les termes les plus brûlants et les plus passionnés à cette offre délicieuse ; mais, vu son embarras présent, il demande 2,000 fr. pour faire la route. Tout cela est vrai, tout cela est écrit ! et maintenant jugez l'homme.

« Fatigué du rôle de commis, et l'heure si impatiemment attendue de sa majorité ayant enfin sonné, Léon veut faire le commerce pour son compte. Il profite d'une absence de son père, il s'installe dans un domicile à lui, remplit les journaux de demandes de commis à l'esprit vif et à l'œil intelligent, et adresse dans toutes les directions une profusion de lettres avec demandes de marchandises. Le commerce de Paris jouit d'une réputation méritée de crédit et de solvabilité : les billets de l'écrivain portaient son nom gravé en caractères majestueux. On crut, quelques-uns seulement (2 0/0), que tout cela était sérieux, et les marchandises arrivèrent. Les commis vinrent aussi, enlevèrent les marchandises et ne reparurent pas. Léon écrivait toujours. Le tribunal sait le reste.

« En présence de tous ces faits, peut-on croire que la pensée frauduleuse, élément constitutif du délit, ait un seul instant

trouvé place dans l'esprit de ce malheureux insensé? Nous ne l'avons pas cru; nous avons fait appel aux lumières de deux hommes spéciaux, et leur témoignage vient ici corroborer cette opinion que déjà peut-être le tribunal a partagée. Que si quelque incertitude s'élève encore dans son esprit, il veuille ordonner l'examen de Léon par un médecin; il satisfera aussi au vœu le plus cher d'une famille qui craint pour son honneur. »

Le ministère public, reprenant les faits déjà connus, trouvait tous les caractères de l'escroquerie et de la banqueroute simple, dans l'absence de livres de commerce. En conséquence il crut devoir requérir le maximum de la peine édictée par l'art. 405. Mais, après avoir délibéré, le tribunal ordonna que Léon fût visité par un médecin dont voici le rapport résumé :

« Dans cet examen, nous avons reconnu que Léon avait une « idée dominante, une idée fixe (l'idée de faire fortune), qui « lui avait fait concevoir des espérances folles et chimériques, « idée qu'il s'imagine pouvoir réaliser, si on ne l'arrête pas « dans l'exécution de ses projets; cette idée extravagante asser- « vit son jugement, le préoccupe sans cesse et paraît être le « mobile de toutes ses actions.

« Pendant les entretiens que nous avons eus avec l'inculpé, « nous avons remarqué par intervalles une exaltation insolite « et une exagération des idées que la nature de la conversation « ne pouvait provoquer.

« De semblables particularités nous paraissent devoir être « considérées comme les indices et comme les signes caracté- « ristiques de cette espèce de folie qu'on désigne sous le nom « de monomanie, folie dans laquelle les malades, sans cesser de « raisonner juste, sont maîtrisés et entraînés par une passion, « par un penchant qui absorbe toutes leurs facultés, qui les « pousse irrésistiblement vers un but à travers des écueils et des « précipices qu'ils n'aperçoivent pas ou qu'ils franchissent avec

« une témérité que la raison ne comprend pas; ou bien ils sont « dominés par une idée erronée; ils partent d'un principe faux et « en tirent des conséquences qui les conduisent nécessairement « à des actes extravagants et répréhensibles. Il n'est pas rare de « rencontrer de pareils monomanes dans les asiles d'aliénés, « et on en trouve des exemples dans les annales de la science.

« Les faits révélés par la procédure et les documents pro- « duits par la défense viennent corroborer et confirmer notre « opinion sur l'état mental de Léon. D'un côté, une longue « suite d'actes extravagants; de l'autre, toute une vie marquée « par la prédominance d'une idée fixe. Au sortir de l'enfance, « Léon veut déjà voyager pour faire fortune; cette idée le « préoccupe et l'obsède au point de rendre son éducation « impossible. Il fait tirer son horoscope, et de fallacieuses pro- « messes exaltent encore son imagination aventureuse. L'idée « de faire fortune fait taire ses affections et l'invite à quitter « la maison paternelle : elle devient assez puissante pour le « faire résister aux épreuves de la misère. Enfin, cette idée fixe « est la cause déterminante d'une foule d'actions extravagantes « qui appellent sur Léon les regards sévères de la justice.

« En vain dira-t-on que les particularités observées pendant « que le prévenu a été soumis à notre examen peuvent être le « résultat de la dissimulation; car l'histoire de sa vie répond à « cette objection. On conçoit, en effet, qu'il n'est pas possible « de feindre d'être insensé pendant un espace de temps si con- « sidérable, et pareille simulation ne saurait être supposée au « sortir de l'enfance, dans un âge où les passions et l'instinct « particulier ne sont pas encore le mobile de la conduite des « hommes.

« D'ailleurs il y a pour les hommes qui ont l'habitude d'ob- « server les aliénés, des signes particuliers qui, bien que fugitifs « et difficiles à décrire, suffisent cependant pour porter la con-

« viction dans l'âme, et ces signes, nous avons cru les remar-
« quer chez le prévenu qui est le sujet de notre examen.

« Nous concluons que le nommé Léon est atteint d'aliénation
« mentale, qu'il est dominé par une idée fixe, et privé du libre
« arbitre qui impose à l'homme la responsabilité de ses actes. »

Après la lecture de ce rapport, le ministère public a déclaré qu'il abandonnait la prévention, et le tribunal a prononcé l'acquittement du prévenu.

IX

Folie passionnelle jalouse.

Folie passionnelle jalouse, paralucide. (*Gazette des Tribunaux.*)

Il faut faire connaître d'abord ce qu'était M. X., négociant, homme marié, âgé d'environ 40 ans. Sa correspondance surtout nous dira combien son imagination était ardente. Son exaltation même était devenue la source d'une infinité de travers plus intolérables les uns que les autres; elle avait fait de lui un original, un maniaque, une espèce de fou. Lorsqu'il s'était coiffé d'une idée, il lui était impossible d'y renoncer, il y revenait sans cesse, il en fatiguait, il en harcelait tous les gens qui l'entouraient. A côté de cela, la moindre des choses l'irritait, il ne pouvait supporter la contradiction; la plus légère discussion sur les sujets les plus frivoles dégénérait bien vite en querelle, en explosion de colère, et, une fois hors de lui, il ne savait plus où s'arrêter. M. X. le reconnaissait lui-même, et comme c'était sa femme qui plus que d'autres avait à souffrir de ces orages, il en était quitte, lorsque la tempête était calmée, pour lui témoigner son repentir : c'est ainsi qu'il lui écrivait, pendant une des fréquentes absences que son commerce l'obligeait à faire :

« Je ne puis te dire toutes les questions que je me faisais. J'en étais venu à me demander si réellement j'étais devenu pour toi, et pour toi seule, méchant et exigeant. »

Une autre fois, il assurait sa femme qu'il modérerait à l'avenir ses emportements envers elle. Une autre fois encore et en dépit de l'incrédulité religieuse dont il faisait parade, il écrivait qu'il irait à confesse pour consulter un directeur sur le moyen de ne plus crier et ne plus se mettre en colère.

Quant à Mme X., qui était d'une douceur extrême, elle n'y mettait pas de rancune; elle oubliait volontiers les torts de son mari, n'en parlait à qui que ce soit, et, ménageant en tout son irritabilité excessive, elle ne lui adressait jamais aucun reproche, ni par lettre ni autrement; elle se bornait à souffrir en silence; elle faisait plus, il n'était pas une lettre de M. X. qui ne provoquât d'elle des protestations de tendresse, car il n'entendait pas que sur ce chapitre elle restât d'un pas en arrière de lui. Il voulait une réciprocité absolue. Mme X. tâchait de calmer sa tête et son cœur, en lui répétant dans chaque lettre les protestations qu'il désirait.

Les choses en étaient là, lorsque se passèrent certains faits qui vinrent jeter une nouvelle perturbation dans le caractère et la conduite de M. X. Un jeune parent, dont l'âge par malheur se rapprochait un peu trop de celui de sa femme, était reçu dans sa maison. Ce jeune homme conçut pour Mme X. un sentiment fort vif. Mme X., il faut en convenir, y fut sensible; son cœur se laissa prendre aux séductions dont il était entouré. L'affaire, du reste, n'alla pas aussi loin qu'on pourrait le craindre. Il est établi qu'il y avait là beaucoup plus de poésie qu'autre chose. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'effrayée elle-même des suites que pouvait avoir cette inclination, Mme X. se décida à en faire l'aveu à son mari, qui ne savait

rien, à lui révéler l'état de son cœur, ses tourments, ses luttes et à implorer son appui.

Le jeune homme se maria selon son goût, et cessa presque toute relation. Ce n'était donc pas un rival à craindre. M. X. cependant, au lieu de couvrir le passé d'un prudent silence, reparlait de ce jeune homme dans toutes les lettres, sans exception, qu'il écrivait à sa femme; et il lui en écrivait journellement, tant à Paris que dans ses voyages. Son but était de forcer sa femme à lui en dire du mal dans chacune de ses réponses; c'était pour lui un besoin; il se plaignait de ses ménagements si elle n'y mettait pas toute l'énergie qu'il voulait; et non-seulement toutes ses épîtres à sa femme roulaient sur cet éternel chapitre, mais souvent il lui en écrivait tout exprès dans le genre de celle-ci :

« Un mot avant de me coucher.

« Écris-moi de suite, je te prie, toutes tes pensées présentes sur le bonheur que tu peux goûter avec moi, sur tes sentiments à mon égard comparativement à ceux que tu as éprouvés pour un homme qui en était indigne. Fais-moi savoir aussi si tu l'accuserais ou si tu te reconnaîtrais sa complice; dis tout ce que tu penses sincèrement de toi-même, que rien ne démente en toi dans le présent et dans l'avenir ce que tu m'affirmeras. Je tombe de sommeil. Tout à toi, de cœur. »

Il lui dit dans une autre lettre :

« Je désirerais que tu me répondisses par écrit à cette question : Si l'amour chez toi vient plutôt des beautés de l'esprit et des beautés morales que des beautés du corps? si tu pourrais aimer à l'exclusion de l'une de ces qualités? laquelle enfin conserve le plus d'empire sur toi? »

Ces sortes de lettres se succédaient sans relâche; il fallut que Mme X. se mît l'esprit à la torture pour y répondre. Mais là ne se bornaient pas ses tribulations. Son mari, chose inouïe, la

forçait parfois à écrire des lettres injurieuses au jeune homme qu'elle avait aimé. Il lui en faisait le brouillon, et elle était obligée de le copier. En voici une entre autres écrite toute entière de la main du mari :

« Je ne vous estime plus depuis que je sais qui vous êtes. Dès ce moment je ne vous ai plus aimé, et vous n'eussiez jamais été dangereux pour moi, si j'avais connu plus tôt votre vie privée. »

Pour une de ces lettres, il arriva que M. X. voulut savoir par lui-même quelle impression elle produirait sur l'esprit du jeune homme, et ce qu'il dirait en la lisant. Il pria un de ses parents de le faire venir et de lui remettre sa lettre en mains propres. Lui, pendant ce temps-là, était dans la pièce voisine, l'œil braqué sur le trou de la serrure, pour ne rien perdre de ce qui allait se passer. Mais il n'eut pas à se féliciter beaucoup de cet expédient. Quand le jeune homme eut lu la lettre, il ne fit qu'en exprimer sa stupéfaction. « Il faut, dit-il, que Mme X. ait perdu la tête pour m'écrire de semblables choses; je n'y comprends rien, c'est de la folie. » M. X. entendit le compliment qui allait droit à son adresse, et il se donna bien garde de se montrer.

Ce n'était pas tout. M. X., après avoir protesté dans ses premières lettres de son estime pour sa femme et de la confiance qu'il avait dans l'entière sincérité de son aveu, en était venu à manifester de singulières exigences. Il voulait que sa femme se déclarât coupable d'avoir appartenu à ce jeune homme autrement que de cœur. C'était, disait-il, un aveu nécessaire à son repos; il ne serait tranquille et heureux qu'après l'avoir obtenu.

« Ton pardon est tout prêt, lui écrivait-il ; comment pourrais-tu paraître devant Dieu chargée d'un tel péché, et qui mieux que moi a le droit de te faire grâce? Songe, ma bien

chérie, que c'est le seul moyen de te rendre la conscience légère pour tout le reste de ta vie. Nous pleurerons ensemble et tout sera dit... Je t'en prie donc bien, ma chère, dis-moi tout et je tâcherai de m'élever à la hauteur du Christ! Je t'en prie au nom de nos chers enfants et de tout ce qui peut t'attacher à la terre ; la vérité tout entière, quelle qu'elle soit... Je prendrai la moitié de ta faute sur moi, et nous communierons ensemble ensuite, si tu veux... Ton pardon t'attend, la vérité, toute la vérité! Je t'en supplie encore pour notre tranquillité commune et la fin de tout. Ton confesseur et bien bon ami. »

Devant de telles persécutions, car cette lettre n'était pas la seule, une autre femme aurait pu assurément, par faiblesse et pour avoir la paix, se reconnaître des torts qu'elle n'avait pas; elle aurait eu son excuse dans la folie même de son mari. Mme X..., quel que fût le peu d'énergie de son caractère, ne put jamais prendre sur elle de pousser la condescendance jusque-là ; elle ne cessa de déclarer à M. X... que, si elle avait eu le malheur involontaire, fatal, de céder à un sentiment qu'elle regrettait, elle n'avait rien de plus à regretter.

M. X... se mit alors en tête de lui trouver la formule d'un serment qu'elle devait prêter toutes les fois qu'il lui prendrait fantaisie de le lui demander. Ce serment, qui était conçu dans des termes honteux, il fallait que Mme X... s'y prêtât tous les jours. Il y a plus : M. X... la traînait d'église en église, et là, au pied des autels, il la forçait à renouveler son serment; il s'animait, s'exaltait, lui lisait de nouvelles lettres qu'il avait faites, tout cela avec des gestes et des intonations de voix qui faisaient le plus défavorable contraste avec la sainteté des lieux qu'il prenait pour théâtre de ces scènes scandaleuses. Il arriva même un jour, — c'était dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, — qu'étonné et scandalisé de l'agitation fébrile à la-

quelle M. X... était en proie, le sacristain se fâcha tout rouge, le prit pour un fou et le mit à la porte de l'église.

Plus tard, M. X... eut une autre idée. C'était de faire faire à sa femme une confession publique devant un prêtre que lui et d'autres parents entendraient de la pièce voisine. Il était allé chercher le prêtre ; il fallut que Mme X... mère intervint pour empêcher cette ridicule scène, qu'il était décidé du moins à entreprendre.

Pendant que M. X... se livrait à tous les dévergondages de son esprit, il s'en allait parlant à chaque personne qu'il rencontrait, à ses employés, à son concierge et jusqu'à ses fournisseurs, de ce qu'il appelait l'inconduite de sa femme et de la quantité d'amants qu'elle avait eus. Il perdait ainsi sa femme dans l'opinion publique, à ce point que celle-ci ne pouvait plus se montrer nulle part sans que la rougeur lui montât au front. Non content des calomnies qu'il répandait sur son compte, il se portait envers elle, dans ses accès de fureur, à des voies de fait qui mettaient sa vie en danger. Il ne s'en tenait pas là. Cet homme si jaloux de la fidélité de sa femme, qui craignait tant d'être en réalité ce qu'il n'était qu'en imagination, pratiquait fort peu, quant à lui, la fidélité conjugale. Chez lui, le tempérament menait la tête et le cœur, et les menait loin ; à l'époque même où il écrivait à sa femme dans certaines lettres qu'il voulait être son amant plus que son mari, il entretenait au domicile conjugal des relations illégitimes avec sa servante; il en avait d'autres encore avec une jeune fille de Pontoise, et d'autres encore avec une écuyère du cirque.

Qu'arriva-t-il enfin? Poussée à bout par ces désordres de conduite et par les violences dont elle était l'objet, Mme X... s'est enfuie décidée, après avoir traîné sa chaîne le plus qu'elle a pu, à former une demande en séparation de corps.

Le défenseur à qui j'emprunte cette vive et intéressante nar-

ration, aborde ici la discussion des témoignages entendus dans l'enquête et la contre-enquête. Mais, le président l'interrompt et l'invite à s'expliquer sur la maladie qni aurait compromis la santé de la dame X... L'avocat répond que ce malheur n'est que trop réel. Il peut présenter les ordonnances du médecin qui a soigné les deux époux.

La séparation de corps fut prononcée. Il est probable que le mari n'aura pas tardé à dépasser le seuil de la folie évidente.

X

Folie passionnelle amoureuse.

Folie passionnelle amoureuse, lucide. (*Gazette des Tribunaux.*)

On lit dans la *Gazette* du .... :

« Une aventure assez triste s'est produite ce matin sur les bords du canal, à l'extrémité des promenades. Une femme d'une trentaine d'années, assise sur la berge, se lamentait à haute voix en annonçant qu'elle voulait mourir. Plusieurs personnes, arrêtées par ses cris, l'engagèrent à se retirer et à rentrer dans son domicile, où, disait-elle, elle avait laissé un enfant de dix ans, le seul qui eût survécu des quatre qu'elle avait eus. C'est parce qu'elle était délaissée par son amant qu'elle voulait en finir avec la vie. Le matin, elle avait envoyé acheter par son dernier enfant une corde pour se pendre ; mais la résolution lui ayant manqué, elle avait voulu se noyer, et sans doute elle avait bu de l'eau-de-vie pour se donner le triste courage du suicide. Une femme qui la connaissait offrit de la reconduire à son domicile, situé dans le faubourg. Elle parut d'abord accepter la proposition, puis tout à coup, prenant son élan, elle se précipita dans l'eau.

« Un ouvrier la suivit aussitôt et saisit l'une de ses mains,

qu'elle tendait en implorant du secours. Elle se débattit quelques instants sur le bord dans des convulsions, puis des passants l'emmenèrent dans la petite maison appartenant à l'administration du canal. Un sergent de ville, qu'on était allé quérir, se chargea de lui faire donner les secours nécessaires à sa déplorable position. On disait d'elle qu'elle était bonne ouvrière habituellement, et avait eu jusque-là grand soin d'elle et de ses enfants. »

Ce n'est pas la misère, c'est la passion qui l'a poussée au suicide. Elle lutte et cède : il n'y a pas encore de délire proprement dit dans les paroles mais dans les actes.

Folie passionnelle amoureuse, pseudo-lucide. (*Gazette des Tribunaux*).

2 *Septembre.* — Un double et épouvantable crime a été commis hier, par un malheureux que le coupable abandon de sa femme avait plongé dans un désespoir où, sans doute, sa raison s'était éteinte. Le sieur S... était marié depuis quatorze ans avec une femme qu'il avait épousée sans fortune, mais qui avait paru fidèlement s'associer à sa vie et aux chances heureuses de leur commerce. Grâce à son habileté, son amour du travail et son excellente conduite, leurs affaires avaient complétement réussi. L'union des époux S... avait été stérile pendant les dix premières années; mais enfin, la femme devint enceinte et donna bientôt le jour à une charmante petite fille. Deux ans plus tard, un second enfant, également du sexe féminin, vint augmenter la famille, et cette fois, comme la première, le sieur X., son associé, fut le parrain de l'enfant. Il y a deux mois, la femme S... accoucha pour la troisième fois, et le père, sans s'étonner de cette rapide progression de progéniture, accueillit avec joie le nouveau-né, qui était un garçon.

Dans les premiers jours de la semaine passée, la femme et l'associé disparurent tout à coup, emmenant dans leur fuite

l'enfant âgé de deux mois. Leur disparition fut un coup de foudre pour ce malheureux; confiant en sa femme jusqu'à l'aveuglement, jamais il n'avait conçu le moindre soupçon sur sa fidélité, sur son respect du devoir. Qu'on juge de sa douleur et de sa surprise, lorsqu'il apprit que depuis plus de douze ans les relations de sa femme avec X. étaient un fait connu, un fait auquel était acquise en quelque sorte la notoriété publique! Il se laissa d'abord abattre par son chagrin; mais peu à peu il parut reprendre courage, il redoubla de tendresse pour les deux petites filles; il les combla de caresses, leur fit des cadeaux, les mena à la promenade, et sembla, en concentrant sur elles toutes ses affections, chercher à s'étourdir sur l'odieux abandon de leur mère.

Samedi dernier, S... était sorti de bonne heure; il demeura absent jusqu'à la fin du jour; en rentrant il se montra plus tendre et plus affectueux que jamais pour les deux enfants avec lesquels il soupa en cherchant à les égayer de son mieux, et en leur faisant chanter les chansons que chantait leur mère. Le soir venu, il leur fit faire leur prière et les coucha chacune dans son berceau. Il se déchaussa ensuite et se mit à se promener dans la chambre, paraissant, dit un voisin, plongé dans ses réflexions.

Hier dimanche, le concierge et les voisins s'étonnèrent de ne voir paraître ni le sieur S... ni ses enfants. La matinée s'écoula sans que ni portes ni fenêtres de son logement fussent ouvertes. On se décida alors à prévenir le commissaire de police du faubourg Montmartre, qui se rendit sur les lieux vers trois heures après midi et qui fit ouvrir les portes.

La chambre où couchaient les deux enfants était petite, inondée de sang. Dans leurs berceaux, les deux malheureuses petites filles étaient gisantes, la tête séparée du tronc; sur le parquet, le sieur S... était étendu, la jugulaire tranchée, ne

donnant plus signe de vie, et tenant encore à la main le rasoir avec lequel il avait commis le double meurtre et son suicide.

Il faut remarquer ici l'entraînement passionnel et chronique des regrets et de l'amour de ce malheureux pour sa femme; il fait chanter à ses enfants les chansons qu'elle préférait; du reste, aucune violence : il a dû embrasser ses enfants avant de leur couper la tête.

Quelle différence avec cet entraînement passionnel aigu, où la colère surchauffe un sentiment tendre jusqu'au meurtre.

On écrit de la ville de... : Ce matin, un affreux événement a vivement impressionné toute la population de nos faubourgs. Un jeune homme de dix-neuf ans, ouvrier briquetier, avait depuis longtemps des relations avec une jeune fille de dix-neuf ans, dont le père tient un petit débit d'eau-de-vie. Il y a quelque jours, les sentiments de la jeune fille changèrent tout à coup et elle refusa d'épouser le jeune briquetier. Celui-ci résolut de se venger de ce refus, et dès l'aube il s'introduisit furtivement dans sa maison. Il attendit, blotti sous un escalier, que la mère de la jeune personne fût sortie, puis il ôta ses souliers pour ne faire aucun bruit qui pût appeler l'attention des habitants de la maison. Arrivé en haut de l'escalier, sans avoir été découvert, il entra dans la chambre où la jeune fille dormait encore et ferma la porte au verrou.

A ce moment, les voisins entendirent la détonation d'une arme à feu; comme ils se demandaient d'où ce bruit pouvait venir, une seconde détonation se fit entendre et leur indiqua la chambre où avait eu lieu la première. On y monta aussitôt. On enfonça la porte et on trouva la jeune fille baignée dans son sang. Un coup de pistolet lui avait été tiré dans l'oreille pendant son sommeil; quant au meurtrier, il s'était fait justice lui-même en se brûlant la cervelle; il était étendu sans vie sur le plancher de la chambre. Le procureur de la République

arriva bientôt, accompagné d'un médecin, qui constata la mort des deux jeunes gens.

On a trouvé dans la poche du jeune homme un billet, fort mal écrit, conçu à peu près en ces termes : « Il faut que je meure; je meurs; je désire être réuni à elle dans la même tombe. »

Il est difficile de voir dans cet acte autre chose qu'une explosion passionnelle au lieu d'une véritable folie qui absorbe l'intelligence. Je pourrais citer d'autres exemples plus probants; ils sont nombreux; il en est de célèbres. Le suivant est très-intéressant au point de vue psychologique, et de plus il me semble vrai.

Instable. Folie passionnelle érotico-mystique, pseudo-lucide. (*Gazette des Tribunaux.*)

Le 29 janvier 184..., vers huit heures et demie du soir, la dame H..., ses deux filles Armande et Célina, et une jeune ouvrière, Louise M., étaient réunies travaillant dans une boutique située au rez-de-chaussée de la rue Saint-Martin, à Paris, lorsqu'on frappa à la porte. Louise M. alla ouvrir. A peine la porte était-elle ouverte, qu'un homme se précipita dans la boutique, renversa l'ouvrière, et, se jetant sur Célina, la terrassa et lui porta plusieurs coups d'un couteau-poignard dont il était armé. La lumière avait été éteinte. Aux cris de la victime, de sa mère et de sa sœur, plusieurs personnes accoururent et parvinrent à s'emparer de l'assassin et à le désarmer. Ce ne fut toutefois pas sans peine et sans danger, et l'un des voisins, le sieur R., eut sa blouse percée par le couteau-poignard à deux endroits différents. Les projets de l'assaillant n'étaient pas douteux, car, comme l'un des hommes qui l'avaient courageusement saisi et qui le conduisaient en prison lui reprochait énergiquement son crime : « Je voudrais l'avoir tuée, répondit-il, et mourir après. »

Peu s'en était fallu que la première partie de cet horrible

souhait ne fût réalisé. Lorsque Célina, couverte de sang et méconnaissable, eût été portée dans son lit, on put constater qu'elle avait reçu sept blessures, dont aucune heureusement n'a été mortelle, mais dont trois surtout présentaient la plus sérieuse gravité. Ses vêtements avaient été coupés et pour ainsi dire hachés.

Mademoiselle Célina, âgée de vingt ans, et demeurant chez sa mère, était connue de tout le monde pour la régularité exemplaire de ses mœurs, et pour sa profonde et sincère piété; elle avait même, il y a plusieurs mois, passé quelque temps dans un couvent. Depuis huit mois environ, Charles L., simple ouvrier, avait commencé à la poursuivre de ses assiduités. Depuis cette époque, malgré le refus de la jeune fille, il n'avait cessé de l'obséder, soit dans les rues, soit même dans l'église, de ses importunités.

L., qui a reçu un certain degré d'instruction, ne passait point d'ailleurs pour un malhonnête homme; par malheur il était adonné à l'ivrognerie. Sombre et taciturne à jeun, son caractère se modifiait par l'effet de l'ivresse et devenait exalté; il avait cherché à nouer des relations avec plusieurs jeunes filles; mais il n'en avait poursuivi aucune avec autant d'obstination que Célina. On a trouvé chez lui quelques vers qui semblaient lui être destinés; il écrivait souvent, mais il brûlait presque toujours ce qu'il avait écrit.

Pour mettre fin à la conduite de L., la mère de la jeune fille l'avait été trouver et lui avait fait des reproches; et comme sa conduite n'avait pas changé, elle s'était plainte au juge de paix qui, le 28 janvier, avait fait comparaître L. devant lui. En présence du magistrat, il promit de ne plus parler à Mlle Célina; mais en sortant avec le garde qui l'exhortait à profiter de la réprimande qu'il avait reçue : « Je l'aurai tôt ou tard, répondit-il, et cela ne tardera pas. »

Son projet était vraisemblablement formé depuis longtemps; six semaines encore auparavant, il avait acheté sans nécessité, et sans qu'il puisse en expliquer le motif, le couteau-poignard dont il s'est servi pour commettre le crime. Le jeudi 29 janvier, jour de travail, il ne travailla que le matin, et ne se sentant sans doute point, à jeun, assez de résolution pour commettre un meurtre, il erra l'après-midi de cabaret en cabaret, puisant des forces dans la boisson. Son couteau-poignard était ouvert dans sa poche, il le laissa tomber en se levant, chez son hôtesse. Celle-ci le ramassa et remarqua qu'il était brillant et neuf.

Vers la chute du jour, il entra dans l'église, où on le vit à genoux et comme en prières, attendant peut-être aussi Célina. Peu après il entra chez la veuve Aubry. « Qu'il fait donc beau temps! lui dit cette femme. — Oui, répondit L., mais les cœurs n'en sont pas plus heureux, et les caractères ne s'en portent pas mieux. » Presque au même instant il aperçut deux personnes arrêtées à peu de distance et demanda à la veuve Aubry quelles étaient ces deux filles. Comme elle l'ignorait, il s'approcha d'elles pour les examiner; puis il s'éloigna sans mot dire, se dirigeant du côté de la maison de la dame H.; il avait les deux mains cachées sous sa blouse, selon son habitude, et devait tenir son couteau ouvert quand il se précipita dans la boutique pour y commettre l'assassinat.

L'accusé ne manifestait aucun repentir; mais il s'efforça de faire croire qu'il avait complétement perdu le souvenir de tout ce qui s'était passé dans la soirée du 29 janvier. Du reste, il assistait aux débats avec la plus grande impassibilité.

L'avocat-général demanda aux jurés un verdict affirmatif, tout en reconnaissant ce qu'il y avait d'extraordinaire dans les idées de L. relativement à sa manière d'aimer, mais il n'estimait pas que cela fût suffisant pour le faire considérer comme un insensé ou un monomane. L., dit-il, a toute sa rai-

son, la conduite de toute sa vie le démontre ; il est capable de discerner le bien du mal ; il serait impossible de le faire interdire, ni même enfermer dans une maison de santé, et il importe à la société que de semblables crimes ne restent pas impunis et ne puissent se renouveler. Toutefois, prenant en considération les bons antécédents de l'accusé et aussi cette circonstance que le crime n'a pas eu les déplorables résultats qu'il eût pu avoir, le ministère public ne s'oppose pas à l'admission des circonstances atténuantes.

Le défenseur, naturellement, réclame l'acquittement de son client. Après s'être demandé si c'est un criminel qu'il a à défendre, ou si plutôt le fait dénoncé à la justice n'a pas été la conséquence d'un fatal égarement, d'une véritable monomanie, il continue en ces termes :

« Si dans l'agent d'un crime la condition essentielle de la responsabilité n'existe plus, si la volonté libre est éclipsée, il n'y a plus de crime et partant plus de peine à appliquer : la société n'a plus qu'un droit, qu'un devoir, séquestrer l'aliéné pour se garer de nouveaux attentats ; un hospice le réclame, le rôle de la justice pénale est fini, celui de la charité sociale commence...

« Si donc je vous démontre, messieurs, que cet homme, né pauvre, voué aux travaux de l'atelier, et qui semble pourtant doué des délicatesses d'un esprit cultivé, et semble posséder à la fois tout le calme et tout l'enthousiasme d'une âme d'élite ; si je vous démontre que cet homme ne présente que l'apparence trompeuse d'une saine et pleine raison ; si je vous démontre qu'en lui couve depuis longtemps un mal qu'il ignore, qui le ronge à son insu, germe fatal qui, depuis quinze années, empoisonne sa vie des fantômes bizarres, des désirs déréglés d'une tête malade ; si je vous démontre que, développé par des goûts solitaires, par des lectures qui présentaient sans cesse à son intelligence surexcitée l'image d'un bonheur qu'il ne devait

jamais connaître, ce germe malheureux l'a conduit peu à peu jusqu'à l'idée du suicide, j'espère que vous penserez que de là au drame horrible du 29 janvier, il n'y avait qu'un pas, et que celui qui médite de longue date le meurtre de lui-même, impuissant à s'arrêter sur cette funeste pente, peut bien, sans crime, dans le paroxysme du délire, tenter ou accomplir le meurtre de ce qu'il a de plus cher au monde... Et j'espère qu'alors vous détournerez tout châtiment de la tête de cet homme. Eh bien! je dis que c'est là toute l'histoire de L., toute la clef, tout le secret de sa vie.....

« Delille et Saint-Lambert, continue l'avocat, étaient les amis de la solitude; les sombres tableaux de l'automne et de l'hiver plaisaient particulièrement à cette âme qui s'égarait dans les brumes de la tristesse. Il faisait lui-même quelques essais élégiaques, ou bien il répandait en l'honneur de Dieu et des anges le mysticisme de ses pensées. Car il avait de ces ferveurs extatiques, de ces aspirations exaltées que n'ont pas les intelligences plus fermes, plus rassises..., et plus d'une fois on l'a vu, au plus fort de l'hiver, quitter son lit pour aller au pied de la croix, dans le silence des nuits, adresser à Dieu une ardente prière.

« Permettez, messieurs, que je vous lise quelques-uns des essais échappés à cette âme souffrante :

Bien que je sois sur le bord de ma tombe
A mes amours je ne dis pas adieu,
Car si mon âme, en forme de colombe,
Veut s'élever jusqu'au céleste lieu,
Je lui dirai : Le couvent vous réclame :
Suspendez donc un vol audacieux ;
En attendant, fixez-vous-y, mon âme,
Ce beau séjour est l'image des cieux.

Plus d'un poète n'a pas mieux dit ; — et ailleurs :

C'est au couvent que la vie unitive
Laisse entrevoir l'attrait de ses douceurs ;
Que l'avenir, céleste perspective,
Fait palpiter le sein des chastes sœurs.

« Je cite encore, dit l'avocat :

Ange que le Seigneur en ce bas monde envoie,
Exprès pour aider l'homme à marcher dans sa voie,
Et pour être en tous lieux son guide et son soutien,
Son divin protecteur, son fidèle gardien ;
Je me confie à vous, mon ange tutélaire,
Ne m'abandonnez pas à mon heure dernière.

Le défenseur établit ensuite que la pensée du suicide était fortement arrêtée dans l'esprit de l'accusé, qui avait même déjà une fois attenté à ses jours.

« Quelle était donc, continue-t-il, la nature de ses rêves de bonheur ? Quel était pour lui l'idéal de la vie ? Ce n'était point l'idéal d'un scélérat. Si j'ai bien démêlé, bien saisi le sens caché, l'idée mère des poésies de l'accusé, le mystère qui poursuivait sa pensée, c'était l'union intime des âmes, la réunion de deux âmes jumelles destinées à vivre ensemble aux pieds de Dieu, dans la vie sans fin de l'éternité... comme il disait, la vie unitive !... ce n'était ni plus ni moins que le beau rêve de ce grand rêveur que l'antiquité nommait le divin Platon ; — dogme que Dieu a envoyé à ceux qu'il a déshérités de l'amour ici-bas !

« Et par une inflexible logique qui caractérise certains aliénés, L. en vint à se dire qu'il lui fallait quitter la vie, mais non pas la quitter seul !...

« Il nourrissait cette affreuse idée, quand un jour, dans l'ivresse des sens, dans le trouble tumultueux et croissant de ces tristes et invisibles pensées, il tenta d'immoler la femme qui lui était apparue sur la terre comme le symbole et l'enveloppe de cette âme qui devait remonter avec lui vers les sphères célestes...

« Tel est l'enchaînement fatal qui aboutit à ce drame lugubre accompli dans la soirée du 29 janvier, et c'est pourquoi, tout couvert encore du sang de sa victime, il s'écriait : « Je voudrais l'avoir tuée et mourir après ! » C'est pour cela que peu d'ins-

tants après, à ceux que la curiosité poussait à son guichet, il disait amèrement : « Venez-vous insulter au malheur et manifester votre dégoût pour le sang que l'amour a versé ? » Qui oserait dire que ces paroles ne sont pas celles d'un fou, celles d'un homme dont la pensée est jetée en dehors des voies de la raison ? »

Enfin, l'éloquent avocat s'efforça de prouver que la tentative d'assassinat n'avait point d'autre explication possible que le trouble habituel des facultés mentales, aggravé peut-être par l'ivresse de l'accusé dans la soirée du 29, et d'écarter la préméditation. Mais en admettant même qu'il y ait eu préméditation, quel était le but que se proposait L.? un seul, parvenir à la vie unitive, son rêve de tous les instants. Ce but lui-même ne prouve-t-il pas l'insanité de l'esprit de L. ? Celui qui assassine pour de telles chimères, qu'est-ce autre chose qu'un pauvre insensé ! Mais L. fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

XI

Folie passionnelle vengeresse.

Folie passionnelle vengeresse, pseudo-lucide.

La vengeance elle-même peut aller jusqu'à la folie passionnelle; témoin les faits suivants :

La femme F. était de petite taille; sa physionomie, qui pendant tout le cours des débats resta impassible, dénotait le manque d'intelligence; elle ne versa pas une larme quand les témoins racontaient les détails de son crime : elle avait pourtant noyé ses deux enfants.

Le 1er décembre 18..., l'accusée se présenta à la caserne de gendarmerie et demanda à être arrêtée. Interrogée par le bri-

gadier de service, elle répondit que, vivant mal avec son mari, souvent maltraitée, elle avait résolu de se détruire, et de faire périr en même temps ses deux enfants, dont l'un âgé de dix-huit mois, l'autre de cinq mois. A neuf heures du matin, elle s'était dirigée vers la rivière ; là, avec l'aide d'un mouchoir, elle avait attaché ces pauvres petits autour de son corps et s'était précipitée dans l'eau. Elle ajouta que ses deux enfants avaient bientôt péri, mais qu'elle n'avait pu parvenir à se noyer parce qu'en cet endroit l'eau était peu profonde.

Le maire et le médecin se rendirent immédiatement au bord de la rivière, à l'endroit indiqué par l'accusée. Ils trouvèrent sur le sable les cadavres des victimes, et il fut facile de reconnaître que la cause de la mort était une asphyxie par submersion. Le maire constata que la rivière, en cet endroit, ne présentait qu'une profondeur de 50 à 60 centimètres.

Il était donc peu probable que l'intention de l'accusée fût de se suicider. Dans la prison, elle avoua à ses co-détenus qu'elle avait emporté une chemise, une robe et une paire de bas pour être à même de changer de costume si le froid et l'humidité la saisissaient. Plusieurs personnes qui l'avaient vue rentrer remarquèrent qu'elle était à peine mouillée.

A l'audience, l'accusée persiste dans le système de défense qu'elle avait adopté lors de ses interrogatoires. Elle avoue tous les faits, mais elle ajoute pour se justifier que le malheur et la misère l'avaient poussée au crime.

Plusieurs voisins, entendus comme temoins, confirment les allégations de l'accusée ; le mari et la femme vivaient en mauvaise intelligence. F... avait une maîtresse, il s'enivrait fréquemment et maltraitait sa femme ; deux témoins ont vu sur le corps de l'accusée des traces de ces mauvais traitements. La conduite de son mari avait irrité la femme F...; de là, plusieurs propos qu'on lui reproche, mais qu'elle répudie en disant

qu'elle n'avait pas son bon sens quand elle les a tenus. C'est ainsi qu'elle a dit à une voisine que depuis longtemps elle avait aiguisé un couteau pour couper le cou à son mari, que souvent elle avait voulu le tuer pendant son sommeil, mais qu'elle n'avait osé, craignant qu'il ne se réveillât et ne la battît.

Les faits, tels qu'ils sont présentés dans l'acte d'accusation, sont confirmés par le débat oral. Parmi les témoins figure la gardienne en chef de la maison d'arrêt. Cette femme vient raconter devant la cour une sorte d'aveu que l'accusée lui a fait dans un moment d'expansion.

Après de courtes plaidoiries et le résumé du président, le jury se retire dans la chambre des délibérations. Au bout de cinq minutes, il revient avec un verdict de culpabilité sur le chef principal; la circonstance aggravante de préméditation est écartée; des circonstances atténuantes sont admises, et la femme F. est condamnée à cinq ans de réclusion.

C'est bien le minimum de la peine : et, en effet, elle n'était plus tout à fait saine d'esprit. La colère, le ressentiment étouffaient dans son cœur la voix du sang ; et, n'osant couper le cou à son mari, elle noya ses enfants; mais si elle se cachait, elle n'avait pas la conscience nette de son horrible action. On ne voit pas qu'elle l'ait déploré; le sentiment maternel semble éteint chez elle par la vengeance et elle se venge réellement, au prix de ses enfants, comme une autre Médée.

Folie passionnelle vengeresse pseudo-lucide.

J'ai dit souvent que la folie passionnelle était parfois fort difficile à préciser. Le cas suivant en est encore une preuve. Je rapporterai à peu près tout l'extrait de la *Gazette des Tribunaux*, et j'avoue que je balance entre une monomanie incendiaire et une folie vengeresse. Le sujet, que je n'ai pas vu, semble bien agir parfois par rancune, et il était depuis longtemps déjà buveur et déclassé. Tout ce que l'on pourrait dire de mieux

peut-être, ce serait qu'une ivrognerie crapuleuse avait dégradé son sens moral jusqu'à satisfaire sa vengeance par la multiplication des incendies. Cette explication ne suffit pas encore.

J'ai donc ici placé cet exemple pour servir de comparaison avec celui qui précède, et mieux faire saisir la grande différence qui existe entre un homme que le vice abrutit et un esprit faible qu'emporte une passion folle, impossible à réprimer.

Le nommé Etienne, qui paraît possédé d'une sorte de monomanie incendiaire, comparaissait pendant la session de 18... devant la cour d'assises de X.

Il était accusé de vingt incendies : on peut, sans témérité, dit le réquisitoire, lui imputer au moins trente autres crimes de la même nature, qui, à défaut de charges suffisantes, n'ont pas été admis au dossier de l'acte d'accusation. Comme il est employé dans une administration, et conséquemment appelé à changer souvent de résidence, Etienne a pu semer ses crimes en des lieux différents. D'ailleurs il semble que sa passion criminelle allait sans cesse et toujours en augmentant. Ainsi, pour ne parler que des faits dont il est légalement inculpé, on voit qu'en telle ville il a mis le feu dix fois, dans l'espace d'une année; et qu'ayant ensuite été habiter une autre ville, il a répété le même crime dix autres fois, dans l'espace des six mois qui suivirent.

Voici un extrait de l'acte d'accusation qui résume les faits ;

« Etienne était, en 18..., vérificateur des poids et mesures ; ses façons d'agir insolentes et brutales à l'égard des assujettis lui attirèrent, trois ans plus tard, une suspension d'abord, un changement désavantageux ensuite. Il fut envoyé dans une autre résidence, comme vérificateur adjoint. Il y resta près d'un an, et parvint à se faire réintégrer dans le grade qu'il avait perdu. Nommé à X..., dès la même année, des liaisons fâcheuses qu'il contracta avec des hommes mal famés obli-

gèrent l'administration à lui assigner une nouvelle résidence.

« Sa présence dans ces diverses localités fut marquée par de nombreux crimes ou tentatives d'incendie. On en compte trois à X., pendant le dernier mois du séjour qu'il y fit ; onze à X., en six mois ; vingt-trois à X. et aux environs, en deux ans ; dis-sept enfin, l'année suivante, à X., où de mémoire d'homme on n'avait pas été témoin d'un pareil crime.

« Malgré les indices qui le désignaient aux soupçons, on répugna longtemps à croire qu'un homme investi d'un caractère public fût l'auteur de tant de méfaits. Cependant la vie privée d'Étienne n'était pas de celles qui éloignent les défiances par la considération qu'elles donnent.

« Il avait fait, quelques années auparavant, la connaissance d'une fille Berthe, livrée, quoique bien jeune encore, au plus dégoûtant libertinage. Il noua avec elle de scandaleuses relations, qu'il continua dans toutes ses résidences. Du reste, débauché quand même, habitué des cafés, buveur, perdu de dettes, accusé d'abus de confiance reconnus, etc.

« Qu'une situation gênée, fruit de sa dépravation, ait éveillé dans l'esprit de cet homme une sombre et secrète haine contre la propriété d'autrui, cela n'a malheureusement rien d'invraisemblable pour qui sait à quels égarements et à quels excès sont parfois entraînées les natures perverses.

« On doit d'ailleurs faire remarquer ici qu'à diverses époques de sa carrière administrative, Étienne a joint à ses fonctions officielles l'emploi d'agent de plusieurs compagnies d'assurances. Mais toutes ces fonctions accessoires furent purement nominales, à l'exception d'une seule, celle d'agent de l'Union, dont il géra les affaires pendant huit mois et dont il finit par dissiper les fonds. Pour les autres compagnies, il ne fit aucun acte de gestion, et les pouvoirs qu'il avait reçus lui furent presque aussitôt retirés.

« Quoi qu'il en soit, le soin qu'il a mis à rechercher de tels emplois semble indiquer un but aux incendies qu'on lui reproche, celui de tirer profit des assurances que multiplie toujours l'alarme jetée dans les populations par de tels sinistres.

« Mais avant d'exposer les faits, il importe de faire connaître quelques-unes des habitudes d'Étienne qui paraissent s'y rattacher plus directement.

« L'accusé fumant beaucoup, il avait toujours sur lui des allumettes chimiques qu'il portait dans ses poches et sans boîte. Souvent, dans sa maison, il s'en servait pour brûler sans motif apparent des chiffons de linge ou de papier. « C'était là sa manie, a dit, dans l'instruction, sa concubine; je l'ai toujours vu comme ça. »

« Il s'essayait sans doute alors aux crimes dont il s'est rendu coupable. Étienne, en sortant des cafés qu'il quittait toujours le dernier, restait des heures entières à rôder dans les rues; des rondes de police l'y rencontraient constamment à des heures fort avancées, surtout après minuit. Pour ces promenades nocturnes, il n'était pas toujours vêtu comme dans la journée; il mettait quelquefois une blouse, s'affublait d'un chapeau gris et s'armait d'un gros bâton. Il avait réussi à faire croire aux commissaires de police qu'il les aidait dans leurs investigations, et ces magistrats, le regardant comme un auxiliaire officieux, acceptaient ses services sans suspecter son zèle.

« C'est là ce qui explique, en partie du moins, comment l'accusé a pu si longtemps promener avec impunité la torche incendiaire dans les villes où il a résidé.

« Les cinquante-quatre incendies, à raison desquels Étienne a été soupçonné, ne sont pas tous compris dans l'accusation dont il est l'objet. Trente-quatre d'entre eux ont été écartés par la chambre du conseil, non pas que l'accusé s'en soit justifié, mais parce que les présomptions qui s'élevaient contre lui à

cet égard n'ont pas paru suffisantes pour motiver son renvoi devant la cour d'assises. »

Après les débats qui durèrent quatre jours, Étienne, déclaré coupable de deux tentatives d'incendie seulement, avec circonstances atténuantes, fut condamné à vingt ans de travaux forcés. Il s'était défendu avec sang-froid, n'avait jamais avoué, et l'opinion demeura indécise si l'on n'avait pas eu affaire à un monomane. Mais quel était au juste le mobile qui le poussait? La vengeance contre les compagnies d'assurances qui avaient refusé ses services? ou contre la société en général, dont il croyait avoir à se plaindre? ou la misanthropie d'un hypocondriaque alcoolique?

XII

Folie passionnelle du merveilleux.

Nous avons parlé du piétisme. Les convulsionnaires de Saint-Médard n'étaient-ils pas des fous passionnels? Ils ne manquaient pas de raisonnement, mais de logique. Entraînés par la passion religieuse déréglée, ces malheureux instables croyaient et poussaient l'enthousiasme jusqu'à l'évidence de l'absurdité. Imagine-t-on une société qui passerait son temps à se frapper le corps comme une enclume? La sensibilité était même pervertie jusqu'à percevoir des sensations fausses : la douleur faisait plaisir. Il y a déjà loin, comme on voit, dans l'échelle vésanique, de ces convulsionnaires aux disciples plus ou moins convaincus du mormonisme ou du dieu Digonnet. Celui-ci était sans aucun doute un fou passionnel, un aliéné raisonnant, mais ses suivants étaient des insuffisants et des instables plus ou moins sincères, ou des fripons qui trouvaient leur plaisir à violer les lois sociales, pourvu qu'un sem-

blant de simulacre parût excuser leurs passions surexcitées.

L'exemple suivant fera mieux comprendre la différence des passions de l'Instable et de l'idée fixe de la Folie passionnelle.

On lit dans la *Gazette des tribunaux :* Le *Correspondant de Hambourg* et la *Gazette d'Augsbourg* publient des actes de fanatisme incroyables. Dans le village de Keinschweissan, entre Pallaw et Rommelbourg, en Poméranie, est le siége d'un certain nombre de membres de la secte des *Irwingiens* ou des Pieux. A la dernière fête de Pâques, quarante de ces sectaires se trouvaient réunis dans leur oratoire et se livraient à des chants et à des prières, sous la direction de leur chef. Au milieu de ces exercices, l'un d'entre eux cria qu'il se sentait possédé du diable et supplia les assistants de l'en délivrer au plus vite.

On le bat pouce par pouce ; on l'étrangle littéralement ; et quand le maire se présente : « Cet homme que vous croyez mort, vous verrez que Dieu le ranimera bien, » dit le chef de la secte. Je ne sais si celui-ci était réellement de bonne foi ; mais la victime l'était réellement. Le chef et plusieurs des sectaires furent arrêtés.

Vers la même époque, la *Gazette des tribunaux* publiait un cas analogue, signalé encore en Prusse, non loin de Postdam, près Berlin. On avait trouvé un jeune homme pendu à la grande croix dans l'église. Détaché, il expira un quart d'heure après, ayant déclaré qu'il appartenait à la secte des Piétistes.

Folie passionnelle du merveilleux paralucide. (*Gazette des tribunaux.*)

Un homme de quarante-cinq ans, rigoureusement vêtu de noir, au front dénudé, à la physionomie illuminée, et dont tout l'extérieur est celui d'un austère puritain, vient s'asseoir

sur les bancs de la cour d'appel de X. Cet homme déclare, lors de l'interrogatoire d'usage, s'appeler Césaire, propriétaire, demeurant non loin de la ville.

Dans l'origine, le sieur C. avait comparu devant le tribunal correctionnel sous la prévention de deux délits : 1° celui d'avoir outragé ou tourné en dérision la religion catholique dont l'établissement est légalement reconnu en France ; 2° celui d'exercice illégal de la médecine. Mais le tribunal correctionnel ayant renvoyé le prévenu, sur le délit d'outrage à la religion catholique, des fins de la plainte, et l'ayant condamné seulement sur le fait illégal de la médecine à 16 francs d'amende ; il n'y avait plus lieu, par suite de l'appel du ministère public, qu'à s'occuper devant la cour du délit d'outrage ou de dérision envers la religion catholique.

Le sieur C., qui habite ordinairement Paris, était venu, il y a quelque temps, se fixer dans la commune de ....., avec sa femme et ses enfants. Il fuyait, disait-il, le bruit et les agitations de la capitale pour se livrer dans la retraite à l'étude et à la recherche de la vérité.

Mais le calme de la vie des champs ne paraît pas avoir étendu ses douces influences sur l'esprit et l'imagination du sieur C. Il l'a avoué lui-même en cette audience devant les magistrats : « J'ai été dix-sept mois sans dormir, parce que je me suis trouvé en proie à l'affreux tourment du doute ; maintenant je n'ai plus ce malheur. »

La lecture des mystiques et des philosophes les plus accentués a évidemment jeté le trouble dans ce cœur honnête et loyal. Il s'est fait une religion à lui ; il a répudié toutes celles dans lesquelles il aurait pu trouver un écho à ses pensées, une réponse à ses incertitudes, un sens à ses aspirations ; il est devenu prophète ; il a cru à une mission spéciale ; la lettre de l'Écriture et des Évangiles a eu pour lui des révélations parti-

culières; l'esprit de prosélytisme s'est développé; le rayonnement de la nouvelle doctrine s'est fait dans sa famille d'abord, autour de lui ensuite, et parmi les gens simples et superstitieux des campagnes voisines.

Au moment où l'autorité avertie s'est émue de ces faits, le concours vers la demeure du nouvel inspiré était tel qu'on évalue au moins à dix mille le nombre de ceux qui allaient entendre ses lectures et ses explications de la Bible, ou chercher la guérison de leurs maladies ou infirmités.

Le sieur C., aidé de sa femme qui partage ses idées et qui a même précédemment comparu avec lui devant le tribunal correctionnel, où elle a été également condamnée à 16 francs d'amende pour exercice illégal de la médecine, le sieur C. recevait dans sa demeure, deux fois par semaine, tous les affligés, tous les souffrants, au nombre de cent, deux cents et quelquefois trois cents personnes.

Le sieur C. se chargeait des remèdes et onctions à faire aux hommes; sa femme pratiquait les mêmes opérations à l'égard des personnes de son sexe. Tout le monde était au préalable rangé dans un vaste appartement; chacun se touchait, soit par la main, soit par les vêtements; les hommes par la blouse, les femmes par le tablier.

Le sieur C., debout devant une table, commençait par bénir l'huile destinée aux onctions, contenue dans des fioles apportées par ceux qui espéraient guérison, puis il faisait lecture de la Bible et des Évangiles. Mais en appelant les évangélistes, il les désignait tout simplement par leurs noms : Mathieu, Marc, Luc et Jean, car il ne reconnaît à personne le droit de recevoir la qualification de Saint, pas même la Vierge Marie, qui n'est que pure et vénérable.

Il expliquait alors à ses auditeurs sa religion, qui est la religion paternelle et patriarcale. Il admet Dieu le père et le Saint-

Esprit, mais il rejette tout ce qui est de la religion catholique; ses enfants ne sont pas baptisés; quant à son mariage, il nous en a donné, dit un témoin, une explication si originale que je n'ai pu la comprendre.

Il va sans dire que l'abstinence et les jeûnes de l'Église sont complétement rejetés; quant à la confession, il est complétement inutile que les femmes aillent trouver les prêtres, attendu qu'elles peuvent se confesser chez elles et à elles-mêmes. « Il y a, ajoutait-il, trois cent mille prêtres en France; s'ils se mariaient, il y aurait trois cent mille filles de moins, absence complète de bâtards, ou à peu près, ainsi que de prostitution. »

Après les commentaires ou prédications une espèce de messe était célébrée. Le sieur C. étendait les mains sur le pain et le vin en disant: « Ceci est mon corps, ceci est mon sang », c'est-à-dire en répétant les paroles du mystère de l'eucharistie, et de la consécration par le prêtre. Il était défendu de faire le signe de la croix, mais on était invité à prier Dieu le père. Vers la fin de la cérémonie, de l'eau de la rivière était apportée dans un arrosoir, et C. soufflait sur cette eau pour lui communiquer la vertu curative, car il est dit dans l'Écriture qu'on peut guérir par la prière.

Enfin, toutes choses étant prêtes, commençaient les frictionnements. Le sieur C. se chargeait des hommes; dans une pièce voisine, les personnes du sexe féminin étaient abandonnées à sa femme. Tous ces soins étaient gratuits de la part des deux époux.

Du reste, les moyens curatifs étaient simples; on employait l'huile bénite pour les frictions, le pain et le vin étaient distribués en communion aux assistants. La vertu de Dieu devait opérer en eux. L'une des femmes emporta un jour la fiole d'huile bénite pour continuer les onctions. « Mais cela, dit-elle, ne me faisait rien, et j'ai mangé le reste en salade. » Quelque-

fois, mais rarement, des balles de plomb d'un assez gros calibre étaient ajoutées à ces moyens très-simples et très-innocents de guérison. On les avalait dans de l'eau bénite, et ce remède était appelé le bain de plomb.

Quarante-trois témoins à décharge avaient déjà été entendus devant le tribunal correctionnel. Ils avaient attesté que plus de cent personnes avaient été guéries par le sieur C. et par sa femme, en sorte que celui-ci, dans son interrogatoire devant la cour, a pu dire avec un certain orgueil : « J'ai guéri par la prière; je crois en avoir le droit; depuis le Christ jusqu'à nos jours, je ne pense pas qu'il se soit passé des choses plus merveilleuses que chez moi avec l'aide de ma compagne. » Cet interrogatoire de C. devant la cour avait ce caractère particulier, qu'à toutes les questions du président il répondait par un passage des Écritures trouvé à l'instant même dans la Bible, dont l'immense volume était entre ses mains.

La jeune fille du sieur C., âgée de cinq ans, présente à l'audience, venait de temps en temps apporter à son père de nouveaux passages tirés de nombreux écrits de cet étrange illuminé, et notamment de son livre intitulé : *Troisième et dernière alliance*, avec un frontispice où sont gravés les symboles de la franc-maçonnerie et autres emblèmes de sa pensée secrète.

Ceux qui voudront savoir quelque chose de plus sur le sieur Césaire pourront se reporter aux *Guêpes* d'Alphonse Karr. On verra comment le spirituel écrivain, qui connaissait sa doctrine, définissait l'homme et les rêves de son esprit. M. C. répondit à Alphonse Karr.

Le substitut du procureur général conclut à la confirmation du jugement précédent, c'est-à-dire à l'amende sur le fait du délit d'exercice illégal de la médecine, et à l'acquittement du prévenu sur le délit d'outrage et de dérision envers la religion catholique.

La Cour, après une courte délibération, rendit un arrêt par lequel elle se déclarait incompétente. On remarqua, pendant toute la durée du délibéré, que le sieur C. armé de sa Bible n'avait pas cessé un instant d'y chercher de nouveaux passages.

L'observation suivante va nous montrer la folie passionnelle religieuse plus accentuée encore et sur la limite extrême du délire : Phantasma superveniens. Ce sera la transition de la folie passionnelle aux délires obliques ou indirects des Anormaux simples et dégénérés.

16e Observation. — *Folie passionnelle religieuse pseudo-lucide, extases probables.*

Ici la maladie mentale semble s'être arrêtée à la période initiale raisonnante paralucide, s'il n'y a pas dissimulation; et pseudo-lucide, si les visions supposées existent, ce que je croirais plus volontiers.

Nous avons eu lieu d'examiner des cas de folie raisonnante pseudo-lucide qui ne se sont découverts qu'après un certain laps de temps; même il arrive qu'un délire certain reste caché. On ne peut que le soupçonner. Telle est peut-être, la jeune religieuse dont nous allons raconter l'histoire. Sa conduite était depuis plusieurs années anormale, sa piété évidemment exagérée. Mais ses conceptions maladives se bornèrent longtemps à la seule exaltation religieuse, qui, aux yeux de personnes peu éclairées, dut passer pour une dévotion plus parfaite. Enfin la connaissance entière du caractère de la malade permettant de comparer son état passé à son état présent, on y aperçut une différence si rapide et si grande que la religion seule ne pouvait ni la provoquer ni la justifier.

Il est probable que l'idée fixe de communiquer avec les Saints et avec Dieu qui s'empara de cet esprit affaibli par des jeûnes répétés, causa des visions, des extases. On peut d'autant plus

facilement le supposer que la prière dans les lieux solitaires et dans la chapelle de la communauté pendant la nuit et durant des nuits, était devenue comme une attraction suprême, un bonheur surhumain vers lequel tendait cette jeune femme, sans tenir compte des réprimandes de ses supérieures. Mais lorsqu'on lui adresse une question à ce sujet, elle rougit, détourne la tête et se défend sans jamais affirmer positivement le contraire. Il en est autrement pour tous les autres actes déraisonnables qu'on lui reproche; elle cherche à pallier, à expliquer les faits. Ainsi, elle écrivit au saint Père une lettre que la supérieure de son couvent signale comme ayant absorbé ses facultés pendant plusieurs jours; assez embarrassée de cette découverte difficile à nier, elle prétend aujourd'hui que ce n'était qu'un jeu.

Mlle S., âgée de 25 ans, est mince, émaciée par les privations; on sait qu'il y a eu des aliénés du côté paternel. Son enfance a été trop sage; son caractère timide et contemplatif. Elle entra à l'asile de Bonneval le 1er mai 1873, conduite par sa mère qui lui fit croire aisément qu'on la conduisait dans un autre couvent encore plus rigide que celui d'où on l'avait retirée. Elle avait été élevée aux Ursulines où elle prononça des vœux. Mais son caractère indocile, dominateur, et son excès de religion la firent sortir après deux ans de séjour. Voici des renseignements sur cette phase de sa vie.

Mlle S... a été pendant longtemps instruite dans ce couvent; elle y a fait son noviciat. Durant cette période et l'année qui suivit la prononciation des vœux, sa conduite fut parfaite à tous égards. Mais un an après son engagement formel, elle commença à donner des signes d'exaltation religieuse, sans faire de bruit cependant. On a supposé dès lors, et quelques personnes de la communauté crurent également qu'elle était sujette à des extases, à des hallucinations qu'elle ne voulait

jamais révéler. Elle avait décidé, paraît-il, de communier à toutes les messes qu'elle entendait, ce qui est contraire aux rites de l'Église, et malgré la défense de ses supérieures. Du reste elle se croyait elle-même plus parfaite que tout le monde. Une fois, comme je l'ai dit précédemment, elle résolut d'écrire au Pape et fit brouillons sur brouillons pour réaliser ce projet, sans jamais arriver à une rédaction qui la satisfît.

Mlle S... ne voulait pas, avec le sentiment de sa supériorité, se plier à la règle. Elle passait des nuits entières à genoux dans la chapelle, et, lorsqu'on lui faisait des observations, répondait avec hauteur ou se justifiait avec des exemples empruntés des Saints. Trouvant que les pratiques de cet ordre des Ursulines n'étaient pas assez austères, elle entra aux Bernardines. Mais là encore le règlement ne lui paraît pas assez sévère, elle outre les dévotions et s'abandonne à des jeûnes exagérés qui ruinent sa santé.

C'est dans ces circonstances qu'elle est conduite à l'asile. On ne découvrit pas alors qu'elle eût des hallucinations. Elle consentit à manger, mais peu ; et ne mit qu'avec peine des habits noirs séculiers le lendemain.

Pendant dix-huit mois, son séjour n'a pas donné lieu à d'autres remarques importantes. Elle a été presque toujours la même, disant qu'on ne fait jamais assez pour Dieu, qu'on doit tout sacrifier pour la vie éternelle. Son air est calme. Elle cause assez volontiers. Mais pour peu qu'on la contrarie, elle élève la voix et répond même très-grossièrement aux infirmières et aux sœurs. Elle ne demande qu'à reprendre sa vie religieuse dans le couvent qu'elle a quitté, et s'imagine être en conséquence de la fraude qui la fit conduire à l'asile, une postulante de l'ordre des sœurs nouvelles qui la soignent, mais elle refuse d'entrer dans cet ordre qui n'est pas assez strict pour elle. La préoccupation constante de Mlle S. est toujours d'aller

prier à la chapelle. Il n'est pas de ruse, de prétexte, de mensonge qu'elle n'emploie pour obtenir toute licence à cet égard. Malgré la facilité qu'on lui accorde d'y rester plusieurs heures par jour, elle se plaint sans cesse qu'on l'empêche d'accomplir ses devoirs, qu'elle a fait vœu d'observer fidèlement partout. Elle se considère en un mot toujours comme religieuse et n'aspire qu'à rejoindre ses compagnes. Mais elle est absolument indifférente pour sa famille, pour sa mère qui gémit de son état, et elle-même refuse d'aller la revoir au sortir de l'asile. Souvent, quand la ronde de nuit pénètre dans sa chambre, on la trouve à genoux sur le parquet ; mais elle a soin, lors de la première visite du coucher des malades, de se mettre au lit. Quelquefois on la rencontre, le jour, dans un coin isolé, priant. Elle y reste des heures entières. Ses vêtements sont négligés et on est obligé de la contraindre à observer la propreté du linge et même du corps la plus élémentaire.

Quant au règlement de la maison, elle prétend ne pas le suivre; et quand on lui objecte qu'avec ses idées religieuses la première chose est d'obéir, elle répond qu'elle n'est pas aliénée et que le règlement ne la concerne pas.

Cependant, peu à peu, de force ou autrement, elle se nourrit mieux et finit par reprendre quelque embonpoint qui coïncide avec une amélioration sensible de son état mental.

En résumé, l'état de Mlle S. est un état indéterminé, voisin de la folie et qui n'est plus la raison ; offrant le contraste d'un zèle exagéré et d'un caractère indiscipliné, hautain, qui ne peut pas appartenir à un esprit régulièrement religieux dont le premier devoir est la soumission. Il est à croire qu'elle a eu des extases ou des hallucinations qu'elle ne veut pas dire. Malheureusement pour ses prétentions, un régime tonique imposé l'a fait entrer en convalescence. Mais elle n'attendit pas d'être guérie pour sortir de l'asile.

J'ai appris depuis qu'elle s'est de nouveau retirée dans un couvent d'un ordre excessivement sévère, et que son état mental a gardé cette exaltation étrange que nous connaissons.

XIII

Hallucinations passionnelles.

Nous venons de voir que l'hallucination elle-même n'était pas toujours si étrange, eu égard aux habitudes du sujet et de celles du monde au milieu duquel il vit, qu'elle ne pût encore prêter matière à la crédulité ou au moins à la discussion. N'est-ce pas même une chose tout à fait naturelle que, dans une assemblée de personnes habituées à prendre pour modèles les vies des saints remplies de visions et de miracles, on ait longtemps hésité à reconnaître la prosaïque vérité? Mlle S. n'avait pas été, sans aucun doute, aussi discrète avec ses compagnes religieuses qu'avec le médecin de l'asile; ce n'est qu'après que la jeune novice fut devenue littéralement insupportable d'orgueil et de piétisme, et dangereuse pour elle-même, que l'on se rendit à l'évidence. Le lecteur peut se reporter aux observations du même genre qui ont été plus développées au chapitre premier, relatif aux trois formes raisonnantes. Ce que j'en ai dit expliquera encore comment le même sujet peut être, alternativement et selon les personnes auxquelles il s'adresse, lucide, pseudo-lucide, ou paralucide. Mlle S. délirait certainement sous les deux dernières formes dans le même temps, selon qu'elle était dans son couvent ou dans un asile.

Il ne faudrait pas croire que l'idée religieuse fût privilégiée sous le rapport des hallucinations à forme paralucide ou autres. Il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour trouver chaque

jour des spirites sincères (il y en a sans doute) qui évoquent à volonté l'ombre de leur parent ou d'un empereur romain. Examinez tour à tour les passions humaines les plus relevées et les plus humbles; toutes, elles pourront en s'exagérant donner lieu à des hallucinations, qui, si elles sont quelque peu plausibles eu égard au milieu où elles se produisent, ne seront pas considérées comme des symptômes de folie; jusqu'au moment où le délire deviendra fatigant, ou dangereux, ou ridicule, et encore?

Mais un mélancolique entend dans l'insomnie une voix qui lui dit d'aller sur l'heure incendier sa maison, ou assassiner son fils endormi dans son lit. Voilà, certes, une hallucination indirecte avec le caractère habituel de l'anomalie du sujet, un pur délire qui blesse tous les sentiments, et il est reconnu immédiatement pour ce qu'il vaut.

Ainsi, comme les conceptions erronées et les impulsions morbides exagérées, les illusions et les hallucinations elles-mêmes, lorsqu'elles se lient ouvertement au penchant anormal de l'individu et aux idées du milieu où elles se laissent voir, sont encore des délires en ligne droite et se prêtent aisément à l'équivoque et au paradoxe sur leur valeur morale responsable. On est encore tenté souvent d'admettre la raison d'un sujet longtemps après qu'il l'a perdue, et qu'il en a donné des signes certains pour des yeux non prévenus ou plus clairvoyants.

CHAPITRE V

DÉLIRES INDIRECTS DES ANOMALIES OU VRAIS DÉLIRES.

I

D'après tout ce qui précède, on concevra aisément que les anormaux simples et les dégénérés peuvent aussi bien verser dès le début de la poussée vésanique dans un délire étranger à leurs penchants connus. Alors les anormaux souffrent, non pas d'emblée mais dès les premiers troubles vésaniques, de sensations, de conceptions, d'impulsions, d'hallucinations étranges, et qui sortent de leurs habitudes connues.

D'autres fois ce délire indirect se greffe, pour ainsi dire, sur un délire passionnel ancien, et constitue, en s'y ajoutant, une phase nouvelle du trouble mental. Dans les deux cas, les périodes initiales ou terminales de l'accès n'en sont pas moins raisonnantes sous une forme ou sous une autre.

Le délire indirect ou oblique a donc deux manières de se produire, l'une presque d'emblée, l'autre par adjonction. Une étude séparée de ces deux manières semble inutile après toutes les explications déjà données. Il suffira d'indiquer sommairement les différences. Prenons pour exemple l'impulsion au

vol. Il y en a de plusieurs sortes, même sans compter la grande division que comporte leur évolution directe ou indirecte; et l'on peut en dire autant de toutes les impulsions morbides. Mais cette étude complète rentrerait dans le plan d'un traité général de l'aliénation mentale; et d'ailleurs Morel semble avoir épuisé la question.

Je vois chaque jour à l'asile de Bonneval un malheureux nommé B. âgé de 38 ans à peine et atteint de paralysie générale au deuxième degré; déjà gros, lourd, sans mémoire, la langue tremblante, etc. Il est ici pour la seconde fois; la première date de six ans et fut suivie d'une amélioration qui permit de le renvoyer. Mais avant cette première entrée il avait passé plusieurs mois en prison, condamné pour vol, dans les circonstances suivantes. B. était un bon ouvrier maçon, marié, père de deux enfants, très-aimé et très-estimé dans son petit pays. Il bâtit une maison en empruntant le lot de terre où il la plaça. Sa tête peu solide (il y avait des aliénés dans sa famille paternelle) se mit à fermenter peut-être pour arriver à trouver les moyens de se libérer plus vite. B. s'exalta, il devint singulier, et, un jour, il inventa de découvrir le toit de sa propre maison pour en vendre les tuiles et faire de l'argent. Le propriétaire du sol qui n'avait pas été payé encore, réclama. B. continua jusqu'à la fin de la toiture. Ensuite, il alla ramasser tout ce qu'il trouvait sur les routes, chevaux, charrettes, gerbes de blé, vendant le tout fort tranquillement au marché, avec l'apparence d'un homme qui fait une bonne affaire. On l'arrêta; il fut jugé. Et soit qu'il eût repris assez de bon sens pour s'excuser, ou plutôt qu'il avouât ses vols sans réticence, ou pour une autre cause, il fut condamné à la prison. Ce n'est qu'après un séjour assez long à la maison d'arrêt que le délire s'accentua et qu'on reconnut l'aliénation mentale, dont l'accès kleptomaniaque n'avait été qu'un des symptômes initiaux.

L'exemple suivant nous montrera la kleptomanie ajoutée à un état d'aliénation mentale déjà chronique. Il y avait à l'asile de Léhon un jeune homme d'une bonne famille, riche et instruit, qui ne pouvait aller nulle part sans dérober n'importe quoi. C'était encore et surtout un hypochondriaque, à caractère persécuteur. Il calomniait tout le monde et ne se plaisait qu'à semer les accusations les plus odieuses. Rien n'y faisait, ni bons soins, ni bonnes paroles, ni pardons répétés; il était impitoyable comme un aliéné inconscient. Cependant sa tenue annonçait un homme du monde, il était très-poli, et causait agréablement dans les visites qu'on lui faisait faire dans les meilleures maisons des environs. Seulement, lorsqu'il était parti on s'apercevait toujours d'un larcin, et surtout de la perte d'une ou deux gravures des livres illustrés qu'il avait feuilletés au salon. Il opérait avec une adresse surprenante. Cette kleptomanie s'était, pour ainsi dire, entée sur sa monomanie de persécution déjà ancienne. C'est en cela qu'elle diffère de celle de ce riche bibliomane, un baronnet anglais, qui volait les bouquinistes des quais de Paris et qui fut judicieusement acquitté; on peut lire dans la *Gazette des Tribunaux* cet exemple de folie passionnelle. Il y en a bien d'autres.

La grossesse vésanique produit de pareils effets, partiels ou allant jusqu'au bout d'une aliénation complète, chez des femmes préalablement anormales, qui d'ailleurs n'avaient aucun penchant au vol. L'état puerpéral, développant l'anomalie vésanique, joue ici le rôle de l'aliénation mentale préparatoire à la kleptomanie. Mais toutes les folies puerpérales n'ont pas cette impulsion, il faut chez le sujet une prédisposition mystérieuse qui permet à la poussée morbide d'agir dans ce sens, fût-ce par une voie oblique, par une espèce de choc en retour, qui va éveiller un instinct latent.

Enfin, l'impulsion kleptomaniaque peut attendre des années

avant de se montrer chez un aliéné chronique, lorsqu'elle doit se montrer. Tous les médecins aliénistes sont à même de remarquer certains déments qui deviennent voleurs à la fin de leur longue affection. Tel était le sujet instable de la 11e observation, page 204 de cet Essai. Pendant qu'il m'écrivait ces lettres assez correctes, mais toutes semblables comme s'il les eût copiées l'une sur l'autre, le pauvre dément volait tout ce qu'il trouvait : fourchettes et cuillers d'étain, couteaux, serviettes, et jusqu'à des chiffons absolument inutiles. Lorsque l'on vidait ses poches, il balbutiait, rougissait, et finalement avouait tout ce qu'on voulait. Ces détails, retranchés dans le cours de l'observation, trouvent ici leur emploi naturel.

Mais quelle est l'impulsion, l'hallucination, la conception erronée, dont on ne pourrait suivre ainsi l'origine indirecte? L'homicide vésanique offrirait les mêmes distinctions importantes. Il en est même une espèce tout particulièrement intéressante par l'obscurité invincible dont elle s'enveloppe quelquefois. Je veux parler de l'impulsion homicide dans laquelle le vice épileptique joue le rôle de promoteur. Ces cas, heureusement fort rares, sont d'autant plus terribles que les sujets, après l'acte commis, semblent ne même pas comprendre au juste ce qu'on leur reproche. L'exemple cité par Esquirol, tome II, page 103, en pourrait être proposé comme le type. En effet, pendant les trois mois que le célèbre aliéniste observa son malade, il ne paraît pas avoir soupçonné de crise épileptique ; il n'en fait même pas la supposition. La terrible névrose n'avait pas été étudiée en 1830 comme elle l'a été depuis. Du reste, je donnerai des délires épileptiques, c'est-à-dire des délires obliques entés sur une folie ou un caractère épileptique, comme d'autres greffés également sur différentes anomalies. Mais il faut commencer encore cette revue par les délires que produit l'alcoolisme. C'est encore l'abus de l'alcool qui tient la

première place parmi ces lésions de plus en plus graves de l'entendement; cette cause déterminante conserve ici la même importance capitale que dans l'évolution des folies passionnelles où elle tient la tête. En sorte qu'ici comme là, on serait tenté d'en faire avec les anomalies hystérique, épileptique et hypochondriaque, une quatrième espèce, si l'alcoolisme ne semblait par lui-même procéder tantôt de l'hypochondrie, de l'épilepsie ou de l'hystérie. Cela dit, nous allons commencer l'étude des délires indirects des anormaux, par les délires alcooliques; et l'objet du délire ou de l'impulsion oblique sera encore le vol, pour ne pas diviser l'attention en multipliant les tableaux d'observation.

II

Délires alcooliques des anormaux.

Lorsque les anormaux alcooliques s'arrêtent à la folie passionnelle acquise comme l'ivrognerie ou native comme la dipsomanie, alors, aucun autre instinct morbide ne se développant, d'excitation en dépression ils arrivent tôt ou tard à la démence. Cette marche discrète se rencontre en d'autres dégénérescences.

Mais supposez que le dégénéré contienne en germe d'autres névroses anormales, ou des idées fausses; l'alcoolisme les fera éclore sous l'excitation de ce poison d'habitude ou qu'il désire follement. Soit donc encore l'instinct du vol comme exemple; et suivons la gradation de cette velléité s'élevant jusqu'à l'entraînement irrésistible, jusqu'à la folie passionnelle, jusqu'au délire, sous l'influence germinative de l'alcool.

Je donnerai d'abord, pour servir de base à la démonstration, un cas d'entraînement occasionnel au vol, et coupable assurément dans un sujet normal en apparence.

Ensuite une série de vols, commis par un Instable par imitation, faiblesse de volonté, entraînement.

Ensuite une tendance au vol, que l'alcoolisme exagère et développe jusqu'à la folie passionnelle.

Enfin un alcoolique passionnel, un vrai dipsomaniaque, qui, dans ses accès de boire, délire en volant ; et qui jamais n'avait donné prise au moindre soupçon de ce côté.

Gazette des Tribunaux. — Les deux frères M., qui venaient s'asseoir sur le banc des assises, étaient deux pauvres jeunes gens, purs de mauvais antécédents, signalés au contraire par leur excellente conduite et qui se recommandaient encore par l'excellente tenue qu'ils eurent pendant les débats.

L'aîné de ces deux jeunes gens eut, un jour, une mauvaise pensée : il y eut un moment d'obscurité dans sa conscience si honnête jusque-là ; profitant de l'accès facile qu'il avait dans une maison où il travaillait, il conçut l'idée de commettre un vol.

La nuit venue, il s'introduit dans cette maison et il y décroche deux glaces, qu'il descend du quatrième étage jusqu'au palier du premier, où il peut les laisser jusqu'au lendemain sans que personne les aperçoive, parce que la maison était en état de grosses réparations. La nuit suivante, il revient, mais cette fois avec son frère. Ils sont surpris et arrêtés.

Les explications qu'ils donnèrent alors et qu'ils ont toujours reproduites méritent d'être rapportées. L'aîné soutient qu'il avait conçu la pensée du vol, qu'il en avait commencé l'exécution ; mais que, lorsqu'il avait proposé à son jeune frère de l'aider à enlever les glaces descendues au premier étage celui-ci lui avait fait honte de sa mauvaise action et avait offert de l'accompagner pour remettre en place les objets qu'il avait voulu voler.

Une circonstance, révélée par l'instruction, donnait une

certaine vraisemblance à ces explications. Quand les deux accusés furent arrêtés, l'une des glaces était remontée au palier du deuxième étage; l'autre était encore sur le premier palier. Le jury acquitta les coupables, à cause de ce bon mouvement de repentir; mais il n'est pas moins vrai que les frères M. étaient sains d'esprit, et que s'ils avaient consommé le délit de vol, ils étaient parfaitement responsables. Pourquoi? Parce que l'enquête sur la conduite ordinaire des inculpés a démontré une existence normale préalable, et qu'il y avait des motifs sérieux de croire à la plénitude de leur conscience. Aussi ne peut-on répéter assez que, pour juger d'un cas douteux d'aliénation ou de responsabilité, la connaissance du passé est d'absolue nécessité, surtout lorsqu'il s'agit d'apprécier la valeur morale d'impulsions soudaines. Cependant ils furent rationnellement acquittés.

Mais voici un jeune Instable de dix-neuf ans, à instincts vagabonds, indisciplinés, sans volonté pour réagir contre les mauvais exemples. L'éducation a pu développer en lui la conscience et les sentiments honnêtes, mais il est sujet à des emportements de vin et de débauche et il va jusqu'au vol pour contenter ses passions. Néanmoins le jugement est resté sain, il a honte parfois de ce qu'il fait; il tente enfin de se suicider, et n'y ayant manqué que par des causes absolument indépendantes de sa volonté, il se décide à faire des aveux à l'autorité. Je ne prétends pas dire que le sujet fût irresponsable; mais quel médecin ne fera la différence entre ce jeune instable sans volonté, sans expérience, sans caractère, et l'ouvrier normal, adulte, qui fait l'objet de l'observation précédente?

Dans la suivante, la kleptomanie va s'accentuer de plus en plus; elle existait en germe depuis l'enfance dans un caractère anormal, qui paraît seulement être un Instable, puisqu'il conserve la faculté de juger sainement de ses actes; mais

l'alcoolisme périodique a provoqué une exagération kleptomaniaque morbide, et changé en monomanie ce qui n'était qu'un instinct, une velléité mauvaise.

Instable. Folie passionnelle alcoolique kleptomaniaque, lucide. (*Gazette des Tribunaux.*)

Un Suédois nommé Christian, âgé de cinquante ans, ouvrier brasseur, se présente à la Chambre de police de Copenhague, et déclare qu'il s'est rendu coupable d'un grand nombre de petits vols. Invité par le magistrat à en donner les détails, il raconte alors d'une manière très-circonstanciée onze vols commis par lui, ajoutant qu'il ne se rappelait pas bien une infinité d'autres, parce qu'il les avait perpétrés la plupart du temps étant plus ou moins ivre.

Quel motif, lui dit le magistrat, vous a porté à vous dénoncer vous-même? — Ce sont d'abord les remords; puis j'ai l'habitude de boire, et je crains que dans l'ivresse je ne commette des délits plus grands, en sorte que je préfère subir la peine de ceux qui pèsent déjà sur moi.

Christian fut arrêté, et comparut devant le tribunal criminel de son pays. L'accusation qu'il avait portée contre lui-même fut trouvée exacte de tous points; et ensuite il fut constaté que dans sa jeunesse il avait été déjà puni deux fois pour vol. Le tribunal le condamna à quatre ans de détention dans la maison de force et de correction de Copenhague.

N'apparaît-il pas que cet homme avait dès sa jeunesse l'instinct du vol, mais que sa conscience n'était pas tout-à-fait corrompue ni son sens moral absent comme dans le cas de L., ce fou passionnel alcoolique dont nous avons donné la longue histoire, qui assommait deux hommes pour boire et ne paraissait guère comprendre l'odieux de son crime? Celui-ci était un demi-imbécile, un insuffisant; Christian était un instable; tous les deux avaient les mêmes mauvais penchants anormaux et

chez tous les deux l'alcoolisme incoercible développait cet instinct du vol jusqu'à la folie.

Les deux exemples suivants nous montreront l'instinct du vol *naissant* dans la folie alcoolique ; et c'est ce que j'appelle alors, un délire kleptomaniaque à base alcoolique; et un vrai délire parce qu'il n'est pas le prolongement jusqu'à l'absurde d'un penchant inné, mais une superfétation vésanique absolument étrangère aux penchants connus du sujet.

Un commencement de démence sénile, compliquée ou augmentée par l'alcoolisme, peut aussi provoquer des délires kleptomaniaques. La démence équivaut alors à une insuffisance, une demi-imbécillité, et l'exemple qui suit, emprunté à la *Gazette des tribunaux*, n'est pas autre chose qu'un cas de délire alcoolique kleptomaniaque paralucide. Le sujet est un vieillard dont la tête était affaiblie, et qui, après boire, avait l'habitude de ramasser ce qu'il trouvait; en sorte que le volé se crut forcé de lui appliquer une leçon dans son intérêt, dit-il, et que son fils déposa qu'il serait trop heureux si son père n'avait pas de ces accès de vol alcooliques autant que séniles.

Le père Nicolas, un des doyens de la cordonnerie de Paris, comparut donc devant le tribunal correctionnel pour un vol minime. Si la propreté du corps est un indice de la pureté de l'âme, le vieux cordonnier devait être innocent, remarque le rédacteur de ce fait singulier, car sur sa défroque qui ne valait pas 20 sous, on eût cherché en vain une tache, un grain de poussière.

— Vous êtes prévenu du vol d'une paire de souliers, lui dit le président.

Nicolas : L'honneur de vous prouver la contradiction de la chose est le seul espoir de ma conscience.

Le président : Vous allez entendre les témoins, et d'abord le plaignant.

Le marchand de vin : Ça m'a fait de la peine de faire arrêter le papa Nicolas, mais lui ayant trouvé mes souliers dans les pieds, la bourgeoise m'a insisté pour lui donner une petite leçon.

Le président : Il était chez vous à boire, n'était-il pas un peu sous l'influence du vin?

Le marchand : Il y avait quelque chose, mais pas assez pour qu'il se trompe de chaussures.

Un second témoin confirme la déposition du marchand de vin.

Le président au prévenu : Vous avez entendu : deux témoins déposent que vous aviez les souliers dans les pieds.

Nicolas : Est-ce que M. le président m'a fait l'honneur d'oublier que je suis cordonnier de profession?

Le prévenu : Quand vous seriez cordonnier; cela vous autorisait à faire des souliers, mais non pas à en prendre.

Nicolas : Prendre des souliers, moi! La Providence sait que ce n'est pas dans mes goûts, mais j'ai une inclination très-forte pour mon état. Quand je vois un soulier, la main me démange; il faut que j'examine l'ouvrage, c'est plus fort que moi.

Le fils du prévenu est appelé. — Mon père, dit-il, est un grand bavard, mais honnête homme. Quand il est en bonne santé, il gagne bien sa vie; mais quand sa tête se dérange, je l'aide, comme c'est mon devoir.

Le président : Vous dites que sa tête se dérange.

Le fils : Malheureusement; sans cela nous serions trop heureux.

Nicolas : Oui, oui, dans ma famille, c'est ainsi; moi, j'ai soutenu mon père, mon fils me soutient, le sien le soutiendra, etc., etc... pendant l'éternité.

Le tribunal renvoya le père Nicolas de la poursuite. Mais ce

n'est là que la petite pièce avant la grande. Celle-ci est autrement dramatique et probante.

17° Observation. *Instable, délire alcoolique, kleptomaniaque.* Voici donc un exemple sérieux de délire alcoolique enté sur la dipsomanie dont je puis répondre, l'ayant exactement suivi. On y verra la différence nettement indiquée entre la folie passionnelle alcoolique, et le délire qui peut la compliquer et s'y ajouter.

En 1864, entra à l'asile de Léhon, un jeune homme marié, intelligent, très-bien constitué, mais connu pour son inconduite intermittente et ses accès de boire. Sous l'influence des congestions cérébrales répétées que produisait l'alcool, ce malheureux avait déjà subi quelques attaques épileptiformes. La parole était devenue lourde. On attribuait principalement la cause des phénomènes nerveux à une vive frayeur que le sujet avait éprouvée quatre ans auparavant, dans une tempête en mer qui avait mis sa vie en un danger imminent. Il était dès lors habitué à s'enivrer. Son père, alcoolique, était mort à 60 ans, paralysé.

Or, peu de jours avant l'entrée du malade à l'asile, il lui était arrivé cette aventure, qu'il me raconta lui-même d'une voix déjà embarrassée, et dont il avait d'ailleurs conçu une frayeur si sincère que ce motif fut pour beaucoup dans sa séquestration volontaire. Il avait bu, comme dans ses accès habituels intermittents, pendant deux ou trois jours, lorsqu'il se coucha auprès de sa femme et s'endormit. Le lendemain, sa femme lui demanda pourquoi il s'était levé pendant la nuit et ce qu'il avait pu avoir à faire dehors, par un temps épouvantable. Il se souvint alors, mais lentement, confusément, à force de chercher, qu'il s'était rendu dans la cour d'un de ses voisins, marchand comme lui; qu'il y avait conduit son propre

cheval, et que l'ayant attelé à la voiture du voisin chargée de marchandise, il avait mené celle-ci dans un bois, au fond d'un endroit écarté. Ensuite, son cheval étant remis à l'écurie, il s'était recouché. Ses vêtements tout humides de pluie attestaient son absence nocturne. Il s'habilla sur-le-champ, et put suivre la trace du cheval et de la voiture, qu'il retrouva enfin au coin d'un bois, à plusieurs kilomètres de son domicile, et dans un lieu qu'il n'aurait pu désigner d'avance. Il eut dans le cours de cette année même où il entra à l'asile, trois accès de delirium tremens. Dans leur période incertaine, initiale ou terminale, il chassait au fusil des animaux fantastiques dans la rue. C'est seulement alors, bien longtemps par conséquent après avoir éprouvé sa vive frayeur, qu'il eut plusieurs attaques épileptiques concurremment avec ses accès de delirium tremens.

Entre temps, il menaçait subitement et sans motif, sa femme de la poignarder; il lui versait du laudanum, essayait de l'étrangler. L'instant d'après il semblait avoir tout oublié. Tous ces délires impulsifs, très-courts, avaient lieu hors de l'état d'ivresse; et il les regrettait.

Notez bien que, lorsqu'il était alcoolisé, il ne titubait pas, ne déraisonnait pas; mais sa physionomie et son caractère étaient changés. Il était querelleur, méchant, discutait, disputait et injuriait tout le monde; et il en était arrivé à des accès de somnambulisme à forme impulsive tantôt meurtrière et tantôt kleptomane. Enfin, l'excitation alcoolique avait développé chez cet anormal de vrais accidents épileptiques que j'ai pu suivre et guérir, au moins momentanément, par le seul régime. Il est vrai que l'absinthe, liqueur de prédilection du malade, provoque plus aisément des accidents nerveux convulsifs. Tous les médecins aliénistes en ont vu des exemples, qui guérissent même, exceptionnellement. Cependant, contrairement à l'habitude des dipsomanes classiques, il supportait

fort mal les liqueurs alcooliques, c'est-à-dire qu'il lui en fallait peu pour délirer dans ses actes.

Cet homme était d'ailleurs un exemple frappant de la différence qui existe entre la dipsomanie vraie et la folie passionnelle alcoolique par habitude. L'alcoolisme ne venait pas chez lui par accès irréguliers, mais par entraînement, par faiblesse de caractère ; il avait produit à la longue et par degrés tous ces accidents nerveux divers. Cette excitation quotidienne finit par exhumer du fond d'un tempérament anormal les prédispositions latentes qu'un régime régulier y eût laissées dormir. La dipsomanie a des stades de repos. Mais la dipsomanie et la folie passionnelle alcoolique ou crapuleuse finissent par s'unir dans un accident commun entre elles, un trait morbide et final, le delirium tremens, où tendent l'ivrogne d'habitude et le dipsomane. Or, le sujet dont il s'agit était alors entré dans la période aiguë du delirium tremens, et l'alcoolisme avait spécialement fait naître ou développé en lui l'épilepsie véritable et des délires auxquels il ne paraissait pas disposé.

III

Délires Épileptiques.

Si l'alcoolisme, on vient de le voir, peut produire l'épilepsie ou d'autres névroses et des délires directs ou indirects chez les sujets anormaux, il n'est pas étonnant que l'épilepsie produise aussi par contre-coup des effets nerveux réflexes des genres les plus divers. L'exemple suivant nous montre une femme épileptique, purement épileptique dans le principe, dont la terrible névrose deviendra, avec le temps, la cause déterminante de plusieurs délires obliques plus dangereux les uns que les autres. L'hystérie semble avoir été dans cette transformation la phase intermédiaire. Un cas analogue m'a déjà servi à la démonstration des délires directs et indirects.

18e Observation : *Délire épileptique à impulsions indirectes multiples, sous les formes raisonnantes para et pseudo-lucides.*

Entrée à l'asile de Bordeaux, son pays d'origine, le 12 juillet 1858, Henriette R., jeune ouvrière fleuriste, provenait de la Salpétrière où son affection nerveuse avait été diagnostiquée et remarquée comme une très-grave épilepsie, par l'éminent aliéniste qui dirigeait ce service spécial au vieil hospice de Paris. Le trouble mental, disait le certificat, présentait après les séries d'attaques, une grande stupeur et une imbécillité consécutive qui durait plusieurs jours, si la série prochaine le permettait. Par degrés, à Saint-Venant, pendant un séjour de près de quatre années, les attaques varièrent et diminuèrent d'intensité et de fréquence. La première année, on en comptait jusqu'à quarante-quatre par mois, surtout vers l'époque menstruelle; les deux dernières années, il se passait quelquefois plusieurs mois sans attaque. La belladone avait procuré cette amélioration.

Le caractère d'Henriette était devenu dans l'intervalle des accès simplement un peu léger et excentrique; mais voici que dans une de ces longues rémissions, on vit paraître une impulsion insolite aux calomnies les plus odieuses, dont l'auteur ne comprenait pas sans doute la portée. Pour comprendre à quel point elle était dissimulée il suffit de lire la note suivante du médecin de l'asile qui, le registre en fait foi, s'occupait cependant beaucoup de la malade. C'est dans ses propres annotations que je prendrai les éléments de la singulière histoire qu'on va lire.

Note médicale du 30 mai 1860 : « Cette malade est tranquille. Elle ne devient indocile ou stupide qu'à la suite de plusieurs accès d'épilepsie qui sont devenus de plus en plus rares. »

Or, voici les idées qui se cachaient sous cette tranquillité alternant avec cette stupidité à l'air placide. Cet état, satisfaisant en apparence, avait permis au médecin de lui accorder

des sorties fréquentes, sous la garantie d'une infirmière. Henriette avait soin de demander toujours la même, connue pour sa simplicité; il faut noter aussi qu'elle-même travaillait alors à la lingerie, ce qui lui donnait du temps pour assister au chant, arranger sa toilette et ses cheveux dont elle avait un soin extraordinaire. Un jour, l'infirmière qui l'accompagnait lui vit aux oreilles une paire de pendants assez beaux, et comme elle lui demandait d'où provenaient ces pendants, elle répondit sous le sceau du secret qu'elle les tenait du médecin de l'asile, homme âgé et le plus honorable du monde, qui s'était occupé de sa santé avec sollicitude. Elle ajouta que le médecin lui avait permis de choisir parmi les bijoux de sa femme défunte, mais qu'elle s'était contentée de cela. Elle donnait encore mille circonstances détaillées et finissait par dire qu'elle voulait se confesser d'une grande faute, mais à un prêtre étranger à l'asile.

Le médecin lui accorda une sortie pour se confesser, sans connaître, bien entendu, ce dont il s'agissait. Quand l'infirmière, quelques jours après, déposa son secret dans l'oreille d'une camarade plus sensée, celle-ci fut fort embarrassée. Mais Henriette lui jura sur le Christ que c'était vrai, avec un tel accent de sincérité et de repentir qu'elle éveillait le doute. A la même époque, elle remit à la première infirmière 25 fr. disant qu'elle les lui redemanderait quand elle sortirait, ce qui ne pouvait tarder. Du reste, la conduite d'Henriette à l'asile paraissait assez correcte en dehors de sa coquetterie exagérée et de son langage léger, mais raisonnable sans doute pour soutenir son rôle de fille séduite et repentante aux yeux de sa confidente. On remarqua, seulement plus tard, lorsque le médecin passait à la visite et lui adressait la parole, qu'elle détournait la tête comme par pudeur, et faisait un geste négatif. — Hé bien, qu'avez-vous donc à vous cacher? disait le

médecin, ignorant comme tout le monde le mot de cette méchante comédie.

Cependant, devinant quelque secret, la sœur de la division interrogea la malade, dont quelques assertions, bien qu'habilement déduites, ne correspondirent pas le moins du monde au récit de l'infirmière qui l'accompagnait dans ses sorties, dans son travail, dans son existence intime à l'asile. Elle n'osait parler encore de ce qui se passait au médecin dans la crainte de l'offenser, ni à personne autre à plus forte raison, persuadée d'ailleurs qu'Henriette inventait. Elle la fit venir solennellement dans sa chambre et tenta de lui faire avouer son mensonge. Mais Henriette persista et jura qu'elle disait la pure vérité. Quelques jours après, on apprit qu'elle n'avait pas été à confesse au prêtre qu'elle avait désigné; elle ne put préciser l'endroit et le jour où elle avait reçu les 25 fr. remis à l'infirmière. Puis on trouva sur un papier laissé par elle à dessein peut-être et qui enveloppait ses boucles d'oreille, ces mots : « Après ma mort, je désire qu'on remette ces boucles d'oreilles à M., qui me les a données. » Dans une lettre écrite à la sœur, à laquelle elle pouvait très-aisément parler, elle disait : « Ma sœur, priez pour moi. Je n'ai pu lui résister. J'ai failli. » Toutes ces circonstances parurent enfin si singulières, que la sœur jugea que l'histoire était une fable d'hystérique, et en informa le médecin et sa supérieure.

Celle-ci appelle sur-le-champ Henriette, et subitement lui dit qu'elle connaît son imposture, et la somme d'avoir à s'expliquer. Surprise, effrayée, elle se jette à genoux et raconte qu'elle a dérobé les 25 fr. et les boucles d'oreilles à une malade, et que tout ce qu'elle avait dit n'était que pour cacher son vol.

Plus tard on apprit par une malade et une infirmière, qu'Henriette voulait se rendre dans une maison de tolérance.

Quelque temps après, elle manifesta l'intention d'incendier sa division. Ensuite, pour se venger de la supérieure qui lui avait arraché son secret, elle la menaça de ne mourir que de sa main. Tous ces événements eurent lieu dans l'espace de trois mois, de mars au 12 mai 1861. Elle n'éprouvait d'ailleurs, en dehors de ses accès épileptiques devenus fort rares depuis quelques années, aucune agitation assez forte pour faire des menaces devant ses compagnes; elle avait assez d'attention pour s'observer et pour nier lorsqu'on l'interrogeait.

Quelque temps après, elle tente des évasions, parce qu'on ne lui permettait plus de sortir de temps à autre, comme autrefois, sous la conduite d'une infirmière ou d'une sœur. Une nuit, elle saute par-dessus le mur d'enceinte et revient le matin, d'elle-même, disant avec un air de contrition qu'elle a rencontré sur la place une bonne dame qui l'a recueillie quelque temps et lui a conseillé de revenir, l'avertissant du danger que courait sa jeunesse. Était-ce une feinte pour obtenir de nouvelles permissions de sortie ou un accès de bon sens? Ensuite elle multiplie ses tentatives d'évasion, et va jusqu'à dégrader les murs de sa chambre; sa surveillance devient très-pénible, incessante. Henriette R. sortit cependant, à la suite de ses réclamations et par ordre de l'administration, le 21 juin 1861. Le certificat médical concluait à une profonde perversion des sentiments moraux d'Henriette et à sa non guérison. Ainsi son caractère ou plutôt son délire instinctif avait changé sous l'influence épileptique; et l'on fit la remarque que la période d'intrigue et de méchanceté que nous venons de raconter, coïncidait avec l'époque où les accès furent les moins fréquents; en janvier 1861, un accès; en février, 2 accès; en mars, 17 accès; en avril, 1 accès; en mai et les 19 jours de juin suivants, pas d'accès. Autrefois ils étaient innombrables.

L'accès épileptique remplit ici le rôle excitateur et changeant de l'accès de manie, avant et après lequel les maniaques raisonnants présentent les symptômes équivoques de leur maladie mentale. L'affection principale était toujours la folie épileptique, les stades intermédiaires seuls étaient différents d'aspect. Pendant la crise, la perte de la conscience était absolue; dans la stupeur qui suit, l'intelligence cherchait à reprendre pied; les facultés reparaissaient; mais le trouble mental laissait après lui des traces nouvelles que démontrent la perversion du caractère, les velléités vicieuses, le non-sens moral qui permet les actes les plus coupables accomplis en riant, l'inconséquence des actes et des paroles; en un mot, une existence instinctive, affective et intellectuelle à bâtons rompus, sans conscience, sans but, sans suite et dangereuse. Cet effet de l'épilepsie sur le caractère des anormaux qui semble y greffer de nouveaux instincts, est si bien connu qu'on lui a donné le nom de caractère épileptique. L'hystérie et l'hypocondrie produisent des effets analogues, chacun dans leur genre, sur des sujets seulement atteints d'un nervosisme particulier plus ou moins appréciable et étranger aux manifestations vésaniques qui en sortiront par contre-coup.

IV

Délires par imitation.

L'imitation servile et non raisonnée est le signe d'un esprit sans volonté. Les aliénés les plus arriérés sont parfois des imitateurs complets : ils font tout ce qu'ils voient faire. Y a-t-il une évasion dans un asile? plusieurs veulent s'évader. Les courants d'idées suicides y sont à craindre. Au moment où je

revois cette épreuve le bel asile de Léhon est la proie d'un monomane incendiaire qui a fait inconsciemment un certain nombre de disciples parmi ses compagnons. Le premier sans doute obéissait à un instinct anormal ; mais ceux qu'il a entraînés par son exemple et qui n'ont jamais eu peut-être auparavant l'idée de brûler une paille, ne sont-ils pas des imitateurs par un effet oblique? Tous les aliénés ne deviendraient pas des incendiaires cependant : il faut donc encore qu'il y ait eu dans le tempérament particulier de ces imitateurs une anomalie demeurée longtemps à l'état latent, et qu'une forte excitation a réveillée. C'est toujours l'opinion irréfutable de la prédisposition sans laquelle rien de pareil n'arrive. Mais pour ne parler que de cas moins graves, il suffit que dans un quartier d'aliénés il y ait un malade qui refuse de manger, pour qu'un certain nombre de ses camarades, entraînés par l'exemple, l'imitent plus ou moins. Le meilleur moyen d'éviter la contagion morale, comme la physique, est alors l'isolement du sujet malade.

On trouve chaque jour dans la vie ordinaire de ces délires qui sont comme inoculés par l'imitation dans l'esprit des personnes anormales sans doute, et préparées à un degré quelconque, mais encore tout à fait étrangères à ces idées qui leur arrivent par contre-coup. Je vais en citer un exemple bien remarquable.

Nous avons vu les folies passionnelles provoquées, exagérées par l'entraînement imitatif des individus instables et insuffisants qui suivaient d'ailleurs leur penchant natif.

La monomanie religieuse épidémique de Morzine n'a pas agi par d'autre moyen contagieux que l'imitation des voisins ; ni plus ni moins que les lycanthropes signalés par Avicennes dans ces temps reculés où l'on croyait fermement aux loups-garous. Alors des bandes de malheureux, se croyant changés en loups, allaient la nuit hurler à la lune. Il est bien difficile

d'admettre que tous ces délires fussent seulement passionnels ; nous savons pourtant qu'on ne les considérait pas toujours comme des aliénations, mais quelquefois simplement comme des possessions, selon les idées du temps. Par contre, il s'est trouvé dans notre siècle des tribunaux pour juger saine d'esprit et responsable une visionnaire avérée, et pour la condamner à l'instar d'un escroc. C'est l'extrême contraire. Mais il paraît qu'on ne peut se résoudre à croire qu'une personne hallucinée et conformant sa vie à ses visions, soit aliénée si elle ne commet pas de trop criantes extravagances en public ; et l'on est encore éloigné de comprendre que toutes les hallucinations auxquelles le sujet obéit ont la même valeur morbide et sont de la folie pure qui atténue ou efface la responsabilité de l'acte, quelle qu'en soit la tendance bonne ou mauvaise, habituelle ou étrange.

Folie passionnelle du surnaturel ; et délire indirect ou oblique de même nature dans toute une famille, par imitation.

Le propagateur de ce délire est une vieille somnambule de 87 ans, presqu'une centenaire, en bonne santé physique d'ailleurs et qui vit depuis son enfance avec des visions de morts et de fantômes, et ne fait rien sans les consulter, ni plus ni moins que Socrate faisait avec son démon familier. Si elle est sincère, et rien ne prouve le contraire, elle est hallucinée et folle au premier chef : mais la veuve L. trouve néanmoins des dupes, qu'elle traite à forfait pour des maladies de toutes sortes. Elle a, entre autres, parmi ses nombreux clients, toute une famille de visionnaires certainement plus fous qu'elle. C'est précisément cette famille qui fera l'objet de cet exemple.

Pendant qu'un paysan qui se croyait à la fin trompé par la somnambule, lui payait en maugréant ses honoraires, un autre villageois, un laboureur, nommé Jean, venait la consulter ; Jean est le père d'une jeune fille de vingt-cinq ans,

qui est singulièrement malade. Elle se plaint de maux d'estomac et voit pendant la nuit toutes sortes de fantômes qui l'épouvantent. Ce mal dure depuis plusieurs années sans que les Esculapes des environs — c'est ainsi que le rédacteur judiciaire traite les médecins pourvus de diplômes — aient pu y apporter remède. Au contraire, la contagion de cette maladie a gagné la famille; le père lui-même avoue, à l'audience, être devenu sujet à ces visions qui troublent son sommeil et altèrent sa santé; la mère et un autre enfant, déjà adolescent, souffrent du même mal. Les pratiques de la vieille somnambule avaient fait de cette maison un lieu d'apparitions épouvantables visibles à toute la famille. On ne saurait admettre cependant que toutes ces personnes sensées peu de temps auparavant eussent le même caractère et les mêmes tendances. Ce seul exemple vaut une longue démonstration. Mais, par curiosité, je poursuis l'histoire judiciaire de la veuve L.

Malgré le mauvais succès des consultations données à son voisin par la dite veuve, Jean vint donc la consulter à son tour pour sa fille; et, après avoir pris connaissance de la maladie et des parents défunts de la malade, elle le renvoya à trois jours. Il revint sans manquer après le délai fixé, la sorcière lui déclara qu'elle voyait cinq âmes qui tourmentaient sa fille, et qu'il fallait 200 fr. pour les conjurer et dire des messes. Jean donna cent francs et envoya les autres cent francs par son fils. Mais la malade ne guérit point; au contraire, les fantômes qu'elle voyait devinrent plus effrayants, et, ce qui était encore plus déplorable, toute la famille de V. fut attaquée de ce mal; de sorte que dans cette maison, lorsque la nuit était venue et que tout le monde dormait dans le village, c'était, dit un témoin, un vacarme d'enfer, comme si tous ces malheureux avaient été possédés du diable.

La veuve L. avait une fille mariée qui habitait aux envi-

rons; elle se rendait dans la maison de sa mère tous les jours du marché, et y tenait avec elle un bureau de consultations qui n'étaient pas gratuites. Le pauvre Jean alla la trouver dans le bureau pour lui raconter le mauvais succès des 200 fr. donnés pour des messes. Les consultants étaient si nombreux dans l'antichambre, qu'il ne put percer la foule et fut obligé d'attendre plusieurs heures avant de pouvoir aborder la sybille en personne. Celle-ci lui ordonna de donner un sac de blé aux pauvres de sa commune. Il satisfit à cette ordonnance; mais sa fille, sa famille et lui devinrent plus malades que jamais, et au lieu de cinq revenants ils en virent des milliers.

Qu'a dit la vieille à l'audience?

C'est aux bons conseils des âmes des morts qu'elle est redevable de sa bonne santé et de sa longévité. Elle est en communication avec ces âmes depuis son enfance; elle les voit tantôt sous la forme d'un oiseau, tantôt sous celle d'un papillon.

Si les plaignants n'ont pas obtenu la guérison de leurs filles, c'est que ces hommes, qui lui ont paru chiches, n'ont pas satisfait exactement à ce qui leur était prescrit; car elle a guéri des malades en si grand nombre que l'auditoire du Tribunal ne pourrait pas les contenir, et il a passé par ses mains des écus à remplir la salle. Mais elle est restée pauvre. Elle n'a pas profité de ses richesses, généreusement répandues en bonnes œuvres et envoyées aux chapelles de X.. et de X.. etc., par la voie de personnes pieuses qui s'y rendaient et qu'elle ne connaît point, mais qui se sont fidèlement acquittées de ses commissions, s'il faut ajouter foi aux âmes qu'elle a consultées.

Le défenseur de la prévenue invoqua pour sa cliente la pitié du Tribunal, vu son âge et sa bonne foi, et l'état d'hallucination où elle se trouvait.

Le ministère public, sans appeler un châtiment sévère sur

une personne octogénaire, demanda cependant une punition. Il réfuta *avec habileté* ces doctrines nouvelles qui, au moyen de l'hallucination et de la monomanie, essaient d'établir la bonne foi, afin de dérober au châtiment les têtes les plus coupables.

Le Tribunal, se conformant à ces conclusions, déclara la veuve L... coupable d'escroquerie, et, admettant les circonstances atténuantes, la condamna à trois mois d'emprisonnement, à 25 francs d'amende et aux dépens.

Quoi qu'il en soit, cette vieille femme avait des hallucinations parfaitement délirantes ; mais elles furent méconnues à deux points de vue divers, de deux manières différentes, selon le degré d'éducation des personnes. Les juges confondirent ses prétendues hallucinations avec des inventions frauduleuses ; ses clients, presque aussi fous qu'elle, trouvaient ces hallucinations la chose la plus naturelle du monde, et la famille de Jean délirait toute par imitation.

Délire enthousiaste paralucide, par imitation. Prédispositions héréditaires vésaniques transformées.

On lit dans un journal d'un esprit très-conservateur : Attiré par le bruit des miracles et des visions d'un jeune garçon de douze ans, berger dans un village des Pyrénées, je me suis hâté de l'aller visiter ; et voici les renseignements que j'ai d'abord recueillis sur les lieux.

Suivant les uns, l'enfant est atteint d'épilepsie ; selon d'autres, il est en parfaite santé ; beaucoup croient à un miracle. Tous les matins, il se rend au lieu des apparitions, où des milliers de personnes accourent des points les plus éloignés du département.

Il eut sa première vision il y a quinze jours exactement. Il était allé chercher des moutons dans une ferme voisine, lorsque, arrêté par l'apparition, il fut si effrayé qu'il rebroussa

chemin, et courut à perdre haleine jusqu'à son village, où il raconta ce qui venait de lui arriver dans le champ voisin.

Ce champ est planté de jeunes châtaigniers. Trois de ces arbres ont leurs branches inférieures absolument dépouillées de leurs feuilles; ce sont ceux sur lesquels l'image de la Vierge semblait se poser. On les a entourés d'épines pour les protéger contre la foule et l'on a déjà clôturé le champ à l'aide de pieux et de fil de fer. Un bouquet est attaché au plus gros des châtaigniers; en dessous, un autel improvisé avec une planchette, une statuette de la Vierge, quelques cierges et des fleurs effeuillées. Un ruisseau coule au pied.

Mais, avant d'aller au lieu de l'apparition, je voulus voir le jeune visionnaire, et le matin, vers 7 heures, je me rendis à son domicile. Je le trouvai dans une salle assez vaste, éclairée par deux petites fenêtres placées très-haut, et qui semblent les lucarnes d'une prison. Un homme d'âge moyen se leva en s'appuyant sur des béquilles : c'est le père. Deux enfants dans un coin achevaient de s'habiller; le plus grand était celui que je cherchais, l'autre est son frère puîné.

Je craignais d'avoir affaire à un enfant demi-sauvage ou abruti; je suis tout étonné de voir s'approcher de moi, sans timidité comme sans trop de hardiesse, un joli enfant, petit pour son âge, mais bien pris, bien portant. Sa figure est bien remplie sans être bouffie, et lorsqu'il sourit, il se creuse deux fossettes dans chaque joue; il a le teint rose et un peu hâlé des enfants qui vivent au grand air, l'œil noir, petit, mais plein de vivacité, et les cheveux coupés court. Rien d'anormal chez cet enfant, si ce n'est peut-être le développement du front et de la boîte osseuse du crâne.

Voici la sténographie de l'interrogatoire que je lui ai fait subir, et auquel il a répondu de la meilleure grâce du monde et en assez bon français :

Comment t'appelles-tu, mon enfant? — Je m'appelle Jean.

Quel âge as-tu? — J'ai douze ans.

Vas-tu à l'école? — Non, pas maintenant, j'aide mes parents.

Sais-tu lire? — Oui, monsieur, un peu.

C'est toi qui as vu la Vierge? — Oui, je l'ai vue.

Comment était-elle habillée? — Elle avait une robe noire, une casaque blanche et un bonnet blanc.

Que t'a-t-elle dit? — Elle m'a dit : Je suis l'Immaculée Conception.

Et ensuite? — Elle m'a dit d'aller me laver dans la source, d'y prendre quatre petits cailloux, de les avaler, puis de boire de l'eau, et que tous ceux qui en boiraient après moi, ayant la foi, seront guéris.

Est-ce que tu vas tous les matins à cet endroit?

La Vierge m'a seulement dit d'y aller pendant 15 jours faire ma prière.

Où était-elle quand tu l'as vue la première fois?

Au bord du chemin; puis je l'ai vue en l'air sur le châtaignier.

T'a-t-elle dit que tu la verrais encore?

Oui, je la reverrai : la dernière fois, elle me dira quelque chose.

Tu te portes bien? — Oh, oui, monsieur, fait l'enfant en souriant.

Tu n'as jamais été malade? — Non, monsieur, jamais.

A quelle heure iras-tu faire ta prière?

Je partirai à sept heures et demie.

Es-tu bien sage? bien raisonnable?

Oui, monsieur, fit-il en souriant de nouveau.

Sur ces entrefaites, son petit frère s'est approché, et je remarque la ressemblance qui existe entre les deux petits garçons; le plus jeune a seulement les yeux plus clairs et l'air moins réfléchi.

Toutes les réponses de Jean m'ont été faites rapidement, sans hésitation et d'un ton très-naturel. Il a tenu poliment son bonnet à la main durant notre entretien, et me dit bonjour lorsque je m'éloigne, vers le lieu des apparitions.

Des deux côtés du chemin la foule est compacte; on peut l'évaluer à plusieurs milliers de personnes. Les fleurs de l'autel ont été renouvelées; autour sont des personnes importantes de la localité; des dames surtout; puis des jeunes filles, qui chantent un cantique en langue du pays.

La foule est houleuse; il en sort un murmure confus, qui cesse comme par enchantement lorsqu'on annonce l'arrivée de l'enfant. On s'écarte pour le laisser passer, mais on le regarde avec une ardente curiosité. Il arrive, précédé de plusieurs habitants honorables; il marche très-vite. Je suis frappé du changement de sa physionomie. Il a l'air résolu, mais préoccupé : il est un peu pâle. Peut-être est-ce l'émotion de voir cette foule accourue pour le contempler.

Il s'agenouille devant l'autel et fait un signe de croix répété par toute l'assistance. Puis, il se relève, et regarde en l'air du côté du châtaignier. *Alors sa figure se contracte, il étend les bras en avant et sa bouche se crispe, tandis qu'il semble écouter des paroles que lui seul peut entendre.*

On l'observe avec anxiété. Tout à coup il prend sa course vers le ruisseau, suivi à grand'peine par la foule qui se débande pour ne pas le perdre de vue.

Il m'est impossible pour le moment d'en voir davantage. On m'apprend dans la journée que la Vierge lui aurait dit qu'elle lui apparaîtrait de nouveau, avant la fin des quinze jours de prières, et qu'alors elle lui dirait si son père doit guérir de son infirmité.

Depuis l'époque de la première apparition, l'enfant ne va plus aux champs, il sort pourtant dans la rue du village où je

l'ai vu, mais ne s'arrête jamais à causer. Le lendemain, l'enfant alla faire sa prière le matin; mais il n'eut pas de vision.

— La suite m'est inconnue. Il est infiniment probable qu'elle n'aura pas répondu aux espérances d'une foule enthousiaste, mais mal éclairée. Du reste, j'en demande pardon aux âmes pieuses, mais on peut respecter profondément la religion et juger en même temps à leur valeur les excitations morbides qui s'y rattachent, comme à tout autre sentiment, si admirable ou si vulgaire qu'il soit dans son principe. Ce jeune garçon était fils d'un père jeune encore et déjà paralytique; sa tête présentait un front bombé et même d'un volume exagéré, et son corps était frêle; ce qui est déjà un signe commun d'anomalie intellectuelle. Je ferai remarquer aussi qu'en dehors de ces courts accès hallucinatoires, cet enfant de douze ans, qui sait à peine lire et qui répond très-carrément et brièvement à toutes les questions sur son état psychologique, est taciturne dans la rue, ne parle à personne de son âge et demeure comme absorbé dans le souvenir de ce qu'il a vu. Est-il nécessaire de dire qu'il y croit avec ferveur? On dirait de prime abord quelque chose qui approche des hallucinations directes dont nous avons parlé, si le sujet n'avait cessé sa manière de vivre ordinaire et n'était comme accablé et dévoyé sous l'apparition vésanique qui le poursuit. Le visionnaire direct ou passionnel n'a pas ces contractions violentes et douloureuses; l'extase détend les muscles et enchante l'esprit. Mais le public n'attend pas à juger la valeur intellectuelle de ces accidents nerveux; on accourt contempler les accès d'un halluciné probablement épileptique et en tout cas héréditaire d'une influence vésanique anormale. Déjà, l'on crie au miracle; malheureusement, toutes les présomptions sont en faveur d'accès maladifs. Le sujet, très-nerveux de sa nature, a vu son père souffrir d'une paralysie presque complète : première impression. Ensuite, il

vit dans un pays où il y a eu des apparitions et des miracles : seconde impression. Il est à l'âge de la puberté. A-t-il eu des vertiges? on n'en sait rien. Mais un soir d'été, brusquement, la vision se montre. Remarquez alors le sujet pendant ce moment : la face se contracte comme sous l'influence d'une crise nerveuse, qu'on ne peut rattacher qu'à un vertige épileptique; elle dure à peine quelques instants, et, aussitôt après, le malade court à toutes jambes comme emporté par une impulsion automatique du mal dont il souffre. La vision n'apparaît pas encore à volonté; quelquefois le sujet l'attend en vain. Mais qu'il continue à s'abandonner sans contrainte à ce courant, qu'il en prenne l'habitude nerveuse, et il aura des visions d'abord à volonté, et plus tard assidûment; elles feront corps avec sa vie. Il sera un aliéné confirmé et constant.

Cette recherche de la vision ou de l'accès nerveux qui se présente quelquefois à la volonté du sujet ne rappelle-t-elle pas encore ces accès épileptiques ou hystéro-épileptiques de certains sujets qui tombent à volonté d'abord, et qui plus tard deviennent sérieusement atteints?

Mais, objectera-t-on, est-ce que ce jeune imitateur n'était pas déjà prédisposé à ces visions? En quoi était-il donc délirant indirect, non plus que ces incendiaires qui imitaient si aisément un monomane, que son exemple devait correspondre chez eux à des penchants bien intimes, puisqu'il laissait indifférents le plus grand nombre? Il y aurait matière, sans aucun doute, à d'interminables discussions sur ce point aussi bien que sur tout autre qui prétend toucher au fond de la conscience. Cependant, parmi ces acteurs divers, quels sont ceux qui copient, et quels sont les originaux ou du moins ceux qui entraînent les autres? Je ne vois pas d'autre démonstration. Pour revenir à notre sujet, je dirai que si cet enfant avait prié, supplié la sainte Vierge de guérir son père, et passé ses jours et ses nuits

dans l'absorption de cette seule pensée, il est fort probable, attendu sa constitution nerveuse héréditaire, qu'il eût fini par obtenir des extases et des visions en rapport avec son idée fixe, comme cette jeune novice qui fait l'objet de la dernière observation du chapitre des folies passionnelles. Le délire eût été direct en effet. Mais on ne voit pas que cet enfant, qui d'ailleurs aimait son père, ait imploré la Vierge spécialement et d'une manière extraordinaire pour obtenir le rétablissement de sa santé. Lorsqu'il aperçoit tout à coup la vision, il en est comme étonné; ce n'est que plus tard qu'il songe presque tout naturellement à lui demander la guérison de son père. Il est plutôt infiniment probable que le sujet prédisposé vivant dans un milieu où les enfants de son âge devaient s'entretenir d'apparitions célèbres dans le pays, son imagination lui représenta ce dont il avait si souvent entendu parler.

Néanmoins, si les délires par imitation, directs ou obliques selon les circonstances et le caractère du sujet, troublent l'intelligence et les passions des anormaux en général, on peut dire et il serait aisé de le prouver par une foule d'exemples à l'appui que, de toutes les anomalies, l'hystérie en est le plus communément atteinte. C'est donc dans le sexe féminin que la vésanie imitative fait surtout sentir son influence. S'il fallait graduer l'aptitude spéciale de chacun des trois grands tempéraments anormaux à l'imitation, je dirais que l'hystérique a de la tendance à s'épancher, l'hypochondriaque à s'isoler, l'épileptique à s'imposer. La fureur de la mode, qui est l'expression imitative la plus répandue et la plus innocente, est un exemple vulgaire de cette passion innée dont on reconnaît déjà d'étonnants indices dans la première enfance des filles; le tempérament anormal hystérique exagérera plus tard cette passion dans tous les sens. Mais la catalepsie commune aux femmes et aux hommes, aussi bien que l'épilepsie dont elle

semble une forme avortée, n'exclut aucunement l'imitation; et l'on pourrait attribuer à la névrose cataleptique les extases et les hallucinations du jeune visionnaire dont il s'agit, si l'on n'avait remarqué ces contractures de la face qui se trouvent surtout dans l'épilepsie. Ce serait donc un délire imitatif à base épileptique. Il y a d'ailleurs bien des lacunes dans tous ces exemples empruntés à la vie ordinaire et aux journaux. Ces lacunes elles-mêmes témoignent de la nécessité de ne pas négliger dans l'instruction de ces faits bizarres l'expérience de la médecine mentale.

V

Délires hystériques simulateurs.

Mais si l'imitation est commune chez les anormales hystériques, la simulation leur est presque particulière. Je ne parle pas de la simulation d'un sujet sain qui cherche à sauver sa tête ou sa liberté; l'exemple du vieux Brutus infirmerait déjà ma proposition J'entends la simulation de la folie par des fous, et pendant une période raisonnante, cela va sans dire. Voici donc, dans la série des délires hystériques, quelques cas de ce genre qui doivent être assez rares.

19e Observation : *Impulsions délirantes incendiaires hystéro-épileptiques, à longue intermittence lucide, simulant la manie.*

Certains aliénés, après avoir commis un acte blâmable, dans le paroxysme de l'accès, recouvrent presque aussitôt assez des facultés de la raison pour comprendre la valeur de leurs actes. Alors, au lieu d'avouer, ils dissimulent ce qu'ils ont intérêt à dissimuler, et quelques-uns simulent la folie avec d'autant plus

de facilité que leur état nerveux est toujours disposé à une exagération vésanique.

Mlle Joséphine, fille d'un petit laboureur, âgée de 17 ans, grande, bien faite, mal réglée, compte des aliénés dans la branche paternelle. Elle fut dès son enfance en butte aux plus mauvais traitements qui développèrent dans son esprit les germes préexistants d'un caractère sauvage et triste. Elle s'enfuyait pendant quelques jours dans la campagne après un léger méfait, et n'osait plus revenir. Quand arriva l'âge de la puberté les règles furent accompagnées de troubles et de mélancolie. Un jour, à l'âge de 16 ans, elle est prise du désir de mettre le feu chez elle; mais la crainte de son père l'en empêche. Elle réalise alors son dessein sur la propriété des voisins et met le feu à onze maisons ou chaumières dans l'espace de deux jours. Elle fut découverte par hasard et nia d'abord avec persistance. Ce n'est que bien plus tard, après un jugement, et lorsqu'elle n'avait plus rien à craindre ni à espérer, qu'elle avoua les actes incriminés et le plaisir qu'elle y avait trouvé. Ses règles étaient, dit-elle, alors en retard de deux époques. On peut admettre qu'elles avaient déterminé une congestion à forme impulsive.

Lui avait-on dit dans sa prison de faire la folle? Quoi qu'il en soit, elle éprouva des séries de mutisme alternant avec des accès d'exaltation maniaque manifeste; mais on remarqua aussi que ses accès semblaient plus accentués quand elle apercevait le médecin. Elle ne répondait qu'en peu de mots sans suite aux questions qu'il lui adressait. Cet état douteux, où certain trouble hystérique fut admis comme circonstance atténuante et signalé spécialement par un médecin aliéniste qui l'étudia dans un asile, diminua sa responsabilité aux yeux du jury. On ne la condamna qu'à six ans de réclusion.

Au point où était la question, il était impossible de mieux conclure. Mais les événements ultérieurs semblent prouver

que cette période de dissimulation fort probable de la raison sous une apparence de folie, était elle-même produite par un état morbide, malgré la lucidité que l'on était en droit de soupçonner chez la malade à l'époque de cette première observation.

Cependant, dès le jour même de son entrée à la prison centrale où Joséphine devait subir sa peine, elle est prise d'un accès d'agitation suivi, à la fin de la journée, d'une attaque d'épilepsie qui fut constatée par le médecin de la prison. Mouvements convulsifs, écume, flexion des pouces, stupeur et mélancolie consécutive. Ces attaques se renouvelant, un mois après environ, le 8 juillet 1859, elle fut renvoyée dans un autre asile d'aliénés, où l'on remarqua des agitations passagères, alternant avec des rires, des pleurs, des séries de mutisme. Après des attaques hystéro-épileptiques mensuelles, elle restait une semaine sans parler, le visage immobile et comme sculpté dans la pierre. Mais il y régnait une profonde expression de tristesse, et elle refusait de répondre. Les mots ne semblaient pas arriver jusqu'à elle. Aménorrhée.

Au mois d'août, accès d'hystérie convulsive, sans écume à la bouche, suivis de fatigues et d'anéantissements. Ensuite, amélioration progressive avec des alternatives de calme de plus en plus longues. Elle est guérie et sort le 8 juin 1860 pour retourner à la maison centrale. Elle n'avait encore raconté ce qui s'était passé lors des incendies qu'avec de grandes réticences. Ce sujet lui était pénible et lorsqu'on y faisait même allusion elle ne répondait plus. Elle prétendait n'avoir aucun souvenir de ses attaques d'hystérie. La période de stupeur et puis d'exaltation qui les suivait peut faire supposer que c'est après une de ces attaques qu'elle aura commis les faits dont elle était incriminée.

Mais à peine est-elle réintégrée à la maison centrale et dès

le jour de son arrivée, comme la première fois, que Joséphine est atteinte d'un accès d'agitation maniaque où le médecin note spécialement des soupirs convulsifs. Quelques jours après, abattement, mélancolie, mutisme, état qui ne dura pas plus de huit jours et fut suivi d'un nouvel accès d'agitation.

Le 23 juillet, elle est reconduite à l'asile des aliénés dans un intervalle de calme accompagné de mutisme. Le séjour à l'asile, où elle est aimée de quelques infirmières, calme son délire et devant cette transformation subite de l'état moral de la malade selon le milieu où elle se trouve, on est naturellement porté à reconnaître une simulation du sujet qui préfère l'asile à la prison.

Mais de nouveaux accès d'hystérie à forme épileptique reparaissent, toujours suivis d'abord de stupeur et puis d'agitation, de rires, de pleurs, alternant ensemble. Dans les intervalles qui grandissent, Joséphine est calme, laborieuse, docile, triste, mais excessivement timide; une question très-simple l'interdit; elle a toujours laissé voir cette impressionnabilité excessive dans ses périodes d'intermittence.

24 novembre. — Elle est transférée dans un autre asile, avec un certificat concluant à une folie hystéro-épileptique; elle a toujours été mal réglée; ses accès coïncidaient avec l'époque probable du retour menstruel. Cependant sa santé physique était devenue d'une apparence florissante.

Mais quelle était la part de l'épilepsie hystérique et de la simulation?

Les accès d'agitation lors du premier séjour du sujet dans la prison préventive et dans l'asile, quand elle était en observation avant de comparaître devant le jury pour crime d'incendie volontaire, lui furent-ils conseillés par des camarades de prison? Étaient-ils inhérents à la névropathie dont elle fut évi-

demment atteinte? La question vaut la peine d'être étudiée au point de vue médical de la folie.

On sait qu'il y a des aliénés qui simulent la folie et qui n'en sont pas moins fous. J'en citerai des cas certains que j'ai vus de mes yeux sur des sujets maniaques d'une intelligence ordinaire. Mais cette question qui fut posée au début ne paraît guères plus facile à résoudre après l'année d'observations que nous venons de résumer. Cependant, s'il est admis que les personnes raisonnables qui simulent la folie, varient dans l'expression de leur prétendu délire, en cherchant à imiter les aliénés qui les entourent, on a pu au moins s'apercevoir que le caractère de la névropathie dont il s'agit, n'a pas varié depuis le commencement, et que de sa nature elle était difficile à feindre. Les accès d'hystéro-épilepsie ont eu les signes reconnus de cette névrose, avec la stupeur, les rires, les pleurs qui suivent. Et jamais le sujet n'a changé. Les accès furent ou purement hystériques ou mélangés d'épilepsie; ce qui était conforme à la nature de l'affection, et une jeune fille ignorante ne pouvait deviner une aussi subtile circonstance. Il est vrai qu'à son arrivée à la maison centrale elle est prise subitement d'agitation, et qu'elle se calme en retournant à l'asile où elle a des amis. Mais, outre l'émotion en sens inverse que ce changement de lieux devait produire, on peut dire que la malade, si elle simulait, était alors trop naïve, ce qui ne serait pas admissible en voyant combien de temps elle aurait pu soutenir son rôle.

Du reste, s'il y a des aliénés qui peuvent simuler la folie, où les rencontrera-t-on sinon dans la période raisonnante pseudo-lucide ou lucide, où devait se trouver cette jeune fille après ses attaques? Le sujet de l'observation qui suit me semble un modèle de l'aliénation simulée par une aliénée.

20e Observation : *Manie intermittente chronique à base hys-*

térique; simulation de folie dans les périodes raisonnantes lucides.

S. D., âgée de quarante ans, entra à l'asile de Bordeaux en 1864, atteinte de manie intermittente; les accès, pendant les premières années, duraient deux mois à peu près, et les intermittences de six mois à un an. Mais à partir de 1868, les crises sont devenues presque incessantes. Avant et après ces attaques, elle ne recouvre plus la raison aussi complétement en apparence qu'autrefois; elle reste à l'état pseudo-lucide, ou lucide, c'est-à-dire conscient, avec folie des actes. Du reste, elle sent, elle comprend très-bien l'arrivée de ses crises, comme tous les aliénés intermittents qui ont eu le temps de s'étudier, et elle souffre beaucoup de son futur état.

Lorsqu'elle est dans l'accès, elle crie, chante jour et nuit, et répète souvent, lorsqu'on lui en fait des reproches, qu'elle ne peut faire autrement. Elle est alors, entre temps, malicieuse et taquine, dit des injures à tout le monde, choisissant avec un tact inouï le défaut de la cuirasse; il semble qu'elle est raisonnable autant que méchante. Ce qui est bien démenti par sa manière d'être et d'agir hors les crises, quand elle témoigne tant de regret profond de ce qu'elle a dit et fait. Voici quelques-unes de ses manies. Elle se plaît à voler toute espèce de choses qu'elle cache avec soin pour les faire chercher, pour faire soupçonner les filles de service de vols; elle va dire confidentiellement à la sœur que tel objet qui manque a été pris par telle infirmière. Elle veut avoir seule la gloire de le retrouver, et, pour obtenir ce résultat, elle impose sa volonté bizarre, qui consiste à faire des neuvaines; elle allume des bouts de bougie dans des pots, et rassemble des malades pour prier ensemble. Alors l'objet perdu se retrouve. Quand elle voit deux personnes causer, elle leur dit : Ne parlez pas si haut; j'irai redire tout ce que vous dites. Ces bizarreries, presque toujours les

mêmes, signalent la fin de l'accès aigu et constituent la période raisonnante terminale ou rémittente, à forme pseudo-lucide.

Lorsqu'elle est bien, elle ne veut plus rentrer chez elle, craignant, dit-elle, de redevenir folle. Voilà où je voulais arriver. On a souvent essayé de la renvoyer, il y a quelques années, pendant quelqu'une de ses grandes intermittences ; et bien qu'elle fût alors bien loin de la fin ordinaire de cette période de calme, si longue en ce temps-là, elle devenait subitement maniaque ; et ce qui prouve qu'elle n'était qu'une pseudo-maniaque, c'est qu'elle disait en se cachant du médecin : « Je ne veux plus m'en aller et je fais la folle. » Il faut ajouter qu'elle n'avait d'ailleurs que des motifs imaginaires de ne pas retourner dans sa famille où elle était désirée.

Maintenant, je crois qu'on ne peut méconnaître la base hystérique du délire simulateur suivant.

Je vois chaque jour à Bonneval une femme mariée qui fut atteinte d'impulsions incendiaires, à l'époque de la ménopause; mais celle-ci est passée depuis longtemps. La malade a soixante ans. L'affection mentale débuta par les impulsions que j'ai dites, entées sur un délire mêlé de religiosité et de persécutions imaginaires. Depuis, elle se croit encore tantôt le diable, tantôt un ange. Ses agitations durent des mois et des semestres. Dans les intervalles de calme elle paraît simplement originale, mais obéissante et obligeante, elle fait une parfaite blanchisseuse. Cependant, les sentiments affectifs pour sa famille et pour son mari sont tellement pervertis qu'elle ne veut pas en entendre même parler. Un jour, je l'ai forcée de quitter l'asile, étant persuadé que plusieurs fois la *proposition de la renvoyer chez elle* l'avait portée à jouer des accès de manie, bien distincts des autres à cause de leur peu de durée. Et, de fait, elle a déliré dans sa famille bien longtemps avant le terme habituel de ses anciennes rémittences. Le fond de sa folie, pen-

dant ces périodes de rémission, était qu'on l'accusait injustement des incendies qu'elle avait réellement allumés, et aussi une aversion profonde, vésanique, pour son mari et pour ses parents. Elle délirait pour rester. Je crois trouver encore un écho d'un ancien tempérament hystérique dans l'horreur qu'elle manifeste pour *les hommes* en général, et le sien en particulier.

Mais dans quel groupe doit-on placer le somnambulisme, qui n'est qu'un délire imitatif ou simulateur, lorsqu'il est volontaire et cherché, tel qu'il apparaît dans le cas suivant?

21e Observation : *Somnambulisme hystérique suivi de délire ambitieux avec hallucinations ; période de rémission pseudo-lucide se terminant par la démence. Symptômes de pellagre.*

La malade qui fait le sujet de cette observation est très-intéressante par ses antécédents et son tempérament nerveux tout particulier. Après une vie très-accidentée elle fut ramassée en état de vagabondage, et son esprit ayant paru surexcité dans la prison, elle fut séquestrée à l'asile le 23 avril 1857. Voici son histoire abrégée, d'après les notes du médecin de l'établissement :

Anne L., somnambule et lingère, âgée de 34 ans, mariée, ayant abandonné son mari, fut envoyée de la prison à l'asile : lorsqu'on lui demanda des renseignements sur son état présent et sur son passé, elle donna les détails suivants.

Elle était sujette, depuis l'âge de 8 ans, à des accès de somnambulisme. Elle le sait, parce qu'on le lui a dit; et parce que étant toute jeune domestique, il y a déjà longtemps, elle descendit un soir au milieu de la nuit dans la cuisine, et y fut réveillée et effrayée par un homme qui s'était introduit dans la maison. Mariée, elle n'a pas été heureuse; son silence sur les motifs de la mésintelligence entre elle et son mari, laisse assez enten-

dre qu'elle n'était pas sans reproche. Enfin, elle n'était pas heureuse, quand un individu se disant magnétiseur lui proposa de l'endormir et lui assura qu'elle deviendrait une somnambule très-lucide. Elle vécut avec cet homme, qui se servit de l'état d'hypnotisme que l'on pourrait provoquer encore facilement chez elle, d'après ce qu'elle dit, pour tromper un grand nombre de gens crédules de toute classe. Elle affirmait avoir été douée de connaissances surnaturelles; cela résulte de ce qui lui a été répété, affirmé par plusieurs. Tous les détails dans lesquels Anne L. entre sur les motifs de sa condamnation et de sa prévention actuelle sont donnés avec calme et avec une lucidité parfaite. On n'avait donc à noter en elle aucun symptôme d'aliénation mentale. Cependant comme le docteur X. certifiait que son état mental la mettait dans le cas prévu par la loi, on attendit à quinzaine pour se prononcer.

Ce calme et cette lucidité apparente persistèrent douze jours. Mais dès lors on remarqua de l'irritabilité, de l'impatience; elle affirma plusieurs fois qu'on se méprenait sur son compte, qu'on ne la connaissait pas. Ensuite elle finit par avouer au médecin, qui la pressait de questions, qu'elle était Dieu; que tout lui appartenait, que tout le monde lui devait obéir.

Ainsi, on vit le délire, peu intense, se dissimuler, se contenir, puis augmenter de force, et les conceptions fausses prendre le dessus sur la réflexion; l'attention, d'abord fixée sur la crainte de divulguer ses idées secrètes, fut enfin détournée et le délire éclata. Bientôt des hallucinations apparurent. Elle entendit des voix, reconnut dans les personnes qui la soignaient des gens qui l'avaient autrefois magnétisée; ses propos devinrent exaltés, d'autres fois obscènes; enfin le délire se généralisa. Elle mourut quatre ans après dans le démence. Elle était devenue pellagreuse.

VI

Délires hystériques généraux.

La folie passionnelle hystérique pure à son début, mène donc aussi, est-il besoin de le faire remarquer, à une foule de délires indirects étrangers au point de départ. On ne saurait les énumérer, ni les désigner autrement que sous le titre de généraux. J'en citerai cependant quelques exemples.

22e Observation : *Folie passionnelle hystérique érotique précédant une manie aiguë avec hallucinations : Périodes de déclin, d'abord raisonnante pseudo-lucide et ensuite paralucide pendant longtemps.*

Madame P. a 48 ans : petite, maigre et laide ; elle devint malade à l'époque de la ménopause. Elle avait perdu son mari depuis bien des années, après trois mois de mariage. Recueillie dans sa famille, elle ne put y rester, à cause de son caractère inquiet, médisant. Des parents éloignés de son mari la reçurent, et elle vécut avec eux, montrant un caractère bizarre, difficile, qui devint peu à peu intolérable. Elle avait 20 ans de veuvage, quand deux garçons de ses nouveaux parents durent se marier, et son caractère devint d'une jalousie absolument insupportable; elle s'y opposa subrepticement par tous les moyens, même les moins délicats. Elle allait dans les magasins du voisinage se vanter d'empêcher à son gré tel mariage annoncé, et les calomnies les plus méchantes ne lui coûtaient rien contre une famille honorée de tous, qui l'avait recueillie et abritée de la misère. On devine que cette pauvre femme était amoureuse folle de jeunes gens dont elle eût pu être la mère. Elle était, du reste, sujette à de fréquentes attaques de

nerfs, à des accès de larmes succédant aux plus folles colères. La folie passionnelle hystérique était évidente.

A ces conceptions mauvaises se joignait un orgueil extraordinaire basé sur des talents fort modestes, et, contradiction évidente, une satisfaction sans cesse exprimée d'être traitée comme une parente dans la famille dont elle vantait la noblesse et la générosité. Plus tard, lorsque l'accès aura dominé et qu'il sagira de retourner dans cette famille que ses méchancetés inconscientes ont si fort éprouvée, et qui consent bien à lui fournir un secours annuel et suffisant, mais ne veut plus s'exposer à recommencer une existence de scènes pénibles et incessantes, elle refusera ce secours dont elle ne peut se passer et demandera à reprendre son ancienne place à ce foyer hospitalier. Ils sont si bons, dit-elle, qu'ils ne pourront jamais me refuser !

Quoi qu'il en soit, vers la fin de la période initiale de son affection qui dura plusieurs années, elle se livra à des accès de colères fréquents et presque toujours sans motifs. Une fois entre autres, poussée par la jalousie, elle alla jusqu'à essayer d'étrangler dans son lit une jeune femme arrivée de la veille et qu'elle ne connaissait pas : mais elle venait d'épouser un de ses jeunes parents. Je suppose qu'elle eût d'abord commis un crime, dira-t-on qu'elle était responsable? Mais c'était le deuxième mari de 25 ans qu'on lui enlevait; elle-même avait 43 ans à cette époque.

Enfin, quelques semaines après cet esclandre, les choses arrivèrent à ce point qu'elle voulut habiter seule une petite chambre à la campagne, au-dessus d'un ménage de fermier. Elle prétendit bientôt que ce fermier et ses enfants l'accusaient de choses impures, bestiales; elle les entendait à travers les murs. Elle interprétait dans ce sens toutes leurs paroles, leurs gestes. Mais elle cachait ces hallucinations, soit par crainte du fermier, soit par honte, parce que les faits qu'ils lui repro-

chaient étaient trop grossiers pour être rapportés par elle. Elle devenait de plus en plus difficile, changeante; elle s'emportait jusqu'à la folie, vomissait alors des injures contre sa famille adoptive qu'elle calomniait. Ce fut dans ces accès qu'elle dénonça ses hallucinations. Elle entra à l'asile de Bonneval le 6 septembre 1873. Céphalalgie, face vultueuse, récriminations contre ses insulteurs, idées d'orgueil, agitation. Elle prétend n'avoir jamais été folle et qu'on doit venir la chercher; en même temps elle entend ses insulteurs qui la poursuivent. Le délire maniaque est complet et devenu absolument étranger à la folie passionnelle hystérique, après avoir passé par les phases initiales lucides, paralucides et pseudo-lucides.

Un mois après elle raconte, en y croyant, les hallucinations qu'elle avait éprouvées dans la chambre au-dessus du ménage du fermier dont il a été question. Elle en éprouve encore qui sont bien différentes; quelque malade démente qui s'approche d'elle est accusée de lui faire des grimaces, des gestes, de lire ses pensées, de l'insulter. Rien ne peut la dissuader. Elle a cependant assez de connaissance pour savoir où elle est, et pour raconter tous les faits qui se sont passés lors de son entrée, sans les apprécier.

1874. Même exaltation. Mme P. court les jardins, tantôt calme quand elle se sent observée, tantôt excitée quand même. Les hallucinations les plus disparates de l'ouïe et de la vue continuent. Ensuite le délire conserve un certain mélange de persécution et d'hystérie; mais alors il a diminué d'intensité au point que Mme P. cache ses hallucinations. Elle prétend d'ailleurs être toujours victime des infirmières, des sœurs, du médecin; ou bien, changeant de système, elle flatte les uns, calomnie les autres, et sème avec bonheur la zizanie. Plus tard encore, vers la fin de l'année, la malade commence à prendre de l'embonpoint; elle coud et brode; conserve, avec ses idées de

persécution, des prétentions orgueilleuses que rien malheureusement ne justifie dans sa position. Cependant, à l'encontre des malades ordinaires, ses sentiments affectifs pour ses parents d'adoption n'ont jamais disparu depuis sa séquestration; ils paraissent au contraire plus vifs qu'auparavant. Ceux qui la poursuivaient et qui la poursuivent encore, sont des étrangers.

Janvier 1875. Les attaques hystériques sont plus rares. Les hallucinations persistent et la malade se trahit parfois, mais elles doivent être aussi moins intenses. Le caractère est toujours insaisissable, exigeant; tantôt rampante, tantôt arrogante. Pour un mot insignifiant, elle cherche à battre le médecin. Le délire cependant apparaît bien plus dans les actes que dans la parole et dans les idées. Réclame sa sortie avec instance.

Avril. Les hallucinations paraissent disparues. La malade, saisie du plus vif désir de sortir, fait les plus grands efforts pour être calme. Lorsqu'il vient un magistrat, un visiteur, elle paraît aussi raisonnable que qui que ce soit. Doucereuse, elle s'approche et dit du bien de tout le monde, s'applaudit des égards qu'on a pour elle. Mais bientôt, lorsqu'elle est seule, elle n'est plus aussi maîtresse d'elle, et sans délirer nettement elle n'est plus raisonnable. Elle s'emporte à la moindre observation et maltraite en paroles et quelquefois en faits les infirmières et les personnes qui l'entourent. Il est à remarquer que l'embonpoint fait des progrès, ce qui peut faire supposer que l'amélioration sera durable si elle n'est pas complète. Enfin de fortes migraines qui l'accablaient jusque durant la période aiguë, sont passées; et les règles n'ont pas reparu depuis plus d'un an.

Il y aurait donc lieu dans les circonstances ordinaires de tenter une sortie. Mais ici, au contraire, la situation se complique; les bienfaiteurs bénévoles et si patients de madame P. ont fini par en avoir une frayeur mortelle, une lassitude absolue, que quinze années d'avanies expliquent suffisamment. Ils

consentent encore cependant, par pure bonté, à lui payer une pension dans une maison quelconque, à son choix. Or, Madame P., qui n'a cessé pendant tant d'années de calomnier et d'adorer sa famille adoptive, ne veut sortir que pour y rentrer. Quant à sa famille, elle ne veut pas en entendre parler, et cet éloignement est réciproque.

Août. L'amélioration a progressé. Madame P. est complétement guérie, du moins en apparence. Elle reconnaît qu'elle a été malade; elle raconte même qu'au début de son affection elle se sentait entraînée malgré elle à dire des méchancetés qu'elle déplorait ensuite amèrement. Elle n'ose dire que dans la période terminale elle a montré les mêmes symptômes raisonnants de mauvaise nature; mais on comprend qu'elle le sent et que ce sujet lui est pénible à traiter avec les personnes de l'asile qu'elle a tant de fois insultées et calomniées. Son embonpoint est remarquable; l'époque de la ménopause est passée.

J'ai su, une année après, que la guérison était complète et s'était très-bien maintenue.

23e Observation : *Délire hystérique intermittent, avec rémissions raisonnantes variables.*

Voici un cas d'hystérique instable qui donne un bel exemple de cette vésanie protéiforme. Le délire change à chaque attaque d'aliénation, sur cette base hystérique qui fait le fond de la maladie mentale. En l'étudiant, et en donnant toutes ces rechutes peut-être fastidieuses, j'ai encore pour but de faire voir sur le vif les périodes raisonnantes initiales ou terminales qui masquent le délire de tous les aliénés aux époques de transition.

Marie R., affectée de délire hystérique, tantôt mélancolique, tantôt maniaque, tantôt suicide, tantôt incendiaire, tantôt épileptique, selon l'époque et le genre particulier de ses nombreux

accès, présente en effet la variété la plus complète que l'on puisse désirer.

En novembre 1845, Marie R., âgée alors de seize ans, et provenant de l'hospice de Cadillac, entra à l'asile de Bordeaux. Elle avait des accès épileptiformes depuis la suppression de ses époques mensuelles remontant à 6 mois. Ces attaques arrivaient tous les 8 jours. D'abord gêne de la déglutition; ensuite convulsion des membres, des muscles respirateurs; perte de connaissance pendant l'état convulsif. Ordinairement les accès commençaient et finissaient par des vomissements de sang devenus très-abondants à certains moments.

Janvier 1846. Les règles ayant reparu, sa santé s'améliora. Le 5 février, elle sortit ayant pris de l'embonpoint.

2e entrée, 4 juin 1846. Marie R., sortie guérie quelques mois auparavant, s'était placée comme domestique dans une maison de Bordeaux, où elle fut visitée le 2e jour de sa rechute. Elle était étendue sur un lit de repos, où trois personnes la contenaient pour l'empêcher de se précipiter par la fenêtre. Elle parlait avec vivacité, répétait surtout ce qu'elle entendait dire; elle chantait de temps à autre. Elle fut séquestrée à l'asile, dans cet état de surexcitation; dès le lendemain la lucidité était revenue. On peut admettre que cet accès ne fut qu'une attaque d'hystérie convulsive. Elle sortit le 27 juin après 25 jours de présence.

3e entrée. Marie R. était à Langon, quand elle fut atteinte, six mois plus tard, de son impitoyable affection. Transportée à l'hospice de cette ville, le médecin certifie qu'elle est épileptique et se trouve en proie à un état de surexcitation nerveuse telle que l'ordre de l'établissement ne peut lui permettre d'y séjourner plus longtemps. Cet état coïncide avec une suppression de règles.

En conséquence, le 13 février 1847, elle rentre à l'asile de

Bordeaux dans un état de délire maniaque général attesté par le médecin de l'établissement. Le 9 mai, après un intervalle de calme, hématémèse coïncidant avec un délire général ; en juin, calme et lucidité. En octobre, on note un délire furieux ; après plusieurs alternatives d'agitation et de calme lucide, on autorise sa sortie le 12 mai 1848.

On remarqua pendant ce séjour à l'asile que Marie R. vomissait avec du sang des matières stercorales, circonstance qui fit dès lors douter de la nature purement morbide de ces vomissements. Ce rejet par les voies supérieures de matières stercorales n'ayant lieu que dans certaines affections dont l'hystérie et l'épilepsie ne font pas partie, on supposa tout naturellement des instincts pervertis, des goûts dépravés, des habitudes cachées, compatibles avec l'espèce de son délire hystérique et dont on trouvera l'indication dans les notes des séjours que fit ultérieurement la malade.

4e entrée. Du 12 septembre 1850 jusqu'en septembre 1851, sur laquelle il n'y a pas de détails. L'accès ressemblait au précédent et au suivant.

5e entrée. Réintégrée le 16 janvier 1852, l'état de Marie R. est ainsi décrit par le médecin de l'asile : Accès épileptiformes accompagnés de délire partiel, d'hématémèses ou vomissements de sang en quantité extraordinaire. Deux mois après, le délire n'est plus que partiel, intermittent. Sortie guérie le 18 juin 1852.

6e entrée. Le 11 mars 1853, elle rentre à l'asile, sur un certificat médical attestant les mêmes accès épileptiformes accompagnés de délire, qui se sont renouvelés plus fréquemment à la suite d'un incendie où elle a failli périr.

Le médecin de l'établissement conclut cette fois à la nécessité d'une longue séquestration, malgré l'amélioration qui va probablement suivre sa réintégration. Voici son certificat de

quinzaine. « J'atteste que la nommée Marie R., entrée le 11 mars 1853, dans un état de délire épileptique, est depuis une dizaine de jours tranquille et parfaitement lucide. Pendant les intervalles de lucidité, cette fille se conduit bien en apparence, est très-convenable, paraît dévouée; mais sous ces dehors qui lui attirent l'intérêt, elle cache une dissimulation profonde, surtout lorsqu'elle approche de ses périodes d'agitation. Alors, elle devient dangereuse pour l'ordre public; et pendant ses accès elle devient dangereuse pour elle-même, puisqu'ils s'accompagnent d'hémorragies extrêmement abondantes et qu'elle a été souvent entre la vie et la mort pendant 5 ou 6 jours consécutifs. »

Elle sortit cette fois après un séjour de 5 ans, le 25 juillet 1857. Un aussi long séjour permit de l'étudier; et son caractère singulier et maladif donna les signes les plus étonnants de l'hystéro-épilepsie maniaque. Elle présentait, comme on l'a pu voir, d'assez longs intervalles paisibles entre le retour de ses accès épileptiformes et d'agitation ; et pendant ces intervalles elle était sujette aux bizarreries les plus déraisonnables. Tantôt elle se cachait le jour pendant un mois dans une cheminée et chaque nuit allait dérober sa nourriture en cachette. Tantôt elle suscitait des disputes interminables entre ses camarades; cachait les objets de travail pour les faire chercher et gronder quelqu'un; s'efforçait de faire éclater la sœur de son quartier qu'elle faisait littéralement damner avec toutes ses inventions. Un jour, elle avouait qu'elle avait caché dans ses voies naturelles une paire de ciseaux qu'elle prétendait perdue ou volée. Une autre fois elle proposait au médecin ou à ses compagnes de vomir du sang : circonstance qui explique la présence à sa volonté de matières stercorales dans ses vomissements. Puis elle avait des séries de dévotion et de calme complet. Cet état instable était la meilleure santé de Marie R. Mais dès qu'elle

allait être atteinte d'un accès, elle devenait réellement et progressivement délirante, jusqu'à l'évidence, comme on l'a vu. Elle sortit guérie, après une longue régularité des époques mensuelles et une santé morale assez satisfaisante.

7e entrée, 1858. Cette fois la pauvre fille, en proie au début d'une nouvelle attaque et comprenant sa situation, vint d'elle-même réclamer du repos à l'asile. Le certificat médical n'entre dans aucun développement sur l'état d'une malade aussi connue que Marie R. Mais voici les détails relatifs à cette réintégration que la malade m'a racontés 12 ans après dans une circonstance analogue.

Marie R. était placée dans une communauté libre où elle avait déposé une petite somme. Les symptômes d'une rechute ne tardèrent pas à revenir de la manière suivante. Elle crut que son argent n'était plus en sûreté, que son linge était prêté à d'autres personnes, qu'on lui faisait tort d'une manière ou d'une autre, et de cette accusation, évidemment fausse, lorsque l'on connaît la personne universellement respectée en butte à ses reproches, surgirent des scènes de violence. N'en pouvant venir à bout, on l'enferma dans une chambre dont elle brisa la porte. Le commissaire de police que l'on fit requérir aussitôt lui donna, dit-elle, raison. Cependant elle vint d'elle-même à l'asile, pour y trouver un refuge. Et c'est ainsi qu'elle y entra pour la septième fois. L'accès n'eut pas de suite grave et Marie quitta l'asile après plusieurs mois, à cause d'une grande contrariété que lui fit ressentir sa séparation d'une jeune infirmière qu'elle affectionnait trop vivement. Tel est le récit de cette 7e séquestration raconté par elle-même et arrangé à son avantage. Elle n'est pas rentrée depuis.

Cette longue observation serait encore incomplète si l'on ne connaissait les idées de la malade elle-même sur son état mental. Or, dans la visite qu'elle fit postérieurement à l'asile et

que j'ai notée, Marie R., qui sentait les premières atteintes d'un nouvel accès, vint demander, comme en 1858, des consolations ou des remèdes pour la crise prochaine qui se préparait. Elle s'adressa à la supérieure, à laquelle elle était reconnaissante des bons soins du temps passé. Le hasard me rendit témoin de cette entrevue.

Voici les renseignements qu'elle me donna après quelques moments d'hésitation. Ils établissent la lucidité relative de la malade avant et après les accès de manie épileptiforme ou simple auxquels elle est sujette.

Marie R., enfant naturelle, orpheline de père et de mère, entra à l'hospice de Cadillac à l'âge de neuf ans. Depuis cet âge elle fut sujette à des accès qui duraient quelques semaines, et qui se traduisaient par des idées de faire le mal. Alors elle était poussée à nuire et résistait à ces entraînements, surtout dans le commencement, mais elle finissait par céder. Souvent elle aimait à se cacher pour mettre le monde dans l'embarras, déchirait ses chemises en petits morceaux, était tentée de mettre le feu; et dès qu'elle avait commis un acte coupable elle le regrettait et pleurait. Mais il arrivait un paroxysme où elle ne savait plus ce qu'elle faisait et plusieurs fois elle alla jusqu'au bout de ses impulsions; c'est ainsi, par exemple, qu'elle mit le feu en divers endroits, poussée par une force invincible. Quand l'époque de sa puberté arriva, ses règles furent excessivement irrégulières; et elle eut des attaques d'hystérie ou d'épilepsie, pendant lesquelles elle vomissait le sang en extrême abondance; elle était aussi scatophage à certains moments, mais elle ne voulut pas en convenir, malgré l'évidence que révèle la nature des vomissements dont nous avons parlé au début. Parfois elle éprouvait des attaques de catalepsie; et alors elle entendait ce qu'on disait, sans pouvoir répondre, ni remuer. Elle entendit une fois qu'après un vomissement de sang plus

considérable que les autres, les médecins discutaient sur les lésions probables que l'on trouverait après l'autopsie; mais ici encore, il ne faut pas oublier le caractère du sujet.

Lorsqu'elle vint faire cette visite, Marie R. était âgée de 37 ans, et placée comme femme de chambre dans une bonne maison de la ville. Il paraît que, dans les intervalles que lui laisse la maladie, elle est très-intelligente et fait bien son service. Mais aux époques mensuelles elle éprouve des idées bizarres qu'elle ne peut réprimer. C'est dans un de ces moments plus accentués qu'à l'ordinaire qu'elle se trouve. Elle se dit en proie à une grande tristesse; elle a des idées de destruction, de suicide; elle craint tout. Elle s'imagine qu'on est mécontent de son service et ne peut vaincre ses appréhensions qui augmentent surtout aux époques critiques. Depuis longtemps ces accès s'arrêtent aux prodrômes signalés, et ne durent que quelques jours.

Pendant la conversation que j'eus avec elle, je remarquai sa tenue fort convenable, sa tête assez petite, son visage rond, et rouge brique au centre. Elle s'exprimait avec clarté, se laissait distraire de ses idées tristes, et, une fois en train, raconta volontiers ses actes déraisonnables accomplis à l'asile, qu'elle expliquait par ces impulsions auxquelles elle était obligée d'obéir.

Ainsi un jour, elle avait été poussée à mettre le feu à l'ouvroir et avait réellement brûlé les rideaux ; une autre fois elle s'était emparée d'une petite fiole de laudanum et l'avait bue. Les vomissements la sauvèrent. Mais la crise dont elle était menacée ne la portait pas, disait-elle, à nuire aux autres, elle cherchait le moyen de se détruire sans que personne pût savoir qu'elle y avait aidé. Cependant elle n'avait dit à personne ses projets, de peur d'être traitée de folle.

Pour en revenir à sa situation actuelle, cet état vésanique in-

termittent, incomplet et raisonnant lucide, dura quelques mois avec des variations; elle en guérit tout naturellement. Mais j'appris à la fin de l'année 1872 qu'elle venait d'entrer aux Incurables pour y attendre la fin d'une nouvelle crise. Je n'ai pas eu de renseignements ultérieurs sur ce sujet, véritable type des délires impulsifs de tout genre à cause hystérique. On remarquera ces impulsions dès l'âge de neuf ans, que la puberté exagéra plus tard. Cependant l'intérêt de cette observation est placé ailleurs. Je n'ai voulu, en donnant tous ces détails, que faire ressortir la juxtaposition des délires les plus variés sur une folie hystérique. L'impulsion mauvaise était le fond du caractère hystéro-épileptique de Marie R.; le délire maniaque le plus généralisé s'y ajoutait au summum de chaque accès.

Le sujet suivant lui ressemble dans la première partie : c'est une fillette de treize ans, à laquelle on ne connaît aucune impulsion malfaisante ou seulement étrange, chez laquelle le travail préparatoire de la puberté fait naître des penchants morbides qui ne sont pas dans son caractère habituel, mais qui existaient à l'état latent dans son tempérament anormal.

Délire hystérique incendiaire, à forme pseudo-lucide. (*Gazette des tribunaux.*)

Justine A..., âgée de treize ans, domestique au domaine du Grand-Orme, était accusée d'avoir mis volontairement le feu à sept reprises différentes, à trois bâtiments d'habitation, à une loge, à une bergerie, à une vacherie, à une meule de paille, et d'avoir ainsi occasionné la mort d'un berger qui s'était retiré dans l'un des bâtiments incendiés. Sa figure est intelligente, elle s'exprime avec assurance, sans embarras, et avec une grande facilité; sa physionomie respire la plus parfaite quiétude. Après les préliminaires d'usage, le président ordonne la lecture de l'acte d'accusation.

« Les journées des 7, 8 et 9 mai dernier furent marquées pour les habitants du domaine du Grand-Orme, par une série de désastres se renouvelant coup sur coup, dont la cause était inconnue. Sept incendies vinrent dans l'espace de trois jours jeter dans le domaine, la consternation, la ruine et même la mort.

« Le 7 mai, vers huit heures du soir, la femme Dubois, qui attendait son mari, fermier du domaine, alla au-devant de lui, laissant Justine, sa servante, seule à la maison. L'absence de la fermière fut de courte durée; mais à son retour le feu éclatait dans le grenier situé au-dessus de la maison d'habitation. Vers minuit le feu fut éteint. On redoubla de surveillance et de précautions près des bâtiments. Veilles inutiles! car le 8, vers six heures du matin, le feu prit dans une loge couverte en chaume située en dehors du corps de la ferme. Il fit des progrès rapides et atteignit une meule de blé et une meule de paille qui furent consumées. Lorsqu'il fut possible d'entrer dans les ruines de la loge brûlée, on aperçut le corps du berger à demi consumé dans les décombres. Le malheureux, effrayé de tant d'incendies, était allé chercher un refuge dans ce bâtiment où il reposait quand le feu y éclata et le vint surprendre. On passa la journée du 8 à éteindre cet affreux incendie.

« La nuit se passa encore tranquillement; mais le 9, vers six heures du matin, le feu était dans la bergerie. C'est l'accusée qui vint l'annoncer comme les autres fois. On se rendit maître du feu, et le bâtiment fut sauvé. Ce même jour, à une heure après midi, le feu prit à la vacherie presque sous les yeux du juge de paix, qui venait informer, et pendant qu'un grand nombre de personnes se trouvaient réunies dans la maison.

« On s'entretenait alors de tous ces désastres, et on voyait dans la cour la femme et la sœur du malheureux berger qui étaient assises à côté du cadavre qu'elles gardaient en pleurant.

Elles n'avaient rien vu ; personne n'avait rien entendu. Mais Justine, qui se trouvait alors sur le seuil de la porte de la cuisine avec d'autres personnes, leur dit : « Entendez-vous comme les feuilles pétillent? » On n'entendait rien, mais lorsqu'on ouvrit les portes de l'étable, la fumée apparut; le feu était en effet dans l'étable : il fut bientôt comprimé. On remarqua que le feu avait été mis à l'intérieur par une fenêtre qui donne sur un champ de luzerne. L'incendiaire avait déposé des matières enflammées dans les fourrages garnissant les râteliers. »

Les habitants de la ferme n'étaient pas encore revenus de cette nouvelle alerte, que vers deux ou trois heures de l'après-midi, le feu brille au milieu de meules de paille placées dans un champ contigu au domaine. Le vent soufflait du côté opposé à la vacherie, et, par conséquent, ne pouvait porter des flammèches vers les meules. Une seule fut entièrement consumée.

Où était Justine dans l'intervalle de ces deux incendies? Elle avait couru les champs, dit-elle, pour retrouver ses porcs, qui pourtant n'étaient pas si loin de la ferme. Cependant on la vit au feu. Une des nombreuses personnes qui étaient accourues au secours de ces malheureux incendiés fut surprise de voir, pendant le sinistre, *une enfant qui riait; c'était l'accusée, qui paraissait se complaire au spectacle de cette désolation.* Déjà, lors de l'incendie de la porcherie, *on avait remarqué l'éclat extraordinaire de sa figure.* C'est ainsi que se passa la journée du 9 au domaine du Grand-Orme : trois incendies dans un jour.

Le lendemain 10, les incendies cessèrent. Mais ce même jour, Justine venait d'être arrêtée. Elle était entrée, six mois auparavant, au service des époux Dubois, qui, sans se plaindre de son service, la considéraient comme sournoise. Ses interrogatoires dénotèrent en elle une intelligence avancée pour son âge. Mais on fut témoin dans la prison, où elle fut naturellement

placée en attendant le jugement, d'accidents nerveux d'une grande importance et qui ne sont pas relatés dans l'extrait de l'acte d'accusation. Justine y fut plusieurs fois atteinte de catalepsie. Cette névrose à ce moment éclaire pourtant d'une vive lumière la nature morbide des impulsions qu'on lui attribue d'ailleurs à bon droit, tout le fait supposer.

La lecture de l'acte d'accusation terminée, le président s'adresse à l'accusée. Cette jeune fille répond, devant tout ce public, avec un calme parfait et un remarquable à-propos aux questions nombreuses qui, pendant près d'une heure, lui sont adressées. Elle nie formellement, et proteste de son innocence. « Elle était aimée de ses maîtres qu'elle chérissait elle-même et n'avait pas de raisons pour commettre un pareil attentat. Elle a été bien affligée des malheurs qu'ils ont éprouvés. Elle s'est employée de son mieux pour éteindre le feu lors de chaque incendie; une fois elle s'est mise dans la mare jusqu'au genou pour y puiser l'eau nécessaire à cet effet; une autre fois, elle s'est précipitée dans le grenier et a éteint le feu qui commençait à brûler. Dans une autre circonstance, elle a été brûlée elle-même par l'incendie, qu'elle s'efforçait d'éteindre, et ses vêtements ont été perdus. Si la plupart des incendies ont éclaté pendant qu'elle était au-dehors de la maison et pendant, au contraire, que les autres habitants de la ferme étaient à prendre leur repas à l'intérieur, c'est que sa maîtresse lui avait recommandé de veiller aux bâtiments pendant ce temps. C'était d'ailleurs très-naturel, et elle eût vaqué d'elle-même à ce soin quand elle n'y eût pas été excitée par ses maîtres, puisqu'elle ne mangeait pas habituellement avec les autres domestiques. »

L'enquête à laquelle il est ensuite procédé ne révèle aucune charge nouvelle contre l'accusée, et en fait au contraire disparaître quelques-unes.

Quant aux témoins ils ne sont nullement convaincus de la

culpabilité de cette enfant. Le maître de la ferme dit que la cause des incendies dont il a été victime est inexplicable, et que l'auteur lui est tout-à-fait inconnu.

Le docteur X., l'un des témoins, interpellé spécialement sur le caractère de la monomanie et sur l'époque à laquelle elle se manifeste, explique que d'ordinaire cet état est précédé d'un changement notable dans le caractère et les habitudes du sujet, qui devient singulier, bizarre, extraordinaire. Il ajoute que c'est principalement à l'époque du passage de l'enfance à la nubilité et de l'âge mûr à la vieillesse que la monomanie se déclare. Suivant lui, les attaques de catalepsie dont l'accusée a été atteinte depuis qu'elle est en état d'arrestation n'ont eu aucune influence sur ses facultés mentales, et rien dans ses traits, dans ses habitudes, dans sa manière d'être, dans sa tenue aux débats, n'autorise à penser que cette jeune fille soit monomane.

Après les dépositions des témoins, le substitut prend la parole. Il établit que les nombreux incendies du mois de mai sont l'œuvre de la malveillance et que l'auteur est évidemment l'un des habitants de la ferme du Grand-Orme. « Ces points étant démontrés selon le rédacteur, il prouve que, de tous les domestiques de la ferme, un seul peut avoir mis le feu, la jeune servante. Qu'importe l'absence d'intérêt? Ne sait-on pas qu'il est dans l'espèce humaine de ces exceptions aux règles ordinaires, et n'a-t-on pas de ces exemples frappants de quelques crimes commis sans motifs?

« Le ministère public pense donc que l'accusée est coupable; mais il convient qu'elle a agi sans discernement, et c'est dans ce sens qu'il sollicite un verdict du jury. »

Le défenseur de l'accusée demande au contraire l'acquittement de Justine. Il discute une à une toutes les charges de l'accusation, et prouve qu'il n'existe contre sa cliente aucune

preuve judiciaire des crimes qui lui sont imputés; il soutient qu'elle ne peut être déclarée coupable à aucun titre, et qu'elle n'est point monomane. Le fût-elle, ajoute le défenseur, on devrait encore l'acquitter. Dans tous les cas, c'est un acquittement qu'il demande.

Le jury rapporta bientôt un verdict de non-culpabilité Mais il serait intéressant de savoir à quel titre. L'accusée fut-elle acquittée faute de preuve? ou comme ayant agi sans discernement? ou comme monomane impulsive? Cette coupable est une jeune fille de treize ans. Elle est à cette époque de transition qui se traduit par des phénomènes nerveux souvent bizarres et quelquefois dangereux. On ne dit pas qu'elle fût encore réglée. Mais le rapport du médecin établit que les jours qui suivirent son arrestation elle a été en proie à des accès de catalepsie. Il se refuse à voir en elle une aliénée. Cependant on a témoigné qu'elle riait en voyant l'incendie, que ses yeux avaient alors un éclat extraordinaire, que sa voix était changée et comme surexcitée, et tous ces signes caractéristiques d'une monomanie impulsive satisfaite et qui sont pour ainsi dire classiques, ont frappé des observateurs aussi peu attentifs que le sont des paysans. Enfin elle annonçait un incendie, elle l'entendait quand il était invisible et sourd pour les autres témoins : que fallait-il donc pour prouver que cette fille était une incendiaire et une monomane? On eût dû l'envoyer en observation quelque temps dans une maison de santé

24e Observation : *Folie passionnelle hystérique et délire maniaque à rémissions raisonnantes paralucides et pseudo-lucides.*

La ménopause a, comme la puberté, des troubles hystériques qui réagissent sur l'intelligence et la dominent. Tel le cas de Mme R., qui fut atteinte à 48 ans de nymphomanie compliquée ensuite de délire général aigu. Elle fut placée deux fois dans une

maison de santé avant d'entrer à l'asile public de Bordeaux, où elle vint la première fois le 12 février 1849. Si l'on connaissait exactement les circonstances qui ont précédé l'accès évident de la première attaque, on verrait sans doute au début, comme dans les rechutes suivantes, la folie passionnelle produite par l'exagération du tempérament héréditaire, direct ou collatéral. Le premier séjour à l'asile permit très-aisément de noter les symptômes d'un délire partiel exalté, caractérisé par des actes extravagants et une loquacité extrême. Après six mois de traitement elle sortit améliorée.

Le 7 juin 1851, seconde entrée à l'asile, pour un quatrième accès sous forme d'une manie aiguë; et voici l'appréciation du médecin de l'établissement sur la santé de Mme R... « Lors de la sortie de la malade, sur la demande de sa famille, elle était assez paisible, mais non guérie; et bien qu'elle ait séjourné chez elle pendant dix-huit mois, je pense que l'état mental de Mme R... a peu changé depuis deux ans. Or, telle était la manière dont j'ai cru devoir caractériser pendant sa première séquestration l'état de cette malade : excessive irritabilité du caractère, mobilité dans les idées, prétention d'être tout à fait indépendante et maîtresse absolue de sa personne. Pour un rien, à la moindre contrariété, elle s'emporte, vocifère des injures, pousse parfois des cris aigus, crie à l'assassin pendant des heures entières. Maintenant, elle crie pour fatiguer les personnes qui s'occupent d'elle, elle brise les meubles, déchire parce qu'elle croit que quelqu'un en souffrira. Les gardiennes, les religieuses, le médecin, sont tour à tour l'objet d'injures tellement grossières que seules elles suffiraient à la faire considérer comme étant sous l'influence d'un délire maniaque aigu. »

Le 1er octobre elle sortit ou guérie ou suffisamment améliorée pour permetre au médecin de supposer qu'elle ne trou-

blerait pas le repos public. Mais l'agitation maniaque, loin de disparaître, revint plus terrible, cinq ans après seulement, il est vrai.

3e entrée. — Le 17 juin 1856, après un intervalle de plusieurs années pendant lequel elle put être supportée par sa famille, malgré de nombreuses inconséquences qui étaient bien les preuves d'une excitation maladive et délirante, Mme R... est de nouveau séquestrée à l'asile. Le certificat d'entrée est exceptionnellement explicite. D'ailleurs cette fois l'autorité avait dû ordonner d'office la réintégration de la malade, et une enquête immédiate avait été faite pour justifier cette mesure d'ordre public.

Le médecin expert certifie avoir été appelé le 16 juin 1856, à l'effet de constater une blessure que Mme R... s'était faite au cou, au moyen d'un rasoir qu'elle avait à sa disposition depuis quelques heures. « J'ai trouvé, dit-il, Mme R... couchée, les vêtements en désordre, sur un matelas étendu dans le vestibule de la maison de sa sœur. Elle parlait à haute voix ; les injures et les propos les plus obscènes sortaient de sa bouche. A un reproche, elle s'est levée furieuse, me menaçant, m'appelant mouchard, faussaire ; et quelles qu'aient été mes exhortations, il m'a été impossible de la ramener à la modération et à la convenance.

« Son état m'a paru tellement grave, tellement menaçant, même pour les personnes préposées à sa garde, que j'ai cru indispensable d'inviter celles-ci à l'attacher. A peine avais-je prononcé ces paroles qu'elle s'est précipitée sur moi, les yeux hagards. Il a fallu un sergent de ville pour empêcher qu'elle ne se livrât sur ma personne à des actes de violence.

« Enfin, j'ai cru devoir interroger les personnes qui depuis trois jours ne la quittaient pas, et j'ai appris d'elles que cette dame, en proie à un délire dont les conséquences sont dange-

reuses pour la sécurité publique et les bonnes mœurs, n'a cessé de donner des preuves d'une folie vraiment furieuse, qu'elle appelait des militaires et s'enfermait avec eux; insultait les passants, etc.

« De ces remarques, il résulte que la folie de Mme R... prend sa source dans une excitabilité utérine, dite nymphomanie, et qu'il y a urgence, dans l'intérêt public, d'éviter les scandales, les malheurs peut-être, qui pourraient résulter d'un semblable état. »

Quelques jours après son entrée à l'asile, la malade se présentait sous un aspect moins agité. Le médecin note la perte du sommeil et une grande surexcitation du système nerveux, une grande mobilité, de la loquacité, des injures ou des louanges selon que l'on flatte ses idées ou qu'on les réprime.

Mais cet état à demi raisonnable était devenu si insupportable, et le souvenir des séjours antérieurs de Mme R... était resté si pénible (ce qui prouve, malgré le silence sur les périodes de calme relatif de la malade, combien elle était autrefois raisonnante dans le genre artificieux et malfaisant), que le médecin écrivit au directeur ce rapport daté du 20 juin et qui ne conclut à rien moins qu'à renvoyer de l'asile, dans l'état équivoque où elle se trouvait, cette aliénée type des raisonnants classiques.

« Mme R... est une malade exceptionnelle; bien qu'âgée de 50 ans, elle est sujette encore à des accès d'hystéromanie, sous l'influence desquels elle tient les propos et se livre aux actes les plus obscènes. De sa bouche découlent des flots de calomnies, d'injures, d'imprécations. Rien n'est sacré pour elle : ni l'âge, ni le sexe, ni le caractère ; et la tombe même ne met pas à l'abri de ses injures. Les personnes qui la soignent sont presque continuellement exposées aux insultes les plus grossières, et elle fait tout ce qu'elle peut pour exciter les autres

malades contre les sœurs, contre les médecins et contre le directeur. L'influence d'une telle malade sur ses compagnes ne peut être que très-fâcheuse sous tous les rapports, aussi nous demandons à M. le directeur, d'engager la famille de Mme R... à la faire transférer à Charenton comme elle le demande; et dans le cas où l'on voudrait la laisser à l'asile, de lui faire construire une habitation particulière, afin qu'elle soit entièrement isolée et mise ainsi dans l'impossibilité de nuire aux autres malades. »

On disposa pour elle un logement isolé. Mais cette fatigue, cette peur, si l'on peut s'exprimer ainsi, causée par une malade qui n'a pour armes que la calomnie et les injures, ne suppose-t-elle pas une apparence de raison? On ne s'offense pas des injures des insensés les plus féroces, quand la folie évidente paraît dicter leurs discours. Mais Mme R... dès que l'accès d'agitation évidemment maniaque était passé, revêtait une apparence raisonnable qui donnait à ses paroles, à ses actes, une portée aiguë que l'on cherchait vainement à ne pas sentir.

Elle écrivait des lettres à toutes ses connaissances, aux autorités, et naturellement se plaignait d'être retenue injustement. Ses plaintes ne paraissaient pas si mal fondées et étaient rédigées en termes si plausibles qu'il fallait répondre aux autorités.

Elle s'améliora encore cette fois, et s'attrista au point de provoquer une demande de sortie. Elle allait quitter l'asile quand, en l'apprenant, la pensée de se trouver en contact avec sa famille, où elle croyait avoir tant d'ennemis, fit reparaître son délire et son agitation maniaque générale.

Du reste cette période méchante et à demi-contenue que que nous venons d'esquisser, faisait quelquefois place à des périodes de tristesse et de mélancolie pendant lesquelles elle gardait un sombre silence. Alors, au lieu de soigner sa toilette, elle la négligeait; elle gardait sa chambre, et refusait énergi-

quement de sortir durant plusieurs mois. C'est à la mélancolie que succédait l'agitation extrême, le délire complet, avec des cris, des coups; puis, après deux mois d'agitation diminuante, l'intelligence revenait, l'irritabilité, la correspondance, les calomnies, etc., un état paralucide en un mot.

Elle sortit encore améliorée en juin 1857, retirée par son mari.

4e entrée. — Mme R... rentre une quatrième fois le 25 mars 1862. Elle a été placée depuis sa sortie de Bordeaux, à l'asile de... Elle est maintenant âgée de 65 ans. Elle présente les symptômes d'une manie aiguë, mais bientôt le délire diminue d'intensité. Au mois de mai l'excitation est bien continuelle, mais on remarque qu'elle est raisonnée. Madame R. a des injures ou des mots pénibles pour tout le monde. Cependant elle prend certaines personnes pour d'autres qu'elle a connues, et vice versâ; elle éprouve des hallucinations de l'ouïe. Puis un peu plus de calme survient, sans changement de manières ni de caractère.

En 1864, deux ans après sa quatrième entrée à l'asile, cette légère amélioration continue telle qu'elle a été déjà notée, se traduisant depuis longtemps par des lettres aux magistrats, aux divers membres de sa famille, à des connaissances. Elle se montre obséquieuse, d'une politesse affectée; mais à la moindre contrariété et quelquefois sans motif elle se laisse aller à dire les plus ignobles grossièretés.

Le 13 septembre, elle s'est évadée et sa famille essaie de la garder. Elle n'est pas revenue.

Cette malade a laissé dans l'établissement le souvenir le plus pénible. On peut la considérer, en effet, comme le type le plus complet et le plus dangereux de la manie raisonnante des auteurs. On lui trouve au suprême degré la méchanceté réfléchie et cependant inconsciente qui fait de cette classe d'aliénés le fléau d'un asile. Elle déchirait par accès, ce qui est

encore un symptôme assigné par les auteurs à cette forme. Mais par-dessus tout on reconnaît qu'entre les accès d'un délire maniaque aigu qui ne peut laisser de doute, cette malade agit toujours avec certaines manières de langage et de conduite qui jettent le trouble dans l'esprit sur la valeur de ses actes et de ses discours. Ses calomnies, ses obséquiosités, ses injures même, paraissent avoir un certain côté de vraisemblance qui blesse, qui irrite les personnes les plus raisonnables chargées de la garder, et finalement tout le monde demande sa sortie, non que le médecin la croie guérie, mais parce que personne n'y peut plus tenir. Cet état paralucide était évidemment, à chaque fois, une rémission d'une manie aiguë, à caractère hystérique d'abord. Mais à 65 ans lorsqu'aucune manifestation utérine n'apparaissait plus, la rémission conservait exactement le même caractère raisonnant paralucide ou paradoxal. Cette dame avait été très-intelligente et fort belle. Rien des signes ordinaires des dégénérés.

25e Observation : *Folie passionnelle hystérique et délire ambitieux, rémission raisonnante paralucide.*

Le sujet de cette autre observation pourrait être cité comme le modèle d'un délire peu intense, se manifestant par des actes rarement déplacés, des prétentions imaginaires bien systématisées, telles d'ailleurs qu'elles pouvaient à la rigueur être basées sur la réalité et qu'un examen attentif devait seul réduire à leur juste valeur.

Mlle Adèle B..., institutrice, aujourd'hui âgée de 72 ans, est entrée à l'asile de Bordeaux le 22 novembre 1857, atteinte d'érotomanie assez singulièrement alliée à des idées de grandeur. Elle provenait de l'asile de..., où elle résidait depuis dix ans, toujours sous l'influence des mêmes idées délirantes. Il convient de remarquer que Mlle B... devint malade quelque

temps seulement avant l'époque de la ménopause. Ses antécédents sont peu connus, on sait seulement que son existence fut très-malheureuse.

A l'asile de Bordeaux, Mlle B... fut également très-calme, à part de rares moments d'exaltation passagère. Mais ses conceptions erronées n'ont jamais changé. Elle aime platoniquement le médecin de son ancien asile, qui fut bon pour elle, et son sentiment toujours très-convenablement exprimé s'épanche en de longues et fréquentes lettres. Elle y pense sans cesse, toujours : mais si l'on réfléchit que l'objet de son amour était il y a vingt ans un jeune homme et qu'elle touchait déjà à la vieillesse lorsqu'elle le connut dans la triste situation où la plaçait son affection mentale, un tel sentiment et si excessif n'a pas besoin d'un long examen pour être apprécié à sa valeur mentale.

A cette passion romanesque se joignent de vagues idées de grandeur; Mlle B... a été en effet bien élevée, mais elle est la fille d'un modeste fonctionnaire; et sa famille n'a jamais, au moins depuis longtemps, possédé la fortune à laquelle elle prétend et dont elle se dit hautement frustrée, dépouillée. Cependant sa séquestration à l'asile de Bordeaux n'aurait pas eu, suivant elle, d'autre cause que la nécessité de l'enfermer bien loin de Paris, imposée à ses prudents persécuteurs. Aussi ne manque-t-elle pas d'adresser dans ce sens de fréquentes réclamations au Parquet, aux Préfets de la Seine et de la Gironde; ses lettres sont très-bien écrites et pensées dans le sens indiqué.

Dans ses périodes d'exaltation légère, elle accuse les sœurs et les fonctionnaires de l'asile de prêter la main à cette criante injustice. Elle prononce sur ce sujet des discours tout remplis des plus nobles maximes; et si l'on admettait un instant la véracité du fait imaginaire qu'elle reproche, il n'y aurait rien à reprendre à toutes ses paroles.

Cependant elle est calme d'habitude, douce, bienveillante,

officieuse; elle sert de secrétaire à la plupart de ses compagnes et s'acquitte convenablement de cette tâche.

Ainsi donc, n'était son idée persistante d'une prétendue dépossession et son sentiment toujours vivace pour son ancien médecin, Mlle B... serait raisonnable dans ces longues périodes de calme : et même, si elle avait une famille, il serait possible de la rendre à la liberté dont peut-être elle n'abuserait pas. Mais loin d'être riche, elle est pauvre, dénuée de famille et de tout. L'asile est le refuge obligé de cette pauvre femme romanesque. Je crois qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer ici, d'une façon toute particulière, la gradation du délire : tempérament hystérique; idées romanesques; érotomanie; délire de persécution; poussées intermittentes de délire des grandeurs. Des malheurs pressés ont déterminé l'éclosion d'un germe anormal, à base hystérique. En dehors des accès de délire évident, d'ailleurs très-courts, le délire est en rémission et paradoxal.

26e Observation : *Délire hystérique incendiaire; rémissions pseudo-lucide et paralucide.*

L'aliénée qui fait le sujet de cette observation présenta d'abord de grandes difficultés au médecin chargé d'examiner son état mental pendant une période d'apaisement consécutive à un accès de manie que l'on disait encore compliqué d'impulsions incendiaires. Les faits ne prouvaient que trop, effectivement, que la femme Catherine P. était bien aliénée. D'un tempérament hystérique et atteinte de folie passionnelle de cette espèce, à l'époque critique, elle avait fini par se croire persécutée de toute sa famille et particulièrement de son mari. Tantôt elle voulait se laisser mourir de faim, ou s'enfuir n'importe où; d'autres fois une idée lui prenait de mettre le feu chez elle, peut-être pour se venger; et cette idée revenait assez souvent pour donner à sa folie l'épithète d'incendiaire. Comme

beaucoup d'aliénations à base hystérique et à caractère persécuteur, celle-ci était sujette à des paroxysmes maniaques qui faisaient éclater librement le délire sous toutes ses formes, et à des rémissions qui laissaient au sujet la faculté de s'observer et de dissimuler. On verra par la persistance de ses accusations erronées que cette période intermédiaire ne méritait pas le nom d'intermittence.

Catherine sut pourtant, pendant cette période trouble et durant quelques jours, en imposer au médecin aliéniste distingué qui fut chargé de l'examiner immédiatement après une crise aiguë. Ce fut au point que l'expert inclinait seulement tout d'abord à la croire dans un état hystérique capable tout au plus d'atténuer la responsabilité de ses actes; un peu plus, il l'aurait plainte. Si donc il est des cas d'aliénation réelle qui offrent des motifs d'erreur si spécieux, même aux premières investigations de praticiens exercés, que n'adviendra-t-il pas lorsque ce soin sera confié à des yeux inexpérimentés dans la matière ?

La suite a fait voir, mais la suite seule, par la répétition des mêmes scènes, que Catherine était malade pendant l'incendie qui lui était reproché et pendant les premiers jours même qu'elle fut soumise à l'observation médicale, malgré la dissimulation dont elle donna alors la preuve. Voici les faits :

Catherine, âgée de 50 ans, mariée, entra à l'asile de Bordeaux le 6 octobre 1858, sur le rapport de deux médecins distingués, qui attestaient l'avoir observée à l'hospice de R... et avoir constaté qu'elle était atteinte de manie générale, avec violences, injures, loquacité, menaces contre les personnes et les propriétés, et enfin une prédominance d'impulsions incendiaires.

A peine arrivée à l'asile tous ces symptômes ont disparu. Le médecin est obligé de constater que Catherine P. ne présente

aucun signe évident d'aliénation. De son côté, elle attribue sa séquestration aux mauvais sentiments de son mari et à une connivence qui existerait entre lui et le maire de la commune. Il paraît que son mari l'avait maltraitée, mais elle n'en disait pas les motifs, qui étaient sa folie passionnelle hystérique et ses accès de méchanceté délirante.

Quinze jours après, même état. Catherine ne varie pas dans ses explications et elle les appuie d'arguments si plausibles que, tout en admettant un état hystérique, le médecin conclut à la non-folie, mais croit devoir cependant attendre quelques jours par prudence. Le 22 octobre, il rédigea le certificat suivant : « Examinée et interrogée à plusieurs reprises, Catherine nous a fait ce récit : elle est mariée depuis quatorze ans avec le sieur P... qu'elle n'aurait consenti à épouser qu'en cédant aux conseils de sa famille. Dès le lendemain de son mariage, cet homme lui prouvait par ses mauvais procédés qu'il n'avait point d'affection pour elle et bientôt elle se trouvait exposée à des actes de brutalité et de cruauté tels qu'elle a dû porter plainte contre lui et chercher son salut dans la fuite. A l'hôpital de R... où elle s'était rendue pour demander du secours, Catherine accuse son mari de lui avoir dit souvent que, s'il n'était retenu que par la crainte de Dieu, il la tuerait ; il l'a souvent frappée à coups de bâton et à coups de fléau. Il l'aurait souvent traînée par les pieds dans la maison et à travers champs. Enfin, il y a environ cinq ans, postquam introduxisset manus in imo corpore, maritus matricem extrahere violenter voluit.

« Catherine P... ne donne ces détails qu'après avoir longtemps hésité. Puis elle ajoute que son mari avait essayé plus tard de la tuer en lui enfonçant un barreau de chaise *in codem loco*, et même des allumettes chimiques, etc. Interrogée sur la tentative d'incendie dont elle est accusée dans le certificat qui

a motivé sa séquestration, elle donne l'explication suivante. Son mari l'avait enfermée dans une chambre, très-probablement avec l'intention de l'y laisser mourir d'inanition. Il y avait plusieurs jours qu'elle y était sans avoir pu obtenir la moindre nourriture, elle se trouvait réduite à la dernière extrémité; heureusement, dit-elle, mon bourreau avait oublié quelques allumettes dans la chambre. Je pris un peu de paille de la paillasse, et y ayant mis le feu, je me mis à crier, espérant ainsi me faire ouvrir la porte de ma prison, ce qui eut lieu. »

Tous ces détails avaient été donnés avec beaucoup de suite et sans aucune incohérence, et le médecin concluait que ladite personne n'étant pas aliénée il y avait lieu d'autoriser sa mise en liberté.

Elle sortit le 21 novembre.

Trois mois après, le 13 janvier 1859, elle rentrait avec le certificat suivant signé des deux médecins de l'hospice de R... qui avaient délivré le premier. Ils attestaient avoir observé pendant plusieurs jours Catherine P... déposée dans le dit hospice, et constaté qu'elle est atteinte d'aliénation mentale, genre manie générale, avec accès de fureur, et caractérisée par des alternatives de loquacité désordonnée et de taciturnité prolongée pendant plusieurs jours; refus obstiné d'aliments, menaces et attaques contre les propriétés et les personnes.

Répondant au renvoi de la malade comme non aliénée, les deux médecins ajoutaient : « Cette femme fut séquestrée sur notre avis, il y a trois mois; et cet avis avait été motivé par une étude consciencieuse de l'état mental de Catherine. Elle a été renvoyée de l'asile, après un examen très-rapide et probablement très-superficiel, puisque cette femme, à peine en liberté, s'est livrée à toutes sortes d'extravagances qui réclament une nouvelle séquestration. C'est donc pour des motifs

encore mieux fondés, s'il est possible, que la première fois que nous maintenons rigoureusement les mêmes conclusions. — Signé X., membre correspondant de l'Académie de médecine, etc., et Z., médecin en chef de l'hôpital de R. »

Il n'est pas un médecin aliéniste qui n'eût pourtant jugé comme celui que l'on incriminait, et des renseignements positifs, des faits, des détails sur la maladie auraient été plus opportuns que ces reproches qui n'avaient pour garantie que des affirmations générales. La situation des diverses parties n'était donc pas changée, quand Catherine, ainsi qu'à sa première entrée, se présenta dans une période de rémission à l'examen du médecin de l'asile, et dissimula son état au point de motiver ce certificat de 24 heures : « Catherine P. ne montre ni dans ses actions, ni dans ses paroles, des symptômes évidents d'aliénation, et encore moins d'un délire maniaque, suffisant pour la faire considérer comme une aliénée à laquelle l'art. 18 de la loi du 30 juin 1838 doive être appliqué. Les certificats de M. X., médecin en chef de l'hospice, et de M. Z., membre correspondant de l'Académie de médecine, ne constituent que des assertions, sans relater aucun fait qui puisse les étayer, et faire considérer Catherine comme étant atteinte de ce qu'ils nomment une manie avec prédominance incendiaire, et capable de se livrer à des actes de fureur, etc. Entrée antérieurement, le 6 octobre 1858, et sortie le 21 novembre, elle a été pendant les six semaines de son séjour à l'asile, l'objet de plusieurs examens longs et minutieux, et non, comme l'affirment si légèrement les docteurs X. et Z., d'un examen rapide et superficiel. Et c'est après ces examens faits en présence du médecin adjoint de l'asile, que nous sommes arrivé à considérer Catherine comme ne présentant et n'ayant présenté, pendant tout ce temps de sa séquestration, aucun symptôme d'aliénation mentale, et que nous avons demandé sa sortie.

« Aujourd'hui elle nous est renvoyée comme affectée de manie périodique et toujours sans aucun détail. Nous estimons en conséquence qu'il est de notre devoir d'attendre à quinzaine, afin de nous prononcer avec connaissance de cause sur l'état mental de Catherine P. »

Mais cet état rémittent, pendant lequel la malade paraît dissimuler son délire s'il existait encore, ou du moins cacher les principaux faits qu'on pouvait lui reprocher d'avoir commis lorsqu'elle s'y abandonnait sans réflexion; cet état rémittent et calme relativement fait bientôt place à une demi-agitation. Alors Catherine devient par degrés assez excitée pour paraître loquace et légèrement incohérente à l'examen renouvelé du médecin de l'asile, mais non encore assez exaltée pour légitimer à ses yeux un certificat de folie, bien que la venue d'un accès soit déjà pressentie. Voici le jugement porté après quinzaine; la vérité commence à se faire jour.

« Catherine P., entrée le 13 janvier, pour la deuxième fois, sans présenter des symptômes bien évidents d'aliénation mentale, a été d'une tranquillité parfaite pendant la première semaine de cette deuxième entrée. L'ayant interrogée plusieurs fois, nous avons depuis lors constaté quelque loquacité et une certaine incohérence dans les idées; mais si ce n'étaient les renseignements qui nous ont été donnés il y a peu de jours par son frère, qui viennent corroborer les allégations de MM. les docteurs X. et Z., nous serions obligés de conclure, comme nous l'avons fait la première fois, que cette malade n'est dangereuse ni pour elle ni pour l'ordre public. Prenant donc en considération l'incohérence de l'expression de la pensée, la loquacité et surtout les faits détaillés par le frère de Catherine, nous estimons qu'il y a lieu de la maintenir en observation. — 1er février 1859. »

Catherine resta encore tout le mois de février et de mars

dans cet état de subdélire et de demi-agitation qui faisait hésiter un médecin aussi instruit et aussi expérimenté que le médecin en chef de l'asile de Bordeaux sur la valeur de ce trouble léger. Mais au mois d'avril le délire maniaque général éclate; la malade crie, vocifère, frappe; elle est enfin reconnue atteinte d'une lypémanie dangereuse qu'on a eu le temps de constater et d'étudier dans toutes ses phases, à caractère violent ou effacé. Elle a passé plusieurs années dans l'asile, présentant ces alternatives d'accès évident et de rémission douteuse. Dans cette dernière situation elle accusait non-seulement son mari, mais toutes les personnes qui l'entouraient. Le retour de l'accès était toujours précédé d'une excitation peu considérable, succédant au calme équivoque de la rémission pseudo-lucide.

Cette observation est remarquable à plusieurs titres. L'absence de détails qui signale la majorité des certificats médicaux, met les médecins d'asile dans la situation pénible que nous venons de voir. En jugeant à distance, et les faits ultérieurs étant connus, on comprend à peine l'erreur où peut entraîner la ruse d'un aliéné raisonnant pseudo-lucide; mais le lecteur peut faire lui-même toutes les réflexions que suggère le cas cité; il peut se représenter l'air contraint de cette fausse pudeur qui invente les accusations les plus grossières pour dissimuler les faits simples sur lesquels on sollicitait en vain des aveux, et conclure que pour triompher de l'expérience d'un médecin éminent comme était le docteur Bazin, l'habileté de la malade a dû être fort grande.

Cependant, s'il fallait expliquer, en dehors de la mobilité même du tempérament hystérique du sujet, cet apaisement trompeur qui apparaissait dès son entrée à l'asile, je dirais encore que l'émotion produisait alors dans son esprit cet effort d'attention signalé dans la première partie de cet essai, qui

parfois suffit à déterminer le brusque changement d'une période aiguë en une période de rémission.

27e Observation : *Instable hystérique. Hallucinations de la vue et de l'ouïe; illusions internes; période initiale raisonnante lucide, rémission alternativement pseudo-lucide et lucide.*

Comme il y a des aliénés conscients dont à certains moments la lucidité est obscurcie, les aliénés pseudo-lucides, parvenus à un certain degré d'intensité du délire, ne peuvent plus qu'à grand'peine se dissimuler. On voit alors la fascination morbide les envahir de plus en plus et trahir leur état mental.

Tel est le cas de l'observation suivante où le sujet se présente à l'examen dans un état de délire dissimulé, vacillant et changeant comme l'avait été sa raison autrefois.

Mlle B., âgée de 36 ans, entra à l'asile de Bordeaux le 22 février 1872. Elle est de taille moyenne, grasse, le teint bilieux, la tête bien conformée, les cheveux noirs. Les yeux bruns, saillants, sont tantôt fixes, tantôt mobiles; des filets rouges sur la conjonctive.

Elle vient à l'asile croyant venir dans un couvent; et comme on lui dit qu'il y avait des aliénés dans l'établissement, Mlle B. demande à les visiter. Ses efforts pour sortir se sont bornés à chercher les portes et à réclamer sa sortie en riant aux éclats.

Mlle B. a été jusqu'à 20 ans en pension, sa mère vivant séparée de son mari. Ensuite, elle demeurait tantôt chez son père, tantôt chez sa mère, elle alternait ses visites, mais plus particulièrement chez une demoiselle, son amie intime, qui l'accompagna lors de sa séquestration. Mlle B. avait toujours été très-mobile de caractère; elle aimait les liqueurs; elle était mal réglée; vers l'âge de 25 ans elle devint tout à fait bizarre. Elle refusait sans motif d'aller à une noce de famille, et se brûlait le pied avec de l'eau bouillante pour trouver un prétexte;

elle se jetait dans le feu, pendant une dispute qui la contrariait. Puis elle fut prise d'un désir extravagant de changer de place et voyagea sans cesse; ensuite, à ce besoin immodéré de mouvement elle fit succéder une claustration véritable, donnant pour raison qu'elle ne voulait pas s'exposer à voir des personnes qui lui déplaisaient. En même temps elle était sujette à des névralgies erratiques qui la faisaient souffrir à la tête, aux membres ou à la poitrine. Le médecin de la famille a signalé des troubles hystériques et même des convulsions. Vers l'époque de ces névralgies et de cette réclusion, elle disait à son médecin : « Est-ce que ce n'est pas ainsi que l'on devient folle? Il semble que ma tête se rétrécit et que mon cerveau se dilate; mes idées deviennent confuses, rapides; je n'en suis plus maîtresse. » Quelques mois plus tard, le récit du massacre des otages de la Commune la remplit de terreur pour elle et pour le clergé de sa paroisse. C'est alors qu'elle commença à donner des signes sensibles d'un dérangement mental. Elle eut des hallucinations de la vue, de l'ouïe; on ne pouvait plus habiter avec elle. Elle fut quelque temps ensuite chez une de ses tantes qui ne put la garder. Elle retourna chez Mlle ***, son amie, qui ne put la garder davantage. Elle avait ajouté à ses extravagances l'habitude de boire avec excès.

A son entrée on a remarqué qu'elle était généralement assez calme, malgré des rires nerveux sans motif, mais non exempte d'exaltation, et plus extravagante encore dans sa tenue, ses actes que dans sa conversation. L'appétit est bon; elle ne sait pas par où, dit-elle, cela passe, sinon par l'estomac de ses voisines; d'autres fois elle prétend qu'elle a changé de langue. Mais en même temps elle écrit des lettres très-sensées, où ses affaires sont traitées avec intelligence.

Avril. — Même situation extérieure. Mlle B. est assez facile à vivre; mais il ne faut pas la contrarier sous peine de l'exciter.

Elle recherche particulièrement la société des aliénées les plus troublées, les plus folles; elle rit encore parfois, sans motif, et garde avec intention la place que la première fois elle prit à la chapelle, malgré la différence de classe des malades qui l'entourent. Elle refuse maintenant d'écrire à son amie et à sa mère dont elle dit seulement : « Prenez garde de vous compromettre, vous ne les connaissez pas, » sans s'expliquer davantage.

Cependant, elle a des hallucinations; elle entend des voix, elle voit des choses extraordinaires qu'elle cache ou qu'elle explique à sa manière, dans l'intention de ne pas être taxée de folie et conséquemment retenue à l'asile. Ainsi elle avait depuis longtemps l'habitude, dès qu'elle fermait les yeux, de voir des bagues d'or, toujours des bagues d'or; elle vint consulter à Bordeaux un médecin oculiste; c'était le temps où le massacre des otages avait redoublé ses migraines intolérables qui lui faisaient craindre la folie. Puis elle apercevait des petits souliers bordés de perles partout où elle portait ses regards. Des voix confuses lui parlaient, lui disaient : Mais je ne sais ce qui se passe! que se passe-t-il donc?

Lorsqu'elle eut la force de s'expliquer sur ce chapitre, ce n'est qu'avec des réticences qu'elle fut amenée à laisser entrevoir ces troubles sensoriaux; et lorsqu'on lui demanda ce que cela pouvait signifier, elle répondit qu'elle l'ignorait, que c'étaient sans doute des choses passagères. Cependant lorsqu'on la prie d'en écrire à sa mère, elle répond que c'est inutile, et qu'elle a des moyens de correspondre avec elle sans écrire.

Un soir du mois de juin, interrogée vivement sur toutes ses allégations, elle répond qu'elle est parfaitement sensée, qu'elle a eu des douleurs nerveuses; mais que ce n'est pas une raison pour l'enfermer dans une maison de santé. Elle raconte dans le plus grand détail ce qui s'est passé lors de son arrivée ici; mais

sans jamais convenir qu'elle ait extravagué. Elle admet seulement que ces bruits confus l'incommodent la nuit : elle nie entendre rien de distinct et rien voir d'extraordinaire.

Lorsque le médecin cherche dans une conversation particulière, à connaître les particularités de son délire, elle lui répond qu'il ne saura rien. « Vous voudriez, dit-elle, me faire divaguer' vous n'y réussirez pas. Ce n'est pas avec toutes vos singeries répétées chaque matin dans le salon que vous me guéririez si j'étais malade. » Et lorsque le médecin la presse de lui expliquer comment elle peut croire que les aliments qu'elle mange passent dans l'estomac d'une autre malade, elle répond, poussée à bout, que les sucs nutritifs peuvent s'échapper d'un estomac pour passer dans un autre. Soudain elle se fâche, disant qu'elle ne parlera plus ; et, le lendemain, à la visite, elle est la première à tendre la main au médecin.

Juillet. — Après plusieurs conversations dans lesquelles Mlle B. repousse bien loin la supposition d'une aliénation mentale, et paraît se posséder assez pour sembler raisonnable, elle finit par raconter en détail les scènes de ses hallucinations de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, qu'elle ne reconnaît pas comme des symptômes de folie, mais qui lui semblent extraordinaires. C'est ainsi qu'avant de venir à l'asile, elle fut à l'hôpital d'Angoulême pour soigner des malades pendant la guerre, et y resta trois jours, respirant à loisir les odeurs les plus suffocantes qui devaient l'éprouver. Elle voyait à la chapelle de l'hospice le lustre monter et descendre, phénomène qui l'intriguait; des fils passer à droite dans un rayon de soleil, etc. Elle raconte tous ces troubles avec la conviction qu'ils signifiaient quelque chose qu'elle ne comprenait pas. De même, elle peut correspondre, en appuyant la main sur un objet, avec ses parents, et en recevoir la réponse. Mais, lui dit-on, cette cor-

respondance par l'électricité est le signe d'une tête malade. — Je ne le crois pas, répond-elle ; en tout cas, je ne le dirais pas dans le monde.

Que deviendra Mlle B.? guérira-t-elle, ou sa position tend-elle à s'aggraver? On ne peut qu'affirmer que son état de folie est sujet à des rémissions qui pendant leur durée lui permettent de cacher ses idées délirantes, et de paraître assez raisonnable pour nécessiter alors un nouvel examen de son état mental : véritable période raisonnante à formes lucide et pseudo-lucide mélangées.

Je n'ai pas eu de ses nouvelles depuis le mois de décembre 1872. Sa santé physique était satisfaisante; l'état mental amélioré, en voie de convalescence.

28e Observation : *Délires lypémaniaques et maniaques à base hystérique : Périodes de déclin pseudo et paralucides calomniatrices et menteuses.*

Mme X., connue dans sa famille pour un tempérament hystérique très-prononcé, était âgée de 50 ans et veuve depuis 25 ans, lorsqu'elle entra à l'asile de Bonneval, une première fois, le 28 septembre 1861, pour cause de lypémanie. Elle avait des douleurs sous-sternales, des crampes d'estomac, se plaignait de tout le monde, particulièrement de sa famille et de sa fille. La physionomie de Mme X. était profondément triste. Elle sortit améliorée trois mois après.

Rechute dix ans après. Cette fois, Mme X. s'est présentée dans un état de manie et d'agitation tel qu'elle a perdu le sommeil, mange salement, déchire ses effets, frappe et se répand en récriminations sur toutes ses compagnes, et sur les infirmières et les sœurs. Ses sentiments affectifs envers sa famille sont encore pires qu'à sa première entrée ; sa fille est morte. Mais si elle hait son gendre, elle ne regrette pas son enfant, et

paraît indifférente à ses deux petites-filles âgées de 15 à 16 ans, qui l'ont accompagnée à l'asile avec leur père.

Un mois après, Mme X., toujours loquace, est moins irritée et moins turbulente, mais elle a de singulières manies de cacher ce qui lui appartient dans les poches des personnes qui l'entourent. Alors elle se fait un plaisir de se plaindre et de faire chercher ces objets; d'autres fois, elle oublie elle-même l'endroit où elle les a placés. Elle se plaît à irriter ses compagnes, à les accuser de méfaits; elle leur cherche des querelles, mais elle fuit quand elle a peur de leur colère. Du reste, les mêmes idées de persécution et de haine contre sa famille et surtout son gendre, qu'elle cherche à justifier sans les expliquer. Elle ment à chaque parole.

Septembre. — Plus calme, mais très-excitable, et étonnamment grossière quand elle s'irrite. Il faut qu'elle ait quelqu'un en butte à ses sarcasmes, à ses accusations; on est obligé de lui ôter la clef de son armoire qu'on lui avait confiée; car elle détériorait ses robes sous prétexte de les arranger à sa mode. On dirait qu'elle tend vers la démence. Cependant Mme X. est remarquable par la politesse de ses manières envers les personnes qui lui plaisent et n'ont pas la tâche de la surveiller. A cette époque, des renseignements certains ont appris que cette dame avait toujours été hystérique et d'habitudes excentriques. Elle a souffert longtemps d'un amour impossible; sa taille est grande, son port majestueux; on remarque un front large, mais très-fuyant; ses regards brillent remplis d'orgueil quand elle peut retenir le médecin; elle est jalouse de son attention pour les autres malades, qui l'absorbent, dit-elle.

Mars 1872. — L'excitation de Mme X. a toujours été en diminuant. Elle est encore fort prévenue contre son gendre, mais elle témoigne le désir de revoir ses petites-filles. Ce désir devient de plus en plus ardent. Une visite de son gendre accom-

pagné de ses enfants la trouve froide envers lui, mais affectueuse avec elles.

Juin. — Même caractère irritable, sans autre délire que son esprit calomniateur, insupportable avec les personnes qui la soignent et ses compagnes, et sa haine persistante, aveugle, contre son gendre. Quand on lui fait remarquer combien ses préventions paraissent mal fondées : oh! vous ne le connaissez pas, etc. Elle cause avec plaisir. Mais pour peu qu'on lui dise un mot qui ne la flatte pas, sa figure rougit, ses yeux s'animent, et les mots les plus grossiers témoignent de son irascibilité. Cependant, depuis longtemps on voit qu'elle fait tous ses efforts pour se contenir devant les personnes qui l'observent; on n'a pas remarqué d'hallucination.

Ce cas est un modèle d'exemple de période terminale, tantôt pseudo-lucide, tantôt paralucide d'une manie aiguë, entée sur un caractère intimement hystérique. On y trouve tous les traits de la folie raisonnante des auteurs : esprit agressif, taquin; excitabilité mesurée et contenue par l'attention de la malade qui se surveille; caractère dissimulé, à certains moments, dans le but de cacher son délire, et pour éviter les blâmes que lui méritent ses fautes; ensuite une série d'actes irréguliers, bizarres, des animosités sans motif qui sont les signes d'une folie inconsciente, incomplète, et qu'il faut démêler pour ainsi dire; en un mot, tous les signes d'une folie raisonnante paralucide.

D'après les renseignements, Mme X. fut longtemps dans cet état incertain avant d'arriver à l'accès de délire maniaque qui nécessita sa deuxième séquestration. Quelle sera la fin de cet accès? la démence que fait craindre la diminution de la mémoire? ou la guérison que fait espérer l'apaisement graduel de l'exaltation? J'ai perdu la malade de vue.

Mais en quoi cet accès de manie à substratum hystérique, et observé chez une malade héréditaire, diffère-t-il des manies

des malades ordinaires, pour la marche et les périodes? Je n'y vois de différence que la durée de la période terminale ou rémittente, qui parfois semble interminable, et les changements d'intensité brusques qui semblent l'apanage des hystériques.

29e Observation : *Caractère instable. Délire lypémaniaque; rémission pseudo-lucide.*

Si par la connaissance de son délire on peut arriver à la certitude que le sujet dissimule, il est quelquefois embarrassant de distinguer à quel mobile il obéit. Est-ce, comme dans la plupart des cas, la crainte de passer pour aliéné? Est-ce quelquefois un affaiblissement de la mémoire en ce qui concerne les actes reprochés? La conduite irrégulière du malade, une excitabilité exagérée, le changement continu de ses habitudes, font bien voir qu'il n'est pas guéri. Mais à quelle forme lucide ou autre de la période raisonnante convient-il de le placer? telle est la question délicate que l'on se pose souvent même après un examen attentif; et telle était, par exemple, la situation de Mme S.

Mme S. a 37 ans, la figure fraîche et pleine. Elle est bien faite et d'un tempérament lymphatico-sanguin. La physionomie est agréable.

Avant d'entrer à l'asile le 2 avril 1872, Mme S. avait eu déjà deux accès de folie qui durent nécessiter sa séquestration. Chaque fois, elle est sortie après quelques mois de séjour, améliorée mais non complétement guérie. Elle a toujours été d'un caractère bizarre, excitable, jaloux; son père et sa sœur sont aliénés. Vers l'âge de 15 ans, elle voulut se faire religieuse, mais elle ne put rester au couvent, qu'elle quitta pour se marier, au grand soulagement de ses compagnes qu'elle fatiguait de son humeur inquiète. Peu d'années après, éclata le premier accès de délire.

Maintenant elle a des hallucinations de l'ouïe, de la vue. Mme S. croit qu'on en veut à sa vie, à celle de ses enfants, pour accaparer son mari dont elle est excessivement jalouse. Depuis longtemps elle néglige son ménage; elle est préoccupée de la place de son mari, qu'elle voit en dernier lieu destitué, sans aucun fondement. Elle a manifesté ouvertement à des voisins la crainte qu'ils ne voulussent aussi l'empoisonner; et, sous l'empire de cette idée fixe, elle l'empêcha ouvertement de boire un bouillon qu'ils venaient de lui préparer, au retour d'un voyage. On agite devant elle la question de la placer à l'asile, et elle est si troublée par son délire qu'elle n'y prend même pas garde, et se laisse conduire sans faire aucune objection. Enfin, à ces idées de persécution contre elle, ses enfants, son mari, se mêlent des velléités de suicide.

Quinze jours après son entrée, elle est fort calme au premier abord. Elle s'occupe seulement de savoir ce que deviennent ses enfants, leur père. Elle manifeste des craintes sur leur situation, se dit indispensable à son ménage, à l'éducation de ses filles qu'une mère seule peut élever et surveiller convenablement; ses lettres très-fréquentes reproduisent ses préoccupations, mais discrètement. Cependant, en les lisant attentivement, on reconnaît que son esprit est fasciné par des craintes exagérées sur le sort de sa famille. Par moments, sa figure rougit; et alors elle laisse entrevoir qu'elle ne pourrait pas supporter longtemps une séquestration qu'elle considère comme injuste, sans motif, et qu'elle a lieu de craindre définitive, malgré toutes les assurances d'une prompte sortie. Lorsqu'on lui demande si rien n'a nécessité son entrée à l'asile, elle ne convient même pas d'avoir été exaltée. A peine a-t-elle ressenti quelques inquiétudes bien naturelles dans la position où se trouve son mari, appelé à voyager, etc.

1er juillet. — Même état, elle est toujours aussi changeante,

tantôt très-calme et douce, lorsqu'elle commence à réclamer sa sortie, très-susceptible pour peu qu'on l'engage à patienter encore quelque temps. Mais elle n'a ou ne paraît avoir aucunement conscience des actes, des hallucinations qui ont motivé sa séquestration. Le moindre mot la blesse et quelquefois elle intervertit leur sens. Si on lui dit que le médecin est très-bienveillant pour elle et ne demande qu'à lui être agréable, elle répond qu'elle ne tient pas à la bienveillance d'une autre personne que son mari.

A-t-elle conscience? Dissimule-t-elle? A-t-elle oublié? Il est cependant plus que probable qu'elle dissimule le souvenir des faits très-graves qui ont motivé sa séquestration dont elle ne comprend pas l'importance naturellement, puisqu'elle est aliénée, mais qui doivent nuire à sa prompte sortie.

En tout cas, elle n'est pas guérie encore et se trouve dans une période de déclinaison ou de rémission raisonnante. Une étude attentive et réitérée enseignera sans doute à quelle forme il convient de rattacher ce délire persistant et incomplet. Je n'ai pu la suivre.

On retrouve jusque dans les rémissions de la démence paralytique le caractère particulier de l'hystérie. Ainsi l'observation qui suit va nous montrer la paralysie générale à type hystérique tantôt mélancolique, tantôt maniaque; tout à fait illucide dans ses recrudescences, et raisonnante dans ses périodes de rémission native. Le sujet, une femme de 50 ans environ, n'a d'autre signe anormal qu'une tendance aux idées romanesques; et d'ailleurs, son aspect est parfaitement normal; son corps, de taille moyenne, est très-fortement constitué, le col est un peu court, la tête bien développée. C'est, on le voit, l'habitude des paralysés généraux à qui l'on a donné le titre d'aliénés idiopathiques. La congestion cérébrale intermittente paraît avoir été la cause occasionnelle de la termi-

naison particulière de cette affection mentale si variée à base hystérique.

30e Observation : *Folie passionnelle hystérique; quinze ans après, retour de la folie passionnelle, lypémanie, démence et paralysie générale, se succédant lentement; et, pendant cette succession d'accidents entrecoupée de symptômes délirants absolument illucides, des rémissions raisonnantes très-longues qui persistent jusque dans la démence et la paralysie terminales.*

En 1873, Mlle X., âgée de 55 ans, déjà entrée à l'asile de Bonneval, quinze ans auparavant, pour un délire hystérique, érotomaniaque, venait d'être atteinte de symptômes de paralysie générale, après plusieurs années de son second séjour à l'asile. Cette forme, qui différait au moins en beaucoup de points des paralysies partielles hystériques, mérite d'être étudiée spécialement.

Lors de sa première entrée on avait eu peu de renseignements rétrospectifs; on sut cependant que sa mère avait été aliénée. Elle-même avait été toute sa vie assez bizarre, mais intelligente et laborieuse. Le fond de son caractère était surtout romanesque; et soit qu'on l'eût trompée, soit qu'elle se fût abusée gratuitement, elle avait alors éprouvé une exaltation et ensuite un véritable délire à prédominance érotique qui nécessita sa séquestration.

Mais voici le résumé des notes relatives à sa seconde entrée qui eut lieu en 1866; Mlle X. n'avait encore que 48 ans, époque de la ménopause. Ses préoccupations matrimoniales ont diminué d'intensité, mais non son tempérament hystérique, comme on verra plus loin. Cependant des idées mélancoliques la remplissent de tristesse. Des élancements dans les lombes la font cruellement souffrir; parfois ses jambes fléchissent, elle a des vertiges. Ses règles d'ailleurs sont passées depuis quelques mois.

et c'est depuis lors qu'elle a commencé à retomber malade. Elle-même sent ses forces, ses idées, ses goûts l'abandonner. Elle ne peut se fixer à rien, et pourtant elle sait ce qu'il conviendrait de faire. Mais, selon son expression, elle ne peut plus vouloir. Alarmée de sa position, elle songe à s'assurer l'avenir et ne cesse d'intercéder auprès du médecin et des autres fonctionnaires de l'asile pour qu'ils la fassent interdire. Elle répète : « J'ai perdu ma raison, dites que l'on me soigne, avertissez ma famille de mon état. » Elle se plaint sans cesse, et, comme on le voit, avec juste raison. Sa physionomie est d'accord avec ses pensées. Cependant Mlle X. s'occupe de menus ouvrages, surtout de broderie , et quelque événement qui se passe dans l'asile, elle ne l'ignore jamais, elle lit les journaux, connaît les nouvelles, et si l'on a besoin d'un renseignement, sa mémoire, qu'elle accuse d'être mauvaise, le lui fournit immédiatement. Du reste, pleine d'esprit, de politesse, de bienveillance, et très-sensible à une bonne parole. Les sentiments affectifs sont plutôt exagérés en elle, ainsi que les soins de sa petite fortune. Mais tyrannisée par la conviction qu'elle est perdue, qu'elle n'a plus aucune énergie, elle est excessivement malheureuse, et de fait incapable de se conduire. La figure est pleine, et presque toujours colorée. Enfin on remarqua dès la première année des congestions cérébrales fréquentes et modérées, pendant lesquelles la mélancolie faisait place à des accès de gaîté sans motif.

Mlle X. continuait depuis plus d'un an sa plainte monotone dès qu'elle apercevait quelque étranger ou quelque employé de l'asile, lorsqu'au mois de novembre 1867 elle écrivit au parent qu'elle aimait toujours une lettre tout à fait singulière et inattendue. Cette lettre révélait une idée qu'elle avait cachée jusque-là et qui motivait son désespoir, ou bien qu'elle avait conçue à force de gémir et de réfléchir sur son impuissance

morale; mais toujours est-il qu'elle ne l'avait confiée à personne et que cette lettre ne devait être lue que par le destinataire. « Quel affreux malheur! écrivait-elle. Veillez à mon nécessaire pour mon existence qui sera éternelle, puisque j'ai déjà rendu l'âme et ne dois pas mourir. Pourquoi Dieu m'a-t-il punie ainsi? Je ne crois pas être criminelle. Puisse la Providence faire un second miracle en me rendant mortelle et me faire mourir sous peu! »

Le délire mélancolique, de conscient et lucide était donc devenu pseudo-lucide et dissimulé sans conscience de la vérité. Mais depuis quand Mlle X. cachait-elle cette idée désespérée? On peut croire que pendant une année la malade avait été lucide et que depuis quelque temps elle était devenue pseudo-lucide. Mais l'affection mentale faisait des progrès chaque jour; l'idée fixe qu'elle était morte ne quitta plus Mlle X. et s'imposa si fort à son intelligence qu'elle ne chercha plus à la dissimuler. Cependant la paralysie apparut lentement et partiellement d'abord, avec l'embarras de la langue; ensuite la démarche moins assurée, des douleurs dans les membres, un facies puéril; et de temps en temps des congestions cérébrales qui se traduisaient par une aggravation de ces symptômes, coïncidant avec des idées gaies ou plus tristes alternativement.

Donc, en 1873, Mlle X. répète encore sa plainte, mais elle la dit machinalement pour ainsi dire; on la distrait un moment de ses préoccupations en lui parlant d'autre chose, pourtant elle y revient aussitôt. La paralysie est générale et arrivée à la deuxième période; mais elle est intermittente, et dans les longs intervalles où le corps est assez libre, la malade est parfois pendant quelques jours en proie à une excitation particulière. La journée alors se passe à faire des cabrioles complètes devant tout le monde. Et comme dans ses moments d'abattement, elle ne peut rien faire, rien vouloir, et se désole de

manquer d'énergie; dans ces moments d'excitation elle déplore sa conduite, en reconnaît l'inconvenance et ne peut s'arrêter. Elle parle avec volubilité, dit tout ce qui lui passe par la tête, et cet état conscient et impuissant l'afflige autant qu'il l'étonne. Dans cette affection singulière, à base hystérique, ne croit-on pas retrouver une de ces démonomaniaques du XVIIe siècle qui firent brûler Urbain Grandier?

Cependant Mlle X. baisse de plus en plus. Après chaque congestion, sa figure perd toute expression, et elle tombe en démence complète avec paralysie tantôt générale, tantôt partielle, hémiplégique ou paraplégique. Elle fut alors placée dans un autre asile.

1876. — Je viens de recevoir des nouvelles de Mlle X. par une personne absolument étrangère à mes idées préconçues. Voici ce qu'on m'écrit : Mlle X. est décédée au mois de décembre 1875. Sa dernière attaque de paralysie avait eu lieu en octobre, et elle a été alitée pendant ces deux derniers mois. Le côté gauche était immobile; l'intelligence a été la même, très-affaiblie; et la malade répétait souvent encore : J'ai perdu ma raison. Elle a eu entre temps, comme autrefois, et presque jusqu'au dernier jour, des réparties spirituelles au milieu de cet affaissement général; souvent aussi des délires ambitieux.

Cette observation présente encore, outre le caractère raisonnant qui persistait dans chaque rémission, un signe bien remarquable et dû sans doute au tempérament hystérique de la malade : je veux parler de cette faculté de reprendre ses mouvements et parfois même sa raison plus ou moins nette à la suite d'attaques de paralysies complètes ou partielles.

Nous verrons aussi au chapitre sixième, des paralysies générales classiques offrir également des périodes raisonnantes. Mais dans l'espèce des délires indirects en général le lecteur a dû reconnaître que, si l'on retranche la période de la folie

passionnelle, le délire en lui-même a les mêmes caractères chez les sujets anormaux que chez les sujets normaux primitivement en apparence.

VII

Délires puerpéraux.

Si les simples accidents physiologiques subis par l'utérus, et tels que ceux que provoque la puberté ou la ménopause, retentissent dans tout le système nerveux au point d'y causer un trouble mental dans le sens ou à côté des passions anormales préexistantes du sujet, il n'est pas surprenant qu'une lésion véritable de cet organe produise au moins des effets analogues. J'ai vu par exemple, il y a quelques années, à Bordeaux, une jeune femme très-nerveuse à la vérité et prédisposée aux troubles vésaniques, que la présence ignorée d'un polype muqueux utérin abusait depuis longtemps sur de prétendues grossesses avortées à chaque débâcle du polype. Tel fut le point de départ d'une irritation nerveuse très-naturelle, et consécutivement d'un délire hypocondriaque auquel le caractère instable de la malade était plus particulièrement enclin. Le mal fit des progrès, et des sensations erronées passa au délire de persécution de la part des personnes qui lui portaient le plus d'intérêt et qu'elle aimait auparavant. Traitée trop peu de temps dans un asile, elle en sortit améliorée, mais avec deux nouvelles illusions : il lui semblait à chaque instant perdre un œil ou une épaule. Elle avait contracté par imitation d'une de ses compagnes à l'asile ces deux étranges sensations. Il y en avait une foule d'autres. Cependant lorsqu'elle était sur ses gardes, ou dans une de ces périodes de rémission fréquentes aux alié-

nées de cette espèce, elle pouvait s'observer et ne pas délirer ouvertement, tout en conservant ses singulières convictions. Les accidents cérébraux pendant la grossesse ou après l'accouchement ne s'expliquent pas autrement. On a divisé les délires que fait naître l'état puerpéral en deux grandes classes. Ceux qui se montrent pendant la gestation, et ceux qui se déclarent seulement dans les troubles fébriles qui suivent la délivrance. Il est inutile d'insister sur un point de l'aliénation mentale traité naguère encore avec tant d'autorité par Morel et Marcé ; et d'ailleurs les périodes obscures de la folie nous intéressent seules. Renvoyant donc le lecteur aux études si complètes de ces auteurs, je me bornerai à quelques exemples de délires certainement indirects selon les habitudes du sujet, et que l'irritation ou l'inflammation utérine locale suffit cependant à provoquer.

Délire puerpéral paralucide à base hystérique. (*Gazette des Tribunaux.*)

Deux gentlemen étrangers, MM. B. et M., étaient liés, depuis longtemps, d'une amitié que resserraient à Paris leur origine commune et l'identité de leur profession. M. B., âgé de trente-huit ans, avait pour épouse une jeune femme d'une rare beauté, qui l'avait rendu père déjà quatre fois, lorsqu'il y a un mois environ, elle donna naissance à un cinquième enfant dont il fut convenu que M. M. serait le parrain. Contrairement à ce qui était advenu les autres fois, l'accouchement de la jeune dame B. avait été très-pénible ; une fièvre de lait s'en suivit, les lochies s'arrêtèrent, les facultés intellectuelles ne tardèrent pas à s'en ressentir, et l'on eut à signaler de fréquentes atteintes d'aliénation mentale. Dans une de ces crises d'exaltation et de souffrances, Mme B., s'adressant à son mari, pour lequel, depuis le commencement de sa maladie, elle manifestait une profonde aversion, lui dit qu'elle ne l'avait jamais

aimé, qu'il s'était attaché à sa destinée comme un mauvais génie, comme un démon, mais qu'il ne fallait pas qu'il se crût le père de l'enfant qui venait de naître, que cet enfant était de M. Ce qui donnait à cette conception délirante un certain caractère plausible, c'était surtout l'apparente tranquillité de la malade pendant qu'elle faisait à son mari une telle confidence.

Désespéré, comme on peut le croire, en entendant ces paroles, dans lesquelles la jalousie lui fit voir une révélation, M. B., à partir de ce moment, rompit toute relation avec M. M., et lui intima l'injonction de ne jamais franchir, à l'avenir, le seuil de sa maison. Celui-ci, ne comprenant rien aux motifs de cette subite rupture, promit de se tenir éloigné, mais il ne tint pas un compte trop rigoureux de la défense du mari, ni de sa parole donnée, et il continua de venir à la maison chercher des nouvelles, ayant soin seulement de s'y présenter lorsqu'il savait que B. était absent.

Un jour, celui-ci avait annoncé qu'il dînait dehors, mais le mauvais temps ayant fait remettre une partie projetée, il rentra chez lui vers sept heures, et se fit servir à dîner. Il était à table lorsqu'on sonna à la porte. Il se leva hâtivement et alla ouvrir lui-même, tenant à la main sa serviette et le couteau à bout arrondi dont il se servait.

La porte ouverte, M. B. reconnut que c'était M. qui se présentait chez lui. Emporté aussitôt par un violent mouvement de colère, il lui intima l'ordre de se retirer; et comme il le vit hésiter, il le poussa vivement dans l'escalier, et le poursuivit jusqu'à l'étage inférieur; là, il y eut comme un temps d'arrêt, quelques paroles furent rapidement échangées, une provocation peut-être, toujours est-il que B. porta à M. un coup du couteau qu'il tenait toujours à la main, coup tellement violent que la lame, pénétrant de haut en bas dans la nuque, derrière l'o-

reille gauche, disparut tout entière dans le cou, divisant la carotide, et déterminant ainsi une hémorrhagie suivie presque immédiatement de mort.

Ce meurtre commis, et l'éveil donné dans la maison, M. B. remonta chez lui. Une demi-heure après, environ, le commissaire de police ne put, à son arrivée, que constater le meurtre. Le meurtrier s'était déjà enfui. Son domestique avoua lui en avoir fourni les moyens et fut arrêté aussitôt. Quant à la dame B., on la conduisit par les soins de l'autorité dans une maison de santé.

Cependant l'examen des faits prouva, avec surabondance de preuves, que l'allégation délirante de cette malheureuse jeune femme était fausse. Cet exemple est à rapprocher de celui de cette dame qui, dans la même situation puerpérale, accusait un prince d'être le père illégitime de son enfant.

L'exemple pseudo-lucide qui suit est loin d'être aussi précis.

Insuffisant. Délire puerpéral infanticide, pseudo-lucide? Cas douteux. (*Gazette des Tribunaux.*)

Une fille mère, la fille C., prend place sur le banc des accusés : sa figure est peu intelligente, livide et sillonnée en outre par les cicatrices profondes d'une violente petite vérole; ses paupières sont rouges, ses traits amaigris et ses mains décharnées, tout en elle porte les traces d'une extrême misère et de longues maladies.

La fille C., déjà mère d'un enfant naturel, se trouva de nouveau enceinte dans les premiers mois de l'année 18.., elle alla consulter un médecin qui reconnut sa grossesse et la lui annonça; elle nia aussitôt qu'elle fût enceinte, mais pas avec le ton de conviction qui témoigne d'une innocence sûre d'elle-même; depuis ce jour, d'ailleurs, elle ne retourna plus chez le même médecin. Quoique sa grossesse fût évidente, et qu'elle ne prît aucun soin de la cacher, elle avait persisté à la mécon-

naître et n'avait pris aucune précaution pour recevoir son enfant, lorsque, dans la nuit, elle fut prise des douleurs de l'enfantement. Elle couchait dans la même chambre que deux autres femmes. La délivrance fut opérée par un médecin.

La fille C. perdit une assez grande quantité de sang et son état exigeait des soins, elle eut la fièvre de lait. Le médecin qui l'avait délivrée continua pendant plusieurs jours de venir la visiter. On remarqua pendant les dix jours suivants qu'elle était bizarre et qu'elle témoignait alternativement de l'affection et de la répugnance pour son enfant; elle eut même des attaques de catalepsie qui furent remarquées par son médecin; le onzième jour, dans la matinée, une de ses compagnes de chambre n'entendant pas l'enfant crier en fit l'observation à la mère, qui répondit qu'il dormait. Deux heures après, étonnée de ne pas l'entendre encore, cette même femme, la veuve H., s'approche du lit, et au moment où elle allait prendre l'enfant, la fille C. lui dit qu'il était mort. La veuve lui fit observer qu'il était plein de sang, mais elle lui répondit qu'il était mort en tombant et insista pour qu'elle allât faire la déclaration au maire. A son retour, elle vit que la mère avait enveloppé l'enfant : « C'est moi, répondit-elle à ses questions, c'est moi qui l'ai tué, je mérite la mort; je me suis jetée sur lui comme une enragée sans me connaître. » Et depuis elle a persisté dans cette déclaration, reconnaissant qu'elle avait tué son enfant, mais prétendant qu'elle avait agi dans un moment de délire.

Le lendemain, lorsque la justice se transporta sur les lieux, la fille C. se trouvait dans un état de maladie extrêmement grave. Elle ne put être interrogée, et il fallut attendre encore pour la faire transporter à l'hospice, où elle reçut longtemps les soins que sa position exigeait.

Les médecins appelés à donner leur avis exprimèrent l'opi-

nion qu'elle avait été ou qu'elle avait pu être, au moment du crime, dans un état de délire momentané produit par la maladie. Mais il est certain qu'elle avait dissimulé sa grossesse, et qu'elle n'avait pris aucune précaution pour recevoir son enfant, et qu'après le crime elle a voulu faire croire à une mort accidentelle. Toutes ces circonstances réunies portaient à supposer qu'elle avait eu, dans les limites de son intelligence bornée, la conscience de ses actes; et les dépositions de trois médecins attirèrent surtout l'attention sur le point important de responsabilité de l'accusée.

Le docteur A. ne pense pas que la fille C. jouît de la plénitude de ses facultés intellectuelles lorsqu'elle a donné la mort à son enfant; selon lui, elle agissait sous l'empire d'un transport au cerveau, d'une frénésie, d'une monomanie homicide, par suite de la suppression du lait et des lochies.

Le docteur B. croit aussi que la fille C. n'avait pas conscience de ses actes; mais il attribue à une autre cause que son confrère l'absence d'intelligence chez cette fille. Lorsque le lendemain de la mort de l'enfant, il se transporta avec le procureur de la République au domicile de la fille C., il reconnut à différents symptômes, et notamment à une complète insensibilité, que la fille C. était dans un état cataleptique; il la jugea fort malade et crut qu'elle succomberait bientôt. Mais ici s'élevait une grave question : l'état cataleptique ne se serait-il pas manifesté par suite du meurtre commis par la fille C. et à l'occasion du retour qu'elle aurait fait sur elle-même après la perpétration de son crime? ou bien, au contraire, la catalepsie compliquée d'hystérie n'aurait-elle pas précédé l'action meurtrière et n'en aurait-elle pas été la cause? Pour M. B., il n'existe aucun doute. Lorsqu'il a vu la fille C., elle était sous le coup d'une attaque de catalepsie; et, comme elle était malade depuis longtemps, l'expert demeure convaincu que la catalepsie était

antérieure ou au moins concomitante au fait reproché à la fille C.; elle a donc agi sous l'empire de la catalepsie, c'est-à-dire sans volonté, sans intelligence; sans pouvoir, par conséquent, encourir aucune responsabilité morale.

M. C., tout en professant un profond respect pour l'opinion de ses confrères, ne peut cependant admettre leurs conclusions. Selon lui, il ne peut pas y avoir eu transport au cerveau; les nombreuses pertes éprouvées par la fille C. depuis son accouchement rendaient ce fait impossible; et quant à la suppression du lait, il y avait plusieurs jours déjà qu'elle avait lieu, au dire même de la fille C., lorsqu'elle avait donné la mort à son enfant. Discutant ensuite l'opinion de ses confrères, M. C. ne voit rien qui indique que l'état cataleptique hystérique constaté vingt-quatre heures après le meurtre de l'enfant, existât au moment même du meurtre; cela ne lui paraît même pas vraisemblable. Pourquoi?

En conséquence, la cour condamna la fille C. à dix ans de réclusion. Je serais peut-être de l'avis de la cour : mais pour un autre motif que M. C. Une grande perte de sang n'empêche pas le délire; et la preuve en est dans le cas présent, puisque cette fille eut, à la suite d'une hémorrhagie abondante, une ou plusieurs attaques de catalepsie, dont fut témoin le médecin traitant. Cependant on peut dire avec vraisemblance que dans l'état véritablement maladif où elle se trouvait, cette malheureuse n'avait fait qu'exécuter, à la faveur d'une excitation fébrile, un projet conçu pendant sa grossesse, à une époque où elle raisonnait, ou paraissait raisonnable. En tout cas, l'état psychologique au moment du crime est obscur. Il ne reste qu'un état habituel d'insuffisance intellectuelle et morale qu'obscurcit encore une poussée fébrile et vésanique déterminée par l'état puerpéral, et le trouble impulsif qui accompagne souvent la catalepsie ou l'éclampsie.

— Je termine ici les délires indirects. On sera peut-être étonné de n'y rencontrer, pour ainsi dire, que des troubles à base hystérique. La vérité est que dans les folies qui appartiennent au sexe féminin, le tempérament hystérique a la plus grande part, et que l'éréthisme nerveux du plexus hypogastrique joue un grand rôle au début et dans le cours de l'affection mentale des femmes anormales. Sans doute, certains accidents ou phénomènes nerveux que l'on remarque surtout dans l'hystérie, se rencontrent quelquefois chez l'homme ; mais c'est l'exception, puisqu'on en pourrait compter les cas. J'ai vu, par exemple, un cantonnier qui avait des spasmes de la glotte, des étouffements soudains, des impulsions à marcher à droite ou à gauche, des palpitations, des lassitudes, des idées alternativement tristes ou gaies sans motif, des pleurs, des rires ; et parfois même des accès de désespoir, pendant lesquels il disait à tout venant qu'il sentait sa tête s'en aller, qu'il devenait, qu'il était fou ; bref tous les signes extérieurs communs aux jeunes filles hystéromanes; et, pour achever la ressemblance, ces symptômes avaient le caractère rémittent propre à l'affection dont il s'agit. Pourtant cet homme, marié et père de famille, avait quarante ans ; il était très-bien constitué, brun de visage, sec de corps. Mais cet état, qui dura plus d'une année, en s'améliorant d'ailleurs sous l'influence d'un régime hydrothérapique, était, à chaque recrudescence, accompagné d'un embarras gastrique que l'émétique soulageait. Je crois qu'une semblable médication ne réussirait guère dans le paroxysme d'un cas analogue afférent à l'autre sexe. Les symptômes vésaniques du sujet, qu'on ne peut s'empêcher d'appeler hystériques, avaient donc une autre source que l'éréthisme nerveux de l'utérus ou de ses annexes ; ils paraissaient plutôt dus au vice hypochondriaque ; mais on peut supposer qu'ils n'étaient eux-mêmes qu'une résultante des troubles des divers

plexus du grand sympathique communiquant entre eux. Or, ce que le trouble de l'estomac peut faire chez l'homme, on ne voit pas que le trouble utérin ne puisse le faire chez la femme. Et, de fait, il y a une grande analogie entre les tempéraments mélancoliques et hystériques.

Mais pour en revenir à notre sujet, l'hystérie, comme on l'a vu, joue un grand rôle dans les troubles mentaux du sexe auquel elle appartient spécialement ; et la mobilité de cette vésanie protéiforme était exceptionnellement favorable pour démontrer l'avénement d'un délire indirect enté sur un délire direct ou passionnel ; cependant, l'épilepsie nous a donné des exemples semblables, en plus petit nombre, et l'hypochondrie resterait à mettre à contribution. Mais dans ce chapitre des délires indirects je n'ai cherché qu'à démontrer le mode d'évolution de ce trouble mental. La preuve est faite : dans le chapitre suivant, où nous passerons en revue tous les genres d'aliénation mentale classique, les exemples de folie à substratum mélancolique ne manqueront pas plus que les autres.

Pourtant, avant d'arriver à la partie synthétique et finale de cet essai, il semble utile de faire voir par quelques exemples succinctement rapportés, comment les délires indirects ou obliques, entés sur un délire passionnel, peuvent en s'effaçant laisser reparaître ce délire au premier plan. L'expérience prouve même que, lorsque cette période de retour dure longtemps, elle tend à dégénérer de plus en plus en une rémission qui sert de trait d'union à un nouvel accès de délire indirect, ou à la démence.

Mlle Catherine S., entrée à l'asile de Bordeaux le 5 avril 1872, est la fille d'un riche fermier connu pour avoir des habitudes alcooliques. Sa mère mourut aliénée et sa tante maternelle est épileptique. Assez petite, mais bien faite, les traits réguliers, l'air intelligent, cette jeune fille a vingt ans. Elle était amou-

reuse folle de son cousin, qui ne voulait pas l'épouser. Elle le poursuivait sans cesse, ne dormait plus, et y pensait jour et nuit. Elle en vint à croire qu'il lui avait jeté un sort. Elle eut ensuite des accès d'exaltation dans le même sens, elle courait jusqu'à la porte de son indifférent ami, à trois kilomètres dans la campagne, la nuit. Le délire augmenta : elle se crut possédée du démon. On remarqua, selon l'habitude, qu'à l'époque des règles, il y avait une recrudescence qui durait quinze jours environ ; le reste du mois était en rémission. Ce fut dans une de ces rémissions qu'elle vint d'elle-même à l'asile, demandant à se faire traiter. Elle disait qu'elle ne se reconnaissait plus, et que bien certainement on lui avait jeté un sort. Son père donna lui-même les autres renseignements que je viens de raconter, ajoutant que sa fille était très-nerveuse mais bonne travailleuse. J'appris plus tard qu'elle était aussi avare qu'amoureuse. Les certificats de 24 heures et de quinzaine relevés sur le registre de l'asile de Bordeaux, achèveront de la faire connaître. Voici d'abord le certificat du médecin qui la soignait dans sa famille, à l'appui de la demande d'admission : Je soussigné, docteur en médecine, après avoir examiné Mlle Catherine S., âgée de vingt ans, demeurant à X., déclare que cette jeune fille est sujette depuis quelque temps à des accès de manie aiguë, pendant les intervalles desquels elle reste toujours assez surexcitée. Ces accès se rapprochent. Elle s'échappe de chez elle pour aller dans un village voisin où elle tient des discours incohérents et d'où on est obligé de la ramener. Les antécédents ne sont pas indemnes d'affection mentale. Sa mère aurait éprouvé des accidents analogues. Dans un tel état de choses, il est urgent de la faire soigner dans une maison spéciale. — Le 3 avril 1872.

Certificat de 24 heures : Le médecin de l'asile certifie que Mlle Catherine S. est atteinte d'aliénation mentale, caractérisée par des frayeurs, sans nul motif, d'être battue et tuée par les

personnes qui l'entouraient dans sa famille et celles qui l'entourent ici. — Elle n'a cependant répandu jamais le sang; elle n'a jamais fait un crime; elle avait un bon ami, en tout bien tout honneur; et on voulait la tuer : aussi se sauvait-elle à travers champs, le jour et la nuit; quelquefois il fallait la déshabiller, parce qu'elle étouffait, etc. — Telles sont ses explications, très-péniblement arrachées et entrecoupées de sanglots, que l'on peut obtenir sur les causes qui ont déterminé son entrée à l'asile. Elle y est d'ailleurs venue de bonne volonté, ayant une demi-conscience du changement de son esprit, et qu'elle n'est plus maîtresse d'elle-même. Il se mêle à ses craintes des scrupules religieux et le désespoir de crimes imaginaires, impardonnables, etc. Parfois, au contraire, elle est toute-puissante par la propre volonté de Dieu. Ces préoccupations ne lui laissent aucun repos, et l'on n'est pas étonné de la voir amaigrie, les yeux cernés, énervée, tremblante à la plus petite réprimande; d'autant plus qu'elle interprète contre elle tout ce que l'on peut dire comme conseil ou comme recommandation. Hystéro-démonomanie. — Bordeaux, le 6 avril 1872.

Après deux semaines d'observation, le médecin rédigea le certificat de quinzaine : Catherine S. est atteinte d'aliénation mentale, caractérisée par des impulsions qu'elle ne peut définir. Elle se sent poussée à marcher, à crier, à frapper; ce qu'elle fait subitement, comme poussée par un ressort. Ensuite elle pleure, se voyant toute changée et n'y comprenant rien. C'est ainsi qu'elle a battu comme plâtre une vieille femme du pensionnat qui causait tout haut et toute seule. Le lendemain je fais comparaître cette femme devant elle; je l'excite à parler, et autant de mots, autant de délires. Alors Catherine reconnaît clairement qu'elle a devant elle une aliénée. Pourquoi donc l'avez-vous frappée? Je n'en sais rien, ça m'a poussée. Au milieu de ses plaintes, de ses pleurs, de ses impulsions, il y a de

temps en temps des idées singulièrement ambitieuses : quelquefois elle parle très-haut et commande, disant qu'elle est venue ici pour régenter tout le monde et tout remettre à sa place. Pourtant, dans la seconde semaine, comme, à chaque éclat, je répondais à la visite du matin par une affusion d'eau froide appliquée sur-le-champ, son arrogance a disparu ; ses idées érotiques se sont d'ailleurs bien modifiées ; elle dit que puisque son bon ami ne veut pas l'épouser, elle n'y veut pas penser. Bref, il y a une amélioration notable ; mais une chose étonnante à son âge, c'est la profonde indifférence pour sa famille ; elle ne parle ni de son père ni de son frère ; et lorsqu'on amène la conversation sur ce sujet elle y paraît aussi insensible que possible. — Le 19 avril 1872.

Les règles arrivant à leur époque, troublèrent un peu cette amélioration rapide, pendant quatre ou cinq jours, mais ne ramenèrent pas le délire. La fin d'avril se passa très-bien ; on n'eut à remarquer que des mouvements de colère brusque qui rappelaient son ascendance hystéro-épileptique. Son amour insensé reparaissait aussi par intervalle. Les règles du mois de mai n'apportèrent qu'un dérangement peu appréciable. Il y avait tout lieu d'espérer une guérison, si pendant quelques semaines de convalescence elle restait encore à l'asile, loin du théâtre de sa folie passionnelle. Mais le 29 mai, elle sortit malgré l'avis du médecin. Son traitement n'avait pas duré deux mois.

Voici du reste quelle était alors la situation physique et mentale de Catherine. La figure était reposée ; les yeux auparavant hagards et cernés étaient doux et naturels. Quant à ses idées elle ne se croyait plus ni possédée, ni toute-puissante, et son délire passionnel lui-même paraissait amorti. « Je ne lui parlerai plus, disait-elle à propos de son cousin. Il ne veut pas « de moi ; je ne veux plus de lui ; il est libre. » Malheureusement cet état satisfaisant ne durait que depuis peu de jours,

quelques semaines au plus ; et il y avait à craindre qu'à l'époque menstruelle qui la dernière fois avait encore affecté la jeune malade, celle-ci ne rechutât, se trouvant trop près de l'objet de sa folie. C'est ce qui arriva. Environ quinze jours après sa sortie, au moment des règles, le délire revint aussi fort qu'auparavant. Catherine recommença d'aller courir après son cousin, non-seulement le jour, mais encore la nuit. Elle frappait à la porte, l'appelant tendrement, ou l'injuriant ; et ni les menaces de son père, ni celles des parents du jeune homme, ni celles du jeune homme lui-même, rien n'y fit. Cela dura plusieurs mois, avec des rémissions, sans dévier cette fois dans le délire oblique signalé dans des certificats. Il s'y mêlait seulement un âpre désir de vengeance passionnelle.

Cependant, comme elle continuait d'insulter et de menacer même son cousin, par malice, disait-elle, et pour se faire mettre en prison par lui afin de le déshonorer, puisqu'il lui avait enlevé son honneur, l'autorité administrative la fit réintégrer dans l'asile. Elle y revint d'elle-même, regrettant seulement de ne pas aller en prison, parce que cela aurait déplu davantage à son cousin, et peut-être aussi à cause de l'argent que sa pension lui coûterait. Il y avait donc encore du délire passionnel, consistant surtout dans une perte presque complète de discernement et surtout du sens moral. Cette jeune fille, qui accuse son amant malgré lui de l'avoir déshonorée, ce qui est faux d'après ses propres aveux plusieurs fois renouvelés, cette jeune fille ne comprend pas qu'il est inouï de s'afficher ainsi et d'entretenir tout son village du récit de ses algarades à un homme qui lui a mille fois déclaré qu'il ne voulait pas d'elle. Elle n'a qu'un souci, lui faire manquer un mariage projeté, et faire rejaillir sur sa réputation le fait odieux d'avoir fait incarcérer une parente. Toutes ses réponses, d'après le certificat du médecin de l'asile relatif à cette seconde séques-

tration, ne sortent pas de ce cercle vicieux, de ce paradoxe dont elle ne peut pas reconnaître la fausseté. Mais il était aisé de voir qu'elle n'avait plus l'intensité d'idée fixe qui l'absorbait la première fois. Elle s'occupait, et par moments elle revenait au point où elle se trouvait avant sa sortie prématurée, en disant que son cousin pouvait bien faire ce qu'il voudrait, qu'elle n'y penserait plus. Je n'ai pas eu de ses nouvelles depuis cette période paralucide, qui peut être l'indice d'une terminaison favorable ou seulement une rémission intermédiaire d'un autre accès, ce qui est cependant peu probable, à cause de l'âge de la malade.

Prenons un autre exemple, à base épileptique. Le sieur Louis H. avait des accès mélancoliques causés par des attaques épileptiques qui déterminèrent des hallucinations étranges dues sans doute à la congestion cérébrale qui suivait ses accès nerveux ; il voyait des flammes. Ensuite, le délire s'aggrava en obliquant ; R. se crut persécuté. Un jour, il tua d'un coup de couteau un curé qu'il ne connaissait pas, auquel il allait se plaindre de ses ennemis imaginaires, et qui, le croyant ivre ou aliéné, ne voulut pas l'admettre à son confessionnal. Voilà le délire indirect bien greffé sur le délire épileptique direct. H., déclaré irresponsable, est interné à l'asile de Léhon. Il n'a plus qu'un souvenir confus, peut-être nul, de son accident, c'est ainsi qu'il appelle son action meurtrière. Il y attache si peu d'importance ou de créance qu'il ne cesse de réclamer son jugement en Cour d'Assises à tous les magistrats qui visitent l'asile. Cependant peu à peu les conceptions erronées ont passé. Mais il est resté pendant plusieurs années sujet à des mélancolies coïncidant avec des embarras gastriques ; il avait des accès de récriminations contre tout le monde ; il essaya plusieurs fois de se suicider. On soupçonnait seulement des attaques épileptiques, qui ne se révélaient que par ces change-

ments d'humeur sauvage. Vers la cinquième année de son séjour à l'Asile un eczéma, que l'on peut appeler critique et qui dura près de deux mois, le guérit. J'ai oublié de dire qu'il était auparavant affecté d'une blépharite chronique. Depuis son eczéma, les paupières ont repris leur couleur naturelle ; la figure une expression normale. L'humeur est toujours un peu susceptible. Mais le sujet ne délire plus, n'en veut plus à personne, n'a plus d'attaques (on n'en a jamais vu qu'une ou deux en six ans), enfin il fait très-bien le service d'infirmier et soigne admirablement les aliénés gâteux, ou idiots, ou épileptiques de sa division. Ce dangereux convalescent n'est pas un léger souci pour le médecin de l'asile, qui ne sait s'il doit rendre à la société un anormal de cette espèce, ou s'il doit garder un homme guéri qui est en droit de réclamer sa liberté.

Enfin, voici un hypochondriaque qui, à force de se plaindre d'un mauvais estomac, arriva à croire que le tube digestif était hermétiquement clos, et conséquemment qu'il ne devait plus manger ; délire en ligne droite. Plus tard il a des scrupules religieux ; il entend des voix qui lui reprochent des crimes absurdes. Il guérit de ce délire ; il finit graduellement par manger seul ; il sort enfin, guéri. Mais le délire hypochondriaque avait surnagé. Dix-huit mois après, dînant à la même table, je le voyais escamoter les morceaux qu'il estimait ne pas pouvoir trouver une issue au travers de son pylore rétréci, etc. Il s'aperçut que je l'avais remarqué ; il rougit et affecta de manger de tout ce qu'on lui servit.

Est-il nécessaire de dire que ce retour au délire direct des passions implique ou suppose une anomalie profondément enracinée dans le tempérament du sujet, une sorte de cachexie vésanique ? Tandis qu'il arrive heureusement et souvent que l'amélioration se traduit non-seulement par la disparition du

délire indirect, mais encore de celui qui lui servait de base ou de période initiale.

Enfin, si presque tous les exemples que nous venons de parcourir dans ce chapitre des délires indirects, sont des délires surajoutés à un délire direct, il va de soi que ceux qui se montrent au début de l'affection mentale ne laissent après eux, dans la plupart des cas de guérison, que le caractère du sujet qui reparaît au commencement de la période terminale, plus ou moins modifié par la maladie mentale. Il est inutile d'en citer des cas ici, on en trouvera assez dans le chapitre suivant.

D'ailleurs, délires directs ou passionnels, et délires indirects d'emblée ou greffés sur un autre délire, à quelque genre d'aliénation mentale qu'ils appartiennent, tous sont raisonnants aux périodes initiales, ou terminales, ou rémittentes; lorsque la chronicité, la démence ou l'imbécillité n'ont pas brisé toute attention et toute logique. La différence du plus ou du moins d'apparence et de durée de l'équivoque est affaire d'idiosyncrasie vésanique du sujet. C'est ainsi qu'on remarque presque toujours, au moins les nombreuses observations qui précèdent le démontrent, que les anormaux d'un degré quelconque qui se rattachent aux trois grandes anomalies hystérique, hypochondriaque ou épileptique, sont plus enclins à de longues périodes incertaines ou raisonnantes avant ou après l'accès d'évidence, qui quelquefois même est fort court et peut n'être pas noté pour ce motif. On voit d'ici toutes les causes d'erreur de diagnostic que comporte un état mental semblable, examiné trop superficiellement et sans tenir compte des renseignements antérieurs qui doivent l'éclairer.

CHAPITRE VI

APPLICATION DES TROIS FORMES RAISONNANTES : LUCIDE, PSEUDO-LUCIDE, PARALUCIDE AUX PÉRIODES TRANSITOIRES DE TOUS LES GENRES D'ALIÉNATION MENTALE CLASSIQUES.

I

Après avoir passé en revue les anomalies, les folies passionnelles ou délires des actes qui s'exagèrent jusqu'à l'absurdité et les aberrations directes qui en dérivent ou qui s'y ajoutent en complétant l'aliénation mentale, il reste à voir si les périodes raisonnantes ne se retrouvent pas aussi dans tous les genres d'aliénation mentale des auteurs classiques qui ont décrit la folie sans préoccupation des dégénérescences ou seulement des anomalies qui y prédisposent.

Ces genres, classés par la quantité du délire, monomanie et manie; par sa couleur, manie et lypémanie; par son intensité, aiguë, chronique, démence; ou par sa nature primitive ou acquise, idiotisme et folie; tous ces genres, dis-je, jusqu'au Traité d'Esquirol, n'avaient pas mesuré l'influence du délire sur la raison. Pinel n'a fait qu'appeler l'attention sur la fu-

reur ou manie sans délire. Esquirol reprit à ce point de vue tout spécial l'essai de classification de Sauvages, et distingua dans la foule des monomanies celles qui pervertissaient plus particulièrement les instincts et les affections, dont il fit deux sous-genres sous le nom de monomanies raisonnantes, parce qu'elles respectaient encore le raisonnement et l'intelligence.

Depuis, on a retouché ou corrigé les préceptes du maître sur les monomanies des passions; mais Esquirol n'en a pas moins fixé, à sa manière, la spécialité morbide distincte des trois grandes facultés, indiquée par Galien, ébauchée par Sauvages. Et c'est à la vérité de sa division de l'aliénation mentale à laquelle on n'a pu guère ajouter que la folie circulaire et la paralysie générale, d'ailleurs déjà décrites par lui dans son traité sans les nommer, qu'Esquirol devra de rester toujours classique. D'un autre côté, malgré de récents travaux de contemporains très-distingués, son traité est dans toutes les mains. Je suivrai donc ses divisions une à une en appliquant à chaque genre particulier d'aliénation qu'il décrit les périodes raisonnantes sous les trois formes qu'elles présentent toujours, tantôt l'une, tantôt l'autre.

Je ne me dissimule pas l'ennui d'une pareille tâche, mais, dans cette longue démonstration, j'aurais tenu à ne laisser autant que possible aucun point obscur ; et il en restera encore. Nous commencerons naturellement par la monomanie. Et l'on remarquera que les monomanies raisonnantes instinctives et affectives d'Esquirol ressemblent terriblement aux exagérations passagères, et aux folies passionnelles des anomalies. Ce qui déciderait déjà la question de la folie raisonnante en faveur des anormaux simples ou dégénérés instinctifs et affectifs, si la monomanie intellectuelle d'Esquirol ne nous offrait aussi des cas parfaitement raisonnants à certaines périodes, et si les autres délires généraux qu'il décrit

comme les types des divers genres d'aliénation mentale, ne nous offraient la même facilité d'application dans leurs phases de transition.

Maintenant, je dirai que les cas délirants quelconques qu'il cite ne sont pas tous raisonnants à leurs périodes initiales ou terminales, soit qu'il ait négligé des temps plus ou moins lucides qui importaient peu à son idée du moment, soit que ces temps ne l'aient pas frappé, étant peu sensibles et peu prolongés. Au contraire, en d'autres observations analogues, il a décrit, sans y attacher d'autre importance, des phases clairement incertaines et raisonnantes de délires intellectuels.

Nous en revenons donc toujours à dire que dans toutes les sortes d'aliénation il y a des sujets raisonnants à certaines périodes, mais que les uns le sont beaucoup plus longtemps que les autres; et qu'en particulier les anormaux plus ou moins dégénérés qui développent leur caractère déjà singulier sous une excitation quelconque sont tout entrés dans cette vésanie équivoque, n'ayant pas même la peine pour cela de se changer mais seulement de s'exagérer. Bien différents en cela des normaux en apparence, et de certains anormaux faiblement prédisposés, qui n'ayant pas d'impulsions ou d'idées vésaniques habituelles, paraissent tout différents d'eux-mêmes lorsqu'ils en ressentent les premières atteintes, et se découvrent plus aisément à ceux qui les entourent.

On le verra bien en lisant les observations de Pinel et d'Esquirol sur la manie sans délire et les monomanies dont il s'agit. On croit refaire l'étude des délires directs et indirects des anormaux simples ou insuffisants. Mes observations personnelles, et celles que j'emprunterai à des confrères ou aux chroniques judiciaires, comme se rapprochant autant que possible du type donné par l'auteur, ne seront pas les seules à présenter ce même caractère d'anomalie préalable. A mesure que la folie

s'étendra en surface, et même dans la paralysie générale qui, dit-on, n'a rien d'héréditaire, ni de dégénéré, nous trouverons encore des périodes raisonnantes; et ces cas raisonnants, remarquables par leur durée qui a frappé Esquirol, appartiendront généralement à des héréditaires et à des anormaux d'un dégré quelconque.

I. — Manie sans délire de Pinel. — Monomanie instinctive d'Esquirol. — Période raisonnante lucide ou consciente.

On lit à la page 157 du traité de Pinel :

« Je puis rendre sensible par un exemple, le plus haut degré de développement de cette espèce d'aliénation ou manie sans délire.

« Un homme livré autrefois à un art mécanique et ensuite enfermé à Bicêtre, éprouve par intervalles irréguliers des accès de fureur marqués par les symptômes suivants : d'abord, sentiment d'une ardeur brûlante dans les intestins, avec une soif intense et une forte constipation. Cette chaleur se propage par degrés à la poitrine, au cou, à la face, avec un coloris plus animé. Parvenue aux tempes, elle devient encore plus vive, et produit des battements très-forts et très-fréquents dans les artères de ces parties, comme si elles allaient se rompre; enfin l'affection nerveuse gagne le cerveau, et alors l'aliéné est dominé par un penchant sanguinaire irrésistible : et s'il peut saisir un instrument tranchant, il est porté à sacrifier avec une sorte de rage la première personne qui s'offre à sa vue. Il jouit cependant à d'autres égards du libre exercice de sa raison. Même durant ses accès, il répond directement aux questions qu'on lui fait, et ne laisse échapper aucune incohérence dans les idées, aucun signe de délire; il sent même profondément

toute l'horreur de sa situation, il est pénétré de remords comme s'il avait à se reprocher ce penchant forcené. Avant sa réclusion à Bicêtre, cet accès de fureur le saisit un jour dans sa maison, il en avertit à l'instant sa femme qu'il chérissait d'ailleurs, et il n'eut que le temps de lui crier de prendre vite la fuite pour se soustraire à une mort violente. A Bicêtre, mêmes accès de fureur périodique, mêmes penchants automatiques à des actes d'atrocité dirigés quelquefois sur le surveillant, dont il ne cesse de louer les soins compatissants et la douceur. Ce combat intérieur que lui fait éprouver une raison saine en opposition avec une cruauté sanguinaire le réduit quelquefois au désespoir, et il a cherché souvent à terminer par la mort cette lutte insupportable. Un jour il parvint à saisir le tranchet du cordonnier de l'hospice, et il se fit une profonde blessure au côté droit de la poitrine et au bras, ce qui fut suivi d'une violente hémorrhagie. Une réclusion sévère et le gilet de force ont arrêté le cours de ses projets suicides. »

Il serait très-facile, d'après le même auteur, de citer des cas analogues non-seulement de la monomanie homicide, mais encore des variétés que la vésanie instinctive comporte, comme la dipsomanie et les monomanies incendiaire, hystérique, etc.

La monomanie suicide revêt surtout cette forme raisonnante lucide, ou consciente, ou sans délire, qui étonne toujours Pinel. Citons cet exemple, page 261 : « Mais à quoi peut tenir le désir irrésistible du suicide, qui ne dérive ni de peines d'esprit réelles, ni de douleurs physiques? Je suis dans un état prospère, me disait un jour un de ces mélancoliques dont j'ai publié autrefois l'histoire dans un journal. J'ai ma femme et mon enfant qui font mon bonheur, ma santé n'est point sensiblement altérée, et cependant je me sens entraîné par un penchant irrésistible à aller me précipiter dans la Seine. L'événement n'a que trop confirmé cette disposition funeste. »

Parfois ce délire incomplet disparaît et revient à des intervalles périodiques. « J'ai été consulté, ajoute Pinel, par un jeune homme de vingt-quatre ans, plein de vigueur, dont le dégoût de la vie fait aussi le tourment comme par accès périodiques, et qui menace alors d'aller se noyer ou de se tuer avec une arme à feu; mais que la vue du danger jette dans l'effroi sans le faire cependant renoncer pour un autre temps à ce dessein funeste, toujours résolu, toujours ajourné. »

On comprend que cet état n'est qu'une période initiale lucide de la folie qui doit s'affermir plus tard, ou même après plusieurs retours; le délire impulsif précédant ici le délire idéal.

L'impulsion érotique a poussé des sujets conscients de leur état, à se mutiler de leurs propres mains. Et n'est-ce pas dans le même ordre de délires instinctifs intermittents et de folies passionnelles ou impulsives habituelles et chroniques qu'il faut ranger ces kleptomanes qui se font suivre pour que l'on restitue le produit de leurs vols (je ne parle pas de la période initiale de la paralysie générale); et ces incendiaires qui résistent longtemps à l'impulsion de mettre le feu chez eux ou chez des indifférents; et ces dipsomanes trop rares qui luttent avec quelque succès pour succomber ensuite à leur appétence fatale pour l'alcool.

Esquirol qui les cite, ne dit rien de leur dégénérescence, sans doute parce qu'elle n'apparaissait pas dans leur habitude extérieure; mais certes de tels sujets n'étaient pas normaux autrement qu'en apparence.

On avait déjà observé un frappant contraste entre la lutte cruelle que soutient le maniaque sans délire contre la dépravation ou l'impulsion qui l'entraîne, et l'espèce de soulagement, de satisfaction profonde dans laquelle il reste comme engourdi après la perpétration de l'acte homicide, incendiaire ou tout autre. C'est à ces maniaques prétendus sans délire que convient

cette remarque de Pinel : « Les monomaniaques homicides paraissent alors comme débarrassés d'un état d'agitation et d'angoisse qui leur était très-pénible. Ils sont calmes, ils contemplent leur victime avec sang-froid. La plupart vont se déclarer au magistrat et donnent eux-mêmes les détails du crime. »

Il ne faut pas confondre ces aveux spontanés, pareils à des remords ou à une détente nerveuse, avec ceux qui s'échappent tout naturellement d'une conscience obtuse au point de ne pas comprendre la portée morale de son action. Tel était cet insuffisant dipsomane et homicide qui déclarait dans les plus grands détails tout ce qu'il avait fait et pouvait faire, allant même au-devant des questions. Nous avons vu, dis-je, que cette simplicité de conscience avait été considérée comme une preuve éclatante de sa responsabilité, et qu'il ne fallut pas moins que le témoignage d'un médecin illustre pour mettre cet argument à sa véritable place. Mais revenons à l'état des monomanes instinctifs ou impulsifs immédiatement après l'acte accompli.

Voilà certes un état vésanique raisonnant, lucide, qui se voit, qui se regarde agir comme dans un miroir, mais qui n'en délire pas moins en action. Après l'exemple de Pinel, qui est répété dans tous les livres comme le prototype de la manie sans délire, j'en donnerai un autre moins terrible, et non moins curieux. Mais on y verra l'accès d'évidence qui manquait.

Le sujet, un riche laboureur, intelligent dans ses affaires, estimé de tout son village qui est voisin d'une grande ville, n'avait absolument rien de dégénéré en apparence. Il offrait, au contraire, un magnifique spécimen du fermier du pays breton.

31e Observation : *Rémission raisonnante lucide d'une monomanie impulsive, base d'une lypémanie à fréquents et courts accès.*

Le 13 octobre 1862, M. J.-M., cultivateur, âgé de 50 ans, en-

tre à l'asile de Léhon, pour cause d'aliénation mentale caractérisée par des accès impulsifs qui le prennent subitement et le jettent alors dans l'état le plus déplorable. Il ne voit plus où il va, ni ce qu'il dit, et il ne peut plus diriger ses facultés bien qu'il sente et comprenne malheureusement trop bien sa position. C'est lui-même qui me raconte ses impressions.

Observations mensuelles 1864. Octobre. — M. M. est un homme très-bien constitué, à face pâle et fatiguée. Je n'ai pu avoir de renseignements sur ses antécédents, ni sur sa famille qui semblait ne pas tenir du tout à m'en donner. Ses accès prennent le malade une ou deux fois par semaine, subitement; leur durée intermittente n'est pas égale: une heure ou une demi-journée; il devient pâle, ses yeux se cavent, il tremble, sa figure respire la peur, il regarde avec effroi ce qui l'entoure, cherche à fuir il ne sait où. *Il craint la mort, il pense à la mort; il a des idées de mort.* Voilà tout ce qu'il dit. Il sait bien qu'il est en bonne santé. Mais il ne peut comprendre ces idées qui lui viennent partout, au milieu de ses compagnons et dans la solitude de la nuit, ce qui l'éveille en sursaut. Il sait que cela est folie et il ne peut vaincre cette folie tout en la jugeant telle. Affusions froides, régime tonique, etc.

Novembre. — Amélioration lente et progressive. Il n'a plus de peur que tous les deux ou trois jours. Les accès deviennent moins intenses, il les comprime facilement, il arrive à en rire.

Décembre. — Nouvelles frayeurs; un jour on le relève dans les latrines tout sali d'ordures. Pressé de questions, intimidé par la menace de la douche, il avoue que ses idées le poussent aux actes les plus bizarres. Ainsi avant de venir à l'asile au mois d'août dernier, il avait touché des têtes de mort et depuis il n'a plus rêvé que fosses et cimetières. Deux fois alors, entraîné par une impulsion irrésistible et dont il se rendait compte sans pouvoir la vaincre, il alla se jeter dans les fosses

fraîchement ouvertes du cimetière de X. Étant au fond de la fosse il s'écriait : « Ah! mon Dieu, prenez pitié de moi. Je suis mort, je suis mort! » On accourait au bruit et, interpellé sur sa position, il disait qu'il était tombé par accident. Il éprouvait du soulagement lorsqu'il s'abandonnait à ses impulsions singulières. Pourtant il avait fait part bien souvent à sa sœur de ses angoisses et de ses luttes pour les dominer. C'est de son propre consentement qu'il vint à l'asile. Le traitement qu'il y avait suivi calmait ses frayeurs sans les faire disparaître. Mais il les dominait plus facilement.

Cependant, au commencement de décembre elles reparurent plus fortes que jamais. Une fois il rêva toute une nuit à l'idée d'aller se rouler le lendemain dans les ordures, ce dont il m'informa à la visite. L'affusion matinale le calma momentanément, mais plus tard cela lui revint. Cependant il put jouer aux dames durant une heure avec cette incitation intérieure, sans en rien manifester, et puis il se leva entraîné comme malgré lui, et alla se rouler dans les latrines après avoir pris la précaution d'ôter son habit, et tout en plaignant son malheureux sort. A différents jours et vers cette époque, il retombe six fois dans le même état. Il m'avoue encore que la nuit il rêve de la guillotine et des galères. « Que c'est donc malheureux! Je sais que je suis innocent et que ce sont des folies! » Même traitement. Mais ses parents, vers le 18 du mois, étant venus le voir, l'emmenèrent dans cet état qui peut être dangereux dans l'avenir; ils n'ont pas consulté le médecin.

On retrouve ici le contraste frappant entre la lutte cruelle que soutient le maniaque sans délire contre la dépravation instinctive qui l'entraîne, et l'espèce de satisfaction profonde dans laquelle il reste comme engourdi après la perpétration de l'acte homicide, incendiaire, ou tout autre quel qu'il soit. Mais pour que ce combat de la conscience ait lieu, il faut que les facultés

aient été préalablement normales ou à peu près. Comme on le voit, il y a toujours deux degrés, deux manières de subir l'impulsion morbide : en la combattant lorsqu'on est normal; en la suivant sans hésiter lorsqu'on est d'un esprit insuffisant.

Le cas suivant doit appartenir à une femme anormale héréditaire, mais douée de sentiments humains ordinaires. Elle rappelle la melancholia *sine delirio* de Plater. De plus, je ferai remarquer que la plupart de ces exemples typiques appartiennent à des *délires indirects d'emblée*, et n'en sont pas moins raisonnants à la période favorable de l'aliénation mentale.

32e Observation : *Monomanie impulsive homicide; période initiale raisonnante lucide; l'affection mentale suit son cours et se termine par la mort de la malade dans la période d'évidence.*

Mme M., âgée de 40 ans, cultivatrice, mariée et mère de plusieurs enfants, fut aussi atteinte de ce dégoût de la vie et de l'envie de se détruire pour ne pas céder au désir de tuer ses enfants. Le médecin auquel elle alla plusieurs fois confier sa tristesse, sans d'abord lui révéler les affreuses idées qui l'agitaient, lui conseilla le travail et de rejeter loin d'elle les pensées mélancoliques. Mais le trouble mental persista et bientôt elle révéla petit à petit ses impulsions homicides. Son délire se concentrait dans cette idée de tuer ses enfants, parce qu'elle ne les aimait plus sans savoir pourquoi, et elle l'avoua en pleurant. Une autre fois elle dit au médecin qu'elle voulait aller se livrer à la gendarmerie pour mourir, parce qu'elle voulait toujours tuer ses enfants. Elle préférait, au prix de sa vie, se soustraire à l'horrible impulsion qui la tourmentait sans cesse. La persistance de cette impulsion détermina le praticien à déclarer qu'elle était atteinte d'une aliénation mentale dangereuse, et nécessitant la séquestration.

On ne dit pas si la malade avait des hallucinations; mais ce phénomène nerveux n'est pas nécessaire.

Elle entra à l'asile de Bordeaux, le 19 novembre 1857. Le 30 novembre elle déclarait son délire au médecin de l'asile. Non-seulement elle avait conçu cet affreux projet, mais elle avait tenté de le mettre à exécution.

Mais en mars 1858, cinq mois après sa séquestration son état s'était empiré : non-seulement elle n'avouait plus ses conceptions morbides, mais elle n'en avait plus conscience et les niait devant toutes les personnes qui avaient recueilli sa triste confession. Alors son intelligence oppressée, ses sentiments affaiblis la faisaient ressembler à une mélancolique avec stupeur.

Ce fut dans cet état complétement illucide que Mme M. mourut, le 28 octobre 1858, d'une gangrène du poumon gauche.

33e Observation : *Hallucinations de l'ouïe; impulsions homicides et suicides, etc., demeurant longtemps à la période initiale, sous les formes lucide et pseudo-lucide.*

La malade qui fait l'objet de cette observation est une jeune femme, mariée en secondes noces à un marin souvent absent de la maison. Elle a eu des revers, des chagrins que son caractère n'a pu supporter. Depuis deux ans elle est devenue, de très-vaillante, paresseuse et sombre. Elle a commencé par négliger son ménage, par regretter constamment les pertes subies, se croire persécutée, perdue, sans ressources, et le désespoir est arrivé. Alors elle a entendu des voix qui lui conseillaient de mettre le feu, de se tuer, de tuer son mari, ses enfants. Comme elle résistait à ces incitations, la voix lui répétait, lorsqu'elle était seule : Fais-le ! Fais-le ! Rien n'accusait en cette femme une nature dégénérée.

La conscience de sa position, l'étonnement de ses impulsions nouvelles la rendaient profondément malheureuse. Elle se pré-

cipita dans son puits et fut retirée dans un triste état. Mais le délire ne cessa pas. Elle résolut de finir sa triste existence en tuant son mari et se tuant elle-même avec sa propre fille. Plusieurs fois elle attendit son mari avec l'intention de lui donner la mort. Cependant, comme elle ne pouvait s'occuper à rien, et qu'elle ne racontait à personne ses pensées, elle passait pour un peu bizarre et médiocre ménagère.

Une dame qui s'intéressait à cette malheureuse, l'amena pour me consulter.

La malade est pâle, ses yeux noirs supportent péniblement la grande lumière. Elle répond à mes questions qu'elle a de grandes douleurs de tête, qu'elle est sujette à des insomnies fréquentes, lorsqu'elle est tourmentée par ses voix qui la poursuivent, et qu'elle ne voit rien d'extraordinaire que des nuées qui passent devant ses yeux. Elle est mal réglée. Ses réponses sont toujours en rapport direct à mes demandes. Mais l'attention est bientôt distraite, soit par une somnolence, soit par le retour à ses inquiétudes. Du reste elle convient que tout ce *qu'elle éprouve depuis deux ans est singulier et l'effet d'une maladie;* elle raconte brièvement ses impulsions morbides, et se plaint de ne pouvoir y échapper. Mais son visage garde son masque impassible. Il y a des aliénés dans sa famille. Lorsqu'on lui demande si elle a toujours conscience que son état est une maladie, et que ses idées de suicide et de destruction sont des idées folles, elle répond qu'elle s'en aperçoit souvent, mais pas toujours, et qu'alors elle se laisse aller à ses impulsions, comme elle a fait lors de ses tentatives de suicide et d'homicide contre son mari et son enfant. Mais alors elle a suffisamment d'attention pour dissimuler ce qu'elle va tenter.

Le conseil de séquestrer la malade fut donné devant elle; elle ne s'y refusa pas, et même elle le désirait. Mais des difficultés qui sembleront étonnantes empêchèrent de réaliser cet

acte de prudence. Devant la lucidité des réponses de cette femme, le médecin ne crut pas pouvoir donner un certificat d'aliénation mentale. C'était à cette époque où la presse retentissait des scandales de séquestrations illégales imaginaires. J'aurais bien voulu voir le dit médecin à la place du mari. Du reste, je n'ai rien su depuis.

II. — Forme raisonnante pseudo-lucide de la monomanie instinctive, ou manie sans délire.

La forme pseudo-lucide se comporte autrement. Loin de fuir l'occasion favorable, elle l'a recherchée; et la lutte n'a pas besoin d'épuiser un reste de conscience qui n'existe plus. Mais l'instinct de la conservation, un jugement suffisant du danger pour craindre d'être découvert, l'absence totale du remords, permettent, après comme avant la perpétration de l'acte, de le dissimuler.

Les variétés impulsives du vol, de l'incendie, sont aussi nombreuses que dans la forme précédente. L'impulsion homicide pseudo-lucide y est plus rare, parce que la dissimulation exige un calme, un empire sur soi-même difficilement compatibles avec l'acte monstrueux du délire.

En voici cependant un exemple cité par Pinel, page 159, qui pourrait correspondre à la pseudo-lucidité de la période raisonnante d'une lypémanie.

« La manie sans délire a donné lieu à une scène singulière, à une époque de la Révolution qu'on voudrait pouvoir effacer de l'histoire. Des brigands, lors du massacre des prisons, s'introduisirent en forcenés dans l'hospice des aliénés de Bicêtre, sous prétexte de délivrer certaines victimes de l'ancienne tyrannie, qu'elle cherchait à confondre avec les aliénés. Ils

vont en armes de loge en loge, ils interrogent les détenus, et ils passent outre si l'aliéné est manifeste. Mais un des reclus retenus dans les chaînes, fixe leur attention par des propos pleins de sens et de raison, et par les plaintes les plus amères. N'était-il pas odieux qu'on le retînt aux fers, et qu'on le confondît avec les autres aliénés? Il défiait qu'on pût lui reprocher le moindre acte d'extravagance. C'était, ajoutait-il, l'injustice la plus révoltante! Il conjure ces étrangers de faire cesser une pareille oppression et de devenir ses libérateurs. Dès lors il s'excite dans cette troupe armée des murmures violents et des cris d'imprécations contre le surveillant de l'hospice; on le force de venir rendre compte de sa conduite, et tous les sabres sont dirigés contre sa poitrine. On l'accuse de se livrer aux vexations les plus criantes, et on lui impose d'abord le silence quand il veut se justifier; il réclame en vain sa propre expérience, en citant d'autres exemples semblables d'aliénés nullement délirants, mais très-redoutables pour une fureur aveugle; on réplique par des invectives, et sans le courage de son épouse, qui le couvre pour ainsi dire de son corps, il serait tombé plusieurs fois percé de coups. On ordonne de délivrer l'aliéné, et on l'emmène en triomphe aux cris redoublés de Vive la République. Le spectacle de tant d'hommes armés, leurs propos bruyants et confus, leurs faces enluminées par la vapeur du vin, raniment la fureur de l'aliéné; il saisit d'un bras vigoureux le sabre d'un voisin, s'escrime à droite et à gauche, fait couler le sang, et si on ne fût promptement parvenu à s'en rendre maître, il eût cette fois vengé l'humanité outragée. Cette horde barbare le ramène dans sa loge, et semble céder en rugissant à la voix de la justice et de l'expérience. »

Je rappellerai à ce propos ce que j'ai dit sur l'influence calmante et momentanée d'une émotion vive, qui peut changer un délire évident en délire raisonnant.

Esquirol, dans les exemples qu'il donne des monomanies suicides, d'ivresse, incendiaires, etc., reproduit des cas à peu près semblables qui se relient à un délire général de telle ou telle espèce, et dont les monomanies instinctives caractérisent les périodes commençantes ou terminales; d'autres fois, les impulsions homicides ou incendiaires ne sont que des épiphénomènes de la folie qui comprend d'autres conceptions délirantes; d'autres enfin sont bien des monomanies bornées encore à une impulsion morbide. La plupart sont ou conscientes ou paralucides. Une seule présente la forme dissimulée jointe à l'absence de connaissance qui caractérisent la forme pseudo-lucide. Je la donne ici précisément à cause de l'âge du sujet qui affirme tout d'abord l'absence de discernement. Cet exemple me paraît en effet représenter une idée exacte de ce qu'il faut penser du prétendu jugement des aliénés dissimulés.

« Le 15 juin 1834, dans la petite ville de B., on retira d'un puits une petite fille de 2 ans. Deux jours après on retira du même puits un enfant de 2 ans et demi. Une jeune fille âgée de 11 ans, connue dans le pays par des habitudes très-méchantes, ne rencontrait jamais des enfants plus petits qu'elle sans leur donner des coups ou sans les tourmenter de mille manières cruelles. Cette petite fille avait attiré successivement les deux enfants vers le puits et les y avait fait tomber en passant. »

J'ai donné plusieurs faits de ce genre, au chapitre des anomalies, section des Insuffisants. On aura peine à croire, en effet, que cette fille ne fût pas un bel exemple de dégénérescence. Je l'ai cependant cité parce qu'il semble mieux qu'un cas emprunté à un sujet adulte, montrer ce que peut être un esprit qui n'a pas conscience de ce qu'il va faire, et par conséquent bien éloigné d'éprouver une émotion qui arrête l'action. Le délire suit librement son impulsion en prenant seulement

des précautions pour mieux se satisfaire encore en se dissimulant.

Mais l'insuffisance puérile ne paraît exister à aucun degré dans les deux sujets des exemples suivants que j'emprunte aux journaux. Il s'agit en effet de pères de famille, ayant une profession libérale ou mécanique; ils ont d'ailleurs caché leur impulsion homicide avec le plus grand soin; et tous deux, après l'acte accompli, semblent ressentir cette détente suivie de stupeur qui est caractéristique d'un délire impulsif ou instinctif.

Impulsion homicide; période initiale raisonnante pseudo-lucide d'une lypémanie.

Le Moniteur du... rapporte le fait suivant qui a mis en émoi tout un quartier de Paris. L., âgé de 45 ans, jouit d'une modeste aisance et d'une bonne réputation; il est emballeur et possède une boutique où règne tout le jour une certaine activité. Depuis quelque temps il paraissait en proie à une tristesse profonde et quelquefois même à un état de surexcitation inquiétante. Pressé par sa femme, L... avait déjà consulté plusieurs fois son médecin qui n'avait pas tardé à reconnaître chez lui des signes d'aliénation mentale, mais à un degré si minime qu'il n'avait pas cru devoir conseiller encore des mesures radicales.

L. a son ménage au cinquième; son appartement se compose de deux pièces. L'une est sa chambre à coucher, où il couche avec sa femme et l'aînée de ses petites filles, qui a six ans; l'autre contient deux lits, l'un où dort le plus jeune de ses enfants, l'autre où reposent ensemble la cadette et sa sœur âgée de cinq ans.

Hier matin, à cinq heures et demie, au moment où L... s'apprêtait à aller chercher sa tante, qui demeure dans le quartier, et qu'il conduit régulièrement tous les jours à Saint-Roch à la messe de six heures, *il devint extrêmement pâle*, et saisissant un

rasoir tandis que sa femme sommeillait, il se dirigea vers le lit où dormaient les deux pauvres petites créatures. C'est celle qui reposait dans la ruelle du lit que ce malheureux fou a l'idée fixe de tuer. Il s'approche, prend l'enfant par la tête et lui tranche le cou.

« Les autres enfants s'éveillent; ils se mettent à pleurer. La mère entend les cris, elle entre dans la chambre, et tombe foudroyée à la vue de cet horrible spectacle. »

Aussitôt, le meurtrier alla se constituer prisonnier lui-même au commissaire de police du quartier. Il paraissait fort calme, et demanda à deux reprises différentes si c'était bien au commissaire de police lui-même qu'il avait l'honneur de parler. Sur une réponse affirmative, il lui fit les aveux les plus complets, et fut immédiatement mis en état d'arrestation. Aucun détail sur sa famille ni sur ses habitudes antérieures, si ce n'est qu'il était dérangé depuis quelque temps.

Impulsion homicide pseudo-lucide.

On écrit de Berlin : « Un événement aussi étrange que déplorable, vient de causer ici une profonde et douloureuse sensation.

« Avant-hier, à trois heures et demie, M. F., jeune avocat distingué du barreau de notre capitale, rentra chez lui, revenant du Palais-de-Justice. Il se rendit auprès de sa femme et lui dit qu'avant de dîner (à Berlin on dîne à quatre heures), il lui fallait aller voir, pour une affaire importante, un de ses clients qui demeure près de la porte de Silésie; et que, puisqu'il faisait un très-beau temps, il emmènerait avec lui ses deux enfants afin de leur faire faire une promenade.

« M. F. partit avec les deux enfants, âgés l'un de six ans, l'autre de cinq ans; il passa avec eux sur le long pont, et, lorsqu'il fut parvenu au milieu de ce pont, il saisit tout à coup ses deux enfants, l'un sous son bras droit, l'autre sous le bras

gauche, et se précipita dans la Sprée. Les jeunes garçons, que sans doute il lâcha dans sa chute, disparurent sous l'eau, tandis que M. F. faisait tous ses efforts pour se maintenir à la surface et poussait des cris déchirants. Plusieurs mariniers qui se trouvaient dans leurs bateaux, firent force de rames vers l'endroit où M. F. et ses deux enfants étaient tombés, et ils parvinrent à les retirer tous les trois de l'eau, mais le plus jeune était mort.

« M. F. a été conduit avec son fils aîné à l'hôpital situé dans le voisinage, et là, après que tous les soins que réclamait leur état leur eurent été prodigués, le procureur de l'État près le Tribunal criminel de première instance interrogea M. F. Celui-ci a déclaré qu'ayant été ruiné par suite des événements politiques, et se trouvant alors fort obéré, il avait résolu de se suicider ; et que prévoyant que ses deux enfants, qu'il aimait au-dessus de tout, seraient malheureux après sa mort, il avait pris le parti de leur ôter la vie en même temps qu'à lui-même.

« M. F. n'est âgé que de 33 ans; c'est un des jeunes avocats les plus habiles de Berlin. Il est vrai qu'il perdit par des faillites, quelques années auparavant, tout son patrimoine, et la dot de sa femme; il est vrai aussi qu'il aimait passionnément ses enfants qu'il avait gâtés comme on dit vulgairement; et tout le monde prit le plus vif intérêt à ce malheureux père de famille. »

Impulsion homicide, délire de persécution, période initiale paralucide et pseudo-lucide. (*Gazette des Tribunaux.*)

L'accusée est âgée de 39 ans. Elle paraît souffrante, sa tenue est calme et résignée; ses traits ne révèlent aucune émotion, pas même lorsque ses deux enfants, cités comme témoins du meurtre de leur père, répondent à l'appel de l'huissier. Elle semble indifférente aux débats terribles dans lesquels se déroulent les affreux détails du crime qui lui est imputé.

Le mariage des époux X. remontait au mois d'octobre 1839. Peu de temps après, la mésintelligence la plus vive éclata entre eux. Des discussions violentes s'élevaient sans cesse, même devant leurs enfants. Depuis quelque temps, la femme X. manifestait hautement la résolution de se séparer. Elle en avait prévenu sa famille, dont elle réclamait l'assistance, ajoutant que, si on l'abandonnait, on pourrait bien lui reprocher d'avoir délaissé ses enfants. Elle accusait son mari de la ruiner par sa mauvaise conduite (il a été constaté à cet égard que de sa dot, qui s'était élevée à 14,000 fr., il ne restait plus que 3,500 fr. environ); de la maltraiter par ses outrages et ses brutalités, de chercher enfin à la faire mourir, en exerçant sur elle, pendant son sommeil, des actes de magnétisme qu'elle croyait fermement pernicieux pour elle.

Son caractère était devenu mélancolique et sombre; elle ne fréquentait plus les femmes de son voisinage, qui ne paraissaient d'ailleurs pas bienveillantes pour elle. Les frères de son mari s'inquiétèrent enfin des suites que ces nouvelles habitudes sombres et certains propos qu'elle avait tenus pourraient avoir pour lui; ils lui avaient même conseillé de ne plus coucher seul dans sa maison. Leur pressentiment n'était que trop fondé.

Un soir de janvier 185., le mari, Charles X. se trouvait chez un de ses voisins. Sa femme vient vers huit heures et demie l'y trouver, et le *presse de rentrer chez lui pour souper.* Il cède à ses instances et rentre avec elle : il prend peu de nourriture, se chauffe quelques instants au poêle et se couche ensuite. Il ne tarde pas à s'endormir.

Sa fille Eugénie, âgée de 13 ans, restée près de la table, se couche bientôt après et s'endort. La mère reste auprès du poêle avec son jeune garçon âgé de 8 ans, et lui fait répéter comme d'ordinaire sa leçon de lecture pendant une demi-heure environ. Tout était calme, paisible, dans ce ménage habituelle-

ment agité par des discussions déplorables; les enfants (ce sont leurs paroles mêmes) en étaient surpris et heureux : « Quel bonheur! disaient-ils, papa et maman ne se sont pas disputés aujourd'hui! »

La leçon de lecture est terminée. Le jeune garçon, nommé Arsène, se dispose à se coucher à son tour, lorsque sa mère se dirige vers le lit pour s'assurer si son mari est bien endormi. Convaincue de son sommeil, elle va s'armer d'un bâton noueux qu'elle avait, suivant l'accusation, choisi et préparé dès le matin; elle s'approche du lit, et après s'être écriée : « Mon Dieu, donne-moi la force d'exécuter mon projet! » elle porte à son mari trois coups violents sur la tête. La commotion et les désordres qu'ils causèrent furent si graves, que celui-ci put à peine proférer ces mots : Arsène! Arsène! L'enfant s'élance sur le lit de son père pour le défendre contre de nouveaux coups; le sang jaillit sur sa figure et sur ses vêtements, car sa mère continue de frapper. Elle le repousse; cet enfant s'empare d'un couteau, et dans l'énergie de son désespoir, il lui dit : « Si tu ne cesses de battre papa, je me coupe le cou. » Elle s'arrête cependant, lorsqu'elle voit son mari sans mouvement. Elle jette au milieu de la chambre le bâton ensanglanté; elle prend la main de cet enfant et de sa fille, qui s'était levée au bruit, et sort avec eux de cette maison où elle laisse son mari expirant.

A peine dehors, l'un des enfants lui demande où ils vont aller coucher ce soir. « Va chez ton oncle Pierre, lui répond-elle, et dis-lui que ta mère vient d'assassiner ton père. » Puis, d'un pas tranquille, elle suit l'enfant, et arrive chez son beau-frère confirmer le récit qu'il vient de faire à la famille.

On l'arrêta aussitôt; elle répondit froidement aux questions, raconta avec précision tous les détails du crime, et termina son récit par ces mots : « Il fallait que ça finisse! » Le mari expirait le lendemain matin.

L'interrogatoire de l'accusée à l'audience, les débats, les dépositions, ont confirmé tous les faits que nous venons de rapporter. On a remarqué cependant une préoccupation manifeste de l'accusée, s'appliquant à écarter tout ce qui pouvait établir la préméditation.

Lors de l'appel des enfants cités comme témoins, le défenseur s'était opposé à leur audition. La cour décida qu'ils ne seraient point entendus, et même le président les fit sortir de l'audience, pour qu'ils n'assistassent pas à des débats qui devaient laisser dans leur esprit de si douloureuses impressions. Mais on lut leurs déclarations ou plutôt le récit de ce drame dont ils étaient les seuls témoins.

Le ministère public soutint l'accusation avec la circonstance aggravante de préméditation, et en combattant à l'avance toute atténuation du crime. Le défenseur, renonçant tout d'abord à discuter l'homicide volontaire, s'appliqua surtout à faire ressortir l'opportunité d'appliquer ces circonstances, en rappelant aux jurés les longs tourments de cette femme dont l'esprit s'était égaré en dernier lieu sous l'influence des craintes qui l'assiégeaient sans cesse ; et enfin rendit compte des bons témoignages rendus à la régularité de sa conduite et à ses bonnes mœurs.

La délibération des jurés dura vingt minutes; et leur verdict déclara l'accusée coupable, avec la circonstance aggravante de la préméditation. En conséquence, la Cour, appliquant la loi, ne pouvait qu'ordonner la peine de mort : ce qui eut lieu.

La femme X. ne fut pas plus émue en entendant cette terrible sentence, que dans le cours des débats. Elle se retira avec tant de calme, qu'on pouvait douter qu'elle l'eût bien entendue. Cependant, un pourvoi en grâce formé par l'avocat de la condamnée fut signé par les jurés.

J'ignore ce qu'il en est advenu, mais qu'on me permette une

réflexion. Il n'est pas un médecin habitué aux maladies nerveuses, qui n'eût soupçonné de prime abord que cette femme était atteinte d'un vrai délire de persécution dans une période initiale encore incertaine et raisonnante. Elle se croit magnétisée; elle a été réellement à moitié ruinée par l'inconduite de son mari; elle exhale ses chagrins vrais et imaginaires en plaintes fréquentes, qu'on n'approfondit pas, qu'on n'apprécie pas. Il n'est pas jusqu'à son désir de se séparer qui ne soit une conséquence de son délire. Car tout cela était du délire. D'ailleurs son caractère était devenu depuis longtemps mélancolique et sombre. Elle ne fréquentait plus les femmes du voisinage, qui n'étaient pas bienveillantes pour elle. Les frères du mari étaient cependant depuis quelque temps devenus inquiets de ces habitudes, et de certains propos qu'elle avait tenus.

Comment s'est-elle comportée pendant le crime? Après une journée extraordinairement calme, après avoir médité évidemment son action, elle assomme son mari dans son lit, devant ses deux enfants. Le crime commis, elle dit, en quittant la maison, à son fils : « Va chez ton oncle Pierre, et dis-lui que j'ai assassiné ton père. » Elle avait agi comme étant poussée à cette extrémité, malgré elle, puisqu'elle s'écriait en brandissant son bâton, sur la tête de son mari : « Mon Dieu, donne-moi la force d'exécuter mon projet! » Remarquez encore l'insensibilité persistante, jusque pendant l'audition de son arrêt de mort. Elle raconta aux parents et au jury froidement et exactement les circonstances du crime. « Il fallait que cela finisse! » C'est toute sa justification.

Évidemment il y avait chez elle des sensations internes erronées, peut-être des hallucinations dans le sens de ses persécutions imaginaires.

Elle souffrait et se croyait victime du magnétisme : n'est-ce pas une révélation pour un médecin? Et, peut-être, était-ce

encore le seul point de départ de l'impulsion homicide? Mais cette accusation de persécution magnétique n'était pas une illusion aux yeux de la famille de cette aliénée et des Jurés, pas plus qu'à ceux de cette malheureuse.

Il s'est trouvé un homme pourtant, l'avocat de la défense, qui fort de sa conscience plus éclairée, eut l'idée de former un pourvoi en grâce qu'il parvint à faire signer. Mais je n'ai pas vu l'ombre d'une expertise médicale dans cette affaire qui ne date pas de dix siècles.

En dehors de la variété homicide, la monomanie raisonnante ou pseudo-lucide est tellement commune, qu'il est inutile d'en citer un exemple. On n'aurait que l'embarras du choix.

III. — Forme raisonnante paralucide de la monomanie instinctive ou sans délire.

Pinel donne, page 159, un troisième cas de manie sans délire qui ne ressemble pas plus aux deux précédents, que ceux-ci ne se ressemblent entre eux.

C'est cette forme paralucide qui n'est souvent qu'une exagération morbide des sentiments connus des malades, et par conséquent n'est pas bien appréciée par la famille ; ou qui est bien une perversion maladive de ses penchants, mais avec conservation d'une certaine apparence de logique. On hésite à la prendre pour de la folie ou pour de la méchanceté raisonnée. Le malade ne dissimule pas, et donne très-volontiers les motifs spécieux de ses actes, qui ne sont pas en rapport exactement avec le fait, mais qui n'en sont pas trop éloignés. Ce sont ces monomanes qui ont toujours des raisons plausibles, tandis que les pseudo-lucides dissimulent ou altèrent complétement la vérité, et que les conscients la connaissent encore, mais sans pouvoir s'y soumettre.

Pinel dit donc au lieu cité :

« Une éducation nulle ou mal dirigée, ou bien un naturel pervers et indisciplinable peut produire les premières nuances de cette espèce d'aliénation, comme l'apprend l'histoire suivante. Un fils unique élevé sous les yeux d'une mère faible et indulgente, prend l'habitude de se livrer à tous ses caprices, à tous les mouvements d'un cœur fougueux et désordonné; l'impétuosité de ses penchants augmente, et se fortifie par le progrès de l'âge, et l'argent qu'on lui prodigue semble lever tout obstacle à ses volontés suprêmes. Veut-on lui résister, son humeur s'exaspère; il attaque avec audace, cherche à régner par la force, il vit continuellement dans les querelles et les rixes. Qu'un animal quelconque, un chien, un mouton, un cheval, lui donnent du dépit, il le met soudain à mort. Est il de quelque assemblée ou de quelque fête, il s'emporte, donne et reçoit des coups, et sort ensanglanté; d'un autre côté, plein de raison lorsqu'il est calme, et possesseur, dans l'âge adulte, d'un grand domaine, il le régit avec un sens droit, remplit les autres devoirs de la société, et se fait connaître même par des actes de bienfaisance envers les infortunés. Des blessures, des procès, des amendes pécuniaires avaient été le seul fruit de son malheureux penchant aux rixes; mais un fait notoire met un terme à ses actes de violence, il s'emporte un jour contre une femme qui lui dit des invectives, et il la précipite dans un puits. L'instruction du procès se poursuivit devant les tribunaux, et, sur la déposition d'une foule de témoins qui rappellent ses écarts emportés, il est condamné à une réclusion dans l'hospice des aliénés de Bicêtre. »

Cet état maniaque fut reconnu inconscient, et nécessita la séquestration du malade dont l'affection mentale sans doute poursuivit les périodes ordinaires, comme il arriva pour le cas suivant, que l'auteur donne comme un *spécimen de la période*

initiale de la manie. On y verra le même caractère incertain paralucide, qui fait attribuer à des causes réelles, certains accès de colère et d'emportement maniaques inaccoutumés, dont la famille ne se rend pas compte exactement, et qui ne sont que les effets d'un caractère anormal simple ou dégénéré.

« Les emportements répétés de la colère sont toujours nuisibles au jugement dont ils empêchent le libre exercice, et une irascibilité extrême est quelquefois le prélude de l'aliénation ou dispose puissamment à la contracter; elle est à craindre pour les femmes, surtout dans leurs périodes et à la suite des couches, comme le prouvent des exemples fréquents que j'ai notés dans l'hospice de la Salpétrière. Si l'on en contracte l'habitude, elle peut finir, pour les mélancoliques, par un délire furieux, ou un état de stupeur ou de démence. Une femme très-vive et recommandable d'ailleurs par ses vertus domestiques, se livrait depuis longtemps sans frein et sans réserve à la colère pour les motifs les plus légers; une simple occasion, un léger retard dans l'exécution de ses ordres, la moindre faute des gens du service ou de ses enfants, étaient suivis d'emportements violents, de quelque scène tumultueuse. Ce malheureux penchant a eu son terme, et il s'est déclaré un égarement complet de la raison. » (Pinel, page 26).

Le cas suivant, emprunté à nos observations, est une période terminale de la manie furieuse, qui dura fort longtemps avec des alternatives d'apaisement et d'exaltation, et dont le caractère indécis, sans conscience de la part du malade, et sans dissimulation, suffisait pour entretenir le doute dans l'esprit du médecin et des surveillants vivant continuellement avec lui.

34e Observation : *Période raisonnante terminale d'une manie furieuse, à formes paralucides.*

Jean Louis, 43 ans, tanneur, marié, taille moyenne, sanguin,

visage coloré, caractère irrégulier, constitution robuste. Entré à l'asile de Léhon, le 23 octobre 1861, sorti guéri le 7 avril 1863.

Certificat d'entrée. — Le soussigné certifie que le sieur J. L. est atteint de folie furieuse. C'est au point qu'il est devenu un objet de terreur pour les malades de la salle où il est en ce moment à l'hôpital; tous veulent quitter, et son renvoi immédiat est à mon avis nécessaire.

Quand J. L. arriva à Léhon, son état était bien changé, d'après le certificat de quinzaine qui suit : Malgré ses apparences de raison, quand on interroge J. L. on ne tarde pas à découvrir du délire sur plusieurs points ; il manque de jugement et croit posséder de grands talents. Il n'a pas été atteint depuis sa rentrée dans l'asile de ces accès de fureur signalés dans le certificat d'entrée.

Novembre. — Agité, ramasse, regards furibonds, veut commander, très-sensible à la douche.

Décembre. — Même caractère difficile, agitation passagère, il travaille, mais se soumet avec peine, il ramasse encore une foule d'objets bons à mettre aux bourriers.

1862. Janvier. — Il y a du mieux, il a conscience de sa position, mais il ramasse toujours; cependant il est honteux d'être surpris et il nie.

Février. — Quelques dissonances passagères, le mieux augmente, il réclame sa sortie sans trop d'insistance, travaille bien à la culture des champs et autres ouvrages de l'intérieur.

Mars. — L'amélioration marche plus régulièrement.

Mai. — Un peu d'agitation et d'emportement, qu'il nie; parfois il veut encore commander, puis il s'en excuse; d'ailleurs serviable, intelligent, lucide dans ses réponses.

Juin. — Le mieux continue; J. L. est cependant trop irritable avec ses compagnons. Interrogé pour la centième fois, il répond enfin qu'il a eu trop de chagrin, que sa femme le rui-

nait par son peu d'ordre, il pleure au nom de ses enfants, à une simple objection il s'emporte.

Août. — J. L. est un malade raisonnant, il n'y a pas de doute, si l'on se souvient de sa conduite depuis qu'il est entré à l'asile. On voit qu'il n'y a eu qu'un accès de manie au début; depuis on n'a rien vu qui exprime la folie évidente, mais seulement une intelligence singulière, un caractère emporté, un jugement faux, des préventions injustes contre sa femme, tantôt contre son ancien patron, tantôt contre un Frère de l'asile qu'il accuse de contribuer à l'y retenir. Qu'on lui reproche d'avoir autrefois ramassé quelque chose, un bouton! dit-il, c'est pour jouer avec ses compagnons; un vieux chapelet, plusieurs chapelets! c'était pour rapporter un souvenir à ses enfants. Enfin il n'y a pas de sujet auquel il ne réponde d'une façon spécieuse. Il raisonne ainsi, mais sans être raisonnable. Dernièrement encore, à propos d'une lettre qu'il reçoit de sa femme et qui est fort simple, il s'étonne et s'irrite de chaque détail. Elle lui annonce qu'un fonctionnaire a changé de résidence, avec augmentation d'appointements. Rien de plus naturel assurément; c'est faux, dit-il. Son ancien patron désire le voir revenir chez lui : c'est impossible, sa femme ne voudrait pas qu'il y retournât travailler avec excès comme il faisait, et pour retomber malade. Sa femme l'informe enfin qu'elle quitte son auberge, parce que la maison est vendue, et qu'elle ira habiter une chambre en attendant une autre maison : que fait-elle en chambre? et il s'irrite et ne veut comprendre aucune explication. Sur tous ces faits si simples il donne toujours des raisons spécieuses de son mécontentement.

Septembre. — Plusieurs fois j'ai été sur le point de le renvoyer; toujours une bizarrerie, un emportement sans motif valable sont venus m'en empêcher. J. L. serait presque sans reproche si on ne lui parlait jamais. A cette irritabilité se joint

une suspicion de tout ce qui l'entoure; on retient ses lettres, ce qui est bien faux. Il accuse toujours le même Frère de le retenir à l'asile; on l'a changé de salle, et ses soupçons recommencent. Cependant devant moi il nie ses emportements, ses soupçons, son intraitabilité, pourrais-je dire.

Octobre. — Il m'avoue, interrogé subitement, qu'il accuse sa femme de le tromper; il justifie son accusation par des raisons absurdes, tout en l'abandonnant. Quinze jours après, il n'en veut plus convenir.

Novembre. — Plus de lucidité continue. Il semble progresser.

Décembre. — Le malade cause volontiers avec ses camarades, et travaille régulièrement.

1863. Janvier et Février. — Calme, obligeant, très-laborieux.

Avril. — S'il n'y avait pas cette irrégularité de caractère on pourrait le croire guéri. Ensuite, il est le chef d'une nombreuse famille dans la misère, et en somme il travaille; je propose son renvoi. Il part le 7 dans un état *que je crois satisfaisant.*

En 1867, lorsque je quittai le service de l'asile de Léhon, on n'avait pas encore appris de rechute.

C'est encore très-souvent sous la forme paralucide qu'agissent les aliénés homicides qui tuent pour être tués, les mères qui font périr leurs enfants pour les soustraire aux peines de l'existence; et certains incendiaires, kleptomanes, alcooliques, érotiques, dont le délire obéit à des suggestions morbides spécieuses pendant la première période ou la rémission d'une aliénation mentale quelconque, qui disparaît quelquefois pour revenir et parcourir ensuite toutes les phases de la folie.

II

Périodes raisonnantes de la monomanie intellectuelle.

La monomanie intellectuelle, comme la manie sans délire de Pinel, comme les monomanies affective et instinctive d'Esquirol, comporte à certaines périodes, on sait lesquelles, les trois formes raisonnantes, lucide, pseudo-lucide, paralucide.

Il semble que cette proposition pourrait être résolue sans exemple à l'appui; en effet, les manies sans délires instinctifs de Pinel et d'Esquirol ne sont-elles pas déjà des monomanies qui atteindront un jour le domaine des idées; et ces monomanies morales et intellectuelles elles-mêmes, ne sont-elles pas aussi le prélude de la folie générale quelconque qui leur succédera dans la plupart des cas?

Mais des exemples tirés de ces auteurs et de nos observations, l'un doublant l'autre, auraient plus d'efficacité démonstrative, et c'est pourquoi nous nous résignons à poursuivre cette méthode pour tous les genres principaux de l'aliénation.

La monomanie intellectuelle comprend, comme toutes les espèces de vésanie, des hallucinations, des illusions, des sensations erronées, sources de conceptions délirantes; le délire peut débuter aussi par le trouble des idées. Mais quoique l'on admette difficilement, *à priori*, qu'un intellect déjà malade conserve une ombre de jugement et de raisonnement dès que l'on touche au sujet de son délire, l'observation démontre qu'à certaines périodes, lorsque l'intensité du trouble mental n'est pas arrivée à son paroxysme ou lorsqu'elle en est descendue, le sujet peut encore en imposer sur son état, même dans un délire absolument et purement intellectuel.

Esquirol et Pinel ont même décrit, sans le savoir, au cours

de leurs observations, la forme raisonnante jusque dans la folie généralisée; à plus forte raison dans la monomanie instinctive et dans la monomanie intellectuelle.

I. — Forme lucide de la période raisonnante de la monomanie intellectuelle.

La conscience de leur état est plus ou moins confuse chez les monomaniaques lucides. Voici, d'après Esquirol (p. 17, t. II), un cas qui n'est peut-être encore que la période initiale d'une lypémanie complète, mais qui est bien une monomanie intellectuelle, raisonnante à forme lucide.

« M., après s'être fatigué à lire, même pendant la nuit, est pris d'une étrange inquiétude, et se persuade qu'on veut attenter à ses jours; déjà il sent les funestes effets du poison; il entend dans les jardins où il se promène, une balle siffler à ses oreilles. Parfois il lui prend un rire immodéré, il veut persuader aux personnes qui l'environnent qu'elles doivent entendre les mêmes choses que lui. Il appréhende qu'on le prenne pour un fou, il entend à chaque instant crier autour de lui: fou; fou. Il demande fréquemment à ses parents s'il n'a pas les yeux fixes ou hagards. Souvent après les repas il déraisonne et se sent oppressé. Dans un accès qui s'empare de lui, il tente de tuer un barbier qu'il ne connaît pas; puis cinq jours après, le sommeil se rétablit. M. devient plus raisonnable, plus calme, *quoique conservant ses craintes*. Bientôt nouvel accès, délire de persécutions et de grandeurs, etc., son délire resta longtemps circonscrit avec des alternatives d'excitation et de rémission. »

On conçoit également que la forme consciente ou lucide se présente à la terminaison de l'accès. Esquirol en donne un exemple page 165, T. I. Il s'agit d'un haut fonctionnaire français en Allemagne, attaché à l'administration impériale, et

qui, en 1812, obligé de céder devant l'ennemi, se crut accusé de trahison par des voix imaginaires. Le délire avait duré très-intense pendant deux années. Le 15 avril 1814, sollicité par son médecin de sortir dans Paris pour se convaincre de l'inanité de ses appréhensions, il se rend à l'évidence des faits que lui explique son compagnon. « A peine avions-nous fait cent pas, M. me serra le bras en me disant : « Rentrons, j'en ai assez vu. J'étais malade ; je suis guéri. » Dès ce moment les voix ne se font plus entendre que le matin. Mon convalescent s'en distrait par le plus court entretien, par la plus courte lecture, par la promenade ; mais alors il juge ce symptôme comme je le jugeais moi-même. Ces voix ont encore persisté ainsi deux mois, quoique le convalescent eût recouvré le libre exercice de l'entendement. »

On trouverait des exemples plus ou moins frappants de cet état conscient de la monomanie intellectuelle dans tous les cas, s'ils étaient rédigés avec le soin de graduer les périodes du délire. La phase raisonnante ou équivoque toujours trouvée ne varie que par sa durée et par sa forme ; mais il faut se donner souvent beaucoup de peine pour la constater, à cause de l'insuffisance des certificats d'entrée. Témoin l'exemple suivant :

35e Observation : *Monomanie intellectuelle intermittente : période initiale lucide.*

Pierre T., 48 ans, journalier, célibataire, entré à l'asile de Léhon, le 27 décembre 1863, sorti guéri le 31 décembre 1865.

Certificat d'entrée. — Le Dr certifie que P. T. est atteint d'aliénation mentale caractérisée par un délire maniaque intermittent, se traduisant par des actes de nature à compromettre la sécurité des personnes au milieu desquelles il vit. En conséquence il y a lieu de placer cet homme le plus tôt possible dans un asile d'aliénés.

Certificat de quinzaine. — Le nommé T. est présentement dans un état mental déprimé. Il semble qu'il soit atteint d'un affaiblissement intellectuel ou moral qui aurait suivi des accès compliqués d'hallucination de l'ouïe. — 13 janvier 1863.

Notes mensuelles. 1864. Janvier. — Après bien des questions que le malade élude avec adresse, je finis par apprendre ceci : T. a été dans plusieurs asiles et l'existence paraît y être à son gré. Il a donc quitté son fils et sa femme et recherché indirectement son entrée à l'asile de Léhon, en abandonnant son foyer pour errer et vagabonder par le pays, sans autre motif que des hallucinations de l'ouïe qu'il paraît apprécier à leur juste valeur, et qu'il se décide à dénoncer, quoiqu'il n'aime pas à les expliquer et que ce sujet lui paraisse désagréable. Dès son entrée il s'occupe; son esprit paraît affaibli, ses goûts sont changeants, il paraît avoir une grande insouciance de sa famille, qu'il ne regrette pas, et qu'il accuse de ne pas l'aimer suffisamment. Il est cependant assez vigoureux pour travailler et se suffire, mais il n'a pas de suite dans ses occupations. Celle qui paraît lui plaire est d'aller dans les champs chasser les taupes, il a un grand talent pour cela. Il cause facilement et sa figure est alors souriante; d'autres fois il a l'air triste et se tait.

Février. — Il travaille facilement à divers travaux ; ne paraît pas délirer, et, quand on lui parle de ses hallucinations, il dit ne plus y faire attention ; elles se taisent de plus en plus. Il n'a d'autre singularité que de ne vouloir pas quitter l'asile, pour un motif, raisonnable ou non, qu'il tait.

Mai. — Il ne voulait pas sortir pendant l'hiver, maintenant il ne le veut pas davantage. A-t-il conscience de sa faiblesse d'esprit? Je n'en sais absolument rien, malgré toutes mes questions.

1865. Depuis bien des mois il sert le matin à l'infirmerie ;

l'après-midi, il va aux champs tendre ses piéges à taupes ; je le rencontre souvent dans la campagne. Il est toujours seul, sa figure n'est pas triste. Enfin, je le mets *exeat* le 31 décembre, malgré lui. Alors il s'engage à l'asile comme domestique, n'osant pas quitter la maison pour le dehors où il craint, dit-il, de ne pas gagner sa vie. *Il est très-bien, il travaille très-bien.* En 1867, il est pris d'un ardent désir d'aller revoir sa famille. Il revient, après un mois, fort triste : il a vu mourir sa femme. Il est mélancolique, inquiet, irritable, bizarre, et sur la voie d'une nouvelle monomanie. J'ai quitté l'asile à cette période nouvelle.

II. — Forme raisonnante pseudo-lucide, ou dissimulée, de la monomanie intellectuelle.

Esquirol donne, page 172, T. I, l'observation d'une dame S. atteinte de monomanie religieuse qui présente une période incipiente assez longue mais obscure ; l'attention de l'auteur n'étant pas sollicitée à s'exercer sur cette époque de la maladie. Enfin le délire éclate avec évidence. Mme S. parle sans cesse de Dieu qui lui annonce de grands événements, etc. Deux jours après elle consent, sur l'ordre de Dieu, à se laisser conduire à la maison de santé ; on la confie aux soins d'Esquirol. « Dès le premier jour, la nouvelle habitation, les personnes étrangères qui entourent la malade, lui en imposent à tel point qu'elle ne trahit jamais les pensées qui préoccupent son esprit. Elle ne témoigne aucun souci de l'absence de son mari, ni aucune inquiétude de se trouver avec des inconnus. Elle est tranquille, cause peu, ne déraisonne jamais, rit quelquefois sans sujet et joue une partie de cartes le soir. Refus d'un traitement. Le 4e jour, après une longue conversation, dans laquelle Mme S. raconte pour la *première fois* tout ce qu'elle a vu, tout ce qu'elle a

entendu, tout ce qu'elle a découvert dans les livres saints; après une assez longue discussion, elle consent à faire avec Esquirol le traité suivant qu'ils signent l'un et l'autre : il est convenu que si le Messie n'est pas arrivé le 25 mars, c'est-à-dire dans quinze jours, si de grands événements n'ont pas lieu à cette époque, la malade consent à passer pour folle et se soumettre au traitement qui lui sera ordonné. Depuis ce jour elle est non-seulement calme, mais elle est gaie, cause volontiers, ne parle à personne de ce qui se passe dans sa tête, soutient la conversation avec esprit et sur toutes choses. Seulement avec son médecin, Mme S. hasarde quelques mots sur ses prophéties et uniquement par intérêt pour son bonheur à venir. Le 25 mars se passe. Dès le lendemain Esquirol est prêt à exécuter le traité. Mme S. s'y prête de la meilleure grâce et témoigne un grand désir de revoir son mari. Elle le voit le jour suivant, paraît à tous si raisonnable que, dès le même jour, elle repart pour la province. Les convictions de cette dame n'étaient pas entièrement détruites, mais elles étaient très-affaiblies. Rendue chez elle, elle a repris son ancienne manière de vivre. En très-peu de temps, les dernières traces de sa maladie se sont entièrement effacées. »

Je citerai en son lieu un cas analogue de traité passé par moi avec un paralysé rémittent, qui l'a tenu assez longtemps pendant une période raisonnante, pour m'embarrasser. Mais ce cas de monomanie religieuse, à la période pseudo-lucide, ou dissimulée, n'est-il pas remarquable par la gradation de la décroissance du délire qu'elle dessine si régulièrement? En effet, ce n'est que chez les malades qui n'ont pas atteint ou qui ont dépassé la période d'accès, ou ceux qui en pleine période d'accès sont aptes encore à recevoir les impressions extérieures, que l'on peut rencontrer cet état pseudo-lucide qui dissimule son délire. — L'attention stimulée fortement par une émotion quelconque, lorsque le trouble mental n'est pas absolu, permet

au malade de suivre au moins et de réfréner ses conceptions erronées, s'il ne peut plus les apprécier sainement.

Il faut remarquer aussi que lorsque Esquirol passa ce pacte avec sa malade, elle était déjà sous l'influence calmante de la séquestration, placée au seuil de la forme pseudo-lucide; et même on voit succéder à celle-ci la forme terminale consciente ou lucide, comme un dernier degré de la maladie qui s'efface.

Ce passage de la période dissimulée à la période consciente, observé dans les faits, ne répond-t-il pas à la théorie? Conçoit-on autrement l'invasion et la terminaison de la folie qu'avec cette lutte demi-consciente du délire, combattant la raison prête à finir ou à revenir. Mais cette transformation n'est pas toujours aussi facile à suivre, et parfois une de ces phases reste longtemps stationnaire. Cependant on peut croire que lorsque la marche est aussi franche et rapide que dans l'exemple précédent et dans celui de ce haut fonctionnaire d'Allemagne emprunté encore à Esquirol, quelques pages plus haut, le sujet était primitivement normal.

36e Observation : *Monomanie avec hallucinations. Rémissions pseudo-lucides.*

R. I. M., cultivateur, 40 ans, marié, constitution nerveuse, hérédité paternelle.

Certificat d'entrée. — Le Dr certifie avoir visité R., détenu dans les cabanons de l'hospice de P. Chaque fois que j'ai voulu l'interroger, il a toujours répondu avec beaucoup de raison à toutes mes questions. Il a nié tous les faits qui lui sont imputés. Malgré cette apparente raison, je n'en persiste pas moins à croire que dans certains moments et sous certaines influences R. ne soit atteint de folie furieuse et, comme les faits dont on l'accuse sont de la dernière gravité, puisqu'il s'agit de meurtre et d'incendie, je pense qu'il est urgent de conduire R.

dans une maison de santé pour y être traité. — Le 3 juin 1863.

Certificat de quinzaine : Le nommé R. est atteint d'aliénation mentale caractérisée par des hallucinations de la vue et de l'ouïe, bientôt suivies de conceptions délirantes. Il croit qu'on le persécute, que sa femme le trahit. Tous ces signes étaient soigneusement dissimulés par le malade à son arrivée à l'asile. Ce n'est que huit jours après qu'il a complétement et évidemment déliré. — Asile de Léhon ; 18 juin 1863.

Notes mensuelles. Juillet. — J'apprends par lui-même en l'interrogeant avec insistance que R. a tout brisé chez lui ; il a laissé brûler sa fournée de pain, pour ne pas céder sa place au four de son village; il a battu les gendarmes qui venaient l'arrêter, parce qu'il avait menacé la vie de ses concitoyens sans avoir donné d'ailleurs d'autres preuves palpables de folie. C'est aussi ce qui résulte du procès-verbal d'arrestation. Il donne pour motifs de sa séquestration que ses voisins lui en veulent et qu'on avait résolu de l'empêcher de cuire son pain. Il ne sort pas de là. Cependant il y a dans sa physionomie quelque chose de sournois qui appelle l'attention, mais il ne délire pas, quelque question qu'on lui fasse au sujet d'hallucinations supposées et qu'il nie constamment. Dans la dernière quinzaine du mois, il s'exalte un peu, et quand on l'interroge alors, il accuse des voisins qu'il nomme, d'avoir la faculté de voler dans l'air, de disparaître subitement, en sorte qu'en causant avec eux sur le chemin, il les perdait de vue et les revoyait ensuite bien loin dans l'air. La nuit, il entendait chez lui qu'ils l'appelaient, etc. ; ils l'appellent encore, et cela l'exaspère. Toutes ces manières-là ne lui paraissent pas naturelles ni honnêtes; que lui veut-on ? Enfin, quelques jours plus tard, il divague ouvertement, il est impossible de suivre sa pensée ; il est alors violent et dangereux.

Août. — Cet état de folie évidente dure quinze jours environ.

Dans les dernières semaines d'août le délire a décliné insensiblement : maintenant il est comme à son entrée, il demande sa sortie à chaque visite, se dit innocent de tout crime, se plaint de sa séquestration injuste, et, quand on lui parle de son exaltation et de ses hallucinations, il les nie et feint de ne pas comprendre, ou parle d'autre chose. Du reste R. paraît assez intelligent, mais on apprend que son père a été bizarre et qu'il y a eu des aliénés dans sa famille.

1864. Même état équivoque jusqu'en juin. Cet état intermédiaire a persisté avec de légères rémittences, il demande souvent sa sortie et ne comprend pas le motif de son séjour ici. Il travaille.

1865, idem. Il s'occupe fort bien au plafonnage, à la carrière, etc. ; pseudo-lucide volontaire ou involontaire, il nie avoir jamais été malade et raisonne ; mais je crois sentir sa position. Son esprit s'affaiblit.

1866-1867, idem. Démence apparente ; il persiste dans cet état pseudo-lucide raisonnant, ayant probablement des hallucinations qu'il cache, et son esprit s'affaiblissant de plus en plus. Il s'occupe et ne demande plus à sortir.

III. — Forme paralucide ou paradoxale de la monomanie intellectuelle.

Le principe et la fin de l'aliénation mentale se présentent aussi dans les observations d'Esquirol, très-souvent sous la forme paralucide. Nous avons déjà répété comment elle peut passer inaperçue ou ne pas être appréciée. Les personnes de l'entourage ne portent pas à cet état mental de l'aliéné l'attention et l'importance qu'il mérite ; ou bien le délire systématisé et même entretenu par de véritables hallucinations, concorde

avec le courant d'idées des personnes au milieu desquelles il se produit, car c'est un fait certain que les idées dominantes de chaque siècle influent sur la raison humaine à ce point que la réflexion longtemps prolongée sur un sujet émouvant et circonscrit agit sur les populations comme sur les individus. La folie politique et le délire des richesses nous en ont donné des exemples modernes sur lesquels il est inutile de revenir.

Il ne s'agit ici que de rappeler les périodes paralucides les plus vulgaires qui passent journellement inaperçues et de les mettre à leur véritable place dans la succession des troubles propres à l'aliénation mentale. Ainsi que la dissimulée et la consciente, la forme paradoxale peut constituer, pendant un temps indéterminé, à elle seule, toute la maladie mentale et faire place ensuite à des alternatives de raison complète; quitte à revenir et à progresser vers un délire évident. L'aliénation mentale passe presque toujours par ces fluctuations avant d'arriver à son paroxysme. Alors, dans l'espèce, la simple exagération morbide des habitudes, des affections, des idées, est le symptôme qui paraît devoir logiquement marquer le début de la folie, surtout chez les prédisposés anormaux.

Le fait suivant, dit Esquirol, T. II, page 23, est remarquable pour le retour alternatif de l'excitation et du calme.

« Mme de R., d'une constitution forte, quoique rachitique, d'un tempérament sanguin, d'une imagination ardente, éprouva des revers et beaucoup de chagrins domestiques. Restée veuve, avec les débris d'une grande fortune, elle s'enferme dans une terre pour vivre plus économiquement, et surveiller l'éducation de ses enfants. Vers l'âge de 50 ans, après la cessation de sa menstruation, Mme de R. passe l'hiver très-active, occupée de ses intérêts, aimant la société, recherchant le monde et faisant beaucoup d'exercice; au printemps et pendant l'été, elle est calme, plus sédentaire, paresseuse, vivant seule, négligeant les

soins de sa fortune, et ne se décidant à rien. Dans ces deux états, qui se sont renouvelés alternativement pendant plusieurs années, Mme de R. remplissait les devoirs d'excellente mère, ne manquait à aucune des convenances sociales ; il fallait vivre dans son intimité pour s'apercevoir de la différence de sa manière d'être pendant l'hiver et pendant l'été. A l'âge de 55 ans, Mme de R. s'afflige profondément du départ de son fils pour Gand. Bientôt elle se persuade que les plus grands malheurs vont fondre sur Paris, qu'elle en sera accablée plus que tous les autres ; elle s'agite, va racontant partout ses craintes, perd le sommeil ; enfin une congestion cérébrale a lieu ; trente sangsues sont appliquées aux jambes ; un érysipèle survient. Cet accident fait croire à la malade qu'on s'est servi de sangsues empoisonnées, que son existence est gravement compromise, et qu'elle en mourra. A cette crainte succède un accès de manie ; madame de R. guérit promptement et part pour la campagne. »

Jusqu'à cet accès de manie, qui semble un accès critique de la longue période paralucide de la malade, celle-ci n'a-t-elle pas été continuellement hors de la raison et hors de la folie, dans un état véritablement équivoque, qui pouvait faire demander si elle était folle ou sensée? en sorte que son existence morale paraissait un vrai paradoxe pour les personnes qui la fréquentaient.

Toutes les monomanies peuvent débuter ainsi. L'érotomanie, qu'il ne convient pas de confondre avec les délires instinctifs tels que la nymphomanie et la satyriasis, nous en donne encore un exemple. On lit, page 34, tome II du Traité du même auteur :

« L'observation suivante est d'autant plus intéressante qu'elle présente les caractères du délire érotique sans complication. Une dame âgée de 32 ans, d'une taille élevée, d'une constitu-

tion forte, d'un tempérament nerveux, ayant les yeux bleus, la peau blanche, les cheveux châtains, avait été élevée dans une maison d'éducation, où le plus brillant avenir et les plus hautes prétentions s'offraient en perspective aux jeunes personnes qui sortaient de cet établissement. Quelque temps après son mariage, madame aperçoit un jeune homme d'un rang plus élevé que son mari. Aussitôt elle devient éprise de ce jeune homme à qui elle ne parle point. Elle commence par se plaindre de sa position, parle avec mépris de son mari, murmure d'être obligée de vivre avec lui, finit par le prendre en aversion, ainsi que ses proches parents qui s'efforcent vainement de la ramener de son égarement. Le mal augmente, il faut séparer madame de son mari. Elle va dans sa famille paternelle ; elle parle sans cesse de l'objet de sa passion, elle devient difficile, capricieuse, colère ; elle a des maux de nerfs. Enfin elle s'échappe de chez ses parents pour courir après lui, elle le voit partout, elle l'entend, elle a des extases, etc. »

Quelle différence y a-t-il entre cette monomanie initiale paralucide et une véritable passion extrême? l'absence de la réalité. Les parents ont dû se demander bien des fois si cette dame était amoureuse et coupable, ou simplement folle ; jusqu'au moment où le délire éclate avec les symptômes évidents, les hallucinations, les extases d'une folie passionnelle amoureuse.

Le cas suivant est aussi caractérisé. Comme la dame qui fait l'objet de l'observation précédente oubliait qu'elle était mariée, l'aliéné M. oublie ou ne veut pas savoir que la femme, objet de sa passion, est mariée, et il l'appelle sans cesse mademoiselle. Les annales médico-psychologiques de 1860 ont donné un fait analogue de la part d'un aliéné nommé Grand Jouan. J'en ai rapporté moi-même un exemple aux délires des anormaux; on verra comme les deux cas se ressemblent et par le délire et par la constitution du sujet.

« M. M., âgé de 36 ans, dit Esquirol, page 37, est d'un tempérament nerveux, d'un caractère mélancolique, d'une petite taille ; ses cheveux sont noirs, sa physionomie est peu agréable ; il est natif du Midi. M. occupe à B. une place médiocre dans un bureau. Étant à Toulouse, il a eu une querelle pour une femme dont il se croyait aimé. Il obtient un congé, et se rend à Paris, pour solliciter de l'avancement. Il va au spectacle et se prend de passion pour l'une des plus jolies actrices de Feydeau, et se croit aussi aimé. Dès lors, il fait toutes les tentatives possibles pour arriver jusqu'à l'objet de sa passion, il se présente chez cette dame, il ne quitte pas la porte par laquelle les acteurs entrent au spectacle, espérant entrer avec eux ou obtenir un regard au passage de celle qu'il adore ; les acteurs, le mari de l'actrice bafouent le malheureux, le repoussent, l'injurient, le maltraitent. Chaque fois que madame joue, M. se rend au spectacle, se place *aux quatrièmes* vis-à-vis la scène, et lorsque l'actrice paraît, il secoue un mouchoir blanc pour se faire remarquer, sa face est alors colorée, ses yeux sont rouges et brillants, il prétend que l'actrice le reconnaît et lui témoigne son contentement par le jeu de sa physionomie, par le son de sa voix, par la passion de son chant. Malgré le temps le plus rigoureux, M. s'établit sur les bancs qui sont en face ou à côté de la porte de la maison qu'habite madame. Il s'attache à ses pas, la suit dans les promenades ; lorsqu'elle va à la campagne il poursuit à pied la voiture. Un jour il est arrêté aux Tuileries pour avoir soulevé, avec sa canne, la robe de cette dame. Quelquefois cependant, la nuit, il prend un fiacre à l'heure, s'établit en face de la maison de madame, monte sur l'impériale, espérant voir l'objet de sa passion au travers des croisées ; malgré les injures et les coups que ce malheureux reçoit au théâtre et dans la rue, malgré les mauvais traitements de toutes sortes, rien ne peut détourner ses illusions. Les dédains et le refus de lui parler

sont des précautions prises par la jeune actrice pour mieux cacher son amour. Les coups dont on l'assomme sont les œuvres de ses rivaux jaloux. Après une altercation violente avec le mari de cette dame, que notre insensé prétend n'être pas mariée, il est conduit dans une maison de santé où je suis chargé d'examiner son état mental. Le délire érotique ne fut pas difficile à reconnaître. Sur tout autre objet, le malade raisonnait très-bien, sa tenue était soignée, sa conversation suivie, je lui représentai qu'il courait risque de perdre sa place, s'il ne rentrait promptement à B. « Mon congé, me dit-il, n'est pas expiré. — Mais, disais-je encore, comment pouvez-vous aller au spectacle n'ayant que 900 fr. de rente? — Je ne fais pas d'autres dépenses; ma nourriture ne me coûte presque rien; je ne vais au théâtre que lorsque *mademoiselle* joue. — Comment pouvez-vous croire qu'on vous aime? Vous n'avez rien pour séduire, surtout une actrice; votre physique n'est pas beau, vous n'avez aucun rang dans le monde, vous êtes sans fortune. — Tout cela est vrai, mais l'amour ne raisonne pas et l'on m'a trop fait comprendre que j'étais aimé pour en douter. » Quelques semaines après, en revoyant le malade, il m'avoua que *mademoiselle* habitait la maison, qu'il l'entendait, mais que, par le même système de jalousie, on empêchait qu'elle lui parlât. »

Mais alors l'idée fixe avait pris plus d'intensité, le délire avait fait un pas de plus vers l'évidence. Jusque-là ne pouvait-on justement confondre ce fou qui rappelle l'immortel Don Quichotte, avec un amoureux extrêmement, follement épris; un fou passionnel?

La forme paralucide raisonnante apparaît encore dans la rémission, et c'est elle qui fournit à ces malades raisonnants les réponses plausibles, qui trompent les médecins, non parce qu'ils cachent leur délire, mais parce que les explications rai-

sonnées qu'ils donnent de leurs actes délirants, sont soutenables à un certain point de vue.

On la rencontre plus rarement dans la terminaison franche de la folie. Cela se conçoit, si l'on réfléchit que la guérison s'annonce par le retour aux anciennes habitudes dont le changement ou la perversion est le signe précurseur d'une vésanie prochaine; cette forme terminale un peu continue se comprend mieux avec un caractère primitivement anormal. La persistance d'illusions, malgré l'amélioration générale de l'intelligence, doit au contraire donner plus souvent lieu à la pseudo-lucidité et à la lucidité. Cependant on trouve dans les auteurs bien des exceptions à cette théorie, et nous nous souvenons d'un cas de ce genre bien remarquable.

37e Observation : *Monomanie jalouse avec hallucinations de l'ouïe et de la vue. Longue rémission, d'abord pseudo-lucide et finalement paralucide, suivie de guérison.*

Un capitaine de marine, habitué à boire plus qu'il n'était besoin sans pourtant s'enivrer crapuleusement, avait une véritable folie de jalousie contre sa femme, personne de mœurs irréprochables. Il devint halluciné à ce point qu'il apercevait en plein midi, sur le pas de sa boutique, sa femme, qui se livrait à un amant. Il essaya de la tuer et manqua son coup de bien peu. Conduit à l'asile, il y resta deux ans avec le même délire, tantôt calme, tantôt exalté. La raison revint, mais pendant longtemps il cacha son délire, et plus tard on ne pouvait se résoudre à le renvoyer, parce qu'il disait : « Vous dites que ce que j'ai vu, je ne l'ai pas vu; je veux bien vous croire; je veux bien pardonner; mais je suis sûr de ce que j'ai vu. » Du reste il raisonnait bien, malgré quelques bizarreries. Il sortait tous les jours pour faire des commissions à la ville voisine qui n'était distante du domicile conjugal que d'environ 5 lieues, et

il ne cherchait pas à s'en aller. Pendant longtemps il avait su dissimuler. On voit qu'il se découvrait volontiers ensuite, mais d'une façon qui faisait douter toutes les personnes qui n'étaient pas parfaitement édifiées sur le passé. Enfin, il ne crut plus aucunement à ses visions; son caractère s'attendrit; il réclama avec instance le retour dans sa famille; il était guéri. Le sujet n'avait aucun signe apparent de dégénérescence. Quelquefois l'acte délirant, loin de rester fixé dans la mémoire, malgré le retour de l'intelligence, s'est effacé tout à fait. L'état morbide ne se traduit plus que par l'oubli des faits reprochés et que le malade nie avec d'autant plus de motif et d'apparence de raison qu'il ne s'en souvient pas ou s'en souvient mal, ou feint de ne s'en plus souvenir. On ne remarque qu'une certaine nonconscience de son état qui ne frappe que les personnes habituées à observer les aliénés.

Les maniaques mal guéris qui écrivent dans les journaux, qui impriment des brochures, n'appartiennent-ils pas à cette forme paralucide ou paradoxale, mêlant le faux et le vrai, mais incapables d'apprécier sainement leur état passé et leur état présent, à ce point d'appeler le scandale sur leur nom, et le recherchant souvent? Ils entretiennent alors le public d'accusations erronées, mais plausibles. Nul doute que ce ne soient d'anciens fous raisonnants des asiles qui délirent à moitié sur un point quelconque, et qui embarrassent et fatiguent tout le monde, magistrats, médecins et gardiens, avec leur faconde inépuisable et leur logique oblique.

Ces maniaques paralucides et persécuteurs sont heureusement assez rares; autrement, la direction des asiles serait impossible, et la réputation des médecins aliénistes toujours sur la sellette. Et de quoi s'agit-il dans toutes ces accusations passionnées, insatiables? De conceptions erronées, mais qui ne sont pas assez clairement folles pour paraître telles au public,

et la démonstration rigoureuse de la folie est nécessaire pour réduire à leur juste valeur ces paradoxes envenimés qui peuvent aussi bien venir d'un méchant que d'un aliéné.

Mais poursuivons par des exemples : En voici un plus accentué dans la même couleur et qui est classique; on pourrait l'appeler une monomanie de persécution parvenue à sa période de rémission, sous la forme raisonnante paralucide. Du moins, lorsqu'on a l'habitude d'observer les aliénés on ne peut comprendre la description qui suit que comme s'appliquant à un malade affecté précédemment d'un accès aigu de folie partielle ou générale. Pinel, page 280, s'exprime ainsi :

« Doit-on rapporter à la manie sans délire quelques rares modèles d'un caractère turbulent et acariâtre qui ne manifestent d'ailleurs aucune trace d'égarement de la raison, et qu'on a mieux aimé séquestrer dans des hospices d'aliénés, que de les confondre avec des coupables dans des maisons de détention? Une ancienne religieuse m'en a fait voir un exemple frappant à la Salpétrière. Une fille de service en approchait-elle pour lui être utile, elle l'accablait d'outrages et d'épithètes les plus envenimées ; les autres aliénées les plus calmes n'étaient point traitées avec plus d'égards, et c'était sans cesse des cris menaçants, des emportements de colère et des efforts pour frapper tout ce qui l'environnait. Lui servait-on ses aliments à l'heure du repas, elle les jetait avec indignation, ou les cachait avec adresse, pour pouvoir se plaindre qu'on cherchait à la faire mourir de faim. C'était une délectation pour elle que de mettre en lambeaux ses vêtements, et de crier qu'on la laissait manquer de tout et dans un état de nudité. Elle n'osait braver l'autorité du chef quand il était présent, mais il devenait en secret l'objet éternel de ses sarcasmes. Un pareil foyer de troubles et de discorde devenait dangereux pour les autres aliénés, et il a fallu la séquestrer dans une loge solitaire, où l'exaspé-

ration de ce caractère pervers et farouche est resté désormais concentré. »

Quelle meilleure preuve de l'état paradoxal de cette forme d'aliénation, que le doute de Pinel sur la folie ou la méchanceté de la malade ? Et cependant n'est-ce pas le type de la manie raisonnante de cet auteur, dont il a le premier tracé les traits, page 93 ? « Les hospices d'aliénés ne sont jamais sans offrir quelque exemple d'une manie marquée par des actes d'extravagance ou même de fureur, avec une sorte de jugement conservé dans toute son intégrité, si l'on en juge par les propos. Et l'on appelle communément dans les asiles ces aliénés des fous raisonnants. » C'est la variété criarde méchante, dont voici un spécimen. Il y a en ce moment à l'asile de Bonneval une vieille fille qui y entra, en 1872, avec un délire religieux complet; une rémission assez calme lui succéda; ensuite une manie aiguë qui dura plusieurs mois; et enfin, maintenant, depuis près d'une année, la malade se trouve dans une rémission maniaque paralucide, sous laquelle apparaît confusément une idée de persécution absurde. Elle croit que l'on veut l'épouser malgré elle ; et comme toute sa vie a été consacrée à la dévotion, cette idée fixe la met en fureur dès qu'un employé quelconque l'approche. Le médecin n'est pas à l'abri de ses injures, bien au contraire. Après la visite, on l'entend longtemps encore le poursuivre de ses insultes et de ses sarcasmes. En dehors de cette idée fixe, elle est paisible, mais lorsqu'elle s'y abandonne, elle est maniaque raisonnante, au premier chef; elle a toujours une répartie méchante et le dernier mot. La seule crainte d'une affusion froide en hiver la fait taire; en été, elle en rit.

Voici un exemple de la variété vagabonde et tracassière. Il y en aurait d'autant d'espèces que de délires et de caractères particuliers.

38e Observation : *Monomanie errante ; hallucinations de l'ouïe ; périodes terminales lucides et paralucides très-longues.*

M. P. M., laboureur et tisserand, natif de G., entré à Léhon le 8 juin 1862; sorti guéri le 9 décembre 1862. Son esprit est bizarre; son corps est comme noué : face pâle, hérédité maternelle.

Certificat de quinzaine. — Le nommé M. avait des hallucinations de l'ouïe ; il parlait seul dans les chemins, et répondait à des voix, dit-il, pour se désennuyer. Il fut ainsi arrêté, vagabondant depuis un an ; il avait déjà, pour ce fait, été condamné plusieurs fois à Dinan, à Saint-Malo, à Saint-Brieuc. Il dit, pressé de questions, qu'il avait quitté cette fois la maison maternelle, à la suite d'idées tristes, contrarié et poussé malgré lui par un désir violent de voyager. Il a aujourd'hui conscience de sa position. — A l'asile, le 15 juillet 1862.

Notes mensuelles; juillet. — M. est lucide, il convient qu'il a une tante maternelle aliénée. Il était sobre; il raconte comment il vagabondait depuis un an, conversant souvent avec les voix, pour passer son temps ; son air est triste, il demande qu'on l'occupe et il travaille bien. — Août. On l'occupait à la culture quand à la fin du mois survint une exaltation maniaque qui dura deux ou trois jours. — Septembre. Il parlait à tort et à travers; il lui est resté un caractère sombre, bizarre; un esprit raisonneur. Il refuse sans motif d'aller à la messe, à la prière, au travail, ce qu'il demandait autrefois. On est forcé de le contraindre à travailler. Il s'évade et de lui-même revient le même jour, ayant eu peur de quelqu'un ou de quelque chose ; ou plutôt ne sachant par où aller chez lui, et n'osant pas le demander. — Octobre. Même état indéfinissable. Je cause souvent avec M., cherchant à trouver en lui une idée fausse ou fixe, bien réellement délirante; il explique tout à son avantage, parce que, ne comprenant pas la fausseté de ses appréciations, il

les défend comme bonnes, et se croit réellement victime d'une foule de petites persécutions imaginaires. Cependant on ne peut depuis son entrée ici, hormis quelques jours de réelle manie, trouver dans le cas de M. qu'un caractère excentrique, un jugement faux, et une grande propension à s'exalter. Il suffit de le contrarier un peu pour qu'il s'emporte et parle, parle, sans déraisonner, mais déraisonnablement. — Novembre. Cet état se calme; son esprit prend de l'équilibre; il juge sainement sa situation, travaille très-volontiers. — Décembre. Il sort le 9, toujours un peu singulier.

Il est à présumer que son caractère primitivement anormal a beaucoup favorisé la durée de la période terminale paralucide.

Rechute. Monomanie de persécution bien tranchée cette fois : rémission paralucide à l'entrée.

M. est rentré à l'asile de Léhon le 29 décembre 1863; sorti guéri le 15 mai 1866.

Certificat de quinzaine : Monomanie caractérisée par des conceptions délirantes, tristes, défiantes, qui le portent à accuser à tort les personnes qui l'entourent et surtout ses parents; un vrai délire de persécutions. — 13 janvier 1864.

Notes mensuelles. Janvier. — Après une année de séjour chez lui, M. est revenu, cette fois, non plus pour cause de vagabondage, car il paraît être resté à la maison s'occupant à labourer et à tisser sa toile; mais pour cause d'idées délirantes et d'actes de violence envers ses voisins, sa mère et sa sœur. Dès son entrée le calme s'est rétabli dans les actes, mais non dans sa raison; il raconte tranquillement cette histoire : Les voisins ne se comportaient pas bien avec lui, avec sa famille. L'un d'eux, particulièrement, en voulait à sa sœur; sa mère ne la protégeait pas suffisamment et il était toujours en dispute avec elle, sur les devoirs maternels qu'elle remplissait mal à son avis; et lorsqu'on insiste et qu'il parle un peu longtemps sur ce sujet,

il s'anime jusqu'à ne plus aucunement savoir ce qu'il dit. Mais bientôt les contrariétés, les persécutions augmentent d'elles-mêmes, et dans l'asile. Il s'est pourtant occupé dès le premier jour. Léger sycocis à la lèvre supérieure. — Février. Il est plus calme, mais il est convaincu qu'on lui en voulait beaucoup dans son village. — Mars. Indocile, refuse de travailler à l'asile : qu'on le renvoie ! Il n'a jamais été malade ! En fait, il n'est plus exalté, mais difficile de caractère, persécuté et persécuteur inconscient et paralucide, comme il était il y a 18 mois. — Avril. Insouciant de son état. Si on ne veut pas le renvoyer au mois de mai, on lui fera tort ; un autre jour il ne veut pas quitter l'établissement avant l'année prochaine. Il avoue, en le faisant causer, qu'il n'est pas resté à la maison tout le temps de sa guérison, qu'il a encore un peu vagabondé à cette époque et qu'il allait mendier. Il est toujours facile de l'exalter et de le faire parler beaucoup, avec volubilité. — Mai. État stationnaire ; son esprit reste bizarre, entêté et paraît natuerllement d'un esprit mal équilibré. — Juillet, idem. Si cet état continue, a-t-on un motif suffisant de le priver de sa liberté? Il y a des moments où je me demande sérieusement s'il est aliéné avec cette faconde intarissable, cette riposte prompte et ce caractère raisonneur ; je suis obligé alors de me rappeler sa manie de vagabonder, de mendier, lui fort et capable de gagner sa vie avec son double métier de laboureur et de tisserand ; et son idée fixe de se croire en butte à la malveillance de tout le monde. Oui, M. est aliéné, puisque cet état n'est pas un état normal pour un homme civilisé ni pour lui-même. Car il a des intervalles de bon sens fort longs pendant lesquels il s'occupe assidûment et garde la maison. Il est probable qu'à peine sorti, M. va reprendre son existence vagabonde.

Décembre. Même loquacité, même absence de sens moral, pas de méchanceté. Il est utile aussi de noter une grande versa-

tilité de goûts et d'occupations; il travaille aux champs, on est content de lui; subitement il refuse le travail, sans motif; cela ne lui plaît plus, il veut une autre chose, etc. Ce mois-ci j'ai été sur le point de le renvoyer, je le lui ai dit, et il refuse d'obéir à l'ordre le plus simple, le plus juste, le moins gênant : cela ne lui plaît plus.

1865. Même délire dans les actes et dans les goûts, même versatilité, même loquacité intermittente. On a noté aussi de temps en temps des excitations passagères : alors sa figure est congestionnée; sa parole est plus haute; il devient insolent, mais pas de délire autre que celui qu'on lui veut du mal.

1866. Plusieurs fois, ayant voulu rendre M. à la liberté, j'avais toujours été retenu par son irritabilité, son indocilité intermittente, son caractère insociable, quoique non dangereux, à l'asile du moins. Enfin, il est sorti en mai; et un an après je n'en avais pas encore entendu parler.

39e Observation : *Monomanie alcoolique, avec des rémissons paralucides très-longues; qui paraît liée à une manie intermittente.*

G. M., journalier, 19 ans, entré le 12 mai 1861 à l'asile de Léhon, provenant d'un autre établissement, était un jeune homme très-bien constitué; le teint clair, la tête un peu trop ronde; le front bien découvert.

Certificat d'entrée. — Le directeur médecin de l'asile de Rennes atteste que le sieur G..., qui a été admis, le 20 décembre 1860, à cet asile, est atteint de manie et qu'il est actuellement en voie de guérison. Le père de ce malade l'a réclamé et n'est pas venu le chercher à Rennes. Il relève maintenant d'une fièvre typhoïde, il est calme et travaille. — 12 mai 1861.

Certificat de quinzaine, à l'asile de Léhon : Cet individu

n'a donné depuis son transfèrement à notre asile de Léhon, aucun signe d'aliénation mentale, et si cet état persiste il devra sortir dès que la durée de l'observation aura été suffisante. — 28 mai 1861.

Notes mensuelles. — Pas de délire. Juillet, idem; sort le 25. On a seulement remarqué un caractère léger, capricieux.

1re rechute. 17 août 1861. — Certificat de quinzaine, nul.

Notes mensuelles. Septembre. — G. n'a manifesté aucun délire, et tout fait présumer que l'exaltation momentanée qui a motivé sa deuxième séquestration était un délire alcoolique qui a cessé dès que l'usage de cette boisson a cessé; il sort le 30.

2e rechute, 11 décembre 1861. Certificat de quinzaine. — G. n'a donné aucun signe d'aliénation mentale depuis son entrée à l'asile. Il raconte que, quelques jours après sa sortie, le 30 septembre dernier, il a bu près d'un litre d'eau-de-vie et qu'il a perdu le souvenir de ce qui s'est passé durant les deux jours suivants. Tout fait penser que c'est une cause semblable qui a motivé ses placements antérieurs, et que G. est sujet à un délire alcoolique, suite de ses excès, plutôt qu'un véritable aliéné. — A l'asile de Léhon, le 3 janvier 1862.

Notes mensuelles. Janvier. — Pas de délire, mais esprit singulier, caractère léger, et n'ayant pas conscience de sa triste position. Il est aussi heureux que chez lui. Il s'occupe. — Mars. Un accès de délire, il frappe, l'accès dure quatre jours. — Avril. Un peu d'excitation maniaque. Cependant il travaille un peu. — Mai. Il travaille aux champs. C'est donc un maniaque intermittent. Dans ses accès la face est colorée, l'œil brillant; il est agité, insolent, furieux quelquefois; et lorsqu'il est libre, cette exaltation doit durer plus longtemps sans doute à cause de ses abus d'alcool. — Juillet. Il s'évade. Il se conduisait fort bien chez un cultivateur; il aurait pu y rester. — Août. On pensait à le renvoyer chez lui quand il est pris d'un accès de

manie de peu de jours. — Septembre. État lucide sans raison; il garde dans cette rémission un caractère irascible, un jugement faux, une obtusion du sens moral; il se vante de bien boire, et se fait une fête de s'enivrer dès qu'il sera libre. Il s'évade le 11. C'est la deuxième fois de l'année.

1863. — Ramené le 15 février; il a passé tout ce laps de temps chez un fermier qui l'eût gardé volontiers, mais nous le renvoya dans un nouvel accès. Cet accès est encore très-court. G. est resté querelleur, violent, c'est-à-dire qu'il menace ses camarades, mais non le médecin ni les frères : il faut qu'il soit plus exalté. Ce degré existe rarement et ne dure que quelques heures pendant ses attaques. Dans les intermittences, ou plutôt les rémissions, il est quasi lucide et très-irritable. — Mai. N'a pas eu d'accès depuis la fin de février. S'est montré d'ailleurs fort insouciant du présent et de l'avenir jusqu'à ce mois où il demande à retourner travailler aux champs. Mais on craint une troisième évasion. Ce refus l'a excité, il a coupé avec des ciseaux plusieurs chemises qu'il était chargé de coudre. Sous la douche il avoue sa faute. — Juin. Il reste ce qu'il a toujours été probablement, un esprit incomplet, un cœur vicieux naturellement ou abruti par des habitudes mauvaises que l'on soupçonne, sans preuve positive. A des époques irrégulières, accès de manie courts et bruyants. En liberté, ayant bu, il peut être alors fort dangereux.

Octobre. — Il travaille au jardinage et laborieusement; il a plus d'habileté que son absence de sens moral et son jugement peu développé ne l'auraient fait supposer *à priori*. Il faut d'ailleurs remarquer qu'il n'est pas lourd d'esprit; qu'il a toujours une repartie prompte, sinon sensée.

1864. Février. — Travail et calme; on pourrait essayer dans quelque temps sa sortie; il est pour la première fois *rassis*. — Mars. Le mieux persiste. Une minute après avoir entendu la

promesse de sa sortie prochaine, G. est pris d'un accès de *fureur* qui dure vingt-quatre heures; facies enflammé, yeux brillants, écume aux coins de la bouche, mais sans trace de convulsion. — Mai. Calme relatif et semblable à celui des rémissions précédentes, absence de sens moral, il se promet de bien boire plus tard. N'est-ce pas un vrai dipsomane paralucide, qui ne peut pas contenter son appétit, ni délirer longtemps qu'à l'aide de l'alcool? — Juillet. Il travaille assidûment, caractère emporté. — Décembre. Même alternative de bouderies, de refus de travail et de soumission.

1865. Mars. — Visite de ses parents qui le touche profondément : jusque-là il n'avait jamais demandé sa sortie pour revoir sa famille, mais pour jouir de sa liberté, et pour s'enivrer. Il est revenu à d'excellents sentiments. — Mai. Il sort le 14, dans un état très-satisfaisant, tout-à-fait calme; il a du sens commun et comprend la moralité de ses actes.

En 1867, il n'était pas revenu.

Le sujet de l'observation suivante était atteint d'une névrose alternativement asthmatique, monomaniaque, et dipsomaniaque. Quand le malade buvait il devenait aliéné, et son délire, longtemps encore après la séquestration, conservait le caractère raisonnant à forme paralucide, spécialement sur deux objets : la poésie et la bienfaisance. En sorte que l'on peut à juste titre le classer, comme le précédent, parmi les monomanies intellectuelles, malgré le point de départ anormal, peut-être instinctif, de son délire. D'après cela le maximum d'exaltation du sujet avait toujours eu lieu avant sa séquestration, lors de ses nombreuses rechutes; mais on put cependant l'observer, durant son séjour même à l'asile, dans plusieurs accès maniaques alternant avec la mélancolie, sans qu'il ait certainement eu l'occasion de boire avec excès. Il était d'ailleurs très-intelligent; mais excentrique en dehors même de son penchant à l'alcoolisme.

40e Observation : *Monomanie alcoolique et poétique; rémissions paralucides : Alternances d'asthme et de manie.*

M. É., 57 ans, employé, entré pour la quatrième fois à l'asile de Léhon ; hérédité paternelle. Figure ouverte, crâne bien développé.

3e rechute. 1862. Octobre. — J'avais vu M. É. à Dinan, libre, pendant les fêtes de septembre. Il faisait des vers qu'il colportait de l'un à l'autre, au profit *d'une famille qui connut l'aisance.* Lui-même en multipliait les copies, dont voici un spécimen.

Air : *Combien j'ai douce souvenance !*

I

Dinan, perle de notre France !
Toi, dont on garde souvenance,
Que j'aime tes porches, tes tours,
Ta Rance ;
Je m'y berce d'espoir, d'amours,
Toujours !

II

Duguesclin, ce foudre de guerre,
Qui fut l'effroi de l'Angleterre,
En mourant te légua son cœur ;
Sois fière !
Et rends toujours à la valeur
Honneur !

III

En cœurs vaillants ton sein abonde !
Se battre et chanter à la ronde
Est doux à l'âme et plaît aux yeux
Du monde ;
Mais la charité convient mieux
Aux cieux !

IV

Gloire au Monthyon de la ville,
Mortel nourri de l'Évangile,
Qui fut soixante ans citoyen
Utile ;
Gloire à Néel, gloire au chrétien !
C'est bien !

Au bénéfice d'une famille qui connut l'aisance.

La conduite de M. É. était excentrique au-delà de toute fantaisie, il se promenait avec des fleurs à son chapeau qui était lui-même retenu avec un ruban rouge attaché à la boutonnière de son habit. Il était exalté, ne parlait que bienfaisance, secours à donner; politique et poésie; le tout sans déraisonner à proprement dire, mais avec trop de chaleur sur chaque objet. Un soir de bal à la mairie, il se présenta au milieu de la réunion, en costume débraillé, et toujours avec des fleurs à son chapeau, etc. On l'éconduisit doucement, après bien des protestations de son côté qu'un honnête homme n'était déplacé nulle part, et qu'il venait quêter pour une famille qui connut l'aisance, etc. Il sentait un peu les liqueurs dont il avait fait un trop copieux usage.

Quelques jours après (le 3 octobre, le jour même de sa rentrée à l'asile), je le rencontrai toujours fleuri, content, récitant ses vers à toute figure connue ou inconnue. Il me tutoya; c'était la deuxième fois qu'il me voyait. Il me savait médecin de l'asile, et me dit qu'il y allait chercher de l'argent pour sa pension : il y resta. Le lendemain, quand je le visitai, il parut un peu honteux d'abord, puis il se mit à parler avec volubilité, disant qu'il préférait l'asile où il y avait des fous braves gens, à la ville où il n'y avait que des fous méchants. Son langage était toujours exalté, mais sans délire proprement dit. On n'y voyait qu'une foule d'inconvenances sociales et compromettantes pour un homme bien élevé. Il me raconta avec emphase qu'à l'inhumation du brave général X., tué en Crimée, au moment où l'on disait sur sa tombe les dernières prières, il s'élança tête nue, un cache-nez rouge au cou, ce qui devait bien les vexer ces blancs ! ces chouans ! disait-il, et d'une voix éclatante récita des vers à la louange du mort. Ces vers ne sont peut-être pas mauvais, et dans un pareil instant, le premier étonnement de l'auditoire étant passé, ils purent sembler beaux; on les

lui demanda; il les refusa avec une violence provoquante, disant qu'il ne pouvait pactiser, lui, bleu, avec les blancs. Quelques jours après, la vue d'un prêtre à l'asile lui inspire une violente tirade contre les Jésuites, qu'il charge de tous les griefs que leurs ennemis ont imaginés contre eux. Notez que dans son état de santé il était très-religieux. On l'isole, il pleure. Le lendemain, il recommence à la messe, et entonne le *Domine Salvum*, avec force gesticulations menaçantes; il aime l'Empereur, dit-il. — Novembre. Cette exaltation fait place à la mélancolie. — Décembre. Lucidité complète.

1863. Janvier. — Lucide. Plus de fleurs, ni de vers; plus de manie, plus de génie.

Il est sorti le 30 janvier, guéri.

4e rechute. 1865. — Rentré à l'asile de Léhon, le 4 mars, voici son certificat de quinzaine. — Le sieur É. est atteint d'aliénation mentale caractérisée par un délire loquace, suite d'excès alcooliques fréquemment répétés.

Observations mensuelles. Avril. — Il m'a été impossible de distinguer si l'alcoolisme était la cause ou l'effet de sa folie. Au reste, mêmes symptômes qu'autrefois, des phrases, des vers, des fleurs. — Mai, idem. Son insolence lui fait donner une affusion froide qui le calme. — Juin. Depuis cette affusion, calme, avec un certain trouble dans les idées. Vers la fin du mois, accès d'asthme subit et suffoquant, dont il a eu des attaques très-fortes autrefois, et guérison de la folie. — Juillet. État mental satisfaisant. — Août et septembre, idem. Mais ce sujet est si enclin à s'enivrer et par conséquent si près d'une rechute qu'il est prudent de le garder. — Décembre. Le mieux persiste; il a conscience de sa position, et ne désire pas sortir.

1866. — Le 2 janvier, il est repris subitement d'exaltation poétique et maniaque. Le 10 février, accès d'asthme de courte durée qui ne remplace aussi que momentanément la folie;

celle-ci, deux jours après, atteint la *fureur*. — Mars. Exaltation frénétique et agressive. — Avril. Idem. Bains journaliers comme traitement et quelques affusions comme punition des coups qu'il a portés à ses compagnons. Amélioration. Il est très-fatigué. — Mai, Juin. Idem. — Juillet. Soudain, il refuse de manger avec ses camarades dont il n'est pas digne : il est affaissé, découragé et affreusement triste; on essaie en vain de lui remonter l'esprit. — Août. Amélioration lente; régime à l'infirmerie. — Septembre. Même état calme, triste et lucide. — Octobre, idem. — Novembre, idem.

1867. — On le soigne pour un embarras gastrique bilieux, puis il sort de l'infirmerie, mais son esprit est affaibli; il tend à la démence. Il succomba dans l'année, des suites d'une pneumonie, à 63 ans.

III

Périodes raisonnantes de délires généraux. — Exaltation maniaque ; dépression mélancolique ; manie ; lypémanie.

Jusqu'ici nous n'avons étudié la forme raisonnante que dans les délires partiels et quelques exemples d'exaltation maniaque confinant à la monomanie : nous allons voir que toutes les espèces de folie générale y sont sujettes, soit avant d'atteindre à leur maximum d'intensité, soit dans les périodes rémittentes ou terminales qui suivent leur accès d'évidence.

Car il est bien entendu que, dans la plupart des cas, ces délires généraux, lorsqu'ils paraissent raisonnants, ne sont encore ou ne sont plus que partiels. De même que les monomanies, à leurs périodes ou raisonnante ou évidente, ne sont elles-mêmes que des degrés qui conduisent le plus souvent au délire général des facultés.

C'est, du reste, à dessein que nous plaçons sur la même ligne

la manie ou la lypémanie. Souvent ces deux formes restent distinctes; souvent aussi elles se mêlent et se remplacent. Cette mutation a lieu plus communément pendant les périodes initiales de l'aliénation mentale, dont l'exaltation maniaque est une phase et la mélancolie une autre. Et comme nécessairement l'intelligence et la volonté ne sont pas encore à cette époque complétement perverties, le sujet se présente avec les apparences de la folie raisonnante triste ou gaie. C'est ainsi que les aliénistes ont prétendu, chacun avec raison, placer la folie raisonnante les uns dans l'exaltation simple, les autres dans la mélancolie, ou dans un délire restreint de persécution.

C'est aussi pourquoi, lorsque l'accès s'arrête à ces périodes raisonnantes, on semble alors autorisé à dire tantôt que la folie raisonnante n'est que l'exaltation maniaque et tantôt qu'elle n'est qu'une mélancolie sans délire. Mais lorsqu'à ces phases incipientes succède la phase de l'aliénation mentale complète, soit dépressive, soit expansive, l'exaltation maniaque et la mélancolie transitoires n'en étaient-elles pas moins des folies ou des périodes raisonnantes!

Autrement il faudrait dire que ces périodes ne seront dignes d'être appelées raisonnantes que lorsqu'elles constitueront seules toute la maladie mentale. Mais y a-t-il des périodes raisonnantes, si longues soient-elles, qui n'aboutissent pas fatalement à un accès complet, fût-ce après vingt retours offensifs, et dût cet accès ne durer que quelques jours ou quelques heures? Ainsi, il y a en ce moment à l'asile de Bonneval, un ancien domestique, intelligent et dévoué serviteur, qui depuis trente ans ne pouvait sortir sur le boulevard sans éprouver des vertiges et des frayeurs paniques qu'il ne parvenait à dompter qu'au prix d'atroces souffrances. Retraité, il y a six ans, l'oisiveté lui a été funeste. Il est devenu sombre; et un jour il n'a pu voir un fusil, un couteau, un bâton, sans être possédé de

l'idée de s'en servir contre le premier venu. Las de lutter, il a dû avertir ses parents de cacher toute espèce d'armes. Cependant des accès très-courts de délire sont survenus en dernier lieu. Dans le cours de cette année il a éprouvé souvent des agitations avec des hallucinations de l'ouïe et de la vue, surtout pendant ses longues insomnies. Il s'exalte et délire nettement alors. Néanmoins, il garde encore une certaine conscience, le lendemain, de son désordre mental; il me raconte lui-même sa triste histoire, depuis son commencement jusqu'à cette nouvelle période. S'il ne guérit pas, un temps viendra où le délire s'accentuera et durera probablement davantage, ou tombera dans la démence.

Esquirol a donné encore, page 77 du tome I de son Traité des maladies mentales, lorsqu'il décrit les symptômes de la période initiale de la folie en général, les caractères que nous n'avons pas cessé d'attribuer à la folie équivoque ou raisonnante des auteurs; caractères qu'il reproduira de nouveau en les développant, lorsqu'il exposera ses idées sur la monomanie sans délire et la monomanie affective. « Mais la folie, dit-il, a, comme toutes les autres maladies, son temps d'incubation, ses prodrômes, et souvent dans le compte que rendent les parents, on découvre que le premier acte de folie qui les a effrayés, avait été précédé de plusieurs symptômes qui avaient échappé à toute observation, et quelquefois on prend pour la cause de la maladie, ce qui en était le premier phénomène. Souvent les aliénés combattent leurs idées fausses, leurs déterminations insolites, avant que personne s'aperçoive du désordre de leur raison et de la lutte intérieure qui précède l'explosion de la folie. Longtemps avant qu'un individu soit reconnu aliéné, ses habitudes, ses goûts, ses passions changent. L'un se livre à des spéculations exagérées qui ne réussissent pas : ce revers n'est point cause, mais premier effet de la maladie. Un autre

donne tout à coup dans la haute dévotion, assiste à une prédication d'où il sort effrayé; il se croit damné. La prédication n'eût pas produit cet effet, si la maladie n'avait existé précédemment. Un jeune seigneur, sans motif quelconque, part pour un voyage de plusieurs années, huit jours avant les couches de sa femme. Il éprouve quelques contrariétés pendant son voyage, et, après six mois, son aliénation éclate. Ce voyage n'était-il pas le premier acte de folie? Aussi arrive-t-il souvent que le mal existe, alors qu'on ne le soupçonne pas.

« M..., âgé de 64 ans, d'un tempérament sec, nerveux, ayant toujours eu des mœurs très-pures, sort souvent de chez lui sous prétexte de se promener. Sa femme, inquiète, le fait suivre par son valet de chambre. Celui-ci voit son maître entrer dans un mauvais lieu de bas étage; sur la plus légère représentation, le vieillard a un accès de colère furieuse qui, après cinq jours, se termine par la démence. »

Ainsi Esquirol avait naturellement distingué les trois formes de la période initiale tantôt consciente, quand le malade combat ses idées; tantôt paralucide, comme cet époux qui entreprend un voyage d'agrément huit jours avant les couches de sa femme; tantôt pseudo-lucide, comme ce vieillard qui change de conduite, inquiète sa famille par ses absences insolites et cache un délire érotique, période incipiente d'une manie aiguë suivie de démence.

Dans la période rémittente et dans la période terminale, Esquirol signale ces mêmes degrés imparfaits ou raisonnants de la folie généralisée. « Il n'est point rare, dit-il, page 83, T. I, que des individus regardés comme guéris par leurs parents et même par les médecins, ne le soient pas entièrement. Ces individus raisonnent parfaitement, ont repris leurs habitudes, leurs manières de vivre et remplissent même des fonctions

importantes, tandis qu'il reste en eux quelque chose de singulier, de bizarre et d'insolite.

« Un monsieur, dont la maladie avait été caractérisée par des hallucinations de l'ouïe, quoique parfaitement rendu à la raison, éprouvait encore les mêmes hallucinations ; mais ce symptôme était fugace, et le convalescent en appréciait très-bien la cause. Il persista pendant quatre mois.

« M. N. était guéri d'une manie lypémaniaque ; il était rentré dans sa famille et avait été nommé à des fonctions très-élevées, qu'il remplissait à merveille. Pendant un an, il ne voulut ni s'occuper d'une terre qu'il affectionnait beaucoup, ni rien comprendre à ce sujet, ni permettre qu'on lui en parlât et que sa femme et ses enfants y allassent. C'est dans cette terre que son délire avait éclaté avec le plus de violence.

« Une dame guérie, en apparence, d'un accès de Lypémanie suicide avec des paroxysmes de manie, passe un mois à Paris pour se distraire et fortifier sa convalescence ; puis elle retourne au sein de sa famille où elle reprend toutes ses anciennes habitudes ; chacun est convaincu de son parfait rétablissement. Un an après, son mari est frappé d'apoplexie foudroyante. Le chagrin qu'elle en éprouve fait sur elle une impression extrêmement profonde qui achève la guérison. Jusqu'alors elle était restée, à l'insu de tout le monde, avec des idées délirantes dont le soin qu'elle prit de ses enfants, pour prévenir les funestes effets de la mort précoce de leur père, l'avait seule délivrée. »

Le premier cas est évidemment lucide, le second est douteux. Esquirol n'explique pas le motif de la répulsion de ce convalescent pour les lieux où il a subi les plus fortes impressions de son délire ; il peut être aussi bien pseudo-lucide, c'est-à-dire cacher sous un motif plausible une conception

erronée suite de la manie ; il peut aussi simplement conserver de sa maladie un souvenir pénible. Mais le troisième cas est bien évidemment pseudo-lucide.

L'exemple suivant est lucide : « Mme N., après avoir été tourmentée pendant plusieurs mois par une sombre et délirante jalousie, qui l'avait poussée jusqu'à vouloir détruire ses enfants, quoique rentrée dans le monde où elle se faisait distinguer par son esprit et par ses charmes, ne voulut voir ses enfants que huit mois après sa guérison apparente. »

Esquirol a donné peu d'exemples de la forme raisonnante paralucide terminale de la folie généralisée. Cependant ils ne sont pas si rares qu'il n'en ait pu observer ; mais le délire est alors mobile et naturellement sujet à contestation, et, pourvu qu'il ne soit pas systématisé dans quelques idées absolument erronées, il n'apparaît que confusément. N'est-ce pas aussi le cas de certains exemples de démence consécutive paralucide, affectant une guérison incomplète, qu'Esquirol a placés dans le même chapitre de la folie en général et auxquels il a consacré cette remarque importante qui désigne nettement ces terminaisons équivoques dont on dit, en parlant du sujet, qu'il n'est ni fou ni raisonnable.

« Il est des fous qu'on ne peut guérir que jusqu'à un certain point. Ces individus sont d'une susceptibilité telle que les plus légères causes provoquent des rechutes, et, alors, ils ne conservent leur raison qu'en restant éloignés de la société dans une maison spéciale, où nulle inquiétude, nul événement ne les expose à retomber dans leur premier état. Il en est d'autres dont le cerveau et par conséquent la raison a éprouvé une telle atteinte qu'ils ne peuvent plus reprendre le rôle qu'ils jouaient avant dans le monde. Ils sont très-raisonnables. Mais ils n'ont plus assez de tête pour être militaires, pour conduire leur commerce, pour diriger leurs affaires, pour remplir leurs

emplois. On peut compter ces individus pour un 20e parmi ceux qui recouvrent la raison. »

On peut comparer ces guérisons instables, et ces esprits affaiblis, avec l'état que décrit Esquirol comme étant propre à un grand nombre d'aliénés au début de leur affection et l'on y retrouvera les traits des aliénés paralucides. De même les traits principaux des aliénés pseudo-lucides se retrouveraient exactement dans les deux phases commençantes et terminales.

C'est donc avec les pièces à l'appui, tirées du traité d'Esquirol lui-même, que l'on peut énoncer cette proposition : que les périodes raisonnantes n'existent pas seulement dans les monomanies ou folies partielles qui affectent principalement les sentiments et les instincts, ou quelques facultés intellectuelles, mais encore dans la folie en général et spécialement dans les périodes d'augment et de déclin. Que cette vérité ait été aperçue par Esquirol, sans avoir été formulée aussi nettement, cette omission doit être moins attribuée à son défaut de perspicacité qu'à la direction plus générale de ses études médico-psychologiques qui le portèrent à fonder avec Pinel la médecine mentale, sans lui permettre de creuser plus particulièrement une question considérée encore comme secondaire et restée à l'arrière-plan.

Après ces considérations sur les périodes d'augment et de déclin de la folie en général, il ne sera pas étonnant de rencontrer dans les observations d'Esquirol et de Pinel des exemples de manie, de lypémanie, de folie circulaire, et même de paralysie générale, qui présentent exactement les traits qu'ils ont accordés spécialement à la manie sans délire et à la monomanie raisonnante. Et l'on est naturellement porté à conclure que si tous les cas de folie générale cités par eux avaient été décrits en détail et dans toutes leurs phases, aucun ne manquerait de présenter pendant une durée variable les

symptômes d'une ou des trois formes raisonnantes, soit à son début, soit à son déclin. Cette proposition n'est que le corollaire de celle-ci, à savoir : que les fous moraux, raisonnants, désignés spécialement et uniquement comme tels, ne sont que des aliénés à une phase commençante ou rémittente d'une folie quelconque, reconnue plus tard, mais dont la période initiale, ou rémittente, ou terminale, a respecté encore le raisonnement.

En un mot, on verra que les maniaques, à certaine période, se confondent avec les monomaniaques raisonnants *et vice versa*. L'exaltation maniaque pure a même été considérée comme le type de la folie raisonnante par Guislain et Marcé; et M. Jules Falret la place dans une des cinq ou six variétés de la folie raisonnante qu'il a cru pouvoir distinctement séparer.

Quant à la lypémanie, pendant ses périodes obscures, nous avons déjà dit qu'Esquirol avait admis la complication de ce genre d'aliénation mentale par la monomanie raisonnante. C'est dans ce sens qu'il raconte que tels malades, atteints sans nul doute d'un délire spécialement dépressif, sont encore affectés par surcroît de cette folie raisonnante. Il semble que, pour Esquirol, la lésion imparfaite de l'intelligence et de la sensibilité se double alors d'une lésion de la volonté, caractéristique de la folie raisonnante comme il l'entendait.

« Dans cet état d'exaltation douloureuse de la sensibilité, dit-il, page 414, Tome I, un abîme sépare les lypémaniaques du monde extérieur. J'entends, je vois, je touche, disent plusieurs d'entre eux, mais je ne suis pas comme autrefois. Les objets ne viennent pas jusqu'à moi ; un nuage change la teinte et l'aspect des corps.... Quelques lypémaniaques ont le sentiment de leur état... Ils s'aperçoivent qu'ils déraisonnent; ils en conviennent souvent avec chagrin ; plusieurs assurent que c'est un sort, etc. » N'est-ce pas la lypémanie à la période raisonnante?

Il est évident d'après les paroles qui suivent : « les lypémania-

ques ne sont jamais déraisonnables; ils partent d'un principe faux, d'une cause fausse, mais tous leurs raisonnements sont logiques; » il est évident, dis-je, qu'Esquirol n'avait en vue, alors qu'il peignait ces lypémanes consciencieux ou paradoxaux, que des malades incomplets, des mélancoliques sur la voie de la folie triste complète. Les observations qu'il en donne présentent bien ces phases d'intensité différente, soit au début, soit à la terminaison.

La lypémanie raisonnante qui pousse le malade même jusqu'au suicide est malheureusement si fréquente qu'il est inutile d'en donner ici des exemples. L'ouvrage de M. Brierre de Boismont est rempli de cas équivoques qu'il serait facile de réduire aux trois formes raisonnantes.

J'emprunterai le cas suivant à la *Gazette des Tribunaux*. Les voisins du sieur H. B., cordonnier, ne l'ayant pas vu comme de coutume ouvrir sa boutique le matin, s'en inquiétèrent, et, vers midi, ils prévinrent le commissaire de police. Quelques instants après, ce magistrat trouva B. mort sur son lit, près duquel était un réchaud contenant encore quelque reste de charbon. Sur un meuble on vit la lettre suivante :

« Il y a un an, jour pour jour, ma pauvre femme s'est as-
« phyxiée dans cette chambre; depuis cette mort, je suis sans
« cesse tourmenté par le désir d'aller la rejoindre. Jusqu'ici
« j'ai lutté contre la fatalité qui me pousse au suicide; mais je
« n'y puis plus résister et j'éprouve presque de la joie en son-
« geant que tout à l'heure je vais allumer le charbon qui doit
« m'ôter la vie. Je donne mon bien aux pauvres. »

On avait remarqué, depuis le suicide de sa femme, que B... était en proie à une profonde mélancolie et qu'il négligeait son commerce; souvent on l'avait entendu s'écrier : « Je te rejoindrai, pauvre femme! » N'est-ce pas un exemple de folie raisonnante suicide ou de lypémanie à sa période initiale lucide. On

sent, dans la courte déclaration laissée par ce malheureux, la fascination qui l'entraîne et finit par vaincre sa volonté. Il fût sans aucun doute devenu lypémaniaque avéré; n'avait-il pas déjà des illusions de l'ouïe et des conversations à haute voix avec sa femme, qui l'y auraient bientôt conduit?

Enfin, on pourrait dire en deux mots que la mélancolie sans délire ou raisonnante est à la lypémanie ce que l'exaltation maniaque ou sans délire est à la manie confirmée. Voici donc quelques exemples de périodes raisonnantes de la folie généralisée à caractère expansif.

41e Observation : *Exaltation maniaque. Période initiale paralucide de la manie.*

L'exaltation maniaque qui est une manie sans délire systématisé et qui consiste plutôt dans une excitation des idées et des sentiments que dans leur dépravation, ne constitue pas moins un vrai délire, en ce que le malade n'est plus libre de ses actes et que s'il ne délire pas dans un mot, dans une phrase, il délire dans l'ensemble des idées et des phrases généralement paradoxales. La conduite de l'exalté maniaque n'a plus aucune cohérence, il fuit ce qu'il recherchait, il s'abandonne à ses penchants anciens ou à des nouveaux, maltraite ses amis, sème le désordre sur ses pas; ses discours prononcés avec volubilité ne contiennent que des absurdités, des exagérations, des dénis de justice, sinon des idées absolument fausses; et leur ensemble constitue une véritable création délirante. C'est à l'exaltation maniaque que se rattachent les observations de quelques malades dont on a décrit les emportements sans motifs, les querelles incessantes, l'intarissable loquacité, succédant à un accès de folie évidente, ou le précédant.

Il arrive quelquefois que l'accès entier se borne à l'exaltation maniaque et alors on voit presque toujours que cette excitation

fait place à un état mélancolique, ou *vice versa*, puis vient le retour de la raison. Cette manière appartient surtout à la folie intermittente ou à la folie circulaire.

Mme M., marchande d'oranges, entrée plusieurs fois à l'asile de Bordeaux dans un état d'exaltation évidente, à source peut-être alcoolique, offrait auparavant une période de tristesse, à laquelle succédait cette exaltation maniaque simple qui ne durait que pendant quelques semaines après son arrivée à l'asile. On remarquait d'ailleurs les mêmes symptômes qu'aux entrées précédentes. Alors Mme M. paraissait plutôt méchante, bruyante, querelleuse, qu'aliénée dans le sens vulgaire; sa surveillance était fort difficile surtout, à cause de ses évasions fréquentes, parce qu'elle savait inventer des ruses très-bien ourdies, pour arriver à son but.

Importuné de cette intempérance de langage qui ne respectait rien, de ces retours et de ces formes identiques, le médecin, à la troisième entrée, caractérisait ainsi son état mental : « Je certifie que Mme M., entrée dans un état de surexcitation morbide du système nerveux, sous l'influence de laquelle cette femme a plusieurs fois compromis l'ordre public, est depuis quelque temps dans un état qui nous aurait autorisé à demander plutôt sa sortie, si nous n'avions craint de la voir rentrer aussitôt. Cette femme est plutôt sujette à des accès de colère et à des emportements qui lui font commettre des actes répréhensibles, qu'aliénée.

« J'exprime donc le désir, tout en demandant sa sortie, que Mme M. soit plutôt traduite en police correctionnelle que renvoyée ici, dans le cas où elle se laisserait de nouveau emporter jusqu'à injurier grossièrement et à frapper les personnes. — 5 mars 1859. ».

Mme M. n'est pas moins revenue cinq ou six fois depuis, dans l'état décrit ci-dessus et ensuite dans un accès de manie

générale complète et plus durable. La période initiale avait enfin pénétré dans les limites de la période d'état. Son esprit s'est affaibli depuis peu. Elle paraissait tendre à la démence en 1872.

On pourrait prendre pour modèle des phases de la folie générale la manie intermittente ; son accès complet admet tous les délires ; et la présence du sujet à l'asile, lors du retour de l'accès, permet d'en suivre toutes les péripéties et toutes les périodes.

42e Observation : *Exaltation maniaque intermittente. Période initiale lucide et période terminale paralucide.*

Jean-Pierre, porte-faix, âgé de 55 ans, né à B. Il était sujet à des accès de manie aiguë qui revenaient tous les deux ou trois ans. Outre les causes prédisposantes qui sont restées inconnues, la cause déterminante ancienne avait été une très-vive frayeur ressentie par le malade un jour qu'il fut poursuivi par des cavaliers arabes, blessé à la tête, et vit, à quelques pas du rocher où il était tapi, décapiter plusieurs de ses camarades. Sa santé physique est bonne. Sa conduite assez décousue a été depuis longtemps celle d'un anormal instable ; et sa folie ressemble, à certaines périodes initiales, à la manie sans délire de Pinel, genre loquace.

Voici le résumé des premières notes de la quinzaine :

J. P. a la figure basanée d'un Bédouin, maigre et plus accentuée qu'intelligente. Il a reçu une ébauche d'instruction et possède une heureuse mémoire que sa faconde met en relief dans ses continuels discours. Il a conscience du trouble de ses facultés mentales ; il raconte très-bien qu'à diverses époques de sa vie, sans cause appréciable, le sang lui monte à la tête, que ses idées se troublent, qu'il n'est plus alors le maître de sa volonté et qu'il a fallu à quatre reprises différentes le traiter

dans les maisons d'aliénés de Quimper et finalement de Dinan. J. P. avoue être dans un des moments où sa tête s'égare. Ce qu'il y a de certain, c'est que jour et nuit, il parle, chante, crie, s'exalte, sans le moindre souci des observations et des menaces des gardiens. Dans cet état qui n'a guère varié depuis plusieurs jours, l'agitation est presque permanente. Ce malheureux, privé de sommeil, ne peut rester en place; il marche sans cesse, frappe aux portes, déchire ses vêtements. Ce dernier fait, il l'explique en me disant que ses effets étaient usés ; il a dû enlever tout ce qui était mauvais pour conserver les bons morceaux. Dans cette appréciation, l'aberration, comme on le voit, allait jusqu'au délire. En résumé l'examen et l'observation de J. P. m'ont conduit à penser que l'irrésistibilité de son exaltation, de son agitation musculaire et parfois de son délire, dénotent un trouble mental voisin de la manie aiguë ; et qu'il y a nécessité, pendant la durée de cet accès, de le séquestrer comme par le passé, dans une maison d'aliénés. — 16 mai 1865.

Notes mensuelles. Juillet. — J. P. est actuellement exalté sans délire; ses facultés sont excitées; il rit et cause beaucoup. Mais on ne peut lui reconnaître aucune idée délirante bien certaine. Ses réponses sont railleuses, déplacées, souvent justes, son maintien est excentrique. Il se couronne de plumes, se décore de rubans, de médailles, fait des plaisanteries à l'église. Quand on le réprimande, il trouve toujours une réponse plaisante et spécieuse. Idem, jusqu'en mars 1866; il a travaillé par-ci par-là, sans attention, mais progressivement. — Août. Calme depuis trois mois, il reconnaît qu'il a été excité, et il est sorti guéri, parfaitement raisonnable.

13e Observation : *Manie intermittente avec périodes initiales et rémittentes pseudo et paralucide.*

M. E. R..., négociant, 67 ans ; teint bilieux ; corps maigre, santé et intelligence vigoureuses, malgré son état mental et son âge déjà avancé. Il a l'air d'avoir 50 ans. Le certificat d'entrée constate que M. E. R... est atteint d'aliénation mentale, caractérisée par une excitation nerveuse qui le porte à entreprendre incessamment et sans motif de nouvelles affaires, à acheter une foule d'objets dont il n'a pas besoin ; à parler sans interruption du matin au soir. Cet état, qui s'accompagne d'une irascibilité extrême, rend nécessaire et urgente l'admission de M. E. R... dans une maison d'aliénés pour y être traité.

On ne dit pas que c'est une deuxième ou troisième séquestration depuis dix ans à peu près. D'ailleurs, malgré son apparence très-normale de corps, M. E. R. a montré avant et après ses accès quelque chose d'excentrique.

Certificat de quinzaine. — A la suite d'un délire violent, M. E. R.., est en ce moment dans un intervalle de calme qui laisse son esprit sous l'influence de préoccupations orgueilleuses et tracassières. — Léhon, 13 avril 1866.

Notes mensuelles. 1866. — Avril. Dès le premier entretien, M. E. R... chapeau en tête, parle au médecin, comme il ne parlait peut-être pas à son dernier commis. Il réclame des égards, des priviléges, et, sur une recommandation fort polie, il traite le médecin de gamin. A la fin du mois il est plus excité encore, mais ce n'est rien de plus qu'une exaltation sans délire précis ; la dernière semaine, accès d'agitation excessive. Le malade vocifère, il est agressif. On est obligé de lui mettre le bride-corps. Bains prolongés, purgatif drastique. Le calme ne revient qu'après une semaine de cette exaltation extrême. Alors, caractère brouillon, tracassier ; on lui a promis ceci et cela ; il réclame contre tous et contre tout. Il écrit lettre sur lettre à sa famille, au médecin, à un avocat pour plaider sa sortie. Il erre de cour en cour, tête nue, raisonnant en paroles (?), aliéné en actions. Il

est affecté en même temps d'un prurigo qu'il dissimule, le connaissant fort bien. Mais il aime mieux se plaindre des mauvais lits, des puces qui l'empêchent de dormir, réclamant avec hauteur des bains de son auxquels il est habitué, sans dire pourquoi. Enfin visité, il avoue que les taches rouges dont il souffre sont causées par un prurigo, dont il prononce le nom le premier, et il convient alors qu'il en est affecté depuis plusieurs années, de temps en temps ; qu'on l'a traité inutilement ; que son père était affligé de la même maladie sur la fin de sa vie. Bains de Baréges et alcalins, alternativement, qui ne font que le soulager.

Juin. — Même état d'excitation. Cependant, le 9 du mois, il était devenu presque subitement sentimental ; il pleurait, sans larmes, au souvenir de sa famille, de ses affaires compromises par son absence. Il est bon de noter qu'il ne s'en mêlait plus couramment depuis quelques années, et qu'il les compromettait ainsi qu'on l'a vu au certificat d'admission. Ce jour-là, 9 juin, le procureur impérial le visite, et le même discours sur le même sujet recommence, avec des protestations de sagesse, d'expérience des affaires, de tendresse pour ses enfants, pour sa femme qu'il a eu le malheur de perdre. Il est aisé de reconnaître une subexaltation maladive. Cependant M. R. fait au Procureur l'éloge du meilleur des directeurs, de la maison, du médecin et de toute chose, en termes aigres-doux. Le lendemain 10 juin, exaltation ; il me reproche des intentions hostiles et m'accable d'injures adroitement mordantes. Affusions ; calme consécutif.

Juillet. — Le prurigo persiste, quoique moins irritant. Bains d'eau de son ; sulfureux ; quelques-uns au bichlorure de mercure ; qui ne calment que momentanément les démangeaisons. Cependant M. R. a bientôt repris son caractère insociable ; il sème des accusations contre tout le monde, excite ses compa-

gnons les uns contre les autres, les menace et même les frappe quand il croit n'être pas vu. Il n'est pas toujours aussi brave. Un vieillard de 82 ans, lui-même assez excitable, et qu'il a taquiné, le poursuit et le fait fuir. Il vient s'en plaindre au gardien.

Août. -- Recrudescence du prurigo et de l'exaltation, vers le 10 ; délire complet, aigu, incohérent, refus de nourriture, hallucinations de la vue et de l'ouïe évidentes, pouls fréquent, dur, face congestionnée. Après quelques jours de médication inutile, on administre la digitale à haute dose ; le lendemain, légère détente ; le malade consent à prendre quelque bouillon, amélioration progressive.

L'exaltation diminue, la fin du mois est bonne ; le prurigo a presque disparu. Le malade commence un traitement hydrothérapique au drap mouillé. Septembre. — M. R. ressemble actuellement presqu'à un homme raisonnable ; du moins une commission du tribunal le trouve tel et ne peut l'interdire. Cependant on peut remarquer encore une grande versatilité, une extrême sensibilité ; l'esprit manque d'équilibre. Le malade a des idées bizarres qu'il trouve toutes simples. Ainsi, le lendemain de la commission judiciaire, il nous montre un mouchoir de toile fine, tout maculé de taches stercorales, dont il se sert de préférence à du papier qui ne lui est pas agréable, et il porte ce mouchoir sur sa poitrine. Ses parents viennent le 28, une semaine après l'interrogatoire, avec l'intention de l'emmener. Leur vue l'exalte ; et d'ailleurs depuis l'interrogatoire l'excitation a recommencé progressivement. Les parents, après un jour d'hésitation, partent sans lui ; le lendemain, délire aigu complet, que le substitut du procureur impérial constate.

Ce grand accès commença le 30 octobre ; il continua jusqu'au 20 novembre avec une intensité redoutable. On pouvait craindre une méningite. Après l'emploi inutile des moyens

usités, l'émétique, administré vers les derniers jours de cette exaltation extraordinaire, l'a modérée sensiblement. Depuis le 20, calme relatif, même caractère insociable et querelleur que devant. Il est jaloux à ce point que je ne puis parler à un malade, sans se plaindre que ce malade m'absorbe. Il réclame l'intervention du procureur impérial, et ne manque pas de feindre alors qu'il ignore s'il a été agité; ou bien peut-être il l'ignore réellement. Cette nouvelle inspection du Procureur impérial m'oblige à faire au parquet un rapport où je conclus à la persistance de la folie. D'ailleurs pendant cette troisième visite M. R. n'a pas été autrement qu'aux deux premières. Il s'est plaint naturellement de sa séquestration arbitraire, injuste, et qui doit causer une peine infinie à sa famille; et surtout du tort qui en résulte pour ses affaires qu'il dérangeait bien plus étant en liberté et pour la conservation desquelles on avait été forcé de l'enfermer à l'asile. Il est vrai qu'autrefois il avait donné pendant sa longue carrière des preuves d'activité et d'habileté commerciale. Il s'est plaint aussi très-amèrement de son gendre, et du médecin qui lui en veut. Mais j'étais absent cette fois.

1867, janvier : même état quasi-raisonnable, et en réalité tout ce qu'il y a de plus paradoxal ou paralucide. Même caractère. Avril : nouveau rapport à M. le Procureur.

Mai : accès de manie complet. Juillet : rémission et tracasserie. Il fatigue tellement tout le monde par son indocilité, sa méchanceté, ses mensonges, son insolence, que je me décide, sur l'avis du directeur, à proposer à sa famille de le renvoyer tel quel. C'est un fléau pour l'asile ; sa famille supplie qu'on le garde. On apprend alors pour la première fois qu'il a été déjà dans deux asiles qui l'ont renvoyé dans un intervalle demi-lucide, n'en pouvant plus de patience. Juin : agité la première moitié; calme la seconde, à sa manière. Août : le 21, il se frac-

ture le col chirurgical de l'humérus (bras droit); simple écharpe. — Est-ce la gravité de la fracture qui le préoccupe et le maintient? toujours est-il qu'il est docile, et qu'il devient convenable. Septembre : il semble enfin raisonnable.

Octobre : il se sert de son bras depuis plusieurs semaines, quand sa famille vient le chercher. Il n'avait jamais été aussi bien. Il remercie tout le monde de la patience qui lui avait été montrée pendant sa maladie. Il comprend et convient de lui-même et pour la première fois, qu'il a été agité et désagréable dans l'intervalle de ses accès. Il sort le 3, dans un état tout à fait satisfaisant.

44e Observation : *Lypémanie, avec prédominance d'un délire jaloux homicide; rémission pseudo-lucide suicide.*

B. G. M., cultivateur, 47 ans, entré à l'asile de Léhon le 7 mars 1863, est de petite taille, d'aspect assez chétif, mais sans difformité; marié, père de famille. Instruction nulle. (Il s'est suicidé le 4 février 1864.)

Certificat d'entrée : Le médecin certifie que le nommé B. G., inculpé d'assassinat sur son jeune enfant, et placé à l'hospice pour y être observé sous le rapport de ses dispositions morales, n'a donné, depuis son admission, aucune preuve certaine d'aliénation mentale. Quoi qu'il en soit, cet homme, accusé d'avoir donné la mort à son enfant, a été considéré comme atteint de manie homicide, et bien que cette disposition ne se soit manifestée pendant son séjour à l'hospice par aucun signe apparent, il n'est pas impossible que B., qui en diverses circonstances s'est livré à des exaltations furieuses à l'égard de sa femme, dont il est probablement jaloux, soit soumis à l'influence d'une idée fixe qui peut se traduire d'un moment à l'autre par des actes de fureur involontaires envers les personnes qui sont l'objet de sa haine et de sa jalousie. Je pense qu'il est indis-

pensable que le sieur B. soit séquestré dans une maison d'aliénés, pendant le temps suffisant, afin de s'assurer de son état mental. — 27 février 1863.

Certificat de quinzaine. — Aliénation mentale; caractérisée actuellement par une lésion de la sensibilité, sans hallucination encore bien prouvée, mais localisée surtout dans la passion de la jalousie poussée jusqu'au délire. Sous cette influence, il a donné la mort, il y a quelques mois, à son enfant âgé de douze jours; crime dont il se défend en le rejetant sur sa femme. Interrogé sur ce point plusieurs jours de suite, et avec insistance, il élude avec un sang-froid habile toute réponse directe qui le compromettrait; son visage est calme, et légèrement teinté de brique; le regard tranquille, le pouls régulier à 70 pulsations.

On dirait qu'on lui parle d'un enfant étranger. C'est qu'en effet, selon lui, cet enfant ne lui appartient pas, et il le soutient en invoquant contre sa femme des preuves insoutenables telles que celle-ci : ma tête me l'a dit; ma femme buvait; elle ne m'a jamais aimé; elle m'a trahi. Il a une réponse brève à tout pour se disculper et pour accuser. D'ailleurs il est docile, travaille volontiers et assez intelligemment. Voilà ce que cette première quinzaine a permis de constater. Quant au passé, on peut rappeler que B. a eu des accès de lypémanie antérieurs à celui dont nous voyons la fin maintenant; qu'il a souvent présenté dans les intervalles de ces accès bruyants, clairs aux yeux de tout le monde, des mouvements étranges et bizarres, des actes déraisonnables qui étonnaient d'autant plus qu'il paraissait alors bien raisonner dans ses discours. En dernier lieu, avant cet accès de manie homicide, B., monté sur le mur du cimetière de sa paroisse, harangue la multitude sortant de la messe, et lui annonce qu'il est trahi par sa femme; puis il court la nuit à travers champs, revient chez lui avant le jour,

fait fuir sa femme de peur, et étouffe son enfant nouveau-né dans son berceau. On dit qu'il s'endormit dans cette chambre, après le crime, et auprès de sa victime. B., aujourd'hui calme, ne gardant de son délire qu'une jalousie maladive, se défend d'un crime dont il craint d'être puni. En conséquence, j'estime que B. est atteint de folie avec accès de manie irréguliers, coupés par des intermittences, ou des périodes de rémission pendant lesquelles, comme aujourd'hui, le malade conserve assez de facultés pour paraître raisonnable.

Notes mensuelles : Mars. Le malade travaille. Il garde son délire partiel obscur, sans violence. On doit remarquer sa taille comme nouée ; sa face grande, au teint de brique pâle, et son crâne petit qui lui donnent tout d'abord l'air peu intelligent. Cependant il obéit et comprend tout ce qu'on lui dit. Décembre : Il passe son temps à ramasser le fumier sur la grande route qui traverse l'enclos de l'asile, toujours seul; sa figure est immobile, sans expression. Je l'ai interrogé souvent sur le motif de son crime qu'il nie toujours et dont il accuse sa femme. Le 4 février 1864, on le trouve pendu à un arbre. Rien, dans ses paroles, n'avait pu faire craindre cette funeste fin. Il était toujours solitaire, comme sont les lypémaniaques : et sans doute il fût redevenu, à une époque indéterminée, un aliéné évident.

43e Observation : *Lypémanie chronique avec rémissions pseudo-lucides très-longues, alternant avec des paroxysmes obscurs et fugaces.*

M. H..., professeur de chimie, âgé de 47 ans, entré à l'asile de Léhon, le 1er janvier 1867; a été autrefois très-capable de remplir son emploi, mais toujours assez singulier; aimant passionnément la solitude ou le bruit alternativement. C'est un héréditaire direct par sa mère qui est morte, dit-on, folle hystérique; mais il n'a rien d'anormal dans sa personne. D'après le

certificat du médecin de l'asile d'où provient M. H., il serait atteint depuis longtemps d'un délire de persécution uni à de vagues idées de grandeur, qu'entretiennent d'orgueilleuses prétentions à des inventions méconnues. On signale surtout le soin du malade à dissimuler ses idées délirantes.

Certificat de quinzaine : Depuis son entrée à l'établissement de Léhon, M. H... a été tranquille. Son affection daterait d'une dizaine d'années. Elle a nécessité l'internement prolongé du malade en plusieurs asiles successivement, sans intermittence réelle. C'est un vrai raisonnant lypémaniaque, à longues rémissions pseudo-lucides.

Notes mensuelles : 1867. Janvier. — D'après les renseignements, ses premiers accès de folie ont débuté par des prétentions ambitieuses, des exagérations de sa valeur personnelle qu'il mettait en avant à tout propos. Il blessa ainsi ses supérieurs, les insulta par des dénonciations probablement calomnieuses, et finit, après cette lutte qui dura trois ans et pendant laquelle il se maria, par donner sa démission qui fut acceptée. Il avait déjà deux enfants et restait sans fortune.

M. H. est d'une famille honorable, ce qui explique la patience de ses chefs ; et d'ailleurs son délire était alors partiel et très-obscur puisqu'il put se marier et continuer son service pendant un certain laps de temps. A peu près destitué et retiré dans sa famille, il s'y pose en victime. Il avait inventé une machine inconnue, dit-il, pour faire monter l'eau au moyen d'une vis creuse mise en mouvement ; il cherche à faire une agitation autour de son nom en menaçant le préfet, en écrivant à l'empereur, au conseil d'État, tantôt pour mettre en lumière son invention (ce qui rappelle un de nos cas de folie passionnelle ambitieuse), et tantôt pour dénoncer des complots sans doute imaginaires. C'était à l'époque de l'attentat d'Orsini ; mais on ne conspirait pas dans sa petite ville, et le malade ne

sortait jamais. En effet, il s'enferma des mois entiers dans sa chambre, mangeant seul, ne parlant à personne, sortant quelquefois la nuit, menaçant son père, insultant son frère, écrivant des lettres monstrueuses sur sa famille. Il se croyait alors sévèrement bloqué par ses ennemis, peut-être ceux qu'il avait calomniés ou insultés au début de son exaltation. Bientôt il supposa que ses ennemis, le voulant perdre, cherchaient à l'envelopper dans leurs conspirations contre le chef de l'État et lui écrivaient dans ce but des lettres en italien provenant d'Italie et portant le timbre de ce pays. Enfin, ayant donné des signes non équivoques d'agitation dangereuse, et ses parents n'y pouvant plus tenir, sa famille se résigna à le faire séquestrer. Il fallut le commissaire de police, qu'il blessa d'un coup de couteau à la cuisse, dans le but, dit-il plus tard, de provoquer une enquête et des débats publics, où il exposerait à la fois ses découvertes et ses griefs. C'était en 1860; il y a sept ans; la maladie était arrivée à sa période aiguë. M. H. fut donc enfin dirigé sur l'Asile de son département; et depuis lors, il n'a pas cessé de protester contre cette séquestration et ceux qui le suivirent. Cependant, par une bizarrerie inexplicable, il ne voulait pas s'adresser au parquet, mais au ministre de l'Instruction publique; ni demander le recours d'une enquête médicale. Pendant sept années d'observation en divers établissements, on n'a noté que de courts accès d'exaltation intermittente, évidente, et des traces d'hallucinations qu'il ne voulut jamais divulguer. Il n'avouait qu'une lettre italienne d'ailleurs impossible à produire. Elle était parmi ses importants papiers, etc. Il sortit plusieurs fois; mais, aussitôt dans sa famille, avaient lieu des paroxysmes de fureur lypémaniaque dangereuse. Rentré dans un asile, il se calmait sans se connaître.

Depuis son arrivée à Léhon, qui date déjà d'un mois, il ne

m'a pas dit un mot de sa famille, ni de lui-même. J'attends qu'il me parle et il paraît me fuir avec une intention affectée.

Mars. Je le surveille attentivement; on n'a rien vu dans M. H. qu'un homme silencieux, sans tristesse, passant sa vie à jouer au billard ; ses manières sont excessivement polies et jusqu'à l'exagération. Il me parle enfin de sa santé qui est excellente, de son dernier docteur qu'il dit aimer ; et n'insiste pas davantage pour sortir.

Avril. Il demande enfin son exeat. Je lui ai répondu qu'un malade séquestré pendant plusieurs années pour des motifs graves, devait donner des signes plus éprouvés de sa guérison. Je lui ai demandé d'abord un an d'examen pour l'éprouver, et il ne s'est nullement récrié; ensuite, il a seulement manifesté l'intention de réclamer à qui de droit.

Mai. Toujours calme : il n'a rien demandé au médecin, mais je sais qu'il écrit à sa femme et que l'impression que je lui ai faite à son arrivée n'est pas du tout favorable, ce qui explique son silence prolongé; visite du Préfet, qui examine son dossier volumineux. C'est l'histoire de la lutte de plusieurs médecins avec un aliéné raisonnant.

Juillet. Rapport au Procureur Impérial, provoqué par la réclamation que j'ai engagé M. H. à présenter, pour lui bien démontrer mon impartialité.

Avant d'écrire mon rapport, je tente de causer encore avec M. H., qui vient de me remettre avec une solennelle confiance quelques brouillons de lettres adressées à son fils, contenant de tendres conseils étrangement mêlés avec des allusions mystérieuses à la fameuse lettre de la conjuration italienne. Cette lettre problématique ou même imaginaire est demeurée le pivot de son délire. M. H. m'a chaudement recommandé ces brouillons qu'il dit fort *importants* et qui ne sont exactement que ce que je viens de dire; plus, des demandes de place au

ministère, écrites au crayon, à l'encre, sans ordre, et répétant les mêmes choses. Voici mon appréciation sur le cas de ce singulier maniaque.

« Le sieur H. est entré ici le 1er janvier 1867, provenant de l'asile de.... où il a séjourné deux années, avec un dossier volumineux qui constate que M. H. est atteint d'un délire ambitieux mêlé à des idées de persécution. Cet état mental d'abord peu apparent, a duré si longtemps qu'il est aujourd'hui comme l'état habituel du sujet; et qu'il semble, par l'effet du temps, avoir perdu de sa violence. Ce malade, qui, il y a sept ans, donnait un coup de couteau à un commissaire de police pour avoir occasion de développer ses idées, paraît aujourd'hui se borner à réclamer sa sortie avec des velléités tout à fait molles et intermittentes. Quand on lui parle de ses griefs contre la société et sa famille, il se borne à dire qu'il ne veut perdre personne. Il a aussi la prétention d'obtenir une brillante position dans l'administration qui le mettra en état de vivre honorablement, prétention malheureusement illusoire, après une existence passée comme la sienne dans l'agitation et les asiles. Il était ainsi il y a six mois; il est resté tel; son aspect est tranquille, il ne déraisonne pas autrement, et s'il a des pensées de vengeance il sait les dissimuler. Je voudrais conclure à sa sortie; mais un passé de plusieurs années de délire, à base évidemment héréditaire, m'impose une grande circonspection et je laisse ici bien volontiers au parquet la responsabilité d'une détermination grave, de quelque côté qu'on l'envisage. »

En remettant cette note à M. le Procureur, je lui proposai une enquête médicale. Trois docteurs furent désignés. Le malade, à qui j'en parlai moi-même et que je priai vivement d'accepter, accepta; et quand les médecins arrivèrent, il refusa net de rien répondre, malgré leurs plus vives sollicitations.

Ainsi, M. H. a gardé ses idées de persécution contre des en-

nemis imaginaires, dont les tentatives remontent d'ailleurs à sept ou huit ans ; il se croit fort capable d'occuper un emploi, des emplois importants, malgré ses antécédents peu recommandables ; il réclame ; et quand on lui donne les moyens d'éclairer des juges compétents, il refuse, et n'en continue pas moins d'écrire au Procureur, au Préfet, au Ministre, et de s'écrier : *Je les ferai marcher!* comme s'il ne se condamnait pas ainsi comme à plaisir, s'il avait seulement une ombre de jugement.

Août. Il continue ses réclamations et dit qu'il veut une enquête, médicale ou non ; il répète *qu'il fera marcher tout le monde*. Ses lettres n'ont rien de remarquable qu'une grande négligence de style, de forme, et surtout des réticences incompréhensibles.

Octobre. J'ai oublié de noter que, dès le commencement de son séjour à Léhon, ce malade a présenté un léger tremblement fibrillaire des lèvres ; les pupilles sont plus resserrées que dilatées. M. H. passe toujours son temps à jouer aux cartes ou au billard avec des malades-déments, sans paraître se soucier de sortir autrement qu'en réclamations aux autorités. On dirait que cette position d'homme méconnu et persécuté lui plaît intérieurement.

Voilà certainement un des cas raisonnants les plus intéressants que j'aie jamais connus ; malheureusement j'en ignore la suite : peut-être la démence.

46e Observation : *Manie avec rémission paralucide.*

Jean-Louis L., jardinier, 32 ans, entré le 18 août 1860 ; sorti guéri en avril 1861 ; avait été condamné à quatre mois de prison pour violence, coups et rébellion.

Certificat d'entrée : Le soussigné, médecin de la maison d'arrêt de L., déclare que le nommé L. M., condamné à quatre mois de

prison par jugement du 29 juin 1860, est atteint de folie furieuse, et que son exaltation constante est telle qu'il y a danger pour la vie des employés de l'établissement. En conséquence il est urgent et de toute nécessité que cet homme soit envoyé dans un asile d'aliénés. — 14 juillet 1860.

Certificat de quinzaine. — Le nommé L. M. a présenté à son arrivée du désordre dans les actions, de l'agitation et de l'incohérence dans les idées. Une amélioration bien marquée a eu déjà lieu dans l'état mental de cet individu. — Léhon, 2 septembre 1860.

Notes mensuelles. Septembre, sans délire appréciable : L. ne dit de ses antécédents que ce qu'il en veut dire ; il en fait un récit tout à fait innocent. Il se plaint d'avoir été maltraité par le geôlier de la prison ; soutient n'y avoir donné aucun signe de folie; n'avoir jamais eu besoin de médecin, etc. ; son caractère est, pour le reste, bizarre et indiscipliné.

Octobre, idem; refus de travail. Novembre. L. travaille ; ses réponses sont justes. Mais on n'apprend qu'avec peine quelques détails sur sa conduite pendant un court séjour dans son pays, où il a dissipé en orgies une grande partie de l'héritage paternel.

1861. Janvier. L. soutient toujours qu'il fut toujours raisonnable et qu'on l'a conduit à tort dans un asile. Il est indiscipliné ; s'il travaille quelques jours, il demande aussitôt sa sortie immédiate, il injurie le médecin, les frères qui lui semblent à lui tout à fait privés de raison.

Février. Après plusieurs affusions froides, il est plus obéissant. C'est une intelligence rebelle, un caractère bizarre, plutôt qu'un homme aliéné actuellement ; et il devra sortir prochainement, dès qu'il aura prouvé qu'il est capable de travailler et de se conduire.

Avril. Sorti le 20, n'ayant, en somme, manifesté aucun délire évident, depuis la quinzaine de son entrée.

Rechute. Certificat d'entrée, en date du 12 mai 1861, par lequel L. est reconnu atteint de folie furieuse et reconduit à Léhon.

Certificat de quinzaine du médecin de l'asile, concluant à la santé de L. : mais, quelques jours plus tard, le même médecin rédige un deuxième certificat qui constate qu'un accès de manie avec délire très-prononcé, venait de se déclarer le 16 juillet 1861.

Notes mensuelles. 25 août : retour du calme; aucun autre désordre mental que le défaut d'appréciation de son état et des circonstances qui ont nécessité son placement à l'asile et obligent à l'y maintenir.

Novembre. Même entêtement, même indiscipline; fréquents refus de travail.

Décembre; idem. On voit que l'état mental du sujet est alors en rémission d'un accès de manie aiguë, et tel qu'il était dans les premiers mois de l'année; ni fou, ni raisonnable.

1862. Janvier. L. passe tout ce mois aux agités en punition de son refus de travail, de ses injures toutes spontanées envers les frères, le médecin; à table, il trouvait tout mauvais, ne voulait pas ôter son chapeau pour la prière, ni pour la visite, se disant enrhumé, ce qui n'est pas vrai. Ensuite, il refusait de travailler sans être payé à tant par jour, etc., toutes choses qui, accompagnées de menaces, prouvent un esprit malheureusement organisé ou aliéné; car s'il veut sortir, il fait tout le contraire de ce qu'il faut pour cela. D'autres fois, il se promène comme un loup dans la salle pendant des journées entières, ne disant mot à personne. Sa face est forte, le front fuyant, les poils rudes et droits sur la tête; les veines frontales se dilatent et bleuissent à la moindre contrariété; à tout propos, il insulte tout le monde et défie qu'on le fasse travailler. Bains et affusions inutiles.

Février. Quelques douches en perspective le font enfin réfléchir et s'occuper un peu, mais très-irrégulièrement. Mars : Insolences et douches infligées à chaque fois. Lassé, il promet d'être poli et laborieux; dans ce moment il est raisonnable par intimidation. On lui promet sa sortie; il devient zélé. Avril : j'ai demandé son exeat. La réponse tarde un peu, il se décourage et refuse de travailler; les conseils les plus affectueux et les plus sensés ne faisant rien, l'ordonnance d'une douche, applicable dans 5 minutes, le fait obéir.

Mai. Sorti le 4. L..., caractère difficile, esprit borné ou singulier, n'a pas déliré en paroles depuis le 16 juillet 1861; il est pourtant resté un an dans cette période indécise de la terminaison prolongée, à forme paralucide. Je noterai enfin son aspect anormal, malgré une forte constitution.

IV

Périodes raisonnantes de la paralysie générale ou démence paralytique.

Beaucoup des observations précédentes ont pu être imputées à des sujets anormaux visibles quelconques; mais ceux qui vont fournir les exemples suivants relatifs à la paralysie générale n'offriront, au contraire, que des sujets précédemment normaux en apparence, et vigoureusement constitués.

Nous avons vu qu'Esquirol, page 71, tome II, estimait que la monomanie raisonnante pouvait compliquer la lypémanie, l'hypochondrie, l'hystérie, et surtout la paralysie. Il est très-probable que l'auteur entendait la paralysie générale ou démence compliquée de paralysie, comme il l'appelle. Cependant on chercherait en vain un cas de monomanie raisonnante compliquée de paralysie ou un cas de paralysie compliquée de

monomanie raisonnante, aux articles qu'il a consacrés à ces deux espèces d'aliénation mentale. C'est, en d'autres chapitres, des cas épars dans son Traité qui nous serviront de point de comparaison.

Le Traité du Dr Calmeil sur la paralysie générale des aliénés, avait sans doute un point de vue bien opposé à la mesure du délire, et l'auteur se préoccupait surtout de prouver les désordres anatomo-pathologiques particuliers à cette affection nouvellement reconnue. Aussi trouve-t-on à peine un cas de paralysie générale offrant à son début le caractère pseudo-lucide parmi le grand nombre qu'il en a rassemblés.

Au contraire, par un singulier effet de son caractère d'observation, on trouve en plusieurs endroits et notamment au chapitre de la manie décrite par Esquirol, un cas prétendu typique de cette forme aiguë, qui n'est autre chose qu'une paralysie générale parfaitement reconnaissable depuis son commencement jusqu'à sa fin. Peut-on donner un autre nom que celui de raisonnantes à ces périodes lucides et para-lucides qui, interrompant la marche de la paralysie, tantôt dans le mouvement en avant, tantôt dans la rémission du délire ambitieux, ont provoqué les remarques suivantes, d'un auteur aussi sérieux qu'Esquirol, et qui d'ailleurs avait un autre but que le nôtre?

« Le général V., âgé de 45 ans, d'une petite taille, d'un tempérament lymphatico-sanguin, d'un gros embonpoint, d'une intelligence très-développée, d'une imagination très-vive, avait obtenu la confiance entière de Bonaparte. Il était chargé de diriger et de surveiller d'immenses préparatifs d'artillerie au camp de Boulogne ; il se fatigua beaucoup, non-seulement dans l'exercice de ses fonctions, mais aussi en faisant des expériences à grand feu, en plein air et à l'ardeur du soleil d'été. Tout à coup le général quitte l'armée, monte en voiture avec

un aide-de-camp, fait couvrir la voiture de branches d'arbres et annonce sur toute la route qu'il se rend à Paris, porteur d'un traité de paix qu'il vient de signer avec l'Angleterre. A moitié chemin, il force son aide-de-camp à quitter la voiture, et ne permet à personne d'y monter. Il paie largement le postillon, et s'emporte parce qu'il ne va pas assez vite. Il ne se donne point le temps de manger, arrive à la place du Carrousel, rencontre le général X... dans sa voiture, fait arrêter, et le prie de lui prêter sa voiture pour se rendre au plus vite à Saint-Cloud. » — Cependant la nouvelle du traité de paix se répandait à Paris, et les fonds publics augmentèrent. Le malade décide son compagnon d'armes qui lui confie sa voiture. Le général V..., quoique dans un grand désordre de toilette, pénètre jusqu'aux appartements de l'Empereur, lui annonce qu'il vient de traiter de la paix, et qu'il s'est hâté d'en apporter la nouvelle. Le malade est reconduit à Paris et traité par Corvisart et Pinel. A cette époque la maladie présentait tous les symptômes d'une manie aiguë. Soigné par ses parents, entouré de domestiques, le général veut s'échapper par les croisées. On le fixe sur son lit, il s'exaspère davantage; il se calme, on lui donne plus de liberté; il se débarrasse et fond sur ceux qui le servent. L'un d'eux est blessé, on le resserre de nouveau; il se contraint, se dégage des liens et blesse gravement un second domestique. Quinze jours se passent dans un état continu de délire maniaque et dans des alternatives de fureur et de calme affecté (ne croirait-on pas ici lire une observation de Celse sur un de ses maniaques lucides dont nous avons parlé?) Le malade est confié aux soins d'Esquirol et de Pinel. Il avait beaucoup maigri, sa langue était épaisse et blanche, l'agitation extrême, le délire continuel, les idées étaient incohérentes, et par moments, cris, menaces, injures, etc., soif, constipation, insomnie. Délire aigu.

« Le lendemain, continue l'auteur, un bain est ordonné; le malade dit qu'il ne le prendra point. J'envoie auprès de lui douze domestiques avec un surveillant à leur tête. Celui-ci avertit le général que le bain l'attend; le malade s'emporte, menace, déclare qu'il ne se baignera pas. Sur son refus, le surveillant lui dit qu'il a reçu l'ordre de le faire porter au bain s'il ne s'y rend pas de bonne grâce. Le général les regarde avec hauteur, se met en route, en disant : « Ne m'approchez pas. » Pendant qu'il est dans le bain, je me rends auprès du malade très-irrité d'abord; il se tranquillise peu à peu. Je parviens à lui persuader qu'on n'exigera rien de lui que par mon ordre et dans l'intérêt de sa santé. Dès lors, le malade fut d'une docilité parfaite. Néanmoins le délire persiste pendant tout l'été avec quelques intervalles de rémission, pendant lesquels le malade écrit des comédies et des vaudevilles qui révèlent l'incohérence de ses idées. Pendant le paroxysme il est très-irritable, excité spontanément; il quitte son appartement en poussant des cris furieux; fait quelques tours de jardin; se calme et rentre tranquille après quelques minutes. Cette exaspération se renouvelle vingt, trente fois dans la journée. Malgré l'égarement de ses idées, le général conçoit le perfectionnement d'une arme, en trace le dessin; il témoigne le désir d'en faire exécuter un modèle. Après avoir longtemps évité de répondre, j'acquiesce à sa demande, il me donne sa parole d'honneur de n'aller que chez le fondeur et de rentrer paisiblement. Un domestique l'accompagne; deux autres le suivent à distance. Le général fait sa toilette qui est très-négligée depuis sa maladie; il se rend à pied chez le fondeur, lui remet son dessin, l'invite à fondre un modèle, et dit en se retirant qu'il reviendra dans huit jours. Au jour dit, le modèle est exécuté, et l'ordre d'en fondre cinquante mille est donné. Cet ordre fut le seul acte de délire qui révéla au fondeur la

maladie du général. Plus tard, cette arme a été adoptée.

« Pendant l'automne, le délire diminua progressivement, et le général recouvra complétement sa raison. Rendu chez lui il éprouva de vives contrariétés; il avait été mis à la retraite dès le mois de septembre, deux mois après l'invasion de sa maladie. La raison ne s'altéra point, il sollicita longtemps sa mise en activité; il ne réussit pas, quoique parent d'un grand personnage de cette époque. Le chagrin s'empara de lui, et l'automne suivant, un jour qu'il était venu me raconter ses chagrins, après être allé traiter d'affaires chez M. Lafitte, de chez lequel il avait renvoyé sa voiture, au lieu de rentrer chez lui, le général court pendant trente-six heures dans la campagne; excédé sans doute de fatigue et de besoin, il demande enfin quel est le lieu où il se trouve. « A Etampes, » lui dit-on. Aussitôt la connaissance lui revient, il s'afflige de l'inquiétude que doit avoir sa famille d'une si longue absence, se fait conduire à Paris, et m'envoie prier de le voir. Le général n'avait nul souvenir de ce qu'il avait fait pendant trente-six heures. Il exprimait cet état en disant : J'ai eu une apoplexie qui a épargné les organes du mouvement. Il se plaignait d'une grande fatigue : les jambes étaient très-engorgées et déchirées. Dès ce moment il se manifesta des signes de paralysie de la langue; la mémoire s'affaiblit. Un mois plus tard, il survint du délire dont le malade avait le sentiment; il se prêta à tous les moyens qui furent proposés pour sa guérison; plus de douze moxas furent successivement appliqués à la base du crâne et à la nuque du cou. Rien ne put arrêter la marche incessante de la paralysie, ni l'affaiblissement de l'intelligence. Enfin, dix mois après, un dévoiement se déclare; une eschare énorme se forma au coccix; des convulsions épileptiformes se renouvelèrent pendant deux jours. Le malade succomba. »

Il est probable que la cause déterminante fut une insolation,

suivie d'un accès de manie aiguë; mais la suite n'est-elle pas une paralysie générale à laquelle rien ne manque des symptômes habituels?

Lorsqu'on lit les observations des auteurs sur le début de cette forme la plus terrible des aliénations mentales, on ne trouve pas toujours un accès évident de folie; mais plus souvent, au contraire, une période initiale équivoque, sujette à des intermittences, et par son caractère encore plus importante que celles qui précèdent les autres formes d'aliénation mentale. C'est, en effet, au début de la paralysie que l'on pourrait attribuer le plus souvent les changements du caractère et des habitudes des malades; c'est alors que les personnes les plus délicates commettent les actes les plus déshonorants : qu'elles dérobent, frappent, offensent les mœurs; et tout cela avec certaines apparences de raison. Les familles sont pourtant longtemps abusées avant d'apprécier ces bizarreries, ces écarts de conduite, ces conceptions bizarres ou compromettantes que l'on retrouve le plus souvent au commencement des cas cités en exemples et qui se rencontrent chaque jour dans la pratique. Ce début équivoque, incertain, est bien un état raisonnant du premier degré de la maladie, et presque toujours sous la forme paralucide. Mais, soit au début, soit dans la rémission, on trouve aussi les formes lucides et pseudo-lucides.

La cinquante-deuxième et dernière observation de paralysie générale des aliénés nous montre, dans l'ouvrage de M. Calmeil, un exemple lucide. « M. R***, âgé de 46 ans, né à Paris, d'une taille petite, d'une santé délicate et d'une constitution bilieuse très-prononcée, a une sœur aliénée. Il est sujet aux maux de tête et aux étourdissements. Il a beaucoup abusé du vin, des liqueurs alcooliques, et sa profession l'expose continuellement à l'influence du soleil. Pendant une année entière

il s'est plaint de manquer d'idées, il avait de la peine à comprendre les choses les plus simples et faisait difficilement des calculs qui lui étaient familiers. Il craignait de devenir aliéné. Un matin le délire éclate, le malade s'imagine qu'on lui doit intenter un procès criminel et le condamner à mort; il ne dort plus, se tourmente beaucoup, verse des larmes et fait une tentative de suicide (sangsues au cou, bains).

« Le délire augmente, il se manifeste de l'embarras dans la prononciation, les jambes éprouvent un commencement de faiblesse, et quelquefois le sujet chancelle. Il est conduit à Charenton.

« En arrivant, préoccupation, tristesse profonde. R*** a commis un crime et déshonoré sa famille; il n'ignore pas le sort qui l'attend; aucune protestation ne peut le dissuader. Il écoute les raisonnements qu'on emploie pour ébranler les idées qui le dominent. Mais le délire prend aussitôt le dessus. L'embarras de la langue est très-prononcé; espèce de raideur dans les jarrets, qui donne à la progression un aspect particulier.

« Six mois après, le sujet articule les mots et marche sans difficulté. Les idées fixes ont disparu, l'état de l'intelligence est sensiblement amélioré. Cependant la conversation est peu variée, la physionomie peu expressive et les idées sont futiles : cet homme est rendu à ses occupations. »

On ne dit pas la suite. Mais qu'importe? ce malheureux, ramolli, ou paralysé général, avait une certaine conscience de son état et luttait contre.

La trente-septième observation du même auteur présente une période initiale raisonnante pseudo-lucide. « M. L***, commissaire de marine, âgé de 45 ans, d'une constitution athlétique, avec prédominance du tempérament sanguin, n'avait jamais commis d'excès et paraissait avoir des passions modérées. Il remplissait très-bien les devoirs de sa charge, et s'enfermait

volontiers le reste du temps. Il n'existait point d'aliénés dans sa famille, il n'avait jamais, dans le cours de sa vie, donné des signes d'aliénation mentale, et n'était point sujet aux apoplexies ; il avait éprouvé des revers de fortune, et y avait été très-sensible ; plus tard, des chagrins domestiques avaient imprimé à son caractère une teinte de morosité et l'avaient fait renoncer à toute espèce de communication sociale. Il se montrait indifférent aux plaisirs, aux prévenances de ses amis, on commença à supposer un dérangement moral.

« Au commencement de 1823, les doutes furent levés ; le sujet se conduisait encore de manière à ne pas éveiller l'attention du public, et ne négligeait point ses travaux. Mais dans la conversation on le voyait soutenir des choses absurdes, et émettre les propositions les plus bizarres. *Aussitôt qu'il se trouvait seul, il parlait tout haut*, et passait des heures entières à converser avec lui-même. Il dormait encore paisiblement, la santé physique était bonne. On ne fit aucun traitement, estimant que ces légers symptômes se dissiperaient sans le secours de la médecine.

« Pendant une année, l'aliénation mentale fit peu de progrès sensibles, mais elle en fit : on ne pouvait plus compter sur l'exactitude des travaux du malade ; chaque jour il fallait les revoir et les rectifier. La mémoire était faible, M. L*** *ne gardait plus de mesures*, et disait tout ce qui se présentait à son imagination : on n'avait remarqué encore aucun signe de paralysie générale.

« Dans les premiers jours du printemps de 1824, le délire éclata avec une nouvelle force ; le malade s'échappa dans la ville, et y causa le plus grand scandale. Dès lors on aperçut deux symptômes du plus mauvais augure : l'embarras dans la prononciation, et un commencement de faiblesse dans les jambes. A partir de là, cet homme avait prétendu être ministre

de la marine, et s'était cru prodigieusement riche. L'isolement fut provoqué vers le milieu de l'été.

« En arrivant à Charenton, affaiblissement sensible de l'intellect, incohérence dans les idées, retour plus fréquent des idées de luxe et de grandeur; extrême difficulté à parler, progression assez facile, mais quelquefois vacillante et mal assurée, etc., etc. Dès lors la maladie suivit son cours fatal. »

La vingt-neuvième observation présente une période initiale raisonnante paralucide.

« M. B., habitant de l'Auvergne, âgé de quarante-sept ans, marié, corroyeur de profession, a le tempérament sanguin, un caractère vif et emporté; il est d'une taille moyenne, d'une constitution assez forte; son visage est foncé en couleur; sa chevelure brune; son œil brillant et animé; sa mère a deux cousines du côté maternel qui sont mortes aliénées. M. B. a longtemps fait la guerre, et a eu à souffrir dans les climats humides; a abusé du vin et des alcooliques en général. Il travaillait beaucoup et se mettait souvent en colère; depuis quelques années, il était sujet aux rhumes et aux phlegmasies intestinales, mais habituellement les accidents n'avaient rien de grave. Dans le printemps de 1823, il fut forcé de s'aliter, et éprouva des symptômes alarmants; tous les signes propres aux inflammations de l'estomac et du duodénum se trouvaient réunis. On observait une teinte ictérique de la conjonctive et de la peau; les urines coloraient en jaune le papier, à la manière du curcuma. Le traitement fut mal dirigé. Cependant la résolution parut s'opérer et l'individu reprit son travail. Il était incomplétement guéri, et avait le dévoiement lorsqu'il fit une perte de fortune dont il s'affecta beaucoup. La raison ne tarda pas à s'égarer : le mois de juin commençait, l'agitation devint grande, l'individu fut conduit à Paris, et placé dans une maison d'aliénés.

« Au mois d'octobre de la même année, M. B*** était beaucoup plus calme; il voulut retourner au sein de sa famille. A peine arrivé, il boit avec excès, se livre à la joie, à la gaîté la plus tumultueuse; l'état moral devint moins satisfaisant. *Le sujet ne délirait pas, mais il était bizarre, facile à mécontenter; il compromettait ses intérêts : on craignait chaque jour une rechute.* Elle eut lieu en 1824, et il fallut recourir de nouveau à la réclusion. La maladie a suivi son cours funeste. »

Ainsi, sur une centaine d'observations de M. Calmeil, j'ai rarement trouvé la paralysie générale lucide; mais, comme la période initiale de la paralysie générale débute souvent par des perversions morales ou des exagérations de caractères paralucides, telles que des voyages sans motifs, des spéculations ridicules et plus ou moins plausibles, mais inutiles ou imprévues, des emportements inaccoutumés, et d'autres excès qui surprennent la famille sans l'éclairer sur l'état du malade, on peut dire que les commencements de la folie paralytique sont les plus importants à reconnaître, et souvent difficiles à cause de leur apparence plausible.

Tel n'était pas le cas suivant, bien que le sujet n'ait pas semblé de prime abord ce qu'il était en réalité.

Monomanie d'achats inutiles et inaccoutumés; Période initiale paralucide d'une démence paralytique (*chronique judiciaire*).

Les journaux racontaient dernièrement qu'un M. X..., riche propriétaire d'un département du Midi, âgé de 52 ans, était conduit à un asile de Paris, par un de ses amis. Je copie textuellement la narration du journaliste :

« Chemin faisant, on s'arrêta dans les magasins et M. X... achetait à chaque fois pour plusieurs centaines de francs des objets absolument inutiles. Alors son ami prenait à part le patron, lui expliquait ce dont il s'agissait, faisait mine de payer et l'on convenait d'envoyer l'achat à l'hôtel. Quelques jours

après, pendant que son ami était allé arrêter les conditions de son entrée à l'asile, M. X... sortit de l'hôtel à l'insu des domestiques : le hasard le conduisit aux Halles centrales où l'on commençait la vente à la criée du poisson arrivé pendant la nuit. La chaleur était étouffante.

« Il se mêla aux acheteurs. L'étonnement fut général quand on l'entendit mettre aux enchères par 2, 3, 4 francs au lieu de 0,25 centimes comme c'est l'habitude. M. X... déroutait tout soupçon sur son état mental, en disant que c'était pour une noce de 300 personnes ; et en ajoutant que, par cette saison torride, une partie du poisson serait peut-être gâtée, en arrivant à destination. Il se rendit ainsi acquéreur de toute la marée. Sur ces entrefaites son ami arriva tout essouflé, et, voyant ce qui s'était passé, il s'adressa à l'inspecteur des halles qui, bientôt mis au courant, fit remettre en vente la marée. »

M. X... était devenu malade à la suite d'une insolation et il est malheureusement probable que l'état paralucide qui précède n'est que la période initiale d'une aliénation mentale complète ; et tout porte à craindre une folie paralytique.

47e Observation : *Paralysie générale à périodes initiales et rémittentes lucides et paralucides.*

Quant au sujet de cette observation j'ai pu suivre la maladie jusqu'au bout. C'était un lieutenant d'infanterie de marine, âgé de 40 ans, très-vigoureux, la poitrine large, la tête bien développée. Il n'avait jamais fait d'excès ; son existence avait même été exagérément sobre et économe jusqu'à l'avarice. Malgré son apparence tout à fait normale, il était héréditaire ; son père était hémiplégique, sa sœur paraplégique ; un de ses oncles peu intelligent ; le reste de la famille très-nombreuse était au contraire remarquable par son énergie morale.

On disait qu'il avait eu un coup de soleil en Afrique, rien

n'est moins assuré. Ce bruit paraît avoir été inventé par la famille pour cacher la cause prédisposante du sujet à l'aliénation mentale. Mais dans la dernière guerre il eut un cruel, un affreux déboire, et jusqu'en 1873, pendant deux ans et demi, il ne fit plus que harceler le ministre de la marine de réclamations peut-être fondées dans sa conscience mais qu'il devait savoir absolument inutiles. Il en vint à s'exciter, à se croire capitaine, décoré. Entre temps, il vola dans les restaurants des boîtes de cigares, des couverts d'argent : on l'arrêta deux fois ; on le mit en prison ; on l'interrogea, et enfin, sur le rapport d'un médecin expert, on le plaça dans un asile de la Seine, puis quelques mois après il vint à Bonneval. Il se croyait d'abord capitaine, en suite commandant, colonel; il correspondait avec le ministre par télégraphe ; il était général, appelé à une mission très-importante en Chine. Quinze jours après il avait des exaltations furieuses ; il déchirait ses vêtements, arrachait ses boutons et s'écorchait le visage, ramassait tout. Ses pupilles étaient inégalement dilatées. Cet état dura plusieurs mois avec des fluctuations toujours délirantes, mais quelquefois calmes. Après cette poussée, il y eut un abattement mélancolique si profond qu'il se croyait mort. Enfin, rémission raisonnante paralucide. Il prétend n'avoir jamais été malade, arrange et pallie tout ; mais, pendant huit mois que dura cette période de rémission toujours descendante et jusque dans ses derniers temps, il ramassait encore. Cependant, comme il était dans une réelle rémission, bien tranchée et même voisine d'une intermittence, malgré son entêtement à ne pas comprendre qu'il avait été justement traité dans un asile, je finis par l'autoriser à sortir quasi guéri.

Il passa les deux mois suivants de cette guérison incertaine à faire des copies chez un notaire. Sa famille, qu'il avait révoltée et effrayée par des indélicatesses nombreuses et des vols

commis sous l'influence initiale de la paralysie, ne voulait plus le recevoir. Et d'ailleurs, il avait des ressources pécuniaires, fruit de ses épargnes excessives, véritablement aliénées.

Tout d'un coup, il est pris d'une congestion cérébrale avec fièvre et vomissements bilieux (il avait habité longtemps le Sénégal). Alors il n'a pas de cesse qu'il ne soit revenu à l'asile, il veut que je le reprenne sans certificat. Il consent à grand peine à aller en chercher un en ville. Enfin il l'obtient et me remercie. Non-seulement il voit son état cette fois-ci, mais il l'exagère : l'accès de paralysie générale a revêtu la forme mélancolique. Il n'en raisonne pas moins, et il est lucide comme peut être un raisonnant : c'est-à-dire qu'il comprend ce qu'on lui dit; mais que, livré à lui-même, il ne peut surmonter ses mortelles frayeurs. Quatre mois ensuite, amélioration physique, état stationnaire de la paralysie. Le malade écrit à tout le monde qu'il veut sortir. Il ne déraisonne pas, mais il croit qu'il va trouver une place le lendemain de sa sortie; son ancienne avarice a repris le dessus ; il gémit tout les jours sur ses économies qu'il dépense et il vole tous ses camarades. Cependant la paralysie fait de nouveaux progrès ; il ne peut plus que difficilement articuler quelques mots et il cherche encore à expliquer qu'il dépense trop, qu'il est très-capable de gagner de l'argent. Il devient impotent, et, quatre jours après s'être alité, il succombe à une congestion plus forte, après deux séjours, d'une année chacun. Il a presque toujours *raisonné* depuis la rémission de son accès de manie, à sa première entrée. Et la veille, impotent, bégayant et dément, il *raisonnait* encore.

48e Observation : *Paralysie générale, période initiale raisonnante, forme lucide.*

Le sujet qui va nous servir d'exemple entra à l'asile de Léhon le 9 janvier 1865, sous l'apparence d'une monomanie hypochondriaque. La taille était courte, carrée; le cou épais, la tête large et bien développée. M. O. était maître mécanicien dans une usine d'une grande ville de France où il avait montré un véritable talent pour les affaires; son frère, qui le conduisait à l'asile, m'apprit qu'il avait eu un oncle paternel atteint de mélancolie.

Le malade me faisait lui-même les plus vives prières pour obtenir sa guérison dont il désespérait par moments et qu'il espérait ensuite avec une confiance véritablement exagérée. Il m'avouait qu'il s'était caché, qu'il avait erré dans la campagne, qu'il avait tenté de se précipiter d'une fenêtre, le tout en versant des larmes abondantes et protestant de ne plus recommencer.

Notes mensuelles. — Janvier 1865. Cet homme est un hypochondriaque en ce sens que son délire roule principalement sur des organes qui paraissent ou qui sont réellement lésés. Mais il pousse la conséquence de ses préoccupations jusqu'à l'absurde. C'est un anormal. Dès l'enfance il se cachait, il fuyait pour satisfaire ses besoins naturels. Aujourd'hui il lui faut la solitude absolue bien loin à l'entour de lui et cela ne suffit pas. Il éprouve encore des craintes d'être vu et entendu. Cette exigence est d'autant plus fatigante qu'il éprouve à chaque moment des envies vraies ou fausses d'uriner, ou d'aller à la selle. Y céder, c'est l'épuiser; y résister c'est une souffrance active. D'où il suit qu'après avoir lutté, il se présente et ne fait rien ou presque rien qu'avec des douleurs insupportables. Je l'ai vu uriner. Cependant la miction se fait bien, les selles sont naturelles.

On lui a ordonné le drap mouillé, des paquets de sous-carbonate de fer et ensuite beaucoup d'eau bicarbonatée à boire chaque jour, ce qui lui a procuré des évacuations très-

abondantes; mais les plaintes continuent toujours. Ses douleurs ne sont malheureusement pas toutes imaginaires. O. paraît souffrir cruellement d'une névralgie du col de la vessie. L'extrait de belladone dans le rectum procure quelque soulagement; mais il y a des moments où la douleur lui cause des évanouissements. Il y a aussi des fourmillements aux mains, aux pieds, des vertiges; du tremblement des lèvres et de la langue; souvent la pupille gauche est dilatée outre mesure et l'autre resserrée. On doit craindre que tous les symptômes névralgiques ci-dessus indiqués ne soient liés à ces signes ordinaires d'une paralysie générale prochaine. Février, même traitement: Drap mouillé, ferrugineux, travail manuel. Le malade se plaint toujours des mêmes préoccupations, il est d'une sensibilité excessive, malheureuse. Il ne peut parler que de ses peines, et pleure comme un enfant. Il se plaint aussi de ne plus pouvoir dormir. Il entend des voix qu'il ne peut saisir. Il a essayé de s'étrangler avec sa cravate et s'en accuse dans les termes les plus humbles. Avril, mêmes plaintes. Mai, juin, plaintes continuelles. Juillet, le 20, il se noie dans un réservoir d'eau, à 6 heures du matin.

49e Observation : *Paralysie générale, rémission raisonnante forme pseudo-lucide.*

M. Jean X., notaire, âgé de 44 ans, entra le 2 février 1864 à l'asile de Léhon, présentant tous les symptômes les plus saillants de la lypémanie. Ce n'était que le début d'une paralysie générale. M. Jean était grand, bien proportionné, les épaules larges, le front bien ouvert, la figure intelligente. Son délire, comme tous ceux qui sont observés à leur période initiale, avait présenté des mouvements en avant et de recul qui avaient plus d'une fois fait espérer à la famille une guérison complète. Un soir, après une réception chez des amis, où il avait paru

préoccupé, étant rentré chez lui, prêt à se coucher il s'écria : Je perds mes idées ! je deviens fou !

Certificat d'entrée : Le soussigné, médecin résidant à... certifie que M. Jean est atteint d'aliénation mentale intermittente, caractérisée par des idées de ruine qui le poursuivent continuellement, et par le refus de prendre des aliments et de satisfaire des besoins naturels, surtout pendant la durée du mauvais jour. En conséquence nous pensons qu'il est urgen qu'il soit admis dans une maison d'aliénés pour y être traité. — Le 30 janvier 1864.

Certificat de quinzaine : Je certifie que M. Jean est atteint d'aliénation mentale caractérisée par une mélancolie et des idées délirantes qui le portent à s'abstenir d'aliments de deux jours l'un, assez régulièrement. Les jours lucides le laissent plongé dans une profonde tristesse (lypémanie intermittente). — A l'asile de Léhon, le 18 février 1864.

Observations mensuelles 1864. Février. — M. Jean est assez gras malgré ses jeûnes réguliers; mais il a l'air profondément désolé. C'est qu'il se croit sur le point de disparaître complétement de la terre à force de diminuer journellement et progressivement. Un matin on ne le trouvera plus dans son lit. Il est riche et il se croit ruiné; il est honnête et il se croit déshonoré. On vient le chercher, il veut se cacher. Les pupilles sont contractées; la voix est lente; la langue épaisse et les sillons profonds agités de mouvements fibrillaires. On peut craindre une paralysie greffée ou faisant suite à une lypémanie, d'autant plus que la maladie datant de 4 à 5 mois a commencé par des céphalalgies intenses : il avait la conscience incertaine de son état. On lui a administré des bains, des purgatifs, des affusions. Je lui ordonne le drap mouillé, des poudres ferrugineuses, le billard, la promenade. Tous les deux jours assez régulièrement il y a une rémission. Vers le 8, il

laisse aller sous lui en marchant. Affusions, auxquelles il est très-sensible. Il ne veut pas manger aux repas; on lui refuse tout aliment en dehors des heures habituelles et il se plie à manger régulièrement.

Mars. Dans ses bons jours, M. Jean écrit à sa famille; il se plaint de l'arbitraire et ne comprend pas au juste pourquoi il est à l'asile. Cependant on peut remarquer du mieux dans ses habitudes; il joue avec plaisir au billard; il se promène volontiers. Il est plus propre, l'air de son visage devient plus ouvert. Avril. Visite intempestive et soudaine de sa mère au détour d'un chemin. Scènes douloureuses. Le malade veut sortir et ne peut pas comprendre que sa mère ne l'emmène pas. Rechute : exaltation, menaces de suicide. Mai. Nouvelles visites malgré mes conseils; et lui-même fait tant d'instances que je promets sa sortie à M. Jean, s'il ne délire plus pendant quinze jours. Il cache alors son délire. Il prétend ne plus rapetisser. Il mange à des heures bien régulières; il rit de sa ruine prétendue et de ses erreurs imaginaires : cela dure 4 ou 5 jours. Le frère chargé de le garder l'entend se plaindre la nuit. Le matin, à la vérité, il nie que cela soit. Ce qui prouve de sa part de la réflexion et de la dissimulation, c'est que lorsqu'il a laissé échapper une exclamation de désespoir comme le sentiment de son rapetissement et de sa maigreur (il pèse près de 170 livres), il se reprend et supplie le frère de ne rien dire au médecin parce qu'il le retiendrait à l'asile. Il compte les jours avec impatience. Cependant, à chaque fois que son délire le trahit, j'ajoute forcément un jour d'épreuve à son compte; ce qui le met hors de lui. Alors ce sont des pleurs, des prières; il se met à genoux tout à fait comme un enfant. Il faut absolument qu'il retourne chez lui. Je serai responsable de ce qui arrivera.

Dans cet état de folie paralytique compliquée de monomanie

raisonnante, comme eût dit Esquirol, les parents du malade le visitent avec des sentiments bien divers : les uns le croyant sensé ; les autres, non.

Le Conseil de famille n'étant pas d'accord il y a un procès. Une commission rogatoire du tribunal admet avec peine que M. Jean est aliéné ; il ne trahit son état par d'autres signes qu'un peu de pesanteur dans les idées et la parole, et les juges sont réduits à s'en rapporter à l'opinion de l'expert. Dépité de rester et ne pouvant sans doute plus garder son secret, M. Jean avoue à l'un et à l'autre, et à moi enfin que toutes les nuits sa femme le trahit avec M. R. qui lui emprunte des sommes folles. Enfin, il fait un testament absurde, où sa démence lypémaniaque éclate. Juillet. Il ne demande plus même sa sortie ; il dort la plus grande partie du jour et engraisse. Décembre. Nouveau procès et certificat de situation. Il écrit à l'Empereur, à la Sainte-Vierge, à Dieu, des lettres sans nom.

1865. Il meurt le 2 février, d'une congestion pulmonaire à la suite d'un morceau de viande arrêté dans la trachée. La déglutition était devenue difficile, la station et la marche plus incertaines, les mains, les lèvres, la langue avaient des tremblements involontaires. La paralysie générale était arrivée à sa période d'évidence depuis longtemps.

50e Observation : *Paralysie générale, rémission raisonnante à forme paralucide après avoir débuté par des alternatives de lucidité.*

S., banquier, 47 ans, entré le 26 août 1866.

Certificat d'entrée : Le soussigné certifie que M. S., banquier en cette ville, est atteint d'aliénation mentale. Cette affection, qui présente de longs intervalles de lucidité, est surtout caractérisée par l'affaiblissement de la mémoire, une insomnie persistante, une agitation extrême et des idées orgueilleuses.

J'estime, en conséquence, que dans l'intérêt même du malade il est indispensable de le placer dans un établissement spécial. — Le certificat aurait pu ajouter que le trouble mental avait débuté par des spéculations paradoxales.

Certificat de quinzaine : Le sieur S., né à..., est atteint de paralysie générale à la 2e période ; hébétude, langue épaisse, absence de mémoire, démarche lourde, pupilles inégales, idées ambitieuses sans suite ; richesses, voix de ténor à 100,000 fr. par an, etc. (10 septembre 1866).

Notes mensuelles. — Septembre 1866. M. S. est tantôt agité, tantôt calme, tantôt triste, tantôt gai ; riche à millions ou pauvre ; il se plaint de douleurs aiguës dans les membres et le lendemain il danse. — Octobre. La paralysie progresse. Le malade engraisse de plus en plus et gâte.

1867. État misérable stationnaire, malpropreté révoltante. Pendant la seconde quinzaine de janvier, accès maniaque caractérisé par le cynisme des actes et des paroles. — Février. On a remarqué, dès que le délire a faibli, que le malade raisonnait un peu et cherchait toujours à s'excuser. — Mars. Amélioration, mais pas de chance de guérison. Il ne gâte plus ; il s'occupe de ce qui se passe, mais il a conservé ses idées exagérées de sa valeur personnelle : il a toujours une voix et une fortune admirables. — Avril. Même état d'amélioration restreinte : la rémission augmente ; le malade fait entendre qu'il plaisantait avec sa voix admirable. — Mai. Visite de sa femme. M. S. voudrait la suivre et s'émeut. Il n'a plus d'idées délirantes ou les cache ; mais son esprit est resté un peu affaibli, puéril, indiscret. — Juillet. Souvent il pense à sa famille et la regrette. Souvent aussi il est trop gai, et ne comprend pas sa position. — Août. M. S. écrit des lettres à sa femme fort touchantes et sans trace de délire. C'est au point que celle-ci, instruite malheureusement du genre incurable de la maladie de son mari, n'hé-

site pourtant pas à réclamer sa sortie, malgré le danger de le voir recommencer des achats insensés qui ont presque ruiné la maison. Il est certain qu'il est presque raisonnable, et n'a plus d'idées fausses bien saillantes; mais, chose à noter, il ne croit cependant pas avoir mérité sa séquestration qu'il explique comme une pénitence trop longue pour des achats de 2,000 fr. faits à Paris dans le dessein d'offrir des cadeaux à sa femme, et qu'il n'a pas payés, ne les ayant pas reçus. Ensuite, sans rien dire de faux il dit parfois des choses singulièrement naïves, telles que des détails intimes du ménage. Alors il se reprend et recommence bientôt. Enfin il veut faire participer aux bénéfices que lui donnent ses rapports de banque avec des négociants, le préfet en tournée dans l'asile, le médecin, et ceux qui lui plaisent, c'est-à-dire tout le monde. Tout ce qu'il dit est vrai, ou possible, mais absurde parce que c'est toujours déplacé, et cela démontre que M. S. n'a pas un jugement sain ni même le vulgaire sentiment de ce qui convient et ne convient pas.

La mémoire lui est revenue; il est paresseux et passe ses journées à dormir, quand il ne joue pas aux dames, où il ne se trompe pas. Il rit le premier des extravagances de ses camarades. Quand je lui fais observer qu'en rentrant chez lui, il voudrait reprendre la direction de ses affaires, il s'en croit fort capable, et n'en parle qu'avec enthousiasme; et quand je lui fais remarquer que son séjour ici pourrait lui avoir nui, il abandonne toute la direction à sa femme avec une entière facilité. — Octobre. Même état gai, expansif, puéril, *sans délire*, *sans conscience;* état vraiment raisonnant lucide. Je n'ai pas connu la suite. Ce malheureux paralysé était héréditaire par sa mère et directement. Mais il faut s'arrêter. Ces faits suffisent, il me semble, à prouver que la paralysie générale peut affecter aussi, à certaines périodes, le caractère raisonnant sous les trois formes ordinaires. Leur durée est affaire d'idiosyncrasie.

V

Démence consécutive des divers genres d'aliénation

La démence consécutive est l'affaiblissement intellectuel qui succède à la folie chronique. Le délire est moins vivace ; et si les idées erronées ont survécu, elles sont comme émoussées par le temps, par l'habitude, par l'usure de la matière cérébrale. Ces aliénés raisonnants persistants ne tiennent plus avec autant d'ardeur à leurs convictions; ils changent plus volontiers de sujet d'entretien; mais leur intelligence plus faible est capable de suivre encore quelques-unes des illusions nombreuses qui constituaient leur délire. Une sorte de monomanie terminale et machinale ferme la scène. C'est, avec une grande dégradation des caractères, la marche en sens inverse de la période initiale mais sans issue par voie de guérison. Cette espèce de déments reprend alors l'aspect équivoque du début de la folie. L'activité qui caractérisait les premières phases a fait place à une sorte d'inertie cérébrale qui se trouve suffisamment occupée de quelques idées plus ou moins fausses, noyées dans un affaiblissement moral qu'on a justement comparé à une seconde enfance. Nous passerons rapidement en revue les phases raisonnantes qui se peuvent trouver dans cet état.

Si la folie est la perversion ou l'exagération absurde des idées et des sentiments, on peut dire que la démence qui la suit est l'abolition progressive du jugement, des idées, des sentiments, des instincts eux-mêmes. Or, comme tous ces éléments de la raison ne disparaissent pas en même temps, on comprend que cette décadence par morceaux se présente à l'observation sous divers aspects et à des degrés fort différents.

Mais il est indispensable, pour que la démence consécutive conserve ou reprenne le caractère pseudo-raisonnable qui caractérise les trois formes raisonnantes, que certaines facultés demeurent debout plutôt que d'autres au milieu de la destruction qui commence. Il faut à cette demi-démence assez d'attention encore pour s'arracher occasionnellement aux idées fausses qui font l'objet de son délire; une sorte de conscience de son état, peu énergique mais suffisante pour donner lieu au doute. Il faut au moins que les idées fausses et les actes correspondants soient d'une valeur assez peu tranchée pour exiger un examen préalable.

Quelques-uns de ces déments sont, après un séjour de plus de dix années dans un asile, jugés assez raisonnables, quoique affaiblis, pour retourner dans leur famille. Mais alors ils exigent une surveillance incessante dans certains cas, comme par exemple lorsque le malade a conservé ou acquis, dans la période de démence qui termine un si long accès, des habitudes qui constituent des délits. Esquirol a noté ces guérisons douteuses qui sont comme le premier degré de la démence consécutive. « Il est des fous, dit-il, page 96, qu'on ne peut guérir que jusqu'à un certain point : leur intelligence a éprouvé une telle atteinte qu'ils ne peuvent plus reprendre le rôle qu'ils jouaient dans le monde; ils sont très-raisonnables, mais ils n'ont plus assez de tête pour être militaires, pour conduire leur commerce, pour diriger leurs affaires. On peut compter ces individus pour un vingtième parmi ceux qui recouvrent la raison. » Bien que j'aie déjà cité ce passage, il est si bien en situation ici que je n'ai pas hésité à le reproduire. Et d'ailleurs cette répétition n'est peut-être pas inutile pour reposer la mémoire dans une aussi longue démonstration.

Ces déments raisonnables ne ressemblent-ils pas trait pour trait à des faibles d'esprit innés, dont le développement intel-

lectuel s'est arrêté avec la puberté? Dans ces cas la forme paralucide apparaît légère, mais réelle. C'est à ce degré que certains aliénés chroniques sortent améliorés des asiles où le médecin a depuis longtemps abandonné tout traitement à leur égard; d'ailleurs assez raisonnables et assez dociles pour se laisser conduire, mais n'ayant qu'une débilité intellectuelle plus prononcée et ce qu'on appelle dans le monde des manies, des aversions injustifiées, véritablement délirantes si on les examinait à fond, raisonnables à la surface, et dont le caractère non dangereux permet de rendre le malade à sa famille.

A ce même degré, quoique d'un caractère bien opposé, appartiennent encore ces demi-déments qui se trahissent par des tracasseries continuelles, des accusations injustes, fondées sur un semblant de vérité, sur des prétentions exagérées et la croyance ajoutée à d'anciennes conceptions délirantes dont l'acuité s'est effacée avec le temps. Cette deuxième variété du même degré de démence a reçu souvent le nom de folie raisonnante dans les asiles où l'on est contraint de la garder; la première n'en diffère que par la bienveillance habituelle du sujet. Les uns sont sociables, dociles; les autres sont dangereux; mais ils ont également conservé les éléments intellectuels de la période raisonnante, qui peuvent produire l'équivoque. Et, par la facilité qu'ils ont conservée de fixer encore leur attention sur un objet et de raisonner, ils peuvent se montrer à l'observateur sous les traits d'une ou plusieurs des trois formes raisonnantes.

Quoiqu'il semble difficile à un esprit demeuré affaibli après une longue série d'accès délirants dont quelques traces persistent encore, de reconnaître aussi bien son état qu'un maniaque au début et au déclin de son accès plus ou moins rapide, la forme lucide n'existe pas moins dans la démence consécutive. Nous donnerons à l'appui de cette proposition

quelques exemples que nous avons observés dans plusieurs asiles.

51e Observation : *Manie chronique. Troisième rechute. Longue période rémittente paralucide, touchant à la démence consécutive.*

M. G., prêtre, âgé de 58 ans, entré à l'asile de Léhon pour la 3e fois, le 9 avril 1861 ; sorti amélioré le 12 mars 1866.

Certificat d'entrée : Le soussigné certifie avoir donné des soins à M. G. et avoir reconnu qu'il était atteint d'aliénation mentale. Cette affection peut être caractérisée sous le nom de manie aiguë et exige la translation du malade dans un asile spécial. — 7 avril 1861.

Certificat de quinzaine : Le sieur G. est atteint d'aliénation mentale caractérisée par le désordre de l'intelligence et des actions ; par l'exubérance des paroles et par l'oubli des convenances sociales, surtout celles qui incombent naturellement à un ecclésiastique. — Léhon, 24 avril 1861.

1861. Avril. Délire incessant et incohérent ; au désordre intellectuel se joint le désordre des actions. M. G. ne se fait pas faute de prononcer des injures à ceux qui sont chargés de le surveiller, pour peu qu'ils l'engagent à être moins turbulent. — Juillet. Un peu moins d'agitation, mais parole brève et délire incohérent.

1862. — Depuis le mois de janvier jusqu'en décembre, M. G. a passé son temps à tracer avec un caillou des navires sur des ardoises qu'il encaisse par centaines. Il en fera cadeau à ses amis. Du reste tranquille, et sans idées. Quand on insiste, il répond deux ou trois mots d'un air moqueur, et recommence ses croquis toujours les mêmes. Jamais il n'a manifesté le plus simple désir d'être rendu à la liberté. Si je ne lui parlais pas, il ne laisserait pas un moment ses ardoises.

1863. Janvier. — M. G., toujours calme, répond toujours

très-brièvement à toutes les questions ; il a fini par laisser voir un singulier délire partiel, il ne fait plus de petits navires, mais il est persuadé qu'il est venu ici conduire un de ses confrères, aliéné, qui est parti et l'a laissé à sa place. Rien ne peut l'en dissuader; il dit pis que pendre de cet ecclésiastique. Il a longtemps, trop longtemps, attendu son retour ; il menace enfin de le dénoncer pour l'avoir fait séquestrer injustement; et s'il reste quelque temps sur ce chapitre, il ne tarde pas à s'exciter, mais sans délirer autrement. En somme, M. G. est irascible et railleur, parfois même très-mordant dans ses courtes réponses, en ce qui concerne sa séquestration; et quand on aborde ce sujet brûlant, sa figure et son front se congestionnent; sa colère s'élève jusqu'à la fureur.

1864. Janvier, idem. — Malgré son mécontentement d'être ici pour un autre, M. G. ne réclamait jamais sa liberté, mais en septembre il a demandé plusieurs jours de suite sa sortie. Il n'est pas plus lucide sur le fait de son entrée à l'asile, et bientôt il ne songe plus à sortir.

1865. — Même idée fixe qu'on s'est trompé et qu'il subit une épreuve. En attendant il joue tous les jours aux dominos. Cependant, il s'agit de savoir si, rendu à la liberté, il ne causerait pas de scandale religieux; car malgré sa douceur il s'emporte facilement, et d'autre part il persiste à croire qu'il n'a jamais été malade et qu'il doit officier; or, il n'est pas évidemment sain d'esprit. Outre sa singulière méprise sur la façon dont il est venu à l'asile, il a l'intelligence très-affaiblie sur d'autres sujets, et ses idées, deux ou trois, tournent dans le même cercle.

1866. — Même état depuis longtemps. On se décide à essayer de le rendre à la liberté le 12 mars, malgré un caractère resté excitable, singulier, et malgré son idée bizarre. Je n'ai jamais pu savoir son degré d'hérédité, mais il avait été toujours connu comme un original, et trois fois aliéné.

52e Observation : *Période terminale de monomanie religieuse, commencement de démence lucide.*

La démence consécutive n'est pas toujours aussi longtemps à clore les phases actives de la folie; témoin le cas suivant :

Anne R., âgée de 56 ans, de taille moyenne, bien constituée; le front large; profession de domestique; devint inquiète de sa santé. Elle reconnaissait qu'elle avait des bons et des mauvais jours, et que dans ces derniers elle ne pouvait travailler. Du reste, jalouse, difficile, de temps en temps exaltée, elle entra dans plusieurs maisons hospitalières pour faire cesser cet état anormal qu'elle appréciait alors assez bien. Enfin, le 3 octobre 1867, elle fut séquestrée officiellement à l'asile de Bordeaux pour cause de lypémanie, et je pus l'observer moi-même quelques mois après. Elle éprouva d'abord, comme il arrive souvent, une rémission plus ou moins profonde pendant laquelle Anne R. ne manifesta d'autre trouble qu'une grande mobilité des idées et des sentiments qu'elle expliquait en disant qu'elle était malheureusement sujette à ces variations, selon les jours. Dans cette alternative, elle était bonne et travailleuse, ou nonchalante et triste. Puis la mobilité des idées et des goûts augmenta; puis elle demanda souvent à parler à la supérieure en particulier pour choses graves qu'elle ne voulait pas dire. Elle révéla qu'une croix lui ordonnait d'aller sauver ses semblables, les convertir; elle voulait consulter un père jésuite sur cette révélation qui la tourmentait beaucoup. Depuis combien de temps cachait-elle cette hallucination?

Mais le délire décroît. Après un an de diminution progressive, Anne R. a repris son ancienne physionomie irritable, changeante. Elle n'éprouve plus d'hallucinations, dit qu'elle ne croit plus à sa mission salvatrice; cependant, on ne peut la garder dans aucun quartier, car elle désire à chaque instant passer de l'un dans l'autre et n'est jamais contente.

En 1869, elle sortit non guérie avec les signes suivants : la face se congestionne souvent; la voix est quelquefois hésitante, non pas tout à fait cependant comme dans la folie paralytique, mais par suite d'un sensible tremblement des lèvres; ses mains tremblent aussi. Parfois elle répond avec hardiesse, quand le faciès est congestionné; d'autres fois, lorsqu'il est apaisé et pâli, elle est timide. De temps en temps elle réclame sa liberté, d'autres fois elle ne veut plus sortir, elle comprend qu'elle ne pourrait plus gagner sa vie, qu'elle ne jouit plus de l'activité d'esprit et de corps nécessaire pour continuer son ancien service. Elle pleure facilement en reconnaissant elle-même qu'elle ne peut fixer son idée nulle part.

Enfin elle partit sur les informations d'ailleurs très-amicales du juge de paix auquel, pendant sa visite, elle avait réclamé sa mise en liberté qu'elle refusait d'accepter en d'autres moments. Peu de jours après, elle revint demander avec larmes de la reprendre, ce que l'on dut lui refuser naturellement, tout en la renvoyant aux bureaux de la préfecture. Alors elle sollicita les personnes qu'elle avait servies autrefois; et ne pouvant plus réellement recueillir ses idées affaiblies, mais n'étant pas reconnue dangereuse pour la sécurité publique, elle fut reçue dans un hospice qu'elle quitta bientôt pour un autre. La démence n'avait pas changé lorsque, dans le courant de l'année 1871, elle vint de nouveau demander sa réintégration dans l'asile. Je l'ai perdue de vue. Mais cette malade n'était-elle pas raisonnante et démente simultanément?

53e Observation : *Période terminale de lypémanie, commencement de démence lucide.*

Catherine H. est entrée à l'asile de Bordeaux pour un troisième accès de lypémanie, le 5 janvier 1870. Elle vivait à sa campagne où elle nourrissait un beau garçon, quand à l'époque

du sévrage elle devint aliénée. Elle croyait son fils mort, et s'obstine encore dans cette idée, malgré qu'elle le reconnaisse dans les rares visites qu'il peut lui faire. La famille habite l'extrémité des Landes. Catherine a maintenant 55 ans, elle est grande, bien proportionnée, maigre, mais l'air très-vieille. Elle passe son temps à compter des petits cailloux, assise dans un coin de la cour, insensible à l'ardeur du soleil. Elle murmure quelquefois le même mot toute une journée; d'autres fois elle crie jusqu'à une heure fixée à l'avance par elle. L'incohérence de ses discours, lorsqu'elle parle seule, est complète. Mais dès qu'elle m'aperçoit, elle dit : Vous voulez me faire parler, je ne vous dirai rien. La présence de la sœur, qu'elle affectionne, lui inspirant confiance, elle consent enfin à me répondre, et raconte son histoire à peu près en ces termes : J'ai été folle trois fois. La première fois, après avoir nourri mon fils aîné; je restai six ans, courant dans le pays, et voici comment je guéris. Mon père, étant à l'article de la mort, voulut voir ses enfants; je vins lui serrer la main et il mourut dans mes bras; ce qui me rendit subitement la raison. Ce fait est connu dans mon pays. Je suis retombée à l'âge de 34 ans à la suite de couches.

La troisième fois, toujours d'après elle, et d'accord avec ce que l'on raconte, elle eut un délire démoniaque. Elle se croyait et se croit encore damnée, poursuivie par de mauvaises pensées qui l'attirent et des hallucinations de la vue et de l'ouïe. Elle entend frapper des coups, et se persuade que son dernier enfant qu'elle aime beaucoup est mort. Pendant sa narration, elle s'interrompt à chaque instant en faisant un geste de dépit : *Je suis tentée!* et elle continue. Du reste elle reconnaît sa position, et qu'elle est folle, mais malheureusement elle ne peut dominer ses pensées ni les tentations qui la poursuivent. Que l'on me guérisse! dit-elle.

D'autres fois, mais plus rarement, elle ne convient plus que son état est de la folie, et croit qu'elle est réellement l'objet des tentations du démon. Mais lors même qu'elle est dans sa période de délire lucide, dès qu'on cesse de fixer son attention et qu'on ne l'interroge plus, elle recommence à délirer avec incohérence en jouant avec ses petits cailloux.

Vous guéririez, lui dis-je, si vous travailliez; alors vous chasseriez les pensées tristes qui vous obsèdent. Le lendemain, elle a demandé d'elle-même à la sœur, qu'on lui donnât quelque ouvrage à faire pour distraire son esprit des tentations du démon; mais elle n'a plus la force de réagir contre ses illusions ni de suivre une tâche déterminée. Elle était aliénée depuis quatre ans lorsqu'elle est entrée à l'asile, reconnaissant elle-même son défaut de suite dans les idées, et cet affaiblissement de la volonté. Dès les premiers jours on a remarqué le même train du délire, et la même impossibilité de suivre une occupation deux jours de suite, malgré sa bonne volonté tout d'abord fermement exprimée de s'y fixer. Elle retombait aussitôt dans son chant monotone, son compte de cailloux et sa contemplation du soleil.

Malgré sa bonne conformation physique, cette femme devait avoir quelque chose d'anormal dans l'esprit avant sa première atteinte d'aliénation. Et, en effet, l'hérédité maternelle a été confirmée.

54e Observation : *Période terminale de lypémanie chronique, commencement de démence pseudo-lucide.*

Catherine M., âgée de 70 ans, restée fille, grande et maigre de corps, les yeux encore assez vifs et malins, entra à l'asile de Bordeaux le 9 novembre 1871. Elle était atteinte de lypémanie hypochondriaque depuis environ huit ans. Dans les derniers temps elle demeurait seule dans une petite maison lui appar-

tenant, ne recevant personne, parce que tout le monde, parents et voisins, lui en voulait; les premiers pour accaparer son bien, les seconds par méchanceté pure. Elle avait déjà fait autrefois deux séjours à l'asile de Cadillac : le premier, de neuf mois dans sa jeunesse, le second dura 15 ans. Pendant cette longue séquestration, elle fut améliorée au point de pouvoir servir comme infirmière, et même en qualité d'aide concierge. Lors de sa troisième entrée dans un asile, qui eut lieu ici tout récemment, on a remarqué des illusions de la vue : elle croyait reconnaître une sœur et un élève interne de l'asile pour des personnes qu'elle avait beaucoup fréquentées dans son pays. Mais, quelques mois après, cette illusion disparut, et la malade avoua son erreur. Elle était surtout sujette à des subagitations sans délire systématisé, qui duraient deux ou trois jours et cédaient facilement à un bain prolongé. Aujourd'hui, après moins d'un an de séjour, l'état général n'a changé qu'en diminuant d'intensité; les idées délirantes sont les mêmes, ainsi que les habitudes.

Catherine M. est très-bavarde ; elle aime à raconter ses affaires à tout le monde. A une question simple elle répond d'abord directement, puis se perd en des développements très-diffus, étrangers au sujet, et revient volontiers sur les discussions qu'elle a eues avec sa famille. Ces discussions roulaient le plus souvent sur le désir qu'elle manifestait de vivre dans la solitude, de ne voir personne que le curé de la paroisse auquel elle se confessait souvent, sans vouloir jamais communier, ne s'en trouvant pas digne. Le plus grand reproche qu'elle adresse à ses parents est le soin qu'ils avaient eu de la faire garder, pendant une maladie nerveuse indéterminée, par un homme de la commune. Cette idée d'avoir été gardée par un homme la met hors d'elle et provoque des protestations d'honnêteté sans fin. Une autre idée sur laquelle elle revient souvent, c'est d'avoir

su cacher soigneusement son argent, dont le dépôt est effectivement resté inconnu. D'autres fois, en des moments d'humeur plus expansive, elle raconte qu'elle a successivement vendu quelques-unes de ses propriétés pour obliger ses cousins. Dans ses séries d'exaltation modérée, elle est emportée et toujours susceptible à l'excès. Pour peu que son couvert ne soit pas placé exactement comme cela lui convient, elle refuse de manger, ou jette les mets par la fenêtre. Qu'une malade lui fasse une observation qui lui déplaise, elle lui lance son verre de vin au visage. Elle est aussi taquine qu'il est possible et invente toute sorte de petites accusations contre ses compagnes. Ainsi, pour avoir des motifs plausibles de se plaindre, elle ramasse des petites pierres et les sème autour de son lit, et dit à la sœur que les malades les lui ont jetées.

Ces inventions expliquent ses accusations contre ses parents et ses voisins, qu'elle taxe par moment de méchanceté, et desquels elle se dit, le moment d'après, extrêmement regrettée.

Pendant la visite elle attache des papiers aux habits des médecins et des internes; ou elle leur glisse ses petits cailloux dans les poches. Il faut bien s'amuser, dit-elle.

Son visage a été souriant pendant tout le temps qu'elle a répondu aux questions qui lui étaient adressées pour établir cette observation. Mais elle s'attendrit facilement et pleure sans motif comme une démente.

Catherine reconnaît d'ailleurs avoir été malade et qu'on a eu raison de la conduire à l'asile; mais ce n'est pas parce qu'elle a conscience de son état, au contraire; elle prétend n'avoir jamais été folle ni aliénée, et elle me prie de ne pas la considérer comme telle. Elle était chez elle fort malade, couchée depuis longtemps, et elle comprend bien que son séjour dans un hospice ne peut que lui être utile, malgré qu'elle y ait été conduite sans son consentement.

En écoutant Catherine je l'aurais prise volontiers pour une aliénée paralucide, dont le délire peu saillant serait capable d'en imposer par une apparence de raison plus ou moins affaiblie. Mais une visite de ses frères qui a lieu quelques jours après cet examen, change complétement cette appréciation. Catherine, qui s'indigne qu'on lui ait donné à 69 ans un homme pour la garder, était au contraire à cette époque atteinte de délire érotique. Elle aimait la solitude à l'égard de sa famille, mais elle se liait avec beaucoup de personnes étrangères. Elle dit qu'elle était calme, généreuse, inoffensive; et, au contraire, pour la moindre contrariété, elle brisait tout chez elle et menaçait tout le monde. Elle a conservé cette disposition aux emportements maniaques et cherche à les pallier sous divers prétextes. Elle ne pense qu'à dissimuler ses actes du passé et du présent pour sortir et retrouver son argent qu'elle a si bien su cacher qu'on ne sait où il est, pas même elle peut-être.

DÉMENCE SÉNILE.

La démence sénile, que l'on pourrait nommer idiopathique pour la distinguer de celle qui suit l'aliénation mentale, est généralement produite par le progrès de l'âge. La circulation du centre nerveux, moins active avec des vaisseaux usés ou dégénérés, s'embarrasse et les couches profondes ou superficielles se congestionnent sous l'influence des moindres excitations qui ne sont plus proportionnées à l'état des organes. Quand la périphérie seule est atteinte il n'y a pas encore de paralysie, l'intelligence seule se désorganise plus ou moins vite et pour ainsi dire pièce par pièce, faculté par faculté ; ceci soit dit sans attaquer en rien la doctrine de l'immatérialité de l'âme, dont le cerveau n'est que l'instrument plus ou moins défectueux. La matière cérébrale peut vieillir comme les autres

organes, malgré la thèse contraire habilement soutenue par le professeur Lordat.

L'aliénation commence alors par la fin. Les facultés avant ou en même temps qu'elles sont faussées, se détruisent; mais des sensations, des conceptions erronées se mêlent à la débilité intellectuelle; la démence se complique de folies quelconques.

Donc, quand des congestions périphériques peu prononcées, et ne se trahissant que par une excitation passagère, annoncent la démence idiopathique souvent compliquée de symptômes vésaniques, le caractère du malade commence à changer; et l'on conçoit que de cette période de début à la démence confirmée il reste une grande distance à parcourir. C'est dans cette période à durée variable et souvent très-courte, car la congestion peut être décisive dès les premiers jours, ou se répéter à de légers intervalles, c'est dans cette période, dis-je, que prend place la démence sénile raisonnante dont l'étude est si intéressante, lorsque l'on songe à la multitude de procès, de délits qui peuvent en marquer les stades équivoques.

Tantôt la démence commence par l'affaiblissement de la mémoire, particulièrement de la mémoire des impressions récentes. Les sensations sont plus faibles; l'attention, d'abord fatigante, devient impossible; la volonté incertaine. Tantôt elle s'annonce par une excitation générale qui persiste pendant plus ou moins longtemps, et qui se révèle par l'exaltation d'une fonction ou de plusieurs. Cette fonction s'exerce avec une énergie qui trompe le vieillard et ceux qui vivent avec lui. C'est le résultat de l'excitation nerveuse produite par une congestion locale passagère et à laquelle succédera une prostration ou diminution intellectuelle. Il est, dit Esquirol, des sujets qui avant de tomber dans la démence deviennent d'une grande susceptibilité, s'irritent pour la moindre des choses; ils sont très-actifs, veulent tout entreprendre et tout faire. D'autres éprouvent des

désirs vénériens qui étaient éteints depuis longtemps et qui les poussent à des démarches et à des actions contraires à leurs habitudes de continence. Quelques autres, très-sobres, ont un appétit désordonné pour les aliments épicés, pour le vin, l'alcool. A cette surexcitation ne tarde point à succéder la démence. Ces symptômes d'excitation générale sont les premiers signes de la démence sénile. Ce passage de l'excitation à la démence est brusque, surtout quand les vieillards sont contrariés dans leurs désirs déraisonnables ou placés dans l'impossibilité de les satisfaire.

On ne confondra pas cette excitation avec la manie qui éclate dans un âge très-avancé, chez des vieillards forts, robustes et bien conservés. Il est des manies, même avec fureur, qui éclatent après l'âge de 80 ans, et que l'on guérit quelquefois.

Comme on sait, la démence sénile peut revêtir les formes les plus différentes à son début. Certains vieillards thésaurisent et cachent sans motif ce qu'ils possèdent ; d'autres achètent tout ce qu'ils trouvent, prodiguent leur fortune ; font des testaments puérils, ridicules ; déshéritent leurs enfants au profit d'étrangers ; volent sans besoin ; se compromettent par des actes honteux qui jurent avec leur conduite ordinaire.

Cependant on rencontre parfois dans la société même, des traits assez saillants de la démence sans les reconnaître. Pinel donne, page 175, l'observation suivante qui prouve bien qu'il avait compris ainsi qu'Esquirol le caractère équivoque de la démence à la période initiale. « Le médecin observateur peut remarquer, dit-il, dans le monde ce premier degré de démence dont on trouve des modèles complets dans les hospices. Un homme nourri dans les préjugés de l'ancienne noblesse, et à peine à sa 50e année, s'acheminait à grands pas, avant la révolution, vers cette désorganisation morale ; rien n'égalait sa

mobilité et les aberrations de son effervescence puérile; il s'agitait sans cesse dans l'intérieur de sa maison, babillait, criait, s'emportait pour les causes les plus légères, tourmentant ses domestiques par ses ordres minutieux, ses proches par des inconséquences et des écarts brusques, dont il ne conservait un moment après aucun souvenir, aucune trace; il parlait tour à tour, avec la plus extrême versatilité, de la cour, de sa perruque, de ses chevaux, de ses jardins, sans attendre de réponse et sans donner presque le temps de suivre ses idées incohérentes et disparates. Une femme très-distinguée que des convenances du rang avaient associée à sa destinée, tomba par cette union dans l'hypochondrie la plus profonde et la plus désespérée. »

Cette démence accélérée, comme la nomme un peu plus bas Pinel, et que nous nommerons incomplète, en nous plaçant à un autre point de vue, puisque l'abolition de l'intelligence n'est pas évidente, n'était-elle pas raisonnante paralucide? On se figure aisément les spectateurs de cette conduite incohérente et surtout ceux qui en devaient supporter les conséquences, se demandant à chaque instant si ce singulier maître de maison divaguait ou jouissait encore de sa raison. Mais tous les détails ne sont pas connus. Le malade pouvait se présenter avec les signes extérieurs d'une demi-démence paralucide, il pouvait également dans sa vie intime accomplir des actes répréhensibles et cachés dont il ne comprenait pas la valeur, et alors il était pseudo-lucide. Par moments il pouvait avoir conscience de son état et le comparer à son état passé; enfin, les variations pouvaient se succéder comme les degrés divers de l'excitation ou de l'inertie cérébrale.

Pour peu que l'on se donnât la peine de creuser ce côté de la question, on y trouverait facilement des exemples des trois formes raisonnantes, déjà suffisamment indiquées dans la définition de la démence sénile par Esquirol.

Guislain a signalé cette phase de démence qui se connaît elle-même et ne peut se vaincre. Il la nomme démence avec persistance de la réflexion. « Dans une autre variété de la démence, le malade conserve l'intelligence de sa situation : Voyez cet homme, dit-il, il sait que ses facultés sont affaiblies; il vous dit qu'il perd la mémoire, qu'il ne sait plus compter; qu'il ne reconnaît plus les rues qu'il traverse. » Combien de fois, ajoute Guislain, des déments de cette espèce ne m'ont-ils pas dit : j'ai perdu l'esprit !

55e Observation : *Démence idiopathique ou ramollissement cérébral; état pseudo-lucide.*

J'emprunterai à mes souvenirs un exemple typique de cette démence idiopathique qui, sans autre cause apparente que de petites congestions répétées, envahit lentement l'intelligence d'un homme en bonne santé et la démolit pièce à pièce. La perte de la mémoire unie à des perceptions fausses produit alors de singuliers effets.

C'est ainsi qu'un industriel, très-estimé pour son intelligence et sa probité, vit rapidement décroître toutes ses facultés jusqu'à la démence absolue, que termina brusquement une dernière congestion cérébrale. Il était bien constitué, et il avait 60 ans à peine, ce qui est bien jeune pour le ramollissement cérébral d'un homme qui n'aurait eu rien d'anormal. Mais l'hérédité m'est inconnue.

Avant d'arriver au dernier point, les phénomènes les plus étranges pour des personnes étrangères à l'art médical, signalèrent la marche de cette cruelle maladie. Cet infortuné se conduisait encore assez bien dans le monde et ne montrait dans sa famille que des dispositions d'esprit bizarres, des manquements de savoir-vivre que l'on expliquait trop bien. Cependant, il avait vu marier sa fille, avait signé le contrat, assisté

à la cérémonie et ne pouvait concevoir la cohabitation d'un étranger avec son enfant, dans sa propre maison. On conçoit l'étrangeté de sa situation d'esprit en présence d'un fait aussi important. « Croiriez-vous, disait-il, à un ami qui vint le voir à cette époque, croiriez-vous l'impudence de cet homme qui demeure tout le jour chez moi, qui s'assied à ma table, qui vit dans l'intimité avec ma fille? — Mais il est marié avec elle! répondit l'ami stupéfait. — Marié! Allons donc; j'en saurais quelque chose, moi qui suis son père. » Malgré la torture que lui infligeait une persuasion aussi cruelle, le malheureux n'osait rien dire devant son gendre, intimidé par une assurance bien naturelle et privé d'ailleurs de toute énergie par son affection cérébrale même. Son gendre ignorait même cette singulière aberration.

Combien de déments séniles, se croyant persécutés ou volés, qui conforment leur conduite à ces conceptions erronées, tout en cachant les motifs qui les guident. Mme S., entrée à l'asile de Bordeaux en 1857, âgée de 72 ans, à demi-paralysée, n'offrait à l'examen mental que les signes d'un affaiblissement intellectuel, comparable à une sorte de demi-imbécillité. Cette femme provenait de la prison où elle avait été enfermée à la suite d'un incendie dont l'enquête démontra qu'elle était l'auteur. Le mobile de cet acte, qu'elle accomplit en se cachant, n'était autre que l'impulsion puérile et dissimulée de mettre le feu, sans ombre d'un désir de vengeance. N'est-ce pas aussi une démence pseudo-lucide?

Je termine ici cette longue revue de tous les genres d'aliénation mentale au point de vue des périodes raisonnantes qu'on y peut noter sous les trois formes connues.

Il faut avouer que les sujets vraiment raisonnants, c'est-à-dire longtemps raisonnants et qui correspondent dans tous les genres de folie à l'idée que l'on se fait du maniaque raison-

nant dans le sien, il faut avouer, dis-je, que ces sujets sont assez rares, comparés à la foule des autres aliénés qui traversent les mêmes périodes d'augment et de déclin de l'aliénation plus rapidement ou sans étaler du moins une individualité persistante, fort embarrassante à classer d'abord entre la folie et la raison. Mais il faut aussi convenir qu'il y a des fous raisonnants de tout genre d'aliénation, et que la plupart de ceux qui se distinguent par la longueur de leur période raisonnante ont un cachet anormal reconnu; que les autres sont douteux à cet égard; mais peut-être plus normaux en apparence qu'en réalité! Qui, excepté la famille, peut le savoir avant l'accès? et l'on sait comme cette investigation est difficile! Cependant je dois dire que j'ai vu des raisonnants dans chaque genre qui n'avaient aucun signe extérieur d'anomalie.

CHAPITRE VII

CONCLUSION.

Le raisonnement et les faits sont d'accord pour dire que l'aliénation mentale complète n'arrive jamais d'emblée, ou presque jamais.

Toutes les fois qu'on est à même de suivre la période initiale d'une aliénation quelconque, on y remarque une phase incertaine qui rend au moins douteuse l'irresponsabilité du sujet : c'est une période d'augment qui permet encore à l'aliéné de se connaître, ou de dissimuler, ou de se montrer sous un jour discutable et indécis.

Cette étude est fort difficile à pratiquer dans le monde. Les aliénés intermittents des asiles donnent cependant une idée de ce que doit être la période d'invasion d'un accès; et c'est alors que l'on peut noter ces nuances raisonnantes du début.

La même remarque se fait tous les jours dans les asiles, à l'époque du déclin de l'accès. Le malade, reprenant par degrés possession de lui-même, traverse de nouveau une phase incertaine, mêlée inégalement de délire et de raison. La seule différence avec la période initiale est qu'alors il tendait au délire et que maintenant il tend à la raison.

Pour que l'apparence même de la raison persiste dans ces phases transitoires, il faut qu'une faculté maîtresse subsiste encore : c'est l'attention. Le malade, averti à chaque instant qu'il fait fausse route, est rappelé dans la vraie. S'il a conservé le jugement intermittent, il s'apprécie ; s'il a conservé quelque raisonnement, c'est-à-dire la faculté d'enchaîner les idées et de les suivre en un ordre à peu près logique, il raisonne plus ou moins juste en paroles, sauf à délirer dans les actes qu'il arrange ensuite à sa guise. Or, en ces degrés divers, compatibles avec un délire incomplet, l'attention est indispensable. C'est ainsi que doit logiquement débuter et finir la folie : c'est ainsi qu'elle se comporte en effet dans les cas ordinaires, et pour ainsi dire normaux. Mais il arrive que l'accès évident ne perce pas, que le délire demeure stationnaire à moitié route, qu'il recule même en arrière et jusqu'à la raison. Il arrive encore, d'autre part, que la fin du délire se fait attendre, et se perd dans l'affaiblissement terminal et incurable de la raison ; d'autres fois, cette période de déclin, sans aller jusqu'à la démence, paraît s'immobiliser; souvent encore elle fait place à un nouvel accès dont elle constitue le point de départ, la nouvelle phase initiale. Dans tous ces cas, initiaux ou terminaux, la période incertaine peut persister plus ou moins ostensiblement.

Dans un grand nombre de ces rémissions qui sont la période obscure que l'on peut le plus facilement étudier dans les asiles, l'amélioration ne porte guère que sur l'agitation ou la dépression du sujet, sans éclaircir beaucoup sa situation mentale. L'aliéné délire toujours évidemment. D'autres rémissions au contraire, mais en plus petit nombre, permettent d'apercevoir pendant un temps exceptionnellement long, une certaine apparence de raison qui s'exprime d'une manière ou d'une autre; et elles ressemblent alors aux périodes initiales ou terminales incertaines.

Mais si tous les aliénés ont été raisonnants à une certaine phase initiale ou terminale de la folie, ils ne méritent pas tous également cette qualification qui s'adresse surtout à ces malades précisément remarquables par la durée exceptionnelle de cet état équivoque où leur trouble mental semble se complaire, tandis que la plupart des sujets le traversent plus rapidement.

Et, parmi ces raisonnants, il en est encore de plusieurs espèces bien tranchées. Les plus caractérisés sont bien certainement ceux qui ont été signalés au commencement du siècle par Pinel et par Esquirol, sous le nom de maniaques sans délire et de monomaniaques affectifs ou raisonnants. Pourquoi ? parce que ces malades bruyants, malfaisants, ne guérissant guère, et demeurant dans un état de demi-folie qui paraissait désormais faire partie de leur tempérament, avaient à bon droit éveillé l'attention des premiers médecins d'asiles. Mais quel était leur signe principal, en mettant à part leur méchanceté? L'apparence du raisonnement, et la durée de cette période de demi-délire où ces malheureux conservaient l'apparence de raisonner le mal qu'ils semaient autour d'eux. C'étaient des maniaques à courts accès d'évidence, presque toujours en rémission, atteints d'ailleurs d'instincts pervers, et raisonnants. On en conclut que les aliénés raisonnants étaient des maniaques sans délire ou des fous pervertis ; en un mot, des monomaniaques affectifs et instinctifs malfaisants.

On a vu que c'était là un excès d'induction, et une partie seulement de la vérité. Ces maniaques rémittents étaient bien raisonnants, dans l'acception connue du mot. Mais Esquirol lui-même en a donné, comme exemples, qui étaient d'un caractère bienveillant et d'autres qui déliraient dans les idées. Et en effet, dans toutes les périodes intermédiaires, soit d'aug-

ment, soit de déclin, on a pu s'assurer qu'il y avait des aliénés raisonnants de tous les caractères et de tous les genres d'aliénation, ce qui s'explique très-bien lorsque la lésion des facultés morales ou devance ou prédomine tout particulièrement la lésion des facultés intellectuelles. Mais celles-ci peuvent être troublées avant que le sujet en arrive à délirer évidemment : ce qui n'est pas aussi aisé à concevoir.

Il y a longtemps qu'un maître de l'antiquité a dit que les rhumatisants deviennent péripneumoniques, et réciproquement. Il est aussi évident que la folie est une manifestation diathésique d'un tempérament nerveux particulier; et de cette proposition à la condition nécessaire de l'hérédité, il n'y a qu'un pas.

Tous les aliénés sont héréditaires. Mais tous les aliénés ne sont pas également raisonnants, c'est-à-dire qu'ils ne restent pas tous longtemps, un temps indéfini, dans cet état intermédiaire de folie et de raison qui est remarqué par tout le monde.

Sans doute, et pour répondre à la question que suggère cette différence, c'est la seule observation des faits qui nous a dicté ce que nous en avons pu dire en citant des exemples variés et concordants. Sans aucun parti pris, nous avons étudié le plus d'observations possible d'aliénés raisonnants; et nous devons avouer qu'ayant commencé sans système aucun, nous avons été amené à constater que si tous les anormaux simples et dégénérés n'étaient pas, lorsqu'ils deviennent aliénés, appelés à devenir ce qu'on est convenu de nommer raisonnants; en revanche du moins, tous les raisonnants dont la filiation et l'état antérieur avaient pu être notés, étaient non-seulement reconnus héréditaires à un degré quelconque, cela va de soi, mais encore et presque toujours comme ayant donné autrefois des signes d'une certaine étrangeté anormale. J'ai rapporté avec soin quelques observations où ce caractère anormal

n'avait pas été signalé ; mais je n'étonnerai aucun médecin en disant que je n'avais pu obtenir les renseignements nécessaires.

Quant à l'anomalie physique, elle est commune, mais pas plus de rigueur que l'anomalie intellectuelle ou morale préalable. Quelques-uns de ces aliénés raisonnants que j'ai traités ou pu voir, étaient fort bien constitués. Il est vrai que le plus grand nombre avait quelque tare ou quelque apparence irrégulière corporelle, surtout dans la physionomie. Et il suffit de voir la population d'un asile pour être convaincu que le physique n'est pas, dans la plupart des cas, indemne de la déchéance intellectuelle.

Mais il n'est pas moins vrai qu'on rencontre tous les jours dans la pratique des anormaux à tous les degrés qui deviennent de vrais aliénés, et qui ont passé, pour arriver à cet état confirmé, très-rapidement à travers les phases initiales du délire.

Il y a donc un je ne sais quoi, « nescio quid vesanum, » qui permet à l'attention de certains malades de surnager et de conserver leur individualité plus longtemps.

Cet état singulier qu'on appelle la folie raisonnante et qui n'est, en définitive, qu'une phase de la folie incomplète prolongée, avait été signalé par Hippocrate et par Celse, et plus tard par Ettmuller et Plater; et comme le sens moral y est plus souvent lésé qu'autre chose, en lisant les vésanies de Sauvages, surtout les morosités, on n'est pas surpris d'y retrouver les principaux traits attribués par les auteurs, ou retrouvés par l'observation, dans les phases intermédiaires de l'aliénation mentale.

Il convenait donc d'étudier la folie ou période raisonnante à sa racine, je veux dire les anomalies intellectuelles et morales qui en sont comme le germe.

Au point de vue social, il y a deux espèces d'anomalies intellectuelles et morales : les supérieures qui grandissent les senti-

ments et les idées; les inférieures, qui les faussent ou les rapetissent, les rendent personnels et les font concourir à la seule satisfaction de l'individu, ou au préjudice de la société. On rencontre ces anomalies, si dissemblables, malheureusement mêlées chez les grands et les vulgaires esprits; mais la véritable grandeur n'appartient qu'à l'union d'un grand cœur et d'une grande intelligence.

C'est naturellement des anomalies inférieures qu'il a été surtout question, dans cette étude. Afin de se former une base de jugement, il était nécessaire de se représenter un type rationnel, servant d'étalon pour mesurer les dissonances natives ou morbides. Ce type n'est autre que le sens commun du moment, d'où s'écartent, pareilles à des rameaux stériles ou malfaisants, les anomalies inférieures.

Toutes les anomalies intellectuelles et morales semblent d'ailleurs provenir d'un tempérament nerveux particulier du sujet. Ce tempérament qui prédispose aux vésanies se trouve toujours être au fond : ou hypochondriaque, avec toutes ses variétés appétitives perverses ou bizarres; ou hystérique, avec tous les troubles spéciaux qui en dépendant; ou épileptique. Et j'aurais plus volontiers attribué à quelqu'une de ces trois névroses, en outre des accidents nerveux qui lui sont particuliers, certains penchants tyranniques, véritables impulsions des instincts dont la cause est obscure.

Il suffit d'avoir vu les dépressions intermittentes, avec rougeur à la face, de quelques hypochondriaques; les crises infiniformes des hystériques, et les violences automatiques des épileptiques pour être tenter d'attacher à chaque névrose principale un groupe de névroses secondaires. Mais les puissantes anastomoses du grand sympathique, source ou réservoir commun de tous ces accidents, établissent entre ces diverses manifestations morbides une connexité difficile à démêler.

C'est ainsi que l'excitation morbide du plexus cardiaque, par exemple, joue un rôle considérable dans les congestions actives du cerveau ; et l'on y songe tout naturellement en lisant la description saisissante du premier cas de fureur maniaque sans délire, décrit par Pinel. Mais dans laquelle de ces trois grandes névroses fondamentales ne trouverait-on pas, par exemple, une impulsion qui se rencontrera dans une autre ? Cependant, j'ai essayé de rattacher la dipsomanie à la névrose hypochondriaque. Certains faits semblaient déposer en faveur de cette opinion. D'autre part, l'alcoolisme paraît lié chez quelques sujets, à une prédisposition épileptique obscure que l'abus de l'alcool finit par faire éclater.

Quoi qu'il en soit, dans la plupart des cas où l'anomalie existait évidemment avant la folie, l'amorce anormale de la crise nerveuse future se présente de deux manières bien distinctes : passionnelle, ou intellectuelle. L'aliénation mentale serait alors, dans la première hypothèse, un trouble cérébral par action réflexe, résultant de l'irritation morbide du grand sympathique sur le cerveau ; et c'est ainsi qu'on voit souvent le délire des passions précéder celui des idées.

Tandis que l'anomalie intellectuelle pure, en s'accentuant par degrés depuis la simple originalité jusqu'au délire confirmé, atteindrait plus spécialement les fonctions du cerveau.

La théorie peut être très-hasardée. Mais voici qui est plus certain. Les faits démontrent jusqu'à l'évidence que l'aliénation mentale suit deux voies différentes pour arriver au délire confirmé, surtout à la période initiale. Dans la première, le trouble mental débute par l'exagération des anomalies du sujet et se développe directement dans le sens de leur mode habituel jusqu'à l'absurdité, sauf à s'aggraver plus tard d'un ou de plusieurs délires qui en sortent complétement. Dans la seconde, la folie débute par une perversion ou un changement

manifeste, aussi bien des affections que des idées du malade. Il y a donc des délires en ligne droite et en ligne oblique, relativement aux anomalies plus ou moins discrètes qui servent d'amorce à l'aliénation mentale. Les directs sont raisonnants par excellence, et le plus souvent sous la forme paradoxale; les indirects le peuvent être aussi, mais plus souvent dans les formes conscientes et dissimulées.

Poursuivant l'application de ce système, nous avons vu que les exemples raisonnants des classiques ne sont que des périodes initiales, ou rémittentes, ou terminales, d'une folie encore équivoque. Plus l'accès d'évidence a été court, et plus la période équivoque ou raisonnante a frappé les auteurs classiques.

Tout ce que l'on pourrait dire en faveur de la folie raisonnante considérée par eux comme un genre ou comme une variété d'aliénation mentale, c'est que les sujets anormaux en général traînent plus longtemps dans cette phase intermédiaire quelle qu'elle soit, et propre à toute espèce de folie ; ce qui s'explique par l'irritabilité vésanique de leur tempérament, toujours prête à s'exagérer à la moindre cause. En sorte qu'une fois engagés dans la folie des passions et des idées fausses, ils semblent y vivre comme dans leur élément.

Je n'ai presque rien dit du traitement. Il est clair que celui qui convient est celui qui s'applique au genre d'affection d'où dépend la période raisonnante du sujet. Et comme le sujet est alors dans une phase où l'attention subsiste, le traitement moral, sans négliger les indications diathésiques, aura plus de prise qu'en tout autre temps. On peut encore espérer discipliner certains raisonnants réputés incurables.

Quant à la question de responsabilité, elle est tout entière dans l'examen du sujet, ce qui n'est pas l'affaire d'un moment, ni d'un homme étranger à l'étude de la folie. Ce n'est pas tout de dire que s'il a agi sans discernement, le sujet n'est pas

responsable; il faut prouver qu'il n'était pas maître de sa volonté ou que le jugement n'existait plus, effets dont il convient de montrer les causes.

C'est ici que le critérium recommandé par le Dr Jules Falret est surtout applicable. On comprend que l'état physique et psychique du malade est aussi nécessaire à rechercher avant l'acte incriminé qu'au moment où il a été commis.

Mais y a-t-il un signe certain, prompt, évident, qui distingue nettement la folie de la raison dans tous les cas ?

Doit-on dire ?

Avec Morel, Renaudin, Baillarger, etc., que la folie est la perte du libre arbitre, et que dès qu'un malade n'a plus sa liberté il est aliéné ? Mais quand et comment reconnaître sûrement qu'une personne a perdu son libre arbitre ? lorsqu'elle est aliénée.

Avec les magistrats et les philosophes, que la folie est l'obscurcissement de la conscience, et qu'un aliéné ne doit plus pouvoir apprécier ses actes ? Mais la folie sans délire de Pinel, la folie raisonnante d'Esquirol, la folie morale de Pritchard, la pseudomanie de Delasiauve, la folie consciente de Baillarger, admettent, d'accord avec les faits, la conservation de la conscience et la perte du libre arbitre.

Avec la plupart des aliénistes, que le changement des habitudes du sujet est le diagnostic infaillible de la folie ? Mais si les habitudes n'ont pas changé autrement qu'en s'exagérant, comme cela a lieu très-souvent, il faudra donc conclure à la santé de l'intelligence quand même.

Avec Jules Falret, que la folie est un état pathologique constitué par des symptômes physiques, par des symptômes psychiques multiples et par une marche déterminée dans l'ordre de succession de ces symptômes ? Cela revient à dire qu'il faut étudier l'ensemble et le détail du sujet avant de conclure. Peut-on

en effet opérer autrement? Mais le signe visible pour tous qui sépare la folie et la raison, où est-il? M. Falret conseille une méthode excellente d'observation mais non un signe.

Il est probable que ce signe n'existe pas, et que ceux qui ont été indiqués comme tels ne peuvent suffire qu'en un cas donné, à cause de la différence des délires et des lésions morales ou intellectuelles qui leur correspondent. Mais en examinant alternativement le malade aux trois points de vue du libre arbitre, de la conscience, du caractère et des modifications survenues dans les habitudes, on arriverait à suppléer à ce signe unique vainement cherché.

J'avais l'intention de terminer ici cette étude déjà trop longue. Mais je viens de citer Jules Falret, malgré mon parti pris de ne discuter l'opinion d'aucun auteur contemporain. Cependant l'éminent aliéniste a émis sur la folie raisonnante des idées qui se rapprochent le plus des miennes, et qui trouvent si naturellement leur place à cet endroit que je ne puis résister au désir de les reproduire, ne fût-ce au moins que pour les reproduire ou les adapter à mon système. Les conclusions d'ailleurs dérivent aussi de celles d'Esquirol qui compliquait sa monomanie affective ou raisonnante de la lypémanie, de l'hypochondrie, de l'hystérie, et surtout de la paralysie. Il élargit seulement le cadre de cette affection singulière, en lui accordant huit variétés au lieu de quatre. Le lecteur sait de reste que j'agrandis ce cadre au point de le faire disparaître.

Quoi qu'il en soit, cette espèce de mosaïque de cas de folie raisonnante épars dans les œuvres de Pinel, d'Esquirol, de Pritchard et autres auteurs classiques, avait vivement frappé la sagacité de M. Jules Falret. Et, dans un discours très-étudié, prononcé à une séance de la Société médico-psychologique, il se montra justement étonné de trouver tant de sujets disparates désignés sous le même nom ; convaincu, dit-il, qu'on avait

confondu dans une même classe des états différents qui mériteraient d'être séparés en plusieurs catégories distinctes dans une classification naturelle. C'est son expression ; et il cite comme devant être plus particulièrement distinguées les huit variétés qui suivent.

1° Certains délires de persécution, à lente évolution, à idées délirantes très-concentrées et dissimulées par les malades, et qui peuvent passer pour une simple exaltation délirante sans idée prédominante.

Mais n'est-ce pas la période initiale d'une lypémanie qui se prolonge indéfiniment sous la forme pseudo-lucide ; sans compter qu'il y a de temps en temps des accès d'évidence très-courts ; ou bien qu'un accès complet terminera la crise à une époque indéterminée, etc.

2° L'exaltation maniaque dont Jules Falret ferait le type de la folie raisonnante, s'il fallait choisir.

La même opinion a été soutenue par Marcé et Guislain.

Mais qu'on attende un peu et l'exaltation maniaque douteuse atteindra au délire confirmé, ou fera place à l'hypochondrie, ou même à la santé, pour reparaître une autre fois et fournir sa carrière complète. Ce qui réduit l'exaltation maniaque au rang de période initiale paralucide d'une aliénation mentale quelconque, celle qui suit par exemple.

3° La période d'exaltation qui précède souvent de plusieurs années l'explosion de la paralysie générale, surtout dans la variété expansive. Cette période prodromique a été étudiée déjà avec soin par plusieurs aliénistes, en particulier par M. Brierre de Boismont, et mérite au plus haut degré de fixer l'attention des observateurs, au point de vue nosologique et médico-légal.

Ceci nous semble évident. La période initiale de la paralysie générale est raisonnante au premier chef. Elle fournit un grand

nombre de ces cas douteux qui nécessistent et l'intervention des tribunaux et celle du médecin expert. Mais c'est précisément, comme pour les autres variétés raisonnantes, parce que le sujet n'en est encore qu'à la période douteuse, à l'étape initiale de la folie, qu'il traversera tôt ou tard pour arriver à la phase de l'évidence.

4° La folie raisonnante hystérique.

L'auteur y place les hystériques immorales, méchantes, dissimulées.

Mais il ressort de l'examen des faits en général qu'il y a des hystériques raisonnantes d'un caractère expansif. Et les exemples que l'auteur esquisse ne représentent que des périodes intermédiaires qui se convertiront plus tard en périodes d'états. On y trouve d'ailleurs des types de forme lucide, pseudo et paralucide.

5° L'hypochondrie morale avec conscience de son état, qui figure aussi souvent dans le cadre de la folie raisonnante. Les malades se croient atteints d'une maladie incurable, menacés d'un malheur, sont à charge à eux-mêmes, déplorent leur état et la perte de leurs bons sentiments. Parfois même ils vont jusqu'à l'incendie et au meurtre.

C'est la mélancolie ou lypémanie à sa période initiale ou rémittente, plus ou moins lucide et plus ou moins durable. C'est encore une des variétés de la folie morale de Pritchard que l'auteur repoussait d'abord avec raison comme espèce vésanique particulière.

6° L'aliénation partielle avec prédominance de la crainte du contact des objets extérieurs, dont Esquirol a donné, dans son chapitre de la monomanie raisonnante, un exemple frappant. Ces malades hésitent à toucher tout, leur toilette, le sel, etc., et ils le déplorent.

N'est-ce pas encore une période lucide ou pseudo-lucide,

selon le cas ? Il en est d'extrêmement longues ; mais qui ne verseront pas ensuite dans un délire confirmé, non.

7° Les accès très-courts de folie transitoire, à formes raisonnantes, pendant lesquels les malades tuent, se tuent, etc., tout en conservant dans leur langage beaucoup d'apparence de raison ; état observé dans le petit mal intellectuel des épileptiques, et même quelquefois dans les accès du grand mal.

Sans doute la folie épileptique est, comme toutes les folies, sujette à des périodes d'augment et de déclin du délire et ces périodes sont raisonnantes. Mais ce n'est que dans ces périodes que le doute est permis. L'accès d'évidence dont le summum est l'attaque elle-même, a tout naturellement des phases antérieures ou postérieures d'une obscurité très-diverse.

8° La folie héréditaire des dégénérés de Morel.

En quoi cette variété diffère-t-elle des autres aliénations, sinon par la durée des périodes initiales qui chez les dégénérés semble plus souvent terminale ? Mais que l'aliéné soit héréditaire ou non, en suivant l'évolution de l'affection mentale on constatera que l'état raisonnant n'est qu'une période d'aller et de retour d'un délire évident.

M. Falret ne conclut pas, mais fidèle à son exorde il répète « que cet examen suffit à démontrer que la folie raisonnante, « telle qu'on la conçoit aujourd'hui, comprend des états divers « de trouble mental qui devraient être soigneusement séparés « les uns des autres dans une classification vraiment naturelle. » Cependant il n'en rejette pas moins la folie raisonnante comme entité psycho-pathologique, et il est bien près de renoncer à cette espèce chimérique que les auteurs cités avaient toujours en vue. Mais n'y a-t-il pas dans cet essai de classification qui n'admet pas d'espèce nouvelle une ombre de contradiction qui trahit la juste hésitation du nomenclateur ?

Pour nous, tous les cas cités par Jules Falret sont raisonnants

au premier chef. Mais faudra-t-il créer huit espèces de folie raisonnante, ce qui est bien près de tomber dans le défaut que l'auteur reprochait à Trélat, décrivant autant de folies raisonnantes qu'il y a de caractères?

En résumé, il y a des fous raisonnants, il n'y a pas de folie raisonnante. Cette prétendue espèce de folie n'est jamais qu'une période plus ou moins obscure, ou d'augment ou de déclin d'un accès d'aliénation mentale quelconque, pendant laquelle l'aliéné ne déraisonne pas encore complétement ou raisonne encore apparemment, sous l'une des trois formes lucide, pseudo-lucide, paralucide.

L'accès d'évidence est souvent très-tardif, ou très-court, ne durant quelquefois guère que quelques jours, quelques heures, quelques minutes; circonstance qui donne aux périodes équivoques une importance beaucoup plus grande.

Les aliénés qui restent plus longtemps que les autres dans cette phase intermédiaire sont le plus communément des anormaux dégénérés à un degré quelconque, avant d'être aliénés.

Cependant, il est beaucoup d'anormaux préalables qui ne sont pas longtemps raisonnants.

Cette aptitude à raisonner longtemps en deçà et au delà de l'accès d'évidence, est donc commune chez les anormaux, mais ne leur est pas exclusive.

Il y a des raisonnants prolongés dans toutes les espèces d'aliénation mentale; et il y en a aussi de bons, de méchants, d'indifférents.

Enfin, comme entre l'idiotie et la raison, il y a l'imbécillité de tout degré, entre la raison et la folie confirmée il y a la période raisonnante de toute espèce et de toute nuance.

Natura non facit saltum.

FIN.

LIBRAIRIE

GERMER BAILLIÈRE & Cie

CATALOGUE

DES

LIVRES DE FONDS

LIVRES SCIENTIFIQUES

JANVIER 1877

PARIS

PROVISOIREMENT, 8, PLACE DE L'ODÉON, 8

La Librairie sera transférée 108, boulevard Saint-Germain,
le 1er octobre 1877

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE

INTERNATIONALE

La *Bibliothèque scientifique internationale* n'est pas une entreprise de librairie ordinaire. C'est une œuvre dirigée par les auteurs mêmes, en vue des intérêts de la science, pour la populariser sous toutes ses formes, et faire connaître immédiatement dans le monde entier les idées originales, les directions nouvelles, les découvertes importantes qui se font chaque jour dans tous les pays. Chaque savant exposera les idées qu'il a introduites dans la science et condensera pour ainsi dire ses doctrines les plus originales.

On pourra ainsi, sans quitter la France, assister et participer au mouvement des esprits en Angleterre, en Allemagne, en Amérique, en Italie, tout aussi bien que les savants mêmes de chacun de ces pays.

La *Bibliothèque scientifique internationale* ne comprend pas seulement des ouvrages consacrés aux sciences physiques et naturelles, elle aborde aussi les sciences morales comme la philosophie, l'histoire, la politique et l'économie sociale, la haute législation, etc.; mais les livres traitant des sujets de ce genre se rattacheront encore aux sciences naturelles, en leur empruntant les méthodes d'observation et d'expérience qui les ont rendues si fécondes depuis deux siècles.

Cette collection paraît à la fois en français, en anglais, en allemand, en russe et en italien : à Paris, chez Germer Baillière et Cie ; à Londres, chez Henry S. King et Co; à New-York, chez Appleton; à Leipzig, chez Brockhaus; à Saint-Pétersbourg, chez Koropchevski et Goldsmith, et à Milan, chez Dumolard frères.

EN VENTE :

VOLUMES IN-8, CARTONNÉS A L'ANGLAISE A 6 FRANCS

Les mêmes, en demi-reliure, veau. — 10 francs.

J. TYNDALL. **Les glaciers et les transformations de l'eau**, avec figures. 1 vol. in-8. 2e édition. 6 fr.

MAREY. **La machine animale**, locomotion terrestre et aérienne, avec de nombreuses figures. 1 vol. in-8. 2e édition. 6 fr.

BAGEHOT. **Lois scientifiques du développement des nations** dans leurs rapports avec les principes de la sélection naturelle et de l'hérédité. 1 vol. in-8, 2e édition. 6 fr.

BAIN. **L'esprit et le corps.** 1 vol. in-8, 2e édition. 6 fr.

PETTIGREW. **La locomotion chez les animaux**, marche, natation. 1 vol. in-8 avec figures. 6 fr.

HERBERT SPENCER. **La science sociale**. 1 vol. in-8. 3e éd. 6 fr.

VAN BENEDEN. **Les commensaux et les parasites dans le règne animal**. 1 vol. in-8, avec figures. 6 fr.

O. SCHMIDT. **La descendance de l'homme et le darwinisme**. 1 vol. in-8 avec figures, 2e édition. 6 fr.

MAUDSLEY. **Le Crime et la Folie**. 1 vol. in-8, 2e édition. 6 fr.

BALFOUR STEWART. **La conservation de l'énergie**, suivie d'une étude sur la nature de la force, par *M. P. de Saint-Robert*, avec figures. 1 vol. in-8, 2e édition. 6 fr.

DRAPER. **Les conflits de la science et de la religion**. 1 vol. in-8, 3e édition. 6 fr.

SCHUTZENBERGER. **Les fermentations**. 1 vol. in-8, avec fig. 2e édition. 6 fr.

L. DUMONT. **Théorie scientifique de la sensibilité**. 1 vol. in-8. 6 fr.

WHITNEY. **La vie du langage**. 1 vol. in-8. 2e éd. 6 fr.

COOKE ET BERKELEY. **Les champignons**. 1 v. in-8, avec fig. 6 fr.

BERNSTEIN. **Les sens**. 1 vol. in-8, avec 91 figures. 2e édit. 6 fr.

BERTHELOT. **La synthèse chimique**. 1 vol. in-8, 2e édit. 6 fr.

VOGEL. **La photographie et la chimie de la lumière**, avec 95 fig. 1 vol. in-8. 6 fr.

LUYS. **Le cerveau et ses fonctions**, avec figures. 1 vol. in-8, 2e édition. 6 fr.

STANLEY JEVONS. **La monnaie et le mécanisme de l'échange**. 1 vol. in-8. 6 fr.

FUCHS. **Les volcans**. 1 vol. in-8, avec figures dans le texte et une carte en couleurs. 6 fr.

GÉNÉRAL BRIALMONT. **Les camps retranchés et leur rôle dans la défense des États**, avec fig. dans le texte et 2 planches hors texte. 6 fr.

DE QUATREFAGES. **L'espèce humaine**. 1 vol. in-8. 6 fr.

BLASERNA. **Le son et la musique**. 1 vol. in-8, avec fig. 6 fr.

OUVRAGES SUR LE POINT DE PARAITRE :

BALBIANI. **Les Infusoires**.

BROCA. **Les primates**.

CLAUDE BERNARD. **Histoire des théories de la vie**.

É. ALGLAVE. **Les principes des constitutions politiques**.

FRIEDEL. **Les fonctions en chimie organique**.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE & Cie

8, PLACE DE L'ODÉON, 8

RÉCENTES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Pathologie médicale.

BOTKIN. **Des maladies du cœur.** Leçons de clinique médicale faites à l'Université de Saint-Pétersbourg. 1872, in-8. 3 fr. 50

BOTKIN. **De la fièvre.** Leçons de clinique médicale faites à l'Université de Saint-Petersbourg. 1872, in-8. 4 fr. 50

BOUCHUT. **Histoire de la médecine et des doctrines médicales.** 1873, 2 vol. in-8. 16 fr.

BOUCHUT. **Diagnostic des maladies du système nerveux par l'ophthalmoscopie.** 1866, 1 vol. in-8 avec atlas colorié. 9 fr.

BOUCHUT ET DESPRÈS. **Dictionnaire de médecine et de thérapeutique médicale et chirurgicale**, comprenant le résumé de la médecine et de la chirurgie, les indications thérapeutiques de chaque maladie, la médecine opératoire, les accouchements, l'oculistique, l'odontotechnie, les maladies d'oreilles, l'électrisation, la matière médicale, les eaux minérales, et un formulaire spécial pour chaque maladie. 2e édition, très-augmentée. 1 vol. in-4 avec 754 figures dans le texte.

Broché. 25 fr.
Cartonné. 27 fr.
Relié. 29 fr.

DESPRÈS. **Traité théorique et pratique de la syphilis**, ou infection purulente syphilitique. 1873, 1 vol. in-8. 7 fr.

DURAND-FARDEL. **Traité pratique des maladies chroniques.** 1868, 2 vol. gr. in-8. 20 fr.

DURAND-FARDEL. **Traité thérapeutique des eaux minérales** de France et de l'étranger, et de leur emploi dans les maladies chroniques. 2e édit., 1862, 1 vol. in-8 de 774 pages avec carte coloriée. 9 fr.

DURAND-FARDEL. **Traité pratique des maladies des vieillards.** 1873, 2e édition. 1 fort vol. gr. in-8. 14 fr.

GARNIER. **Dictionnaire annuel des progrès des sciences et institutions médicales**, suite et complément de tous les dictionnaires. 1 vol. in-12 de 500 pages.

— 12e année, 1876. 7 fr.

GINTRAC (E.). **Cours théorique et clinique de pathologie interne et de thérapie médicale.** 1853-1859, 9 vol. gr. in-8. 63 fr.

Les tomes IV et V se vendent séparément. 14 fr.

Les tomes VI et VII (*Maladies du système nerveux*) se vendent séparément. 14 fr.

Les tomes VIII et IX (*Maladies du système nerveux*, suite) se vendent séparément. 14 fr.

GINTRAC. **Traité théorique et pratique des maladies de l'appareil nerveux.** 1872, 4 vol. gr. in-8. 28 fr.

GOUBERT. **Manuel de l'art des autopsies cadavériques**, surtout dans ses applications à l'anatomie pathologique, précédé d'une lettre de M. le professeur Bouillaud. 1867, in-18 de 520 pages avec 145 figures dans le texte. 6 fr.

HÉRARD ET CORNIL. **De la phthisie pulmonaire**, étude anatomo. pathologique et clinique. 1867, 1 vol. in-8 avec fig. dans le texte et planches coloriées. 10 fr.

LANCEREAUX. **Traité théorique et pratique de la syphilis**. 2e édition, 1874, 1 vol. gr. in-8 avec figures et planches coloriées. 17 fr.

MOREAU (de Tours). **Traité pratique de la folie névropathique** (*vulgo* hystérique). 1869, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

MUNARET. **Le Médecin des villes et des campagnes.** 4e édition. 1862, 1 vol. gr. in-8. 4 fr. 60

NIEMEYER. **Éléments de pathologie interne et de thérapeutique**, traduits de l'allemand, annotés par M. Cornil. 1873, 3e édition française augmentée de notes nouvelles. 2 vol. gr. in-8. 14 fr.

ONIMUS ET LEGROS. **Traité d'électricité médicale.** 1 fort vol. in-8, avec de nombreuses figures intercalées dans le texte. 1872. 12 fr.

TARDIEU. **Manuel de pathologie et de clinique médicales.** 4e édition, corrigée et augmentée. 1873, 1 vol. gr. in-18. 8 fr.

Pathologie chirurgicale.

ANGER (Benjamin). **Traité iconographique des maladies chirurgicales**, précédé d'une introduction par M. le professeur Velpeau. 1866, in-4.

Chaque livraison est composée de huit planches et du texte correspondant.

Prix. 12 fr.

Tous les exemplaires sont coloriés. — La première partie (Luxations et Fractures) est terminée ; elle est composée de 12 livraisons et demie (100 planches contenant 254 figures et 127 bois), et coûte, reliée. 150 fr.

BILLROTH. **Traité de pathologie chirurgicale générale**, traduit de l'allemand, précédé d'une introduction par M. le professeur VERNEUIL. 1874, 2e tirage, 1 fort vol. gr. in-8, avec 100 fig. dans le texte. 14 fr.

DONDERS. **L'astigmatisme** et les verres cylindriques, traduit du hollandais par le docteur H. DOR, médecin à Vevey. 1862, 1 vol. in-8 de 144 pages. 4 fr. 50

JAMAIN. **Manuel de petite chirurgie.** 1873, 5e édition, refondue. 1 vol. gr. in-18 de 1000 pages avec 450 fig. 8 fr.

JAMAIN ET TERRIER. **Manuel de pathologie et de clinique chirurgicales.** 1876, 3e édition. Tome I, 1 fort vol. in-18. 8 fr.

LE FORT. **La chirurgie militaire** et les sociétés de secours en France et à l'étranger. 1872, 1 vol. gr. in-8 avec fig. 10 fr.

LIEBREICH (Richard). **Atlas d'ophthalmoscopie** représentant l'état normal et les modifications pathologiques du fond de l'œil visibles à l'ophthalmoscope, composé de 14 planches contenant 60 figures tirées en chromolithographie, accompagnées d'un texte explicatif et dessinées d'après nature. 1870, 2e édition. 1 vol. in-folio. 30 fr.

MALGAIGNE. **Manuel de médecine opératoire.** 8e édition, publiée par M. le professeur Léon Le Fort. I. OPÉRATIONS GÉNÉRALES, 1873, 1 vol. grand in-18 avec 335 figures dans le texte. 7 fr.

MAUNOURY ET SALMON. **Manuel de l'art des accouchements** à l'usage des élèves en médecine et des élèves sages-femmes. 1874, 3e édit., 1 vol. in-18 avec 115 grav. 7 fr.

NÉLATON. **Éléments de pathologie chirurgicale**, par M. A. Nélaton, membre de l'Institut, professeur de clinique à la Faculté de médecine, etc.

Seconde édition complétement remaniée.

TOME PREMIER, rédigé par M. le docteur Jamain, chirurgien des hôpitaux. 1 fort vol. gr. in-8. 9 fr.

TOME SECOND, rédigé par le docteur Péan, chirurgien des hôpitaux. 1 fort vol. in-8 avec 288 fig. dans le texte. 13 fr.

TOME TROISIÈME, rédigé par M. le docteur Péan. 1 vol. gr. in-8 avec figures. 14 fr.

TOME QUATRIÈME, 1er fascicule, rédigé par M. le docteur Péan. 1 vol. gr. in-8 avec figures. 7 fr.

PAGET (Sir James). **Leçons de clinique chirurgicale**, traduites de l'anglais par le docteur L. H. Petit, et précédées d'une introduction de M. le professeur Verneuil. 1 vol. grand in-8 (1877). 8 fr.

PÉAN. **Leçons de clinique chirurgicale** professées à l'hôpital Saint-Louis pendant l'année 1874 et le premier semestre de 1875. 1 fort vol. in-8, avec 40 figures intercalées dans le texte et 4 planches coloriées hors texte. 1876. 20 fr.

PHILLIPS. **Traité des maladies des voies urinaires.** 1860, 1 fort vol. in-8 avec 97 fig. intercalées dans le texte. 10 fr.

SCHWEIGGER. **Leçons d'ophthalmoscopie**, traduites de l'allemand par M. le docteur Herschell, avec 3 planches lith. et des figures dans le texte. 1868, in-8 de 144 pages. 3 fr. 50

SŒLBERG-WELLS. **Traité pratique des maladies des yeux.** 1873, 1 fort vol. gr. in-8 avec figures. Traduit de l'anglais. 15 fr.

VIRCHOW. **Pathologie des tumeurs**, cours professé à l'Université de Berlin, traduit de l'allemand par le docteur Aronssohn.

Tome I, 1867, 1 vol. in-8 avec 106 figures intercalées dans le texte. 12 fr.

Tome II, 1869, 1 vol. in-8 avec 80 fig. dans le texte. 12 fr.

Tome III, 1872, 1 vol. in-8 avec 60 fig. dans le texte. 12 fr.

Tome IV, 1er fascicule. 1876, 1 vol. in-8 avec figures dans le texte. 4 fr. 50

Thérapeutique. — Pharmacie. — Hygiène.

BINZ. **Abrégé de matière médicale et de thérapeutique**, traduit de l'allemand par MM. Alquier et Courbon. 1872. 1 vol. in-12 de 335 pages. 2 fr. 50

BOUCHARDAT. **Nouveau Formulaire magistral**, précédé d'une Notice sur les hôpitaux de Paris, de généralités sur l'art de formuler, suivi d'un Précis sur les eaux minérales naturelles et artificielles, d'un Mémorial thérapeutique, de notions sur l'emploi des contre-poisons, et sur les secours à donner aux empoisonnés et aux asphyxiés. 1876, 20e édition, revue, corrigée. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Cartonné à l'anglaise. 4 fr.

BOUCHARDAT. **Formulaire vétérinaire**, contenant le mode d'action, l'emploi et les doses des médicaments simples et composés prescrits aux animaux domestiques par les médecins vétérinaires français et étrangers, et suivi d'un Mémorial thérapeutique. 1862, 2e édit. 1 vol. in-18. 4 fr. 50

BOUCHARDAT. **Manuel de matière médicale, de thérapeutique comparée et de pharmacie.** 1873, 5e édition, 2 vol. gr. in-18. 16 fr.

BOUCHARDAT. **Annuaire de thérapeutique, de matière médicale et de pharmacie pour 1877,** contenant le résumé des travaux thérapeutiques et toxicologiques publiés pendant l'année 1876, et suivi d'un Mémoire de M. Bouchardat sur l'étiologie thérapeutique. 1 vol. grand in-32. 1 fr. 50

BOUCHARDAT. **De la glycosurie ou diabète sucré,** son traitement hygiénique. 1875. 1 vol. grand in-8, suivi de notes et documents sur la nature et le traitement de la goutte, la gravelle urique, sur l'oligurie, le diabète insipide avec excès d'urée, l'hippurie, la pimelorrhée, etc. 15 fr.

CORNIL. **Leçons élémentaires d'hygiène privée,** rédigées d'après le programme du ministre de l'instruction publique pour les établissements d'instruction secondaire. 1873, 1 vol. in-18 avec fig. 2 fr. 50

DESCHAMPS (d'Avallon). **Compendium de pharmacie pratique.** Guide du pharmacien établi et de l'élève en cours d'Études, comprenant un traité abrégé des sciences naturelles, une pharmacologie raisonnée et complète, des notions thérapeutiques, et un guide pour les préparations chimiques et les eaux minérales; un abrégé de pharmacie vétérinaire, une histoire des substances médicamenteuses, etc.; précédé d'une introduction par M. le professeur Bouchardat. 1868, 1 vol. gr. in-8 de 1160 pages environ. 20 fr.

Anatomie. — Physiologie. — Histologie.

BAIN (Al.). **Les sens et l'intelligence,** traduit de l'anglais par M. Cazelles. 1873, 1 fort vol. in-8. 10 fr.

BÉRAUD (B. J.). **Atlas complet d'anatomie chirurgicale topographique,** pouvant servir de complément à tous les ouvrages d'anatomie chirurgicale, composé de 109 planches représentant plus de 200 gravures dessinées d'après nature par M. Bion, et avec texte explicatif. 1865, 1 fort vol. in-4.

Prix : fig. noires, relié. 60 fr.
— fig. coloriées, relié. 120 fr.

BÉRAUD (B. J.) ET ROBIN. **Manuel de physiologie de l'homme et des principaux vertébrés.** 1856-1857, 2 vol. gr. in-18, 2e édition, entièrement refondue. 12 fr.

BÉRAUD (B. J.) ET VELPEAU. **Manuel d'anatomie chirurgicale générale et topographique.** 1862, 2e édit. 1 vol. in-8 de 622 pages. 7 fr.

BERNARD (Claude). **Leçons sur les propriétés des tissus vivants** faites à la Sorbonne, rédigées par Émile Alglave, avec 94 fig. dans le texte. 1866, 1 vol. in-8. 8 fr.

BERNSTEIN. **Les sens.** 1875. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scient. intern.*, avec fig. Cart. 6 fr.

CORNIL ET RANVIER. **Manuel d'histologie pathologique.** 2 vol. in-18 avec de nombreuses figures dans le texte. 1869-1876. 16 fr.

DURAND (de Gros). **Essais de physiologie philosophique.** 1866, 1 vol. in-8. 8 fr.

DURAND (de Gros). **Ontologie** et psychologie physiologique. Études critiques. 1871, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

DURAND (de Gros). **Origines animales de l'homme,** éclairées par la physiologie et l'anatomie comparative. Grand in-8, 1871, avec figures. 5 fr.

FAU. **Anatomie des formes du corps humain**, à l'usage des peintres et des sculpteurs. 1866, 1 vol. in-8 avec atlas in-folio de 25 planches.
Prix : fig. noires. 20 fr.
— fig. coloriées. 35 fr.

JAMAIN. **Nouveau traité élémentaire d'anatomie descriptive et de préparations anatomiques.** 3e édition, 1867, 1 vol. grand in-18 de 900 pages avec 223 fig. intercalées dans le texte. 12 fr.
Avec figures coloriées. 40 fr.

LEYDIG. **Traité d'histologie comparée de l'homme et des animaux**, traduit de l'allemand par le docteur Lahillonne. 1 fort vol. in-8 avec 200 figures dans le texte. 1866. 15 fr.

LONGET. **Traité de physiologie.** 3e édition, 1873.
Tome I, 1 fort vol. gr. in-8 avec fig. 12 fr.
Tome II, 1 fort vol. gr. in-8 avec fig. 12 fr.
Tome III et dernier, 1 vol. gr. in-8 avec fig. 12 fr.

LOTZE. **Principes généraux de psychologie physiologique.** 1 vol. in-18 de la *Bibloth. de philosop. contemp.* 2 fr. 50

LUYS. **Le cerveau, ses fonctions.** 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scient. intern.*, avec fig. Cart. 6 fr.

MAREY. **Du mouvement dans les fonctions de la vie.** 1868, 1 vol. in-8 avec 200 figures dans le texte. 10 fr.

MAREY. **La machine animale.** 1873, 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale*, cartonné avec luxe. 6 fr.

MOLESCHOTT (J.). **La circulation de la vie**, lettres sur la physiologie en réponse aux Lettres sur la chimie de Liebig, traduit de l'allemand par M. le docteur Cazelles. 2 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 5 fr.

ROBIN (Ch.) et POUCHET. **Journal de l'anatomie et de la physiologie** normales et pathologiques de l'homme et des animaux, dirigé par MM. le professeur Ch. Robin (de l'Institut) et G. Pouchet, maître de conférences à l'École normale supérieure, paraissant tous les deux mois par livraison de 6 à 7 feuilles gr. in-8 avec planches.
Prix de l'abonnement, pour la France. 20 fr.
— pour l'étranger. 24 fr.

SCHIFF. **Leçons sur la physiologie de la digestion**, faites au Muséum d'histoire naturelle de Florence. 2 vol. gr. in-8. 20 fr.

VULPIAN. **Leçons de physiologie générale et comparée du système nerveux**, faites au Muséum d'histoire naturelle, recueillies et rédigées par M. Ernest Brémond. 1866, 1 fort vol. in-8. 10 fr.

VULPIAN. **Leçons sur l'appareil vaso-moteur** (physiologie et pathologie), recueillies par le Dr H. Carville. 2 vol. in-8 (1875). 18 fr.

Physique. — Chimie. — Histoire naturelle.

AGASSIZ. **De l'espèce et des classifications en zoologie.** 1 vol. in-8. 5 fr.

ARCHIAC (d'). **Leçons sur la faune quaternaire**, professées au Muséum d'histoire naturelle. 1865, 1 vol. in-8. 3 fr. 50

BERTHELOT. **La synthèse chimique.** 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scient. intern.* 2e édit., 1876. Cart. 6 fr.

BLANCHARD. **Les métamorphoses, les mœurs et les instincts des insectes**, par M. Émile Blanchard, de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle. 1 magnifique volume in-8 jésus, avec 160 figures intercalées dans le texte et 40 grandes planches hors texte. 2e édition, 1877. Prix. broché. 25 fr.
Relié en demi-maroquin. 30 fr.

BLANQUI. **L'éternité par les astres**, hypothèse astronomique. 1872, in-8. 2 fr.

BOCQUILLON. **Manuel d'histoire naturelle médicale.** 1871, 1 vol. in-18 avec 415 fig. dans le texte. 14 fr.

COOKE ET BERKELEY. **Les champignons**, avec 110 figures dans le texte. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale.* 6 fr.

FAIVRE. **De la variabilité de l'espèce.** 1868, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

FUCHS. **Les volcans,** 1 vol. in-8 de la *Bibl. scient. intern.* 1876. Cart. 6 fr.

GRÉHANT. **Manuel de physique médicale.** 1869, 1 vol. in-18 avec 469 figures dans le texte. 7 fr.

GRÉHANT. **Tableaux d'analyse chimique** conduisant à la détermination de la base et de l'acide d'un sel inorganique isolé, avec les couleurs caractéristiques des précipités. 1862, in-4, cart. 3 fr. 50

GRIMAUX. **Chimie organique élémentaire**, leçons professées à la Faculté de médecine. 1872, 1 vol. in-18 avec figures. 4 fr. 50

GRIMAUX. **Chimie inorganique élémentaire.** 1874, 1 vol. in-18 avec fig. 5 fr.

GROVE. **Corrélation des forces physiques**, traduit par M. l'abbé Moigno, avec des notes par M. Séguin aîné. 1 vol. in-8. 7 fr. 50

HENRY (Ossian) père et fils. **Traité pratique d'analyse chimique des eaux minérales** potables et économiques, avec leurs principales applications à l'hygiène et à l'industrie, etc. 1859, 1 vol. in-8 de 680 pages avec 131 figures intercalées dans le texte. 12 fr.

LUBBOCK. **L'homme préhistorique,** étudié d'après les monuments et les costumes retrouvés dans les différents pays de l'Europe, suivi d'une description comparée des mœurs des sauvages modernes, traduit de l'anglais par M. Ed. Barbier, avec 256 figures intercalées dans le texte. 1876, 2e édit., augmentée d'une conférence de M. Broca, sur les *Tryglodites de la Vezère.* 1 vol. in-8, broché. 15 fr.
Cartonnage riche. 18 fr.

LUBBOCK. **Origines de la civilisation**, état primitif de l'homme et mœurs des sauvages modernes, traduit de l'anglais. 1873, 1 vol. in-8 avec fig. 15 fr.

QUATREFAGES (de). **Charles Darwin et ses précurseurs français.** Étude sur le transformisme. 1870, 1 vol. in-8. 5 fr.

RICHE. **Manuel de chimie médicale.** 1870, 1 vol. in-18 avec 200 fig. dans le texte. 7 fr.

SAIGEY. **Les sciences au XVIIIe siècle.** La physique de Voltaire. 1873, 1 vol. in-8. 5 fr.

SCHUTZENBERGER. **Les fermentations**, avec figures dans le texte. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale.* 2e édit., 1876. Cartonné. 6 fr.

TYNDALL. **Les glaciers et les transformations de l'eau.** 1873, 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale*, cartonné avec luxe. 2e édit., 1876. 6 fr.

SMEE. **Mon jardin.** Géologie, botanique, histoire naturelle, culture, traduit sur la 2e édition anglaise par Ed. Barbier. 1 magnifique volume grand in-8 jésus, contenant 1300 gravures et 25 planches hors texte (1876), broché. 15 fr
Cartonnage riche, tranches dorées. 20 fr.

VAN BENEDEN. **Les commensaux et les parasites du règne animal.** 1875, 1 vol. in-8 avec figures, de la *Bibliothèque scientifique internationale.* Cartonné. 6 fr.

VOGEL. **La photographie et la chimie de la lumière.** 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scient. intern*,, avec fig. Cart. 6 fr.

LIVRES SCIENTIFIQUES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

On peut se procurer tous les ouvrages qui se trouvent dans ce Catalogue par l'intermédiaire des libraires de France et de l'Étranger.

On peut également les recevoir FRANCO par la poste, sans augmentation des prix désignés, en joignant à la demande des TIMBRES-POSTE ou un MANDAT sur Paris.

AGASSIZ. **De l'espèce et de la classification en zoologie**, traduit de l'anglais par M. VOGELI, édition remaniée par l'auteur. 1869. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*. 5 fr.

ALLIX. **De l'alimentation des nouveau-nés.** 1868, in-8. 1 fr.

AMUSSAT. (Alph.). **De l'emploi de l'eau en chirurgie.** 1850, in-4. 2 fr.

AMUSSAT (Alph.). **Mémoires sur la galvanocaustique thermique.** 1 vol. in-8, avec 44 fig. intercalées dans le texte. 1876. 3 fr. 50

AMUSSAT (Alph.). **Des sondes à demeure et du conducteur en baleine.** 1 brochure in-8, avec fig. dans le texte. 1876. 1 fr. 25

ANGER (Benjamin), **Plaies pénétrantes de poitrine.** 1 brochure in-4. 2 fr.

ANGER (Benjamin). **Traité iconographique des maladies chirurgicales**, précédé d'une introduction par M. le professeur VELPEAU. 1866, in-4. 1re partie : luxations et fractures. 150 fr.

ANGLADA. **Traité des eaux minérales** et des établissements thermaux des Pyrénées-Orientales. 1833, 2 vol. in-8. 4 fr. 50

Annales d'oculistique. — Tables générales, dressées par le docteur WARLOMONT, des tomes I à XXX. 1838 à 1858, 1 vol. in-8. 3 fr.

Annales de la Société d'hydrologie médicale de Paris. — Comptes rendus des séances de 1854 à 1871. 19 vol. in-8. 133 fr.

ARCHIAC (d'). **Leçons sur la faune quaternaire**, professées au Muséum d'histoire naturelle. 1865, 1 vol. in-8. 3 fr. 50

ARRÉAT. **Éléments de philosophie médicale**, ou Théorie fondamentale de la science des faits médico-biologiques. 1858, 1 vol. in-8. 7 fr. 50

ARRÉAT. **De l'homœopathie**, simples réflexions propres à servir de réponse aux objections contre cette méthode de guérison. 1850, in-8. 1 fr. 50

ARTIGUES. **Amélie-les-Bains, son climat et ses thermes**, comprenant un aperçu historique sur l'ancienneté des thermes, sur l'état actuel de la station et les améliorations qu'elle comporte, la topographie, l'analyse des eaux sulfureuses et leur mode d'action dans les maladies. 1864, 1 vol. in-8 de 267 pages. 3 fr. 50

AUBER (Édouard). **Traité de la science médicale** (histoire et dogme), comprenant : 1° un précis de méthodologie et de médecine préparatoire ; 2° un résumé de l'histoire de la médecine, suivi de notices historiques et critiques sur les écoles de Cos, d'Alexandrie, de Salerne, de Paris, de Montpellier et de Strasbourg ; 3° un exposé des principes généraux de la science médicale, renfermant les éléments de la pathologie générale. 1853, 1 fort vol. in-8. 8 fr.

AUBER (Éd.). **Hygiène des femmes nerveuses**, ou conseils aux femmes pour les époques critiques de leur vie. 1844, 2e édit., 1 vol. gr. in-18. 3 fr. 50

AUBER (Éd.). **De la fièvre puerpérale devant l'Académie de médecine**, et des principes du vitalisme hippocratique appliqués à la solution de cette question. 1858, in-8. 3 fr. 50

AUBER (Éd.). **Philosophie de la médecine.** 1865, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

AUBER (Éd.). **Institutions d'Hippocrate,** ou exposé dogmatique des vrais principes de la médecine, extraits de ses œuvres; renfermant : les dogmes de la science et de l'art, l'histoire naturelle des maladies, les règles de l'hygiène et de la thérapeutique, les éléments de la philosophie médicale et les premiers tableaux des maladies; précédées d'une notice historique et critique sur les livres hippocratiques et suivies d'une dissertation philosophique sur l'hippocratisme. 1864, 1 vol. gr. in-8 de luxe. 10 fr.

AXENFELD. **Des névroses.** 1 vol. in-8, 2e édition. (*Sous presse.*)

BAGEHOT. **Lois scientifiques du développement des nations,** dans leurs rapports avec les principes de la sélection naturelle et de l'hérédité. 2e édition, 1875, 1 vol. in-8, cartonné. 6 fr.

BAIN (Al.). **Les sens et l'intelligence.** 1873, 1 fort vol. in-8. 10 fr.

BAIN (Al.). **L'esprit et le corps.** 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale,* 2e édit. 1876, cartonné. 6 fr.

BALFOUR STEWART. **La conservation de l'énergie,** suivie d'une étude sur la nature de la force, par M. P. de Saint-Robert, avec fig. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale,* 2e édition, 1876, cart. 6 fr.

BARTHEZ et RILLET. **Traité clinique et pratique des maladies des enfants.** 1874. 3e édition (*Sous presse*).

BAUDON. **L'ovotomie abdominale** ou opération césarienne. In-8. 4 fr.

BAUDRIMONT. **Théorie de la formation du globe terrestre,** pendant la période qui a précédé l'apparition des êtres vivants. 1867, 1 vol. in-18. 2 fr. 50

BAUMÈS. **Précis théorique et pratique sur les maladies vénériennes.** 1840, 2 vol. in-8. 7 fr.

BECQUEREL. **Traité clinique des maladies de l'utérus et de ses annexes,** par M. L. A. Becquerel, médecin de l'hôpital de la Pitié, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 1859, 2 vol. in-8 de 1061 pages avec un atlas de 18 planches (dont 5 coloriées), représentant 44 figures. 20 fr.

BECQUEREL. **Traité des applications de l'électricité à la thérapeutique médicale et chirurgicale.** 1860, 2e édition, 1 vol. in-8. 7 fr.

BECQUEREL et RODIER. **Traité de chimie pathologique appliquée à la médecine pratique.** 1854, 1 vol. in-8. 7 fr.

BÉRAUD (B.-J.). **Essai sur le cathétérisme du canal nasal,** suivant la méthode de Laforest, procédé nouveau. 1855, in-8 avec 4 figures. 2 fr. 50

BÉRAUD (B.-J.). **Recherches sur l'orchite et l'ovarite varioleuses.** 1859, in-8. 1 fr. 50

BÉRAUD (B.-J.). **Atlas complet d'anatomie chirurgicale topographique,** pouvant servir de complément à tous les ouvrages d'ana-

tomie chirurgicale, composé de 109 planches représentant plus de 200 gravures dessinées d'après nature par M. Bion, et avec texte explicatif. 1865, 1 fort vol. in-4.

Prix : fig. noires, relié. 60 fr.
— fig. coloriées, relié. 120 fr.

Ce bel ouvrage, auquel on a travaillé pendant sept ans, est le plus complet qui ait été publié sur ce sujet. Toutes les pièces, disséquées dans l'amphithéâtre des hôpitaux, ont été reproduites d'après nature par M. Bion, et ensuite gravées sur acier par les meilleurs artistes. Après l'explication de chaque planche, l'auteur a ajouté les applications à la pathologie chirurgicale, à la médecine opératoire, se rapportant à la région représentée.

Le même ouvrage, texte anglais, même prix.

BERAUD (B.-J.) ET VELPEAU. **Manuel d'anatomie chirurgicale générale et topographique**. 1862, 2e édition, 1 vol. in-18 de 622 pages. 7 fr.

BÉRAUD (B.-J.) ET ROBIN. **Manuel de physiologie de l'homme et des principaux vertébrés.** 1856-1857, 2 vol. gr. in-18, 2e édit., entièrement refondue. 12 fr.

BERGERET. **Philosophie des sciences cosmologiques**, critique des sciences et de la pratique médicale. 1866, in-8 de 310 p. 4 fr.

BERGERET. **Petit manuel de la santé**. 1 vol. in-18 avec 50 fig. dans le texte. 7 fr.

BERGERET. **De l'urine**, chimie physiologique et microscopie pratique. 1868, 1 vol. in-18. 4 fr. 50

BERNARD (Claude). **Leçons sur les propriétés des tissus vivants** faites à la Sorbonne, rédigées par M. Émile ALGLAVE, avec 94 fig. dans le texte. 1866, 1 vol. in-8. 8 fr.

BERNSTEIN. **Les organes des sens**. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scient. intern.*, avec 91 figures. Cart. 6 fr.

BERT (Paul). **Projet de loi sur l'organisation de l'enseignement supérieur**. 1872, in-8. 2 fr.

BERTAULD. **Introduction à la connaissance des causes premières. De la méthode.** 1 vol. in-18. 3 fr. 50

BERTET. **Des parasites de l'homme** tant internes qu'externes, et des moyens qu'il convient d'employer pour les détruire. 1866, in-8 de 55 pages. 1 fr. 50

BERTET. **Pathologie et chirurgie du col utérin**. 1866, in-8 de 96 pages. 2 fr. 50

BERTHELOT. **La synthèse chimique**. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scient. intern.* 2e édition, 1876. Cart. 6 fr.

BERTON. **Guide et questionnaire** de tous les examens de médecine avec les réponses des examinateurs eux-mêmes aux questions les plus difficiles suivi de programmes de conférences pour l'externat et l'internat, avec de grands tableaux synoptiques inédits d'anatomie et de pathologie. 1 vol. in-18, 2e édition, 1877. 3 fr. 50

BERTRAND. **Traité du somnambulisme**, et des différentes modifications qu'il présente. 1823, 1 vol. in-8. 7 fr.

BERTULUS (Évar.). **Marseille et son intendance militaire**, à propos de la peste, de la fièvre jaune, du choléra et des événements de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), en 1861. 1864, 1 vol. gr. in-8 de 500 pages. 7 fr.

BEYRAN. **Éléments de pathologie générale.** 1863, 1 vol. gr. in-18. 3 fr. 50

BILLROTH. **Traité de pathologie chirurgicale générale**, traduit de l'allemand, précédé d'une introduction par M. VERNEUIL. 1 fort vol. gr. in-8 avec 100 fig. dans le texte. 14 fr.

BINZ. **Abrégé de matière médicale et de thérapeutique**, traduit de l'allemand par J. Alquier et Courbon, internes des hôpitaux de Lyon. 1872, 1 vol. in-18. 2 fr. 50

BLANCHARD. **Les métamorphoses, les mœurs et les instincts des insectes**, par M. Emile BLANCHARD, de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle. 1877, 2e éd. 1 magnifique vol. grand in-8 jésus avec 160 fig. intercal. dans le texte et 40 gr. pl. hors texte.
Broché. 25 fr. — Relié demi-maroquin. 30 fr.

BLANQUI. **L'éternité par les astres.** 1872, in-8 de 78 pages. 2 fr.

BLATIN. **Recherches physiologiques et cliniques sur la nicotine et le tabac**, précédé d'une introduction sur la méthode expérimentale en thérapeutique. 1870, gr. in-8. 4 fr.

BOCQUILLON. **Manuel d'histoire naturelle médicale.** 1871, 2 vol. in-18 avec 415 fig. dans le texte. 14 fr.

BOCQUILLON. **Revue du groupe des verbénacées**, recherche des types, organogénie, organographie, classification, description des genres. 1863, 1 vol. gr. in-8 de 186 pages avec 20 planches gravées sur acier. 15 fr.

BOCQUILLON. **Anatomie et physiologie des organes reproducteurs des champignons et des lichens.** 1869, in-4. 2 fr. 50

BOCQUILLON. **Mémoire sur le groupe des tillacées**, 1867, gr. in-8 de 48 pages. 2 fr.

BOSSU. **Nouveau compendium médical à l'usage des médecins-praticiens**, contenant : 1° la pathologie générale ; 2° un dictionnaire de pathologie interne, avec l'indication des formules les plus usitées dans le traitement des maladies ; 3° dictionnaire de thérapeutique, avec la définition de toutes les préparations pharmaceutiques. 1874, 5e édition, 1 vol. gr. in-18. 7 fr.

BOSSU. **Traité des plantes médicinales indigènes**, précédé d'un cours de botanique. 3e édition. 1872, 1 vol. in-8 et atlas de 60 planches représentant 1100 figures
Prix : fig. noires. 13 fr.
— fig. coloriées. 22 fr.

BOSSU. **Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle et des phénomènes de la nature.** 1857-59, 3 vol. in-4 avec 1370 fig. 27 fr.

BOSSU. **Anthropologie**, ou étude des organes, fonctions et maladies de l'homme et de la femme. 2 forts vol. in-8 avec atlas de 20 planches. 1870, 6e édition.
Prix : avec atlas noir. 15 fr.
— avec atlas colorié. 21 fr.

BOTKIN. **Des maladies du cœur.** Leçons de clinique médicale faites à l'Université de Saint-Pétersbourg. 1870, in-8. 3 fr. 50

BOTKIN. **De la fièvre.** Leçons de clinique médicale faites à l'Université de Saint-Pétersbourg. 1872, in-8. 4 fr. 50

BOUCHARDAT. **Annuaire de thérapeutique, de matière médicale, de pharmacie et de toxicologie**, de 1841 à 1876, conte-

nant le résumé des travaux thérapeutiques et toxicologiques publiés de 1840 à 1875, et les formules des médicaments nouveaux, suivi de Mémoires divers de M. le professeur Bouchardat.

La collection complète se compose de 36 années et 3 suppléments. 39 vol. grand in-32.

Prix des années 1841 à 1873, et des suppléments, chacune 1 fr. 25
— — 1874 à 1877, — 1 fr. 50

1841. — Monographie du diabète sucré.
1842. — Observations sur le diabète sucré et mémoire sur une maladie nouvelle, l'*hippurie*.
1843. — Mémoire sur la digestion.
1844. — Recherches et expériences sur les contre-poisons du sublimé corrosif, du plomb, du cuivre et de l'arsenic.
1845. — Mémoire sur la digestion des corps gras.
1846. — Recherches sur des cas rares de chimie pathologique, et mémoire sur l'action des poisons et de substances diverses sur les plantes et les poissons.
1846, supplément. — 1° Trois mémoires sur les fermentations.
2° Un mémoire sur la digestion des substances sucrées et féculentes, et des recherches sur les fonctions du pancréas.
3° Un mémoire sur le diabète sucré ou glycosurie.
4° Note sur les moyens de déterminer la présence et la quantité de sucre dans les urines.
5° Notice sur le pain de gluten.
6° Note sur la nature et le traitement physiologique de la phthisie.
1847. — Mémoire sur les principaux contre-poisons et sur la thérapeutique des empoisonnements, et diverses notices scientifiques.
1848. — Nouvelles observations sur la glycosurie, notice sur la thérapeutique des affections syphilitiques, et mémoire sur l'influence des nerfs pneumogastriques dans la digestion.
1849. — Mémoire sur la thérapeutique du choléra.
1850. — Mémoire sur la thérapeutique des affections syphilitiques et observations sur l'affaiblissement de la vue coïncidant avec les maladies dans lesquelles la nature de l'urine est modifiée.
1851. — Mémoire sur la pathogénie et la thérapeutique du rhumatisme articulaire aigu.
1852. — Mémoire sur le traitement de la phthisie et du rachitisme par l'huile de foie de morue.
1856. — Mémoires : 1° sur les amidonneries insalubres ; 2° sur le rôle des matières albumineuses dans la nutrition.
1856, supplément. — 1° Histoire physiologique et thérapeutique de la cinchonine ;
2° Rapports sur les remèdes proposés contre la rage ;
3° Recherches sur les alcaloïdes dans les veines ;
4° Solution alumineuse benzinée ;
5° La table alphabétique des matières contenues dans les annuaires de 1841 à 1855, rédigée par M. le docteur Ramon.
1857. — Mémoire sur l'oligosurie, avec des considérations sur la polyurie.
1858. — Mémoire sur la genèse et le développement de la fièvre jaune.
1859. — Rapports sur les farines falsifiées, le pain bis et le vin plâtré.
1860. — Mémoire sur l'infection déterminée dans le corps de l'homme par la fermentation putride des produits morbides ou excrémentitiels. Des désinfectants qui peuvent être employés pour prévenir cette infection.
1861. — Mémoire sur l'emploi thérapeutique externe du sulfate simple d'alumine et de zinc, par M. le docteur Homolle.
1861, supplément. — 1° Mémoire sur l'étiologie et la prophylaxie de la tuberculisation pulmonaire;
2° Etude sur les mucédinées parasites qui nuisent le plus à l'homme ;
3° Considérations et documents sur l'entraînement des pugilistes;
4° Mémoire sur la pimélorrhée ;
5° Instruction pour l'usage de l'urométre de M. Bouchardat.
1862. — Deux conférences faites aux ouvriers sur l'usage et l'abus des liqueurs fortes et des boissons fermentées.
1863. — Mémoire sur les eaux potables.
1864. — Trois notes sur l'origine et la nature de la vaccine ; sur l'inoculation et sur le traitement de la syphilis.
1865. — Mémoire sur l'exercice forcé dans le traitement de la glycosurie.
1866. — Mémoire sur les poisons, les venins, les virus, les miasmes spécifiques dans leurs rapports avec les ferments.
1867. — Mémoire sur la gravelle.
1868. — Mémoire sur le café.
1869. — Mémoire sur la production de l'urée. — Mémoire sur l'étiologie de la glycosurie.
1870. — Mémoire sur la goutte.
1871-72. — Mémoire sur l'état sanitaire de Paris et de Metz pendant le siége.

1873. — Mémoire sur l'étiologie du typhus.
1874. — Mémoire sur l'hygiène du soldat.
1875. — Mémoire sur l'hygiène thérapeutique des maladies.
1876. — Mémoire sur le traitement hygiénique des maladies chroniques et des convalescences.
1877. — Mémoire sur l'étiologie thérapeutique.

BOUCHARDAT. **Supplément à l'Annuaire de thérapeutique**, etc., pour 1846, contenant des mémoires : 1° sur les fermentations; 2° sur la digestion des substances sucrées et féculentes et sur les fonctions du pancréas, par MM. Bouchardat et Sandras ; 3° sur le diabète sucré ou glycosurie ; 4° sur les moyens de déterminer la présence et la quantité de sucre dans les urines ; 5° sur le pain de gluten ; 6° sur la nature et le traitement physiologique de la phthisie. 1 vol. gr. in-32. 1 fr. 25

BOUCHARDAT. **Supplément à l'Annuaire de thérapeutique**, etc., pour 1856, contenant : 1° l'histoire physiologique et thérapeutique de la cinchonine ; 2° rapport sur les remèdes proposés contre la rage ; 3° recherches sur les alcaloïdes dans les urines ; 4° solution alumineuse benzinée ; 5° la table alphabétique des matières contenues dans les Annuaires de 1841 à 1855, rédigée par M. Ramon. 1 vol. in-32. 1 fr. 25

BOUCHARDAT. **Supplément à l'Annuaire de thérapeutique pour 1861**, contenant : 1° un mémoire sur l'étiologie et la prophylaxie de la phthisie pulmonaire ; 2° une étude sur les mucédinées parasites qui nuisent le plus à l'homme ; 3° des documents sur l'entraînement ; 4° une instruction pour l'usage de l'uromètre de M. Bouchardat. 1 vol. in-32. 1 fr. 25

BOUCHARDAT. **Nouveau formulaire magistral**, précédé d'une notice sur les hôpitaux de Paris, de généralités sur l'art de formuler, suivi d'un précis sur les eaux minérales naturelles et artificielles, d'un mémorial thérapeutique, de notions sur l'emploi des contre-poisons, et sur les secours à donner aux empoisonnés et aux asphyxiés. 1876, 20e édition, revue, corrigée d'après le *Codex*, augmentée de quatre notices sur les usages thérapeutiques du lait, du vin, sur les cures de petit-lait, de raisin, et de formules nouvelles. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
Cartonné. 4 fr.
Relié. 4 fr. 50

BOUCHARDAT. **Physique, avec ses principales applications.** 1851, 1 vol. gr. in-18 de 540 pages avec 230 fig. dans le texte. 3e édit. 2 fr. 50

BOUCHARDAT. **Histoire naturelle**, contenant la zoologie, la botanique, la minéralogie et la géologie. 1844, 2 vol. gr. in-18 avec 308 figures. 3 fr.

BOUCHARDAT. **Opuscules d'économie rurale**, contenant les engrais, la betterave, les tubercules de dahlia, les vignes et les vins, le lait, le pain, les boissons, l'alucite, la digestion et les maladies des vers à soie, les sucres, l'influence des eaux potables sur le goître, etc. 1851, 1 vol. in-8. 3 fr. 50

BOUCHARDAT. **Traité des maladies de la vigne.** 1853, 1 vol. in-8. 3 fr. 50

BOUCHARDAT. **Formulaire vétérinaire**, contenant le mode d'action, l'emploi et les doses des médicaments simples et composés, prescrits aux animaux domestiques par les médecins vétérinaires français et étrangers, et suivi d'un mémorial thérapeutique. 1862, 2e édit., 1 vol. in-18. 4 fr. 50

BOUCHARDAT. **Manuel de matière médicale**, de thérapeutique comparée et de pharmacie. 1873, 2 vol. gr. in-18, 5e édit. 16 fr.

BOUCHARDAT. **Le travail**, son influence sur la santé (conférences faites aux ouvriers). 1863, 1 vol. in-18. 2 fr. 50

BOUCHARDAT. **De la glycosurie ou diabète sucré**, son traitement hygiénique, suivi de notes et documents sur la nature et le traitement de la goutte, la gravelle urique, sur l'oligurie, le diabète insipide avec excès d'urée, l'hippurie, le pimelorrhée, etc. 1875, 1 v. gr. in-8. 15 fr.

BOUCHARDAT ET H. JUNOD. **L'eau-de-vie et ses dangers**, conférences populaires. 1 vol. in-18. 1 fr.

BOUCHARDAT ET QUEVENNE. **Du lait**, 1er fascicule, instruction sur l'essai et l'analyse du lait; 2e fascicule, des laits de femme, d'ânesse, de chèvre, de brebis, de vache. 1857, 1 vol. in-8. 6 fr.

BOUCHARDAT ET DELONDRE. **Quinologie**. Des quinquinas et des questions qui, dans l'état présent de la science et du commerce, s'y rattachent avec le plus d'actualité. 1854, 1 vol. gr. in-4, avec 23 pl. coloriées et 2 cartes. 40 fr.

BOUCHARDAT (Gustave). **Histoire générale des matières albuminoïdes**. Thèse d'agrégation. 1 vol. in-8, 1872. 2 fr. 50

BOUCHUT ET DESPRÉS. **Dictionnaire de médecine et de thérapeutique médicale et chirurgicale**, comprenant le résumé de la médecine et de la chirurgie, les indications thérapeutiques de chaque maladie, la médecine opératoire, les accouchements, l'oculistique, l'odontechnie, les maladies d'oreilles, l'électrisation, la matière médicale, les eaux minérales et un formulaire spécial pour chaque maladie. 2e édit. 1872, 1 fort vol. in-4 avec 800 fig. intercalées dans le texte.

Prix : broché. 25 fr.
— cartonné. 27 fr.
— relié. 29 fr.

BOUCHUT. **Diagnostic des maladies du système nerveux par l'ophthalmoscopie.** 1866, 1 vol. in-8 avec atlas de planches coloriées. 9 fr.

BOUCHUT. **Histoire de la médecine et des doctrines médicales.** 1873, 2 forts vol. in-8. 16 fr.

BOURDET (Eug.). **Vocabulaire des principaux termes de la philosophie positive** avec notes biographiques appartenant au calendrier positiviste, 1 vol. in-8, 1875 3 fr. 50

BOURDET (Eugène). **L'évolution de la médecine**. 1 brochure in-8, 1876. 1 fr. 50

BOURGUIGNON ET SANDRAS. **Traité pratique des maladies nerveuses.** 2e édition, corrigée et considérablement augmentée. 1860-1863, 2 vol. in-8. 12 fr.

BOUYER (Achille). **Étude médicale sur la station hivernale d'Amélie-les-Bains.** 1 vol. in-18, 1876. 1 fr. 50

BRÉMOND (E.). **De l'hygiène de l'aliéné.** 1871, br. in-8. 2 fr.

BRIALMONT (Général). **La défense des États et les camps retranchés.** 1 vol. in-8, avec fig. dans le texte et 2 planches hors texte, de la *Bibliot. scient intern.* Cart. 6 fr.

BRIERRE DE BOISMONT. **Des maladies mentales** (extrait de la pathologie médicale du professeur Requin). In-8 de 90 pages. 2 fr.

BRIERRE DE BOISMONT. **Des hallucinations**, ou histoire raisonnée des apparitions, des visions, des songes, de l'extase, du magnétisme et du somnambulisme. 1862, 3e édition très-augmentée. 1 vol. in-8. 7 fr.

BRIERRE DE BOISMONT. **Du suicide et de la folie suicide**, considérés dans leurs rapports avec la statistique, la médecine et la philosophie. 1865. 2e édition, 1 vol. in-8 de 680 pages. 7 fr.

BRIERRE DE BOISMONT. **Joseph Guislain**, sa vie et ses écrits, esquisses de médecine mentale. 1867, 1 vol. in-8. 5 fr.

BRIGHAM. **Quelques observations chirurgicales.** 1872, gr. in-8 de 102 pages, sur papier de Hollande avec 4 photographies hors exte. 5 fr.

BROC. **Essai sur les races humaines,** considérées sous les rapports anatomique et philosophique. 1836, 1 vol. in-8 avec 11 fig. 1 fr. 50

BROUSSAIS. **Recherches sur la fièvre hectique.** Paris, 1803, in-8. 1 fr.

BUCHNER (Louis). **Science et nature,** traduit de l'allemand, par A. Delondre. 1866, 2 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 5 fr.

Bulletins de la Société anatomique de Paris, rédigés par MM. Axenfeld, Bauchet, Bell, Bérard, Bourdon, Broca, Chassaignac, Demarquay, Denucé-Deville, Forget, Foucher, Giraldès, Gosselin, Lenoir, Leudet, Livois, Maréchal, Mercier, Pigné, Richard, Royer-Collard, Sestier, A. Tardieu, Thibault, Valleix, Vigla ; années 1826 à 1834, 1837, 1838, 1840 à 1855, 26 vol. in-8.

Prix des années 1826 à 1834, chacune : 1 fr.

Prix des autres volumes, chacun : 2 fr.

BYASSON. **Essai sur les causes de dyspepsie** et sur leur traitement par l'eau minérale de Mauhourat (à Cauterets). 1874, in-8, 1 fr. 50

BYASSON (H.) ET FOLLET (A.). **Étude sur l'hydrate de chloral et le trichloracétate de soude.** 1871, in-8 de 64 pages. 2 fr.

CABADÉ. **Essai sur la physiologie des épithéliums.** 1867, in-8 de 88 pages avec 2 planches gravées. 2 fr. 50

CAHAGNET. **Abrégé des merveilles du ciel et de l'enfer,** de Swedenborg. 1855, 1 vol. gr. in-18. 3 fr. 50

CAHAGNET. **Arcanes de la vie future dévoilés,** où l'existence, la forme, les occupations de l'âme après sa séparation du corps sont prouvées par plusieurs années d'expériences au moyen de huit *Somnambules extatiques,* qui ont eu 80 perceptions de 36 personnes de diverses conditions, décédées à différentes époques, leurs signalements, conversations, renseignements. Preuves irrécusables de leur existence au monde spirituel. 1848-1860, 3 vol. gr. in-18. 15 fr.

CAHAGNET. **Encyclopédie magnétique spiritualiste,** traitant spécialement de faits physiologiques. Magie magnétique, swedenborgianisme, nécromancie, magie céleste. 1854 à 1862, 7 vol. gr. in-18. 28 fr.

CAHAGNET. **Études sur l'homme.** 1858, 1 vol. gr. in-18. 1 fr.

CAHAGNET. **Lettres odiques-magnétiques** du chevalier Reichenbach, traduites de l'allemand. 1833, 1 vol. in-18. 1 fr. 50

CAHAGNET. **Lumière des morts,** ou études magnétiques, philosophiques et spiritualistes, dédiées aux penseurs du XIXe siècle. 1851, 1 vol. gr. in-18. 5 fr.

CAHAGNET. **Magie magnétique,** ou traité historique et pratique de fascinations, de miroirs kabbalistiques, d'apports, de suspensions, de pactes, de charmes des vents, de convulsions, de possession, d'envoûtement, de sortiléges, de magie de la parole, de correspondances sympathiques et de nécromancie. 1858, 2e édit. 1 vol. gr. in-18. 7 fr.

CAHAGNET. **Révélations d'outre-tombe,** par les esprits Galilée, Hippocrate, Franklin, etc., sur Dieu, la préexistence des âmes, la création de la terre, l'astronomie, la météorologie, la physique, la métaphysique, la botanique, l'hermétisme, l'anatomie vivante du corps humain, la médecine, l'existence du Christ et du monde spirituel, les apparitions et les manifestations spirituelles du XIXe siècle. 1856, 1 vol. in-18. 5 fr.

CAHAGNET. **Sanctuaire du spiritualisme**, ou étude de l'âme humaine et de ses rapports avec l'univers, d'après le somnambulisme et l'extase. 1850, 1 vol. in-18. 5 fr.

CAHAGNET. **Traitement des maladies**, ou étude sur les propriétés médicinales de 150 plantes les plus connues et les plus usuelles, par l'extatique ADÈLE MAGINOT, avec une exposition des diverses méthodes de magnétisation. 1851, 1 vol. gr. in-18. 2 fr. 50

CAHAGNET. **Méditations d'un penseur**, ou mélanges de philosophie et de spiritualisme, d'appréciations, d'aspirations et de déceptions. 1861, 2 vol. in-18. 10 fr.

CARON. **Le code des jeunes mères.** Traité théorique et pratique pour l'éducation physique des nouveau-nés. 1859, 1 vol. in-8. 3 fr. 50

CARON. **La puériculture**, ou la science d'élever hygiéniquement et physiologiquement les enfants. 1866, in-18 de 280 pages. 3 fr. 50

CARON. **Guide pratique de l'alimentation hygiénique et physiologique au sein ou au biberon.** 1867, in-18 de 70 pages. 1 fr.

CARPON. **Voyage à Terre-Neuve.** 1852, 1 vol. in-8. 2 fr. 50

CARRIER. **Étude sur la localisation dans le cerveau de la faculté du langage articulé.** In-8 de 77 pages. 2 fr.

CARRIÈRE. **Recherches sur les eaux minérales sodo-bromurées de Salins.** 1856, in-12. 1 fr. 50

CASPER. **Traité pratique de médecine légale**, rédigé d'après des observations personnelles, par Jean-Louis Casper, professeur de médecine légale de la Faculté de médecine de Berlin; traduit de l'allemand sous les yeux de l'auteur, par M. Gustave Germer Baillière. 1862. 2 vol. in-8. Reliés. 20 fr.

CASTORANI. **Mémoire sur le traitement des taches de la cornée**, *néphélion*, *albugo* 1867, in-8. 1 fr.

CASTORANI. **Mémoire sur l'extraction linéaire externe de la cataracte.** 1874, in-8. 3 fr. 50

CAUSIT. **Étude sur les polypes du larynx chez les enfants. et en particulier sur les polypes congénitaux.** 1867, in-8 de 162 pages avec 3 planches lithographiées. 3 fr. 50

CHARBONNIER. **Maladies et facultés diverses des mystiques.** 1 vol. in-8, 1875. 5 fr.

CHARCOT ET CORNIL. **Contributions à l'étude des altérations anatomiques de la goutte**, et spécialement du rein et des articulations chez les goutteux. 1864, in-8 de 30 pages avec pl. 1 fr. 50

CHARPIGNON. **Physiologie, médecine et métaphysique du magnétisme.** 1848, 1 vol. in-8 de 480 pages. 6 fr.

CHARPIGNON. **Considérations sur les maladies de la moelle épinière.** 1860, in-8. 1 fr.

CHARPIGNON. **Études sur la médecine animique et vitaliste.** 1864. 1 vol. gr. in-8 de 192 pages. 4 fr.

CHASERAY (Alexandre). **Conférences sur l'âge.** 1868, 1 vol. in-18. 1 fr. 50

CHAUFFARD. **Fragments de critique médicale**, Broussais, Magendie, Chomel. 1864, in-8 de 67 pages. 1 fr. 50

CHAUFFARD. **Laennec**, conférence faite à la Faculté de médecine, le 3 avril 1865. In-8 de 50 pages. 1 fr. 25

CHAUFFARD. **De la spontanéité et de la spécificité dans les maladies.** 1867, 1 vol. in-18 de 232 pages. 3 fr.

CHÉRUBIN. **De l'extinction des espèces**, études biologiques sur quelques-unes des lois qui régissent la vie. 1868, in-18. 2 fr. 50

CHEVALLIER (Paul). **De la paralysie des nerfs vaso-moteurs dans l'hémiplégie**. 1867, in-8 de 50 pages. 1 fr. 50

CHIPAULT (Antony). **De la résection sous-périostée dans la fracture de l'omoplate par armes à feu.** In-8 de 30 pages et 6 pl. 3 fr. 50

CHIPAULT. **Fractures par armes à feu**, expectation, résection sous-périostée, évidement, amputation. Paris, 1872, 1 vol. gr. in-8 avec 37 planches chromolithographiées. 25 fr.

CHOMET. **Effets et influence de la musique** sur la santé et sur la maladie. In-8. 3 fr.

CHRISTIAN (P.). **Histoire de la magie, du monde surnaturel** et de la fatalité à travers les temps et les peuples. 1 vol. gr. in-8 de 669 pages avec un grand nombre de figures et 16 planches hors texte. 15 fr.

CLÉMENCEAU. **De la génération des éléments anatomiques**, précédé d'une introduction par M. le professeur Robin. 1867, in-8. 5 fr.

Conférences historiques de la Faculté de médecine faites pendant l'année 1865 (*les Chirurgiens érudits*, par M. Verneuil. — *Guy de Chauliac*, par M. Follin. — *Celse*, par M. Broca. — *Wurtzius*, par M. Trélat. — *Rioland*, par M. Le Fort. — *Leuret*, par M. Tarnier. — *Harvey*, par M. Béclard. — *Stahl*, par M. Lasègue. — *Jenner*, par M. Lorain. — *Jean de Vier*, par M. Axenfeld. — *Laennec*, par M. Chauffard. — *Sylvius*, par M. Gubler. — *Stoll*, par M. Parrot). 1 vol. in-8. 6 fr.

COOKE ET BERKELEY. **Les champignons**, avec 110 figures dans le texte. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale*. 1875. Cartonné. 6 fr.

CORLIEU. **La mort des rois de France** depuis François Ier jusqu'à la Révolution française. 1 vol. in-18, imprimé en caractères elzéviriens. 1873. 3 fr. 50

CORNAZ. **Des abnormités congénitales des yeux et de leurs annexes.** 1848, in-8. 1 fr. 50

CORNIL. **Des différentes espèces de néphrites.** 1869, in-8. 3 fr. 50

CORNIL. **Leçons élémentaires d'hygiène**, rédigées d'après le programme adopté par le ministre de l'instruction publique, à l'usage des établissements d'enseignement secondaire par V. Cornil, professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin des hôpitaux de Paris. 1 vol. in-18 avec 27 figures dans le texte. 2 fr. 50

CORNIL ET CHARCOT. Voy. CHARCOT.

CORNIL ET HÉRARD. Voy. HÉRARD.

CORNIL ET RANVIER. **Manuel d'histologie pathologique** : 2 vol. in-18 avec nombreuses figures dans le texte (1876). 16 fr

CORNIL ET RANVIER. **Contributions à l'étude du développement histologique des tumeurs épithéliales.** Br. in-8. 1 fr.

COSTER. **Manuel de médecine pratique basée sur l'expérience**, suivi de deux tableaux synoptiques des empoisonnements. 1837, 1 vol. in-18. 1 fr. 25

COSTES. **Histoire critique et philosophique de la doctrine physiologique.** 1849, 1 vol. in-8. 6 fr.

COUDRET. **Recherches médico-physiologiques sur l'électricité animale.** 1837, 1 vol. in-8. 7 fr.

DAMASCHINO. **Des différentes formes de pneumonie aiguë chez les enfants.** 1867, in-8 de 154 pages. 3 fr. 50

DAMASCHINO. **La pleurésie purulente.** 1869, in-8. 3 fr. 50

DAMASCHINO. **Étiologie de la tuberculose.** 1872, in-8 de 204 pages. 2 fr. 50

D'ARDONNE. **La philosophie de l'expression**, étude psychologique. 1871, 1 vol. in-8 de 352 pages. 8 fr.

D'ASSIER (Adolphe). **Physiologie du langage phonétique.** 1868, 1 vol. in-18. 2 fr. 50

D'ASSIER (Adolphe). **Physiologie du langage graphique.** 1868, in-18. 2 fr. 50

D'ASSIER (Adolphe). **Essai de philosophie positive au XIXe siècle.** Première partie : Le ciel. 1 vol. in-18. 2 fr. 50

DE CANDOLLE. **Organographie végétale**, ou description raisonnée des organes des plantes. 1844, 2 vol. in-8 avec 60 pl. représentant 422 fig. 8 fr.

DEGRAUX-LAURENT. **Études ornithologiques.** La puissance de l'aile, ou l'oiseau pris au vol. 1871, 1 vol. in-8 de 260 pages avec 5 pl. 5 fr.

DE LA SALZÈDE. **Lettres sur le magnétisme animal,** considéré sous le point de vue physiologique et psychologique. 1847, 1 vol. in-12. 2 fr. 50

DELAUNAY. **Conférence sur l'astronomie**, et en particulier sur le ralentissement du mouvement de rotation de la terre. 1866, in-18 avec 14 fig. 50 c.

DELAVILLE (aîné). **Cours pratique d'arboriculture fruitière** pour la région du nord de la France. 1872, 1 vol. in-8, illustré de 269 fig. 6 fr.

DELBŒUF. **La psychologie comme science naturelle.** 1 vol. in-8, 1876. 2 fr. 50

DELEUZE. **Histoire critique du magnétisme animal.** 2e édition, 1819, 2 vol. in-8. 9 fr.

DELEUZE. **Mémoire sur la faculté de prévision,** avec des notes et des pièces justificatives, et avec une certaine quantité d'exemples de prévisions recueillis chez les anciens et les modernes. 1836, in-8, br. 2 fr. 50

DELEUZE. **Instruction pratique sur le magnétisme animal,** précédé d'une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur, et suivi d'une lettre d'un médecin étranger. 1853, 1 vol. in-12. 3 fr. 50

DELMAS (Paul). **Mémoire sur l'anatomie et la pathologie du mamelon** dans leurs rapports avec l'allaitement. 1860, in-8. 1 fr.

DELMAS. **Étude pratique sur l'hydrothérapie.** 1re partie, de l'hydrothérapie à domicile, précédée de quelques considérations générales sur la théorie physiologique de cette méthode de traitement. 1869, in-8. 2 fr.

DELONDRE ET BOUCHARDAT. **Quinologie**, des quinquinas et des questions qui, dans l'état présent de la science et du commerce, s'y rattachent avec le plus d'actualité. 1854, 1 vol. gr. in-4 avec 23 pl. col. et 2 cartes. 40 fr.

DELPECH. **Chirurgie clinique de Montpellier**, ou observations et réflexions tirées des travaux de chirurgie clinique de cette école. 1823-1828, 2 vol. in-4. 16 fr.

DELVAILLE (Camille). **Étude sur l'histoire naturelle.** Première série, contenant : unité d'origine des races humaines; de l'alimentation par la viande de cheval ; l'œuvre d'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire; biographie scientifique du XVIIIe siècle; les hommes à queue. 1862, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

DELVAILLE (Camille). **De la fièvre de lait,** étude critique et clinique, 1862, 1 vol. in-8 de 133 pages. 2 fr. 50

DELVAILLE (Camille). **De l'exercice de la médecine,** nécessité de réviser les lois qui la régissent en France, précédé d'une lettre de M. Jules Simon. 1865, 1 vol. in-8 de 144 pages. 2 fr.

DELVAILLE (Camille). **Lettres médicales sur l'Angleterre.** 1874, in-8. 1 fr. 50

DELY. **Extinction de la variole et du choléra.** 1874, in-8. 1 fr. 25

DE PUISAYE ET LECONTE. **Eaux d'Enghien,** au point de vue chimique et médical. 1853, 1 vol. in-8. 5 fr

DE QUATREFAGES. **Ch. Darwin et ses précurseurs français,** étude sur le transformisme. 1870, 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 5 fr.

DE QUATREFAGES. **L'espèce humaine,** 1 vol. in-8, de la *Bibl. scient. intern.* (1877). 6 fr

DESCHAMPS (d'Avallon). **Compendium de pharmacie pratique,** Guide du pharmacien établi et de l'élève en cours d'études, comprenant un traité abrégé des sciences naturelles, une pharmacologie raisonnée et complète, des notions thérapeutiques, et un guide pour les préparations chimiques et les eaux minérales ; un abrégé de pharmacie vétérinaire, une histoire des substances médicamenteuses, un traité de toxicologie, et une étude pratique des substances nécessaires à la photographie et à la galvanoplastie ; précédé d'une introduction par M. le professeur Bouchardat. 1868, 1 vol. gr. in-8 de 1150 pages environ. 20 fr.

DESCHAMPS (d'Avallon). **Manuel de pharmacie et Art de formuler,** contenant : 1° les principes élémentaires de pharmacie ; 2° des tableaux synoptiques : *a*, des substances médicamenteuses tirées des trois règnes, avec leurs doses et leurs modes d'administration ; *b*, des eaux minérales employées en médecine ; *c*, des substances incompatibles; 3° les indications pratiques nécessaires pour composer de bonnes formules; suivi d'un *Formulaire de toutes les préparations iodées* publiées jusqu'à ce jour, par M. Deschamps (d'Avallon), pharmacien de la maison impériale de Charenton. 1856, 1 vol. gr. in-18 avec 19 figures. 4 fr.

DESCHAMPS (d'Avallon). **Manuel pratique d'analyse chimique.** 1859, 2 vol, in-8 de 1034 pages, contenant, l'un l'analyse qualitative, l'autre l'analyse quantitative, avec 80 fig. intercalées dans le texte. 9 fr.

DESPRÉS (Arm.) ET BOUCHUT. Voy. BOUCHUT.

DESPRÉS (Arm.). **Traité théorique et pratique de la syphilis,** ou infection purulente syphilitique. 1873, 1 vol. in-8. 7 fr.

DEVERGIE (Alphonse). **Médecine légale théorique et pratique** avec le texte et l'interprétation des lois relatives à la médecine légale, revus et annotés par M. Dehaussy de Robécourt, conseiller à la cour de cassation. 1852, 3e édit. 3 vol. in-8. 23 fr.

Le premier volume traite : 1° certificats, rapports et consultations médico-légales; 2° responsabilité médicale ; 3° mariage ; 4° séparation de corps ; 5° grossesse ; 6° avortement ; 7° accouchement ; 8° paternité, maternité, naissances précoces et tardives, superfétation ; 9° supposition, substitution d'enfant ; 10° infanticides; 11° attentats à la pudeur ; 12° maladies simulées ; 13° aliénation mentale.

Le second volume traite : 1° coups et blessures volontaires et involontaires ; 2° mort

subite ; 3° mort apparente ; 4° époque de la mort ; 5° putréfaction cadavérique ; 6° autopsie ; 7° exhumations ; 8° identité ; 9° suicide ; 10° asphyxie en général ; 11° asphyxie par submersion ; 12° pendaison et strangulation ; 13° combustion spontanée.

Le troisième volume traite les empoisonnements et toutes les questions de chimie gale.

DONDERS. **L'astigmatisme** et les verres cylindriques, par Donders, professeur à l'Université d'Utrecht, traduit du hollandais, par le docteur Dor, médecin à Vevey. 1862, 1 vol. in-8 de 144 pages. 4 fr. 50

DRAPER. **Les conflits de la science et de la religion.** 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale*. 3e édition, 1876. Cartonné. 6 fr.

DROGNAT-LANDRÉ. **De l'extraction de la cataracte.** 1869, gr. in-8. 1 fr.

DROGNAT-LANDRÉ. **De la contagion seule cause de la propagation de la lèpre.** 1869, in-8. 2 fr. 50

DUBOIS. **Matière médicale indigène**, ou Histoire des plantes médicinales qui croissent spontanément en France et en Belgique (ouvrage couronné par la Société de médecine de Marseille, en réponse à cette question : *Des ressources que la flore médicale indigène présente aux médecins de campagne*). 1848, 1 vol. in-8. 4 fr.

DUBOUCHET. **Maladies des voies urinaires et des organes de la génération**, contenant la rétention d'urine, les rétrécissements de l'urèthre, les maladies de la glande prostate, de la vessie, des testicules, des vésicules séminales et des conduits spermatiques, des reins et des uretères ; la stérilité et l'impuissance ; le diabète sucré ou glycosurie ; la gravelle et les calculs de la vessie. 10e édition, 1851, 1 vol. in-8. 5 fr.

DUJARDIN-BAUMETZ. **De la myélite aiguë.** 1872, gr. in-8 de 163 pages. 2 fr. 50

DUMONT. **Hœckel et la théorie de l'évolution en Allemagne.** 1873. 1 vol. de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

DUMONT. **Théorie scientifique de la sensibilité.** Plaisir et douleur. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale*. Cart. 6 fr.

DU POTET. **Thérapeutique magnétique**, règles de l'application du magnétisme à l'expérimentation pure et au traitement des maladies ; spiritualisme ; son principe et ses phénomènes. 1863, 1 vol. 12 fr.

DU POTET. **Traité complet de magnétisme**, cours en douze leçons. 4e édition. (*Sous presse.*)

DU POTET. **Manuel de l'étudiant magnétiseur**, ou Nouvelle instruction pratique sur le magnétisme, fondée sur *trente années* d'expérience et d'observations. 1869, 4e édition, 1 vol. gr. in-18. 3 fr. 50

DUPUYTREN. **Leçons orales de clinique chirurgicale** faites à l'Hôtel-Dieu de Paris, par le baron Dupuytren, chirurgien en chef, recueillies et publiées par MM. les docteurs Brierre de Boismont et Marx. 1839, 2e édition entièrement refondue, 6 vol. in-8. 10 fr.

DURAND (de Gros). **Essais de physiologie philosophique.** 1866, 1 vol. in-8. 8 fr.

DURAND (de Gros). **De l'influence des milieux sur les caractères de races, de l'homme et des animaux.** 1868, br. in-8. 1 fr. 50

DURAND (de Gros). **Ontologie et psychologie physiologique.** 1 vol. in-18. 1871. 3 fr. 50

DURAND (de Gros). **De l'hérédité dans l'épilepsie.** Paris, 1869, br. in-8 de 15 pages. 50 c.

DURAND (de Gros). **Les origines animales de l'homme**, éclairées par la physiologie et l'anatomie comparatives. 1871, 1 vol. in 8. 5 fr.

DURAND-FARDEL. **Traité pratique des maladies chroniques.** 1868, 2 vol. gr. in-8. 20 fr.

DURAND-FARDEL. **Traité thérapeutique des eaux minérales** de France et de l'étranger, et de leur emploi dans les maladies chroniques. 2e édit., 1862, 1 vol. in-8 de 774 pages avec carte color. 9 fr.

DURAND-FARDEL. **Traité pratique des maladies des vieillards.** 1873, 2e édition. 1 fort vol. gr. in-8 de 816 pages. 14 fr.

DURAND-FARDEL. **Lettres médicales sur Vichy.** 3e édition. 1866, 1 vol. in-18 de 250 pages. 2 fr. 50

DURAND-FARDEL. **Les eaux minérales et les maladies chroniques.** Leçons professées à l'École pratique. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Éléments de science sociale ou religion physique sexuelle et naturelle, par un docteur en médecine, traduit sur la 7e édition anglaise. 1869, gr. in-18 de 600 pages. Cartonné. 4 fr.

ELIPHAS LEVI. **Histoire de la magie**, avec une exposition claire et précise de ses procédés, de ses rites et de ses mystères. 1860, 1 vol. in-8, avec 90 fig. 12 fr.

ELIPHAS LEVI. **La clef des grands mystères**, suivant Hénoch, Abraham, Hermès Trismégiste et Salomon. 1861, 1 vol. in-8 avec 22 pl. 12 fr.

ELIPHAS LEVI. **Dogme et rituel de la haute magie.** 1861, 2e éd. 2 vol. in-8 avec 24 fig. 18 fr.

ELIPHAS LEVI. **Philosophie occulte.** Fables et symboles, avec leur explication où sont révélés les grands secrets de la direction du magnétisme universel et des principes fondamentaux du grand œuvre. 1863, 1 vol. in-8. 7 fr.

ELIPHAS LEVI. **La science des esprits**, révélation du dogme secret des kabbalistes, esprit occulte des évangiles, appréciations des doctrines et des phénomènes spirites. 1865, in-8. 7 fr.

Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la défense nationale, voir p. 48.

Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars 1871, édition contenant *in extenso* les trois volumes distribués à l'Assemblée nationale. 1 vol. in-4. 16 fr.

FABRE. **Dictionnaire des dictionnaires de médecine français et étrangers**, avec un vol. supplémentaire rédigé sous la direction du docteur Ambroise Tardieu. 1851, 9 vol. in-8. 25 fr.

FAIVRE (Ernest). **De la variabilité des espèces.** 1868, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

FAU. **Anatomie des formes du corps humain** à l'usage des peintres et des sculpteurs. 1866. 1 vol. in-8 avec atlas, in-folio de 25 pl.
Prix : fig. noires. 20 fr.
— coloriées. 35 fr.

FERMOND. **Études sur la symétrie**, considérée dans les trois règnes de la nature. 1855, in-8 de 54 pages. 2 fr. 50

FERMOND. **Études comparées des feuilles** dans les trois grands embranchements végétaux comprenant le principe de la trisection et les lois de leur formation et de leur composition, leur classification méthodique, l'explication rationnelle de certaines feuilles exceptionnelles, leur composition organographique et leur phytogénie. (Extrait du tome II de l'*Essai de phytomorphie*). 1864, 1 vol. in-8 avec 13 pl. 10 fr.

FERMOND. **Phytogénie**, ou théorie mécanique de la végétation. 1867. 1 vol. gr. in-8 de 708 pages avec 5 planches. 12 fr.

FERMOND. **Essai de phytomorphie**, ou étude des causes qui déterminent les principales formes végétales. 1864-1868, 2 vol. gr. in-8 avec nombreuses planches. 30 fr.

FERMOND. **Faits pour servir à l'histoire générale de la fécondation chez les végétaux**. In-8 de 45 pages. 2 fr.

FERRIÈRE (Émile). **Le darwinisme**. 1872, 1 vol. in-18 de 448 pages. 4 fr. 50

FLINT (Aug.). **Recherches expérimentales sur une nouvelle fonction du foie**, consistant dans une séparation de la cholestérine du sang et son élimination sous forme de stercorine. 1868, in-8. 2 fr.

FOISSAC. **Rapports et discussions à l'Académie royale de médecine sur le magnétisme animal**, avec des notes explicatives 1833, 1 vol. in-8. 7 fr. 50

FOLET (Henri). **De la résection du poignet**. 1869, in-8 de 90 pages. 2 fr.

FONVIELLE (W. de). **L'astronomie moderne**. 1869, 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

FOURCAULT. **Du choléra épidémique**. 1849, in-8, br. 1 fr.

FOURNIER. **Actes du congrès international de botanique, tenu à Paris en août 1867**. 1 vol. gr. in-8. 6 fr.

FOURNIER. **Etudes cliniques sur les douches oculaires et la glace**, appliquées au traitement des phlegmasies de l'œil. 1857. in-8. 1 fr. 25

FOY. **Traité de matière médicale et de thérapeutique**, appliquée à chaque maladie en particulier. 1843, 2 vol. in-8 de 1456 pages. 7 fr.

FOY. **Formulaire des médecins praticiens**, contenant : 1° les formules des hôpitaux civils et militaires, français et étrangers ; 2° l'examen et l'interrogation des malades; 3° un mémorial raisonné de thérapeutique ; 4° les secours à donner aux empoisonnés et aux asphyxiés ; 5° la classification des médicaments, d'après leurs effets thérapeutiques; 6° un tableau des substances incompatibles ; 7° l'art de ormuler. 1844, 3e édition, 1 vol. in-18. 2 fr. 50

FOY. **Mémorial de thérapeutique à l'usage des médecins praticiens**, contenant : la médecine, la chirurgie, les accouchements. 1862, 1 vol. in-8 en deux parties, contenant 1250 pages. 14 fr

Cet ouvrage traite les maladies tant internes qu'externes. L'ordre suivi est l'ordre alphabétique, c'est le plus simple et le plus commode. Chaque affection est décrite ainsi qu'il suit : 1° la définition ; 2° les symptômes très-brièvement ; 3° le traitement avec de nombreux détails et toutes les formules et prescriptions spéciales.

FOY. **Choléra-morbus**. Premiers secours à donner aux cholériques avant l'arrivée du médecin. 1849, 1 vol. in-18. 1 fr.

FRÉDÉRIQ (Dr). **Hygiène populaire**. 1 vol. in-12. 4 fr.

FUCHS. **Les volcans**, 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale*, avec figures et une carte coloriée. 1876. cart. 6 fr.

FUMOUZE (A.). **De la cantharide officinale** (thèse de pharmacie). 1867, in-4 de 58 pages et 5 planches. 3 fr. 50

FUMOUZE (V.). **Les spectres d'absorption du sang** (thèse de doctorat). In-4 de 141 pages et 3 pl. 4 fr 50

GAGE (Louis-Léon). **Les animaux nuisibles à l'homme et en particulier du Pulex penetrans**. 1867, 1 vol. gr. in-8 avec planche lithographiée. 2 fr. 50

GARCIN. **Le magnétisme expliqué par lui-même**, ou nouvelle théorie des phénomènes de l'état magnétique, comparée aux phénomènes de l'état ordinaire. 1855, 1 vol. in-8. 4 fr.

GARNIER. **Dictionnaire annuel des progrès des sciences et institutions médicales**, suite et complément de tous les dictionnaires, précédé d'une introduction par M. le docteur Amédée Latour. 1 vol. in-12 de 500 pages.

Prix de la	1re année 1864.	5 fr.
—	2e année 1865.	6 fr
—	3e année 1866.	6 fr
—	4e année 1867.	6 fr
—	5e année 1868.	6 fr
—	6e année 1869.	6 fr.
—	7e année 1870 et 1871.	7 fr.
—	8e année 1872.	7 fr.
—	9e année 1873.	7 fr.
—	10e année 1874.	7 fr.
—	11e année 1875.	7 fr.
—	12e année 1876.	7 fr.

GARNIER ET WAHU. Voy JAMAIN et WAHU.

GAULTIER DE CLAUBRY. **De l'identité du typhus et de la fièvre typhoïde.** 1844, 1 vol. in-8. 2 fr. 50

GAUSSAIL. **De la fièvre typhoïde**, de sa nature et de son traitement. Paris, 1839, in-8. 1 fr. 50

GAUTHIER. **Recherches historiques sur l'exercice de la médecine dans les temples**, chez les peuples de l'antiquité. 1844, 1 vol. in-12. 2 fr.

GAUTHIER. **Histoire du somnambulisme connu chez tous les peuples**, sous les noms divers d'extases, songes, oracles, visions. Examen des doctrines de l'antiquité et des temps modernes, sur ses causes, ses effets, ses abus, ses avantages et l'utilité de son concours avec la médecine. 1842, 2 vol. in-8. 10 fr.

GAUTHIER (Aubin). **Revue magnétique**, journal des cures et des faits magnétiques et somnambuliques. Décembre 1844 à octobre 1846, 2 vol in-8. 8 fr.

Les numéros de mai, juin, juillet, août et septembre 1846 n'ont jamais été publiés ; ils forment, dans le tome IIe, une lacune des pages 241 à 432.

GAY-LUSSAC. **Cours de chimie professé à la Faculté des sciences.** Histoire des sels, la chimie végétale et animale. 1833, 2 vol. in-8. 5 fr.

GAY-LUSSAC. **Instruction sur l'essai des matières d'argent par la voie humide** ; suivie des documents officiels relatifs à la rectification en France, du mode d'essai des matières d'or et d'argent, généralement suivi en Europe. 1830-1832, 2 vol. in-4 avec 48 fig. 5 fr.

GELEZ. **Histoire générale des membranes séreuses et synoviales, des bourses muqueuses, des kystes**, sous le rapport de leur structure, de leurs fonctions, de leurs affections et de leur traitement. 1845, 1 vol. in-8. 3 fr.

GELY. **Etudes sur le cathétérisme curviligne et sur l'emploi d'une nouvelle sonde dans le cathétérisme évacuatif.** 1862, 1 vol. in-4 avec 97 planches. 7 fr.

GENDRIN. **De l'influence des âges sur les maladies.** 1840, in-8 1 fr.

GEOFFROY SAINT-HILAIRE. **Histoire naturelle des mammifères**, comprenant quelques vues préliminaires de l'histoire naturelle, et l'histoire des singes, des makis, des chauves-souris et de la taupe. 1834, 1 vol. in-8. 5 fr.

GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Étienne). **Vie, travaux et doctrine scientifique**, par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

— Le même. 1 vol. in-8. 5 fr.

GERVAIS (Paul). **Zoologie**. Reptiles vivants et fossiles. 1869, gr. in-8 avec 19 planches gravées. 7 fr.

GIACOMINI. **Large communication entre la veine porte et les veines iliaques droites**, traduit de l'italien. 1874, in-8. 2 fr. 50

GINTRAC (E.). **Observations et recherches sur la cyanose ou maladie bleue**. Paris, 1824, 1 vol. in-8. 4 fr. 50

GINTRAC (E.). **Mémoires et observations de médecine clinique et d'anatomie pathologique**. 1830, 1 vol. in-8, fig. 4 fr. 50

GINTRAC (E.). **Cours théorique et clinique de pathologie interne et de thérapie médicale**. 1853-1859, tomes I à IX, gr. in-8. 63 fr.

Les tomes IV et V se vendent séparément. 14 fr.

Les tomes VI et VII (*Maladies du système nerveux*) se vendent séparément. 14 fr.

Les tomes VIII et IX (*Maladies du système nerveux*) (suite) se vendent séparément. 14 fr.

GINTRAC (E.). **Maladies de l'appareil nerveux** (extrait du *Cours de pathologie interne*). 4 vol. gr. in-8. 28 fr.

GINTRAC (E.). **Revue des maladies** observées dans les salles de clinique interne de l'hôpital Saint-André de Bordeaux, pendant l'année 1823. In-8. 3 fr. 50

GINTRAC (E.). **Fragments de médecine clinique** et d'anatomie pathologique. 1841, 1 vol. in-8. 3 fr. 50

GINTRAC (Henri). **Essai sur les tumeurs solides intra-thoraciques**. 1845, in-4. 1 fr. 50

GIRAUD-TEULON. **Œil schématique**, dimensions décuples. 1868, 1 tableau. 2 fr. 50

GOUBERT. **Manuel de l'art des autopsies cadavériques**, surtout dans ses applications à l'anatomie pathologique, précédé d'une lettre de M. le professeur Bouillaud. 1867, in-18 de 520 pages avec 145 fig. 6 fr.

GOUBERT ET WYROUBOFF. **La science vis-à-vis de la religion**. 1 fr.

GOUJON. **Étude d'un cas d'hermaphrodisme bisexuel imparfait chez l'homme**. 1872, in-8 avec 2 planches. 1 fr.

GOUPY. **Explication des tables parlantes**, des médiums, des esprits et du somnambulisme, suivie de la voyante de Prevorst. 1860, 1 vol. in-8. 6 fr.

GRAD. **Considérations sur les progrès et l'état présent des sciences naturelles**. 1874, in-8. 2 fr.

GRÉHANT. **Manuel de physique médicale**. 1869, 1 vol gr. in-18 de 650 pages avec 469 fig. intercalées dans le texte. 7 fr.

GRÉHANT. **Tableaux d'analyse chimique**, conduisant à la détermination de la base et de l'acide d'un sel inorganique isolé, avec les couleurs caractéristiques des précipités. 1862, in-4, cart. 3 fr. 50

GRÉHANT. **Recherches physiques sur la respiration de l'homme**. 1864, in-8 de 46 pages avec 1 planche. 1 fr. 50

GRIMAUX (Édouard). **Chimie organique élémentaire.** 1 vol in-18 de 370 pages. 1872. 4 fr. 50

GRIMAUX (Édouard). **Chimie inorganique élémentaire.** 1874, 1 vol. in-18 avec fig. 5 fr.

GROVE (W. R.). **Corrélation des forces physiques,** traduit de l'anglais par M. Séguin aîné. 2e édition. 1868, in-8. 7 fr. 50

GUILLEMOT. **Étude sur l'arnica.** 1874, in-8. 1 fr.

GUILLOT (Natalis). **La lésion, la maladie** (thèse de concours pour la chaire de pathologie médicale). 1851, in-8. 1 fr. 50

GUINIER. **Essai de pathologie et de clinique médicales,** contenant des recherches spéciales sur la forme pernicieuse de la maladie des marais, la fièvre typhoïde, la diphthérie, la pneumonie, la thoracentèse chez les enfants, le carreau, etc. 1866, 1 fort vol. in-8. 8 fr.

GUISLAIN (J.). **Traité sur l'aliénation mentale et sur les hospices des aliénés.** Amsterdam, 1826, 2 vol. in-8 avec 12 pl. 5 fr.

HAMILTON. **Observations sur les avantages et l'emploi des purgatifs dans plusieurs maladies,** trad. de l'anglais par Lafisse. 1825. 1 vol. in-8. 2 fr.

HARTMANN. (E.-D.). **Le darwinisme,** ce qu'il y a de vrai et de faux dans cette doctrine. 1 vol. in-18, de la *Biblioth. de philosoph. contemporaine.* 2 fr. 50

HÉMEY (Lucien). **De la péritonite tuberculeuse.** 1867, in-8 de 90 pages. 2 fr.

HENRY (Ossian) père et fils. **Traité pratique d'analyse chimique des eaux minérales** potables et économiques, avec leurs principales applications à l'hygiène et à l'industrie. Considérations générales sur leur formation, leur thermalité, leur aménagement, etc. Fabrication des eaux minérales artificielles, etc. 1859, 1 vol. in-8 de 680 p. avec 131 fig. intercalées dans le texte. 12 fr.

HÉRARD ET CORNIL. **De la phthisie pulmonaire,** étude anatomo-pathologique et clinique. 1867, 1 vol. in-8 avec fig. dans le texte et pl. coloriées. 10 fr.

HILLAIRET (J. E.). **Notice sur l'empoisonnement par l'arsenic,** sur l'emploi de l'appareil de Marsh et des autres moyens de doser ce toxique. 1847, br. in-8. 1 fr.

HOUEL. **Manuel d'anatomie pathologique générale et appliquée,** contenant le catalogue et la description des pièces déposées au musée Dupuytren. 2e édition. 1862, 1 vol. in-18 de 930 pages. 7 fr.

HOUEL. **Des plaies et des ruptures de la vessie** (concours pour l'agrégation en chirurgie). 1857, in-8. 2 fr.

HOUEL. **Mémoire sur l'encéphalocèle congénitale.** 1859, in-8. 1 fr. 25

HUFELAND. **Manuel de médecine pratique,** fruit d'une expérience de cinquante ans, suivi de considérations pratiques sur la saignée, l'opium et les vomitifs, traduit de l'allemand par le docteur Jourdan. 2e édition corrigée et augmentée d'un Mémoire sur les fièvres nerveuses. 1848, 1 vol. in-8 de 750 pages. 8 fr.

HUTIN. **Examen pratique des maladies de matrice.** 1844, 1 vol. in-8. 4 fr.

HUTIN. **Étude de la stérilité chez la femme** (clinique de Plombières). 1859, in-8. 2 fr. 50

HYERNAUX. **Traité pratique de l'art des accouchements.** 1866, 1 vol. gr. in-8 avec fig. 10 fr.

ISAMBERT (E.). **Études chimiques, physiologiques et cliniques** sur l'emploi thérapeutique du chlorate de potasse, spécialement dans les affections diphthéritiques (croup, angine couenneuse, etc.). 1856, 1 vol. in-8. 2 fr. 50

ISAMBERT (E.). **Parallèle des maladies générales et des maladies locales.** 1866, in-8. 3 fr.

JAMAIN. **Nouveau traité élémentaire d'anatomie descriptive et de préparations anatomiques**, par M. le docteur Jamain, chirurgien des hôpitaux. 1867, 3e édition, 1 vol. grand in-18 de 928 pages avec 223 fig. intercalées dans le texte. 12 fr.
Avec figures coloriées. 40 fr.

JAMAIN. **Manuel de petite chirurgie** contenant les pansements, les médicaments topiques, les bandages, les appareils de fractures, etc. 1873, 5e édition, refondue. 1 vol. grand in-18 de 762 pages avec 438 fig. 8 fr.

JAMAIN et TERRIER. **Manuel de pathologie et de clinique chirurgicales.** 3e édit., tome I, 1 fort vol. in-18, 1876. 8 fr.

JAMAIN. **De l'exstrophie ou extroversion de la vessie.** 1845, in-4. 1 fr. 50

JAMAIN. **De l'hématocèle du scrotum.** 1853, in-12. 2 fr. 50

JAMAIN. **Archives d'ophthalmologie**, comprenant les travaux les plus importants sur l'anatomie, la physiologie, la pathologie, la thérapeutique et l'hygiène de l'appareil de la vision. 1853-1856, 6 vol. in-8, fig. 20 fr.

JAMAIN. **Des plaies du cœur** (thèse d'agrégation). 1857, in-8. 2 fr.

JAMAIN ET WAHU. **Annuaire de médecine et de chirurgie pratiques**, de 1846 à 1866, résumé des travaux pratiques les plus importants publiés en France et à l'étranger de 1845 à 1865. 21 vol. grand in-32. Chaque. 50 c.

JANET (Paul). **Le matérialisme contemporain**, 2e édition. 1875, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

JANET (Paul). **La crise philosophique** : MM. Taine, Renan, Littré, Vacherot. 1865, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

JANET (Paul). **Le cerveau et la pensée.** 1867, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

JANET (Paul). **Les causes finales.** 1 vol. in-8 de la *Bibliot. de philosop. contemp.* 10 fr.

JARJAVAY. **De l'influence des efforts sur la production des maladies chirurgicales.** 1847, in-8 de 72 pages. 1 fr. 25

JENNER. **De la non-identité du typhus et de la fièvre typhoïde**, ou recherches sur le typhus, la fièvre typhoïde, la fièvre à rechute (*Relapsing fever*) et la fièvre simple continue (*febricula*), traduit par M. le docteur Verhaeghe, chirurgien de l'hôpital civil d'Ostende. 1852-1853, 2 vol. in-8. 7 fr.

JOLY. **La génération spontanée.** Conférence faite à Paris, le 1er mars 1865. 50 c.

JORDAN (Joseph). **Traitement des pseudarthroses par l'autoplastie périostique.** 1860, 1 vol. in-4 avec 3 pl. 3 fr. 50

JOSAT. **De la mort et de ses caractères** ; nécessité de réviser la législation des décès pour prévenir les inhumations précipitées ; ouvrage entrepris sous les auspices du gouvernement et couronné par l'Institut. 1854, 1 vol. in-8. 7 fr.

JOSAT. **Recherches historiques sur l'épilepsie.** 1856, in-8. 2 fr.

JOUSSET DE BELLESME. **Recherches expérimentales sur la digestion des insectes**, et de la blatte en particulier. 1 vol. in-8, 1876. 3 fr.

Journal de l'anatomie et de la physiologie normales et pathologiques, etc., dirigé par M. le professeur Ch. Robin et M. G. Pouchet. Voy. page 37.

LABORDE. **Les hommes et les actes de l'insurrection de Paris, devant la psychologie morbide.** 1871, 1 vol. in-18 de 150 pages. 2 fr. 50

LABORDE. **De la malignité dans les maladies.** 1872, in-8 (thèse d'agrégation). 2 fr. 50

LACROIX (E.). **Antéversion et rétroversion de l'utérus.** 1844, in-8. 2 fr.

LAFONTAINE. **L'art de magnétiser**, ou le magnétisme animal considéré sous les points de vue théorique, pratique et therapeutique. 1860, 3e édit. 1 vol. in-8, avec fig. 5 fr.

LAFONTAINE. **Mémoires d'un magnétiseur.** 1866, 2 vol. in-18. 7 fr.

LAFONT-GOUZI. **Traité du magnétisme animal**, considéré sous les rapports de l'hygiène, de la médecine légale et de la thérapeutique, 1839, in-8, br. 3 fr.

LAHILONNE. **Essai de critique médicale**, Pau et ses environs au point de vue des affections paludéennes. 1867, gr. in-8. 2 fr.

LAHILONNE. **Étude de météorologie médicale au point de vue des voies respiratoires.** 1869. 2 fr. 50

LALA. **Quelques considérations sur les affections appartenant ou se rattachant à la famille des cancers.** 1861, broch. in-8. 1 fr. 50

LANCEREAUX. **Traité théorique et pratique de la syphilis**, 2e édition, 1874, gr. in-8 avec figures et planches coloriées. 17 fr.

LANDAU. **Théorie et traitement de la glycosurie.** 1864, in-8. 1 fr. 50

LANOIX. **Étude sur la vaccination animale.** 1866, in-8 de 56 pages. 2 fr.

LAUGEL (Auguste). **Les problèmes de la nature.** 1864, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

LAUGEL (Auguste). **Les problèmes de la vie.** 1867, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

LAUGEL (Auguste). **Les problèmes de l'âme.** 1868, 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine.* 2 fr. 50

LAUGEL. **Les problèmes.** 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque de philosophie.* 1873. 7 fr. 50

LAUGEL (Auguste). **Les États-Unis pendant la guerre** (1861-1865). Souvenirs personnels. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 3 fr. 50

LAUGEL (Auguste). **La voix, l'oreille et la musique.** 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine.* 2 fr. 50

LAUSSEDAT. **La Suisse**, études médicales et sociales. 2e édition, suivie d'un travail nouveau sur *les stations sanitaires de la Suisse.* 1 vol. in-18 (1875). 3 fr. 50.

LE FORT. **La chirurgie militaire** et les Sociétés de secours en France et à l'étranger, par Léon Le Fort, professeur à la Faculté de médecine de Paris. 1872, 1 vol. in-8 avec gravures. 10 fr.

LE FORT. **Étude sur l'organisation de la médecine** en France et à l'étranger, 1874. In-8. 3 fr.

LE FORT. Voyez MALGAIGNE.

LEGRAND. **De l'analogie et des différences entre les tubercules et les scrofules.** 1849, 1 vol. in-8. 5 fr.

LEGRAND. **De l'action des préparations** d'or sur notre économie et plus spécialement sur les organes de la digestion et de la nutrition. 1849, in-8. 2 fr.

LEMOINE (Albert). **Le vitalisme et l'animisme de Stahl.** 1864. 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

LEMOINE (Albert). **De la physionomie et de la parole.** 1865, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

LEMOINE (Albert). **L'habitude et l'instinct.** 1 vol. in-18. 1875. 2 fr. 50

LEPORT. **Guide pratique pour bien exécuter,** bien réussir et mener à bonne fin l'opération de la cataracte par extraction supérieure. 1860, 1 vol. in-12. 3 fr.

LÉVI (Eliphas). Voy. ELIPHAS LÉVI.

LEYDIG. **Traité d'histologie comparée de l'homme et des animaux,** traduit de l'allemand par M. le docteur Lahilonne. 1 fort vol. in-8 avec 200 fig. dans le texte. 1866. 15 fr.

LHÉRITIER. **Des paralysies et de leur traitement par les eaux thermo-minérales de Plombières.** 1853. 1 vol. in-8. 5 fr.

LHERITIER. **Du rhumatisme et de son traitement** par les eaux thermo-minérales de Plombières. 1854, 1 vol. in-8. 5 fr.

LHERITIER ET HENRY. **Hydrologie de Plombières.** 1855, 1 vol. in-8. 3 fr. 50

LIEBIG. **Le développement des idées** dans les sciences naturelles, études philocopiques. 1867, in-8 de 42 pages. 1 fr. 25

LIEBREICH (Oscar). **L'hydrate de chloral;** traduit de l'allemand sur la 2e édition par Is. Levaillant. 1870, in-8 de 70 pages. 2 fr. 50

LIEBREICH (Richard). **Atlas d'ophthalmoscopie** représentant l'état normal et les modifications pathologiques du fond de l'œil, visibles à l'ophthalmoscope, composé de 12 planches contenant 57 figures tirées en chromolithographie, accompagnées d'un texte explicatif et dessinées d'après nature par le docteur Liebreich (de Berlin). 1870. 2e édition, 1 vol. in-folio. 30 fr.

Texte italien de cet atlas. 3 fr. 50

LIEBREICH (Richard). **Nouveau procédé d'extraction de la cataracte.** 1872, in-8 de 16 pages. 75 c.

LIOUVILLE (H.). **De la généralisation des anévrysmes miliaires.** Paris, 1871, 1 vol. in-8 de 230 pages et 3 planches comprenant 19 fig. 6 fr.

LIOUVILLE. **De l'abus en thérapeutique,** thèse d'agrégation. 1 vol. in-8. 2 fr. 50.

LŒWENBERG. **La lame spirale du limaçon de l'oreille** de l'homme et des mammifères. 1867, 1 vol. in-8. 2 fr.

LONGET. **Traité de physiologie.** 1873, 3e édition, 2e tirage, 3 forts vol. gr. in-8. 36 fr.

LONGET. **Tableaux de physiologie,** mouvement circulatoire de la matière dans les trois règnes, avec figures, 2e édition. 1874. 7 fr.

LORAIN. **L'assistance publique.** 1871, in-8. 1 fr.

LORAIN. **Jenner et la vaccine.** 1870, in-8. 1 fr. 25

LOTZE (Hermann). **Principes généraux de psychologie physiologique**, traduit de l'allemand par M. Pengon. 1 vol. in-18 de la *Biblioth. de philosop. contemp.*, 1876. 2 fr. 50

LUBANSKI. **Guide du poitrinaire** et de celui qui ne veut pas le devenir. 1873, 1 vol. in-18. 3 fr.

LUBBOCK. **L'homme préhistorique**, étudié d'après les monuments et les costumes retrouvés dans les différents pays de l'Europe, suivi d'une description comparée des mœurs des sauvages modernes, traduit de l'anglais par M. Ed. Barbier, avec 256 figures intercalées dans le texte, 1 beau vol. in-8. 2e édit., 1876, considérablement augmentée. et suivie d'une conférence de M. P. Broca sur les *Troglodytes de la Vezère.*

Prix : broché. 15 fr.
— cart. riche tranche doré. 18 fr.

LUBBOCK. **Les origines de la civilisation**, état primitif de l'homme et mœurs des sauvages modernes, traduit de l'anglais sur la troisième édition. 1 beau vol. in-8. 2e éd., 1877.

Prix : broché. 15 fr.
— relié. 18 fr.

LUYS. **Le cerveau et ses fonctions.** 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scient. intern.*, avec fig. 2e édition, 1876. Cart. 6 fr.

MACARIO. **Traitement moral de la folie.** 1843, in-4. 1 fr. 50

MACARIO. **Du sommeil, des rêves et du somnambulisme** dans l'état de santé et de maladie, précédé d'une lettre de M. le docteur Cerise. 1857, 1 vol. in-8. 5 fr.

MACARIO. **Des paralysies dynamiques ou nerveuses.** 1859, in-8. 2 fr. 50

MACARIO. **Leçons sur l'hydrothérapie**, professées à l'école pratique de médecine de Paris. 1871, 3e édit. 1 vol. in-18. 2 fr. 50

MACARIO. **De l'influence médicatrice du climat de Nice**, ou Guide des malades dans cette ville. 1862, 2e édit., 1 vol. in-18. 2 fr.

MACARIO. **Du rhumatisme et de la diathèse rhumatismale.** 1867, in-8 de 192 pages. 3 fr.

MACARIO. **Entretiens populaires sur la formation des mondes et les lois qui les régissent.** 1869. 1 vol. in-18. 2 fr. 25

MAGDELAIN. **Des kystes séreux et acéphalocystiques de la rate.** 1868, in-8. 2 fr.

MAHEUX. **Traité de la stérilité** chez la femme considérée particulièrement sous le rapport de ses causes et de son traitement. 1864. 1 vol. in-18. 2 fr. 50

MAHEUX. **Conseils aux femmes sur leurs maladies** et les soins particuliers que réclame leur santé. 1871, 1 vol. in-18 avec figures. 3 fr. 50

MAISONABE. **Orthopédie clinique sur les difformités dans l'espèce humaine**, accompagnée de mémoires. 1834, 2 vol. in-8 avec fig. 5 fr. 50

MALGAIGNE. **Manuel de médecine opératoire.** 8e édit., publiée par M. le professeur Léon Le Fort. I. les Opérations générales, 1874, 1 vol. in-18 avec 335 figures dans le texte. 7 fr.

MANDON. **Histoire critique de la folie instantanée**, temporaire, instinctive, ou étude philosophique, physiologique et légale des rapports de la volonté avec l'intelligence pour apprécier la responsabilité des fous instinctifs, des suicidés et des criminels. 3 fr. 50

MANDON. **De la fièvre typhoïde**, nouvelles considérations historiques, philosophiques et pratiques sur sa nature, ses causes et son traitement. 1864, 1 vol. in-8 de 412 pages. 6 fr.

MANDON. **Van Helmont**, sa biographie, histoire critique de ses œuvres. 1868, in-4. 6 fr.

MANUEL. **Essai sur l'organisation du service médical en France**. 1861. 1 vol in-8. 6 fr.

MAREY. **Du mouvement dans les fonctions de la vie**, cours professé au Collége de France pendant l'année 1867. 1 vol. in-8 avec 144 fig. dans le texte. 10 fr.

MAREY. **La machine animale**. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale*. 2e édition, cartonnage anglais. 6 fr.

MARTIN SAINT-ANGE. **Circulation du sang chez le fœtus de l'homme**. 1837, 2e édit. augmentée, in-4 avec 15 figures coloriées. 1 fr. 50

MARX (Edmond). **De la fièvre typhoïde**. 1864, in-8 de 86 pages. 3 fr.

MAUDSLEY. **Le crime et la folie**. 1875, 2e édition, 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale*. Cartonné. 6 fr.

MAUNOURY ET SALAMON. **Manuel de l'art des accouchements**, à l'usage des élèves en médecine et des élèves sages-femmes. 1874, 3e édit. avec 115 figures dans le texte. 7 fr.

MELLEZ. **Esquisse d'une genèse de la terre et de l'homme**, recueillie dans les papiers du docteur Mellez et publiée par V. Poirel. 1871, 1 vol. in-8. 5 fr.

MENIÈRE. **Cicéron médecin**, étude médico-littéraire. 1862, 1 vol. in-18. 4 fr. 50

MENIÈRE. **Les consultations de madame de Sévigné**. Étude médico-littéraire. 1864, 1 vol. in-8. 3 fr.

MENIÈRE. **Les moyens thérapeutiques employés dans les maladies de l'oreille**. Thèse, 1868, gr. in-8. 2 fr.

MÉRAT. **Nouvelle flore des environs de Paris**, suivant la méthode naturelle, avec l'indication des vertus des plantes usitées en médecine. 1836, 4e édit., 2 vol. in-18. 5 fr.

MESMER. **Mémoires et aphorismes**, suivis des procédés de d'Eslon. Nouvelle édition avec des notes par J. J. A. Ricard. 1846, in-18. 2 fr. 50

MESTRE. **Essai sur l'éléphantiasis des Arabes**, observé en Algérie. 1864, in-8 de 104 pages avec 5 pl. lithographiées. 3 fr. 50

MEUNIER (Stanislas). **Lithologie terrestre et comparée** (roches, météorites). 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque des sciences naturelles*. 1870, 108 pages. 4 fr. 50

MEUNIER (Stanislas). **Recherches chimiques sur les oxydes métalliques**. 1867, gr. in-8. 2 fr.

MEUNIER (Victor). **Science et démocratie**. 1865-1866, 2 vol. in-18 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. 7 fr.

MIQUEL. **Lettres médicales d'un vétéran de l'école de Bretonneau à M. le professeur Trousseau**, pour mettre un terme à des erreurs relatives aux maladies éruptives et à la spécificité. 1867, 1 vol. in-8 de 440 pages. 7 fr.

MIRAULT. **Traité pratique de l'œil artificiel**. 1818, 1 vol. in-8 avec 23 fig. 2 fr.

MOLESCHOTT (J.). **La circulation de la vie,** lettres sur la physiologie en réponse aux Lettres sur la chimie de Liebig, traduit de l'allemand par M. le docteur Cazelles. 1865, 2 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 5 fr.

MORDRET (Ambr.). **État actuel de la vaccine considérée au point de vue pratique et théorique,** et dans ses rapports avec les maladies et la longévité (couronné par l'Académie de médecine de Madrid). 1854, in-8 de 160 pages. 2 fr.

MOREAU (Alexis). **Des grossesses extra-utérines.** 1853, 1 vol. in-8. 2 fr. 50

MOREAU (de Tours). **Traité pratique de la folie névropathique.** 1869, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

MOREL. **Traité des champignons** au point de vue botanique, alimentaire et toxicologique, orné de plus de 100 gr. 1865, 1 vol. in-18 de 300 pages. Fig. noires. 4 fr.

MOREL-LAVALLÉE. **De la luxation de l'épaule en haut.** 1858, in-8. 1 fr. 50

MOREL-LAVALLÉE. **Appareil en gutta-percha pour la fracture des mâchoires** et pour leur section et leur résection. 1862, broch. in-8 de 40 pages avec fig. 1 fr. 50

MOREL-LAVALLÉE. **Sur l'ostéite** et ses suites. Thèse de concours. 1847, in-8. 2 fr. 50

MOREL-LAVALLÉE. **Des rétractions accidentelles des membres,** 1845, in-8. 2 fr.

MOREL-LAVALLÉE. **Moyen nouveau et très-simple de prévenir la roideur et l'ankylose dans les fractures,** bandage articulé. 1860, in-8. 1 fr. 25

MOREL-LAVALLÉE. **De la coxalgie sur le fœtus** et de son rôle dans la luxation congénitale du fémur. 1861, in-8. 1 fr. 25

MOREL-LAVALLÉE. **Épanchements traumatiques de sérosité.** 1850, in-8. 2 fr.

MOREL-LAVALLÉE. **Sur les corps étrangers articulaires.** Thèse de concours, 1853. 3 fr.

MOREL-LAVALLÉE. **Des luxations compliquées.** Thèse de concours, 1851, in-4. 3 fr.

MOREL-LAVALLÉE. **Des décollements traumatiques de la peau** et des couches sous-jacentes. 1863, broch. in-8 de 80 pages. 2 fr.

MORIN. **Du magnétisme et des sciences occultes.** 1860, 1 vol. in-8. 6 fr.

MORIN. **Magnétisme.** M. Lafontaine et les sourds-muets, br. in-8. 75 c.

MOUGEOT (de l'Aube). **Itinéraire d'un ubiétiste à travers les sciences et la religion.** 1re partie, LES SCIENCES. 1 vol. in-18 de 458 pages, 1870. 3 fr. 50

MUNARET. **Le médecin des villes et des campagnes.** 1862, 3e édit., 1 vol. gr. in-18. 4 fr. 50

MUNARET. **Iconautographie de Jenner.** 1860, 1 vol. in-8. 2 fr. 50

NÉLATON. **De l'influence de la position dans les maladies chirurgicales** (concours de clinique chirurgicale). 1851, in-8. 2 fr.

NÉLATON. **Éléments de pathologie chirurgicale,** par M. A. Néla-

ton, membre de l'Institut, professeur de clinique à la Faculté de médecine, chirurgien de l'Empereur, etc.

Seconde édition complétement remaniée.

TOME PREMIER, rédigé par M. le docteur Jamain, chirurgien des hôpitaux. 1 fort vol. gr. in-8. 9 fr.

TOME SECOND, rédigé par le docteur Péan, chirurgien des hôpitaux. 1 for vol. gr. in-8, avec 288 fig. dans le texte. 13 fr.

TOME TROISIÈME, rédigé par M. le docteur Péan, 1 vol. gr. in-8 avec figures. 14 fr.

TOME QUATRIÈME 1re partie, rédigé par le docteur PÉAN. 1 vol. gr. in-8, avec figures dans le texte, 1876. 7 fr.

Les vol. suivants de la 1re édition sont encore en vente :

Tome II. 8 fr.
Tome III. 6 fr.
Tome IV. 6 fr.
Tome V. 9 fr.

NETTER. **Des cabinets ténébreux**, dans le traitement de l'héméralopie. 1862, br. in-8 de 60 pages. 2 fr.

NETTER. **Lettres sur la contagion.** Br. in-8 de 40 pages. 1 fr. 50

NICAISE. **Des lésions de l'intestin dans les hernies.** 1866, in-8 de 120 pages. 3 fr.

NICOD. **Traité sur les polypes** et autres carnosités du canal de l'urèthre et de la vessie, avec les meilleurs moyens de les détruire sans danger. 1835, 1 vol. in-8. 2 fr. 50

NIEMEYER. **Éléments de pathologie interne et de thérapeutique**, traduits de l'allemand, annotés par M. Cornil. 1873, 3e édition française, augmentée de notes nouvelles d'après la huitième édition allemande, 2 vol. in-8. 14 fr.

ODIER. **Recherches sur la loi d'accroissement des nouveau-nés**, constaté par le système des pesées régulières et sur les conditions d'un bon allaitement. 1868, 1 broch. gr. in-8 de 56 pages et 7 planches. 1 fr. 50

ODIER ET BLACHE. **Quelques considérations sur les causes de la mortalité des nouveau-nés** et sur les moyens d'y remédier. 1867, gr. in-8 de 30 pages et XI tableaux. 1 fr. 50

OLLIVIER (Clément). **Histoire physique et morale de la femme.** 1857, 1 vol. in-8. 5 fr.

OLLIVIER (Clément). **Influence des affections organiques sur la raison**, ou pathologie morale. 1867, in-8 de 244 pages. 4 fr.

OLLIVIER (d'Angers). **Traité des maladies de la moelle épinière** contenant l'histoire anatomique, physiologique, de ce centre nerveux chez l'homme. 1837, 3e édition, 2 vol. in-8 avec 27 fig. 5 fr.

ONIMUS. **De la théorie dynamique de la chaleur** dans les sciences biologiques. 1866, in-8. 3 fr.

ONIMUS ET LEGROS. **Traité d'électricité médicale**, recherches physiologiques et cliniques. Paris, 1872, 1 vol. in-8 de 802 pages avec 141 fig. intercalées dans le texte. 12 fr.

ONIMUS ET VIRY. **Étude critique des tracés** obtenus avec le cardiographe et le sphygmographe. 1866, in-8 de 75 pages. 2 fr.

ONIMUS ET VIRY. **Études critiques et expérimentales** sur l'occlusion des orifices auriculo-ventriculaires. 1865, in-18 de 60 pages. 1 fr. 25

OURGAUD. **Précis sur les eaux thermo-minérales à base de chaux,** de soude et de magnésie d'Ussat-les-Bains (Ariége), et rapport sur la saison thermale de 1859, avec plans et notes historiques. 1859, 1 vol. in-8. 2 fr.

PADIOLEAU (de Nantes). **De la médecine morale** dans le traitement des maladies nerveuses. (Ouvrage couronné par l'Académie de médecine en 1864). 1 vol. in-8 de 256 pages. 4 fr. 50

PAGET (James). **Leçons de Clinique chirurgicale**, traduit de l'anglais par le docteur L.-H. Petit, et précédé d'une Introduction de M. le professeur Verneuil. 1 vol. in-8. 8 fr.

PAQUET (F.). **La gutta-percha ferrée** appliquée à la chirurgie sur les champs de bataille et dans les hôpitaux. 1867, in-8. 1 fr. 50

PAULY. **Maladies de l'utérus**, d'après les leçons cliniques de M. Lisfranc, faites à l'hôpital de la Pitié. 1836, 1 vol. in-8. 4 fr.

PÉAN. Voyez Nélaton.

PÉAN. **Splénotomie**, observation d'ablation complète de la rate pratiquée avec succès; considérations pathologiques, chirurgicales et physiologiques, suivies d'un historique de la splénotomie fait par M. Magdelain, interne des hôpitaux de Paris. 1 fr.

PÉAN. **De la forcipressure** ou de l'application des pinces à l'hémostasie chirurgicale, leçons recueillies par MM. G. Deny et Exchaquet, internes des hôpitaux. In-8. 1875. 2 fr. 50

PÉAN. **Leçons de clinique chirurgicale** professées à l'hôpital Saint-Louis (1874 et 1er semestre 1875). 1 fort vol. in-8, avec fig. dans le texte et 4 pl. color. hors texte, 1876. 20 fr.

PELLETAN. **Clinique chirurgicale**, ou mémoires et observations de chirurgie clinique et sur d'autres objets relatifs à l'art de guérir. 1810, 3 vol. in-8, fig. 7 fr

PETTIGREW. **La locomotion chez les animaux**. 1874, 1 vol. in-8 avec figures, de la *Bibliothèque scientifique internationale.* Cartonné. 6 fr.

PHILIPS (J. P.). **Influence réciproque de la pensée**, de la sensation et des mouvements végétatifs. (Mémoire lu à la Société psychologique, suivi d'un rapport fait à la Société, par M. le docteur Buchez.) 1862, in-8. 1 fr.

PHILIPS (J. P.). **Cours théorique et pratique de braidisme**, ou hypnotisme nerveux, considéré dans ses rapports avec la psychologie, la physiologie et la pathologie, et dans ses applications à la médecine, à la chirurgie, à la physiologie expér mentale, à la médecine légale et à l'éducation. 1860, 1 vol. in-8. 3 fr. 50

PHILLIPS. **Traité des maladies des voies urinaires**. 1860, 1 fort vol. in-8 avec 97 fig. intercalées dans le texte. 10 fr.

PICOT. **De l'état de la science dans la question des maladies infectieuses.** 1872, in-8. 2 fr.

PICOT. **Recherches expérimentales sur l'inflammation suppurative** et le passage des leucocytes à travers les parois vasculaires. In-8 de 40 pages avec 4 planches. 2 fr.

PICOT. **Projet de réorganisation de l'instruction publique en France.** 1871, in-8 de 120 pages. 2 fr.

PINEL (Scipion). **Traité de pathologie cérébrale,** ou des maladies du cerveau. 1844, 1 vol. in-8. 4 fr.

POINTE. **Loisirs médicaux et littéraires**; recueils d'éloges historiques, de relations médicales de voyages, d'annotations diverses, etc., documents pour servir à l'histoire de Lyon. 1844, 1 vol. in-8. 3 fr.

PUYSÉGUR. **Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal.** 1820, 3e édit., 1 vol. in-8. 6 fr.

PUYSEGUR. **Du magnétisme animal** considéré dans ses rapports avec les diverses branches de la physique générale. 1820, 1 vol. in-8. 6 fr.

QUEVENNE ET BOUCHARDAT. **Du lait.** 1er fascicule : Instruction sur l'essai et l'analyse du lait (chimie légale); 2e fascicule : Du lait en général; des laits de femme, d'ânesse, de chèvre, de brebis, de vache en particulier. 1856, in-8. 6 fr.

RABUTEAU. **Étude expérimentale sur les effets physiologiques des fluorures et des composés métalliques en général.** 1867, in-8. 2 fr. 50

RABUTEAU. **Des phénomènes physiques de la vision.** 1869, in-4. 2 fr. 50

RANVIER. **Recherches expérimentales** au sujet de l'action du phosphore sur les tissus vivants, considérations sur la pathogénie des transformations graisseuses. Gr. in-8. 1 fr.

RANVIER ET CORNIL. Voy. CORNIL et RANVIER.

RANVIER ET CORNIL. **Contributions à l'étude du développement histologique des tumeurs épithéliales** (cancroïdes). In-8 de 16 pages. 50 c.

Rapport confidentiel sur le magnétisme animal et sur la conduite récente de l'Académie royale de médecine, adressé à la congrégation de l'Index, et traduit de l'italien du R. P. Scorbadie. 1839, in-8. 2 fr.

REMAK. **Application du courant constant au traitement des névroses**, leçons faites à l'hôpital de la Charité. 1865, in-8 de 41 pages. 1 fr. 50

REMY. **Essai d'une nouvelle classification de la famille des Graminées.** Première partie, les *genres*. 1861, 1 vol. in-8. 8 fr.

RENAULT DU MOTEY. **Mémoire sur les fractures des os du métacarpe.** 1854, in-4. 1 fr. 25

REQUIN. **Éléments de pathologie médicale.** 1845-1863, in-8, vol. I à III. 22 fr.

Le tome III se vend séparément. 6 fr.

Ces *éléments* forment la partie *médicale* de l'ouvrage de pathologie entrepris par MM. Requin et Nélaton.

L'auteur aborde d'abord la pathologie générale, puis la pathologie spéciale, qu'il divise en nosographie organique et nosographie étiologique.

En tête de chaque chapitre se trouve une bibliographie médicale contenant le nom et une courte analyse des opinions des auteurs qui ont écrit sur le même sujet. Viennent ensuite la synonymie, l'historique, la symptomatologie, les caractères anatomiques, l'étiologie, le diagnostic et la thérapeutique de chaque maladie.

REQUIN. **Généralité de la physiologie**; plan et méthode à suivre dans l'enseignement de cette science. 1831, in-4. 1 fr.

REQUIN. **Des prodromes dans les maladies.** 1840, in-8. 1 fr. 50

REQUIN. **Des purgatifs** et de leurs principales applications (thèse pour le concours de matière médicale). 1839, in-8. 1 fr. 25

REQUIN. **De la spécificité dans les maladies** (thèse pour la chaire de pathologie médicale). 1851, in-8. 1 fr. 25

Revue scientifique de la France et de l'étranger (Revue des Cours scientifiques, 2e série), publication hebdomadaire.

Prix.	Paris.	Un an.	20 fr.	— 6 mois.	12 fr.
	Dép.	—	25	— —	15
	Étrang.	—	30	— —	18

Revue mensuelle de médecine et de chirurgie, dirigée par MM. Charcot, Chauveau, Ollier, Parrot et Verneuil; secrétaires de la rédaction, MM. Lépine et Nicaise.

Prix.	Paris et Départements	20 francs.
	Étranger	23 —
	La livraison	2 —

REY. **Dégénération de l'espèce humaine** et sa régénération. 1863, 1 vol. in-8 de 226 pages. 3 fr.

RIBES (de Montpellier). **De l'anatomie pathologique**, considérés dans ses rapports avec la science des maladies. 1834, 2 vol. in-8. 7 fr.

RIBOT (Th.) **Revue philosophique** de la France et de l'étranger, paraissant tous les mois par livraisons de 6 à 7 feuilles, grand in-8 (1re année 1876).

Prix de l'abonnement, pour Paris 30 fr
— — pour les départements et l'étranger 33 fr.
Prix de la livraison 3 fr.

RICHE. **Chimie médicale et pharmaceutique.** 1873, 2e édition, 1 fort vol. in-18 avec 112 figures dans le texte. 8 fr.

RIGAUD. **De l'anaplastie des lèvres**, des joues et des paupières. 1841, 1 vol. in-8. 1 fr. 50

ROBERT (A.). **Des anévrysmes de la région sus-claviculaire.** 1842, in-8, 1 pl. 1 fr. 50

ROBERT. **Conférences de clinique chirurgicale** faites à l'Hôtel-Dieu de Paris pendant l'année 1858-1859, par M. A. C. Robert, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de médecine, etc., recueillies et publiées sous sa direction par le docteur A. Doumie. 1 vol. in-8 de 550 pages avec 4 pl. 5 fr.

ROBERT (A.). **Mémoire sur la nature de l'écoulement aqueux** très abondant qui accompagne certaines fractures de la base du crâne. 1846, in-8. 1 fr.

ROBERT (A.). **Des affections granuleuses**, ulcéreuses et carcinomateuses du col de l'utérus. 1848, 1 vol. in-8 avec 6 figures coloriées. 1 fr. 50

ROBERT (A.). **Des amputations partielles et de la désarticulation du pied** (concours de médecine opératoire). 1850, in-8, 209 pages. 1 fr. 50

ROBERT (A.). **Des vices congénitaux de conformation des articulations** (concours de clinique chirurgicale). 1851, 1 vol. in-8 avec 2 fig. 1 fr. 50

ROBERT (A.). **Considérations pratiques sur les varices artérielles du cuir chevelu.** 1851, in-8. 1 fr.

ROBIN (Ch.). **Des éléments anatomiques et des épithéliums.** Anatomie et physiologie comparées. 1868, gr. in-8 à 2 colonnes. 4 fr. 50

ROBIN (Ch.). **Des tissus et des sécrétions**, anatomie et physiologie comparées. 1869, gr. in-18 à 2 colonnes. 4 fr. 50

ROBIN (Ch.). et POUCHET (G.). **Journal de l'anatomie et de la physiologie** normales et pathologiques de l'homme et des animaux, dirigé par M. le professeur Ch. Robin (de l'Institut), paraissant tous les deux mois par livraison de 7 feuilles gr. in-8 avec pl.

Prix de l'abonnement, pour la France. 20 fr.
— pour l'étranger. 24 fr.

Il y a douze années parues.

ROBIN (Ch.) ET BÉRAUD. **Éléments de physiologie de l'homme et des principaux vertébrés.** 1856-1857, 2 vol. gr. in-18 12 fr.

ROISEL. **Les atlantes.** Études antéhistoriques. 1874, in-8. 7 fr.

ROUGET (le Dr F.). **Traité pratique de médecine naturelle.** 2e édition, 1876, 1 vol. in-12. 4 fr.

RUFZ. **Enquête sur le serpent de la Martinique** (vipère fer-de-lance, bothrops lancéolé). 1860, 2e édition. 1 vol. in-8, fig. 5 fr.

SAIGEY. **La physique moderne.** 1868, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

SAISSET (Emile). **L'âme et la vie**, suivi d'une étude sur l'esthétique française. 1864, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

SAISSET (Emile). **Critique et histoire de la philosophie** (fragments et discours). 1864, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

SANDRAS ET BOURGUIGNON. **Traité pratique des maladies nerveuses.** 1860-61, 2e édit., entièrement refondue. 2 vol. in-8. 12 fr.

SANNÉ. **Étude sur le croup après la trachéotomie,** évolution normale, soins consécutifs, complications. 1869, 1 vol. in-8 de 280 pages. 4 fr.

SAPPEY. **Recherches sur l'appareil respiratoire des oiseaux.** 1847, 1 vol. gr. in-4 avec 12 fig. 2 fr.

SAUCEROTTE. **Tableau synoptique des races humaines**, montrant leur origine, leur distribution géographique, leurs caractères distinctifs, les peuples dérivés, avec figures coloriées. 4 fr.

SAUVAGE. **Zoologie. Des poissons fossiles.** 1860, gr. in-8 avec 1 pl. 3 fr. 50

SCHIFF. **Leçons sur la physiologie de la digestion,** faites au Muséum d'histoire naturelle de Florence. 1868, 2 vol. gr. in-8. 20 fr.

SCHMIDT (O). **Descendance et Darwinisme.** 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale.* 2e édit., 1876. Cartonné. 6 fr.

SCHUTZENBERGER. **Les fermentations**, avec figures dans le texte. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale*, 2e édition, 1876, cartonné. 6 fr.

SCHWEIGGER. **Leçons d'ophthalmoscopie,** traduites de l'allemand par M. le docteur Herschell, avec 3 pl. lith. et des fig. dans le texte. 1865, in-8 de 144 pages. 3 fr. 50

SÉGUIN (aîné). **Mémoire sur l'aviation ou navigation aérienne.** 1866, gr. in-8. 1 fr. 25

SÉGUIN (aîné). **Réflexions sur l'hypothèse de Laplace,** relative à l'origine et la formation du système planétaire. 1867, in-4. 1 fr. 50

SÉGUIN (aîné). **Mémoire sur l'origine et la propagation de la force.** 1857, in-4. 2 fr. 50

SÉGUIN (aîné). **Mémoire sur les causes et sur les effets de la chaleur, de la lumière et de l'électricité.** 1865, gr. in-8. 3 fr. 50

SÉGUIN (aîné). **Considérations sur les lois qui président à l'accomplissement des phénomènes naturels**, rapportés à l'attraction newtonienne et basés sur la synthèse des actions moléculaires exposée dans les mémoires publiés jusqu'ici. 1861, gr. in-8. 1 fr.

SERRE. **Traité sur l'art de restaurer les difformités de la face** selon la méthode par déplacement, ou méthode française. 1842, 1 vol. in-8 et atlas in-4. 12 fr.

SERRE. **Traité pratique de la réunion immédiate** et de son influence sur les progrès récents de la chirurgie. 1837, 1 vol. in-8 avec 10 fig. 3 fr.

SICHEL. **Leçons cliniques sur les lunettes** et les états pathologiques consécutifs à leur usage irrationnel. 1848, 1 vol. in-8 de 148 pages. 2 fr.

SMEE. **Mon jardin**, géologie, botanique, histoire naturelle, culture, 1 vol. in-8 jésus, contenant 1300 gravures et 25 planches hors texte, 1876. Broché. 15 fr

Cartonnage riche, tranche dorée. 20 fr

SNELLEN. **Échelle typographique** pour mesurer l'acuité de la vision, par le docteur Snellen, médecin de l'hôpital néerlandais pour les maladies des yeux à Utrecht. 4 fr.

SŒLBERG-WELLS. Voy. WELLS.

SOUS. **Manuel d'ophthalmoscopie**. 1865, 1 vol. in-8 de 136 pages avec 2 pl. lithographiées. 4 fr.

SPENCER (Herbert). **Classification des sciences**, traduit de l'anglais sur la troisième édition par E. Réthoré. 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

SPENCER (Herbert). **Premiers principes**. 1871, 1 vol. in-8, traduit de l'anglais par M. E. Cazelles. 10 fr.

SPENCER (Herbert). **Principes de psychologie**. Traduit de l'anglais par M. Th. Ribot et Espinas. 1874, 2 vol. in-8. 20 fr.

SPENCER (Herbert). **Introduction à la science sociale**. 1874, 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale*. Cart. 6 fr.

STANLEY JEVONS. **La monnaie et le mécanisme de l'échange**. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique inernationale*, 1876, cart. 6 fr.

TARDIEU. **Manuel de pathologie et de clinique médicales**. 1874. 4e édit., corrigée et très-augmentée. 1 vol. in-18. 8 fr.

TARDIEU. **Supplément au dictionnaire des dictionnaires de médecine français et étrangers**, publié sous la direction de Fabre. 1851, 1 vol. in-8. 6 fr.

TAULE. **Notions sur la nature et les propriétés de la matière organisée**. 1866, in-8. 3 fr. 50

TERRIER (Félix). **De l'œsophagotomie externe**. 1870, in-8. 3 fr. 50

TERRIER (Félix). **Des anévrysmes cirsoïdes** (thèse d'agrégation). In-8 de 158 pages. 3 fr.

THÉRY (de Langon). **Traité de l'asthme**. 1859, 1 vol. in-8. 5 fr.

THULIÉ. **La folie et la loi**. 1867, 2e édition, 1 vol. in-8 de 210 pages. 3 fr. 50

THULIÉ. **De la folie raisonnante du docteur Campagne**. 1870, in-8. 2 fr.

TISSANDIER. **Des sciences occultes et du spiritisme.** 1866, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

TYNDALL. **Les glaciers et les transformations de l'eau.** 1876. 1 vol. in-8 de la *Bib. scientifique internationale*, cart. 2e édition. 6 fr.

VACHEROT. **La science et la conscience.** 1870, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine* 2 fr. 50

VALCOURT (de). **Climatologie des stations hivernales du midi de la France** (Pau, Amélie-les-Bains, Hyères, Cannes, Nice, Menton). 1865, 1 vol. in-8. 3 fr.

VALCOURT (de). **Cannes et son climat.** 1869, 2e édit., 1 vol. in-18. 3 fr.

VAN BENEDEN. **Les commensaux et les parasites du règne animal.** 1875, 1 vol. in-8 avec fig., de la *Bibliothèque scientifique internationale*, cartonné. 6 fr.

VASLIN (L.). **Etudes sur les plaies par armes à feu.** 1872, 1 vol. gr. in-8 de 225 pages, accompagné de 22 pl. en lithog. 6 fr.

VELPEAU. **Leçons orales de clinique chirurgicale** faites à l'hôpital de la Charité, par M. le professeur Velpeau, recueillies et publiées par MM. les docteurs Jeanselme et P. Pavillon. 1840-1841. 3 vol. in-8. 15 fr.

VELPEAU. **Mémoires sur les anus contre nature dépourvus d'éperon**, et sur une nouvelle manière de les traiter. 1836, in-8. 1 fr.

VELPEAU ET BÉRAUD. **Manuel d'anatomie chirurgicale, générale et topographique**, par M. Velpeau, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et M. Béraud, chirurgien des hôpitaux. 1862, 1 vol. in-18 de 622 pages. 7 fr.

VÉRA. **Essais de philosophie hégélienne.** 1865, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

VÉRA. **Introduction à la philosophie de Hégel.** 1864, 1 vol. in-8, 2e édit. 6 fr. 50

VÉRA. **Logique de Hégel**, traduite pour la première fois et accompagnée d'une introduction et d'un commentaire perpétuel. 1874, 2e édit. 2 vol. in-8. 15 fr.

VÉRA. **Philosophie de la nature de Hégel**, traduite pour la première fois et accompagnée d'une introduction et d'un commentaire perpétuel. 1863-1865, 3 vol. in-8. 25 fr.

Les tomes II et III se vendent séparément, chaque. 8 fr. 50

VÉRA. **Philosophie de l'esprit de Hégel**, traduite pour la première fois et accompagnée de deux introductions et d'un commentaire perpétuel. 1870, 2 vol. in-8. 18 fr.

VÉRA. **Philosophie de la religion de Hégel**, traduit de l'allemand avec introduction et commentaire perpétuel. t. I, 1 vol. in-8, 1876, 10 fr

VERNEUIL. **Le système veineux** (anatomie et physiologie). Concours d'agrégation. 1853, 1 vol. in-8. 3 fr. 50

VERNEUIL. **Mémoires sur quelques points de l'anatomie du pancréas.** 1851, in-8. 1 fr. 25

VILETTE DE TERZÉ. **La vaccine**, ses conséquences funestes démontrées par les faits, l'observation, l'anatomie pathologique et l'arithmétique (réponse au Questionnaire anglais relatif à la vaccine). 1857, in-8. 3 fr.

VILLEMIN. **Mémoire sur le bouton d'Alep.** 1854, in-8 avec 4 fig. coloriées. 3 fr.

VILLEMIN. **Clinique médicale de Vichy,** pendant la saison de 1862. Br. in-8 de 42 pages. 1 fr. 25

VILLEMIN. **Des coliques hépatiques et de leur traitement par les eaux de Vichy.** 3e édition. 1874, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

VILLENEUVE. **De l'opération césarienne** après la mort de la mère, réponse à M. le docteur Depaul. 1862, br. in-8 de 160 pages. 2 fr. 50

VILLENEUVE fils. **Traitement chirurgical de la stérilité chez la femme.** 1867, gr. in-8 de 72 pages. 1 fr. 50

VIRCHOW. **Pathologie des tumeurs,** cours professé à l'Université de Berlin, traduit de l'allemand par le docteur Aronssohn.

Tome Ier. 1867, 1 vol. gr. in-8 avec 106 fig. 12 fr.
Tome II. 1869, 1 vol. gr. in-8 avec 74 fig. 12 fr.
Tome III. 1871, 1 vol. gr. in-8 avec 49 fig. 12 fr.
Tome IV, 1876 (1er fascicule) 1 gr. in-8 avec figures 4 fr. 50

VIRCHOW. **Des trichines, à l'usage des médecins et des gens du monde,** traduit de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur par E. Onimus, élève des hôpitaux de Paris. 1864, in-8 de 55 pages e planche coloriée. 2 fr.

VITAL. **Rapport au conseil de santé des armées,** sur la situation générale du service médical dans la province de Constantine et sur le typhus qui a régné épidémiquement dans cette province en 1868. — Rapport à S. E. M. le ministre de la guerre sur l'inspection médicale de la province de Constantine en 1869. 1870, gr. in-8 de 150 pages. 3 fr. 50

VOGEL. **La photographie et la chimie de la lumière,** 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scient. intern.*, avec fig. Cart. 6 fr.

VOISIN (Félix). **De l'homme animal.** 1839, 1 vol. in-8. 5 fr.

VULPIAN. **Leçons de physiologie générale et comparée du système nerveux,** faites au Muséum d'histoire naturelle, recueillies et rédigées par M. Ernest Brémond. 1866, 1 fort vol. in-8. 10 fr.

VULPIAN. **Leçons sur l'appareil vaso-moteur** (physiologie et pathologie), recueillies par le Dr H. Carville. 2 vol. in-8. (1875). 18 fr.

VULPIAN (Paul). **Excursions de la Société géologique de France dans la Suisse, la Savoie et la Haute-Savoie.** 1 br. in-8. 1 fr. 50

WELLS (Sœlberg-). **Traité pratique des maladies des yeux.** Traduit de l'anglais. 1 fort vol. in-8 jésus de 772 pages avec un grand nombre de figures dans le texte. 15 fr.

WHITNEY. **La vie du langage.** 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scient. intern.* Cart. 6 fr.

ZIMMERMANN. **De la solitude,** des causes qui en font naître le goût, de ses inconvénients, de ses avantages, et son influence sur les passions, l'imagination, l'esprit et le cœur; traduit de l'allemand par M. Jourdan. Nouvelle édition. 1840, in-8. 3 fr. 50

REVUE
Politique et Littéraire
(Revue des Cours littéraires, 2e série.)

REVUE
Scientifique
(Revue des Cours scientifiques, 2e série.)

Directeurs : MM. Eug. YUNG et Ém. ALGLAVE

Prix d'abonnement :

Une seule revue séparément :

	Six mois.	Un an.
Paris	12 f.	20 f.
Départements	15	25
Étranger	18	30

Les deux revues ensemble :

	Six mois.	Un an
Paris	20 f.	36 f.
Départements	25	42
Étranger	30	50

Prix de chaque numéro : 50 centimes.

L'abonnement part du 1er juillet, du 1er octobre, du 1er janvier et du 1er avril de chaque année.

Chaque volume de la première série se vend : broché..... 15 fr.
relié..... 20 fr.

Chaque année de la 2e série, formant 2 vol., se vend : broché.. 20 fr.
relié.... 25 fr.

Port des volumes à la charge du destinataire.

Prix de la collection de la première série :

Prix de la collection complète de la *Revue des cours littéraires* ou de la *Revue des cours scientifiques* (1864-1870), 7 vol. in-4... 105 fr.

Prix de la collection complète des deux *Revues* prises en même temps, 14 vol. in-4..... 182 fr.

Prix de la collection complète des deux séries :

Revue des cours littéraires et *Revue politique et littéraire*, ou *Revue des cours scientifiques* et *Revue scientifique* (décembre 1863 — janvier 1877), 18 vol. in-4..... 215 fr.

La *Revue des cours littéraires* et la *Revue politique et littéraire*, avec la *Revue des cours scientifiques* et la *Revue scientifique*, 36 volumes in-4..... 382 fr.

REVUE PHILOSOPHIQUE
DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Paraissant tous les mois depuis le 1er janvier 1876
par livraisons de 6 à 7 feuilles

Directeur : M. Th. RIBOT

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an
Pour Paris	30 fr.
Pour les départements et l'étranger	33 fr.
Prix de la livraison	3 fr.

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois, par livraisons de 15 à 16 feuilles.

Directeurs : MM. Gabriel MONOD et Gustave FAGNIEZ

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an
Pour Paris	30 fr.
Pour les départements et l'étranger	33 fr.
Prix de la livraison	6 fr.

REVUE MENSUELLE

DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE

FONDÉE ET DIRIGÉE

PAR MM.

CHARCOT
Professeur à la Faculté de médecine de Paris.

CHAUVEAU
Directeur de l'École vétérinaire de Lyon.

OLLIER
Ex-chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon.

PARROT
Professeur à la Faculté de médecine de Paris.

VERNEUIL
Professeur à la Faculté de médecine de Paris.

LÉPINE ET **NICAISE**
Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

Secrétaires de la rédaction.

1re ANNÉE (1877).

Bénéficier des acquisitions dues à l'emploi de la méthode expérimentale, sans abandonner cependant la voie traditionnelle de l'observation; essayer de devenir plus exacte en s'appropriant quelques-uns des procédés ou des instruments usités en physique et en chimie, mais en évitant l'écueil d'une fausse précision; entrer de plain-pied dans le mouvement scientifique moderne, et toutefois ne pas rompre ses attaches avec le passé; telle est, si nous ne nous trompons, la tendance de la Médecine de notre temps.

La *Revue mensuelle* s'efforcera de suivre cette direction.

Elle publiera :

1° Des *Travaux originaux* de pathologie générale, de pathologie et de cliniques médicales, de chirurgie générale, de physiologie pathologique, de pathologie expérimentale et comparée, etc.;

2° Des *Revues critiques;*

3° Des *Analyses critiques* des livres nouveaux et des périodiques français et étrangers.

La *Revue mensuelle de médecine et de chirurgie* paraîtra le 1er de chaque mois, à partir du 1er janvier 1877, par livraisons de 8 feuilles grand in-8, de façon à former, à la fin de l'année, 1 fort volume de 700 à 800 pages.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Un an, pour la France. . . . . 20 fr.
— pour l'Etranger . . . . . 23 fr.
La livraison. . . . . 2 fr.

Nous prions les personnes qui voudront s'abonner à notre Recueil de nous transmettre le plus tôt possible leur adhésion.

S'adresser pour les abonnements et la rédaction :

A MM. GERMER BAILLIÈRE et Cie
8, place de l'Odéon, 8

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉTUDIANT EN MEDECINE

COLLECTION D'OUVRAGES POUR LA PRÉPARATION AUX EXAMENS DU DOCTORAT, DU GRADE D'OFFICIER DE SANTÉ, ET AU CONCOURS DE L'EXTERNAT ET DE L'INTERNAT.

Premier examen.

BÉRAUD et ROBIN. — MANUEL DE PHYSIOLOGIE de l'homme et des principaux vertébrés, répondant à toutes les questions physiologiques du programme des examens de fin d'année. 2e édition, 2 vol. gr. in-18. 12 fr.

BERNARD (Claude). — LEÇONS SUR LES PROPRIÉTÉS DES TISSUS VIVANTS, faites à la Sorbonne, recueillies par M. *Émile Alglave*. 1865, 1 vol. in-8, avec 90 fig. dans le texte. 8 fr.

GOUBERT. — MANUEL DE L'ART DES AUTOPSIES CADAVÉRIQUES, surtout dans ses applications à l'anatomie pathologique, précédé d'une lettre de M. le professeur *Bouillaud*. 1867, 1 vol. in-8 de 500 pages, avec 145 figures dans le texte. 6 fr.

JAMAIN. — NOUVEAU TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'ANATOMIE DESCRIPTIVE ET DE PRÉPARATIONS ANATOMIQUES. 1867, 3e édition, 1 vol. gr. in-18, avec 223 fig. dans le texte. 12 fr.

LONGET. — TRAITÉ DE PHYSIOLOGIE. 1873. 2e édition, 3 vol. gr. in-8. 36 fr.

VULPIAN. — LEÇONS SUR LA PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE ET COMPARÉE DU SYSTÈME NERVEUX, faites au Muséum d'histoire naturelle, recueillies par M. *Ernest Brémond*. 1 fort vol. in-8, 1866. 10 fr.

Deuxième et cinquième examens.

BILLROTH. — TRAITÉ DE PATHOLOGIE CHIRURGICALE GÉNÉRALE, traduit de l'allemand, précédé d'une introduction par M. *Verneuil*. 1 fort vol. grand in-8, avec 100 fig. dans le texte. 14 fr.

CORNIL et RANVIER. — MANUEL D'HISTOLOGIE PATHOLOGIQUE.

Première partie, *Anatomie pathologique générale*. 1 vol. in-18, avec 168 figures dans le texte. 4 fr. 50

Deuxième partie, *Lésions des tissus et des systèmes*. 1 vol. in-18, avec fig. dans le texte. 4 fr. 50

GINTRAC. — COURS THÉORIQUE ET PRATIQUE DE PATHOLOGIE INTERNE ET DE THÉRAPIE MÉDICALE. 9 vol. in-8. 63 fr.

Chaque volume se vend séparément.

HOUEL. — MANUEL D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE GÉNÉRALE ET APPLIQUÉE, contenant la *description* et le *catalogue* du Musée Dupuytren. 2e édition, 1862, 1 vol. grand in-18. 7 fr.

JAMAIN. — MANUEL DE PETITE CHIRURGIE, 5e édition refondue. 1873, 1 vol. gr. in-18, avec 450 figures. 8 fr.

JAMAIN et TERRIER. — MANUEL DE PATHOLOGIE ET DE CLINIQUE CHIRURGICALES. 1876, 3e édition. (*Sous presse.*)

MALGAIGNE. — MANUEL DE MÉDECINE OPÉRATOIRE. 1873, 8e éd., avec de nombreuses fig. dans le texte. 1 vol. gr. in-18. 7 fr.

NÉLATON. — ÉLÉMENTS DE PATHOLOGIE CHIRURGICALE. 2e édition, 1868.

Tome premier, rédigé par le docteur *Jamain*. 9 fr.

Tome deuxième, rédigé par le docteur *Péan*. 13 fr.

Tome troisième, rédigé par M. *Péan*. 1 vol. in-8, avec figures. 14 fr.

Tome quatrième, rédigé par M. *Péan*, 1re partie. 1 vol. in-8 avec fig. 7 fr.

NIEMEYER. — ÉLÉMENTS DE PATHOLOGIE INTERNE, traduits de l'allemand, annotés par M. *Cornil*. 1873, 3e édition française, 2 vol. grand in-8. 14 fr.

TARDIEU. — MANUEL DE PATHOLOGIE ET DE CLINIQUE MÉDICALES. 1873, 1 fort vol. grand in-18. 4e édition. 8 fr.

VELPEAU et BÉRAUD. — MANUEL D'ANATOMIE CHIRURGICALE, GÉNÉRALE ET TOPOGRAPHIQUE. 3e édit., 1862, 1 vol. in-18 de 810 pages. 7 fr.

Troisième examen.

BOCQUILLON. — MANUEL D'HISTOIRE NATURELLE MÉDICALE. 1871, 1 vol. gr. in-18, en 2 parties, avec 415 fig. 14 fr.

GRÉHANT. — MANUEL DE PHYSIQUE MÉDICALE. 1 vol. gr. in-18, avec 469 fig. dans le texte. 7 fr.

RICHE. — MANUEL DE CHIMIE MÉDICALE. 1873, 3e édit., 1 vol. in-18, avec 200 fig. dans le texte. 8 fr.

GRIMAUX. — CHIMIE ORGANIQUE ÉLÉMENTAIRE, leçons professées à la Faculté de médecine. 1872, 1 vol. in-18. 4 fr. 50

GRIMAUX. — CHIMIE INORGANIQUE ÉLÉMENTAIRE. 1874, 1 vol. in-18 avec fig. 5 fr.

Quatrième examen.

BINZ. — ABRÉGÉ DE MATIÈRE MÉDICALE ET DE THÉRAPEUTIQUE, traduit de l'allemand par MM. Alquier et Courbon. 1872, 1 vol. in-12 de 335 p. 2 fr. 50

BOUCHARDAT. — MANUEL DE MATIÈRE MÉDICALE, DE THÉRAPEUTIQUE ET DE PHARMACIE. 1873, 5e édition, 2 vol. 16 fr.

CORNIL. — LEÇONS ÉLÉMENTAIRES D'HYGIÈNE PRIVÉE. 1873, 1 vol. in-18. 2 fr. 50

DESCHAMPS. — MANUEL DE PHARMACIE ET ART DE FORMULER. 3 fr. 50

TAYLOR. — MANUEL DE MÉDECINE LÉGALE, traduit de l'anglais. 1 vol. in-18 avec fig. (*Sous presse.*)

Cinquième examen.

MAUNOURY et SALMON. — MANUEL DE L'ART DES ACCOUCHEMENTS, précédé d'une description abrégée des fonctions et des organes du corps humain, et suivi d'un exposé sommaire des opérations de petite chirurgie les plus usitées, à l'usage des élèves sages-femmes qui suivent les cours de départementaux. 1874, 3e édit., 1 vol. grand in-18, avec 115 fig. 7 fr.

BIBLIOTHÈQUE

DE

PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

Volumes in-18 à 2 fr. 50 c.

Cartonnés : 3 fr.

H. Taine.

LE POSITIVISME ANGLAIS, étude sur Stuart Mill. 1 vol.
L'IDÉALISME ANGLAIS, étude sur Carlyle. 1 vol.
PHILOSOPHIE DE L'ART, 2e éd. 1 v.
PHILOSOPHIE DE L'ART EN ITALIE, 2e édition. 1 vol.
DE L'IDÉAL DANS L'ART. 1 vol.
PHILOSOPHIE DE L'ART DANS LES PAYS-BAS. 1 vol.
PHILOSOPHIE DE L'ART EN GRÈCE. 1 vol.

Paul Janet.

LE MATÉRIALISME CONTEMPORAIN. 2e édit. 1 vol.
LA CRISE PHILOSOPHIQUE. Taine, Renan, Vacherot, Littré. 1 vol.
LE CERVEAU ET LA PENSÉE. 1 vol.
PHILOSOPHIE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. 1 vol.

Odysse-Barot.

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE. 1 vol.

Alaux.

PHILOSOPHIE DE M. COUSIN. 1 vol.

Ad. Franck.

PHILOSOPHIE DU DROIT PÉNAL. 1 vol.
PHILOSOPHIE DU DROIT ECCLÉSIASTIQUE. 1 vol.
LA PHILOSOPHIE MYSTIQUE EN FRANCE AU XVIIIe SIÈCLE. 1 vol.

Charles de Rémusat.

PHILOSOPHIE RELIGIEUSE. 1 vol.

Émile Saisset.

L'AME ET LA VIE, suivi d'une étude sur l'Esthétique franç. 1 vol.
CRITIQUE ET HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE (frag. et disc.). 1 vol.

Charles Lévêque.

LE SPIRITUALISME DANS L'ART. 1 vol.
LA SCIENCE DE L'INVISIBLE. Étude de psychologie et de théodicée. 1 vol.

Auguste Laugel.

LES PROBLÈMES DE LA NATURE. 1 vol.
LES PROBLÈMES DE LA VIE. 1 vol.
LES PROBLÈMES DE L'AME. 1 vol.
LA VOIX, L'OREILLE ET LA MUSIQUE. 1 vol.
L'OPTIQUE ET LES ARTS. 1 vol.

Challemel-Lacour.

LA PHILOSOPHIE INDIVIDUALISTE. 1 vol.

L. Büchner.

SCIENCE ET NATURE, trad. de l'allem. par Aug. Delondre. 2 vol.

Albert Lemoine.

LE VITALISME ET L'ANIMISME DE STAHL. 1 vol.
DE LA PHYSIONOMIE ET DE LA PAROLE. 1 vol.
L'HABITUDE ET L'INSTINCT. 1 vol.

Milsand.

L'ESTHÉTIQUE ANGLAISE, étude sur John Ruskin. 1 vol.

A. Véra.

ESSAIS DE PHILOSOPHIE HEGÉLIENNE. 1 vol.

Beaussire.

ANTÉCÉDENTS DE L'HEGÉLIANISME DANS LA PHILOS. FRANÇ. 1 vol.

Bost.

LE PROTESTANTISME LIBÉRAL. 1 v.

Francisque Bouillier.

DU PLAISIR ET DE LA DOULEUR. 1 v.
DE LA CONSCIENCE. 1 vol.

Ed. Auber.

PHILOSOPHIE DE LA MÉDECINE. 1 vol.

Leblais.

MATÉRIALISME ET SPIRITUALISME, précédé d'une Préface par M. E. Littré. 1 vol.

Ad. Garnier.

DE LA MORALE DANS L'ANTIQUITÉ, précédé d'une Introduction par M. Prevost-Paradol. 1 vol.

Schœbel.

PHILOSOPHIE DE LA RAISON PURE. 1 vol.

Tissandier.

DES SCIENCES OCCULTES ET DU SPIRITISME. 1 vol.

J. Moleschott.

LA CIRCULATION DE LA VIE. Lettres sur la physiologie, en réponse aux Lettres sur la chimie de Liebig, trad. del'allem. 2 vol.

Ath. Coquerel fils.

ORIGINES ET TRANSFORMATIONS DU CHRISTIANISME. 1 vol.
LA CONSCIENCE ET LA FOI. 1 vol.
HISTOIRE DU CREDO. 1 vol.

Jules Levallois.

DÉISME ET CHRISTIANISME. 1 vol.

Camille Selden.

LA MUSIQUE EN ALLEMAGNE. Étude sur Mendelssohn. 1 vol.

Fontanès.

LE CHRISTIANISME MODERNE. Étude sur Lessing. 1 vol.

Saigey.

LA PHYSIQUE MODERNE. 1 vol.

Mariano.

LA PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE EN ITALIE. 1 vol.

Stuart Mill.

AUGUSTE COMTE ET LA PHILOSOPHIE POSITIVE, trad. del'angl. 1 vol.

Ernest Bersot.

LIBRE PHILOSOPHIE. 1 vol.

A. Réville.

HISTOIRE DU DOGME DE LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST. 2e éd. 1 vol.

W. de Fonvielle.

L'ASTRONOMIE MODERNE. 1 vol.

C. Coignet.

LA MORALE INDÉPENDANTE. 1 vol.

E. Boutmy.

PHILOSOPHIE DE L'ARCHITECTURE EN GRÈCE. 1 vol.

Et. Vacherot.

LA SCIENCE ET LA CONSCIENCE. 1 v.

Ém. de Laveleye.

DES FORMES DE GOUVERNEMENT. 1 vol.

Herbert Spencer.

CLASSIFICATION DES SCIENCES. 1 v.
ESSAI SUR L'ÉDUCATION. 1 vol.

Gauckler.

LE BEAU ET SON HISTOIRE. 1 v.

Max Müller.

LA SCIENCE DE LA RELIGION. 1 v.

Léon Dumont.

HAECKEL ET LA THÉORIE DE L'ÉVOLUTION EN ALLEMAGNE. 1 vol.

Bertauld.

L'ORDRE SOCIAL ET L'ORDRE MORAL. 1 vol.

Th. Ribot.

PHILOSOPHIE DE SCHOPENHAUER. 1 vol.

Al. Herzen.

PHYSIOLOGIE DE LA VOLONTÉ. 1 vol.

Bentham et Grote.

LA RELIGION NATURELLE. 1 vol.

Hartmann.

LA RELIGION DE L'AVENIR. 1 vol.
LE DARWINISME. 1 vol.

Schopenhauer

LE LIBRE ARBITRE. 1 vol.

ÉDITIONS ÉTRANGÈRES

Éditions anglaises.

AUGUSTE LAUGEL. The United States during the war. In-8. 7 shill. 6 p.
ALBERT RÉVILLE. History of the doctrine the deity of Jesus-Christ. 3 sh. 6 p.
H. TAINE. Italy (Naples et Rome). 7 sh. 6 p.
H. TAINE. The Philosophy of art. 3 sh.
PAUL JANET. The Materialism of present day. 1 vol. in-18, rel. 3 shill.

Éditions allemandes.

JULES BARNI. Napoleon I. in-18. 1 thal.
PAUL JANET. Der Materialismus unserer Zeit, 1 vol. in-18. 1 thal.
H. TAINE. Philosophie der Kunst, 1 vol. in-18. 1 thal.

BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

FORMAT IN-8

Volumes à 5 fr., 7 fr. 50 et 10 fr.

JULES BARNI. **La morale dans la démocratie.** 1 vol. 5 fr.

AGASSIZ. **De l'espèce et des classifications,** traduit de l'anglais par M. Vogeli. 1 vol. 5 fr.

STUART MILL. **La philosophie de Hamilton**, traduit de l'anglais par M. Cazelles. 1 fort vol. 10 fr.

STUART MILL. **Mes mémoires.** Histoire de ma vie et de mes idées. traduit de l'anglais par M. E. Cazelles. 1 vol. 5 fr.

STUART MILL. **Système de logique** déductive et inductive. Exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique, traduit de l'anglais par M. Louis Peisse. 2 vol. 20 fr.

STUART MILL. **Essais sur la Religion**, traduits de l'anglais, par M. E. Cazelles. 1 vol. 5 fr.

DE QUATREFAGES. **Ch. Darwin et ses précurseurs français.** 1 vol. 5 fr.

HERBERT SPENCER. **Les premiers principes.** 1 fort vol. traduit de l'anglais par M. Cazelles. 10 fr.

HERBERT SPENCER. **Principes de psychologie**, traduits de l'anglais par MM. Th. Ribot et Espinas. 2 vol. 20 fr.

HERBERT SPENCER. **Principes de biologie**, traduits par M. Cazelles. 2 vol. in-8. (*Sous presse.*)

AUGUSTE LAUGEL. **Les problèmes** (Problèmes de la nature, problèmes de la vie, problèmes de l'âme). 1 fort vol. 7 fr. 50

ÉMILE SAIGEY. **Les sciences au XVIIIe siècle**, la physique de Voltaire. 1 vol. 5 fr.

PAUL JANET. **Histoire de la science politique** dans ses rapports avec la morale, 2e édition, 2 vol. 20 fr.

PAUL JANET. **Les causes finales**, 1 vol in-8. 1876. 10 fr.

TH. RIBOT. **De l'Hérédité.** 1 vol. 10 fr.

TH. RIBOT. **La psychologie anglaise contemporaine**, 1 vol. 2e édition. 1875. 7 fr. 50

HENRI RITTER. **Histoire de la philosophie moderne**, traduction française, précédée d'une introduction par M. P. Challemel-Lacour, 3 vol. 20 fr.

ALF. FOUILLÉE. **La liberté et le déterminisme**, 1 v. 7 fr. 50

DE LAVELEYE. **De la propriété et de ses formes primitives**, 1 vol. 7 fr. 50

BAIN. **La logique inductive et déductive**, traduit de l'anglais par M. Compayré. 2 vol. 20 fr.

BAIN. **Des sens et de l'intelligence.** 1 vol. traduit de l'anglais par M. Cazelles. 10 fr.

BAIN. **Les émotions et la volonté**, 1 fort vol. (*Sous presse.*)

MATTHEW ARNOLD. **La crise religieuse.** 1 vol. in-8. 1876. 7 fr. 50

BARDOUX. **Les légistes et leur influence sur la société française.** 1 vol. in-8. 1877. 5 fr.

HARTMANN (E. DE). **La philosophie de l'inconscient,** traduite de l'allemand par M. D. Nolen, avec une préface de l'auteur écrite pour l'édition française. 2 vol. in-8. 1877. 20 fr.

HARTMANN (E. DE). **La philosophie allemande du XIXe siècle dans ses représentants principaux**, traduit de l'allemand par M. D. Nolen. 1 vol. in-8. (*Sous presse.*)

FLINT. **La philosophie de l'histoire**, traduit de l'anglais par M. Ludovic Carrau. 1 vol. in-8. (*Sous presse.*)

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE
SUR
L'INSURRECTION DU 18 MARS

Rapport de la Commission. — Rapports des Sous-Commissions, de MM. les premiers présidents des Cours d'appel. — Rapports de MM. les préfets, de MM. les chefs de légion de gendarmerie. — Dépositions des témoins. — Pièces justificatives. — Table générale.

Édition populaire contenant *in extenso* les trois volumes distribués aux membres de l'Assemblée nationale.

Prix : 16 francs.

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA DÉFENSE NATIONALE

DÉPOSITIONS DES TÉMOINS :

TOME PREMIER. Dépositions de MM. Thiers, maréchal Mac-Mahon, maréchal Le Bœuf, Benedetti, duc de Gramont, de Talhouët, amiral Rigault de Genouilly, baron Jérôme David, général de Palikao, Jules Brame, Clément Duvernois, Dréolle, etc.

TOME DEUXIÈME. Dépositions de MM. de Chaudordy, Laurier, Cresson, Dréo, Ranc, Rampont, Steenackers, Fernique, Robert, Schneider, Buffet, Lebreton et Hébert, Bellangé, colonel Alavoine, Gervais, Bécherelle, Robin, Mv''.er, Boutefoy, Meyer, Clément et Simonneau, Fontaine, Jacob, Lemaire, Petetin, Guyot-Montpayroux, général Soumain, de Legge, colonel Vabre, de Crisenoy, colonel Ibos, etc.

TOME TROISIÈME. Dépositions militaires de MM. de Freycinet, de Serres, le général Lefort, le général Ducrot, le général Vinoy, le lieutenant de vaisseau Farcy, le commandant Amet, l'amiral Pothuau, Jean Brunet, le général de Beaufort-d'Hautpoul, le général de Valdan, le général d'Aurelle de Paladines, le général Chanzy, le général Martin des Pallières, le général de Sonis, etc.

TOME QUATRIÈME. Dépositions de MM. le général Bordone, Mathieu, de Laborie, Luce-Villiard, Castillon, Debusschère, Darcy, Chenet, de La Taille, Baillehache, de Grancey, L'Hermite, Pradier, Middleton, Frédéric Morin, Thoyot, le maréchal Bazaine, le général Boyer, le maréchal Canrobert, etc. Annexe à la déposition de M. Testelin, note de M. le colonel Denfert, note de la Commission, etc.

TOME CINQUIÈME. Dépositions complémentaires et réclamations. — Rapports de la préfecture de police en 1870-1871. — Circulaires, proclamations et bulletins du Gouvernement de la Défense nationale. — Suspension du tribunal de la Rochelle; rapport de M. de La Borderie; dépositions.

ANNEXE AU TOME V. Deuxième déposition de M. Cresson. Événements de Nimes, affaire d'Aïn Yagout. — Réclamations de MM. le général Bellot et Engelhart. — Note de la Commission d'enquête (1 fr.).

RAPPORTS :

TOME PREMIER. M. *Chaper* sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale. — M. *de Sugny*, sur les événements de Lyon sous le Gouvernement de la Défense nationale. — M. *de Rességuier*, sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale dans le sud-ouest de la France.

TOME DEUXIÈME. M. *Saint-Marc Girardin*, sur la chute du second Empire. — M. *de Sugny*, sur les événements de Marseille sous le Gouvernement de la Défense nationale.

TOME TROISIÈME. M. *le comte Daru*, sur la politique du Gouvernement de la Défense nationale à Paris.

TOME QUATRIÈME. M. *Chaper*, sur l'examen au point de vue militaire des actes du Gouvernement de la Défense nationale à Paris.

TOME CINQUIÈME. M. *Boreau-Lajanadie*, sur l'emprunt Morgan. — M. *de la Borderie*, sur le camp de Coulie et l'armée de Bretagne. — M. *de la Sicotière*, sur l'affaire de Dreux.

TOME SIXIÈME. M. *de Rainneville*, sur les actes diplomatiques du Gouvernement de la Défense nationale. — M. *A. Lallié*, sur les postes et les télégraphes pendant la guerre. — M. *Delsol*, sur la ligne du Sud-Ouest. — M. *Perrot*, sur la défense nationale en province. (1re *partie*.)

TOME SEPTIÈME. M. *Perrot*, sur les actes militaires du Gouvernement de la Défense nationale en province (2e *partie* : Expédition de l'Est).

TOME HUITIÈME. M. *de la Sicotière*, sur l'Algérie.

TOME NEUVIÈME. Algérie, dépositions des témoins. Table générale et analytique des dépositions des témoins avec renvoi aux rapports des membres de la commission (10 fr.).

TOME DIXIÈME. M. *Boreau-Lajanadie*, sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale à Tours et à Bordeaux. (5 fr.).

PIÈCES JUSTIFICATIVES :

TOME PREMIER. Dépêches télégraphiques officielles, première partie.

TOME DEUXIÈME. Dépêches télégraphiques officielles, deuxième partie. Pièces justificatives du rapport de M. Saint-Marc Girardin.

Prix de chaque volume... 15 fr.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

07 AVR. 1992

06 AVR. 1992

CE

a39003 011093662b

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 14 03 03 03 04 0